

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 2004-2005.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

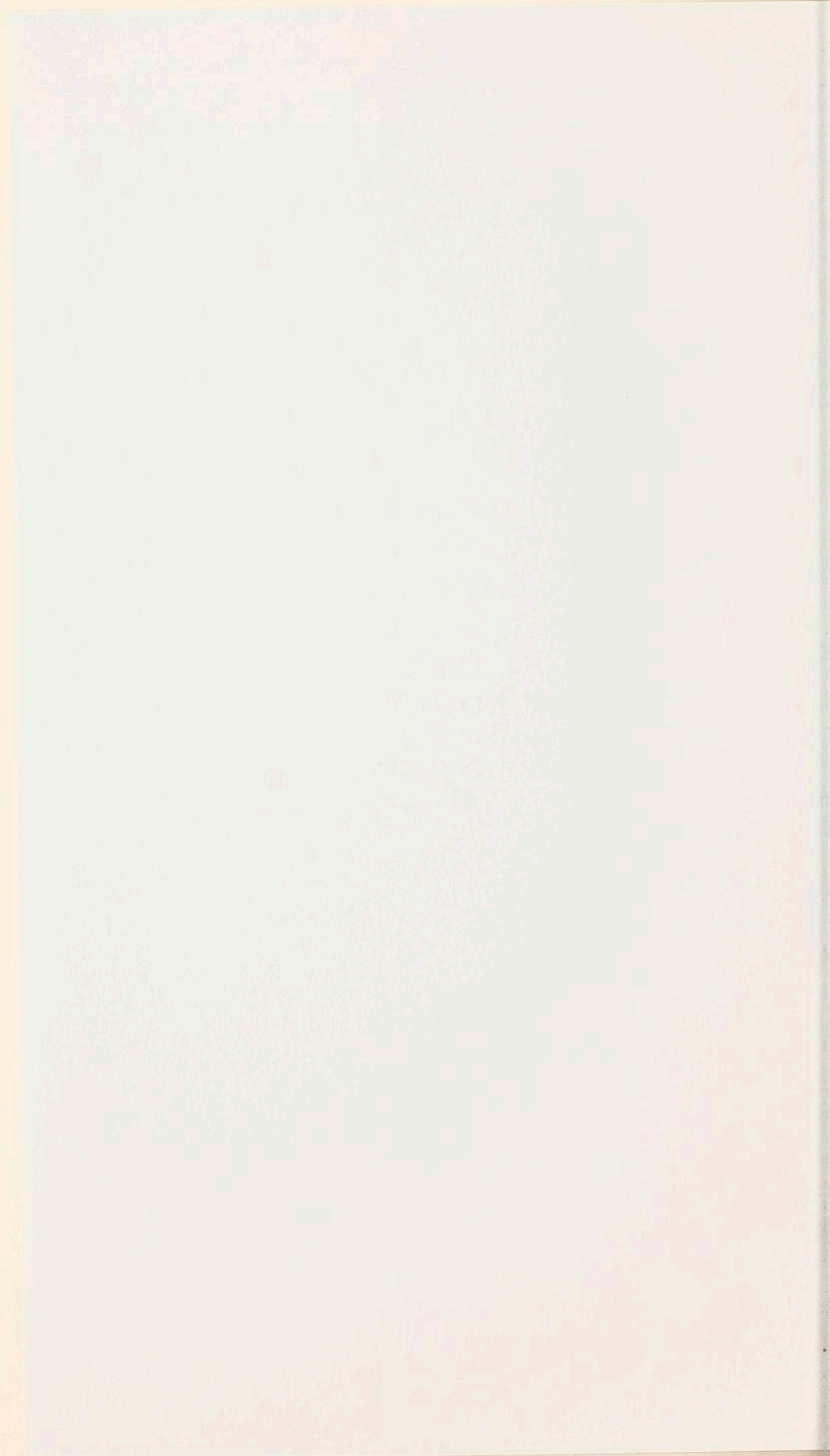
PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2004 - 2005





UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
130 St. George Street
Toronto, Ontario
M5S 1A5
416-978-2710
www.library.utoronto.ca



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2004 - 2005

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs
toute la responsabilité des opinions
et des propositions consignées
dans les ouvrages lus à ses séances
ou imprimés par son ordre.
Cette disposition sera insérée,
chaque année,
dans le *Précis* de ses travaux.

**PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE**

L'ACADÉMIE

**DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES
ET ARTS**

DE ROUEN

2004 - 2005



PRÉCIS ANNALES DE
DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES

DE BRUXELLES

ET ALLES

DE BRUXELLES
DE ROYAN

Le Directeur de la Revue
M. DE ROYAN
Boulevard de la Woluwe
115, Bruxelles



IMPRIMERIE DE M. DE ROYAN
Boulevard de la Woluwe, 115, Bruxelles











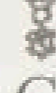














TABLEAU DES MEMBRES
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES
BELLES-LETTES ET ARTS
DE ROUEN









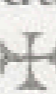








(au 31 décembre 2005)

MEMBRES D'HONNEUR

- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME ET DE LA RÉGION
DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA SEINE-MARITIME
- M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ROUEN
- M. LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN
- M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL
DE ROUEN
- Mgr L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN
- M. LE MAIRE DE ROUEN

MEMBRES TITULAIRES

- M. François BURCKARD, ,  , 
ancien directeur des Archives de la Seine-Maritime (25 juin 1966)
- M. Xavier CAMILLERAPP, , 
ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole nationale Supérieure des Mines, président d'honneur de l'Union des Groupements des Ingénieurs et des Scientifiques de Haute-Normandie, vice-président de l'Union Nationale des Aveugles de Guerre (24 juin 1967)
- M. Bernard BOULLARD, , , 
docteur ès sciences, professeur émérite de biologie végétale à l'Université de Rouen (24 février 1968).
- Me Fédia JULLIA, , , 
avocat honoraire à la Cour d'Appel, ancien bâtonnier (11 avril 1970).
- Mme Chantal LEMERCIER-QUELQUEJAY, 
orientaliste, turcologue, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales-Paris (27 mars 1971).
- M. Bernard COURMONTAGNE, 
ingénieur agronome, journaliste honoraire (24 avril 1971).
- M. François de BEAUREPAIRE
diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques, historien (26 octobre 1974).
- M. Jean-Pierre CHALINE, 
docteur ès lettres, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris-Sorbonne (23 octobre 1976).
- Mme Nadine-Josette CHALINE, , , 
docteur ès sciences, doyen de la Faculté d'Histoire-Géographie de l'Université d'Amiens (23 octobre 1976).
- M. Pierre HOMMERIL, 
docteur ès sciences, professeur émérite de Géologie à la Faculté des Sciences de Rouen (3 juin 1978).
- M. Max PINCHARD, , 
compositeur de musique (13 janvier 1979).
- M. Barthélémy MERCADAL, , 
agrégé des Facultés de Droit et des Sciences économiques, professeur au Conservatoire national des arts et métiers (10 mai 1980).
- M. Joseph-A LAFOND, , 
courtier maritime honoraire, ancien directeur du Service juridique de la Société S.A. Jules Roy, ancien consul de Suède, vice-président honoraire du Tribunal de Commerce de Rouen (6 décembre 1980).

- M. François BERGOT, ✱, O , C 
 conservateur général honoraire du Patrimoine, ancien directeur des Musées de la ville de Rouen, membre associé de l'Académie des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Versailles et d'Ile de France (30 juin 1982).
- M. Jean MALAURIE, C ✱, O 
 géographe, directeur de recherches émérite au C.N.R.S., directeur du Centre d'Etudes arctiques et directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales-Paris, membre titulaire de l'Académie des Sciences humaines de Russie (20 mars 1982).
- M. Christian GOUBAUT
 docteur ès lettres, critique musical, musicologue (5 février 1983).
- M. le docteur Hubert PIGUET, , O 
 doyen honoraire de la Faculté de Médecine de Rouen, ancien directeur du Centre régional de lutte contre le cancer, membre correspondant de l'Académie Nationale de Médecine, (5 novembre 1983).
- M. François-J. GAY, O , C 
 géographe (11 mai 1985).
- M. Pierre LANDEMAINE, 
 consul général du Sénégal, doyen du corps consulaire (19 avril 1986).
- Mme Odile LE BERTRE-TURBAN, 
 membre titulaire de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime (élue membre correspondant le 10 octobre 1981, reçue comme membre titulaire le 24 octobre 1987).
- M. le docteur Jean-Pierre LEMERCIER
 professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Rouen (22 octobre 1988).
- M. Alain GASPERINI, , 
 architecte D.P.L.G., ancien directeur de l'Atelier d'urbanisme de la Ville de Rouen (27 mai 1989).
- M. le docteur Claude HELLOUIN de MENIBUS, O , O 
 professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Rouen (21 avril 1990).
- M. Jacques DELECLUSE, , 
 économiste, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen (19 octobre 1991).
- M. Louis THIRY, 
 organiste concertiste, professeur d'orgue au conservatoire national de Région de Rouen (9 mai 1992).
- M. Philippe DAVENET
 pianiste et compositeur de musique (7 novembre 1992).
- Mgr Bernard MORIN, O 
 ancien directeur régional de l'enseignement catholique de Haute-Normandie (23 janvier 1993).

M. Henry DECAËNS, O 

historien, secrétaire général de la Société des Amis du Mont-Saint-Michel (élu membre correspondant le 7 octobre 1989, reçu comme membre titulaire le 11 juin 1994).

M. Yves LESCROART, 

conservateur général du Patrimoine, conservateur des Monuments historiques de Haute-Normandie (18 mars 1995).

M. Guy PESSIOT

éditeur, directeur de P.T.C./Editions du P'tit Normand (21 octobre 1995).

M. Denis de BRUCQ

docteur ès Sciences, professeur à l'Université de Rouen-Laboratoire- Perception, système et information (22 juin 1996).

M. Gérard HURPIN

agrégé de l'Université de Rouen, maître de conférences à l'Université de Picardie-Jules Verne (Histoire moderne) (23 novembre 1996).

Me Renaud DELUBAC

docteur en droit, chargé de cours des Facultés de droit, avocat à la Cour, Consul honoraire de la République fédérale d'Allemagne (13 mars 1999).

M. Gérard ANGOUSTURES

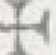
ingénieur IDN, président honoraire Lubrizol-France, vice-président APAVE Nord Ouest (2 octobre 1999).

Mme Armelle SENTILHES, O  O 

conservateur général du Patrimoine, directrice honoraire des Archives départementales de la Seine-Maritime (29 avril 2000).

Mme Claude PETRY

conservateur général du Patrimoine, ancienne directrice des musées de Rouen. Ecole du Louvre-Paris (2 décembre 2000).

M. le docteur Robert SOYER, 

professeur à la faculté de Médecine de Rouen, chirurgien des hôpitaux (9 juin 2001).

M. Jean MORIN, 

docteur en droit, ancien président de la Conférence générale des Tribunaux de Commerce, ancien président du Tribunal de commerce de Rouen (8 juin 2002).

M. Alain ROBINNE

architecte D.P.L.G. honoraire, urbaniste S.F.U., ancien vice-président de la société Française des Urbanistes et délégué régional (24 mai 2003).

M. Claude BOULARD

docteur en philosophie, délégué régional de développement économique de l'Agglomération de Rouen (11 octobre 2003).

M. Marc VENARD, ,  

professeur émérite d'Histoire moderne de l'Université de Paris X-Nanterre, président de la Société d'histoire religieuse de la France (6 décembre 2003).

M. Alain BEZU

metteur en scène, directeur du Théâtre des deux Rives, Centre dramatique régional de Haute-Normandie (24 juin 2004).

M. l'abbé Pascal WINTZER

vicaire général du diocèse de Rouen (27 novembre 2004).


Mme Anne-Marie LETHUILLIER-FLORENTIN, 

expert-comptable, commissaire aux comptes, expert agréé par la Cour de Cassation (7 mai 2005).


MEMBRES HONORAIRES

M. Henri VAN EFFENTERRE, 

ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur émérite d'Histoire grecque à la Sorbonne (26 février 1955).





Mme Germaine RICOU, 

ingénieur-docteur, maître de recherche à l'INRA (e.r.) vice-présidente de la Fédération française des Sociétés de prospection de la Nature (3 février 1973).




M. le docteur René LAUMONIER, 

professeur honoraire à la Faculté de médecine de Rouen, ancien directeur du centre régional de lutte contre le cancer (Centre Henri Becquerel) (29 mars 1980).

MEMBRES ASSOCIÉS

M. Jean FAVIER, , , , 

membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre de l'Institut Grand Ducal de Luxembourg, de la Medieval Academy of America, ancien président de la Bibliothèque Nationale de France (6 octobre 1979).

M. Jean DELANNOY, , , 

président de l'Institut des hautes Etudes Cinématographiques et de l'Académie nationale du Cinéma (30 novembre 1985).

M. André BETTENCOURT, , , , 

membre de l'académie des Beaux-Arts, ancien ministre (10 novembre 1990).

M. Michel CIRY, O , C 

artiste peintre et graveur, membre associé de l'Académie royale de Belgique (section peinture et gravure), membre de l'Académie des Beaux-Arts de Florence (élu membre correspondant le 16 janvier 1971, élu membre associé le 14 mars 1992).

M. Pierre BOLOTTE

préfet (Hre) de Région, Adjoint au maire du XVI^e arrondissement de Paris et président de l'Association pour la connaissance et la mise en valeur du Patrimoine (4 octobre 1996).

Prince Gabriel de BROGLIE, C , , C , O 

Conseiller d'Etat, membre de l'Institut (1^{er} février 1997).

Très Révérend Père dom Pierre MASSEIN

père abbé de Saint-Wandrille de Fontenelle (8 novembre 2003).

Son Excellence M. Abdou DIOUF

ancien Président de la République du Sénégal, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (8 novembre 2003).

MEMBRES CORRESPONDANTS

M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au commissariat à l'énergie atomique (25 mai 1963).

M. Marcel THOMAS, inspecteur général honoraire des Bibliothèques (11 février 1967).

M. Bernard FLAVIGNY, professeur au Conservatoire d'Aix-en-Provence (11 février 1967).

M. Jean-Jacques ANTIER, historien de la marine (8 mars 1969).

M. Jacques NOBECOURT, historien et journaliste (22 mars 1969).

M. Pierre GEORGEL, Conservateur général du Patrimoine, directeur du Musée de l'Orangerie (22 mars 1969).

M. Ivan CLOULAS, conservateur général des Archives nationales (16 janvier 1971).

M. Pierre BAZIN, conservateur honoraire du Musée du Vieux Château de Dieppe (16 janvier 1971).

M. Michel MANGARD, archéologue (25 mars 1972).

Mme Françoise PERROT, archéologue, directeur de recherche au C.N.R.S. (24 mai 1975).

M. Philippe MANNEVILLE, historien et archéologue (20 mai 1978).

Mme Christine de VOGUE-BAZIN, pianiste (15 mars 1980).

Mme Marie-Claire BANCQUART, professeur de littérature contemporaine à l'Université de Paris X (23 octobre 1982).

M. André PLAISSE, historien (4 décembre 1982).

M. André MORMICHE, ingénieur général des Eaux et Forêts (11 octobre 1986).

M. Henri DUBOIS, professeur émérite à l'Université de Paris-Sorbonne, membre du Comité de la Société de l'Histoire de Normandie et de la Société de l'Histoire de France (10 janvier 1987).

Frère Jean-Pierre RIBAUT, vice-doyen chargé de la recherche, directeur du département des Lettres modernes à la Faculté libre des Lettres et Sciences humaines de Lille (10 juin 1989).

Prince Michel STURDZA, historien (7 octobre 1989)

M. Claude VISINET des PRESLES, administrateur civil hors classe (e.r.), vice-président de l'Association des Ecrivains combattants (9 juin 1990).

Me François PAPILLARD, avocat à la Cour d'Appel de Paris, conservateur du Musée Michelet à Vascœuil (9 juin 1990).

M. Jean MONGREDIEN, musicologue, professeur à la Sorbonne (23 mars 1991).

M. Joseph-Marc BAILBÉ, professeur émérite à l'Université de Rouen (20 juin 1992).

M. Alain NIDERST, professeur émérite à la Faculté des lettres de Rouen (20 juin 1992).

M. Geoffroy de NAVACELLE, président d'honneur du Comité international Pierre de Coubertin (17 octobre 1992).

Mme Martine BAILLEUX-DELBECQ, conservateur du Musée Louis Philippe du château d'Eu (8 janvier 1994).

M. Philippe DELERM, professeur et romancier (22 avril 1995).

M. Georges LEMOINE, illustrateur (22 avril 1995).

M. Robert VERGER, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (20 mai 1995).

M. Gabriel LANGLOIS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (20 mai 1995).

M. Jean-Paul WATTE, directeur du Museum d'Histoire Naturelle du Havre (20 mai 1995).

M. Thibaut LE BERTRE, astronome à l'Observatoire de Paris, attaché de recherche au CNRS (20 mai 1995).

M. Frank LESTRINGANT, historien (20 mai 1995).

M. Philippe PIGUET, historien et critique d'art (22 juin 1996).

Comtesse de TOULOUSE-LAUTREC, Grigneuseville, (9 novembre 1996).

Mme Marie-Renée MORIN, archiviste-paléographe (28 mars 1998).

M. le docteur Michel de PONTVILLE, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (28 mars 1998).

M. Jean-Louis DUMAS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, philosophe (28 mars 1998).

M. Maurice DUTEURTRE, président de l'Association des Amys du Vieux Dieppe (28 mars 1998).

M. Michel JANTZEN, architecte en chef de la cathédrale de Rouen (11 décembre 1999).

Mme Elisabeth CAUDE, conservateur du Patrimoine, conservateur au château de Compiègne (19 mai 2001).

M. André DEVAUX, professeur de philosophie, co-directeur de l'édition des œuvres complètes de Simone Weil (19 mai 2001).

M. Joël-Marie FAUQUET, directeur de recherches au CNRS, musicologue (19 mai 2001).

Mme Jacqueline MUSSET, professeur émérite à l'Université de Caen, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (8 novembre 2003).

M. Jean SALEM, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).

M. Olivier CHALINE, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

M. l'abbé Emile BEGIN, directeur de la Revue de l'Université Laval, au Canada, historien (14 mai 1960).

M. Gaetano FALZONE, professeur à l'Université de Palerme, Italie (12 mai 1962).

Mlle Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society, professeur à Oxford, Angleterre.

M. Giulio PRUNAÏ, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie (11 février 1967).

M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'Université de Tokyo (2 décembre 1967).

Mme Patricia CLANCY, professeur à l'Université de Melbourne (20 mai 1978).

M. René de CHANTAL, ministre des Affaires culturelles à l'Ambassade du Canada à Paris (7 février 1981).

Princesse Greta STURDZA, art et science du jardin, Varengeville (7 mai 1983).

M. Gerd KRUMEICH, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'Université de Düsseldorf (28 mai 1998).

N.B. : La date mentionnée après chaque nom est celle:

- pour les membres titulaires : de leur réception;
- pour les membres honoraires : de leur réception comme membre titulaire;
- pour les membres associés et les membres correspondants français et étrangers : de leur élection.

MEMBRES DÉCÉDÉS

Membre titulaire

M. André GREGOIRE (11 mars 1978), ancien architecte des Monuments historiques.

Membre associé

M. Robert HIRSCH (20 mai 1978), ancien préfet de la Seine-Maritime, ancien président de Gaz de France, ancien administrateur général délégué du Gouvernement au Commissariat à l'énergie atomique.

Membres correspondants

M. Jacques BRENNER (11 mars 1992), conseiller littéraire, romancier, décédé le 21 février 2001.

Comte de TOULOUSE-LAUTREC (13 décembre 1958), Grigneuseville (Seine-Maritime), décédé le 4 novembre 2004 à l'âge de 104 ans.

M. Lucien MUSSET (27 février 1960), professeur émérite à l'Université de Caen, décédé le 15 décembre 2004.

BUREAU

ANNEE 2004

Président :

M. Gérard ANGOUSTURES

Vice-Président :

M. Henry DECAËNS

Secrétaire perpétuel pour la classe des Lettres :

M. le professeur Jean-Pierre LEMERCIER

Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences :

M. Pierre HOMMERIL

Trésorier :

M. François de BEAUREPAIRE

Administrateur des Fondations et Legs :

Me Renaud DELUBAC

Archiviste :

M. François BURCKARD

ANNEE 2005

Président :

M. Henry DECAËNS

Vice-Président :

M. Jean MORIN

Secrétaire perpétuel pour la classe des Lettres :

M. le professeur Jean-Pierre LEMERCIER

Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences :

M. Pierre HOMMERIL

Trésorier :

M. François de BEAUREPAIRE

Administrateur des Fondations et Legs :

Me Renaud DELUBAC

Archiviste :

M. François BURCKARD

CHRONIQUE
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE

Année 2004

17 JANVIER - En séance privée, l'installation du nouveau bureau se réduit au discours de clôture du président de l'année 2003, Me Renaud Delubac et à l'énoncé du programme de la nouvelle année 2004 par le président Gérard Angoustures. L'élection du vice-président est remise.

Puis, en séance publique, Mme Goda Venslauskaitė, attachée d'ambassade de Lituanie en France, en présence du consul honoraire de Lituanie, M. Milda-Arquer-Peruche, est invitée par le président à parler de *Lituanie, cœur d'Europe*.

22 JANVIER - Son Excellence M. Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, élu membre associé de l'Académie, reçoit une délégation de notre Compagnie composée du Président, du Secrétaire perpétuel et de M. Landemaine. La date de la réception à Rouen est fixée au 9 octobre.

24 JANVIER - La messe statutaire à la mémoire des membres défunts et des bienfaiteurs de l'Académie est célébrée en la chapelle de l'Espace du Moineau, par Monseigneur Bernard Morin.

5 FEVRIER - Une délégation de l'Académie composée du président, du Secrétaire perpétuel, et de Monseigneur Morin, se rend

à l'abbaye de Saint-Wandrille pour annoncer au père abbé, le Révérendissime dom Pierre Massein, qu'il a été élu membre associé de l'Académie et pour fixer la date de sa prise de séance.

7 FEVRIER - M. Jean-Luc Nahel, président de l'Université de Rouen, membre d'honneur de l'Académie prend séance en conférence publique exposant : *Paléontologie et anthropologie*.

14 FEVRIER - En séance privée, M. Henry Decaëns est élu vice-président.

13 MARS - M. Jacques Delécluse, au cours d'une séance semi-publique présente ses travaux sur la vie et l'œuvre de *Le Couteulx de Canteleu*.

20 MARS - M. Jean-Noël Jaubert, directeur I.A.P.-Sentic est invité, par le président Gérard Angoustures pour développer en conférence publique : *Du parfum aux nuisances*.

27 MARS - Une séance privée tient lieu d'assemblée générale pour exposer un rapport moral sur les travaux de l'Académie au cours de l'année 2003 avec de nombreuses activités de culture germanique et sur les premiers travaux de l'année 2004. Il est, en outre, exposé que la préparation de l'année Corneille 2006 est confiée à une commission ad hoc qui se réunit régulièrement (4 mars, 18 mars, 14 septembre, 18 novembre) avec pour mission d'étudier un programme, d'entrer en liaison avec les autorités de soutien municipal, et de rendre compte à l'assemblée générale de l'Académie.

Le rapport financier est composé de la gestion exposée par M. de Beaurepaire et des fondations présentées par M. Lafond.

3 AVRIL - En séance publique, Mme Laurette Gattoni du Groupe Total, invitée par le président Angoustures, accompagnée par M. Devanneaux du Havre, développe le sujet : *Développement durable-énergies renouvelables*.

14 MAI - La commission des grandes conférences s'est réunie pour construire le programme de l'année 2005 sous la conduite du vice-président Henry Decaëns.

23 MAI - Les fêtes de Jeanne d'Arc sont présidées par M. Gabriel de Broglie de l'Académie française, membre associé de notre Compagnie. Le discours en hommage à Jeanne d'Arc qu'il prononce sur le lieu du bûcher, place du Vieux Marché, sera publié dans le Précis des Travaux de l'Académie.

5 JUIN - La sortie annuelle de l'Académie nous conduit à l'abbaye royale de Chaalis au cœur de la forêt d'Ermenonville sur la route menant à Senlis.

Nous sommes accueillis par l'administrateur de l'Abbaye, M. Jean-Marc Vasseur, représentant M. Aymar de Virieu qui retrace l'histoire de l'abbaye cistercienne fondée en 1136 par Louis VI le Gros, consacrée par frère Guérin, évêque de Senlis et garde des sceaux de Philippe Auguste. Le monastère connut sa plus grande splendeur au XIV^{ème} siècle, avant que surviennent le déclin progressif, la mise en commende au XVI^{ème} siècle, la vente comme bien national en 1793 et la destruction. Parmi les nouveaux propriétaires, Mme de Vatry au XIX^{ème} siècle, la princesse Murat et surtout Mme Nélie Jacquemart-André devaient transformer l'abbaye en château et en merveilleux domaine enrichi de remarquables collections. L'ensemble fut légué à l'Institut à la mort de Mme Nélie Jacquemart-André en 1912.

La visite porte donc sur les ruines de l'abbaye cistercienne, sur le parc avec ses pièces d'eau, ses jardins, sa roseraie, ses statues et ses vases de marbre, sur le château terminé au XIX^{ème} siècle.

Et c'est la découverte des merveilleuses collections Vatry et surtout Jacquemart-André qui emplissent le château au point qu'il fallut adapter la destination des différentes pièces. L'ancienne cuisine abrite, entre autres, deux panneaux de Giotto et deux volets de Jean de Belle-Gambe.

Dans les grandes galeries du rez-de-chaussée et de l'étage s'alignent serrés les bustes et les sculptures.

La salle de bain devient une chambre précieuse ornée de boiseries tandis que la chambre elle-même avec son baldaquin Louis XV recueille les Boucher, les Van Loo et les Greuze. Les tableaux animaliers se réfugient dans la salle à manger, les souvenirs de voyage dans le salon indien, tandis que la salle de billard devient la galerie des batailles de Martin. Et, partout ce ne sont que tapisseries de Bruxelles ou de Florence...

Enfin, pour compléter le tout, comme si ce n'était pas assez, la

collection Jean-Jacques Rousseau, devenue propriété de l'Institut de France en 1923 est exposée à Chaalis. Elle comporte les éléments recueillis par le marquis de Girardin et ses descendants avec des manuscrits musicaux autographes, des herbiers, des portraits, des pièces de bibliothèque, de correspondance et des objets personnels.

Les bustes originaux de Voltaire et de Rousseau par Houdon qui avaient été acquis d'autre part par Nélie Jacquemart-André ont été joints à la collection.

12 JUIN - Conférence publique de M. Bernard Boullard : *Ecrivains hauts-normands du XX^{ème} siècle.*

19 JUIN - Séance privée au cours de laquelle ont été élus membres titulaires M. l'abbé Pascal Wintzer et Mme Anne-Marie Lethuillier-Florentin.

24 JUIN - Réception de M. Alain Bézu qui avait été élu le 8 mars 2003. Son discours en remerciement, *Corneille, poète : la liberté ou l'amour* est un parcours dans la poésie amoureuse de Pierre Corneille au cours duquel Philippe Davenet interprète des pièces pour clavier de Jean Henry d'Anglebert.

Le discours en réponse est prononcé par M. Philippe Davenet.

10 JUILLET - A Bois-Hérault est inaugurée une stèle en l'honneur de Le Turquier de Longchamp. L'Académie invitée par la municipalité est représentée par le Secrétaire perpétuel, M. Lemercier et Mme Lemercier, M. Soyer, M. Bernard Boullard qui prononce le discours d'hommage à Le Turquier de Longchamp.

18 SEPTEMBRE - A l'occasion des " Journées du Patrimoine ", l'Hôtel des Sociétés savantes et le Salon de l'Académie sont ouverts au public de 14 à 17 heures. Une centaine de visiteurs sont accueillis par les confrères venus leur expliquer l'histoire et le fonctionnement de l'Académie.

29-30 SEPTEMBRE - 1^{er} OCTOBRE - La Conférence nationale des Académies de France est réunie à Angers. L'Académie de Rouen est représentée par son président M. Gérard Angoustures.

9 OCTOBRE - Son Excellence, M. Abdou Diouf, ancien président de la république du Sénégal, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie est reçu en qualité de membre associé de l'Académie, succédant ainsi à Léopold Sedar Senghor.

Dans la salle des États de l'Archevêché, il prononce l'éloge de son prédécesseur : *Léopold Sedar Senghor, chantre de la négritude, pionnier de la francophonie.*

16 OCTOBRE - M. le docteur Schuhl, chirurgien, invité par le président Angoustures, fait une conférence publique illustrée de projections : *La main dans l'art.*

6 NOVEMBRE - Mme Jacqueline Musset, professeur émérite à la Faculté de Droit de Caen, membre de l'Académie de Caen, élue membre correspondant de l'Académie de Rouen le 8 novembre 2003, prend séance en prononçant son discours : *Le statut des enfants naturels en Normandie et son évolution au XVIII^{ème} siècle.*

9 NOVEMBRE - La commission des prix se réunit pour la seconde fois pour désigner le prix du dévouement (Association SHMA), le prix de la vocation et cinq prix littéraires.

13 NOVEMBRE - La séance privée est réservée à la préparation de la séance des prix qui est fixée au 11 décembre.

En outre, sont lus et enregistrés les rapports concernant les publications reçues des autres académies en cours d'année.

27 NOVEMBRE - En présence d'une nombreuse assistance, de Monseigneur l'Archevêque et de M. André Bettencourt, ancien ministre, l'abbé Pascal Wintzer, élu membre titulaire le 19 juin, prononce son discours en remerciement : *Génie catholique et laïcité en France.*

Monseigneur Bernard Morin lui répond : *Le diocèse de Rouen et la vie publique en 1914.*

11 DECEMBRE - En séance privée, M. Henry Decaëns, vice-président est élu président de l'Académie pour l'année 2005. M. Jean Morin est élu vice-président pour 2006.

À 17 heures, c'est la séance publique annuelle des prix. Après le

discours d'éloge de la vertu par le vice-président Decaëns, le prix du dévouement est attribué à l'association SHMA et le prix de la vocation à Mlle Nasi. Puis, sont remis cinq prix scientifiques et littéraires tandis que les intermèdes musicaux sont interprétés par M. Gilles Benkémoun et les solistes de l'Orchestre de Chambre de Normandie.

Enfin, les lauréats et leurs proches sont invités à une réception dans le Salon de l'Académie.

Année 2005

15 JANVIER - En séance privée, installation du bureau de l'année 2005. M. Gérard Angoustures délivre son message de fin de mandat et cède la présidence à M. Henry Decaëns qui expose son programme pour 2005. M. Jean Morin lui succède à la vice-présidence.

Puis, Me Delubac expose son intérêt pour la " cartophilie " en apportant quelques pièces de sa collection.

22 JANVIER - La messe statutaire de l'Académie à l'intention des membres défunts et des bienfaiteurs est célébrée par Mgr Bernard Morin en la chapelle de l'Espace du Moineau.

29 JANVIER - En séance publique, M. Alain Gasperini fait une conférence avec projection de diapositives, intitulée *Mise en valeur du centre historique de Rouen (1962-1994)*. M. Albertini, maire de Rouen, assiste à la séance.

26 FEVRIER - L'Académie organise un voyage à Compiègne pour visiter l'exposition temporaire, *La pourpre et l'exil : l'Aiglon et le Prince impérial* qu'a préparée Mme Elisabeth Caude, conservateur au château de Compiègne et membre correspondant de notre Compagnie.

L'année du bicentenaire de l'Empire a suscité bien des célébrations nationales et le Château de Compiègne n'a pas manqué d'y participer. Il pouvait, en effet, présenter des appartements aménagés sous le premier Empire pour le Roi de Rome, fils de Napoléon I^{er}, et il

possédait de riches collections consacrées aux souvenirs du Prince impérial, fils de Napoléon III. Comment ne pas rapprocher les destins tragiques des deux princes héritiers ? L'exposition a pu réunir environ 230 pièces variées (peintures, dessins, sculptures, documents d'archives...).

10 MARS - La commission " Corneille " se réunit pour la cinquième fois pour préparer les manifestations du quatrième centenaire de la naissance de Pierre Corneille (6 juin 1606). Elle se tient en rapport avec les services culturels de la Mairie et du Conseil Général.

11 MARS - La conférence publique a lieu, à titre d'essai, un vendredi soir. M. Bernard Boullard présente : *Les remarquables propriétés des champignons*.

19 MARS - En séance privée, tenant lieu d'assemblée générale, rapport moral du Secrétaire perpétuel et communications de M. François de Beaurepaire, trésorier, et de M. Delubac, administrateur des Fondations et Legs, suivies du vote de la cotisation pour l'année.

Puis Mlle Fatiha el Khelfi, invitée par le Président, vient exposer : *Le renouveau de l'Académie au XIX^{ème} siècle*.

23 MARS - La commission des conférences publiques prépare les programmes 2005 et 2006.

2 AVRIL - En séance semi-publique, Mme Anastasia Iline, archiviste paléographe, est invitée par le président à présenter : *François le Métel de Bois Robert*.

7 MAI - Réception de Mme Anne-Marie Lethuillier-Florentin qui avait été élue membre titulaire le 19 juin 2004. A son discours en remerciement : *De la valeur, monnaie et comptabilité*,

Maître Renaud Delubac répond : *Les femmes à l'Académie*.

21 MAI - Réception du Très Révérend Père, dom Masseur, Père abbé de Saint-Wandrille, qui avait été élu membre associé, le 8 novembre 2003.

Après le discours d'accueil du président Henry Decaëns, le Très

Révérénd Père dom Massein expose : *La théologie chrétienne et les religions du monde aujourd'hui.*

28 MAI - Conférence publique de M. le professeur Jean Malaurie, Directeur-Fondateur de Terre Humaine, Directeur de Recherche émérite au CNRS et à l'EHESS, Président de l'Académie Polaire d'Etat à Saint-Pétersbourg, membre titulaire de notre Compagnie depuis le 20 mars 1982. Sa conférence a pour titre : *Le cinquantième de la Collection Terre Humaine ; louons maintenant les Grands Hommes.*

4 JUIN - Sortie de l'Académie à Eu. Sous la conduite de Mme Martine Bailleux, conservateur du château d'Eu et membre correspondant de notre Académie, la visite permet d'admirer les nombreux travaux de sauvegarde et de restauration (plancher-plafond), l'enrichissement des collections (matériel culinaire - services de porcelaine - orfèvrerie). Après la réception par la municipalité, le président Henry Decaëns se transforme en guide pour faire admirer la collégiale Saint-Laurent d'Eu (XII^{ème} - XIII^{ème} siècle) et Mme Vasseur, présidente des Amis du Vieil Eu, présente la chapelle du Collège des jésuites (XVII^{ème} siècle).

11 JUIN - En séance publique M. le professeur Salem, élu membre correspondant de notre Compagnie le 8 novembre 2003, prend séance en présentant : *Démocrite, Epicure, Lucrèce : philosophie des atomes et pensée du plaisir.*

16 JUIN - Convocation des commissions des prix pour la répartition des livres à juger.

26 JUIN - En séance privée, exposé des rapports sur les travaux des Académies de province.

7 SEPTEMBRE - Réunion du bureau de l'Académie précédant l'étude par les responsables du Consortium des Sociétés savantes, de l'utilisation des salles de conférences en 2005 - 2006.

17 SEPTEMBRE - A l'occasion des journées du patrimoine, c'est l'opération " portes ouvertes " dans les locaux de l'Académie. Le

bureau de la Compagnie accueille les visiteurs pour leur expliquer l'histoire et les activités de l'Académie.

23 SEPTEMBRE - C'est un vendredi soir à 18 h qu'a lieu une conférence publique autour de *La Loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905*. Interviennent successivement :

M. Jean-Pierre Chaline sur : *Le contexte politique, national et régional,*

Mme Nadine-Josette Chaline sur : *Mgr Fuzet et la séparation dans le diocèse de Rouen,*

Me Renaud Delubac sur : *Contenu et application de la loi,*

M. Yves-Marie Hilaire sur : *Les conséquences de la séparation des Eglises et de l'Etat.*

1^{er} OCTOBRE - Conférence publique de M. Jacques Delécluse *Augustin-Thomas Pouyer-Quertier (1820-1891), homme d'entreprise, homme politique. Référence nationale de l'activité économique de Rouen au XIX^{ème} siècle.*

5 OCTOBRE - Sixième réunion de la commission " ad hoc " pour préparer l'année Corneille.

17 OCTOBRE - Les services du Musée des Beaux-Arts viennent chercher deux tableaux jusqu'alors en dépôt à l'Académie : *Œdipe maudissant Pollinice* par Friant et *Le serment de Brutus*.

18 OCTOBRE - La commission des finances est réunie pour étudier le mode de financement concernant le catalogue des œuvres d'art et la restauration du portrait de Corneille par Vigée-Lebrun.

22 OCTOBRE - M. Olivier Chaline, élu membre correspondant le 8 novembre 2003, prend séance en exposant *Louis XIV et le métier de roi.*

27 OCTOBRE - La commission des prix propose d'attribuer le prix Gadon du dévouement à l'association *Madaction* pour la réalisation de ses projets humanitaires. Trois prix littéraires et quatre mentions ont été choisis parmi les 22 candidats.

4 - 5 NOVEMBRE - Journées de la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts à l'Institut de France.

Pour le centenaire officiel de la Loi de 1905, sous l'égide de l'Académie des Sciences morales et politiques, la Conférence nationale des académies traite *La séparation en province*. Mme Chaline, représentant notre Compagnie, expose dans la "Grande salle des séances" de l'Institut : *Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, et la séparation de l'Eglise et de l'Etat*.

19 NOVEMBRE - Une séance privée est consacrée à la préparation de la séance des prix, à la lecture des rapports sur les travaux des autres Académies de province, à l'examen de futures candidatures. M. Alain Robinne fait un exposé sur le récent incendie de l'église Saint-Maclou.

26 NOVEMBRE - Conférence publique de M. Thierry Paquet, professeur à l'Université de Rouen, sur : *Le traitement automatique de l'écrit et la numérisation des collections : l'exemple du dossier Bovary*.

17 DECEMBRE - En séance privée, élection du bureau de l'année 2006. M. Jean Morin est élu président et M. professeur Robert Soyer, vice-président.

Des félicitations sont votées à M. Jean-Marc de Pas de Boisguilbert, sculpteur, M. Nicolas Plantrou, président du Conseil économique et social, le Professeur Caillard du CHU de Rouen, le Professeur Déchelotte, Mme Patricia Panzeri-Hébert, avocat, M. Yves Sassié, professeur d'Histoire du Droit, M. Bertrand Camillerapp, architecte.

En séance publique des prix, selon l'usage, M. Jean Morin, vice-président, prononce le discours sur la vertu : *Du sentiment de justice à la vertu de justice*.

Après la remise du prix du dévouement à l'association *Madaction* et des trois prix littéraires, les lauréats et leur famille sont invités à une réception dans le salon de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel aux Lettres

Jean-Pierre LEMERCIER

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2004

PRIX GADON

Prix du dévouement

à l'Association « S.H.M.A »

Groupe de bénévoles à l'écoute des détreffes.

Rapporteur : M. Gérard ANGOUSTURES

PRIX PELLECAT

Prix de la vocation

Mme Sophie NASI

*pour ses recherches sur Louis Sauvageot
et le Vieux Rouen (1871-1904).*

Rapporteur : M. Henry DECAËNS

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE

Mme Arlette DUBOIS

*La machine de Mme du Coudray
ou l'Art des accouchements au XVIII^{ème} siècle.*

Rapporteur : M. Jean-Pierre LEMERCIER

PRIX BOUCTOT

Association Sciences en Seine et Patrimoine
Instruments scientifiques à travers l'histoire.

Rapporteur : M. Denis de BRUCQ

PRIX DUMANOIR

Mme Nadine SATIAT

Maupassant.

Rapporteur : M. François BURCKARD

PRIX GOSSIER

Mme Arlette LEBIGRE

La duchesse de Longueville

Rapporteur M. Jean-Pierre CHALINE

PRIX VERMONT

Prix de poésie

Mmes Françoise PITTE & Berthe GAINVILLE
 Rapporteur M. François de BEAUREPAIRE

ANNÉE 2005

PRIX GADON

Prix du dévouement

Association MAD'ACTION

en faveur de son activité à Madagascar

Rapporteur : M. l'abbé Pascal WINTZER

PRIX GOSSIER

M. Louis VADELORGE

Rouen sous la IIIème République

Rapporteur : M. Jean-Pierre CHALINE

PRIX DUMANOIR

M. Gérard DELAISEMENT

pour l'ensemble de son œuvre sur «Guy de Maupassant»

Rapporteur : M. François BURCKARD

PRIX BOUCTOT

à M. Joann ELART

Catalogue des Fonds Musicaux conservés en Haute-Normandie.

Rapporteurs : MM Philippe DAVENET et Alain BEZU

Mentions :

M. Henri CHABANNES : *Le rêve brisé de Jean-Baptiste Lesueur*

MM François LEMOINE et Jacques TANGUY : *Rouen aux cent clochers.*

MM Francis VICAIRE et Marc TOULIN : *Forges les Eaux.*

M. Pierre HAMEL : *Fâot s'ardrechi !*

LES JOURNÉES COMMÉMORATIVES

DE SOUVENIR D'ARC

ANNÉE 2004

MEMORANDUM

TO : SAC, NEW YORK

FROM : SAC, NEW YORK

SUBJECT: [Illegible]

[Illegible text]

REFERENCE IS MADE

TO THE MEMORANDUM

DATED [Illegible]

[Illegible text]

IT IS RECOMMENDED

THAT [Illegible]

BE [Illegible]

[Illegible text]

[Illegible text]

ADMINISTRATIVE

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

LES FÊTES COMMÉMORATIVES

DE JEANNE D'ARC

À ROUEN

MAI 2004

Monsieur Gabriel de Broglie de l'Académie française avait été invité par Monsieur le Maire de Rouen pour présider les cérémonies des fêtes de Jeanne d'Arc, le 23 mai 2004.

Monsieur de Broglie est un membre associé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. C'est pourquoi, avec son accord, le discours qu'il prononça, ce jour-là, sur la place du Vieux-Marché, figure dans le Précis des Travaux de l'Académie.

LES MÉMOIRES

DE L'ÉCRIVAIN

FRANÇOIS

MARTEL

Paris, chez les Éditions de la Pléiade, 1964.

100 pages, 12 francs.

DISCOURS

de M. Gabriel de BROGLIE

de l'Académie française

Président des cérémonies

(23 mai 2004)

«Ha ! Rouen,

j'ai grand peur que tu n'aies à souffrir de ma mort !»

Ce cri de Jeanne d'Arc devant ses bourreaux nous étreint aujourd'hui encore tant est dramatique sa brève destinée. C'est donc dans cette ville que se déroula le procès. C'est sur cette place que s'élevèrent les flammes. Mais c'est dans cette ville et sur cette place aussi que, vingt-cinq ans plus tard, fut annulée la condamnation. Cette réparation solennelle a-t-elle suffi à éteindre les mauvaises consciences et à étouffer le cri de Jeanne d'Arc ? Ce cri s'adressait, en réalité, bien au-delà de Rouen, aux élites françaises, au roi de France, au peuple anglais, à tous les hommes.

Après tant de brillants orateurs qui se sont exprimés ici-même les années passées, je mesure, Monsieur le Maire, l'honneur que vous me faites en me demandant de présider cette année les cérémonies. Je me rends à votre invitation sans hésitation comme à un devoir et à un désir, impérieux, de commémorer dans cette ville de Rouen, l'un des plus riches creusets de la nation française, la figure de Jeanne, fondatrice de notre conscience nationale.

Mais notre zèle et notre ferveur en cette circonstance solennelle ne doivent pas nous illusionner. Aujourd'hui, la légende de Jeanne rayonne-t-elle toujours du même éclat ? Son message nous parvient-il avec la même force ? Ce n'est pas manquer à la dévotion que de nous interroger à ce sujet. Trois exemples récents nous y invitent.

On peut visiter ces temps-ci à Paris une exposition, d'un grand intérêt, intitulée *Paris 1400*. Son objectif est de montrer la splendeur des arts à Paris sous le règne de Charles VI. Le tableau historique qui accompagne l'exposition précise que l'on a souvent tendance à exagérer les ravages de la guerre de Cent Ans, le tableau dynastique fait apparaître une succession naturelle entre Charles VI et Charles VII sans évoquer l'interrègne, et le nom de Jeanne d'Arc n'est évidemment pas mentionné. Faudrait-il oublier que les années 1400 sont parmi les plus affreuses de notre histoire, que le sort de notre pays est resté en suspens pendant dix ans et que Charles VII n'a pu être sacré que sur l'intervention de Jeanne d'Arc ?

D'autre part, la cérémonie qui nous rassemble maintenant prend place, fait exceptionnel, entre deux visites de la reine d'Angleterre dans notre pays la même année, pour célébrer la fraternité d'armes entre les Alliés, et réaffirmer la nécessité, plus grande que jamais dans le monde d'aujourd'hui, d'une entente non seulement cordiale mais intime entre la Grande-Bretagne et la France. Les discours officiels qui célébraient, il y a six semaines, la communauté de destin entre nos deux pays, les vivats que le public parisien lançait à l'adresse de Sa gracieuse Majesté britannique ne trahissaient pas, mais n'effaçaient pas non plus la mission de Jeanne, ni notre fidélité à la Lorraine brûlée par les Anglais.

Notre pays, enfin, se singularise ces temps-ci en brandissant une notion qui lui est propre, une exception française, celle de la laïcité, comme remède aux problèmes de société et comme modèle proposé à nos partenaires. Je n'ignore rien des vertus qui s'attachent à la pratique traditionnelle et maîtrisée de la laïcité dans notre pays. Mais il n'est pas un autre pays au monde qui donne pareille importance à la formulation trop abstraite que nous avons tendance à lui accorder. Érigée en un nouveau dogme, la notion ruinerait une part de l'héritage chrétien, monarchique et républicain de la France. En tout cas, ce n'est pas à propos de sainte Jeanne d'Arc que nous pouvons faire valoir cette notion.

N'oublions pas qu'à maintes reprises, les autorités civiles et militaires de notre pays l'ont invoquée pour la patrie, que le Parlement a élevé en 1920 sa fête en fête nationale, celle du patriotisme.

N'oublions donc pas aujourd'hui qu'une affirmation mesurée de la laïcité n'est nullement contradictoire avec notre célébration de Jeanne d'Arc.

Ce ne sont que des exemples parmi d'autres. Ils nous montrent que notre époque a besoin de commémoration. Celle-ci ne fait pas seulement reculer l'oubli, elle éclaire aussi ce qui est en devenir.

Si le rayonnement de Jeanne d'Arc nous apparaît aussi vif aujourd'hui, c'est d'abord que la connaissance de sa destinée a progressé.

Après le scandale du procès et du bûcher, il fallut attendre vingt-cinq ans pour effacer la honte judiciaire et annuler la condamnation. A la fin de la guerre de Cent Ans s'ouvrit une période d'amnésie pour ce qui touchait au Moyen Âge, à Jeanne d'Arc en particulier, qui dura jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. La Révolution ajouta le vandalisme en faisant fondre ses statues et brûler la seule relique, celle de son chapeau. Il revenait à Napoléon d'inverser la tendance. Le XIX^{ème} siècle fut celui de la découverte. Il fit renaître les travaux historiques. Mais il fallut attendre 1843 pour que les minutes du procès de Rouen qui gisaient depuis quatre siècles dans les archives vinssent à la lumière, d'abord dans le texte latin. La traduction en français, par un Irlandais, ne vit le jour qu'en 1863. Ce fut la révélation. La sainteté éclata. Le bouillant évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup et vingt prélats français demandèrent la canonisation. La guerre et la reconquête des provinces perdues, dont la Lorraine, ouvrirent la voie à la canonisation en 1920.

A partir de ces révélations successives, les imprécisions qui entouraient le personnage historique de Jeanne se dissipent. Le doute juridique est levé par la publication des deux procès, le doute politique par l'enracinement des Valois et des Bourbons en France, le doute religieux par la canonisation ; les doutes généalogiques, biographiques, médicaux par les recherches ultérieures. Se dresse alors la pure figure de Jeanne d'Arc, à propos de laquelle on sait tout ou presque, et qui reste cependant enveloppée de l'auréole qui s'attache à la gloire et à la sainteté. Il y avait eu des jugements divergents dans le passé, les travaux et les livres concordent maintenant. L'abondance des connaissances sert de socle à la légende.

Le rayonnement de Jeanne n'est pas seulement plus précis. Il gagne en consistance, en visibilité. Notre époque est celle de l'image. Peut-on en imaginer une frappant plus fortement les esprits que cette jeune fille simple dont le destin, de la reconnaissance au succès et à la gloire, de la capture à la condamnation et à la mort, se déroule en moins de deux ans ? Le personnage de Jeanne d'Arc apparaît à l'opinion d'aujourd'hui exactement conforme aux exigences de notre société médiatique. On devrait dire les personnages, car plusieurs Jeanne se succèdent, chacune en image d'Epinal : celle de Domrémy émeut par sa naïveté, son absence totale de bassesse, celle de Chinon par son assurance et sa foi en sa mission, celle d'Orléans et de Patay blessée deux fois et qui n'a jamais tué, par sa compétence et sa bravoure, celle de Reims par la modestie de son triomphe, celle de Rouen, hélas, par sa détresse et son héroïsme. Que dire alors de son destin posthume ? Il atteint enfin, et pleinement, à l'universel et à l'intemporel.

Si la figure de Jeanne d'Arc n'est jamais apparue plus haute qu'aujourd'hui, qu'en est-il de sa parole ? À trop sacrifier au culte de l'apparence, notre époque n'en néglige-t-elle pas le sens ? Le discours de Jeanne d'Arc n'est-il pas devenu trop exigeant, trop fervent dans un monde matérialiste et permissif ? Ma conviction est inverse. Il ne nous est plus possible aujourd'hui de nous laisser rebuter par l'anachronisme des symboles médiévaux ni par l'hermétisme des expressions anciennes ni par le contraste entre la modestie de l'humble messagère et la grandeur de son message. Non. Dans notre décor grisâtre et déprimant, Jeanne d'Arc est une silhouette violemment éclairée qui tient aujourd'hui le langage efficace, cohérent et nécessaire à notre époque. Encore faut-il y prêter attentivement l'oreille.

La pensée de Jeanne d'Arc est d'une évidente actualité pour la France elle-même. Sa foi en la France affirmée dans le premiers tiers du XV^{ème} siècle est d'une bouleversante modernité. Venue des marches de Lorraine, à la frontière du royaume et de l'empire, elle expose avec une assurance déconcertante sa mission : Dieu a grande pitié du peuple de France. Il l'envoie pour reconnaître le dauphin, lui redonner confiance en lui-même, le convaincre qu'il sera sacré roi de France. Elle délivre Orléans qui est la dernière position de la France

française. Elle remporte la victoire de Patay, réplique et revanche d'Azincourt, un 18 juin. Elle mène le roi à Reims et se tient auprès de lui pendant le sacre, seule à porter un étendard sur lequel est représenté Notre Seigneur portant une fleur de lys dans la main. En trois mois, son objectif est atteint. Le cours des événements est inversé.

Dans cet accomplissement extraordinaire, Jeanne est conduite par ses voix, mais elle exprime aussi l'âme du peuple. La jeune fille inconnue, sans instruction, sait exprimer la souffrance des habitants, leur volonté de survivre, que la prudence et la lâcheté des grands voudraient parfois étouffer. Elle le dit elle-même : sa voix est celle de «l'exploit des champs» contre celle des «conseils de cour». Sa renommée avait précédé ses succès et s'est répandue comme l'éclair. Maintes fois, elle soulève l'enthousiasme des populations, même si elle repousse pour elle-même toute marque de popularité, a fortiori de dévotion à son égard.

Mais l'aspect le plus actuel du message de Jeanne est son appel à l'unité des Français. Elle apparaît au moment où la France est plus déchirée que jamais, entre une France anglaise, une France bourguignonne et la France que l'on désigne comme le parti Armagnac pour souligner sa précarité. La division entre partisans du roi anglais et partisans du dauphin de France en vertu de la loi salique traverse tous les partis, les factions, les institutions, les familles. Pour la première fois, le modeste et concret discours de Jeanne fait naître l'idée d'une communauté de destin des Français, le sentiment de l'amour de la France.

Enfm, l'irruption de Jeanne dans l'Histoire de France engendre le mythe du sauveur, de l'intervention providentielle, divine, pour sauver notre pays. Ce mythe ne sera que trop fréquemment invoqué dans les siècles suivants et la légende de Jeanne d'Arc lui servira souvent de justification. Mais si, dès le XV^{ème} siècle, les poètes Christine de Pisan, Alain Chartier, François Villon ont chanté l'héroïne, la destinée terrestre de Jeanne donne à sa vocation salvatrice une dimension tragique saisissante. Car c'est dans le triomphe de Reims et dans les flammes de Rouen qu'est affirmée et sauvée une réalité neuve à l'époque, l'idée de patrie. Cet aspect du message de Jeanne est

prophétique puisqu'elle donne naissance à la réalité première sur laquelle va se fonder le monde moderne, la nation, incarnée pleinement pour la première fois dans la nation française.

Il est encore un terrain sur lequel le discours de Jeanne d'Arc, au sens propre, apporte une contribution précieuse à l'identité française, c'est celui de la langue française. Tous ses interlocuteurs, princes, compagnons d'armes, tabellions, ont été frappés par la beauté de son langage, la simplicité, la force de ses expressions, l'aisance avec laquelle elle répondait aux grands, aux docteurs et aux prélats. Il est vrai que le recueil de ses paroles prononcées dans les circonstances de sa vie active, ses quelques lettres et surtout les minutes de son procès forment, non pas les citations orales d'une jeune fille sans instruction, mais une oeuvre, faisant partie de la littérature française, écrite dans une langue admirable, une langue venue d'ailleurs.

La tentation est grande de comparer le royaume de la langue française aujourd'hui au royaume de France au temps de Charles VI et de souhaiter que les jeunes filles et les jeunes gens de Rouen, aux voix de saint Pierre Corneille et de saint Gustave Flaubert, se lèvent pour défendre notre reine, la langue française, la délivrer de ses assaillants et concourir à son sacre.

Il faut se garder des anachronismes, à propos de Jeanne d'Arc plus qu'à aucun autre sujet. La mission de Jeanne d'Arc, transposée au pied de la lettre aujourd'hui, risquerait en effet de jeter une ombre, c'est un euphémisme, sur les relations franco-britanniques. Quelle est donc l'actualité du message de Jeanne au regard de l'Entente Cordiale que nous célébrons cette année ? Le moyen d'échapper à l'anachronisme est de se pencher sur la chronologie.

La guerre de Cent Ans, intermittente mais violente, n'en finit pas d'opposer Anglais et Français. Dans les années 1420, Dieu manifeste qu'il ne se désintéresse pas du sort de la France, qu'il veut la sauver du roi catholique d'Angleterre, contre la lettre des traités, contre l'avis du Parlement de Paris, de la Sorbonne et des théologiens. Par le honteux traité de Troyes en 1420, le roi fou Charles VI a déshérité le dauphin légitime et a déclaré héritier de la couronne de France et régent de France, Henri V, roi d'Angleterre, qui entre triomphalement à Paris et

se fait reconnaître à Saint-Denis. Il meurt en 1422. Son fils, âgé de moins d'un an, Henri VI, roi d'Angleterre, est reconnu roi de France à Notre-Dame de Paris, par un évêque anglais. Le régent est son oncle, le duc de Bedford, gendre du duc de Bourgogne. La France est cernée. Dans ce contexte, le siège d'Orléans fait courir à notre pays le risque de disparaître en tant que nation indépendante.

C'est dans les années qui suivent que Jeanne commence à entendre ses voix. Elles lui dictent sa mission de «bouter les Anglais hors de France». L'intervention de Jeanne sauve l'existence même de la France. A la question : «Dieu n'aime-t-il pas les Anglais?», Jeanne répond : «Oui, il les aime chez eux, en Angleterre».

Ce prodige provoque dans le camp anglais une réaction furieuse. Les Anglais, leurs alliés Bourguignons, et les Français ralliés, nombreux et influents, veulent arrêter ce cycle infernal d'échecs incompréhensibles. Comment effacer l'humiliation et reprendre les rênes ? En s'emparant de la personne de Jeanne, en la faisant condamner par un tribunal d'Eglise pour retirer l'onction du sacre de Reims, en la faisant mourir pour détruire son culte, en lui donnant une réputation de sorcière, de folle, de débauchée. En 1453, la rupture est consommée. Les Anglais sont chassés de France, l'Angleterre perd ses droits à la Couronne de France, ses possessions et son statut de puissance continentale. De terribles guerres civiles s'ensuivront sur son sol.

Voilà que se dressent, l'une contre l'autre, les deux interprétations : envoyée de Dieu pour les Français, instrument du Diable pour les Anglais. Cependant, le combat de Jeanne n'était pas une croisade, mais une régularisation, il n'était pas impérialiste mais libérateur. Rien n'y fit. Des mythes opposés se solidifièrent en conflits armés, en rivalités au point de transformer les royaumes enchevêtrés de la guerre de Cent Ans, en ennemis héréditaires. Cette cristallisation se produisit hors de toute intervention de Jeanne d'Arc, si ce n'est que ses légendes elles-mêmes s'entremêlèrent et que la tradition anglaise n'eut pas le monopole de l'hostilité à l'héroïne française. Aux trivialités de Shakespeare dans *Henri VI* et aux incrédulités de Hume répondent la dérision de Chapelain, l'incompréhension de Montesquieu, et les obscénités de Voltaire. En réaction directe contre ce dernier, les

hommages de Southey et de Coleridge ont inspiré les poèmes de Casimir Delavigne et de Lamartine. Le dernier assaut d'Anatole France a précédé la tentative de démystification laïque de George-Bernard Shaw qui voulait faire de Jeanne la première protestante parce qu'elle en appelait, contre l'église, directement à Dieu. A partir de là, les travaux historiques convergent des deux côtés de la Manche pour respecter la grandeur et le mystère de l'aventure humaine. En Grande-Bretagne, l'émotion a surmonté le dépit et la mauvaise conscience. Des statues, des chapelles, des vitraux, des films, des opéras y sont consacrés à Jeanne d'Arc. Signe de ce revirement dans les opinions, ici même, deux personnalités britanniques sont venues rendre hommage à Jeanne d'Arc, Sir Pierson Dixon, ambassadeur d'Angleterre en 1963 et en 1971, Lady Soames, la fille de Churchill et la femme de l'ambassadeur de Grande-Bretagne auprès du Général de Gaulle, venue témoigner de la fascination qu'exerça sur le grand homme que fut son père, le rôle historique et le mystère de l'héroïsme et de la Sainteté, cependant qu'en 1992, Mgr. Couve de Murville, archevêque de Birmingham prononçait le panégyrique de la Sainte à la cathédrale.

C'est qu'entre temps, les deux nations avaient, par le renversement spectaculaire de 1904, proclamé leur entente et l'avaient scellée dans les cimetières militaires et dans la proclamation des valeurs qui leur sont communes, la liberté, l'individualisme, les parlements.

Il était sans doute indispensable de passer par ce rappel de l'Entente cordiale pour dégager la portée actuelle et universelle du message de Jeanne d'Arc devenu commun aux deux nations. Il faut aussi aller au-delà des clichés et des clivages politiques. Il n'est pas un parti qui ne se réclame, à un moment ou à un autre, de Jeanne d'Arc, des communistes brandissant la pancarte « Jeanne avec nous » à l'Action Française et au Front National défilant sous sa bannière. Il faut enfin franchir les frontières et constater que dans toutes les parties du monde, son culte est vivant et populaire : aux États-Unis où des dizaines d'églises lui sont consacrées et où existe, seul pays au monde, une congrégation religieuse des Sœurs Jeanne d'Arc, en Russie où elle fut saluée par les soviétiques comme une héroïne populaire et résistante pendant la guerre, et maintenant comme une sainte patriote, au Japon où l'on célèbre la guerrière nationaliste contre les impérialistes.

Cette diversité des cultes montre que le discours de Jeanne d'Arc ne se réduit pas à une seule cause. Il est celui d'une figure originale qui ne laisse pas indifférent, s'intériorise et conduit chacun à une sorte de conversion. Car la communication est d'abord personnelle. Ceux qui ont pris connaissance de la vie de Jeanne d'Arc ont fait une découverte envoûtante. Ils ont reçu le don d'une rencontre, qui les a fascinés, ébranlés et transformés. Jeanne d'Arc est pour eux une présence familière, un mystère et un principe entraînant.

La première leçon de cette présence est, bien entendu, le patriotisme, mais un patriotisme qui n'a rien d'agressif ni d'égoïste, ni même d'idéologique. Il serait erroné de l'ériger en symbole du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou de l'anticolonialisme. Jeanne d'Arc incarne l'attachement des hommes à leur terre, à une société, à un pouvoir légitime, et le refus de la violence, de l'oppression contre cet attachement. A cette leçon, aussi grande qu'un mythe de l'antiquité, elle associe pour toujours le visage de la France, de l'Europe maintenant, proposé à presque toutes les autres parties du monde.

La deuxième leçon est celle du courage attaché aux convictions les plus hautes et concentré sur l'essentiel. C'est cette tension extrême qui a permis à Jeanne d'Arc d'accomplir sa mission en quelques mois et de tenir, dans sa prison, pendant ses interrogatoires et lors de son supplice. Prisonnière et victime, prévenue et consentante, elle est à travers le monde, l'héroïne de toutes les résistances à toutes les occupations, et dresse une image de lumière aux êtres humains torturés parce qu'ils ne renient pas leurs opinions ni leurs croyances.

De la sainte, nous devons retenir la pureté, la douceur, la compassion pour les faibles et la confiance absolue dans ses voix qui ont suscité tant d'incrédulités pour être finalement reconnues par tous.

Mais la leçon dernière que nous livre l'héroïne est celle de la force de l'esprit libre contre les vérités établies, le politiquement correct, les opinions erronées, les mentalités dépassées. Sa force n'est rien d'autre qu'une force d'âme. Elle s'affirme ainsi supérieure à toutes les armes, à toutes les arguties, à toutes les injustices, à toutes les tyrannies. La grandeur de cette leçon, c'est qu'elle est individuelle et collective, morale et politique, valable pour le passé, dans le monde d'aujourd'hui et de toujours.

Quelle image symbolique ou légendaire en définitive retiendrons-nous le plus volontiers ? La bergère qui convainc les puissants qu'elle entend des voix, la future guerrière qui découvre son épée marquée d'une fleur de lys, enfouie dans le cimetière Sainte-Catherine à Fierbois, la Lorraine qui révèle au dauphin sa légitimité à ceindre la couronne, la combattante qui sait qu'elle sera blessée le jour même au-dessus du sein droit, la prisonnière illettrée qui défie les théologiens inquisiteurs, la suppliciée dont le cœur ne brûle pas et flotte encore dans un halo de lumière sur les océans ? Toutes, en réalité, se réunissent en une seule qui me paraît la plus poignante, la plus actuelle, c'est la faiblesse dans l'adversité, la faiblesse invincible parce que refusant la fatalité au nom de la liberté humaine.

DISCOURS

DE

RÉCEPTION

ANNÉE 2004

Quelle langue symbolique en linguistique ?
 dans le plus volontiers ? En langage qui constitue
 selon des lois, le langage que l'on dit le langage
 dans l'air de l'esprit, culture dans la situation
 l'écriture, la lecture qui revêt un caractère de
 science, le calcul que l'on voit que l'on ne
 comprend du fait de la prise en compte de
 l'écriture, le langage qui est le langage de la
 langue écrite dans un texte de l'écriture sur le
 texte de l'écriture en tant que l'on ne peut
 être technicien, c'est le langage de l'écriture
 dans que l'on voit le langage en tant que l'on

DE

LE LANGAGE

DE LA

Introduction

Le langage est un phénomène complexe qui a fait l'objet de nombreuses études et de nombreuses théories. Cette introduction vise à présenter les principales idées et les enjeux de la linguistique moderne.

Le langage est un système de signes qui permet de communiquer et de transmettre l'information. Il est un produit de la culture et de la société, et il évolue au fil du temps et dans différents contextes.

Les linguistes s'intéressent à la structure, à l'acquisition, à l'usage et à l'évolution du langage. Ils cherchent à comprendre comment le langage fonctionne et comment il est appris et utilisé par les humains.

Cette introduction aborde les questions fondamentales de la linguistique, telles que la nature du langage, la relation entre le langage et la pensée, et la place du langage dans la culture et la société.

Le langage est un phénomène universel, mais il présente de grandes variations entre les langues et les cultures. Cette diversité est un défi pour les linguistes, qui cherchent à identifier les principes universels du langage tout en tenant compte des particularités des langues individuelles.

Le langage est également un phénomène dynamique et évolutif. Les langues changent au fil du temps, et de nouvelles langues émergent. Cette évolution est le résultat de facteurs tels que le contact entre les langues, les migrations et les changements sociaux.

En conclusion, le langage est un phénomène fascinant et complexe qui mérite d'être étudié de près. Cette introduction ouvre la voie à une exploration plus approfondie de la linguistique et de ses enjeux.

**LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR,
CHANTRE DE LA NÉGRITUDE,
PIONNIER DE LA FRANCOPHONIE**

DISCOURS DE RÉCEPTION

de Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF

Ancien Président de la République du Sénégal
Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie
Membre associé de l'Académie

*(9 octobre 2004, en la Salle des États de Normandie
du Palais archiépiscopal)*

En cette Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, en ce haut lieu où souffle l'esprit du génie normand et français, voici qu'aujourd'hui, en ce 9 octobre 2004, vous me faites l'honneur de me convier à un Banquet de l'esprit, m'offrant ainsi l'occasion de vous parler de Léopold Sédar Senghor, homme d'esprit, chantre de la Négritude et pionnier de la Francophonie.

Évoquer la haute et attachante figure en ce 9 octobre, jour de son anniversaire, et avoir le plaisir de le faire ici, sur cette terre normande par lui tant aimée et tant chantée, m'est assurément une grande joie doublée d'une immense fierté.

En m'invitant à siéger parmi vous à la place de Léopold Sédar Senghor, vous me chargez d'être le continuateur, à vos côtés, de l'action d'un brillant esprit, lettré universaliste, défenseur des plus hautes valeurs des civilisations sénégalaise et française.

Sur les chemins de l'histoire, quelle est donc la part de la Providence? C'est la question que je lance à tous les échos, tout en sachant que sa réponse est à rechercher dans chacune de nos vies.

A cet égard, je ne me lasserai pas de rappeler qu'un jour, aujourd'hui lointain, il me fut donné de croiser, pour la première fois, Léopold Sédar Senghor. Cette rencontre allait marquer, d'une empreinte indélébile, le cours de ma vie.

Cela se passa à Saint-Louis du Sénégal, ville fondée en 1659 par Thomas Lambert, un Normand.

Dans cette ancienne capitale de notre pays, sur ce bout de terre entre mer et fleuve, n'a cessé d'opérer, en une symbiose dynamique et dans des hérités complémentaires, le brassage de rencontres inouïes et de plusieurs cultures.

Léopold Sédar Senghor, déjà auréolé du titre prestigieux de premier Africain à être agrégé de l'Université française, était alors au début de sa carrière politique, et votre serviteur encore sur les bancs de l'école.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi, en ce mois d'octobre qui occupe et recèle une signification particulière dans l'œuvre et dans la vie de Léopold Sédar Senghor, permettez-moi, dis-je, en cette terre normande si chère au cœur du poète, de vous entretenir de l'octobre senghorien.

Octobre... c'est mon anniversaire, chante le poète de l'«Elégie des Alizés», ce magnifique poème surgi de la solitude née d'une courte absence de Colette, partie en Normandie rendre visite à sa mère.

C'est le 9 octobre 1906 qu'il vit le jour au Sénégal, au cœur du pays sérère. Ce terroir sera le point de départ d'un bel et grandiose itinéraire qui, des paysages que domine le palmier de Katamague, dans la forêt des rôniers, le mènera aux douces et vertes prairies de la Normandie de son cœur.

N'évoque-t-il pas, dans les «Elégies majeures», son balancement incessant entre ses racines et ses amours ?

Sans crier gare tout le temps, nous dit-il, je passe de mes amours à mes racines, des palmiers aux pommiers.

Dans la splendeur de la langue française, le talentueux défenseur de la Négritude et de la Francité, pionnier infatigable du dialogue des cultures, proclame son amour pour sa Normandie, sa langue et sa culture en même temps qu'il nous dit combien il demeure attaché à l'âme de son pays noir.

Bientôt, quelque chose de nouveau dans l'univers féérique de l'enfant ! Et en effet, à partir d'un jour d'octobre 1915, les pères normands, associant travaux champêtres et défrichage des intelligences, alternant culture de l'esprit et culture de la terre, veillèrent à ce que le grain ne meure.

Voilà donc, par ce contact, j'allais dire prémonitoire avec la Normandie, le jeune Léopold Sédar Senghor à l'assaut d'une autre langue véhiculant une autre culture.

Et voici que, par une matinée pluvieuse d'octobre 1928, le nouveau bachelier, débarquant à Paris, arpente la Sainte colline et, par la montante rue Saint-Jacques, pénètre au cœur de la vieille et illustre bâtisse du Lycée Louis le Grand. Là, dans ce temple du savoir, naîtront également des amitiés solides, riches et variées.

Alors que Georges Pompidou l'accompagne dans la découverte du génie de la culture française, avec son frère Césaire, l'ami deux fois aimé, il amorce le mouvement de la Négritude quand Phan Dui Kiem lui apporte la révélation de l'âme asiatique.

Quelques années plus tard, Senghor, d'abord député du Sénégal et ensuite ministre dans le cabinet d'Egard Faure, sous la IV^{ème} République, va de nouveau rencontrer la Normandie.

En effet, le 18 octobre 1957, il épouse Colette Hubert, *sa conquérante, sa blonde normande de long lignage, aux yeux de moire vert et or.*

Cette grande dame qui s'était faite Sénégalaise parmi les Sénégalaises, lui donnera, en 1958, au dix-septième jour du mois d'octobre son enfant dernier, enfant de l'Amour, fils de l'échange.

Mesdames et Messieurs, à l'octobre de l'âge, au faite des honneurs et de la gloire politique, devant un monde stupéfait, l'homme d'Etat et humaniste, poète et bâtisseur, tire sa révérence et quitte volontairement la scène politique laissant entre les mains d'une génération plus jeune le soin de poursuivre son œuvre et de conduire les affaires de la Cité.

Si j'ai tenu à vous saluer, d'entrée de jeu, par un Senghor tout ensemble chantre de la Négritude et pionnier de la Francophonie, c'est pour marquer avec éclat qu'il est allé de la culture nègre à la culture occidentale, et de celle-ci à celle-là suivant un balancement qui tenait autant à ses amours qu'à ses émerveillements, à ses options politiques qu'à ses fidélités. Voyez, je vous prie, dans ces mouvements de cœur, non seulement une parfaite continuité, mais aussi un grand principe de cohérence.

Partagé entre l'Afrique et l'Europe, nourri de l'une autant que de l'autre, l'humanisme de Senghor confère une valeur exceptionnelle à sa mission. Pasteur d'hommes, il fut également un passeur d'idées. Il s'est entièrement donné dans cette œuvre de convergence et de rassemblement qui mène au banquet de l'Universel. C'est bien pour cela que tout le combat de sa vie a été celui d'enrichir les hommes de leurs différences, comme disait à peu près Antoine de Saint-Exupéry.

A la tête de son pays, il tint le Sénégal comme le professeur tient sa classe. Le Président de la République, grammairien hors pair, défenseur de la langue française, domaine dans lequel il fut orfèvre, assumait sa haute fonction dans le culte de la rigueur et de la méthode.

Ardent défenseur des valeurs de civilisation du monde noir, cet apôtre du dialogue des cultures resta très attaché aux valeurs de sa culture africaine. Rien d'étonnant à ce que l'homme d'Etat ait élevé la promotion des langues nationales sénégalaises à la dignité d'un combat rédempteur dans le droit fil de sa théorie de la Négritude.

Installer l'enfant confortablement dans sa langue maternelle pour mieux le préparer à une langue seconde en l'occurrence le français, dira-t-il.

Si Léopold Sédar Senghor nous a laissé une œuvre poétique qui est une belle révélation de l'authenticité africaine et sénégalaise, il n'en reste pas moins que la tradition humaniste européenne la féconde.

Cela explique que cet Orphée noir, comme nous aimons à le dénommer, demeure à tout jamais celui par qui le Sénégal est le seul pays, ou l'un des rares pays, à disposer d'un recueil de décrets et de circulaires relatifs à l'emploi de certains mots, à l'usage des majuscules et des virgules dans les textes administratifs.

Ce document, votre humble serviteur eut l'honneur de le contresigner à l'époque, en sa qualité de Premier ministre.

Ce document et cet art de la pédagogie, mon pays les doit à la clairvoyance et au génie d'un homme exceptionnel qui pensait la langue française, langue officielle du Sénégal, en fonction de tous ceux qui l'ont apprise en venant à elle et qu'il a toujours voulu pousser à mieux la parler et l'écrire.

C'est que, professeur et grammairien, linguiste et poète, Léopold Sédar Senghor croyait fondamentalement à la valeur créatrice du signe, du symbole et des textes qui doivent conduire les affaires de la Cité.

Connaisseur et grand avocat de la langue de Descartes, il voulut, tout au long de son magistère, et sa vie durant, qu'elle fût parlée et écrite dans la vie quotidienne avec le maximum de rigueur et de perfection.

Il était convaincu qu'une maîtrise de la langue s'accompagne nécessairement d'une clarté de l'esprit et, par voie de conséquence, d'une aptitude à raisonner et à élaborer des solutions.

Il mit un soin tout particulier à surveiller le traitement de la langue dans les documents officiels, dans les rapports écrits et oraux.

D'ailleurs ce souci n'a pas manqué d'apparaître à certains comme une coquetterie ou une manie intellectuelle.

Mesdames et Messieurs, le disciple et proche collaborateur que j'eus la chance d'être, peut, aujourd'hui encore, vous garantir que cette rigueur procédait d'une préoccupation beaucoup plus profonde.

Senghor savait que l'Etat, et l'Etat de droit en particulier, ne peut avoir de bases assurées et, par conséquent, de développement viable sans une rigueur absolue dans la qualité des outils d'administration : textes de lois, décrets, arrêtés, circulaires, arrêts de juridictions,

contrats, accords internationaux, communications en conseil des ministres et rapports des corps de contrôle.

Il veillait autant sur le fond que sur la forme et avait conscience que la nouvelle administration sénégalaise se devait de produire les éléments de sa crédibilité et de sa mémoire future et que, sur celles-là, immanquablement, elle pouvait et devait être jugée par ses partenaires et par la postérité.

Au début de mon propos, je vous invitais à méditer ces conjonctions de la vie et de l'Histoire qui nous mènent sur les chemins où il a plu au Seigneur de nous placer et de nous guider.

Comme vous le savez, j'ai eu le redoutable honneur et l'immense bonheur, bien après cette première rencontre à Saint-Louis du Sénégal et au terme de mes études supérieures dans votre beau et attachant pays, d'avoir passé de longues et enrichissantes années aux côtés de cet homme d'exception qui nous unit et nous réunit aujourd'hui.

Pour avoir été le Directeur de son cabinet, le Secrétaire général de la Présidence de la République, son Ministre et son Premier Ministre avant de lui succéder à la tête de l'Etat du Sénégal, j'ai eu, au quotidien, pendant près de trois décennies, l'occasion, le privilège, en un mot, le bonheur d'observer, d'écouter, de travailler et de me former aux côtés de ce maître génial et superbe.

Aujourd'hui encore, et plus qu'hier, je mesure le poids de l'Histoire.

Il y a deux ans, une nouvelle fois en octobre, ce mois si riche en symboles senghoriens, à Beyrouth, au Pays des Cèdres, sur les bords de ce grand lac du milieu des terres qu'est la Méditerranée, alors que s'achevait le IX^{ème} Sommet de la Francophonie dont le thème était - faut-il y voir un signe ? - *Le Dialogue des cultures* et que je me voyais confier les rênes de l'Organisation Internationale de la Francophonie, j'ai eu le sentiment, encore une fois, de succéder au père et au maître. Ce sentiment, je l'ai éprouvé parce que, proche collaborateur de l'homme, je savais combien il s'était investi dans ce combat fondateur de notre belle et grande famille qu'il avait toujours voulu comme un espace de solidarité et de coopération au service d'une communauté de plus de cinquante nations et de centaines de millions d'hommes et de

femmes vivant aux quatre coins du monde, sous des climats différents, dans des cultures diverses et souvent différentes mais, toutes et tous, attachés à cette langue qu'ils ont en partage.

Léopold Sédar Senghor a profondément aimé votre pays. Il s'est éteint un soir d'hiver dans cette terre normande qui était celle de son épouse, dans cette France pour lui lieu privilégié de culture, de rayonnement et d'expression de l'homme universel grâce à l'extraordinaire outil que constitue sa langue.

De cette belle langue française dont il était orfèvre, le grand poète de la Négritude n'a jamais cessé de nous dire, de nous montrer et de nous démontrer qu'elle est une langue parfaite en sa concision, variée en sa sémantique et rigoureuse en sa syntaxe.

Vous vous doutez bien, Mesdames et Messieurs, que mon propos serait incomplet, si ce n'est injuste, si je ne rendais pas hommage à Colette, la parfaite médiatrice grâce à qui le génie normand est passé chez Senghor, non seulement par la beauté de ses paysages, mais encore par le génie de ses écrivains.

Dois-je évoquer ici Corneille et la *grandeur d'âme de ses héros* ? Flaubert et ses *gueulades lyriques* ? Maupassant et les *férociétés de la chair* ? Sage et bucolique en ses bocages, la Normandie a donné naissance à de puissants génies littéraires desquels on peut tout dire, sauf qu'ils furent sages et bucoliques.

Par son amour, Colette sut jeter un pont entre la douceur de la terre normande et les excès de ses fils rebelles. En cela elle fut une médiatrice, faisant de Corneille, de Flaubert, de Maupassant, pour ne citer que ceux-là d'entre les Normands, les maîtres de ce Maître parfait que fut Léopold Sédar Senghor.

Cela fait que, par un retournement qui ne laisse pas de m'enchanter, le génie français, heureuse rencontre d'Athènes et de Rome sous le signe du dialogue des cultures et des civilisations, a nourri la Négritude en passant par Saint-Louis du Sénégal, avant de s'exalter désormais dans la Francophonie. C'est ce génie-là, à nul autre pareil, qu'il m'est à l'honneur de saluer aujourd'hui en prenant place parmi vous.

Le premier article de la Constitution de 1791 est consacré à la définition de la Nation. Elle est le corps du peuple, qui se réunit en Assemblée Nationale, et qui est le seul véritable pouvoir dans l'État.

Le second article stipule que le pouvoir législatif est exercé par l'Assemblée Nationale, qui est composée de députés élus par le peuple. Le pouvoir exécutif est confié au Roi, qui agit en conseil de Ministres.

Le troisième article définit le rôle du Roi. Il est le chef de l'État, et il est responsable de l'exécution des lois. Il ne peut ni créer ni abolir des offices, ni instituer de nouvelles charges.

Le quatrième article concerne le droit de grâce. Le Roi a le droit de faire grâce, mais il ne peut ni commuer ni suspendre les jugements rendus par les tribunaux.

Le cinquième article traite de la responsabilité des Ministres. Ils sont responsables devant l'Assemblée Nationale de l'exécution des lois. Ils peuvent être destitués par elle.

Le sixième article définit le rôle de la Cour des Pairs. Elle est chargée de juger les Ministres et les Membres de l'Assemblée Nationale accusés de crimes ou délits.

Le septième article concerne le droit de pardon. Le Roi a le droit de pardonner les crimes et délits, mais il ne peut ni commuer ni suspendre les jugements rendus par les tribunaux.

Le huitième article traite de la responsabilité des Ministres. Ils sont responsables devant l'Assemblée Nationale de l'exécution des lois. Ils peuvent être destitués par elle.

Le neuvième article définit le rôle de la Cour des Pairs. Elle est chargée de juger les Ministres et les Membres de l'Assemblée Nationale accusés de crimes ou délits.

Le dixième article concerne le droit de pardon. Le Roi a le droit de pardonner les crimes et délits, mais il ne peut ni commuer ni suspendre les jugements rendus par les tribunaux.

Le onzième article traite de la responsabilité des Ministres. Ils sont responsables devant l'Assemblée Nationale de l'exécution des lois. Ils peuvent être destitués par elle.

Le douzième article définit le rôle de la Cour des Pairs. Elle est chargée de juger les Ministres et les Membres de l'Assemblée Nationale accusés de crimes ou délits.

Le treizième article concerne le droit de pardon. Le Roi a le droit de pardonner les crimes et délits, mais il ne peut ni commuer ni suspendre les jugements rendus par les tribunaux.

Le quatorzième article traite de la responsabilité des Ministres. Ils sont responsables devant l'Assemblée Nationale de l'exécution des lois. Ils peuvent être destitués par elle.

Le quinzième article définit le rôle de la Cour des Pairs. Elle est chargée de juger les Ministres et les Membres de l'Assemblée Nationale accusés de crimes ou délits.

Le seizième article concerne le droit de pardon. Le Roi a le droit de pardonner les crimes et délits, mais il ne peut ni commuer ni suspendre les jugements rendus par les tribunaux.

CORNEILLE POÈTE :
LA LIBERTÉ OU L'AMOUR

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Alain BÉZU

(26 juin 2004)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs.

Je voudrais d'abord vous remercier de me recevoir en tant que membre titulaire au sein de votre illustre Compagnie.

C'est un grand honneur que vous me faites dont je ne me sens nullement digne à titre personnel, mais que j'accepte volontiers en tant qu'animateur du Théâtre des Deux Rives : en m'accueillant parmi vous, c'est à une aventure collective que vous accordez une reconnaissance publique.

Je n'ai jamais éprouvé la tentation de l'aventure individuelle du metteur en scène. Je travaille dans une région, dans une ville où l'on a bâti un théâtre pour la compagnie que j'ai fondée. J'ai besoin d'être dans un théâtre qui est ma maison, avec une famille de collaborateurs, et cela pour des raisons d'ancrage et de continuité.

Si le Théâtre des Deux Rives est devenu en 1985 ce qu'on nomme une institution, le Centre dramatique de Haute-Normandie, il a toujours été l'aventure artistique au sein d'une troupe, d'artistes, de techniciens, d'un personnel d'administration, portés par une même ambition, celle de faire partager au plus grand nombre la découverte des textes, des langues, des paroles.

Faire partager cela au plus grand nombre, c'est affirmer une ambition démocratique, c'est le sens du discours que prononça André Malraux au Sénat en décembre 1959 sur la fonction du ministère de la Culture nouvellement créé : « *Les paroles du génie appartiennent à tous et notre fonction est de les faire connaître à tous pour que tous puissent les posséder* ».

Le Théâtre des Deux Rives revendique donc son statut de Théâtre public, selon l'idée popularisée par Jean Vilar, au service du public.

Née en 1972, la compagnie théâtrale était à l'origine essentiellement composée de jeunes gens qui s'étaient rencontrés au Conservatoire d'Art dramatique de Rouen dans la classe de Jean Chevrin auquel je voudrais rendre hommage. Il fut mon maître dans les années qui précédèrent 1968 et je lui dois ma vocation.

Elève de Louis Jouvet, de Maurice Escande, de Béatrice Dussane, élève puis professeur au cours Simon, Jean Chevrin fut nommé en 1959 professeur d'Art dramatique au Conservatoire de Rouen. Il y fut un très grand pédagogue et y fonda la troupe des Comédiens de Bellegarde, du nom de l'Hôtel où le Conservatoire avait élu domicile.

L'Académie de Rouen devait l'accueillir parmi ses membres en 1987, l'année où il nous quitta brutalement. Jean ne siégea pas dans votre Compagnie. Je le sens près de moi ce soir, qui me guide et continue de me transmettre son message.

J'aimerais aussi évoquer Jean-François Guémy, à qui nous devons le nom de Théâtre des Deux Rives qui m'apparaît 30 ans plus tard, si juste, si pertinent en ce qu'il exprime une volonté d'indépendance, le refus du clivage rive droite-rive gauche qui fut toujours préjudiciable à la vie culturelle de l'agglomération rouennaise.

Jean-François fonda la Compagnie du Beffroy à laquelle je dois, adolescent, c'était en 1963, la découverte de Flaubert dans une rigoureuse et sensible adaptation de « *L'Education Sentimentale* ».

Michel Humbert en créant la Comédie de Rouen manifestait son désir d'implanter dans cette ville une compagnie professionnelle. J'ai, sous sa direction, connu ma première expérience professionnelle: c'était en 1965, j'avais 18 ans et il m'avait confié le rôle de Malcolm dans la pièce de Shakespeare : «Macbeth».

Humbert, Guémy, Chevrin, se regroupèrent de 1968 à 1971 pour fonder le Théâtre du Robec : une troupe d'acteurs mais aussi un lieu à eux dans la ville et tout entier consacré à la création.

Je voudrais enfin témoigner ma reconnaissance à Jean Joulin et Daniel Lesur, comédiens, co-directeurs et fondateurs du Théâtre Maxime Gorki au Petit Quevilly qu'ils inaugurèrent en 1969.

Avec des moyens limités, ce Centre Culturel joua le rôle de la Maison de la Culture qui faisait cruellement défaut à l'agglomération.

Sans l'attention bienveillante et le soutien financier de Jean et de Daniel, le Théâtre des Deux Rives n'aurait jamais vu le jour.

A ces pionniers d'un théâtre de création dans notre région nous devons, dans les années 60, la découverte du répertoire contemporain, des précurseurs que furent Büchner, Strindberg, jusqu'à O'Casey, Brecht, Ionesco, Beckett, Adamov, Vian, Pinget...

Leur passion des auteurs, le désir qu'ils manifestaient de s'implanter dans leur région et de s'adresser à tous les publics, correspondaient au mouvement national de la décentralisation théâtrale impulsé au lendemain de la Libération, et qui vit naître les premiers Centres dramatiques nationaux à Saint-Etienne, Rennes, Strasbourg, Toulouse... et au mouvement du théâtre populaire qui connut avec le TNP de Jean Vilar sa réalisation emblématique. C'est dans cet héritage que 20 ans après la naissance du TNP, fut conçu le Théâtre des Deux Rives.

L'Art dramatique et l'Académie partagent une même mission : depuis sa fondation une des tâches essentielles de votre institution ne concerne-t-elle pas l'héritage du passé (la tradition, la mémoire), et l'ouverture sur le monde contemporain ?

Si la première mission d'un théâtre de création est de rendre compte des écritures contemporaines dans leur diversité et leur constant renouvellement, de ce qui s'écrit aujourd'hui et qui parle du temps d'aujourd'hui, il est cependant une autre mission, celle de travailler sur la mémoire sociale, la mémoire de la langue, la mémoire de la culture, d'être le lieu de la conservation, au sens propre, " *le conservatoire* " des formes du passé disait Antoine Vitez, et dans le même temps, de s'adresser à nous aujourd'hui.

Relire les œuvres du passé en s'appuyant sur des connaissances qui lui sont postérieures, à la lumière d'une sensibilité nouvelle, voilà la tâche du metteur en scène confronté au répertoire classique; ainsi les pièces jouées, jamais figées dans le passé comme des objets d'archéologie, sont-elles toujours contemporaines.

C'est porté par cette conviction que, plutôt qu'un long discours, j'aimerais maintenant vous faire l'hommage d'un parcours dans la poésie amoureuse de Pierre Corneille dont Robert Desnos m'a inspiré le titre : la Liberté ou l'Amour !

En tant qu'interprète, je m'y placerai du point de vue de la pratique du théâtre, de la diction de l'alexandrin, de l'œuvre poétique à déchiffrer comme une partition musicale, sans renoncer toutefois à celui de la dramaturgie et de la vérité du contexte historique : deux attitudes qui, dans ma pratique de metteur en scène, ont toujours été complémentaires.

Enfin je voudrais remercier très chaleureusement mon ami Philippe Davenet, avec qui j'ai partagé de belles aventures artistiques, d'avoir bien voulu m'accompagner tout au long de ce parcours en interprétant des pièces pour clavier de Jean-Henry d'Anglebert.

CORNEILLE POÈTE :
LA LIBERTÉ OU L'AMOUR

*Parenthèses musicales : Pièces pour clavier de
Jean-Henry d'Anglebert, interprétées au piano
par M. Philippe DAVENET*

(Prélude de la Deuxième Suite)

*J'ai brûlé fort longtemps d'une amour assez grande,
Et que jusqu'au tombeau je dois bien estimer,
Puisque ce fut par là que j'appris à rimer.
Mon bonheur commença quand mon âme fut prise :
Je gagnai de la gloire en perdant ma franchise.
Charmé de deux beaux yeux, mon vers charma la Cour,
Et ce que j'ai de nom je le dois à l'amour.
J'adorai donc Philis ; et la secrète estime
Que ce divin esprit faisait de notre rime
Me fit devenir poète aussitôt qu'amoureux.*

Dans «L'Excuse à Ariste», **Pierre Corneille** nous dit qu'au temps de son éducation sentimentale, initiation amoureuse et initiation poétique sont intimement liées :

Il aima pour nourrir son inspiration artistique, exprimer en poèmes des sentiments éprouvés, et écrivit des poèmes pour séduire et être aimé.

Si l'autobiographie est l'histoire écrite de la vie vécue mais aussi de la vie rêvée d'une personne par elle-même, alors on peut dire que les comédies du jeune **Corneille**, de même que sa poésie amoureuse, sont autobiographiques.

On sait par son frère **Thomas** dans quelles circonstances **Pierre** écrivit à l'âge de 22 ans sa première pièce MELITE :

Une aventure galante lui fit prendre le dessein de faire une comédie pour y employer un sonnet qu'il avait fait pour une demoiselle qu'il aimait.

Et son neveu **Fontenelle** d'ajouter que *la demoiselle qui en avait fait naître le sujet porta longtemps dans Rouen le nom de Mélite, nom glorieux pour elle et qui l'associait à toutes les louanges que recevait son amant.*

Selon **Octave Nadal** dans «Le sentiment de l'amour dans l'œuvre de Pierre Corneille», ce sonnet illustre bien ce que le jeune auteur doit à la littérature de son temps :

L'amour de Mélite ne doit rien aux modèles anciens ou à ceux de notre Renaissance, il ressemble à l'amour à la mode dans les livres ; il se nourrit de ce qui fut sous Louis XIII l'actualité théâtrale. (...) il n'y a pas en littérature de génération spontanée ; tout art authentique est aussi une imitation.

SONNET

Après l'œil de Mélite il n'est rien d'admirable,
Il n'est rien de solide après ma loyauté :
Mon feu, comme son teint, se rend incomparable,
Et je suis en amour ce qu'elle est en beauté.

Quoi que puisse à mes sens offrir la nouveauté,
Mon cœur à tous ses traits demeure invulnérable,
Et quoiqu'elle ait au sien la même cruauté,
Ma foi pour ses rigueurs n'en est pas moins durable.

C'est donc avec raison que mon extrême ardeur
Trouve chez cette belle une extrême froideur,
Et que sans être aimé je brûle pour Mélite.

Car de ce que les Dieux, nous envoyant au jour,
Donnèrent pour nous deux d'amour et de mérite
Elle a tout le mérite, et moi j'ai tout l'amour.

Dans les comédies de jeunesse, de MELITE (1628) à LA PLACE ROYALE (1635), **Corneille** met en scène des jeunes filles et des jeunes garçons de son temps qui s'interrogent sur les questions de l'amour, du désir et de la liberté, dans ce moment qui précède l'engagement dans le mariage et la vie d'adulte.

Quel sens **Corneille** donne-t-il au mot liberté ?

« Le Dictionnaire de l'Académie », dans sa première édition en 1694, définit la liberté comme *le pouvoir que l'âme a d'agir ou de n'agir pas, de faire le bien ou le mal, de se déterminer au choix d'une chose ou d'une autre, de faire ou de ne faire pas*. Définition éclairée par l'exemple suivant : *Dieu a donné la liberté à l'homme. La liberté de la volonté.*

C'est dans ce sens qu'on peut entendre la liberté que revendique Alidor, le jeune héros de LA PLACE ROYALE : la faculté de choisir ou d'agir en dehors de toute contrainte.

On sait que sur cette question, et comme l'a souligné **Louis Rivaille** dans « Les Débuts de Pierre Corneille », les Jésuites qui furent ses maîtres ont exercé une influence très forte sur le jeune homme : il leur doit sa formation, probablement son initiation aux joies de l'écriture, et le sentiment de sa légitimité à exercer le métier d'auteur dramatique en un temps où l'exercice de l'art dramatique est un péché comparable à celui de luxure :

N'assistez point aux théâtres, disait Bossuet dans son « Traité de la concupiscence », car tout y est comme dans le monde, dont ils sont l'image, ou concupiscence de la chair ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie ; on y rend les passions délectables et tout le plaisir consiste à les réveiller.

Comment concilier l'amour et la liberté ?

Telle est la question que se pose l'auteur des comédies de jeunesse :

L'amour ne constitue-t-il pas une menace pour la liberté ?

Comment faire coïncider ses désirs avec la loi parentale ?

Faut-il se soumettre sans amour à cette loi ?

Comment associer amour et mariage ?

Quel rôle l'argent joue t-il dans cette union ?

Les personnages du jeune **Corneille** débattent entre eux de leur conception, on pourrait dire de leur théorie de l'amour, sur laquelle ils s'efforcent de régler leur comportement amoureux.

Afin d'illustrer cette problématique, je vais prendre l'exemple de quelques personnages des trois comédies que j'ai mises en scène en 1984 : MELITE, LA GALERIE DU PALAIS, LA PLACE ROYALE.

La trilogie fut présentée à la Chapelle du Lycée Corneille, dans le cadre des commémorations du tricentenaire de la mort de **Pierre Corneille**.

Je vais par ailleurs étayer mon propos en me référant au texte que mon ami **Joseph Danan** rédigea en tant que dramaturge de cette création, texte qu'il intitula : «Glissements progressifs du théâtre».

(Menuet de la Première Suite)

La première scène de MELITE, met en présence deux amis, Eraste et Tircis, dont les comportements sont régis par deux conceptions opposées de l'amour : Eraste voit dans le mariage l'aboutissement d'un amour fidèle et désintéressé pour Mélite, tandis que Tircis dissocie radicalement amour et mariage ; pour lui le mariage est avant tout une nécessité économique qui n'a rien à voir avec l'amour.

Dans son livre «Corneille Dramaturge», **Bernard Dort** voit dans cet affrontement celui de deux idéologies : l'une d'essence aristocratique, l'autre typiquement bourgeoise. Cependant Eraste et Tircis appartiennent tous deux à la bourgeoisie à laquelle appartient Corneille lui-même : jeunes gens nés officiers, ils aspirent à s'intégrer à la noblesse, à jouir de ses privilèges, à adopter son mode de vie.

Dans un ordre social troublé, ce que montre **Corneille**, c'est une idéologie en pleine évolution, penchant soit vers les valeurs bourgeoises soit vers les valeurs aristocratiques. Le clivage ne recoupe donc pas exactement celui des classes sociales, mais crée des contradictions à l'intérieur de chaque classe, voire de chaque individu.

Eraste donc, éprouve pour Mélite, mais sans être payé de retour, une passion dévorante, absolument étrangère à Tircis qui se veut libre de tout attachement, jusqu'à l'instant où, apercevant Mélite pour la première fois, ce dernier est instantanément conquis, ravi à lui-même. Dans «L'œil vivant», **Jean Starobinski** parle d'*éblouissement*, de *saisissement devant le sacré et sa lumière* :

Mélite est vue par Tircis ; celui-ci est ébloui par Mélite. (...)

Il a suffi que Mélite paraisse à sa fenêtre : Tircis, à l'instant même, lui appartient, oubliant toutes ses maximes d'indifférence et de liberté. (...) Une révélation s'est produite ; Tircis, en un clin d'œil, s'est converti, rompant avec son passé et ses convictions.

Amoureux, il bascule du côté des valeurs exprimées par son ami. Avant l'éblouissement, dans le discours du cynique Tircis, l'amour, exclu était imaginaire : il était feinte, comédie, " du vent " ; mais Mélite est apparue et c'est ce discours qui est rejeté dans l'imaginaire.

Dans son Introduction aux « Œuvres complètes de Corneille » à la Bibliothèque de la Pléiade, **Georges Couton** distingue dans la comédie de **Corneille**, *un art d'aimer non dépourvu d'un érotisme (...) qui tient à la personnalité de l'auteur, et un art du mariage bourgeois, soucieux de l'argent et des rangs.*

Les heurts et les difficiles conciliations entre les vues réalistes et les amours constituent le pathétique de cette comédie, dit-il.

Il est nécessaire de mettre en lumière le rôle de l'argent dans ces comédies. Dès le début de la pièce, Tircis est sensible à son attrait :

*Alors ne pense pas que j'épouse un visage,
Je règle mes désirs suivant mes intérêts,
Si Doris me voulait, toute laide qu'elle est,
(...)
Son revenu chez moi tiendrait lieu de mérite.*

Mélite est riche. Ses " amants " ne l'oublent pas un seul instant, car l'argent crée un ordre, une hiérarchie : pour le moins fortuné il constitue un obstacle, pris comme but d'ascension sociale, il avilit celui qui en est dépossédé :

Eraste qui est deux fois plus riche que Tircis considère que :

Les âmes du commun n'ont pour but que l'argent.

Les parents enfin ne manquent jamais l'occasion de rappeler son importance lorsqu'il s'agit d'assurer à l'amour sa permanence. De même que l'argent assure la stabilité, les parents assurent l'ordre, et s'il le faut contre l'amour.

En lui faisant épouser Mélite qui est plus riche que lui, Corneille épargne à son premier héros un dilemme : tout se passe comme si l'amour que Tircis reconnaît en lui pour Mélite était rendu possible par sa non-incompatibilité avec son désir de monter dans la hiérarchie de l'argent.

(Menuet de la Première Suite : les 8 mesures finales)

Pour Célidée, héroïne de LA GALERIE DU PALAIS, l'amour est changeant et le mariage, une nécessité que les parents imposent : ce thème baroque du change, de l'inconstance des amants confrontés à un monde instable, à *un ciel qui n'est pas un instant le même* dira **Diderot**, crée un inévitable conflit avec la stabilité de l'institution du mariage.

Avec Célidée, **Corneille** invente une figure féminine en avance sur les mentalités de son époque, en ce sens, d'une part, qu'elle fait de l'amour une valeur en soi, d'autre part, anticipant en cela sur les héroïnes de **Marivaux**, qu'elle agit et veut choisir elle-même son mari.

Au début de la pièce Lysandre aime Célidée qui l'aime, et le père de Célidée donne à sa fille toute latitude d'aimer Lysandre.

Il n'y a donc aucun obstacle à cet amour et la pièce pourrait s'arrêter là si Célidée elle-même ne s'avisait de créer les obstacles qui différeront (et mettront en péril) son union : libre d'agir à sa guise, Célidée éprouve *le conflit intime de la liberté et de l'amour en prenant conscience que tout choix est à la fois manifestation et limitation de la liberté* :

Mon cœur a de la peine à demeurer constant dit-elle, non pas parce qu'elle est attirée par un autre objet mais parce qu'*engagée dans l'amour, elle se sent prisonnière d'elle-même, ou plus exactement,* précise **Serge Doubrovsky** dans «Corneille et la dialectique du héros», elle trouve sa propre spontanéité prisonnière de son serment.

Elle décide de rompre avec son amant afin de mettre à l'épreuve l'amour de Lysandre et davantage encore, son propre amour et sa liberté : c'est parce que rien dans la situation ni dans le comportement de Lysandre ne justifie sa décision de rompre avec lui, que cette résolution devient, pour Célidée, une mise à l'épreuve réelle de sa propre liberté. C'est ce que **Serge Doubrovsky** appelle le *projet de Maîtrise*.

Dans une réconciliation à l'acte V, Célidée épousera Lysandre par amour. Si la comédie n'a pas toujours été drôle, la fin en est heureuse, nous sommes encore dans le registre de la comédie.

(Menuet de la Première Suite : les 4 mesures finales)

Avec LA PLACE ROYALE, **Corneille** écrit la dernière comédie de jeunesse, il lui donnera une fin amère. Alors que les personnages

des précédentes comédies sacrifiaient la liberté à l'amour, Alidor, son héros, placera la liberté au-dessus de l'amour.

Dans la première scène de la pièce, au cours d'une discussion entre deux jeunes filles, s'affrontent deux conceptions de l'art d'aimer, deux philosophies de l'amour : face à Angélique qui aime Alidor, pour qui la passion est la suprême valeur, et qui associe amour et mariage, Phylis exhibe une sorte de donjuanisme féminin, dont la limite demeure le nécessaire aboutissement dans le mariage. Phylis acceptera le mari imposé par ses parents, quel qu'il soit, puisqu'elle ne sera pas enchaînée à l'amour unique, à la passion qui signifie l'aliénation de la liberté. **Serge Doubrovsky** parle à son propos de *liberté d'indifférence*.

Alidor entre en scène à la scène 4 de l'acte I et se fait d'entrée de jeu le chantre d'une libération nouvelle :

*Je veux la liberté dans le milieu des fers.
Il ne faut point servir d'objet qui nous possède ;
Il ne faut point nourrir d'amour qui ne nous cède :
Je le hais, s'il me force ; et quand j'aime, je veux,
Que de ma volonté dépendent tous mes vœux,
Que mon feu m'obéisse au lieu de me contraindre,
Que je puisse à mon gré l'augmenter et l'éteindre,
Et toujours en état de disposer de moi,
Donner quand il me plaît et retirer ma foi.*

Profession de foi qu'on ne peut éviter de mettre en résonance avec «La dédicace à Monsieur», qui précède l'édition originale de la pièce, et dont le dédicataire qui tenait à garder l'anonymat n'a pas été identifié, de sorte qu'on peut se demander s'il a jamais existé.

C'est **Corneille** qui parle :

C'est de vous que j'ai appris que l'amour d'un honnête homme doit être toujours volontaire ; qu'on ne doit jamais aimer en un point qu'on ne puisse n'aimer pas ; que si l'on en vient jusque-là, c'est une tyrannie dont il faut secouer le joug ; et qu'enfin la personne aimée nous a beaucoup plus d'obligation de notre amour, alors qu'elle est toujours l'effet de notre choix et de son mérite, que quand elle vient d'une inclination aveugle...

On ne peut qu'être frappé par la convergence des points de vue d'Alidor et de **Corneille**. L'un et l'autre définissent ainsi leur projet de maîtrise :

- Méfiance à l'égard des passions
- Peur d'une dépendance
- Pouvoir de la volonté
- Exigence de liberté

L'enjeu de la pièce ne sera pas la conquête de l'être aimé, mais celle de la liberté.

LA PLACE ROYALE raconte donc l'histoire d'Alidor et d'Angélique qui s'aiment passionnément. (Si Alidor n'aimait pas profondément Angélique, il ne sentirait pas sa propre dépendance.)

Leur parfait amour est cependant brisé : Alidor s'avise qu'à trop aimer Angélique, il perd le contrôle de ses sentiments et la maîtrise de son sort, que sa passion signifie l'aliénation de sa liberté. Il prend conscience que si l'instant de l'éblouissement est fulgurant, *le temps, qui change tout*, érode tout, détruit tout : la beauté, le désir. Il décide donc de rompre avec Angélique et de lui choisir son successeur : son meilleur ami Cléandre qui justement aime Angélique en secret et n'a jusqu'ici courtesé Phyllis que pour donner le change.

La rupture a bien lieu mais les manœuvres de Phyllis font échouer le projet et c'est à Doraste, frère de Phyllis qu'Angélique s'engage par dépit.

Nous sommes à l'acte III, tout est à recommencer.

Dans une scène magistrale où il révèle un grand talent d'acteur, Alidor arrache le pardon d'Angélique et regagne son amour pour avoir la possibilité de l'enlever le soir même ou plutôt de la faire enlever par Cléandre.

Mais c'est Phyllis qui par erreur, à la faveur de la nuit, est enlevée.

Alors qu'Alidor vaincu par les circonstances, jette les armes et " se rend " à son amour (on s'achemine vers une fin de comédie) c'est Angélique qui le refuse : désabusée enfin, elle décide de se retirer dans un cloître.

Alidor, resté seul en scène, prononce « les stances en forme d'épilogue » ; ce discours final où il proclame, triomphant, sa satisfaction d'être débarrassé d'elle, est plus que le cri dépité d'un amant s'efforçant de faire bonne figure, *un rempart de mots*, propose **Joseph Danan**, *qu'il se construit pour clamer sa liberté, et qui porte sa propre faille, son amour et son désir pour Angélique.*

STANCES EN FORME D'EPILOGUE.

Que par cette retraite elle me favorise !
Alors que mes desseins cèdent à mes amours,
Et qu'ils ne sauraient plus défendre ma franchise,
Sa haine et ses refus viennent à leur secours.

J'avais beau la trahir, une secrète amorce
Rallumait dans mon cœur l'amour par la pitié ;
Mes feux en recevaient une nouvelle force,
Et toujours leur ardeur en croissait de moitié.

Ce que cherchait par là mon âme peu rusée,
De contraires moyens me l'ont fait obtenir ;
Je suis libre à présent qu'elle est désabusée,
Et je ne l'abusais que pour le devenir.

Impuissant ennemi de mon indifférence :
Je brave, vain Amour, ton débile pouvoir,
Ta force ne venait que de mon espérance,
Et c'est ce qu'aujourd'hui m'ôte son désespoir.

Je cesse d'espérer et commence de vivre ;
Je vis dorénavant puisque je vis à moi ;
Et quelques doux assauts qu'un autre objet me livre,
C'est de moi seulement que je prendrai la loi.

Beautés, ne pensez point à rallumer ma flamme ;
Vos regards ne sauraient asservir ma raison ;
Et ce sera beaucoup emporté sur mon âme,
S'ils me font curieux d'apprendre votre nom.

Nous feindrons toutefois, pour nous donner carrière,
Et pour mieux déguiser nous en prendrons un peu ;
Mais nous saurons toujours rebrousser en arrière,
Et, quand il nous plaira, nous retirer du jeu.

Cependant Angélique enfermant dans un cloître
Ses yeux, dont nous craignons la fatale clarté,
Les murs qui garderont ces tyrans de paroître
Serviront de remparts à notre liberté.

Je suis hors du péril qu'après son mariage
 Le bonheur d'un jaloux augmente mon ennui,
 Et ne serai jamais sujet à cette rage
 Qui naît de voir son bien entre les mains d'autrui.

Ravi qu'aucun n'en ait ce que j'ai pu prétendre,
 Puisqu'elle dit au monde un éternel adieu,
 Comme je la donnais sans regret à Cléandre,
 Je verrai sans regret qu'elle se donne à Dieu.

(Sarabande de la Troisième Suite)

C'est donc en renonçant à l'Autre mais aussi en le niant qu'Alidor parvient à " vivre à soi ".

Mais les comédies et les combats amoureux n'offrant pas d'autre issue que ce repliement sur soi même, Corneille écrira désormais des tragédies, dans lesquelles son héros, enfin confronté au monde, livrera, au risque de sa vie, d'autres combats autrement dangereux.

Dans son « Discours du poème dramatique », le dramaturge définit ainsi la tragédie :

Sa dignité demande quelque grand intérêt d'Etat, ou quelque passion plus noble et plus mâle que l'amour, telles que sont l'ambition ou la vengeance, et veut donner à craindre des malheurs plus grands que la perte d'une maîtresse.

Rodrigue prendra le relais d'Alidor, la tragédie, celui de la comédie.

Non seulement le héros cornélien ne subira plus l'éblouissement, mais drapé dans sa gloire c'est lui maintenant qui sera éblouissant.

Une fois encore nous sommes frappés par la ressemblance entre la quête de son héros et la démarche de l'auteur : en écrivant des tragédies, **Pierre Corneille** accède au genre noble, dépeint des personnages glorieux dans des situations sublimes, et trouve la reconnaissance, l'admiration du public, il devient lui aussi, éblouissant.

Cependant, tout au long de sa carrière littéraire, **Pierre Corneille** empruntera une autre voie, plus secrète, moins reconnue, celle des poèmes qui, selon **Georges Couton**, mériterait mieux que l'attention un peu distraite que lui accordent d'ordinaire les historiens.

La production poétique de Corneille comprend des compositions de nature très différentes, poèmes d'occasion, œuvres de circonstance, poèmes officiels, poèmes religieux, adresses amoureuses...

En 1632, à la suite de la pièce CLITANDRE, **Corneille** fait figurer les «Mélanges Poétiques», ce sera le seul recueil de poèmes publié par lui-même.

Escrime amoureuse, badinage ou ironie cinglante, lyrisme, émotion, l'auteur varie les styles. En vers de sept syllabes destinés à être mis en musique et chantés, (ce rythme est en usage tout au long du XVIIème siècle), de huit syllabes ou en alexandrins, les «Mélanges poétiques» nous permettent de nous approcher au plus près de l'intimité du jeune poète qui, dans un même geste, fait son apprentissage d'écrivain et son éducation sentimentale. Des comédies aux poèmes ce qui frappe c'est l'impression d'unité thématique et musicale : sur une même rhétorique amoureuse, il s'y chante une même mélodie baroque.

Ainsi que le Sonnet de MELITE, les trois poèmes qui suivent font partie des «Mélanges Poétiques». Ils sont donc antérieurs aux stances d'Alidor.

ODE SUR UN PROMPT AMOUR

O dieux, qu'elle sait bien surprendre !
Mon cœur, adore ta prison,
Et n'écoute plus ta raison
Qui fait mine de te défendre ;
Accepte une si douce loi !
Voir Amynte et rester à soi
Sont deux choses incompatibles ;
Devant une telle beauté
C'est à faire à des insensibles
De conserver leur liberté.

Ses yeux d'un pouvoir plus suprême
Que n'est l'autorité des rois,
Interdisent à notre choix

De disposer plus de nous-mêmes :
Ravi que j'en fus à l'abord,
Je ne pus faire aucun effort
A me retenir en balance ;
Et je sentis un changement
Par une douce violence,
Que j'eusse fait par jugement.

Regards brillants, clartés divines,
Qui m'avez tellement surpris,
Œillades qui sur les esprits
Exercez si bien vos rapines,
Tyrans secrets, auteurs puissants
D'un esclavage où je consens ;
Chers ennemis de ma franchise,
Beaux yeux, mes aimables vainqueurs
Dites-moi qui vous autorise
A dérober ainsi les cœurs !

Que ce larcin m'est favorable,
Que j'ai sujet d'appréhender,
La conjurant de le garder,
Qu'elle me soit inexorable !
Amour, si jamais ses dédain
La portent à ce que je crains,
Fais qu'elle se puisse méprendre,
Et qu'aveuglée, au lieu du mien
Qu'elle aura dessein de me rendre,
Amynte me donne le sien !

CHANSON

Toi qui près d'un beau visage
Ne veux que feindre l'amour,
Tu pourrais bien quelque jour
Epruver à ton dommage
Que souvent la fiction
Se change en affection.

Tu dupes son innocence,
Mais enfin ta liberté
Se doit à cette beauté
Pour réparer ton offense,
Car souvent la fiction
Se change en affection.

Bien que ton cœur désavoue
Ce que ta langue lui dit,
C'est en vain qu'il la dédit,
L'amour ainsi ne se joue,
Et souvent la fiction
Se change en affection.

Sache enfin que cette flamme
Que tu veux feindre au dehors,
Par des inconnus ressorts
Entrera bien dans ton âme ;
Car souvent la fiction
Se change en affection.

Tircis auprès d'Hippolyte
Pensait bien garder son cœur ;
Mais ce bel objet vainqueur
Le fit rendre à son mérite,
Changeant en affection
Malgré lui sa fiction.

CHANSON

Si je perds bien des maîtresses,
J'en fais encor plus souvent,
Et mes vœux et mes promesses
Ne sont que feintes caresses,
Et mes vœux et mes promesses
Ne sont jamais que du vent.

Quand je vois un beau visage,
Soudain je me fais de feu,
Mais longtemps lui faire hommage,
Ce n'est pas bien mon usage,
Mais longtemps lui faire hommage,
Ce n'est pas bien là mon jeu.

J'entre bien en complaisance
Tant que dure une heure ou deux,
Mais en perdant sa présence
Adieu toute souvenance :
Mais en perdant sa présence
Adieu soudain tous mes feux.

Plus inconstant que la lune
Je ne veux jamais d'arrêt ;
La blonde comme la brune
En moins de rien m'importune,
La blonde comme la brune
En moins de rien me déplaît.

Si je feins un peu de braise,
Alors que l'humeur m'en prend,
Qu'on me chasse ou qu'on me baise,
Qu'on soit facile ou mauvaise,
Qu'on me chasse ou qu'on me baise,
Tout m'est fort indifférent.

Mon usage est si commode,
On le trouve si charmant,
Que qui ne suit ma méthode
N'est pas bien homme à la mode,
Que qui ne suit ma méthode
Passe pour un Allemand.

(Allemande de la Troisième Suite)

Les poèmes qui vont suivre figurent dans les « Poésies choisies » publiées par l'éditeur **Sercy** en 1660.

Ils ne peuvent être datés avec certitude.

JALOUSIE

N'aimez plus tant, Philis, à vous voir adorée :
Le plus ardent amour n'a pas grande durée ;
Les nœuds les plus serrés sont le plus tôt rompus ;
A force d'aimer trop, souvent on n'aime plus,
Et ces liens si forts ont des lois si sévères
Que toutes leurs douceurs en deviennent amères.
Je sais qu'il vous est doux d'asservir tous nos soins :
Mais qui se donne entier n'en exige pas moins ;
Sans réserve il se rend, sans réserve il se livre,
Hors de votre présence il doute s'il peut vivre :
Mais il veut la pareille, et son attachement
Prend compte de chaque heure et de chaque moment.
C'est un esclave fier qui veut régler son maître,
Un censeur complaisant qui cherche à trop connaître,
Un tyran déguisé qui s'attache à vos pas,
Un dangereux Argus qui voit ce qui n'est pas,
Sans cesse il importune, et sans cesse il assiège,
Importun par devoir, fâcheux par privilège,
Ardent à vous servir jusqu'à vous en lasser,
Mais au reste un peu tendre et facile à blesser.
Le plus léger chagrin d'une humeur inégale,
Le moindre égarement d'un mauvais intervalle,
Un souris par mégarde à ses yeux dérobés,
Un coup d'œil par hasard sur un autre tombé,
Le plus faible dehors de cette complaisance
Que se permet pour tous la même indifférence,
Tout cela fait pour lui de grands crimes d'Etat,
Et plus l'amour est fort, plus il est délicat.
Vous avez vu, Philis, comme il brise sa chaîne
Sitôt qu'auprès de vous quelque chose le gêne,
Et comme vos bontés ne sont qu'un faible appui
Contre un murmure sourd qui s'épand jusqu'à lui.
Que ce soit vérité, que ce soit calomnie,

Pour vous voir en coupable il suffit qu'on le die ;
 Et lorsqu'une imposture a quelque fondement
 Sur un peu d'imprudence, ou sur trop d'enjouement
 Tout ce qu'il sait de vous et de votre innocence
 N'ose le révolter contre cette apparence,
 Et souffre qu'elle expose à cent fausses clartés
 Votre humeur sociable et vos civilités.
 Sa raison au-dedans vous fait en vain justice,
 Sa raison au-dehors respecte son caprice,
 La peur de sembler dupe aux yeux de quelques fous
 Etouffe cette voix qui parle trop pour vous.
 La part qu'il prend sur lui de votre renommée
 Forme un sombre dépit de vous avoir aimée ;
 Et comme il n'est plus temps d'en faire un désaveu,
 Il fait gloire partout d'éteindre un si beau feu :
 Du moins s'il ne l'éteint, il l'empêche de luire,
 Et brave le pouvoir qu'il ne saurait détruire.
 Voilà ce que produit le don de trop charmer.
 Pour garder vos amants faites-vous moins aimer ;
 Un amour médiocre est souvent plus traitable :
 Mais pourriez-vous, Philis, vous rendre moins aimable ?
 Pensez-y, je vous prie, et n'oubliez jamais,
 Quand on vous aimera, que L'AMOUR EST DOUX. MAIS...

SONNET

Vous aimez que je me range
 Auprès de vous chaque jour,
 Et m'ordonnez que je change
 En amitié mon amour.

Cette méchante bricole
 Vous fait beaucoup hasarder,
 Et je vous trouve bien folle
 Si vous me pensez garder.

Une passion si belle
 N'est pas une bagatelle
 Dont on se joue à son gré,

Et l'amour qui vous rebute
 Ne saurait choir d'un degré
 Qu'il ne meure de sa chute.

(Sarabande de la Première Suite)

Voici maintenant, et pour terminer, un ensemble de poèmes à Iris, consacrés à la comédienne **Marquise Thérèse de Gorla**, dite la **Du Parc**. On sait qu'avec la troupe de **Molière**, elle séjourna à Rouen de Pâques à octobre 1658. **Corneille** la rencontra probablement à cette époque, il avait 52 ans, elle en avait 25.

SONNET

Je vous estime, Iris, et crois pouvoir sans crime
 Permettre à mon respect un aveu si charmant :
 Il est vrai qu'à chaque moment
 Je songe que je vous estime.

Cette agréable idée, où ma raison s'abîme,
 Tyrannise mes sens jusqu'à l'accablement ;
 Mais pour vouloir fuir ce tourment
 La cause en est trop légitime.

Aussi, quelque désordre où mon cœur soit plongé,
 Bien loin de faire effort à l'en voir dégagé,
 Entretenir sa peine est toute mon étude.

J'en aime le chagrin, le trouble m'en est doux.
 Hélas ! que ne m'estimez-vous
 Avec la même inquiétude !

SONNET

D'un accueil si flatteur, et qui veut que j'espère,
 Vous payez ma visite alors que je vous vois,
 Que souvent à l'erreur j'abandonne ma foi,
 Et crois seul avoir droit d'aspirer à vous plaire.

Mais si j'y trouve alors de quoi me satisfaire,
 Ces charmes attirants, ces doux je ne sais quoi,
 Sont des biens pour tout autre aussi bien que pour moi,
 Et c'est dont un beau feu ne se contente guère.

D'une ardeur réciproque il veut d'autres témoins,
 Un mutuel échange et de vœux et de soins,
 Un transport de tendresse à nul autre semblable.

C'est là ce qui remplit un cœur fort amoureux :
 Le mien le sent pour vous, le vôtre en est capable.
 Hélas ! si vous vouliez, que je serais heureux !

SONNET

Usez moins avec moi du droit de tout charmer :
 Vous me perdrez bientôt si vous n'y prenez garde.
 J'aime bien à vous voir, quoi qu'enfin j'y hasarde,
 Mais je n'aime pas bien qu'on me force d'aimer.

Cependant mon repos a de quoi s'alarmer :
 Je sens je ne sais quoi dès que je vous regarde ;
 Je souffre avec chagrin tout ce qui m'en retarde ;
 Et c'est déjà sans doute un peu plus qu'estimer.

Ne vous y trompez pas : l'honneur de ma défaite
 N'assure point d'esclave à la main qui l'a faite ;
 Je sais l'art d'échapper aux charmes les plus forts ;

Et, quand ils m'ont réduit à ne me plus défendre,
 Savez-vous, belle Iris, ce que fais alors ?
 Je m'enfuis, de peur de me rendre.

CHANSON

Vos beaux yeux sur ma franchise
 N'adressent pas bien leurs coups,
 Tête chauve et barbe grise
 Ne sont pas viande pour vous ;
 Quand j'aurais l'heur de vous plaire,
 Ce serait perdre du temps ;
 Iris, que pourriez-vous faire
 D'un galant de cinquante ans ?

Ce qui vous rend adorable
N'est propre qu'à m'alarmer.
Je vous trouve trop aimable,
Et crains de vous trop aimer :
Mon cœur à prendre est facile,
Mes vœux sont des plus constants,
Mais c'est un meuble inutile
Qu'un galant de cinquante ans.

Si l'armure n'est complète,
Si tout me va comme il faut,
Il vaut mieux faire retraite
Que d'entreprendre un assaut :
L'amour ne rend point la place
A de mauvais combattants,
Et rit de la vaine audace
Des galants de cinquante ans.

SONNET PERDU AU JEU

Je chéris ma défaite, et mon destin m'est doux,
Beauté, charme puissant des yeux et des oreilles ;
Et je n'ai point regret qu'une heure auprès de vous
Me coûte en votre absence et des soins et des veilles.

Se voir ainsi vaincu par vos rares merveilles,
C'est un malheur commode à faire cent jaloux ;
Et le cœur ne soupire, en des pertes pareilles,
Que pour baiser la main qui fait de si grands coups.
Recevez de la mienne, après votre victoire,
Ce que pourrait un roi tenir à quelque gloire,
Ce que les plus beaux yeux n'ont jamais dédaigné.

Je vous en rends, Iris, un juste et prompt hommage.
Hélas ! contentez-vous de me l'avoir gagné,
Sans me dérober davantage.

(Sarabande de la Deuxième Suite)

STANCES

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux.

Le temps aux plus belles choses
Se plaît à faire un affront,
Et saura faner vos roses
Comme il a ridé mon front.

Le même cours des planètes
Règle nos jours et nos nuits :
On m'a vu ce que vous êtes
Vous serez ce que je suis.

Cependant j'ai quelques charmes
Qui sont assez éclatants
Pour n'avoir pas trop d'alarmes
De ces ravages du temps.

Vous en avez qu'on adore ;
Mais ceux que vous méprisez
Pourraient bien durer encore
Quand ceux-là seront usés.

Ils pourront sauver la gloire
Des yeux qui me semblent doux,
Et dans mille ans faire croire
Ce qu'il me plaira de vous.

Chez cette race nouvelle,
Où j'aurai quelque crédit,
Vous ne passerez pour belle
Qu'autant que je l'aurai dit.

Pensez-y, belle Marquise.
Quoiqu'un grison fasse effroi,
Il vaut bien qu'on le courtise,
Quand il est fait comme moi.

DISCOURS EN RÉPONSE

par M. Philippe DAVENET

(26 juin 2004)

Monsieur le Président,
Chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Avant cette évocation superbe du parcours poétique du Grand Corneille, à travers «l'Amour et la Liberté», Alain Bézu, que nous remercions d'avoir été aussi passionnant dans son récit, nous a d'abord conté dans son discours en remerciement, l'histoire de la création et de l'évolution du Centre dramatique régional de Haute-Normandie, le Théâtre des Deux Rives, qui est toujours aujourd'hui, et pour longtemps encore, nous l'espérons, le point de ralliement le plus important de la région pour tous les passionnés de théâtre et les plus exigeants.

Si cette aventure a été et continue d'être la plus importante de sa carrière et son rôle de Directeur la plus accaparante de ses occupations professionnelles, il reste qu'elle n'est pas la seule et qu'elle n'a jamais été indissociable d'une autre activité qu'Alain Bézu a menée durant toutes ces années avec l'exigence et le talent qu'on lui connaît et que sa modestie a poussé à ne pas mentionner tout à l'heure, à savoir ses responsabilités de metteur en scène, ou, du moins, il y a fait allusion avec suffisamment de discrétion pour me donner le désir d'y revenir ici avec autant de plaisir qu'il a eu à nous en donner dans ses réalisations.

Car le succès formidable du Théâtre des Deux Rives, la fidélité exceptionnelle des spectateurs à ses programmations, son rayonnement culturel et son influence évidents dans toute la région (et bien au-delà) tiennent avant tout au choix et à la qualité de ce qui y fut et y est représenté tant aux spectacles invités qu'à ceux qui y ont été créés et, pour beaucoup, mis en scène par celui qui déclarait :

« *Je fais de la mise en scène pour savoir pourquoi, justement, j'ai envie de faire de la mise en scène* ».

J'imagine qu'il sait répondre, aujourd'hui, à cette question, mais ce dont je suis certain, c'est que tous ceux qui ont vu ses spectacles le savent, eux, savent que son exigence dans le choix des œuvres montées, sa grande culture, sa connaissance réjouissante et infaillible des grands textes du répertoire théâtral, mais aussi, - et ce n'est pas la moindre de ses qualités - sa curiosité insatiable pour les grands contemporains et les nouveaux auteurs, sa disponibilité pour servir, avec tout l'acquis de son formidable métier, et sa justesse d'appréciation, les plus talentueux d'entre eux, tous ces spectateurs savent que si Alain Bézu est metteur en scène, c'est peut-être pour qu'il sache lui-même, effectivement, pourquoi il est metteur en scène, mais c'est, avant tout, parce qu'une passion comme celle-là se partage, avec tout le courage qu'il faut pour conserver l'enthousiasme malgré les doutes, pour continuer de sentir la Foi en ce métier malgré le travail de destruction que s'emploient à mener, à grands renforts de moyens, plusieurs de ses représentants, à rester égal et permanent, attentif, dans l'écoute et le regard portés, dans la parole donnée, à transmettre dans la pudeur, ses désirs les plus secrets, tout en restant digne de ce qu'il y a de plus fragile à conserver : le Talent.

Et si je m'abstiens, ici, de faire la liste (trop longue) de toutes les réalisations d'Alain Bézu, "metteur en scène", si je ne mentionne aucun des éloges que les journalistes et les gens du métier ont écrits, éloges que nous avons pu lire dans nombre de journaux régionaux (Roger Balavoine pour *Paris-Normandie*, François Vicaire pour *Liberté-Dimanche*, mais aussi nationaux - *Télérama*, *Le Figaro*, *Le Parisien*, *L'Express* et tant d'autres) - c'est que je préfère vous dire le bonheur que j'ai eu chaque fois qu'il m'a été donné de voir un spectacle d'Alain, et chaque fois qu'il m'a fait l'amitié de me demander d'y participer, en tant que musicien.

Vous dire le bonheur de voir avec quelle simplicité, quel recueillement et concentration sur le "sens" à donner, avec quelle réflexion à porter, en même temps qu'avec quelle ardeur, il canalise son énergie dans le cheminement difficile de l'appréhension d'une œuvre, avec quel bonheur, enfin, je l'ai vu s'aventurer dans ce rôle terrible, l'un des plus difficiles que je connaisse (et je le connais) de transmettre sans trahir l'écriture d'autrui, faire que l'œuvre arrive jusqu'à nous vivante et servie, avoir l'humilité de l'interprète tout en sachant rendre lisible sa propre part de création, et nous permettre, parfois, d'entr'apercevoir le sens réel de nos propres existences.

Nous nous réjouissons de l'accueillir parmi nous.

The first part of the paper deals with the general principles of the theory of the function of the brain. It is shown that the function of the brain is to receive and interpret information from the external world and to control the body's response to it. This is done by means of the nervous system, which consists of the brain, the spinal cord, and the peripheral nerves.

The second part of the paper deals with the anatomy of the brain. It is shown that the brain is divided into three main parts: the forebrain, the midbrain, and the hindbrain. The forebrain is the largest part and is responsible for the higher functions of the brain, such as thought, memory, and emotion. The midbrain is the smallest part and is responsible for the functions of the eye, ear, and balance. The hindbrain is the largest part and is responsible for the functions of the heart, lungs, and other internal organs.

The third part of the paper deals with the physiology of the brain. It is shown that the brain is a very complex organ and that its function is to receive and interpret information from the external world and to control the body's response to it. This is done by means of the nervous system, which consists of the brain, the spinal cord, and the peripheral nerves.

GÉNIE CATHOLIQUE ET LAÏCITÉ EN FRANCE

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. l'abbé Pascal WINTZER

(27 novembre 2004)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs de l'Académie,

C'est un prêtre catholique qui vous adresse la parole aujourd'hui. J'aimerais préciser d'emblée, bien que nous ne soyons pas dans une église, que je peux être dépendant du genre oratoire qui m'est plus habituel, le sermon. Pourtant, même si je m'exprime de cette manière, aucun d'entre vous ne doit se sentir obligé de répondre « Amen » à mes propos.

C'est un prêtre qui vous parle, c'est un homme d'Église, un homme de l'Église. L'honneur que vous m'avez fait en m'élisant à cette auguste assemblée, tout comme l'honneur que vous me faites en me recevant aujourd'hui, je l'accueille bien sûr pour moi-même. Mais au regard de ce que sont chacun des académiciens, je suis bien en peine si je veux repérer les mérites personnels qui me valent votre bienveillance. Je suis donc conduit, non par la seule modestie, mais davantage par la lucidité et la vérité, à comprendre ma présence ici comme une manière d'élire un représentant de l'Église catholique au sein de votre compagnie.

Homme d'Église je suis ; mais ecclésiastique je ne voudrais pas être. Tout comme une académie veut honorer le substantif qui la désigne, pour mieux se garder de se fourvoyer dans l'académisme.

Etant actuellement curé de paroisse, ayant été vicaire général, ces fonctions, ces missions, expriment bien ce que je suis, et ce que l'on peut raisonnablement attendre de moi : je suis un " généraliste ". Sans compétence pointue dans tel domaine bien précis ; c'est donc un propos " général " que je tiendrai aujourd'hui.

Le sujet que j'ai choisi de traiter - catholicisme et laïcité - sollicite bien sûr l'expression des spécialistes, et je me suis efforcé de connaître et de comprendre leurs avis. Mais c'est en généraliste que je vais l'aborder, en généraliste et en praticien : catholique et français, ce sont là mes qualités et mes qualifications, c'est en fonction d'elles que je m'autorise à m'exprimer devant vous.

Le titre de mon discours, «Génie catholique et laïcité en France», ne craint pas les références prestigieuses. Chateaubriand me pardonnera cette mention détournée ; mais nous prêtres, avons tellement l'habitude de citer - parfois hélas d'utiliser - la Bible, que j'éprouve moins de scrupule à me référer à l'un de nos écrivains, qui, si grand soit-il, ne peut prétendre être prophète de Dieu.

Le numéro de juillet-août dernier de la revue *L'Histoire* est intitulé «Dieu et la politique», et sous-titré " Le défi laïque ". L'éditorial qui ouvre la revue, commence par poser cette question, " La laïcité est-elle menacée ? "

Si l'on parle d'une menace, c'est que celle-ci a un auteur, et qui est-il ? Si ce n'est Dieu ! En effet, Dieu semble se réintroduire dans l'univers politique dont il a été chassé, du moins en France, depuis 1905. Bien sûr, il va falloir aborder la question pour elle-même, cependant je note qu'elle est posée sur un fond plus large qui est celui que l'on se plaît à qualifier d'insécurité. Il ne s'agit pas ici de l'insécurité des personnes et des biens, mais de l'insécurité des institutions : en l'occurrence cette institution bien française qui a pour nom " laïcité ". Les termes les plus souvent employés dans cet article, mais lequel est révélateur de l'opinion de beaucoup, sont des plus significatifs : on y parle de menace, de guerre, de lutte.

Il faut les comprendre : la laïcité est née en France dans un climat de combat, combat entre la République et l'Eglise catholique. Et puis, le terrorisme qui se revendique de l'Islam, d'une certaine conception de l'Islam, semble confirmer la justesse de l'option combattante.

Cependant, tant que le combat sera la seule optique selon laquelle on parle de Dieu et de la politique, ou si l'on veut des religions et de l'Etat, on demeure enfermé dans une solution qui ne peut être que celle de la destruction d'une alternative par l'autre.

Il faut que Dieu disparaisse pour que l'Etat naisse, ou bien il faut que les Etats occidentaux soient éradiqués pour que les droits de Dieu soient respectés. Si mon propos est de combat, il l'est pour refuser résolument une telle optique combattante. C'est le dialogue que j'entends prôner. Et ce, parce que le dialogue suppose que les interlocuteurs le demeurent toujours ; qu'à aucun moment l'un ne supplante l'autre, ou ne fasse disparaître l'autre.

Permettez-moi de trouver une confirmation à mes propos sous la plume de l'actuel Ministre de l'Economie et des Finances, Nicolas Sarkozy : « *Croire, vivre sa foi, sont des libertés qu'il faut défendre. La foi et l'engagement des citoyens croyants sont positifs pour la nation. Ce ne sont ni des risques, ni des menaces, ni des dérives* » (Nicolas Sarkozy, « La République, la religion, l'espérance », Ed. du Cerf, 2004, p. 131).

Par ce choix du dialogue, ne tombé-je pas dans la naïveté de l'ecclésiastique généreux, mais peu conscient de la gravité de l'enjeu ? Pourtant, s'il y a un combat à mener, contre la violence, la déraison, le fanatisme, nous croyons-nous dépourvus d'armes ? Oui, croyons-nous encore en la force de notre Occident ? En la force des institutions qu'il a mises en œuvre ? D'où vient un tel sentiment de faiblesse ? Est-il juste de parler d'un manque de confiance en notre société et en ses institutions ? Régulièrement, nous entendons dire qu'il faut prendre des mesures pour restaurer l'autorité de l'Etat. Qu'en est-il exactement ?

Je veux ici refuser le pessimisme de notre époque. L'histoire des hommes nous montre qu'ils ont été capables de dépasser les haines et les désirs de vengeance. Ils ont su trouver des chemins de pardon et de paix, jusqu'à la construction européenne dont nous sommes les héritiers et dont nous avons à être toujours les auteurs. Cependant, je me laisse à dire que préoccupés avant tout de notre confort, de notre épanouissement individuel, nous avons oublié que chacun de nous doit savoir s'oublier s'il veut que demeure et croisse ce en quoi il croit : son pays, sa famille, sa foi.

Est-il si faible notre Occident ? Si dépourvu d'armes ? Et ce jusqu'à penser que seule la destruction de l'autre lui permette de perdurer ? Pourtant, l'Occident réussit, son modèle économique, et pas seulement économique, s'étend sur la presque totalité de la surface du globe avec ce que cette mondialisation porte de suppression des histoires, des cultures et des peuples. Mais savons-nous reconnaître cette réussite comme telle ?

Les colonialistes du XIX^{ème} siècle ne se posaient pas ces questions, ils étaient certains que c'était le bien qu'ils apportaient aux pays qu'ils conquéraient. Nos pays ne sont plus coloniaux, et pourtant nos manières de vivre s'imposent bien davantage que cela n'était le cas durant l'avant-dernier siècle.

Alors ? Qu'est-ce qui fait défaut ? Non la réussite, mais les idéaux, ou même, car je ne crains pas d'employer ce mot dont seul l'usage le qualifie de noble ou d'infâme, ce sont les idéologies qui nous font défaut. Ce sont elles qui mobilisent l'individu au-delà de lui-même. Ce sont elles qui donnent fierté et honneur.

Mais la réussite d'un modèle économique - le nôtre - donne-t-elle le sentiment de la réussite d'une société ? Le sentiment d'une réussite humaine ?

*

Parler de catholicisme, parler de laïcité, c'est parler de deux projets pour les hommes et leur société. Ces projets ont pu ou peuvent encore être perçus comme hostiles l'un à l'autre. Cette hostilité se comprend en fonction de l'histoire ; non-spécialiste, je ne peux cependant faire fi de cette histoire qui nous explique. Je prends donc le temps de considérer l'histoire d'un antagonisme, espérant que celui-ci peut être dépassé, et cherchant de quelle manière.

Parcourant l'histoire, il est difficile de ne pas mentionner Voltaire. Il faut certainement le considérer comme un des fondateurs de la laïcité. Il n'a cessé d'opposer l'esprit de tolérance des religions polythéistes des Grecs et des Romains au fanatisme dont ont fait preuve les juifs, les chrétiens et les musulmans, tenants de religions monothéistes révélées. Combien ne reprennent-ils pas de telles idées à leur compte ? Depuis la Nouvelle Droite, laquelle a bien vieilli depuis son émergence à la fin des années 70, jusqu'à la Libre Pensée, dont les refrains entendus certains dimanches matins sur France

Culture appartiennent à une liturgie qui, elle, n'a pas connu la réforme d'un concile Vatican II.

Au XIX^{ème} siècle, l'Ecole, contre les religions, est apparue comme le lieu par excellence de l'avènement de la liberté. Ainsi s'exprimait Edgar Quinet en 1849 dans «L'Enseignement du peuple» : *« Pour que la société subsiste, en dépit des contradictions entre les Eglises diverses, il faut bien qu'il y ait un lieu où les jeunes générations apprennent que, malgré ces différences éclatantes de foi et de dogme, tous les membres de cette société font une seule famille. Or ce lieu de méditation où doivent s'enseigner l'union, la paix, la concorde civile, au milieu des dissentiments inexorables des croyances et des Eglises, c'est l'école laïque. »*

Dans un texte des plus récents - il est daté du 4 octobre dernier - des propos approchants sont tenus par l'Inspection Générale de l'Education Nationale, propos de conviction et de projet : *« Pratiquer la laïcité ce n'est pas nier les différences entre les élèves, les croyances personnelles, les mémoires blessées, les affirmations identitaires. Pratiquer la laïcité c'est montrer qu'elle seule permet la coexistence des différences, c'est surtout donner aux élèves les outils intellectuels qui leur permettent de la pratiquer dans un équilibre des droits et des devoirs... »*

Pratiquer la laïcité, ce n'est pas exclure, c'est au contraire faire entrer dans la République» («La Laïcité au cœur des enseignements», Document de l'Inspection générale de l'Education nationale, 4 octobre 2004).

Le combat laïc a aussi été identifié à un combat entre l'homme et Dieu : il faut libérer l'homme de Dieu afin que l'homme puisse être libre, les dieux et les croyances ne provoquant que l'asservissement. La liberté de l'individu est devenue notre seul dogme.

Jules Ferry tenait les propos suivants, dans un discours du 9 juillet 1876 à la loge maçonnique Clémentine Amitié où il avait été initié : *« La morale sociale a ses garanties, ses racines dans la conscience humaine, elle peut vivre seule, elle peut enfin jeter ses béquilles théologiques, et marcher librement à la conquête du monde. »* (cité par M. Winock p. 45).

Selon cet esprit, la laïcité n'est pas une neutralité, elle défend une certaine conception de l'homme et du monde.

L'histoire des relations entre les gouvernements et l'Eglise catholique au XIX^{ème} siècle explique la logique de combat qui peut encore prévaloir. Voici ce qu'écrit le Professeur René Rémond (L'Histoire, p. 51) : Le fonctionnement du Concordat, qui a prévalu de 1801 à 1905, n'a jamais été pleinement satisfaisant : « *Son application heureuse eût supposé une volonté d'entente de part et d'autre. Or, d'une part, les gouvernements, quels qu'ils fussent, reprirent la vision régaliennne qui visait à instrumentaliser l'Eglise et, d'autre part, l'intransigeantisme qui devint, au XIX^{ème} siècle, l'expression officielle du catholicisme, transforma les partenaires en adversaires. La loi de 1905 tira la conclusion de cette expérience orageuse en prononçant le divorce entre Eglise et Etat.* »

Parler de combat, c'est bien parler d'adversaires, et ces mots caractérisaient justement l'attitude des tenants de la laïcité et de l'Eglise, lorsque ceux-ci ne se comprenaient que comme des ennemis. Il ne faut pas oublier d'où nous venons !

Le 10 mars 1925, l'Assemblée des cardinaux et archevêques déclarait : « *Le laïcisme, dans toutes ses sphères, est fatal au bien privé et public. Dès lors les lois de laïcité ne sont pas des lois.* »

En face, il y a Gambetta. Il disait, le 6 février 1876, à Lille : « *J'entends que l'Eglise reste l'Eglise, qu'elle ne descende jamais sur la place publique, qu'elle n'entre jamais dans le Parlement ni dans les conseils de l'Etat. J'entends que, résignée à poursuivre sa carrière de consolation spirituelle... elle ne vienne jamais semer la discorde dans les débats et les controverses politiques.* »

Et le 4 mai 1877, il s'exclamait : « *Le cléricalisme, c'est l'ennemi !* »

Dans la logique qui comprend la liberté comme liberté seulement individuelle, la loi de 1905, qui fut dans son fond une loi d'apaisement, était voulue comme une loi contribuant à faire disparaître l'Eglise comme institution, la religion étant définie comme un acte privé, donc individuel, les Eglises, autrement dit, les évêques et le pape, étant alors contraires à cette seule liberté individuelle.

L'Etat, dans cette perspective, ne veut avoir à faire qu'aux seuls individus ; toute association est néfaste à la liberté individuelle. Face au seul pouvoir qui est celui de l'Etat, lequel craint moins les individus

que les groupes, les associations se constituaient en forces. Déjà la loi Le Chapelier ressortissait d'une telle approche.

Les associations cultuelles, voulues par la loi, allaient aussi dans ce sens de priver les évêques de leur autorité. Mais, est-ce à l'Etat d'organiser le fonctionnement interne des cultes ? Même si sa mission consiste bien à lutter contre ce qui trouble l'ordre public.

On peut ici s'interroger sur le rôle de l'Etat dans la constitution du Conseil National du Culte Musulman, et davantage encore lorsqu'il parle d'un contrôle de la formation des Imams, voire de tous les ministres des cultes.

L'Eglise catholique, qui a connu le gallicanisme et l'instrumentalisation par les pouvoirs politiques, reste quand même circonspecte lorsqu'il s'agit de couper des religions de leurs liens transnationaux et de leurs lois propres.

Au-delà des polémiques et des combats dont l'histoire, tout de même récente, nous rappelle la rudesse, ce que nous devons recueillir de ce creuset français, c'est le choix de la séparation des domaines. Il faut distinguer, distinguer non pour opposer, mais pour unir, disait Jacques Maritain.

Dans la sphère chrétienne, la distinction entre les deux pouvoirs est exprimée, en Occident, par le pape Gélase (492-496), dans sa lettre de 494 adressée à l'empereur Anastase I^{er} :

« Il y a, auguste empereur, deux principes par lesquels ce monde est régi, l'autorité sacrée des pontifes et le pouvoir royal (...) »

Le Christ, se souvenant de la faiblesse humaine, garda une juste mesure et sépara les fonctions des deux pouvoirs en sphères d'activités propres et en dignités distinctes (...) si bien que les empereurs chrétiens ont besoin des évêques pour leur vie éternelle et les évêques usent des dispositions impériales pour la vie d'ici-bas. La modestie des deux ordres est ainsi sauvegardée : chacun est adapté et compétent dans son domaine propre » (cité p. 160).

Les faits n'ont pas toujours donné raison à cela, cependant, plus près de nous, du côté catholique, Vatican II fut un véritable tournant à propos de la laïcité et du rapport à la société.

La déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse est sur ce point le texte le plus novateur, elle fut d'ailleurs refusée par les nostalgiques des régimes de chrétienté, en particulier par Mgr Lefebvre. L'intention des rédacteurs était de manifester les

répercussions théologiques et pastorales du droit à la liberté religieuse, droit reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

À côté de *Dignitatis humanae*, certainement que l'un des textes les plus clairs est le paragraphe 36 de *Lumen Gentium*, autre texte du Concile Vatican II :

«*En raison de l'économie même du salut, les fidèles doivent apprendre à distinguer avec soin entre les droits et les devoirs qui leur incombent en tant que membres de l'Eglise et ceux qui leur reviennent en tant que membres de la société humaine.*

Qu'ils s'efforcent d'accorder harmonieusement les uns et les autres entre eux... De même, en effet, qu'il faut reconnaître à la cité terrestre légitimement appliquée aux soucis du siècle, le droit d'être régie par ses propres principes, de même c'est à juste titre qu'est rejetée la doctrine néfaste qui prétend construire la société sans aucune considération pour la religion, et s'attaque à la liberté religieuse des citoyens et l'élimine.»

Ces propos expriment un regard positif sur la société et sur les hommes, sur leurs capacités à s'organiser et à régir leur existence.

*

Prendre en compte l'histoire permet de comprendre d'où nous venons, et doit aussi permettre d'accueillir notre temps avec sa spécificité. C'est face à l'Eglise catholique, telle qu'elle s'exprimait au XIX^{ème} siècle, que s'est développée et définie la laïcité ; employer le même mot, sans le redéfinir, face à l'Islam, c'est ne pas se doter d'un outil adéquat. Nous parlons de laïcité et de religions, mais de tels mots ne peuvent être compris aujourd'hui tels qu'ils l'étaient il y a un siècle.

À ce sujet, comme de manière générale, nous nous trouvons devant la nécessité d'avoir à définir, et à nous mettre d'accord sur le vocabulaire que nous employons.

Tout comme un des plus grands théologiens du XX^{ème} siècle, Karl Rahner, a pu intituler le chapitre d'un de ses livres : "*Qu'est-ce que je dis quand je dis Dieu ?*" De même, nous devons toujours faire l'effort de nous poser ces questions analogues : "*Qu'est-ce que je dis quand je dis laïcité ?*" Or, il n'y a plus de définition claire de la laïcité. Même si c'est ce mot qui est employé, il recouvre des sens bien

différents : depuis l'exclusion de la religion, jusqu'à la tolérance, voire à une reconnaissance des religions.

Je remarque que la laïcité est souvent entendue, en France, comme l'exclusion du fait religieux de l'espace public : "*Les curés dans les sacristies, et le monde ne pourra que s'en mieux porter !*"

Or, il est utile de rappeler les termes de la loi de 1905, qui énonce en son 1er article : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes.* »

Je pourrais ici reprendre les propos de Nicolas Sarkozy dans le livre précédemment mentionné. « *La place de la religion dans la France de ce début du troisième millénaire est centrale. Mais je veux préciser que ce n'est pas une place à l'extérieur de la République ; ce n'est pas une place concurrente de la République. C'est une place "dans" la République...* »

La laïcité n'est pas l'ennemie de la religion. Bien au contraire. La laïcité est la garantie pour chacun de pouvoir croire et vivre sa foi» (p. 15).

Le mot " laïc " vient du grec (le peuple). Ce qui indique d'emblée que ce mot renvoie à l'universel et non au particulier.

Parler de laïcité, c'est parler d'universel.

Alors, s'il y a un combat à mener, j'estime que celui-ci doit voir travailler ensemble la laïcité et les religions pour défendre le cœur de ce qui les anime, la croyance en un universel humain. Car c'est bien cela, l'universel, qui aujourd'hui ne va plus de soi.

Le philosophe Marcel Gauchet s'exprime ainsi : « *Le monde où nous sommes passés depuis une trentaine d'années a connu un renversement de priorité : le privé l'a emporté sur le public, le public n'étant plus que l'instrument de l'expression et de la régulation de la diversité des libertés privées* » (p. 81). N'est-ce pas le triomphe de la liberté individuelle prônée par les Lumières ?

Se comprenant comme différents, les individus peuvent ne plus voir qu'ils sont membres d'une même communauté humaine. Le grand mérite de la laïcité est avant tout d'insister sur l'unité de la communauté humaine, garantie par la même citoyenneté. D'autres appartenances sont bien sûr légitimes, mais elles supposent d'abord une unité plus fondamentale, l'appartenance à une même humanité.

Voici ce qu'exprime le 1^{er} paragraphe de l'article premier de la Constitution de 1958 : *«La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale... Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.»*

Dans la lettre de mission du 3 juillet 2003 adressée à la Commission STASI, Jacques Chirac écrivait : *«La France est une République laïque. Cette règle (...) s'est imposée comme une garantie de neutralité des pouvoirs publics et de respect des croyances...*

La République est composée de citoyens ; elle ne peut être segmentée en communautés...

La commission travaillera en s'attachant à donner le sens le plus concret aux exigences qu'implique le principe de laïcité : la neutralité du service public, le respect du pluralisme, la liberté religieuse, la liberté d'expression, mais aussi le renforcement de la cohésion et de la fraternité entre les citoyens, l'égalité des chances, le refus des discriminations, l'égalité entre les sexes et la dignité de la femme.»

(Commission STASI - Laïcité et République, La Documentation française, 2004. Rapport de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République repris au Président de la République le 11 décembre 2003.)

Mais si le mot de laïcité doit être compris dans le contexte du début du XXI^{ème} siècle, les autres mots que nous employons doivent également être l'objet de précision dans leur emploi. Parmi les termes les plus employés, vous entendez comme moi celui de "communauté", avec son dérivé qu'est le communautarisme. Or, un catholique doit rappeler que ce mot de " communauté " n'est pas dans la tradition de la catholicité latine, il est plutôt protestant et anglo-saxon.

L'Eglise ne se comprend pas d'abord comme une communauté, elle ne rassemble pas des " adhérents ", ni même ceux qui se reconnaissent dans des valeurs communes.

L'Eglise se dit de ce nom, " Eglise ", avec ce qu'il a de spécifique ; elle n'est pas une réalité fermée ; elle appelle tous les hommes ; elle s'interdit de délimiter ses frontières ; elle ne peut dire qui est dehors et qui est dedans. Non ! Le mot de " communauté " est inadéquat pour dire l'Eglise dans sa mission et dans sa compréhension d'elle-même. Je regrette que son emploi se développe dans le catholicisme, en France.

Si pourtant, on s'inscrit dans cette logique, si l'Eglise est une communauté, à côté d'autres communautés religieuses, alors oui, c'est l'Etat seul qui est garant de l'universalisme, de l'absence d'exclusive.

Dans sa pratique, l'Eglise catholique manifeste ce génie propre du refus des chapelles : elle veut parler à tous les hommes, non à ses seuls " membres ". Les chrétiens croient qu'en disant « Notre Père », ils se comprennent comme frères et sœurs. Mais surtout, ils ne limitent pas cette fraternité à ceux-là seuls qui confessent la foi trinitaire. C'est à toute l'humanité que s'étend la fraternité, et bien sûr le comportement éthique que cela suppose. Qu'il soit proche ou qu'il soit lointain, tout homme est mon prochain. Qu'il soit facile de l'aimer est une autre affaire ; mais l'Evangile ne parle pas de l'amour comme d'un chemin de facilité. Ce n'est pas sans raison que Jésus fait de l'amour un commandement !

L'Eglise catholique n'est pas une communauté, qui ferait nombre avec la communauté nationale, voire avec la communauté humaine.

J'aime reprendre les paroles de ce vieux cantique, déjà évoqué tout à l'heure, même si ma reprise d'aujourd'hui est peu orthodoxe au regard de ce que voulaient exprimer ceux et celles qui le chantaient il y a 100 ans : " catholique et français toujours ", et surtout pas " catholique ou français "; et ce, tout en sachant qu'il y a des catholiques qui ne sont pas français, tout comme il a des français qui ne sont pas catholiques.

J'ai évoqué l'histoire, j'ai parlé des mots employés, mais il faut aussi parler de la société. M'étant présenté comme n'étant spécialiste en rien, je peux donc m'autoriser à parler de tout, utiliser tous les savoirs et, maintenant ici, me référer à la sociologie.

En effet, parler des religions, parler de la laïcité, ne peut se faire en oubliant ce qui domine nos comportements et nos manières de penser : l'économie.

Les monothéistes, la laïcité, se veulent des modèles valables pour l'ensemble de l'humanité. Or, s'ils peinent à être reçus et vécus par tous ceux à qui ils s'adressent, ce n'est pas le cas du système économique occidental, c'est lui qui est universel, c'est la " mondialisation ".

Plutôt que de se combattre, il me semble que les religions et les humanismes laïcs pourraient travailler de concert pour faire face à l'enjeu et au défi de la mondialisation. Mgr Albert Rouet, évêque de

Poitiers, parle à son propos d'un type de conception de l'universalisme qui a son origine dans le colonialisme : il y a une race supérieure qui doit apporter la civilisation aux races inférieures. Jules Ferry concède "aux races supérieures" un "droit vis-à-vis des races inférieures", il leur reconnaît aussi le "devoir de les civiliser". Ce type d'universalisme ne met pas les cultures sur un pied d'égalité ; elle les soumet à une culture dominante.

Le plein oppose, le vide rapproche. Celui qui est vide de lui-même sait avoir besoin de l'autre pour exister. Celui qui est plein, de lui, ou de choses, oublie qu'il y a de l'autre.

« Le néolibéralisme est draconien : il établit un monde à deux étages : les maîtres des lois du marché qui ne sont ni naturelles ni fatales, et les assistés perpétuels qui recevront la quantité nécessaire de biens pour ne pas troubler la tranquillité mondiale et que le droit d'ingérence ramènera au pas dès qu'un conflit local risquera de s'étendre » (p. 32-33).

« Nous sommes devant l'urgence de penser autrement » (p. 33) écrit encore l'évêque de Poitiers Albert Rouet, (*« Faut-il avoir peur de la mondialisation ? »*, Desclée de Brouwer, 2000).

Les chrétiens, au nom de leur foi, peuvent être témoins d'une conception de l'universel qui ne soit pas celle de l'uniformité, ou de la mondialisation libérale. Pour cela, il faut d'abord que les chrétiens soient trinitaires et non déistes. Le déisme c'est l'un, c'est l'uniformité ; mais un Dieu qui est Trinité est un Dieu qui vit le maximum de personnalisation dans le maximum d'unité. Il est relation, il est communion.

Une authentique mondialisation ne peut se concevoir que dans une logique de communion, de réciprocité dans les échanges ; or n'est-ce pas à partir du Nord, de ses besoins, de ses impératifs, que le Sud est considéré, et même "aidé" ?

Le libéralisme expose une conception de l'homme réduit à l'individu qui consomme sans entrave les objets matériels ou culturels proposés par les marchés. D'une certaine manière, ce modèle économique est fils d'une certaine laïcité qui ne comprend les hommes que comme des individus isolés face à l'Etat, et veut ignorer les appartenances, en particulier religieuses.

A l'heure où la société civile est parée de toutes les vertus, et devient critère de proximité et de réalisme pour ceux qui détiennent

ou reçoivent un pouvoir, je m'étonne toujours que les religions et leurs institutions représentatives ne soient pas présentes comme telles dans les organismes représentant la société civile. Or, pour beaucoup, il suffit que l'Eglise apporte un soutien moral aux individus blessés, quelques règles de bonne conduite privée et ne s'immisce surtout pas dans des domaines qui doivent lui rester indifférents.

On demandera que les curés et les imams apportent de la paix dans les banlieues, mais qu'ils ne s'occupent pas des processus économiques qui engendrent des ghettos et isolent les classes sociales les unes des autres. Les dames patronnesses d'hier se contentaient de déposer une pièce dans la main des indigents. Faire autre chose, c'est risquer que ces mains ne se referment et ne deviennent des poings !

On en viendra alors à dire que les enjeux qui mènent le monde ne concernent pas l'Eglise. Une certaine conception de la laïcité, qui veut défendre l'autonomie du politique, conduit du même coup à interdire aux Eglises de s'exprimer dans les divers domaines de la société. Les laïcs purs et durs semblent ici retrouver - à leur corps défendant - les ultra-libéraux ! L'Eglise semble réduite aux accommodements éthiques : elle ne change rien, mais elle ajoute un "supplément d'âme". Elle donne du "sens" !

Le défi est alors, pour l'Eglise, de son aptitude à énoncer la foi de façon satisfaisante à une société opulente. Le christianisme semble mieux résister à la persécution qu'à la consommation.

Les Eglises chrétiennes, depuis Saint Jean Chrysostome mettant en cause la cour de Constantinople, jusqu'à l'actuelle commission sociale des évêques de France, montrent qu'elles ne peuvent se résoudre à ne s'occuper que de cierges et d'encens.

L'annonce de la foi, si elle respecte la loi de l'Incarnation, c'est-à-dire la loi d'un Dieu qui s'est fait homme et est venu habiter parmi les hommes, ne peut passer outre une question qui est un préalable : Où est le pouvoir ? Qui dirige ce monde ? Où en sont l'âme et le ressort ?

Il semble que ce soit aujourd'hui ce qu'on appelle "économie", ce formidable réseau mondial d'entreprises où l'argent est roi. Geneviève Anthonioz de Gaulle, peu suspecte de gauchisme, disait avoir connu dans sa vie trois totalitarismes : le nazi, le soviétique et le totalitarisme de l'argent.

Rien ne réjouit tant l'argent que la diffusion du " spirituel ", écrit Maurice Bellet (*La nouvelle illusion*, Etudes, novembre 2003, p. 519-524), à condition qu'il soit bien clos dans ce qui l'isole de tout ce que l'argent tient en son pouvoir. La prière, l'extase collective, les chants, l'âme tout occupée de Dieu, et même du Ciel si possible : excellent ! Dieu est Dieu, et les affaires sont les affaires ! Le dévouement, les dons humanitaires, le souci des pauvres et des exclus : excellent aussi ! C'est la soupape de sûreté nécessaire à un monde dont l'essence est férocité : concurrence à mort, profit sans états d'âme.

*

Parlant de laïcité, il faut aussi s'accorder à reconnaître que nous sommes ici dans une spécificité française. Or, tout comme nous vivons dans un monde qui s'unifie, l'on ne peut faire fi des réalités économiques ; de même, le contexte international, dont celui de la construction européenne, doit éclairer un débat qui ne peut demeurer franco-français.

Le 28 juin 2003, le pape Jean-Paul II a publié une exhortation apostolique, « L'Eglise en Europe ». Jean-Paul II y insiste pour que l'Europe, même si elle est diverse dans ses origines, ses cultures, ses racines religieuses, n'occulte pas son origine, son histoire, et son présent chrétiens. Le Pape appelle l'Europe à retrouver ce qui fonde son identité, et scelle son unité : « *Dans le processus d'intégration du continent, il est capital de prendre en compte le fait que l'Union n'aurait pas de consistance si elle était réduite à ses seules composantes géographiques et économiques, mais qu'elle doit avant tout consister en une harmonisation des valeurs appelées à s'exprimer dans le droit et dans la vie. (n° 110). Dire " Europe " doit vouloir dire " ouverture " (n° 111)* ».

L'exhortation apostolique exprime aussi de quelle manière l'Eglise catholique entend s'inscrire dans l'espace public, refusant une conception de la laïcité comprise comme exclusion du fait religieux.

Dans le plein respect de la laïcité des Institutions (de l'Union européenne), je souhaite par-dessus tout que soient reconnus trois aspects complémentaires :

- *le droit des Eglises et des communautés religieuses de s'organiser librement, en conformité avec leurs propres statuts et leurs propres convictions ;*

- *le respect de l'identité spécifique des Confessions religieuses et le*

fait de prévoir un dialogue structuré entre l'Union européenne et ces mêmes Confessions ;

- le respect du statut juridique dont les Eglises et les institutions religieuses jouissent déjà en vertu des législations des Etats membres de l'Union (n° 114)...

Dans ses relations avec les pouvoirs publics, l'Eglise ne demande pas un retour à des formes d'Etat confessionnel. Mais en même temps, elle déplore tout type de laïcisme idéologique ou de séparation hostile entre les institutions civiles et les confessions religieuses...

Il est nécessaire que des chrétiens, convenablement formés et compétents, soient présents dans les diverses instances et Institutions européennes, pour concourir, dans le respect des justes dynamismes démocratiques et à travers une confrontation des propositions, à définir une convivialité européenne toujours plus respectueuse de tout homme et de toute femme, et donc conforme au bien commun (n° 117).

Je commente ces propos du pape. Ce qu'il écrit suppose que l'on estime que les chrétiens et les religions peuvent mettre leurs richesses au service de tous ; et ceci sous-entend qu'on ne les suspecte pas de vouloir imposer à tous leurs règles religieuses, voulant rétablir la chrétienté, ou établir l'oumma.

Et ceci nécessite que soit refusée la séparation entre sphère publique et sphère privée : toute religion a nécessairement une dimension publique (c'est en tout cas avéré pour les catholiques). Même si parler de prosélytisme fait peur, est-ce si différent de parler de mission ? Or, les chrétiens sont envoyés pour cela : dire, montrer, et même convertir ! « *Allez : de toutes les nations faites des disciples* » (Mt 29,19).

Jean-Paul II conclut en adressant cet appel à l'Europe : « *Ne crains pas ! L'Evangile n'est pas contre toi, il est en ta faveur* » (n° 121).

*

Le débat sur la laïcité doit aussi s'inscrire sur un horizon plus vaste, c'est celui d'un déclin du catholicisme, au moins en Occident, j'entends un déclin numérique de la pratique, des ministres et des engagements, pour ce qu'il en est de la foi, c'est le secret de Dieu et de chaque conscience.

Or, ce déclin, social, n'est pas seulement l'affaire des catholiques, c'est aussi l'affaire de la France. Pour Henri Tincq (*Dieu en France,*

Mort et résurrection du catholicisme, Calmann-Lévy, 2003), il est révélateur de l'exception française sur la place faite à Dieu et au religieux (p.117).

« Si des esprits archaïques lui prêtent encore des projets de reconquête, l'Eglise catholique n'a plus d'ambition de pouvoir et a presque disparu du champ politique. Elle est peu consultée ou ses avis sont ignorés. Cette situation est-elle satisfaisante ? En toute bonne laïcité, et dans une Europe où le modèle français de relations Eglises-Etat est isolé, comment passer de la neutralité politique voulue par rapport aux religions à la reconnaissance de leur fonction sociale ? L'islam bloque les évolutions. Pourtant, il sera d'autant moins tenté par l'extrémisme qu'il sera intégré dans la République laïque. » (p. 118).

Face à cette situation, c'est-à-dire à un effacement de l'Eglise de la vie sociale, du côté des chrétiens on peut privilégier une attitude de séparation. L'Eglise devient alors une " communauté ", un lieu où se retrouvent celles et ceux qui adhèrent à la foi. Une telle attitude, de " repli ", n'est pas catholique. A trop se reconnaître et s'accepter comme minoritaires, on finit par se replier sur la petite communauté, oubliant que l'Evangile est pour le monde, que l'Eglise est pour le monde. Tout ce qui freine l'élan de la mission est contraire au Dieu de Jésus-Christ.

« Il me semble qu'aujourd'hui - écrit René Rémond (« Le christianisme en accusation », Desclée de Brouwer, 2000) - le monde catholique vit une tension entre l'attachement à son identité qui peut conduire au repli sur soi, et la vocation du christianisme naturellement tourné vers les autres, tous les autres, la multitude, l'universalité. » (p. 114).

« L'exigence du christianisme invite à la perfection, à une conversion du cœur, et cette exigence permet de transcender le simple moralisme. Pour rejoindre Pascal, je dirais que les chrétiens doivent vivre en état d'inquiétude, d'insatisfaction permanente. Ils ne peuvent s'assoupir ni se satisfaire du confort matériel que la vie leur apporte. » (p. 151).

Il faut reconnaître que certains préjugés nous dominent et énervent l'énergie des chrétiens. Alors qu'avec les Lumières, estime-t-on, l'homme est devenu libre en s'émancipant de Dieu, un retour du religieux ôterait à l'homme cette liberté pour le ramener de sa servitude.

C'est au fond, la vieille opposition entre la raison et la foi.

Cependant, permettez-moi de dire que l'adhésion de la foi peut être un véritable exercice de la liberté, d'une liberté authentiquement humaine, qui n'adhère pas de manière aveugle, mais réfléchie. C'est aussi cela l'obéissance ; elle n'est pas une servitude irraisonnée.

Nous vivons toujours en France selon cette idée pour laquelle la religion, les croyants, sont des réalités, et des hommes, situés en dehors du champ de la raison. Une telle attitude laisse entendre que l'acte de foi est par nature irrationnel, que le croyant se soustrait à tout usage critique de sa raison.

Cette position entraîne des conséquences pratiques : la non-reconnaissance de la théologie comme une matière digne de bénéficier de chaires universitaires dans les facultés de la Nation, ou encore la non-capacité des religieux et des croyants à porter un regard scientifique, rigoureux, sur leur propre croyance.

La récente note de l'Inspection Générale de l'Education Nationale laisse entendre que seule une approche laïque est à même d'aider les croyants à porter un regard honnête sur leurs croyances :

« L'approche laïque ne se prononce pas sur les croyances. En ce domaine, elle éclaire, elle contribue à la constitution d'une culture, elle respecte les convictions des personnes. Cette approche est délicate car il ne faut pas faire du fait religieux une discipline spécifique. Il faut accompagner les enseignants dans cette démarche car seuls ils sont en mesure d'introduire cette dimension dans leur enseignement. On comprendra aisément que la même démarche serait tout autant valide si l'on remplaçait le fait religieux par le fait politique. Les enseignants doivent apprendre aux élèves ce que sont les idéologies, quelles visions du monde elles véhiculent. A chacun ensuite de se déterminer. Ainsi s'enseigne la pratique de la démocratie. »

*

Tout ceci manifeste une mutation profonde du rapport que la société française entretient avec le catholicisme. Les termes dans lesquels est posée la question laïque sont donc bien loin de ceux qui ont présidé à la formulation de la loi de 1905. Alors que le XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle ont voulu enfermer les "cathos" dans les

sacristies (son domaine, ce sont les femmes et la famille), depuis les années 60, nous sommes dans une figure totalement inversée. On accepte et parfois on sollicite la parole des Eglises dans les domaines de la vie publique (paix du monde, justice sociale, défense de l'étranger...). Mais elle n'a plus de pertinence à s'exprimer dans le domaine privé.

Pourtant l'Eglise ne s'y résout pas, et ce, au contraire d'autres institutions publiques. Dans le domaine moral, l'autorité législative est requise à formuler des lois qui sont le reflet des évolutions sociales, sans plus pouvoir prétendre orienter les comportements sociaux. Arrachant des plants comportant des OGM cet été, Noël Mamère disait ne pas se mettre hors la loi ; selon lui, c'est plutôt la loi qui est désormais hors la société. En votant le PACS, le Parlement est entré dans cette logique. Pour autant la Loi conserve son rôle, mais celui-ci s'arrête à la porte, pas uniquement de la chambre à coucher, mais de la maison ou de l'appartement. Tout ceci souligne le surinvestissement du domaine de l'intime : pour beaucoup, la vie privée reste le seul domaine d'autonomie et d'épanouissement. Le travail n'est plus qu'une charge pénible ; il faut que sa durée soit de plus en plus réduite.

Ayant évoqué Noël Mamère, je ne résiste pas à mentionner son comparse et ami José Bové. Son combat contre la "mal-bouffe" est lui aussi des plus modernes : qu'y a-t-il de plus intime que ce qui rentre dans le corps ? Que la nourriture ?

Je sais qu'une association rouennaise a remis au goût du jour la "fête du ventre". Je ne puis m'empêcher de me rappeler les propos de Jésus-Christ. Pour lui, le mal, ce n'est pas ce qui entre par la bouche, mais c'est ce qui sort du cœur, toutes les pensées de haine et de division. Et puis saint Paul, avec la force de sa parole, dénonce ceux pour lesquels leur dieu, c'est leur ventre. Je ne suis pas a priori hostile aux combats menés pour le corps, cependant je les estime de peu d'envergure au regard des combats à mener pour que l'homme ait d'autres objectifs que son estomac !

La primauté est au soi, à l'intime. Tous les domaines en sont marqués, ainsi le domaine religieux. Les croyances religieuses contemporaines sont de plus en plus orientées vers ce monde-ci. Dans l'esprit d'une majorité de croyants, la rédemption ne concerne pas, ou de moins en moins, le devenir de l'âme après la mort.

Si salut il y a, c'est dans ce monde-ci, et non pas dans un autre

monde, qu'il doit être attendu, recherché, et autant que possible expérimenté.

Le spirituel doit aider à réaliser son humanité. La religion est intéressante si elle "fait du bien", un bien qui doit pouvoir être éprouvé par chacun dans les divers aspects de sa vie sur terre. La croyance en la réincarnation exprime cette espérance d'une vie en ce monde qui peut à nouveau se poursuivre, et non l'espérance d'une délivrance de la vie mondaine.

Puisque nous vivons dans ce monde où l'avenir fait peur, il faut que le présent, il faut que l'immédiat, nous rassurent.

Danièle Hervieu-Léger («Le pèlerin et le converti», Flammarion, 1999) repère que la nébuleuse du "Nouvel Âge" trouve son unité dans une religiosité entièrement centrée sur l'individu et son accomplissement personnel. «*L'objectif poursuivi est celui d'un perfectionnement de soi qui permet l'accès à un état supérieur d'être, inséparable d'une re-totalisation de soi-même.*» (p. 87).

Ceci est en consonance avec la société démocratique et libérale qui exalte la réussite individuelle, où chacun accède, à son propre rythme, à la réussite personnelle, sans surtout chercher à imposer son chemin aux autres.

Dans la sphère religieuse aussi, nous sommes gouvernés par l'impératif de la "réussite", par une "spiritualité de l'efficacité". «*La conversion comporte, dans tous les cas, une sorte d'obligation de résultats, qui doivent être perceptibles dans la vie quotidienne actuelle du converti. (...) Ce changement n'est plus, ou de moins en moins, perçu comme anticipation et métaphore du salut ultime : il est présenté comme le salut même*» (p. 102). «*La spiritualité de l'expérience personnelle s'aligne en ce point sur les critères modernes de la vérification pratique et de la mesure de l'efficacité.*» (p. 104).

Dois-je noter à nouveau que le modèle qui ici encore s'applique est celui de la réussite économique ? La condamnation du péché de David vient alors s'opposer à de tels critères : Dieu seul est le souverain de son peuple, et lorsque David recense son peuple, il s'arroe la place de Dieu, se comporte en propriétaire et non plus en intendant.

Ne considérer la religion qu'en terme de résultats, c'est refuser que dans nos vies, il y ait de l'inutile et du gratuit. Et cela, je m'y refuse !

Faisant preuve de présomption, je m'imagine qu'à la suite de ce discours, et sachant le sujet, certains vous interrogeront : " En a-t-il parlé ? " Et bien oui ! Il en a parlé, il en parle ! Il ne s'agit pas de l'affaire Dreyfus, mais du voile islamique. La revendication, par les jeunes musulmanes, du port du voile, est sans doute pour une part un signe d'archaïsme, et un ancrage dans les pratiques de l'Orient.

Paradoxalement, je pense qu'elle appartient davantage à la modernité et à l'Occident. Beaucoup de ces jeunes-filles, lorsqu'elles ont été questionnées sur leur attitude, se sont sans doute référées aux dits de l'Islam, mais davantage encore au respect de leur différence.

Dans l'argumentation, il n'y a pas loin de cette revendication de celle de personnes homosexuelles demandant aux lois de les considérer à parité avec les couples hétérosexuels, en leur ouvrant le droit au mariage.

La République peut s'estimer heureuse de voir ses valeurs ainsi prisées. Cependant, si les mots de liberté, d'égalité et de fraternité sont employés et brandis comme des slogans par les groupes les plus divers, et pour défendre des intérêts eux-mêmes divers, on peut s'interroger à propos du sens donné à ces mots. Lorsque la fraternité n'est plus référée à des normes universelles, elle ne sert plus qu'à défendre une tolérance elle-même réduite à l'acceptation de l'autre en lui-même, sans que l'on puisse reconnaître qu'il existe entre cet autre et moi-même une réalité commune qui transcende le seul individu.

Je lisais sous la plume d'une enseignante en philosophie ces propos : « *Le plus difficile, lorsqu'on enseigne la philosophie en classe de Terminale, est de persuader les élèves de la possibilité d'un universel, valable pour tous, en tout temps, en tout lieu.* »

Je l'évoquais en commençant, l'histoire de la laïcité et de l'Eglise catholique en France a longtemps été une histoire de conflit.

- Il a fallu du temps pour parvenir à une situation apaisée, il a même fallu des violences. Comprenons que le temps, les conflits, et même les violences, que je condamne, peuvent être un passage obligé pour une religion comme l'Islam.

- Les catholiques sont passés par la Renaissance, par la Réforme protestante, par les Lumières, par le XIX^{ème} siècle, par 1905.

- Ils sont aussi passés par les deux guerres mondiales. Les historiens ont montré combien les prêtres ont été changés par cela.

Sur le front et dans les camps de prisonniers, ils ont rencontré les hommes de France, qu'ils ne voyaient déjà plus beaucoup dans leurs églises ; ils ont compris que les catholiques devaient dépasser la mentalité d'une citadelle assiégée et persécutée.

L'Europe a mis du temps, plusieurs siècles, à entrer en modernité. Les violences n'ont pas manqué, ni les résistances des Eglises, en particulier, du catholicisme.

Les musulmans se trouvent plongés dans la société moderne de manière abrupte, et l'on voudrait qu'ils s'y adaptent dans le même mouvement. Pensons à ceux qui quittent le bled ou l'Anatolie et se trouvent immergés dans les banlieues de nos villes ! Ils sont brutalement soumis à la perte de leurs repères ainsi qu'à la pensée critique vis-à-vis de ce qui normalement ne peut subir aucune critique : la religion. Et puis, il y a aussi la remise en cause des modèles familiaux reçus par eux jusqu'ici. Et certainement, de manière encore plus radicale, l'émancipation des femmes.

De plus, la théologie musulmane de leurs Ecritures n'est pas celle des chrétiens, ni leur manière de comprendre le rapport entre les textes sacrés et l'histoire.

La prise en compte de l'histoire, et de la durée qu'elle suppose, ainsi que mon espoir en la capacité des hommes à se comprendre et à changer, me conduisent à être partisan d'un accompagnement de l'Islam pour lui permettre "d'entrer en modernité", plutôt que de l'exercice de contraintes dont je crois qu'elles risquent d'exacerber les réactions, voire les violences.

Je viens de désigner une réalité dont je pense qu'elle est l'enjeu sous-jacent à la question des rapports entre politique et religion, c'est la modernité. C'est là que se situe la confrontation majeure.

Je reprends les propos du philosophe Jean-Louis Schlegel dans le livre qu'il a publié il y a un an :

« Ce que l'on repère comme élément commun aux divers intégrismes et fondamentalismes, c'est leur opposition à la société moderne, de manière plus ou moins violente. La société est refusée en tant que société " sans Dieu ", sécularisée, dont les valeurs et les finalités ne sont pas référées à des principes donnés par une révélation et un message religieux. Et ils refusent également de voir la religion entraînée dans la modernité, au risque qu'elle soit conduite à l'apostasie.

Intégrismes et fondamentalismes sont des formes modernes de la vie religieuse, ils sont liés à la modernité, quand celle-ci affecte les grandes institutions religieuses, que celles-ci ne s'identifient plus à la société, là où Dieu et César sont deux réalités autonomes, et non-assujetties l'une à l'autre » (Jean-Louis Schlegel, «La loi de Dieu contre la liberté des hommes», Seuil, 2003).

Je commente, en soulignant qu'accepter la modernité, pour les religions, c'est vivre, de manière délibérée ou sous la contrainte, une véritable révolution copernicienne ; désormais, le centre, ce n'est plus Dieu, mais c'est l'homme ; c'est à lui de juger de tout, dans l'autonomie de sa raison, c'est à lui de juger, y compris des religions et de juger de Dieu.

Pour le dire plus simplement, la modernité, c'est l'avènement de l'autonomie de la conscience.

Ceci encore, l'Eglise catholique a mis du temps à l'accepter comme une valeur ; valeur d'humanité, mais aussi valeur religieuse, affirmant de ce fait que Dieu entend être choisi librement.

Si Vatican II parle de la responsabilité politique des chrétiens, à l'intérieur d'institutions temporelles autonomes, en affirmant la liberté mutuelle et le respect réciproque, on ne peut cependant oublier des propos comme ceux du pape Grégoire XVI dans l'encyclique « *Mirari vos* », datée d'août 1832, dénonçant les Droits de l'homme, et qualifiant la liberté de conscience de "maxime absurde et erronée... de délire".

Et c'est aussi Pie X, dans « *Vehementer nos* » (1906) : « *Dans le corps pastoral seul résident le droit et l'autorité nécessaires pour promouvoir et diriger tous les membres, vers la finalité de la société. Quant à la multitude, elle n'a d'autre droit que de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs.* »

Plutôt que cela, je préfère rapporter les propos du pape Jean XXIII. Dans « *Pacem in terris* » (1963), il propose une lecture de convergence et non d'opposition entre le temporel et le spirituel. Il insiste sur la médiation de la conscience, et souligne que la personne est le fondement de toute vie sociale.

Dans la pratique, un appel est adressé aux catholiques afin qu'ils promeuvent une collaboration loyale avec les autres chrétiens et les non-chrétiens, et sont valorisées des réalisations entre les catholiques et ceux qui ont d'autres modes de pensée.

M'exprimant ici comme prêtre catholique, loin de moi le projet de vouloir dicter aux musulmans leurs comportements. C'est donc comme expression de l'attitude des chrétiens, et non comme une leçon adressée à l'islam que je puis rappeler ce vieux texte des premiers siècles du christianisme, la Lettre à Diognète : « *Les chrétiens se conforment aux usages locaux pour les vêtements, pour la manière de vivre, tout en manifestant les lois extraordinaires et vraiment paradoxales de leur genre spirituel de vie* » (5, 4).

Augustin s'inscrivait aussi dans cette tradition : « *La cité céleste, pendant tout le temps qu'elle vit en exil sur cette terre, recrute des citoyens dans toutes les nations, elle rassemble sa société d'étrangers de toute langue sans s'occuper des diversités dans les mœurs, les lois et les institutions, grâce auxquelles la paix s'établit ou se maintient sur terre ; elle n'en retranche rien, n'en détruit rien ; bien mieux, elle garde et observe tout ce qui, quoique divers dans les diverses nations, tend à une seule et même fin : la paix terrestre, à condition que de telles observances n'entravent pas cette religion qui apprend à adorer un seul Dieu véritable et souverain.* » (La Cité de Dieu, livre 19, chapitre 17).

Même s'il existe des communautés religieuses, se choisissant leurs lois propres, les fidèles catholiques sont de ce monde, et leurs lois ne sont pas différentes des lois des pays dont ils sont pleinement citoyens.

*

Pour terminer, je voudrais évoquer un certain nombre de réalités, religieuses, chrétiennes, qui donnent des moyens pour vivre le dialogue plutôt que l'opposition.

C'est là que je situe le génie propre au catholicisme, un génie du compromis, du dialogue, de l'adaptation aux cultures et aux civilisations. Certes, ce génie a parfois été subverti par les exclusions, les anathèmes et les mises à l'index ; il est cependant ce qui donne capacité à l'Eglise catholique de demeurer et d'évoluer après plus de vingt siècles.

Parmi ces réalités, catholiques, mais surtout chrétiennes, il y a d'abord l'importance accordée au Royaume de Dieu. Ce Royaume, il est au cœur de l'Evangile. Le Royaume est déjà-là, il doit être manifesté et construit dans le présent, sans aucun désengagement. En même temps, le Royaume est attendu, l'avenir n'est donc pas qu'entre

nos seules mains, l'avenir est pour un ailleurs qui empêche le monde et le temps d'avoir leur clôture en eux-mêmes.

L'enjeu sous-jacent est alors d'ouvrir une espérance pour notre monde. Lorsque l'avenir n'est plus perçu que sous l'angle de la menace - terroriste, écologique, nucléaire, voire du fondamentalisme religieux -, c'est le présent qui est refermé sur lui-même. Un avenir qui n'est plus capable de susciter l'attente et le désir, replie sur l'instant présent. Seules l'intensité et la force du " ressenti " de ce qui est vécu, qualifie ce dernier comme valable.

Parler de Royaume, c'est dévoiler qu'il y a un avenir possible et attendu, et c'est aussi montrer que cet avenir se forme déjà entre nos mains. Une juste laïcité doit alors permettre à la cité terrestre de reconnaître qu'elle ne dispose pas de toutes les clefs qui révèlent à l'homme son destin.

Ce n'est pas à l'Etat que Jésus-Christ a confié les clefs du Royaume des cieux. Il invite plutôt à rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. C'est-à-dire à désacraliser le pouvoir terrestre : il n'est ni dieu, ni diable, il est entre les mains des hommes, et ceux-ci sont appelés à assumer leur responsabilité dans la conduite des affaires du monde, sans la diviniser, ni la diaboliser.

Et c'est la raison pour laquelle, même à l'époque des persécutions menées par l'Empire romain, les chrétiens étaient appelés à respecter le pouvoir politique.

Parmi les richesses constitutives du christianisme, je veux retenir le dogme du Concile Chalcédoine, en 451.

Ce dogme affirme que Jésus-Christ est vrai Dieu et vrai homme, qu'il l'est sans confusion, ni séparation.

C'est là un critère qui peut rendre compte du rapport de l'Eglise et de la politique : ni confusion, ni séparation. La visée est celle de la communion, de la relation, de l'échange.

C'est dans cette logique que les relations entre Etats, politique, et religions, sont à envisager : en terme de partenariat plutôt que d'assujettissement des uns aux autres.

Pour cette raison, je dirais que la conjonction de coordination la plus chrétienne, ce n'est pas " ou bien ", ou bien Dieu, ou bien César ; ou bien le ciel, ou bien la terre. La conjonction de coordination que je baptise, sans lui demander son avis, c'est " et " : le commandement de Jésus est unique : aimer Dieu " et " son frère.

Etre pleinement aux choses de Dieu, c'est être pleinement aux choses de ce monde.

Bien des chrétiens sont engagés de multiple manière dans la vie de la société, sans opposer leurs appartenances, mais sans non plus les confondre.

D'autre part, il faut que les pratiques politiques disent quelque chose à l'Eglise.

Vatican II a parlé des " signes des temps ", signifiant par là que les chrétiens ont à entendre les évolutions de la vie des sociétés, qu'ils ont à discerner les appels de l'Esprit-Saint, c'est-à-dire :

- à ne pas les subir passivement et béatement,
- à ne pas les combattre systématiquement,
- mais à réfléchir, à discerner, à choisir,
- et aussi, à être engagés dans les évolutions des sociétés.

Aujourd'hui, parmi ces " signes des temps ", je peux citer la place des femmes, ainsi que la démocratie, la capacité de chacun à participer aux décisions de ce qui concerne l'ensemble ; le discours sur le " peuple de Dieu " tenu à Vatican II peut être ainsi entendu.

Autre chose encore, que je tire du trésor de la foi, c'est la notion religieuse de dogme. Ceux-ci, les dogmes, n'entendent pas dire d'abord ce qu'il faut penser ni ce qu'il faut dire. Ils disent les chemins erronés, ils sont des bornes et indiquent des limites. Leur formulation est négative, sous-entendant que ce qui peut être dit de positif, l'autorité doctrinale ne peut le faire, au risque d'enfermer le mystère de Dieu et le mystère de l'homme dans des formules.

A leur manière, ils montrent que les interdits nous structurent. Nous avons besoin de limites, de balises, mais la route, c'est à nous de la tracer. Plutôt que de fermer le chemin, ou la recherche, le bon usage des dogmes l'ouvre, et dénonce les impasses.

Le vrai discours dogmatique est l'opposé du dogmatisme, il garantit la liberté plutôt que de l'interdire.

Et puis, un dernier mot, une dernière réalité : la communauté.

Pour dépasser les débats autour du " communautarisme ", je voudrais dire que les appartenances communautaires ne peuvent être rejetées a priori. Le citoyen n'est pas seulement un individu isolé, qui n'aurait comme groupe d'appartenance que la nation. Il est aussi affilié

à divers groupes, qui peuvent être exclusifs, mais qui peuvent aussi le renvoyer à ses responsabilités dans les autres sphères de la vie publique. La personne a d'autres engagements collectifs que la seule nation.

La loi de 1905 garantit cela, le libre exercice du culte.

Enfin, je terminerai en rapportant les propos du cardinal Lustiger, auditionné par la Commission STASI sur la laïcité, c'était le 23 septembre 2003. Il plaidait pour le maintien de la loi actuelle et de la laïcité, qui a vu la loi de 1905 aménagée par la loi de 1923 sur les Associations diocésaines et la jurisprudence du Conseil d'Etat. Nous sommes parvenus à un compromis au sein d'une laïcité " apaisée ".
« Nous pensons délibérément que nous ne pouvons pas toucher à ce compromis. Ce serait remettre en cause un équilibre fragile, et qui pourtant constitue le visage de la France aujourd'hui. »

Aujourd'hui, en novembre 2004, le débat a été ouvert : faut-il toucher à la loi de 1905 ?

On peut estimer que la présence importante de l'islam dans notre pays appelle à un réaménagement de cette loi.

On peut préférer, et c'est mon cas, le maintien du cadre que constitue cette loi, comptant sur les juridictions compétentes et la jurisprudence pour permettre les adaptations nécessaires.

Enfin, et ce sera ma conclusion, j'aimerais citer ce texte du Père Maurice Pivot, p.s.s. : *« L'Eglise est une secte qui refuse de l'être, une secte qui porte en elle la tentation d'un discours saturant et d'une constitution totalisante. Et c'est le respect jaloux de la vérité de l'autre quel qu'il soit, de la foi en l'universalité de l'œuvre de l'Esprit, qui lui permet de retrouver un juste rapport à la vérité du Christ, à celui qui, s'il est la Vérité, est d'abord le Chemin. C'est l'existence de ce qu'il y a en dehors de l'Eglise qui l'empêche de se refermer sur ses certitudes, et qui lui permet de poursuivre sa route vers le Royaume »* (« Chemins de dialogue », n°1, p. 74-75).

Seule la capacité à vivre le manque est pour l'Evangile le chemin du bonheur. Notre société de fausse opulence nous fait croire que l'avoir peut nous combler. S'il en est ainsi, si l'on se croit comblé, l'autre, le différent, ne peut être perçu que comme un danger qui risque de nous ravir une partie de ce que nous sommes. Ceci est vrai de la

relation entre les hommes - on ne construit pas un couple en étant plein de soi-même -, et c'est également vrai de la relation entre les religions, comme entre les Etats et les religions.

La laïcité et les religions peuvent justement rappeler que ni l'Etat ni les religions ne sont le tout de la vie de l'homme.

La survie de l'un ne dépend pas de la destruction de l'autre. Bien plutôt, la permanence de l'un, j'ai nommé César, et de l'autre, j'ai nommé Dieu, sont la garantie de la survie de l'homme lui-même.

Références bibliographiques

L'Histoire, n° 289, juillet-août 2004, " Dieu et la politique ", " Le défi laïque ".

Guy BEDOUELLE et Jean-Paul COSTA, *Les laïcités à la française*. Politique d'aujourd'hui, PUF, 1998.

Chahdortt DJAVANN, *Bas les voiles !*. Gallimard, 2003.

Marc FERRO, *Le choc de l'Islam*. Odile Jacob poches, 2002-2003.

Danièle HERVIEU-LÉGER, *Le pèlerin et le converti*. Flammarion, 1999.

Inspection Générale de l'Education Nationale, *La laïcité au cœur des enseignements*, 4 octobre 2004.

Henri MENDRAS, *La France que je vois*. Autrement, 2002.

JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique, " L'Eglise en Europe ".

René RÉMOND, *Le christianisme en accusation*. Desclée de Brouwer, 2000.

Albert ROUET, *Faut-il avoir peur de la mondialisation*. Desclée de Brouwer, 2000.

Nicolas SARKOZY, *La République, la religion, l'espérance*. Cerf, 2004.

Jean-Louis SCHLEGEL, *La loi de Dieu contre la liberté des hommes*. Seuil, 2003.

Commission STASI - *Laïcité et République*. La Documentation française, 2004. Rapport de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République repris au Président de la République le 11 décembre 2003.

Henri TINCQ, *Dieu en France, Mort et résurrection du catholicisme*. Calmann-Lévy, 2003.

Paul VALADIER, *Un christianisme d'avenir*. Seuil, 1999.

LE DIOCÈSE DE ROUEN ET LA VIE PUBLIQUE

EN L'ANNÉE 1914

DISCOURS EN RÉPONSE

par Mgr Bernard MORIN

(27 novembre 2004)

Notre Compagnie m'a confié l'honneur de vous accueillir aujourd'hui. Mon embarras est grand, puisque vous êtes mon supérieur hiérarchique, que je sais votre science et tout votre mérite. Il est facile de comprendre que l'Académie vous ait distingué plus que d'autres pour participer à sa mission et à ses travaux.

Vous êtes bien rouennais, Monsieur, natif de votre ville, usager de ses institutions vénérables pour vos études, la maîtrise Saint-Evode et le Pensionnat Jean-Baptiste de la Salle à Rouen. Après un essai dans le droit, vous avez réalisé votre formation sacerdotale à Paray-le-Monial puis au séminaire Saint Sulpice d'Issy-les-Moulineaux et à l'Institut catholique de Paris. Vous avez été reçu maître en théologie. De retour à Rouen, vous avez été successivement vicaire à Mesnil-Esnard, aumônier des lycées publics de Rouen, curé de la paroisse Saint-André de Mont Saint Aignan, responsable de l'équipe diocésaine de l'aumônerie des lycées, membre de l'équipe du séminaire Saint-Sulpice d'Issy-les-Moulineaux, professeur de théologie, enseignant à l'Institut d'Études Religieuses de l'Institut catholique de Paris, et, en même temps, parce que dans notre Église, on fait beaucoup de choses en même temps, vous êtes responsable du Service diocésain des Vocations.

Cela ne vous empêche pas d'être distingué par Monseigneur Duval, notre ancien Archevêque, pour exercer pendant cinq ans la difficile fonction de Vicaire général en attendant de devenir présentement, par la grâce de notre nouvel Archevêque, Vicaire épiscopal pour la ville de Rouen et ses environs, Archiprêtre, curé de la Cathédrale Notre-Dame de Rouen.

Pour illustrer mon propos sur « Le diocèse de Rouen et la vie publique en l'année 1914 », j'ai retenu la publication du *Bulletin religieux* de cette même année parce que, au cours de ses jours, se sont déroulés toutes sortes d'événements qui ont marqué notre pays et l'Église de Rouen avec sa sensibilité propre. J'en énumère quelques-uns :

- la dernière année à la tête du diocèse de Monseigneur Fuzet, il va mourir en 1915,
- la mort du Pape Pie XI et l'avènement de Benoît XV,
- la politique de l'avant-guerre, avec la poursuite des effets de la loi de Séparation,
- les événements qui vont aboutir à la déclaration de guerre de 1914,
- l'organisation du diocèse pour le temps de guerre et j'ajoute :
- les crises de l'Église avec le modernisme et ses répercussions pour le séminaire de Rouen.

La lecture du *Bulletin religieux* de l'Archidiocèse de Rouen offre un réel intérêt, si j'en crois la déclaration insérée dans l'*Annuaire diocésain* en 1914 : toute publication diocésaine, paroissiale et autres doivent être soumises en deux exemplaires à l'appréciation de l'Archevêque. Le *Bulletin religieux* fait partie de ces publications. Exprime-t-il l'opinion de Monseigneur Fuzet sur les événements diocésains et nationaux ? Monseigneur Fuzet est trop réservé pour le dire lui-même, mais il surveille et ne conteste pas. C'est de Monseigneur Fuzet que cette publication a reçu en 1901 son intitulé, *Bulletin religieux*, pour remplacer le titre *La Semaine religieuse* jugé trop indépendant.

Le chanoine Prudent fait partie du conseil épiscopal. Il est rédacteur de la publication de son Archevêque. La variété des rubriques, le traitement de l'actualité étonnent le lecteur d'aujourd'hui.

Il doit faire effort pour comprendre la charge de rancœurs d'un peuple qui attend la revanche, mais qui est sûr de ses convictions, volontiers conservateur, spécialement dans le milieu ecclésiastique.

Pourtant, Sa Grandeur Monseigneur Edouard-Frédéric Fuzet, archevêque de Rouen depuis 1899, n'est pas un personnage de tout repos. Accueilli avec réticence lors de sa nomination, il n'a pas réuni que des sympathies. A l'occasion du décès de Monseigneur Fuzet dans le mandement rédigé par Monsieur le Doyen et Messieurs du Chapitre publié le 22 décembre 1914, je lis : « Monseigneur a occupé le siège de Rouen pendant seize années qui, par les graves événements publics dont elles furent remplies, compteront vraisemblablement comme un siècle entier dans l'histoire. Les générations futures diront que l'époque où il gouverna notre antique Église fut celle du Concordat déchiré, de la Séparation, des monastères en exil, des séminaires sans abri, enfin de l'effroyable guerre présente »... Le rédacteur du mandement fait mention de la «... personnalité caractérisée de l'évêque par les œuvres qu'il a faites, même par les appréciations diverses et souvent passionnées qu'il suscita...»

Le chanoine Prudent qui écrit la notice nécrologique qui suit le mandement brosse, en normand, le portrait de l'archevêque défunt : « un pontife prestigieux, trop hiératique pour sourire. »

« Vis-à-vis de son clergé, peut-être, Monseigneur Fuzet tint-il à paraître plus autoritaire qu'il ne l'était en réalité ; il avait un sens très vif de la hiérarchie... Il aimait vraiment son clergé... mais le malheur est que, d'une réserve extrême quand il s'agissait d'exprimer ses sentiments, il parvint trop rarement, dans le tête-à-tête, à faire connaître ses sentiments à son clergé ! »

Il encourageait les entreprises dans son diocèse. « Pour le bon ordre, toutefois, il voulait que rien ne se fit sinon avec lui et par lui ».

... « Les fidèles admiraient sa haute prestance, son grand air impassible... et quand il faisait cortège avec d'autres évêques, les fidèles étaient fiers qu'il les dépassât tous de la tête... »

... Quand il le voulait, il avait le sourire. « Si, chez nous, il se fût abandonné davantage, il eût été aisément populaire et comme adoré. Mais alors se fut-il reconnu lui-même ? »

Il a essayé d'être normand, continue le Chanoine Prudent, mais il était resté méridional ; le Gard où il est né, « était la substance même

de son être ; d'où son sens clair de l'autorité dans l'Église et des traditions, son intransigeance doctrinale, son opposition instinctive au modernisme, son goût du pouvoir, même son galbe de proconsul...» Une dernière phrase décrit Monseigneur Fuzet sur son lit de parade, après sa mort. « Simple et majestueux... son visage est calme et reposé, avec ce quasi sourire que ses intimes connaissaient bien et où se manifestait si nettement la bonté d'une âme d'autant plus tendre qu'elle ne le paraissait moins »...

Le diocèse de Rouen est l'un des plus peuplés de France : il comprend 348 paroisses où réside un curé, le clergé est nombreux, et si nous faisons une comparaison avec la situation actuelle, 973 prêtres diocésains sont recensés dans l'*Annuaire diocésain* et ce document ne parle pas des prêtres religieux.

On sent une légère diminution du nombre des prêtres ordonnés chaque année et bien évidemment, la guerre, la mobilisation des jeunes va accélérer la tendance. On compte 19 prêtres décédés en 1914 ; ils seront 25 en 1915.

Le *Bulletin religieux*, par la plume du chanoine Prudent, se fait l'écho des événements nationaux et leur apporte un commentaire qui manque, pour le moins, de neutralité. Certes, la période est difficile pour l'Église de France obligée d'entériner les lois de Séparation en se réorganisant afin de rester fidèle à sa mission dans des conditions nouvelles. Voici la circulaire Barthou du 13 juillet 1913 qui réduit, écrit le rédacteur, les garanties assurées aux familles : « La défense laïque est sauvée sur toute la ligne ».

Le 28 février 1914, le *Bulletin religieux* aborde le sujet de l'anticléricalisme, « l'instrument le plus utile aux ministres sectaires pour paraître agir quand ils veulent piétiner sur place ».... « L'anticléricalisme se ranime même quand on aurait pu le croire totalement usé ; tenez pour certain quand vous le voyez revenir, c'est que tout va mal dans votre pays. »

A l'Académie Française se trouvent élus M. Henri Bergson, M. Alfred Capus, M. Pierre de La Gorce.

Le premier est un philosophe remarquable. « Il a l'avantage, ou le malheur, si l'on veut, d'être fort à la mode, parmi certaines femmes surtout ». M. Alfred Capus est un auteur dramatique. « Un catholique fervent ne va pas voir ses pièces, néanmoins, il a du style ».

Le troisième, M. Pierre de La Gorce, éminent historien, est « catholique jusqu'au fond de l'âme. Il est respectueux de la vérité. Il a osé, sur le seuil de son livre, prier Dieu de lui accorder comme une émanation de sa lumière... Voici une âme très haute ».

Suit une chronique sur la dépopulation en Allemagne : « Les évêques allemands ont adressé une lettre collective à leurs fidèles. On constate à la lire, et ce n'est pas pour nous en consoler, que la France n'est pas seule à déplorer un fléchissement des mœurs... Le paganisme renaît partout ».

Alors, comment préserver les jeunes ? Certains moyens sont évoqués avec un réel scepticisme « qu'il s'agisse de l'instruction sur les mystères de la vie, faut-il donner à n'importe quel enfant des clartés de tout ?... » Le renoncement n'est pas à exclure, les exercices physiques, sport, gymnastique trempent l'organisme. Non, en première ligne, c'est l'éducation religieuse et morale qu'on doit avoir en vue. « Bon à retenir ! » conclut le rédacteur.

Et voici qu'au mois de mars, la politique se manifeste avec l'assassinat de Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, par Mme Caillaux, épouse du ministre des Finances et par la démission de ce dernier. « Les journaux sont pleins de ces choses, commente le rédacteur. Elles sont si douloureuses que nous répugnons à en parler ici, même pour en tirer, comme il le faudrait, les leçons qu'elle comporte. »

Malgré tout, le chanoine Prudent continue longuement : « ...dépopulation systématique, divorces, unions libres, impudeur affichée, les plus hauts placés donnant ce lamentable exemple ! Et n'y aurait-il pas sujet de craindre quelque catastrophe finale ? »

" Le cloaque ", tel est le titre qui introduit le commentaire du travail de la commission d'enquête du Parlement : « Le Bas-Empire s'est-il installé chez nous ? Déplorable exemple donné au peuple par de prétendus surhommes qui se disaient tout dévoués à sa cause. »

« La conscience française saturée de certains spectacles et sophismes cyniques, s'embrouille ».

Le ministre Viviani est dénoncé dans ses déclarations : « La morale, proclame-t-il, n'a besoin que des sanctions purement terrestres ». « Les seules règles de la vie viennent de la conscience ».

Alors, écrit le Chanoine Prudent, « la conscience de Mme Caillaux qui lui permet de supprimer M. Calmette est-elle une règle suffisante? »

Dans la livraison suivante du *Bulletin religieux*, notre auteur note toujours à propos de l'affaire Caillaux, « que faut-il à la France pour qu'elle se réveille de sa torpeur ? Lentement elle glisse au régime socialiste, héritier naturel de toutes les destructions accomplies. L'heure est venue pour chacun d'agir avec courage... », mais « l'espoir est de saison. Il faudrait si peu de chose en toutes les âmes, toutes pour que l'étincelle de la religion, non éteinte, redevint un brasier. »

Au mois d'avril, notre revue signale la ferveur qui marque la célébration de la fête de Pâques : « Si Monsieur Doumergue, le ministre, avait assisté à la messe le jour de Pâques, mais il n'y fut pas, il aurait remarqué tous ceux qui ont si bien rempli les églises, il aurait remarqué des humbles, des pauvres. Tous les catholiques ne sont pas les soutiens du capitalisme féroce et égoïste ».

Dès maintenant, on prépare les élections parlementaires, le commentaire n'est pas tendre et l'on croit découvrir, malgré le secret de l'isoloir, lequel des candidats bénéficiera du vote du chanoine Prudent. Monseigneur Fuzet dont le *Bulletin* dépend, partage-t-il l'outrance des interprétations, qui va parfois jusqu'à la mauvaise foi ? En tout cas, il ne retire pas sa confiance au chanoine Prudent qui reste directeur de la publication. « C'est encore le renouveau du sectarisme qui se trouve mis au pilori » Les maîtres de l'heure dénoncent l'activité de l'Église qui a l'audace de ne pas s'avouer vaincue... « Pauvre peuple de France ! »

Le 25 avril, à la veille des élections, paraît un bref article sur la définition du bon vote. « Il faut voter », c'est un devoir de conscience civique et religieux puisque la politique est soumise en tout à la morale et que la question religieuse domine toute la politique d'aujourd'hui. »

« La grande nation dort d'un sommeil qui tue, écrivait autrefois Déroulède... mais l'heure du sursaut viendra. Je crois en Dieu ».

« Est-ce demain que va sonner cette heure ? Ah ! si les honnêtes gens voulaient que demain, les personnes qui n'ont pas à agir, prient du moins.

Priez, enfants. Priez, femmes pieuses.

Dieu, n'en doutons pas, protège toujours la France. »

Les souverains britanniques, le Roi Georges V et la Reine Mary ont rendu cette semaine au Président de la République, à Paris, la visite que celui-ci leur avait faite à Londres l'année dernière.

« La haute tenue des souverains, leur simplicité élevée, sont d'un bel exemple pour notre société française ».

Avec le résultat des élections, le chanoine Prudent se déchaîne. Il commente le bien-fondé du suffrage universel qui n'exige pas une haute moralité des hommes. On discute surtout de l'impôt possible sur le revenu, mais pas de l'essentiel qui serait capable de faire vibrer le peuple.

« La foi, la liberté, l'honneur, l'idéal sont au dessus de l'argent... »

Au mois de mai, on est en possession du résultat définitif des élections : « Ce résultat surprend peu de monde, il est lamentable. La Chambre de demain ne vaudra pas l'ancienne qui pourtant... »

« Les catholiques savent à quoi ils peuvent s'attendre, on va reprendre "la défense laïque". Deux ou trois congrégations, s'il en reste, seront jetées au Minotaure. »

On annonce le 23 mai 1914 que M. Poincaré, Président de la République reprend ses excursions à l'intérieur. On l'attend à Rouen après la visite de Lyon et de la Bretagne.

« La France est sous un singulier régime : Poincaré règne, mais Clémenceau gouverne. A celui-ci d'agir, à celui-là de courir. Quand cessera chez nous l'incohérence ? »

« Le Président de la République doit être dans un bien grand embarras. Que sa charge est peu de chose ! Et tout de même, qu'elle est lourde ! »

Le 6 juin, la Chambre nouvelle est rentrée. M. Deschanel est élu Président de l'Assemblée. On forme un ministère Viviani ; que sera-t-il ? Il substituait dernièrement la croyance à la République à la croyance au Catholicisme.

Le Président de la République a achevé son voyage en Bretagne. « Rouen se prépare à l'accueillir. Les rouennais veulent lui offrir un spectacle de prospérité, de beauté, de fraternité aussi, espérons-le. »

Pour préparer la réception, un savant historien qui signe L.J. raconte la visite à Rouen de l'Empereur Joseph II, le 3 mai 1777. « Son passage fut très court, mais, note l'auteur, acclamé comme un maître

de la terre, il courba la tête et plia le genou devant Dieu, le vrai, le seul maître, le Roi des Rois ».

Mais, M. Poincaré ne viendra pas. Il est trop occupé par l'échec du ministère Viviani. « Déjà M. Ribot lui a succédé, tiendra-t-il ? Non, nous apprenons que son ministère n'a duré que quatre jours, et sa chute s'accompagne d'une ruée, d'une impudeur inqualifiable ».

« C'est le langage des temps de révolution, nous revivons l'histoire d'il y a cent vingt ans. Quels seront nos lendemains ? »

Viviani succède à Ribot. C'est une descente à gauche, « emprunt immédiat d'un milliard et impôts sur le revenu ».

« Les proscriptions de congrégations ont commencé. Saluons avec émotion les nouvelles victimes d'une nouvelle irrégion insensée et déplorons, une fois de plus, l'inertie de l'opinion publique ! Telle est la mentalité générale. Oh !, quel labeur immense nous devons déployer, nous les hommes de Dieu, pour refaire un peu les esprits ! »

On signale, en passant, le 4 juillet, sous le titre « Heureux comme un roi », l'assassinat de l'Archiduc d'Autriche et de son épouse à Sarajevo. « Non, dit l'auteur de l'entrefilet, cette phrase ne peut être appliquée à l'archiduc et au vénérable empereur d'Autriche François-Joseph. Heureux comme un roi... Ô pauvre roi ! »

« Les revues du 14 juillet ont été partout magnifiques ». Mais M. Poincaré voyage, au grand mécontentement de M. Clemenceau, bien entendu, qui n'aime pas qu'on trouve du plaisir « à se frotter aux rois ». M. Poincaré, en effet, est chez l'Empereur de Russie. « M. Viviani, à la fin d'une revue de l'armée russe, a entendu un coup de canon, un profond silence, et tous les régiments récitant ensemble le "Pater" à haute voix. Cela l'a-t-il impressionné ? »

*

A partir du numéro du 1er août 1914, le ton du *Bulletin religieux* se modifie radicalement. Le chroniqueur est le même, seulement « la guerre est déclarée entre l'Autriche et la Serbie : le jeu de la triple Alliance et la triple Entente peuvent se trouver engagés. »

« Heureusement, les âmes, chez nous, paraissent s'être élevées du premier coup à la hauteur des circonstances... C'est clair, la France, s'il le faut, fera avec honneur tout ce qu'elle doit faire. Elle ne refusera aucun des sacrifices qui s'imposent ».

Le 8 août, c'en est fait, la guerre sévit.

Maintenant la hargne du directeur du *Bulletin religieux* va se retourner sur " l'Allemand ". Il n'y aura pas d'expression assez forte pour dénoncer sa cruauté, sa mentalité de bourreau, l'esprit de mensonge, la marque indélébile de sa race, son entière responsabilité de la guerre... « Puisque l'ogre croit que le moment est venu de se repaître de notre chair, nous ferons en sorte qu'il s'y brise les dents. Et l'aigle noire, non sans lâcher ce qu'elle aura pris jadis, sera bien forcée finalement, de rentrer dans son aire. »

M. Poincaré prononce maintenant des proclamations émouvantes,

M. Clemenceau, avec un accent dont on n'eut jamais cru capable son âpre génie, proclame « Aujourd'hui, il ne peut pas y avoir deux Français qui se haïssent. Il est temps que nous connaissions la joie de nous aimer ». A la Chambre, « jamais on ne vit plus merveilleuse union. Jamais les cœurs ne furent plus hauts. Quand la France est ainsi soulevée, mon Dieu que la France est belle ! »

Cinq aumôniers militaires, prêtres de Rouen, sont mobilisés à la disposition des corps d'armée. Lentement, méthodiquement les différentes phases de la mobilisation se développent. « Pendant ce temps, nos églises se remplissent. Les femmes et les enfants prient. Les hommes graves, posés, communient. Les cierges brûlent. Médailles et croix sont bénies ».

Chaque semaine maintenant, les exploits de nos soldats sont racontés avec une sensibilité un peu larmoyante et le chanoine Prudent cite volontiers Henri de Régner :

« Salut à vous, héros, qui d'une main hardie
Cueillerez le laurier triomphal et vermeil
Pour l'offrir à l'autel sanglant de la Patrie ».

Le *Bulletin religieux* publie des statistiques sur l'appel sous les drapeaux des prêtres. A Paris, 437 prêtres sont mobilisés, il ne reste plus que 686 prêtres dans les paroisses. A Toulouse, 250 sont partis, à Clermont-Ferrand 250... Et en plus, des Dominicains, Jésuites, Capucins, Franciscains, Rédemptoristes, Maristes, Frères des Écoles chrétiennes... On ne crie plus " A bas la calotte " et M. Clemenceau lui-même avoue son admiration.

« Tous les Français appelés ou non, demandent à aller à la frontière. 350 membres des Chambres, des ministres sont partis ».

A Rouen, 188 prêtres ont quitté leur paroisse, d'autres encore sont

mobilisables. Enfin " les auxiliaires " du régime ancien, d'avant la rupture du Concordat, qui étaient alors dispensés du service militaire, vont être convoqués plus tard, par appel individuel. Le diocèse s'organise : des prêtres âgés reprennent du service. D'autres acceptent d'exercer leur ministère dans plusieurs paroisses. Enfin, outre leurs devoirs sacerdotaux, les curés de nos campagnes ont volontiers assumé d'autres tâches civiles ou sociales. Le curé est secrétaire de mairie, à la place de l'instituteur mobilisé... « Il est garde communal, organise les moissons, apprend même à conduire une faucheuse mécanique ».

Le jeudi 20 août 1914, la nouvelle tombe : le pape Pie X est décédé à 1 h. 35 mn. Le *Bulletin religieux*, encadré de noir, rappelle l'amour du Pape pour la France, au lendemain de la Séparation, on lit de la main du Pape : « Dieu n'abandonnera pas la France, cette tempête ne durera pas, j'en ai la certitude ».

Dans le même numéro, je lis un article, toujours sous la plume du chanoine Prudent : « Françaises » (c'est le titre) : « Les femmes ne sont pas à la guerre, ce n'est pas encore la mode. » Curieux début qui, néanmoins, précède un éloge des femmes qui ont pleuré au moment de la mobilisation. Suivent quelques magnifiques évocations de situations émouvantes et héroïques.

« Ce sont les mères qui donnent leurs fils : Mme Mercier, dans les Côtes du Nord, vient de voir partir ses 15 fils : 2 dragons, 2 artilleurs, 11 fantassins », et on cite Deroulède :

« Ils ne sont pas partis furtifs dans les batailles
C'est toi, mère, c'est toi qui leur as dit... partez ! »

L'auteur mentionne les infirmières volontaires et il conclut : « Les premières victimes de la guerre, les plus à plaindre, les plus généreuses aussi, puisqu'elles se taisent, ce sont les femmes. »

Les prêtres sont innombrables sur le front. Les religieux expulsés de France par la loi sur les Congrégations rentrent vite pour mettre " sac à dos ".

C'est maintenant la guerre, avec ses morts, avec ses atrocités, ses blessés.

Le ministère à Paris est remanié pour devenir un " Ministère de Défense Nationale ". M. Poincaré s'est fait représenter officiellement au service de Notre-Dame pour le repos de l'âme de Pie X.

A Rouen, affluent les familles belges, les habitants du nord fuyant l'invasion. « Nos hôpitaux de la Croix-Rouge et l'Union des femmes de France sont organisés maintenant. Certains fonctionnent normalement, hospitalisant, pansant, guérissant nos lignards, nos zouaves, nos tirailleurs algériens qui, heureux de respirer et de dormir librement se laissent dorloter par les dévouées infirmières, accueillant avec un sourire épanoui l'aumônier dont la présence seule est un encouragement ».

M. Morel, premier adjoint au maire de Rouen remplaçant M. Vallin, maire mobilisé, encourage : « Chacun doit rester à son poste ».

Appel au calme et sang froid. dans le même numéro du *Bulletin religieux*, on publie un « Appel du Gouvernement » : « Durer et combattre », signé Raymond Poincaré. Pendant ce temps, le conclave se réunit pour élire un nouveau Pape.

Le 12 septembre 1914, Monseigneur Fuzet publie « Vœu de l'Archevêque de Rouen, du clergé et des paroisses de la ville ». Il s'agit d'aller à Notre-Dame de Bonsecours, toutes paroisses réunies, pendant 20 années consécutives, de s'engager à construire à Rouen un monument national en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Sa sainteté Benoît XV est élu, il reçoit officiellement les ambassadeurs accrédités auprès du Saint-Siège. « Il est douloureux, remarque le chroniqueur, de constater qu'en une circonstance aussi importante, la France, seule de tous les États européens, n'était pas représentée. »

« La guerre a visité tout le nord de la France ; Valenciennes, Cambrai, Lille, Roubaix ; cent villages connaissant la douleur de sa présence. Elle est descendue dans la Somme, l'Oise, l'Aisne... La voilà à Meaux... Guerre expiatoire que celle-là ! Attendons ! Souffrons ! »

Le 19 septembre, « Remercions Dieu », une grande bataille s'est livrée dans les plaines de la Marne et s'est terminée par une victoire incontestable... Les Allemands sont rejetés aux frontières. « Leur absolue défaite ne serait plus alors qu'une affaire de temps. Et ce temps probablement ne durerait guère ».

« En attendant, parmi les victimes de la guerre présente, il faudra compter plus d'un prêtre. Le clergé ne s'en plaindra pas ! Il n'est plus question d'immunités »

Voilà que le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines, passe par Rouen en revenant du conclave. Il se rend au Havre où le gouvernement belge s'est installé. Sur l'avis du Ministère des Affaires Étrangères, M. le Sous-Préfet du Havre s'est rendu à la gare le vendredi 16 courant, accompagné de M. le Gouverneur de la ville et de M. l'Archiprêtre pour recevoir son Éminence.

Alors éclate le drame de l'incendie de la cathédrale de Reims. Monseigneur Fuzet publie la lettre qu'il fait parvenir au Cardinal Luçon, archevêque de Reims : « La cathédrale de Reims ! Ce chef d'œuvre admirable et sacré ! Cette merveille que seuls le génie catholique et le génie français associés pouvaient produire. »

Le chanoine Prudent stigmatise « l'infâme barbarie » des envahisseurs. « Ils s'assouvissent en poursuivant le glorieux souvenir de Jeanne d'Arc dont toutes les pierres de la cathédrale sont imprégnées ! »

Et c'est dans la livraison de ce numéro du *Bulletin religieux* que va se répéter chaque semaine, la longue litanie des soldats de la Seine-Inférieure tombés au champ d'honneur, celle des soldats d'autres régions et des anglais hospitalisés dans les ambulances de Rouen : 42 la première fois et le nombre grandira chaque semaine jusqu'à 83 au mois de décembre.

On se trouve en pleine horreur : ce sentiment n'est pas compensé par le récit des actes héroïques, les histoires édifiantes, la mention des décorations attribuées aux prêtres, les articles comme « Bravo Hussard ! » que signe Pierre Lhermite, célèbre chroniqueur du journal *La Croix*. « La cause », tel est le titre d'un éditorial publié le 3 octobre par le chanoine Prudent : « La cause de la guerre, c'est la barbarie, la race... »

« Mettez en regard les doctrines catholiques et, avec elles, la mentalité française qui est, grâce à Dieu, toujours imbue de catholicisme, mettez en regard ces principes de bonté chevaleresque, de loyauté nationale, de fraternité humaine auxquels nous tenons »...

Le ministre de la Guerre précise la situation des prêtres des classes 1888 et 1889, exemptés de tout service militaire. Ils seront affectés d'après les règles ordinaires.

La rentrée scolaire a eu lieu dans une situation difficile : les lycées et collèges possédant un internat sont réquisitionnés et transformés en " hôpitaux auxiliaires ", il faut s'organiser pour accueillir les élèves.

Le Chanoine Prudent écrit une chronique : « En classe ». « L'année scolaire 1914-1915, la jeunesse qui va la vivre s'en souviendra ! La guerre, la terrible guerre, la guerre magnifique et sublime apparaîtra là comme partout ».

« M. le ministre de l'Instruction Publique recommandait l'autre jour aux instituteurs officiels d'exalter cette année à tout propos, devant leurs élèves, le patriotisme... A la bonne heure !... »

Les prêtres mobilisés écrivent à Monseigneur Fuzet qui confie son courrier au *Bulletin religieux*. Par ce moyen, nous suivons, sur le vif, la vie quotidienne des soldats, leurs mentalité, leur générosité et leurs souffrances.

Le 22 octobre, Monseigneur Fuzet envoie une lettre à M. l'Archiprêtre de sa cathédrale : Sa Grandeur avait pensé que l'ancien archevêché, 2 rue des Bonnetiers, resté inutilisé, serait aménagé en hôpital militaire. « Connaissant, mieux que personne peut-être, les locaux, j'en avais suggéré, moi-même, cet usage... La politique m'avait éloigné de la demeure traditionnelle des Archevêques de Rouen, la charité m'y aurait ramené... L'idée m'était douce... Ce ne fut qu'un rêve... »

L'ancien archevêché va recevoir les réfugiés du nord et de la Belgique, Monseigneur organise " l'Oeuvre de Secours aux Réfugiés Belges ".

Sa Grandeur fait parvenir à tous les prêtres et séminaristes mobilisés une couverture, un caleçon, un tricot, une paire de manches tricotées, une ceinture de flanelle, deux paires de chaussettes, deux mouchoirs, une paire de gants, un savon et un flacon de liqueur anticholérique.

Le 31 octobre, à l'occasion de la Toussaint et du jour des morts, Monseigneur Fuzet écrit à ses diocésains une lettre sur « Les souffrances et les deuils de la guerre ». « A tous, en toute la sincérité de mon cœur, je répète le mot de Saint Paul : Qui de vous souffre, Ô mes bien-aimés, sans que je souffre moi-même »... Il ajoute « Ah ! plutôt qu'une cérémonie funèbre, la commémoration des Fidèles Trépassés pourrait être, cette année, chez nous, une véritable fête de gloire ! Obscur ou plein de lumière, frappant par unité ou par hécatombe, qu'il fût grand, en effet, le trépas de nos défenseurs... ! »

La lettre est belle, veut être consolante, aligne les anecdotes héroïques, cite l'Ancien et le Nouveau Testament... «Quant à la France bien-aimée, conclut l'Archevêque, elle profitera, vous n'en doutez pas, de ce renouvellement religieux de vos énergies.»

Le Nonce apostolique de Belgique vient rendre visite à Monseigneur l'Archevêque à l'occasion de la Toussaint. Il veut rencontrer les Belges réfugiés en Seine-Inférieure. Monseigneur le Nonce est fort impressionné par les «acclamations au Pallium» : Longue vie à Benoît XV, souverain pontife et pape universel ! «Le Nonce de Belgique, un ambassadeur : hélas ! en France on ne sait plus ce que c'est !»

«L'envoi paternel qu'a fait Monseigneur l'Archevêque de couvertures et de sous-vêtements chauds lui a valu des lettres bien touchantes. Sa grandeur a bien voulu nous en faire lire. Elles sont rédigées avec une simplicité militaire qui n'est pas sans ajouter une note pittoresque au ton filial ecclésiastique.»

Le chanoine Prudent publie un éditorial le 14 novembre : «Mensonge et Droiture». Il n'est pas nécessaire que je vous situe le camp du mensonge, que je dénonce la fourberie de l'espionnage. L'espionnage doit-il exister ? Fait-il partie de «l'art de prévoir et de savoir ? Comme la diplomatie, quoique fort en dessous, il se confond avec la prudence». Pour un peu on en ferait une vertu ! Mais l'espionnage allemand !... C'est une organisation de reniement de la parole : les traités, «un chiffon de papier». Leurs tromperies changent leurs luttes guerrières en véritables tentatives d'assassinats !

«Saint Louis disait à Joinville : maître Robert, m'est avis que le mot d'honnête homme est si grande chose et si bonne que, même à le prononcer, il emplit la bouche». «Les Français ont toujours pensé comme Saint Louis», conclut notre chanoine.

Il convient de faire mention du voyage que Monseigneur Fuzet effectua au Havre le 14 novembre. Il a l'occasion de rendre au Nonce Apostolique de Belgique la visite que celui-ci lui a faite à Rouen. Il lui porte ses religieux hommages et salue en sa personne si distinguée la majesté du Saint-Siège et l'héroïsme de la Belgique.

Que ces choses sont exprimées avec simplicité ! «Qui ne sait que Monseigneur l'Archevêque, inflexible sur les principes, aime toujours la paix entre les personnes ? Aussi nul n'applaudit plus sincèrement

que lui à l'admirable concorde nationale qui, depuis la mobilisation, unit tous les Français ».

On signale la mort au champ d'honneur d'Ernest Psichari, le petit-fils et filleul de Renan converti grâce à un père dominicain «très distingué». Au moment où la guerre éclata, il songeait à rompre totalement avec le monde en entrant dans la vie religieuse... « ... Quel contraste avec le grand-père ! », souligne le chanoine Prudent.

Le 5 décembre, Monseigneur l'Archevêque prescrit les prières publiques pour la consécration de la France au Cœur immaculé de Marie.

« Nous vous associons, nos très chers frères, à la haute pensée qui a inspiré cette lettre. Nous avons la ferme conviction que la Vierge immaculée invoquée avec ferveur dans toute la France... hâtera l'heureuse conclusion de la guerre, la victoire de nos armées et le retour de la paix. »

Le même jour, une rubrique est consacrée «aux tricoteuses». Que de mains actives tricotent pour nos soldats ! « Il serait bon que les travailleuses ne fissent pas trop uniquement le même travail. Ce qui manque le moins à nos soldats en ce moment, paraît-il, ce sont les tricots. Le sait-on ? »

« Ce qu'on réclame surtout, ce sont des imperméables, des plaques de couchage, des sacs de couchage et ne pas oublier les officiers. Que les dévouées ouvrières reprennent donc un moment la douce occupation de nos aïeules qui aimaient tant à faire des bas ». Il paraît que cela n'était pas sans charme !

« Cours mon aiguille, cours dans la laine ».

Admirable, la première lettre encyclique de Benoît XV, le 11 décembre... Le pape dépeint « l'horreur de la guerre, de la destruction des hommes et de la terre, le malheur des peuples », mais, déplore Benoît XV, « depuis que les règles de la sagesse chrétienne ont cessé de présider au gouvernement des États, ceux-ci ont commencé, par une conséquence nécessaire, à chanceler sur leurs bases ; et il s'en est suivi dans les idées et dans les mœurs une telle perturbation que la société humaine court à sa ruine, si Dieu ne se hâte de lui venir en aide. »

« La France est à genoux en ce moment », c'est-à-dire, pour le Chanoine Prudent, que tout le monde prie. « Ses chefs officiels ne l'y

ont point convié, retenus qu'ils sont par la pensée, erronée à notre avis, qu'ils n'en n'ont point le mandat... mais ses cardinaux, ses évêques, lui ont dit « prions ensemble » et toute entière elle prie ... peu importe que le gouvernement, l'administration n'y participent pas comme tels ». « Va à l'Église, mon cher compatriote, en pensant bien que tu as la patrie en toi ! »

Le général Joffre est allé en Alsace. « Je suis la France, vous êtes l'Alsace, a-t-il dit. Je vous apporte le baiser de la France »... Ce fut, disent les témoins, une minute poignante. On le croit sans peine.

Monseigneur l'Archevêque ne veut pas achever cette année terrible sans s'adresser aux prêtres et aux séminaristes soldats. Lettre pleine de sensibilité qui contient un message d'avenir : « Il vous restera une auréole au front de votre participation généreuse à la défense de la patrie. Quelle puissance n'en tirerez-vous pas pour le bien des âmes, pour la paix publique, pour la concorde du pays dans plus de liberté et plus de justice ! J'entrevois ce glorieux moment et je le hâte de tous mes vœux ! »

Le Chanoine Prudent publie sa dernière chronique de l'année : « Et in terra pax ». Avec véhémence, il veut parler de paix, non de celle de l'honneur qui baisse les bras, mais celle de celui qui combat jusqu'au bout. Son texte est douloureux, cette semaine encore, 83 soldats de Seine-Inférieure sont tombés au champ d'honneur. La guerre dure depuis cinq longs mois et rien n'indique qu'on approche de la fin... Et pourtant, « on a demandé pour les congrégations religieuses proscrites, l'autorisation de rentrer en France ; on a besoin d'elles. Les infirmières de la Croix-Rouge n'y suffisent plus... les misères s'accroissent dans les populations civiles, les maladies sévissent. Il y a de la place pour de nouveaux dévouements en nombre illimité.

Le gouvernement va-t-il oublier une politique surannée ? »

« Les congrégations peuvent rentrer en France, dit le ministère, et y vivre comme tous les Français, conformément aux lois ; ce qui équivaut à leur signifier (le chanoine Prudent est-il de bonne foi dans son argumentation) : Rentrez, congréganistes, mais à condition de n'être plus congréganistes ... En vérité, l'heure est mal choisie pour se moquer », conclut le chroniqueur.

Le dernier article de ce *Bulletin religieux* est consacré à notre Académie. Le vice-Président, M. Delabarre, rend hommage à deux de ses membres éminents, actuellement sur le front : M. Robert Homais, Président de l'Académie et M. Lucien Vallin, Maire de Rouen. L'Académie remet le prix Pellecat pour l'encouragement des jeunes artistes à M. Marcel Lanquetuit, organiste de l'église Saint-Godard, premier prix d'orgue du Conservatoire qui, demain matin, va revêtir avec "les 1915", la capote du soldat. Il a, séance tenante, distrait du prix qui lui était remis, cent francs pour les blessés militaires. « On reconnaît une vraie âme d'artiste chrétien à ce geste. »

*

Au cours de notre lecture du *Bulletin religieux*, j'ai trop peu insisté sur certains mandements ou mise en garde de Monseigneur l'Archevêque. D'ailleurs, qui sont les lecteurs de ce *Bulletin* ? Les prêtres du diocèse, sans doute, auxquels s'ajoutent des personnes pieuses assez fortunées pour s'offrir l'abonnement (5 frs 50) et se retrouver dans les nécrologies édifiantes qui le parsèment chaque semaine. Ces personnes appartiennent à des familles estimées par leur piété, par la générosité de leurs aumônes, la discrétion de leur vie. On mentionne leurs alliances, leurs mariages, situations en rapport. Est-ce pour ce motif que la publicité bancaire n'est pas absente de chaque livraison ?

La Société Générale figure en bonne place. On fait mention d'actions avantageuses : « Vous pouvez gagner 100 000 francs sans risquer un centime... La Compagnie Générale d'Assurances sur la vie vous est recommandée... Sur une pleine page, vous pouvez souscrire à l'émission de rentes 3^{1/2} % par la République Française et j'en passe... Bien entendu, chaque semaine, on vous propose les services d'une entreprise de coffres-forts ».

Cette population d'abonnés se porte-t-elle bien ? Sans doute si je prends note des guérisons miraculeuses provoquées par la pilule Pinks, les gouttes Livoniennes, la tisane américaine Shakers, le secret de la religieuse qui soigne les maladies de peau, l'antiépileptique de Liège, le monsieur qui guérit de la migraine, l'eau de rose de Syrie, le cacao des Iles contre le diabète et plus encore...

Néanmoins, Monseigneur est soucieux de la moralité de son peuple exposé aux modes de ce temps et le responsable de son

Bulletin ne manque pas de rapporter la réaction, ô combien normale, du Roi Albert de Belgique qui aperçoit, au bal de la Cour, une femme qui portait une jupe un peu audacieusement fendue à la cheville et qu'il fait reconduire chez elle, en automobile, l'effrontée !

On reprend la publication d'un prêtre, gardien de la morale, qui s'adresse à une femme, la «Pauvre martyre», c'est le titre de la chronique :

. Vous devez avoir de la peine à marcher avec vos talons surélevés ?

. Madame, ne vous enrhumiez-vous jamais ?

. Toutes ces nécessités de la mode doivent beaucoup vous préoccuper ?

Chaque interrogation est assortie d'un commentaire très critique : que devient l'âme de cette femme ?

Le 2 février 1914, l'Archevêque écrit une longue lettre ouverte «à une dame catholique sur les bals et les modes». C'est un document qui ne comporte pas moins de 12 pages :

« Madame,

Vous désirez connaître mon opinion sur une danse qui, paraît-il, fait fureur en ce moment : le tango, puisqu'il faut l'appeler par son nom... Je ne connais cette danse, vous n'en doutez pas, que par sa renommée fort mauvaise. Mais vous, si vous l'avez pratiquée, vous l'avez vu... qu'en pensez-vous ? Fléchier, en son temps, condamne la bourrée qu'il ne craint pas de décrire : elle se soutient par des pas mesurés et justes, et par des figures qui sont très hardies et qui sont une agitation universelle de tous les corps !!!

... A-t-on assez fulminé autrefois sur la valse, si chère aux romantiques, Musset aurait voulu qu'une duchesse en France sût aussi bien valser qu'un bouvier allemand.

La danse est une occasion de tentation et de chute, Saint Jérôme est cité, et Bossuet et Fénelon et Bourdaloue et le Père Lejeune qui prêcha dans notre cathédrale...

Vous souriez, Madame, mais les profanes parlent dans le même sens, et de citer Bussy-Rabutin en 1694. Alors que vont faire les jeunes pendant l'hiver ? L'Archevêque conseille la gymnastique qui «assouplit et fortifie les membres».

Quant à votre fille aînée, Madame, qu'elle lise «l'Introduction à la vie dévote» de Saint François de Sales... «Dansez peu et peu souvent,

ma Philothée, écrit Saint François, car faisant autrement vous vous mettez en danger de vous y affectionner».

« Le Pape, d'ailleurs, n'a pas apprécié le Tango... » Le mot de la fin : « La danse en notre temps surtout, c'est comme les champignons, les meilleurs ne sont pas bons. Dansez le moins possible, croyez-moi. »

Le *Bulletin religieux* fait état du danger des représentations cinématographiques « à moins d'être strictement réglementées, elles représentent un danger pour les mœurs, spécialement pour la jeunesse... La jeunesse soumise à l'obligation scolaire de 6 à 14 ans doit être exclue des représentations publiques de cinéma... Le clergé a la mission de prévenir les adultes sur le danger du cinéma ».

*

Il m'est impossible d'épuiser la richesse de ce *Bulletin religieux* et le temps qui m'est imparti par nos usages, ne me permet de poursuivre longtemps encore. Qu'il me soit permis de remarquer qu'à chacune des pages que j'ai parcourues, j'ai constaté la volonté d'incarnation de notre diocèse dans le quotidien de la vie ; on peut juger naïfs, sévères, de parti-pris maladroit le choix des récits, anecdotes, extraits des débats parlementaires, événements de chaque jour, présence des hommes avec leurs habitudes de penser, d'imaginer, de croire, désir d'édifier, le choix apologétique des témoignages.

Monsieur, vous l'avez fort bien exprimé dans votre propos, je vous cite : « La laïcité est née en France dans un climat de combat entre l'Église catholique et la République. »

Quant les circonstances changent, quand, hélas, les catastrophes se déversent sur la communauté conservatrice qui nous est décrite, quand la guerre oblige à considérer le monde avec un nouveau regard, je constate aussi dans ces simples récits que l'esprit n'est plus le même, un idéal se profile qui va bouleverser les idées reçues, les considérations sociales, les situations acquises, la sécurité des fortunes, une autre manière d'être en Église, témoin de l'amour qui, alors, n'est plus intellectuel, mais le résultat de la rencontre des personnes.

Puis-je citer pour conclure, les mots du Président du Conseil : « Pour vaincre, il ne suffit pas de l'héroïsme à la frontière, il faut l'union au dedans. Continuons à préserver de toute atteinte cette union sacrée. Aujourd'hui, comme hier, comme demain, n'ayons qu'un cri, la Victoire ; qu'une vision, la Patrie ; qu'un idéal, le Droit... Continuons à n'avoir qu'une seule âme, et demain, dans la paix de la victoire, restitués à la liberté aujourd'hui volontairement enchaînée de nos opinions, nous rappellerons avec fierté ces jours tragiques, car ils nous auront faits plus vaillants et meilleurs. »

Monsieur, je ne sais si nos usages me permettent de citer pour ma conclusion un passage que j'ai apprécié dans votre propos. Vous avez admiré un texte¹ du Père Maurice Pivot, je le reprends à mon compte :

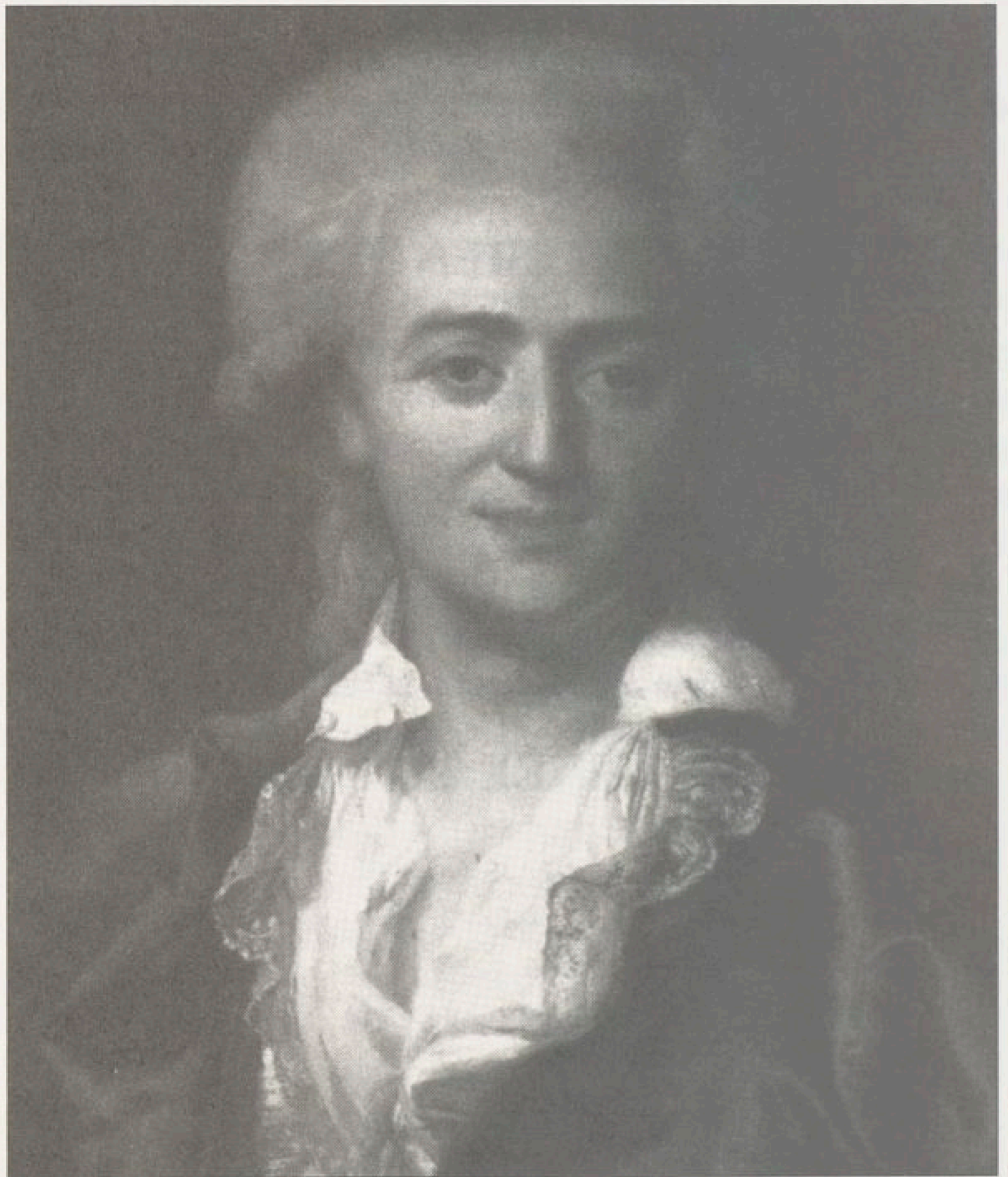
« L'Église est une secte qui refuse de l'être, une secte qui porte en elle la tentation d'un discours saturant et d'une constitution totalisante. Et c'est le respect jaloux de la vérité de l'autre quel qu'il soit, de la foi en l'universalité des œuvres de l'Esprit, qui lui permet de trouver un juste rapport à la vérité du Christ, à celui qui, s'il est la Vérité, est d'abord le Chemin. C'est l'existence de ce qu'il y a en dehors de l'Église qui l'empêche de se refermer sur ses certitudes, et qui lui permet de poursuivre sa route vers le Royaume. »

Note

1 - PIVOT Père Maurice - *Chemins de dialogues*, N°1, P. 74-75.

**CONFÉRENCES
ET
COMMUNICATIONS**

ANNÉE 2004



Jean-Barthélémy LE COULTEUX DE CANTELEU
1746-1818

**LA VIE ET L'ŒUVRE DE
JEAN-BARTHÉLÉMY LE COUTEULX DE CANTELEU**

GRAND NOTABLE ROUENNAIS, NÉGOCIANT, BANQUIER,
HOMME D'INFLUENCE SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

(1746-1818)

par M. Jacques DELÉCLUSE

(Séance du 13 mars 2004)

Le 28 juin 1786, de retour d'un voyage à Cherbourg, le seul qu'il accomplit durant son règne, Louis XVI, reçu à Rouen dans la Salle des Etats de l'Archevêché, donne audience successivement aux divers corps constitués. La Compagnie Consulaire est du nombre et c'est son Premier Consul, Jean-Barthélémy Le Couteulx de Canteleu, par ailleurs Premier Echevin de la Cité qui s'adresse au monarque - le Prieur Midy de la Grénerais étant absent - pour lui exprimer les sentiments de déférence de cette institution à son égard.¹

Ce n'est que quelques jours plus tard qu'il accèdera à la fonction de Prieur mais il est déjà reconnu comme le chef de file du milieu marchand rouennais et il usera de cette autorité lorsqu'il faudra, peu de temps après, prendre la tête, au sein de la Chambre de Commerce de la Province de Normandie, du courant de protestation qui va naître de la conclusion du Traité de Commerce avec l'Angleterre. Cet ascendant tient, certes, à sa personnalité mais il est aussi l'héritage du réseau familial qui, depuis deux siècles, s'est déployé, avec d'amples

ramifications, pour développer une activité exemplaire dans le domaine du grand négoce, des manufactures, de l'armement et de la banque.

A plusieurs reprises, des membres de cette famille ont, au cours des générations précédentes, été distingués pour exercer des fonctions au sein des Institutions Consulaires, dans la Juridiction Consulaire d'abord lorsque seule, elle témoignait de l'existence d'un pouvoir économique, celui qu'elle exerçait pour rendre la justice dans les litiges entre marchands, puis, au sein de la Chambre de Commerce elle-même, lorsqu'à partir de 1703, elle se constitue pour exercer des missions plus larges d'information, d'enquête, de contrôle, d'équipements collectifs, de financements publics. C'est ainsi que l'on relève la présence de représentants de la famille parmi les juges-consuls de Rouen à cinq reprises au cours du XVII^{ème} siècle témoignant de leur montée en réputation, consolidée par des alliances matrimoniales avec les descendants d'autres négociants². A partir du XVIII^{ème} siècle, au titre soit de syndic, soit d'inspecteur marchand, soit de consul, soit même de prier - autant de fonctions qu'ils peuvent être appelés successivement à remplir au sein de l'institution - ils assurent de manière quasi-permanente la présence de l'un des leurs à la Chambre de Commerce.

Il en fut ainsi d'Antoine Le Couteulx de Verclives, second consul en 1752, d'Antoine-Louis Le Couteulx de la Noraye en 1755 qui devint Prier en 1757. De plus, ils deviennent l'un et l'autre édiles municipaux de Rouen y remplissant les fonctions de maire, l'un de 1764 à 1769, l'autre de 1773 à 1776.

Parallèlement les branches installées à Paris ont un des leurs qui fut désigné député du commerce par l'institution dite des Six-Corps qui tenait lieu dans la capitale de Chambre de Commerce³.

Le parcours de Jean-Barthélémy se situe dans cette filiation qui l'amène, le dernier de sa dynastie, à remplir le double mandat de Prier de la Compagnie Consulaire et de Premier Echevin de la ville de Rouen. Il était, en effet, appelé à devenir maire à son tour lorsque les événements bousculèrent cette prévision.

On pressent au travers de la lente ascension de cette présence publique, l'influence progressive mais irrésistible d'une famille sur le lieu même de ses activités.

Un réseau familial de marchands solidaires et prolifiques

Car, et c'est la force de ce groupement familial, toutes les branches parallèles qui sont nées et ont prospéré au fil du temps, garderont des intérêts partagés et des visées communes, voire des liens matrimoniaux entrecroisés, sans nuire à l'unité et à la solidarité de l'ensemble, lequel bénéficiera de son rayonnement et de son influence démultipliés.

On situe, au XV^{ème} siècle, l'origine de cette famille proliférante à Sainte Marguerite-sur-Duclair puis à Yvetot, enfin à Rouen où se fonde au début du XVI^{ème} siècle, la maison de négoce et d'armement. Une chronique, pas toujours vérifiable et probablement établie après coup, rapporte qu'un des grands ancêtres aurait été anobli en 1505 pour avoir commercé, selon l'expression de l'époque " chez les nations les plus éloignées ". C'est Jean Le Couteulx, seigneur de Bois-Lévêque qui aurait, dit-on, assuré les navires de Jehan Ango, le célèbre armateur dieppois et plus tard, lorsque Champlain lança son expédition en 1613 vers le Canada, trois des quatre bâtiments partis de Honfleur, furent grésés à Rouen par la maison Le Couteulx.

Au départ, l'activité déployée est celle de marchand de soieries, puis de marchand drapier alors qu'un trafic important nourrit le port maritime de laines provenant d'Espagne et que de nombreux ateliers de fabrication de draps essaient dans la région. A l'issue de la guerre de Cent Ans, Rouen connaît alors un essor significatif qui se manifeste aussi par de nombreux échanges avec la place de Paris, à travers les foires du Lendit et de Saint Germain des Prés où les Le Couteulx acquièrent des loges qui leur servent de comptoirs à l'instar d'autres marchands normands ; vu leur nombre, ceux-ci bénéficient d'une franchise qui leur permet de rester autonome de leurs homologues parisiens et d'éviter de partager leurs profits avec eux.

C'est aussi le moment, en 1573, où Anvers subit une crise grave née de la révolte des Pays-Bas espagnols et de la répression qui s'ensuivit reportant sur Rouen les trafics perturbés de la grande place flamande.

Ils pratiquent aussi le commerce des céréales et le commerce des traites et des remises, premiers pas vers une fonction bancaire qui, à partir de l'utilisation d'un établissement permanent de négoce à Paris, s'élargira avec la création d'une banque au début du XVII^{ème} siècle⁴.

Celle-ci acquit très vite une grande notoriété au point que Bois-Guilbert, notre concitoyen, la qualifia en 1704 comme "la plus fameuse banque du moment". Elle a pour caractéristique d'être catholique bien que ses promoteurs aient été tenté par la foi réformée, alors que la quasi-totalité de ses concurrentes sont d'origine protestante. Elle est aussi de nature strictement familiale, seulement enrichie par des alliances flatteuses avec de grandes dynasties marchandes parisiennes.

Cela n'empêche pas l'ensemble du réseau de traverser, pour ce qui concerne la maison de commerce, la période troublée des guerres de Religion, puis pour ce qui concerne l'établissement bancaire celle du Grand Siècle, diversifiant leurs opérations, en s'ouvrant des débouchés vers l'Espagne, l'Angleterre, les Provinces Unies, les Amériques.

En 1722, les maisons de Paris et de Rouen ouvrent, en commun, une filiale à Cadix, en Espagne où se succéderont alternativement les futurs chefs de chacune d'entre elles, instituant une concertation et une solidarité qui élargira considérablement leur emprise sur les affaires.

Au fur et à mesure de leur développement, les branches collatérales se multiplient et ne finissent par se distinguer que par l'adjonction à leur patronyme d'origine du nom des fiefs qu'elles acquièrent. Ainsi naissent les Le Couteulx de Caumont, de Verclives, de la Noraye, de Molay, des Muettes, des Aubris, de Marolles, de Canteleu, - on a compté treize branches différentes dont une à Honfleur et une autre à Beauvais - avec les imbrications nombreuses qu'instituent les mariages contractés avec plusieurs branches parallèles à l'initiative desquelles le clan, aux structures patriarcales, préside, décide et tranche.

Bien des descendants ayant quitté les activités marchandes se retrouvent aussi dans des charges publiques de Secrétaire du Roi, de conseiller au Parlement de Normandie, d'avocats ; d'autres choisissent la voie ecclésiastique. On relève parmi eux, un curé de Maromme, une Supérieure des Ursulines de Gournay, un missionnaire jésuite en Chine⁵.

Au milieu du XVIII^{ème} siècle, c'est le doyen de la famille, Barthélémy-Thomas Le Couteulx, Premier Président de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie qui en est le chef incontesté et qui conduit les décisions collectives lors d'assemblées régulières où se regroupent les dirigeants des deux firmes. Ils ont

choisi, près de Vernon, à Farceaux, à mi-chemin de Paris et de Rouen, un lieu pour se rencontrer et analyser les registres des établissements qu'ils exploitent respectivement.

Jean-Barthélémy (1746-1818), qui nous concerne, est le fils du précédent et révèle, très vite, à l'occasion notamment de son passage en 1766 - il a 20 ans - à la tête du comptoir andalou, ses qualités exceptionnelles de négociant et d'administrateur qui vont lui conférer cette primauté familiale dont son père bénéficiait déjà. Il y renforce sa position en épousant en première noce sa cousine de Verclives. Au surplus les deux branches rouennaises vivent en symbiose étroite et permanente. Les Canteleu occupent un vaste hôtel particulier, rue de l'Épicerie et les Verclives, un autre rue aux Ours, dans la paroisse de Saint Pierre du Châtel où le rez-de-chaussée est à usage de comptoir et sert de siège à la maison de Commerce.

Cette mise en commun explique l'ampleur et la diversité des opérations qu'ils mènent et que leur capacité bancaire, sur laquelle veille les branches de la Noraye et du Molay à Paris, accompagne.

Elle donne aussi la dimension de la montée financière de la nouvelle classe sociale, à laquelle ils appartiennent désormais, celle des grands bourgeois, qui, à l'instar de la noblesse de Cour et de Robe, se crée les conditions d'une vie mondaine, acquièrent de nombreux biens fonciers, s'installent dans des propriétés et des châteaux où se déploient les témoignages de leur aisance conquérante, tiennent fièrement des salons où se réunissent régulièrement écrivains, poètes, philosophes, hommes politiques, dans la région parisienne spécialement, sous l'impulsion d'hôtessees telles Sophie du Molay, née de la Noraye, à la Malmaison, de Françoise de la Noraye, née Pourrat, à Louveciennes et plus tard Charlotte de Canteleu à Auteuil. Ainsi participent-ils avec bonheur à la vie intellectuelle et culturelle de la capitale.

Elle se justifie chez les Le Couteux par la distance qu'ils prennent vis-à-vis de leur récente promotion nobiliaire, perçue comme une récompense mais non comme un statut nouveau auquel ils adhèreraient, soucieux avant tout de poursuivre leur activité marchande, gage de leur liberté d'action et de pensée, et de leur influence.

L'attirance espagnole

Leur installation en Espagne, à Cadix, où ils rejoignent nombre de sociétés françaises (on en a compté jusqu'à 220) d'origines

géographiques diverses mais surtout rouennaises et malouines, qui y opèrent depuis plus de deux siècles, est au cœur de leurs préoccupations. Ce faisant, ils se situent dans la trace des relations commerciales qui n'ont cessé de se resserrer entre l'Espagne et Rouen.

Dès le XII^{ème} siècle, on identifie les premiers échanges qui se perpétuent bientôt de façon régulière alors que l'armement rouennais tourné vers la Côte Occidentale d'Afrique fait escale en péninsule ibérique⁶. Ces liens se renforcent et se diversifient lorsque s'établit la liaison maritime directe entre la Méditerranée et la mer du Nord avec en relais, les ports espagnols qui continuent à fournir aux ateliers rouennais la laine de Castille, et les ports portugais, le sel de Setubal et le sucre de Madère.

Fortement perturbés pendant la guerre de Cent Ans, les trafics renaissent de plus belle à son issue et une forte colonie des marchands espagnols s'installent à Rouen. On a relevé les grandes familles de Quintanadoines, des Médina, des de Civille, des de Saldaigne.

La découverte, sous les Rois Catholiques, du nouveau continent américain, va amplifier les échanges appuyés sur la multiplication des comptoirs et des colonies que les nations ibériques y créent, tour à tour, donnant naissance à ce trafic triangulaire, pourvoyeur de main d'œuvre africaine qui se développera avec le temps par l'exploitation des cultures et des richesses minières engagée sur place.

L'occupation des Pays Bas (1516) par les troupes de Charles Quint ne fera que confirmer la position portuaire et manufacturière rouennaise devenue un relais fréquenté sur la route des Flandres.

La colonie espagnole grossie des marchands locaux alimente un trafic croissant, soutenant les armements et exerçant une influence culturelle suffisamment prégnante pour inspirer plus tard notre compatriote Pierre Corneille lorsqu'il écrira " Le Cid " et " Don Sanche d'Aragon ". C'est dans ce contexte que se situe le rôle privilégié de la place de Cadix, installée sur son promontoire rocheux, au sud de la péninsule, au pied de l'Atlantique. Le port est devenu la plaque tournante du grand capitalisme international, c'est là que s'est transféré depuis 1717, venant de Séville, le siège de la Casa de Contractacion qui regroupe les intérêts marchands ibériques, c'est de là que partent les convois de navires encadrés par des galions de la flotte espagnole qui desservent l'Amérique et les Indes Orientales.

Le commerce français, rouennais en particulier, y installe ses succursales jusqu'à constituer un milieu influent que l'on appelle " La

Nation française" au sein duquel la maison Le Couteulx va progressivement jouer un rôle essentiel. Jean-Barthélémy y assurera même, pendant son séjour, la présidence de la communauté des marchands français, installés dans le port. Déjà les navires normands y apportaient les faïences de Rouen et les produits des manufactures et continuaient à s'y approvisionner en denrées coloniales : coton, sucre, épices, cuivre, étain, laine, quinquina, café, indigo, tabac.

La guerre de Succession d'Espagne qui se déroula au début du XVIII^{ème} siècle, dans les dernières années du règne de Louis XIV, a certes eu de fâcheuses conséquences sur les positions françaises outre-atlantique - il a fallu abandonner aux Antilles, à Terre-Neuve, en Acadie, dans la Baie d'Hudson, des colonies en devenir -, mais elle a aussi installée les Bourbons sur le trône de Madrid et cette présence compense en partie les déboires qui résultent du Traité d'Utrecht (1713) qui en sanctionne l'achèvement. Elle va conduire, en effet, à un renforcement des échanges commerciaux entre les deux pays où l'initiative française relaie, peu à peu, la prédominance espagnole et à une forme de complicité dans l'attitude qu'ils adoptent à l'égard des territoires qu'ils ont conservés en Amérique du Nord et qu'ils s'échangent à l'occasion (la Louisiane change deux fois de mains pendant le siècle).

Lorsqu'elle installe son comptoir en 1722, encouragée par cet environnement favorable, la maison Le Couteulx va donner une ampleur particulière à ces échanges en s'appuyant sur le large réseau de correspondants dont elle dispose outre-atlantique à la Nouvelle-Orléans, à Charlestown, à Baltimore, au Brésil et aux Antilles, tant à la Martinique qu'à la Havane et à Saint Domingue.

Elle s'attache aussi à un trafic qu'elle va contribuer à faire prospérer : l'exportation des "fleurets et blancarts", ces tissus à base de lin, "blanchis sur pré", produits dans les régions de Pont-Audemer, Lisieux et Bernay et contrôlés, après regroupement, à la Halle aux Toiles de Rouen⁷. Utilisées, en raison de leur solidité, pour l'habillement des populations de travailleurs qui exploitaient les mines d'or et d'argent découvertes au Mexique, ces marchandises qui participent aux cargaisons empruntant les convois de navires vers l'Amérique sont destinées aux ports de Porto Bello et Vera Cruz pour y être vendues sur les marchés de Pueblo et de Mexico contre des lingots "sonnants et trébuchants" - quadruples d'or et piastres d'argent - que les vaisseaux ainsi lestés ramenaient à leur base et à la banque qui les arme afin d'alimenter, au terme du parcours, l'Hôtel des Monnaies de Paris.

Les capacités bancaires dont disposent les Le Couteulx, leur permet d'accompagner ces transactions en fournissant au Trésor français les métaux précieux dont l'Espagne est alors la source presque unique. Ils entretiennent donc avec les responsables financiers français des relations suivies qui les placent, à plusieurs reprises, au cœur des projets ou des tentatives qui visent, malgré les réserves inspirées par l'échec de l'expérience Law, à développer l'usage du crédit, à améliorer une circulation monétaire déficiente et une pratique bancaire demeurée sans envergure. Elles s'expriment aussi, ces capacités, dans l'octroi de " prêts à la grosse aventure " qu'ils consentent pour financer l'armement des flottes espagnoles engagées dans ces échanges.

C'est aussi la raison pour laquelle ils deviennent partenaires actifs dans le fonctionnement à Paris d'un établissement financier dit " Caisse d'Escompte " dont Jean-Barthélémy sera l'un des administrateurs, qui recueille l'adhésion de Turgot et que Necker soutiendra et fera fructifier.

C'est encore la raison pour laquelle ils s'impliquent dans la création à Madrid de la Banque d'Espagne, appelée Banque Saint Charles pour contribuer aux opérations financières qui permettent à l'Espagne d'assurer ses engagements commerciaux avec la France. Enfin, c'est la raison pour laquelle ils deviendront les banquiers attitrés des " insurgents " américains auxquels, dès leurs premières tentatives d'indépendance, ils apportent les moyens financiers nécessaires à leur libération. L'occasion n'était-elle pas unique de contrarier les intérêts britanniques dont ils avaient déjà eu à souffrir, tant en Espagne lors d'une tentative vaine de libérer Gibraltar du joug anglais qu'en Amérique du Nord, suite aux péripéties des guerres coloniales, en particulier de la Guerre de Sept Ans ?

Les informations dont ils disposent, tant à Londres auprès de leur correspondant permanent qu'au sein des " Treize provinces " concernées les ont, tôt, mis en rapport avec des milieux marchands qui ont préparé la révolte des colons, et les prêts successifs qu'ils leur octroient leur ouvrent de nouvelles perspectives, mais aussi parfois nourrissent leurs angoisses lorsqu'il s'agit d'obtenir leur remboursement.

Jean-Barthélémy quitte Cadix au terme de son tour de rôle, effectue un voyage d'information au Portugal, en Angleterre et aux Provinces Unies, puis de retour à Rouen prend la tête de la maison de

Commerce. Il est alors étroitement impliqué dans les différentes opérations auxquelles se livre l'entreprise dont les spéculations ne sont pas absentes, menées de concert avec son réputé cousin Jean-Louis de la Noraye qui sévit à Paris à la direction de la banque.

Les relations qu'il entretient se situent au plus haut niveau sur chacun des terrains où ils interviennent conjointement et il croise ceux qui, à cette époque, représentent les grands noms des pouvoirs en place : Mirabeau qui combat, de manière non toujours désintéressée, leur influence grandissante, Beaumarchais, entremetteur aventureux des affaires financières françaises, Turgot dont il apprécie les choix économiques, Necker à qui il apportera un soutien sans faille dans ses tentatives visant au redressement des finances publiques, Benjamin Franklin, interlocuteur officieux à Paris des colonies américaines insurgées et aussi, chaque contrôleur des finances royales qui se succèdent à un rythme soutenu de 1780 à 1790 depuis Joly de Fleury jusqu'à Lambert en passant par d'Ormesson et Calonne.

Il y a également les cercles qui, en Espagne, entourent le pouvoir royal de Charles III puis de Charles IV où il traite avec d'Arunda, Cabarrus, Ocariz, ambassadeur en France, Floridablanca, le premier ministre, en attendant Godoy.

En jouant le rôle d'une véritable banque d'affaires par des prises de participation ou des crédits de soutien, le groupe l'associe aux transactions menées avec la Compagnie des Eaux de Paris où la banque a ses intérêts, avec la Compagnie des Indes reconstituée où il agit comme administrateur, avec la Compagnie du Sénégal qui s'attache au privilège de la traite des noirs dans l'île de Gorée.

Rouen n'est, en effet, pas absent de la liste des ports qui bénéficient du monopole attaché à ces pratiques et si les difficultés d'accès des navires de haute mer leur interdit l'accostage direct, il a été imaginé une fiction d'entrepôt qui autorise les armements qui le fréquentent, à reporter au port du Havre où la maison Le Couteulx dispose d'un comptoir, les avantages pécuniaires qui en découlent, les allèges assurant le transport en Basse-Seine étant censés continuer l'entrepôt réel de Rouen.

Il y a enfin les affaires industrielles que la Banque ne néglige pas pour autant : la manufacture de tabac de Morlaix nourrie par le trafic de Floride, une fabrique de savon et de raffinage d'huile de baleine qui sert à l'éclairage urbain laquelle est sise à Saint Sever près de Rouen, mais surtout l'importante fonderie de cuivre de Romilly sur Andelle⁸

créée en 1782 par le lovérien Louis le Camus de Simare, manufacturier ouvert aux nouvelles technologies, qui compte Elie Lefebvre, autre capitaliste rouennais, mais aussi La Pérouse, le célèbre navigateur et Lavoisier, le grand chimiste, parmi ses administrateurs et dont les principaux clients sont La Royale et la Marine espagnole à qui elle fournit les plaques de cuivre destinées au doublage des navires. Elle traite aussi l'étain qui est utilisé dans les réservoirs destinés à stocker le sucre.

On voit bien par quel mécanisme les tentacules de l'entreprise commune s'étendent et se soutiennent entre elles mais aussi le dynamisme foncier qui les inspire et la sphère d'influence croissante qui en émane. Cela témoigne aussi de la conscience qu'ont ses membres de représenter les forces vives de la nation, de la distance qu'ils prennent à l'égard des classes aristocratiques dont les privilèges, à leurs yeux, ne se justifient plus, de l'option qu'ils choisissent en faveur d'un capitalisme actif que contrarie les règlements mercantilistes, de l'avènement qu'ils souhaitent d'une société ouverte aux échanges extérieurs, de la revendication latente d'exercer leur part du pouvoir.

Jean-Barthélémy est l'héritier de ce comportement et de cette réflexion dont son père est déjà porteur et les relations qu'il entretient avec les milieux avancés qui militent pour cette évolution ne peuvent que renforcer sa conviction en faveur d'une réforme nécessaire.

Ainsi s'explique la part de plus en plus active qu'il va prendre dans le cours des événements.

A la tête de la contestation au traité de commerce de l'Angleterre

C'est donc un homme au fait des principales données économiques du moment, reconnu dans les allées du pouvoir par tous les responsables se succédant à la tête de l'Etat, qui s'impose à Rouen comme un notable incontesté, un financier expérimenté, un économiste réputé que l'on consulte et que l'on sollicite.

Et cette compétence va être mise à l'épreuve, alors que, nouveau Prieur de la Compagnie Consulaire, il est confronté à la signature du traité de Commerce avec l'Angleterre. Dès que le contenu de ce Traité a été connu, alors que les manufacturiers rouennais ont été tenus soigneusement à l'écart de son établissement, la commission que crée la Chambre de Commerce de la Province de Normandie va compter Jean-Barthélémy parmi ses membres et c'est lui qui assumera

la responsabilité de la rédaction des rapports successifs qu'elle adresse au pouvoir central. Et l'argumentation qu'elle développe pour la circonstance constituera un modèle auquel il sera souvent fait référence par la suite. On connaît les raisons de cet accord commercial voulu par la monarchie pour consolider le Traité de Paix que l'Angleterre et la France ont signé en 1783 pour mettre fin au conflit qui les oppose depuis le début du siècle, lequel a généré la Guerre de Sept Ans, puis celle de l'émancipation américaine. On sait aussi, qu'en ouvrant le marché français aux produits britanniques, en mettant fin aux prohibitions réciproques et à l'armement douanier qui pesaient, sur les échanges, il a, imprudemment exposé l'arsenal cotonnier rouennais et normand à la concurrence anglaise alors que, celle-ci, porteuse de multiples perfectionnements techniques était en situation favorable pour s'imposer.

J'ai eu l'occasion, lors d'un propos précédent sur John Holker, d'évoquer cette situation, d'en expliquer les causes et de décrire les efforts développés pour y remédier⁹. Un premier rapport a dressé l'état des lieux et analysé les faiblesses des entreprises qui, à travers la Normandie, assurait une production, certes diversifiée, estimée par les marchés, mais marquée par des pratiques traditionnelles qui les rendaient vulnérables. Ce relevé que le pouvoir parisien aurait dû effectuer avant de s'engager, c'est la Chambre de Commerce de Normandie qui l'établit, de même qu'elle enquête, en Grande-Bretagne même, pour mettre en valeur les capacités développées par les productions concurrentes, assurées par une technique mieux maîtrisée et livrée à la consommation à des prix très favorables.

Le déferlement des importations qui en résulte aussitôt justifie ce cri d'alarme, d'autant que, très vite, il se traduit par une montée du chômage et la fermeture de nombre d'établissements. La controverse qui s'institue entre la Chambre de Commerce de Normandie et le pouvoir parisien donne lieu à un échange d'arguments assez vifs entre Jean-Barthélémy qui s'exprime au nom des intérêts des manufactures rouennaises et le porte-parole du gouvernement, Dupont de Nemours, directeur des Affaires commerciales, principal collaborateur du ministre des Affaires Étrangères, Vergennes, physiocrate de conviction, c'est-à-dire favorable à la liberté des échanges et à la spécialisation naturelle des économies.

Si chacun des protagonistes capitalise bien les données économiques qui justifient leur position respective, l'application des

dispositions qui ont résulté de cet accord révèle nombre de manquements du côté du pouvoir qui en ont aggravé les effets. La crise gouvernementale qui sévit alors, où en quelques mois se succèdent Calonne, Loménie de Brienne et Necker a différé des mesures de sauvegarde qui visaient à en atténuer les conséquences.

A l'occasion de cette polémique qui sera soumise à son terme et sans plus de résultats aux Etats Généraux, Jean-Barthélémy développe une pensée économique élaborée qui démontre sa maîtrise du sujet, sa connaissance de l'environnement historique dans lequel il se place, son sens tactique en matière de négociation de ce type, sa capacité à intégrer des éléments négligés par ses opposants, sa parfaite analyse des mouvements de marchandises et de capitaux qui en constituent les fondements, sa lucidité à l'égard des conséquences sociales qui en résultent. Comment ne pas être sensible à la pénétration des développements qu'il consacre au service de ses idées ?

Sans entrer dans le détail des arguments qu'il avance sur chacun de ces points et qui ont fait l'objet de ma part d'une publication sur le thème : « Polémique industrielle à Rouen à la veille de la Révolution », je m'en tiendrai à ceux qu'il utilise pour condamner la philosophie même du Traité. Il évoque à ce sujet, en historien et en praticien, le précédent du Traité de Méthuen oublié sans doute, par son interlocuteur, que l'Angleterre a imposé au Portugal en 1701 pour réduire ce pays à la dépendance et que, selon lui, par une démarche analogue, elle cherche à appliquer à la France.

C'est un des exemples fondateurs de ce colonialisme économique qui connaît, qui connaît encore aujourd'hui une réussite significative. Jean-Barthélémy s'appuie sur une citation révélatrice qu'il a puisé en Angleterre même et où transparaît son expérience ibérique :

« Que ne devons-nous pas à M. Méthuen, s'écriait dans le Parlement de Londres, quelques années après le Traité, un membre de la Chambre des Communes, que ne devons-nous pas à celui dont l'habileté sut assurer un grand débouché à nos manufactures et, par conséquent, l'emploi et l'aisance de notre peuple ! »

« Pendant les vingt et un ans de prohibition qui ont précédé le Traité qu'il a heureusement négocié, les portugais avaient un tel succès dans les manufactures de laine que nous n'apportions de ce pays, ni or, ni argent ; mais depuis la libre importation de nos étoffes, nous lui enlevons son or

et ne lui laissons d'argent que ce qu'il lui en faut, indispensablement pour ses nécessités. Car, ajoutait l'orateur anglais, il ne nous a rien coûté pour mettre leur commerce entier entre nos mains ! »

Les contreparties obtenues par les portugais portaient notamment sur l'abaissement, en Angleterre, des droits de douane concernant les vins de Porto, que les intérêts britanniques vont bientôt pénétrer. Le traité fera du Portugal un allié sûr et durable de l'Angleterre. C'est par lui que Wellington débarquera sur le continent ses troupes engagées dans la future guerre d'Espagne.

La critique de la profession de foi des physiocrates est également percutante. Ces derniers s'ils sont favorables à la liberté des échanges et à ce titre constituent un mouvement de pensée novateur depuis Gournay, Quesnay et Turgot, par rapport aux pratiques colbertistes de l'époque, ils ne conduisent qu'une analyse partielle des conséquences économiques qui en résultent.

Cette profession de foi privilégie les apports de produits agricoles et récuse la valeur ajoutée qui résulte du travail des manufactures :

« C'est sur ces produits de la culture, parce qu'ils tiennent de la nature de notre sol qu'il faut fonder d'une manière solide la prospérité du commerce d'un grand empire, alors que ceux des manufactures n'offrent qu'un avantage fait pour être passagers », affirment-ils.

« L'expérience de tous les temps a fait voir que, successivement les nations s'enlèvent les unes aux autres, les manufactures mais n'enlèvent point les cultivateurs, ni la nature du sol, ni son heureuse exposition, ni les denrées privilégiées qu'il produit exclusivement. » ajoutent-ils.

C'est pourquoi le Traité a favorisé, du côté français, selon le précédent portugais, la production viticole plutôt que la transformation textile.

Le libéral de conviction mais aussi le manufacturier pragmatique qu'est Jean-Barthélémy ne peut accepter cette affirmation aussi péremptoire que fautive :

« La richesse, c'est aussi par le travail de l'industrie qu'on l'obtient. Pour lui, lorsqu'une population est laborieuse, elle reçoit d'abord son salaire dans le prix que donne à son travail les besoins des propriétaires et la consommation intérieure des produits de ce travail ; mais

bientôt, par un secours mutuel et les moyens réciproques du sol et de l'industrie, les occupations utiles s'étendent, les moyens de subsistance s'accroissent, non plus en raison seulement des produits du sol mais en raison aussi du travail de l'industrie. Alors la population augmente et cependant elle acquiert insensiblement un superflu avec lequel elle paie l'impôt, elle vend, elle achète, elle navigue et commerce au dehors.»

Ainsi prend corps le cycle vertueux du développement. Au surplus les anglais n'en apportent-ils pas l'exemple ?

C'est dans ce genre de démonstration que Jean-Barthélémy excelle, l'avenir le prouvera en plusieurs circonstances. La hauteur de vue, l'enchaînement des arguments, la hiérarchie des préoccupations, la vigueur du propos contribuent puissamment à gagner la conviction. Si l'intervention de la Chambre Consulaire, dans le contexte politique du moment n'aboutit pas, d'autant qu'elle ne survivra pas aux événements révolutionnaires, son auteur n'en fut pas moins remarqué et c'est à partir de sa publication qu'il se trouve engagé dans un parcours qui, par étapes successives, va le conduire vers un autre destin.

L'homme politique

Le trouble qui s'empare du pouvoir monarchique, en ces années cruciales de 1787 et 1788 est profond. La réforme de l'Etat s'impose pour bousculer la superposition des institutions créées au fil du temps et lever l'ambiguïté de leur rôle - tel celui rempli par les Parlements Provinciaux à la fois ultra-conservateurs et en conflit permanent avec le roi - et qui conduit à l'impuissance pour juguler l'accumulation des dépenses publiques d'un Etat impécunieux à la recherche de ressources, et au bord de la banqueroute pour réduire les inégalités fiscales qui rongent le consensus social. C'est tout le système représentatif et sa capacité d'évolution qui est en cause.

Successivement Calonne lorsqu'il réunit l'Assemblée des Notables, Loménie de Brienne lorsqu'il tente une réforme des impôts, ont le courage de s'y atteler mais leurs errements précédents les privent de l'autorité nécessaire et ils doivent l'un et l'autre résilier, au bout de quelques mois, leur fonction. Ils se heurtent à l'incompréhension de leurs interlocuteurs qui s'expriment de manière

dissonantes au sein des trois ordres, la Noblesse, le Clergé et le Tiers-Etat, habilités à assurer la représentation de la population. La Noblesse s'oppose à une égalité fiscale qui lui ôterait une partie de ses privilèges. Le Clergé est partagé entre un haut-clergé, associé au pouvoir et à ses bénéfices et un bas-clergé beaucoup plus proche des difficultés vécues par la nation. Le Tiers-Etat, qui regroupe les forces vives de la bourgeoisie mais qui écarte volontiers de son expression les artisans, les boutiquiers et les propriétaires ruraux, revendique une représentativité égale à celle des autres ordres et que l'on tarde à lui accorder. Une réforme essentielle intervient pourtant, promue en 1787, longtemps ignorée et malheureusement sans lendemain. Elle porte sur la décentralisation des pouvoirs et institue les Assemblées Provinciales auprès des Intendants, alors que Necker revient au gouvernement, et sa mise en œuvre s'accomplit avec une diligence exemplaire.

Jean-Barthélémy, anobli depuis 1760, dont on sollicite la présence, remplit les conditions pour s'exprimer au nom de la noblesse, mais il a participé aux cercles organisés par chacun des ordres en vue de ces désignations ; il fait partie du groupe, minoritaire qui, au sein de ses pairs ont milité en faveur de l'égalité fiscale. Il ne peut être l'expression de leur opinion.

Son attitude lui vaut d'être, à titre exceptionnel, mandaté comme représentant du Tiers-Etat du Baillage de Rouen où il rejoint l'avocat Thouret - dont il partageait les idées - et le négociant Defontenay, à côté des représentants de la noblesse et du clergé pour constituer l'Assemblée Provinciale de Rouen que préside le cardinal de la Rochefoucault. Déjà, dans cette Assemblée où le Tiers-Etat bénéficie de la double représentation, s'amorce un éveil de l'esprit public et la nouvelle institution, plus rapidement qu'on pouvait l'imaginer, va s'intéresser à tous les aspects économiques et sociaux de l'espace géographique qui relève de son pouvoir. Son action s'exprime au travers de la Commission Intermédiaire qui est comme l'exécutif de cette instance. Elle est menée par Thouret, qu'assiste Jean-Barthélémy et qui consulte, analyse, intervient et publie, notamment sur les problèmes liés au marasme des manufactures, un rapport qui reprend pour l'essentiel celui de la Chambre de Commerce. Elle prend aussi un certain nombre de décisions financières visant à minimiser les conséquences dramatiques qui résultent de la situation ainsi créée.

Lorsque les événements se précipitent et que le roi finit par

consentir la convocation des Etats Généraux réclamée par tous, le processus électif qui désignera les représentants de la nation qui doivent y participer, reconduira dans la pratique ceux qui oeuvraient déjà dans les Assemblées provinciales, notamment les plus " en vue ". Jean-Barthélémy est élu avec Defontenay et Thouret pour y représenter le Tiers-Etat, et la transformation des Etats généraux en Assemblée Constituante, fera de lui, dans la foulée, un député. Il a 43 ans.

Cette évolution, il l'avait préconisée, dès 1787, dans un mémoire rédigé en commun avec Thouret alors qu'il s'exprimait au nom des Communautés des Corporations et des Citoyens du Tiers-Etat, au maire de Rouen, pour demander la double représentation, la délibération des trois ordres en commun et le vote par tête, et il sera présent au serment du Jeu de Paume qui en déclenchera le processus.

Acquis aux idées réformatrices qui s'imposent à la gestion de l'Etat, pénétré de la philosophie des " Lumières ", en particulier celles de J.J. Rousseau, Jean-Barthélémy n'est pas hostile aux principales dispositions qui doivent transformer la monarchie de droit divin en monarchie constitutionnelle et il votera la plupart d'entre elles mais c'est au Comité des Finances de cette Assemblée, forte de soixante cinq membres et où il est le seul banquier, qu'il consacra l'essentiel de ses efforts et dont il sera l'un des principaux porte-parole - officiellement le second - parmi les douze élus désignés pour être les interlocuteurs du ministre des Finances. C'est, en effet, dans le domaine austère des finances et de la monnaie qu'il réservera ses interventions qui auront à plusieurs reprises les honneurs de la publication où se révèlent l'autorité d'un spécialiste malheureusement esseulé au sein d'une Assemblée qui en négligera, en permanence, l'importance.

Pendant les deux années (oct.79-oct.91) au cours desquelles s'exercera la législature de l'Assemblée, le Comité ne tiendra pas moins de cent soixante-dix séances, accaparant l'emploi du temps de ses membres, en particulier de Jean-Barthélémy, rapporteur de l'ensemble des problèmes posés par l'émission des assignats et de son incidence sur les engagements de la Caisse d'Escompte, par la création d'une monnaie métallique divisionnaire, par l'estimation des biens nationaux qui doit servir de gage à la monnaie fiduciaire, par le suivi des progrès de la contribution patriotique. Il sera le témoin angoissé d'une situation financière aggravée dont il ne cessera de dénoncer les conséquences économiques et sociales, sans recueillir le sentiment

d'être entendu et compris. Ses mises en garde, ses initiatives resteront pour l'essentiel lettre morte car les députés, emportés par le vent des réformes qui les inspire, reculent devant les contraintes qu'imposent leurs propres décisions.

Au départ, l'héritage reçu de la monarchie est déjà lourd de déficit et le recours aux emprunts auxquels elle a procédé a pour seul objectif de faire face aux intérêts de la dette. L'Assemblée en s'attribuant, à l'initiative de Talleyrand, l'énorme richesse que constituent les biens du clergé, pense se donner les moyens de désintéresser les créanciers de l'Etat. Il s'y ajoute les biens nationaux que le roi consent à mettre à la disposition de la nation et la contribution patriotique sollicitée des possédants. Mais en décrétant la suppression des Offices, ce qui conduit à leur rachat, elle augmente les dettes de l'Etat. En supprimant la Ferme Générale qui lui assurait des liquidités immédiates, elle se prive des moyens de lever efficacement l'impôt, car les services chargés désormais de la remplacer, tardent à se mettre en place et que les contribuables sont peu enclins, dans l'ambiance de libéralisation qui sévit, à s'y soumettre. Ne vient-on pas d'éliminer la corvée ?

La Caisse d'Escompte, créée en 1776 et dont Jean-Barthélémy connaît bien le fonctionnement pour en être encore l'un des administrateurs, est sollicitée pour consentir des avances en numéraires en contrepartie du privilège d'émission des assignats qui lui a été octroyé. Si Jean-Barthélémy est acquis au principe de cette monnaie fiduciaire souple dans son utilisation, modulable selon le rythme des ventes de biens ecclésiastiques ou nationaux, encore faut-il que la quantité d'assignats émise corresponde à la valeur des biens qui les garantissent. Son attitude constante sera d'en limiter le volume car sur lui repose le contrat de confiance qui justifie l'émission. Au-delà on génère l'inflation avec ses incidences négatives sur les prix, les salaires et les échanges extérieurs. Il conçoit même un établissement, la Caisse de l'Extraordinaire qui servirait d'intermédiaire, en recueillant le fruit des ventes au fur et à mesure de leur réalisation et alimenterait la Caisse d'Escompte en conséquence. Il aurait souhaité en être le caissier afin de détenir le pouvoir d'apprécier la valeur des biens mis sous séquestres et d'arbitrer cette compensation. A défaut, à son grand regret de pouvoir cumuler cette fonction avec son statut de député, il la verra confiée à son cousin Le Cousteulx du Molay.

Ces précautions ne vont pas résister à la pression constante des besoins qu'exprime l'Assemblée soumise aux requêtes renouvelées

des équipes gouvernementales engagées dans des dépenses dont elles sous-estiment en permanence le montant. Fixé à 400 millions d'assignats alors que Necker est encore au pouvoir, le montant bientôt requis par l'Assemblée conduit à une nouvelle émission de 1200 millions, aussitôt absorbés que mis en circulation. Quelques mois plus tard, c'est de 600 millions supplémentaires dont il s'agit. A chaque fois, Jean-Barthélémy s'insurge, met en garde sans se départir d'une courtoisie de ton qui affaiblit parfois son propos.

Bientôt les effets pervers de cette politique se font jour. La monnaie métallique, l'écu, toujours en circulation gardait sa valeur propre. Elle devient une valeur refuge, se thésaurise, se raréfie. il faut concevoir une monnaie billionnaire pour assurer les petits paiements que les assignats de valeur trop importante ne pouvait assumer. Ainsi fut décidée la fabrication de monnaie d'argent et de cuivre que pouvait fournir l'argenterie des églises et la fonte des cloches. Mais techniquement, elle résiste mal à l'usage qui lui est destinée et l'idée finit par prévaloir de lui substituer des assignats de faible valeur contribuant à leur multiplication incontrôlée. Ils deviennent papier-monnaie.

Face à ce désordre qui s'entretient lui-même et qui s'aggrave, face à une incompréhension qu'il ne parvient pas à lever, Jean-Barthélémy se résignera et demandera à être déchargé de la fabrication et de la signature des assignats, manifestant par ce retrait, sa réprobation vis-à-vis de la politique financière de l'Assemblée. Au demeurant celle-ci, peu de temps après, cessera de siéger.

Entre-temps, il eût à apporter sa contribution à deux débats politiques au sein de l'assemblée elle-même.

Le premier concerne les relations avec l'Espagne. Un différend oppose cette dernière à l'Angleterre et qui vise à la suprématie sur le nord de la côte ouest du Pacifique jusqu'à l'Alaska où se situent aujourd'hui Vancouver et la Colombie Britannique. Des navires anglais sont saisis par la flotte espagnole qui la revendique comme sienne. L'Espagne, au nom du Pacte de Famille qui lie les rois Bourbons, de part et d'autre des Pyrénées, demande le soutien de la France et le roi s'apprête à s'exécuter bien qu'il ne détienne plus le pouvoir d'en décider. Auprès de l'Assemblée Constituante, le concours de Le Couteulx est sollicité et il s'exécute en développant, dans un factum destiné à ses collègues, un argumentaire mettant en valeur les atouts qu'une action solidaire avec l'Espagne ferait ressortir : l'importance des débouchés offerts par ses colonies, ses apports

privilegiés en numéraire, l'emprise réalisée sur le commerce ibérique. Mais l'Assemblée ne le suit pas étant peu sensible aux aspects économiques d'une relation dont elle ignore, pour l'essentiel, les retombées positives. En outre, les rapports avec l'Angleterre à qui nous lie le Traité de libre échange s'en trouveraient détériorés. Il ne sera pas donné suite et l'Espagne, isolée, perdra bientôt le contrôle de cette côte au profit d'une Angleterre conquérante.

Le deuxième débat a une connotation plus tragique : l'équipée du roi à Varennes, dont la tentative d'évasion est vite convertie officiellement en enlèvement par ceux qui le soutiennent, s'achève avec le retour de la berline royale aux Tuileries assiégée par une foule hostile et menaçante. A l'Assemblée qui est tenue au courant minute par minute du déroulement de l'événement, Barthélémy s'émeut des conditions dans lesquelles les voyageurs pourront échapper à la vindicte publique et il s'offre, accompagné de quelques autres membres dont Dupont de Nemours et l'abbé Grégoire, pour assurer l'accueil de la famille royale en soutien à La Fayette déjà chargé de la recevoir.

Jean-Barthélémy a raconté, plus tard, dans une correspondance comment il eût à intervenir dans cette circonstance alors que la Garde Nationale participait elle-même au désordre séditieux qui s'installait :

« Les grenadiers fanatiques et furieux demandaient qu'on leur livrât les trois gardes du corps qui étaient sur le devant de cette voiture. Nous arrivâmes à temps, à la terrasse, en avant du château où la voiture était arrêtée, pour enlever dans nos bras les enfants du roi en traversant cette foule, hérissée de baïonnettes, qui ne nous laissait qu'un étroit passage. Nous pûmes déposer toute la famille du roi, saine et sauve sous le vestibule des Tuileries. Je fus personnellement et tout seul chercher le roi qui était resté dans la voiture avec une étonnante sérénité et je décidais sa Majesté, à traverser avec moi, sans délai, ce sentier pratiqué entre les grenadiers séditieux qui se livraient à d'indignes vociférations. Je me rappelle que, hors de moi-même, profondément frappé du danger que courait le roi, je le couvrais de mon corps jusqu'à ce qu'il fut en sûreté, sous le vestibule ».

Comme tous les membres de l'Assemblée Constituante, Jean-Barthélémy n'appartiendra pas à l'Assemblée Législative qui est élue

à la suite. Du moins, recueillera-t-il la satisfaction de recevoir du corps municipal de Rouen, une lettre de remerciements « d'avoir, avec ses collègues, si efficacement contribué à la confection de la Constitution, cet immortel ouvrage ». S'il est à nouveau, happé par ses affaires, fragilisées par la situation économique ambiante, par l'insurrection de Saint Domingue qui se déclenche, intéressé aussi par l'acquisition des biens nationaux que ses moyens personnels l'autorisent à multiplier, il n'abandonne pas la politique pour autant et s'inscrit au Club des Feuillants, cercle de réformistes modérés désireux de faire fonctionner cette monarchie constitutionnelle en cours d'installation et dont certains membres (les frères Lameth Barnave) entourent aussitôt Louis XVI au gouvernement. Il joue un rôle actif dans ce milieu auprès de ses anciens collègues Sieyès, Volney, La Fayette, Dupont de Nemours mais aussi de ses cousins de la Noraye, et d'André Chenier, le poète et aussi le journaliste qui est devenu ardent polémiste de leur cause commune.

Mais déjà, au sein de la nouvelle Assemblée, élue pour deux ans, que les nouveaux députés de la Gironde vont bientôt dominer, la situation se détériore. Le parti des Feuillants, suspecté par Louis XVI qui vit mal sa nouvelle dépendance, est supplanté auprès de ce dernier par Roland dont j'ai eu l'occasion de traiter la douloureuse destinée¹² et ses jeunes amis. Imprudemment et sous leur influence, la guerre, en avril 1792, est déclarée à l'Europe et rapidement l'invasion menace.

Ce qu'on pourrait appeler la deuxième Révolution survient alors, celle qui, par le soulèvement du peuple de la capitale, celui des sections de la Commune de Paris, insatisfait de son sort qu'aggrave la crise économique, qu'inquiètent les défaites successives aux frontières, hostile au Roi et à l'usage qu'il fait de son droit de veto, conduit, après diverses péripéties, à l'émeute du 10 août 1792, à sa pression sur l'Assemblée, à la chute du Trône puis aux Massacres de Septembre. Les espoirs d'une monarchie constitutionnelle sont brisés, et la Convention qui se substitue à l'Assemblée Législative dissoute un an après son élection, s'installe dans une atmosphère de crise pour inaugurer la République et faire face aux périls extérieurs. Ce sont désormais les députés jacobins qui vont inspirer son action, tandis que la victoire de Valmy vient opportunément stopper les menaces d'invasion.

Après la découverte de l'armoire secrète du Roi qui révèle sa compromission constante avec les milieux émigrés et les cours

étrangères, Louis XVI est mis en accusation, et la Convention engage son procès. Jean-Barthélémy et son cousin Laurent de la Noraye s'impliquent alors dans une tentative qui n'est pas sans risques : rédiger un libelle adressé aux membres de la Convention pour obtenir d'eux le jugement le plus équitable possible, sous le titre « Le cri de la conscience » avec pour sous-titre " Réflexion d'un ami de la justice", adressé à la Convention nationale et à ses citoyens sur le procès de Louis XVI : y figure en exergue « Pour être véritablement libre, il faut être rigoureusement juste ».

Le document, probablement rédigé avec l'aide d'André Chénier, adoptant un ton franchement républicain, dénonce la « précipitation incroyable avec laquelle la Convention Nationale se permet de juger ce grand procès ». Il accuse certains députés d'avoir préjugé ouvertement un coupable et un supplice avant que la loi et les juges se soient prononcés. Il invoque enfin la Constitution de 1791 qui déclare la personne du roi " inviolable et sacrée ". Au nom de cette loi, ajoute-t-il, le plus grand crime d'un souverain n'emporte que la privation de la royauté. Les auteurs du libelle dénie à la Convention le droit de s'ériger en Cour Suprême et demandent la création d'un jury national composé de citoyens nommés, à raison d'un par département par des électeurs qu'auraient choisis les Assemblées Primaires. « La Convention, ajoutent-ils, ne peut s'acquitter d'une tâche où elle serait à la fois législatrice, accusatrice et juge. Seule la nation a qualité pour le faire¹³ ».

Cette intervention coïncide avec celle des milieux monarchistes espagnols qui se veulent solidaires de Louis XVI et qui s'interrogent sur les moyens financiers qu'ils pourraient mettre à disposition afin d'influencer le vote de membres éminents de la Convention susceptibles de peser sur les décisions de l'Assemblée et l'on sait que certains de ses membres, Chabot par exemple, n'étaient pas insensibles à ce genre de démarches. Parallèlement, la Cour d'Espagne est prête à une déclaration de neutralité de son pays, dans les conflits où la France était engagée, et à une promesse de désarmement réciproque sous la condition d'une décision heureuse de clémence en faveur du roi.

Les Conventionnels, avec Robespierre, apprécièrent fort peu cette tentative d'ingérence mais le débat visant à confier à la nation le sort du souverain s'en trouva relancé par Vergniaud et les Girondins, qui ne souhaitaient pas la mort du roi, pour, en définitive aboutir à son rejet

par l'Assemblée. C'est elle, qui, par un vote nominal, décidera de la mort et repoussera le sursis. Le sort de Louis XVI est scellé mais aussi la rupture avec l'Espagne à qui la Convention déclare la guerre tandis que Madrid par décret royal expulsait du royaume tous les français qui s'y étaient établis.

Les intérêts que les Le Couteulx y développaient, notamment au sein de la Banque Saint Charles s'en trouvèrent compromis et, malgré les précautions prises, ils ne purent empêcher la saisie de leurs biens appelés à compenser les débours avancés, dans cette affaire, par la monarchie espagnole. Les fructueuses opérations menées par le comptoir de Cadix prenaient fin. Jean-Barthélémy ne témoignait-il pas ainsi que des intérêts supérieurs aux siens propres, inspiraient sa démarche et que sa fidélité à la personne du roi pouvait être mise à l'épreuve ? Mais la montée de la Terreur le conduisit à la prudence et les exemplaires de la brochure compromettante furent récupérés et détruits quelques mois après sa parution lorsque le danger d'arrestation cerna leurs auteurs de plus près.

Dans le climat de suspicion qui sévissait alors, tous ceux qui avaient, à un moment donné, entretenu des relations avec l'étranger furent considérés comme complices. La chasse aux banquiers est ouverte notamment vis-à-vis de ceux qui ont commercé avec les nations désormais ennemies. Le décret du 2 août 1793 les déclare traîtres à la patrie.

La banque Le Couteulx n'échappe pas aux épreuves d'investigation, de perquisition, de séquestre et d'expropriation menées par le Comité de Sûreté créé auprès du Comité du Salut Public et ses responsables, autant Jean-Barthélémy que son cousin Laurent sont arrêtés et incarcérés. Cela commence par une garde à vue à leur domicile puis, pour ce qui le concerne, successivement à la prison de la Picques et à la Force dans des conditions matérielles convenables - on y tenait encore salon - mais c'est bientôt le transfert à la Conciergerie où les détentions préludent au jugement sans appel du Tribunal Révolutionnaire et de son inquisiteur Fouquier-Tinville.

Déjà les condamnations à mort prononcées par ce Tribunal se sont multipliées : d'une dizaine par mois au cours de l'été 93, ils quintuplent à partir d'octobre. Les trente deux girondins, précédemment emprisonnés avec leur chef Brissot sont guillotins le 31 octobre.

Autour de Jean-Barthélémy, ses proches, ses relations, ses amis

sont également frappés. Thouret, arrêté le 15 novembre, sera guillotiné le 21 avril 94. Condorcet se donne la mort dans sa cellule le 29 mars. Parmi les fermiers généraux arrêtés en novembre, Lavoisier, l'illustre savant périt sous le couperet le 8 mai. Le banquier Pourrat, beau-père des de la Noraye est frappé à son tour, Magon de la Balue, son partenaire dans les affaires, condamné lui aussi. C'est enfin le même sort qui est réservé à André Chénier, le familier des rendez-vous de Louveciennes, que les Canteleu accueillirent un moment à Rouen alors qu'il était poursuivi à la suite de ses campagnes d'opinion et qui entretenait des relations amicales, admiratives et platoniques avec Françoise de la Noraye au point d'être inspiré par elle dans le fascicule de poèmes qu'il dédia à Fanny.

En voici un bref échantillon :

« Fanny, l'heureux mortel qui près de toi respire
Sait, à te voir parler et rougir et sourire
De quels hôtes divins le ciel est habité
La grâce, la candeur, la naïve innocence
Ont depuis ton enfance
De tout ce qui peut plaire, enrichi ta beauté. »

Privés de liberté depuis août 93, Jean-Barthélémy et Laurent sont toujours en juillet 94, enfermés à la Conciergerie. Cette longue incarcération s'explique par les complicités financières dont ils auraient bénéficié l'un et l'autre pour différer leur comparution devant le Tribunal Révolutionnaire. On connaît les conditions dans lesquelles Robespierre qui inspirait ses exécutions fut, à l'initiative de Tallien, mis en minorité à l'Assemblée puis exécuté à son tour. On sait aussi que Fouquier-Tinville, lors de son jugement, fera valoir la clémence qu'il pratiqua à l'égard des deux banquiers en refusant leur comparution par reconnaissance de services rendus.

Les deux prisonniers n'en désespéraient pas moins de leur sort malgré l'admirable soutien de leur épouse respective, Charlotte de Canteleu et Fanny de la Noraye qui multipliaient leurs visites, entretenaient avec eux une correspondance secrète, adressaient leurs suppliques argumentées au Comité de Sûreté. Le 9 thermidor (27 juillet) mit fin à cette redoutable épreuve et ils furent promptement libérés. Il est resté de cette période tragique le testament émouvant que Jean-Barthélémy, quelques jours plus tôt, le 3 thermidor, destina à son épouse alors que, se croyant condamné, il l'assure de son affection et règle avec précision la dévolution de ses biens.

En voici de rapides extraits avec l'authenticité de ton que leur confère les conditions de leur rédaction :

« Point d'amis. Point de consolation. Isolé de tous ceux qui m'aimaient, je ne vois autour de moi que la prison, des juges, des bourreaux, mais ma conscience me soutient, mon innocence me console, la religion me reconforte et Dieu m'appelle...

C'est dans son sein paternel que je vais me jeter. Ne me plains plus, ma bien-aimée, dans quelques heures, je serai plus heureux que toi. Tes maux seuls me tourmentent et seront excessifs. Ah qu'il me serait doux de les recueillir, de t'embrasser encore, de serrer encore une fois mes enfants dans mes bras !...

Du courage, du courage, ma chère amie... La mort elle-même ne rompra pas nos liens. Tout ce qu'il avait de terrestre disparaîtra, mais l'union de nos âmes sera éternelle et si Dieu, dans sa miséricorde daigne m'ouvrir ses bras, au pied de son trône céleste, je veillerai sur toi et sur nos enfants...

Adieu, reçois ce dernier baiser, il est tendre, il est pur. Mon coeur périt, mon coeur s'envole, mon coeur ne te quitte pas ».

Tel fut son cri alors qu'il croyait sa mort inéluctable !

Le confident de Bonaparte

Une nouvelle phase de la vie politique s'ouvre dès lors, au sein d'une Convention épurée qui a encore un an à vivre, fait face aux soubresauts intérieurs, notamment au réveil royaliste que brise avec le concours du général Bonaparte, la journée de Vendémiaire (oct. 95), engrange le succès de ses armées, rétablit la liberté des cultes et s'attache, avant d'achever son parcours, à l'établissement d'une nouvelle constitution qui s'écarte du pouvoir parlementaire d'une Assemblée unique dont elle a vécu les incertitudes, les aléas et les excès. Ce sera l'instauration du Directoire (27 août 95) dont le pouvoir exécutif est assumé par cinq Directeurs mutables qui se répartissent les rôles et le pouvoir législatif par deux Assemblées, le Conseil des Cinq Cents qui vote des résolutions et le Conseil des Anciens qui les transforme en lois.

Entre-temps, sensible au vent de libéralisation qui s'impose partout, elle abolit la loi dirigiste du maximum - en quelque sorte le

blocage des prix -, subit les affres d'une inflation désormais galopante et ne peut contenir la crise économique profonde qui généralise la détresse sociale et engendre un chômage ravageur.

Si Laurent de la Noraye, épuisé par sa détention ne survit que quelques mois à sa libération, Barthélémy s'intéresse à nouveau à ses affaires fort mal en point mais heureusement compensées par les nombreuses acquisitions foncières de biens ecclésiastiques auxquelles il fait procéder particulièrement en Belgique que les traités de paix viennent de rattacher à la République. On le voit aussi s'associer avec le banquier Perrier à la création de la Compagnie des Mines d'Anzin pour exploiter des gisements de houille à l'instar de l'Angleterre jusqu'alors seule fournisseur. De plus, le Directoire qui s'installe, compte, avec Tallien, un homme désormais influent du parti thermidorien dont la belle épouse devient l'égérie d'un régime marqué par le renouveau des plaisirs et l'affaïssement de la moralité publique. Teresa Cabarrus, car c'est d'elle qu'il s'agit, devenue de Fontenay, fut très liée aux Le Cousteulx. Son père, banquier espagnol d'origine française et doté de la double nationalité, était en étroite relation d'affaires avec eux dans la banque Saint Charles qu'il dirigeait. Elle a été accueillie, jeune fille, par la famille Le Cousteulx du Molay, dans son château de la Malmaison pour y préparer son entrée dans le monde. Malgré un mariage raté avec un de leurs neveux sans envergure, qui lui donne son nom, puis une vie aventureuse, elle gardera un sentiment reconnaissant de ses tuteurs et de leurs proches, et lorsqu'elle tiendra un salon fréquenté par les nouveaux puissants du régime - ne fut-elle pas surnommée Notre Dame de Thermidor, l'inspiratrice des muscadins, des " incroyables " et la plus célèbre des " merveilleuses ", - les Le Cousteulx feront partie de ses hôtes assidus. Ce sera la première marche d'un nouvel élan pour Barthélémy qui, malgré ses déboires et en dépit de son âge - il a près de 50 ans - n'est pas découragé par la vie publique. Ne se décrit-il pas lui-même comme un " optimiste intrépide " ?

Les notables qui ont échappé aux foudres de la Terreur, se côtoient, se rassemblent et vont participer aux nouvelles institutions qui se créent. Jean-Barthélémy est du nombre. Devenu résident parisien, il est élu - d'ailleurs difficilement - au Conseil des Anciens au titre du département de la Seine. Aussitôt, il retrouve ses anciens réflexes au sujet de la situation financière catastrophique dans lequel se débat le pays. D'autant plus qu'avec la suppression des assignats, l'échec d'une

monnaie fiduciaire de remplacement, le Directoire est en position de banqueroute, incapable de rembourser les détenteurs de titres, à plus forte raison d'assumer le paiement des intérêts des emprunts contractés. Les quatre cents millions d'écus du début des assignats sont devenus deux milliards en 1792 puis quarante cinq milliards en 1795 !

Jean-Barthélémy qui va exercer un moment la présidence de son Assemblée en 1896, va se signaler en présentant un plan d'assainissement des finances publiques. Il devient aussi partenaire avec d'autres banquiers (Perregaux, Mallet, Récamier) qui retrouvent leur sphère d'influence, dans la création d'une Caisse des Comptes Courants qui, difficilement à ses débuts, s'assumera comme institut d'émission, chambre de compensation et pratiquera l'escompte. Les fonctions qu'il occupe, le rôle qu'il joue le mettent en contact permanent avec les autorités du moment. C'est ainsi qu'à l'occasion d'une soirée chez Barras, l'un des cinq Directeurs et homme fort du régime, il y rencontre Bonaparte auréolé de sa jeune réputation de général républicain qui s'est signalé, je l'ai dit, par son efficacité dans des opérations de maintien de l'ordre. Joséphine de Beauharnais, Teresa, son amie et Tallien sont également présents. Le contact est décisif. Prenant Jean-Barthélémy à part, Bonaparte s'enquiert auprès de lui de ses analyses et de ses propositions sur la situation financière, et manifeste son intérêt. Il ne l'oubliera pas. D'autant moins que, préoccupé d'une installation digne de sa nouvelle notoriété, il procède pour le compte de Joséphine de Beauharnais, à l'acquisition de cette propriété de la Malmaison dont les Le Couteulx du Molay souhaitent précisément se défaire. Jean-Barthélémy sera l'intermédiaire financier de cette transaction. Il sera aussi chargé par Bonaparte de gérer ses avoirs personnels lors du déroulement de ses campagnes militaires.

A l'occasion de ces rencontres, Jean-Barthélémy et Bonaparte que la brillante campagne d'Italie en 1796, puis l'aventure de l'expédition en Egypte en 1798 vont couvrir de gloire, s'apprécient mutuellement et resserrent leurs liens. Jean-Barthélémy, malgré le décalage d'une génération, devient un familier du général dont il découvre la personnalité, l'intelligence, la détermination, la curiosité, la volonté de rétablir l'ordre dans un Etat qui se discrédite.

Bonaparte, de son côté, est sensible aux qualités de son interlocuteur, à sa mesure, à sa compétence, à son entregent, au projet qu'il porte de créer un établissement financier capable de rétablir la confiance, de maîtriser les problèmes monétaires laissés en déshérence.

Ils sont alors un certain nombre à souhaiter mettre fin à ce régime qui apparaît transitoire, dominé par les factions, corrompu et en définitive faible parce qu'il ne doit son maintien et sa survie qu'au soutien des armées et à leurs campagnes victorieuses. La journée du 18 fructidor (4 sept. 97) en a été le témoignage lorsque devant la pression royaliste qui renaît, Barras a recours à elles pour exclure les opposants - dont deux directeurs en fonction, notamment Carnot et de nombreux membres des Assemblées - et pour les bannir hors de France, en les déportant en Guyane. On ne tue plus désormais, on exile !

Jean-Barthélémy interviendra pour limiter les rigueurs d'une répression qu'il réproouve et imposée à certains dont Dupont de Nemours, son ancien adversaire du Traité de Commerce qui lui en exprimera sa reconnaissance. La même instabilité, le même comportement se répètent vis-à-vis de factions opposées à l'occasion des Journées de Floréal an VI et de Prairial an VII en 1799.

Il fait partie du groupe qui s'interroge sur la méthode à pratiquer pour opérer le changement.

Derrière Sieyès, encore nimbé du rôle qu'il a joué au début de la Révolution lorsqu'il s'est fait le porte-parole du Tiers-Etat, devenu à son tour Directeur puis président du Directoire et dont l'influence renaît, derrière Lucien Bonaparte, frère cadet de Napoléon et président de l'Assemblée des Cinq Cents, dont il cultive l'amitié, une coalition se forme, constituée de Talleyrand, Fouché, Ducos, Cambacérès, Boulay de la Meurthe. Jean-Barthélémy le rejoint comme nouveau Président du département de la Seine, poste qu'il occupe, à la demande de Sieyès, après avoir démissionné des Anciens. « Il m'avait fait appeler à cette présidence pour relever cette administration des mains d'anciens meneurs du parti jacobin auxquels elle avait été livrée », écrira-t-il dans ses mémoires. Ce groupe d'un moment cherche l'occasion d'une rupture et l'avènement d'un pouvoir fort, seul capable de surmonter le désordre ambiant. Le poste d'autorité qu'occupe désormais Jean-Barthélémy va lui permettre d'apporter son concours ou tout au moins sa complicité au Coup d'Etat dont il connaît les préparatifs. C'est d'ailleurs lui qui accueillera Bonaparte à son domicile au soir de cet événement.

Ce sera, le 18 brumaire, l'installation du Consulat, la prééminence de Bonaparte devenu Premier Consul (nov. 99) et la mise en œuvre d'une nouvelle constitution.

Jean-Barthélémy est alors très en cour, et Bonaparte le consulte fréquemment. S'il adhère à la rigueur prétorienne du général, c'est que ce dernier n'envisage pas de perpétuer les désordres financiers qui ont conduit aux pires conséquences pour l'ensemble de la nation. Pour la première fois depuis le début de la Révolution, un responsable politique s'implique sur ce terrain avec la préoccupation première de rétablir la confiance en la monnaie, de rompre avec l'inflation, de garantir la collecte des impôts, d'ajuster les dépenses aux ressources. Il a lui-même été surpris de la détermination avec laquelle Bonaparte choisit le retour à la monnaie numéraire.

Le voici donc à l'œuvre.

L'expert financier, fondateur de la Banque de France

Le vieux rêve de Jean-Barthélémy va pouvoir devenir réalité.

Il est né, il y a longtemps déjà, lorsqu'à l'initiative de banquiers suisses, genevois, fut créée en 1776, la Caisse d'Escompte dont il deviendra l'un des administrateurs et dont il a analysé et apprécié l'utilité et le fonctionnement. Ce concept répond à l'idée qu'il se fait de la banque dans le développement économique : stimuler la production nationale et alléger la dette publique par une politique de crédit à bon marché. Il a adhéré à l'initiative de Necker lorsque ce dernier élargit son champ d'intervention en utilisant ses services pour le réescompte des effets émis par les principales maisons de banque.

«La Caisse d'Escompte devient ainsi la banque des banques ; elle ne reçoit plus que des signatures de tout repos, les billets qu'elle émet s'en trouvent du même coup, consolidés et recherchés¹⁷».

C'est l'ampleur des moyens qui lui a manqué pour qu'elle puisse répondre, avec l'efficacité nécessaire à sa mission, car son capital n'était constitué que de souscriptions privées. Elle ne pouvait faire face aux dettes croissantes que l'Etat contractait pour satisfaire ses besoins, en particulier ceux, considérables, nés du soutien apporté à la guerre de libération américaine. D'où la politique d'emprunts pratiqués par les gouvernements successifs de la Monarchie à la République, dont le seul service des intérêts grève irrémédiablement le budget. Il en avait dégagé la conviction de la nécessité d'une maîtrise budgétaire rigoureuse et du contrôle strict de la quantité de monnaie en circulation, la fonction bancaire jouant son rôle

d'accélérateur sans peser sur les prix. C'est la raison par laquelle l'un des pivots de sa doctrine financière tient à généraliser le système des règlements par compensation, de façon telle que la circulation monétaire ne s'applique plus qu'aux différences.

Jean-Barthélémy est également convaincu que l'économie générale se développera par la pratique de l'escompte et que, pour y parvenir, il faut d'importants moyens et l'appui nécessaire de l'Etat par l'octroi d'un crédit gouvernemental.

Enfin, il imaginait depuis longtemps l'existence d'un établissement bénéficiant, pour assurer stabilité et pérennité et gagner la confiance, d'un double privilège : d'une part la garantie de ses émissions de billets et d'autre part, l'habilitation à recevoir en compte courant les fonds du Trésor Public. Mais cette collaboration avec l'Etat doit prendre, à ses yeux, la forme d'un apport technique, nullement d'une dépendance, cette séparation étant un gage de sécurité et une précaution nécessaire contre les pressions de la conjoncture et du pouvoir. Sur ce trépied et avec cette précaution va se fonder à son initiative, la Banque de France.

Il n'est certes pas le seul à concevoir cette création qui s'inspire de la Caisse des Comptes Courants laquelle, contre vents et marées et avec le concours de ses partenaires banquiers, a réussi à se constituer pendant la période trouble du Directoire. Elle servira de modèle à la mise en place de la nouvelle Institution.

L'affaire est menée promptement. Le 13 février 1800 (24 pluviôse an VIII), les statuts sont approuvés par une Assemblée Générale des actionnaires qui compte plusieurs membres de la famille Bonaparte (Madame-mère, les Beauharnais, Murat) dont le Premier Consul lui-même. Le 16 février (27 pluviôse), la Caisse des Comptes Courants est absorbée. Le 20 février (1er ventôse), la Banque ouvre ses guichets à l'hôtel Massias, place Notre Dame des Victoires. Quinze régents et trois censeurs se chargent de conduire ses destinées sous la conduite du président du Comité qui désigne Le Couleux de Canteleu justement récompensé de ses efforts « car, reconnaît un commentateur, sans lui, cette Banque de France n'aurait jamais vu le jour ».

C'est en tant que négociant qu'il participe au Conseil de Régence, sa séparation d'avec son cousin du Molay ayant pratiquement mis fin à ses activités bancaires.

La société constituée relève du droit privé et partage avec d'autres

établissements le droit d'émettre des billets, et si un privilège exclusif en la matière lui fut conféré en 1803, il ne valait encore que pour Paris.

Les deux cents plus gros actionnaires - d'où naîtra les fameuses références aux Deux Cents Familles - constituent l'Assemblée Générale qui désigne les quinze régents composant le Conseil de Régence. C'est celui-ci qui élit un comité central de trois membres parmi lesquels le président.

Le Couteulx quitte cette présidence le 1er octobre 1801 et la transmet à son confrère Perregaux, qui, en 1804, à la fin de son mandat, n'en sollicite pas la reconduction. Il a manifesté son opposition aux modifications arbitraires déjà introduites par le Premier Consul quant à l'indépendance de la Banque de France. Les statuts évoluent, en effet, vers une soumission au pouvoir politique et il y est hostile. En 1806 cette mutation se confirme et Bonaparte devenu Empereur remplacera le Comité Central par un Gouverneur nommé par lui, suivant en cela les conseils du Comte Mollien, ministre du Trésor, autre rouennais d'importance dont l'influence auprès de Napoléon succèdera à celle de Jean-Barthélémy.

Avec ce départ se clôt sa participation active aux affaires publiques. Il a alors 58 ans. Il est désigné membre du Sénat Conservateur dès sa création en décembre 1799 au titre un peu surprenant de la Sénatorie de Lyon. Il s'était, il est vrai, intéressé à des affaires dans cette région, notamment par ses relations avec le banquier Pourrat, père de Fanny de la Noraye, qui y avait ses bases.

Il en deviendra le vice-président en 1804. D'autre part, il va accumuler les distinctions dans l'Ordre de la Légion d'Honneur jusqu'au grade de Grand Officier (1811). Parallèlement, il est créé Comte de Fresnelles, titre qui fait référence à une propriété qu'il détient dans le Vexin près de Farceaux, et Comte de l'Empire (avril 1808). Mais il reste un observateur attentif de la situation économique et attaché au régime.

En septembre 1813, alors que l'avenir de ce dernier s'assombrit et qu'au terme de la retraite de Russie la bataille de Leipzig en sonne le glas, il est nommé Commissaire Impérial extraordinaire de la 22^{ème} division militaire qui comprenait le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne. C'est à ce titre, tandis que la coalition alliée envahit la France et menace Paris, qu'il est chargé d'organiser le 2 avril 1814 l'éloignement jusqu'à Blois de l'impératrice régente et de son fils. Ce sera le dernier service qu'il aura rendu à l'Empereur abandonné de tous.

Quatre jours après, le 6 août, le Sénat proclame Louis XVIII, roi de France. Le 11 avril, Paris est occupé, Napoléon abdique à Fontainebleau.

Jean-Barthélémy rallie alors le roi et Louis XVIII le fait entrer à la Chambre des Pairs. La volonté du roi est certes de laisser le personnel impérial en place, mais il n'ignore pas, non plus, les risques pris par Canteleu naguère, pour sauver son frère et cette nomination est une forme de reconnaissance.

Il n'en est que plus à l'aise pour s'attacher à nouveau aux problèmes financiers aigus que rencontre le pays lorsque l'Assemblée à laquelle il appartient est saisi du projet de budget établi par Talleyrand, président du Gouvernement Provisoire. Il participe au débat avec une autorité qui ne lui est pas contestée ; il y rejoint les options prises par le baron Louis, nouveau ministre des finances, rendu célèbre par cet aphorisme que Jean-Barthélémy aurait pu faire sien : « Faites-moi de la bonne politique et je vous ferai de la bonne finance », qui doit faire face à un déficit considérable, une partie des recettes prévues pour 1814 ayant été anéanties par la perte des territoires et l'invasion. Il saisit aussi l'occasion de cette tribune pour présenter un rapport d'une très grande qualité, selon les spécialistes, sur la réforme de la Banque de France.

Intervient alors l'épisode des Cent Jours, le retour de Napoléon de l'île d'Elbe.

Jean-Barthélémy ne participe pas, à l'encontre de nombre de ses anciens collègues, à l'aventure. Il s'isole à Farceaux. L'ordre n'est plus du côté d'un Empire qui ne ressuscite que pour mieux retomber. Passé la tourmente, il retrouve sa place dans une Paierie, fortement épurée cette fois, de ses participants versatiles. Et à nouveau il est écouté lorsqu'il est chargé de présenter le budget de 1815 qui trace à grandes lignes la politique financière de la Restauration, et son rapport est considéré comme un modèle de lucidité et de clairvoyance. « Rien ne sera fait, rien ne réussira si notre gouvernement n'acquiert pas la confiance du Crédit¹⁹ » annonce-t-il.

Ce pourrait être son chant du cygne, mais il lui faudra encore se prononcer sur le sort, confié à son Assemblée, du Maréchal Ney qui a rendu possible, par sa volte-face, le retour de l'Empereur. Malgré ses convictions libérales, il votera la mort et cette attitude lui vaudra un jugement parfois sévère de la postérité.

Mais l'homme d'équilibre n'a pas dit son dernier mot et il s'opposera vigoureusement à la majorité extrémiste de cette "Chambre Introuvable" en soutien au duc de Richelieu, premier

ministre, qui décidera de sa dissolution en septembre 1816.

Rendu à la vie civile, son chemin va s'interrompre bientôt alors qu'il accède à la Paierie Héréditaire.

Il s'éteint à Farceaux, le 18 septembre 1818.

L'honnête homme

Tel fut, au cours cette période exceptionnelle et tourmentée, le parcours d'un homme de bonne volonté. Car c'est ainsi que l'on peut décrire Jean-Barthélémy Le Couteulx de Canteleu si, derrière la carrière brillante, on cherche à percevoir l'homme dans sa vie personnelle, avec les caractères dominants de sa personnalité, de son comportement dans les affaires, de la philosophie qui l'a inspiré.

Né à Rouen, au sein de ce clan familial dont il sera l'un des acteurs principaux, il contractera deux mariages : le premier avec sa cousine de Verclives, sera précocement interrompu par le décès de cette jeune épouse qu'il chérissait. Veuf, pressé et encouragé par son entourage à refaire sa vie, il se remariera avec Catherine Charlotte de Fromont Cléroude de Sementot qui se révélera, notamment lors des épreuves de l'incarcération de Jean-Barthélémy, une épouse dévouée, fidèle, et un soutien sans faille tout au long de sa vie mais qui décédera avant lui en 1804. La chronique est d'ailleurs sans écho sur la vie de ce couple uni et considéré comme tel et qui eut deux enfants.

Son fils aîné, Barthélémy-Alphonse mènera une carrière officielle d'Auditeur au Conseil d'Etat et d'Inspecteur général des Manufactures de la Couronne. Il sera à son tour Pair de France et engendrera cinq filles.

La descendance masculine, avant de s'éteindre, se prolongera par les deux fils que son deuxième enfant, Jacques-Felix, aura de son union avec Pauline Legendre d'Ozembray. Il vivra, quant à lui, une carrière militaire réussie auprès de prestigieux chefs d'armée de l'Empire (Berthier, Lannes) mais décèdera avant son père en 1812, emporté par une épidémie de choléra.

Malgré les conflits qui naîtront au sein du clan familial, notamment avec le personnage difficile que fut Jean-Jacques Le Couteulx du Molay dont il se séparera, ce qui conduira à l'extinction de la banque, mais il gardera des liens fidèles avec l'ensemble des autres membres de sa famille.

La puissance du groupe familial subira des sorts contraires - en Espagne en particulier - au fur et à mesure du déroulement des

événements, et la rupture de son unité lui sera préjudiciable. Ne le craignait-elle pas, Sophie du Molaye, lorsqu'elle voulait empêcher que " se rompe le faisceau ". « A l'instant même de notre éparpillement, confia-t-elle, notre ancienneté disparaîtrait subitement et les Le Couteulx que le roi Louis XV avait appelé " les Montmorency du commerce " seraient bientôt perdus dans la poussière des anoblis... La puissance singulière que forme la réunion de nos fortunes s'évanouirait pour réduire chacun de nous au triste sort de richard²⁰. »

Certes la fortune accumulée, convertie à temps en biens fonciers échappera à la liquidation mais Jean-Barthélémy, pour ce qui le concerne, sera éprouvé par le litige qui, des années durant, l'opposera à la Banque Saint Charles et pèsera lourdement sur la succession qu'il transmettra. Cela s'achèvera par le compromis qu'imposera Joseph Bonaparte, son ami, devenu roi d'Espagne.

Toutes les branches de la dynastie ne subiront pas le même sort et l'activité des Le Couteulx de Caumont qui s'installèrent aux USA et dont des descendants reviendront dans la mère-patrie témoignent, encore aujourd'hui, de la survivance familiale, dans laquelle se fondera la dernière descendante des Canteleu.

Les fortes attaches que Jean-Barthélémy entretenait avec Rouen vont peu à peu se distendre bien qu'elles soient au départ de la création ultérieure de la Banque de Rouen avec Lafon-Ladebat et Fulchiron. Il s'installera à partir de 1795 à Paris, rue du Faubourg Saint Honoré puis dans un hôtel particulier à Auteuil où son épouse tint un salon fréquenté, pour finir ses jours à Farceaux dans la propriété, aujourd'hui disparue, qu'occupait son père et qu'il transmettra à son fils aîné.

Il ne gardera pas non plus de liens directs avec les lieux de son patronyme. Les domaines qu'il y possédait, il les tenait de son oncle Antoine-Louis - ce " don Luis " qui fit, en son temps, la bonne fortune du comptoir de Cadix - et ils étaient constitués d'un réseau de propriétés comportant un parc de plaisance et une maison de campagne. En 1780, Jean-Barthélémy avait acheté les droits seigneuriaux des terres voisines et ajoutait à cette occasion, à son patronyme le nom de Canteleu mais il transféra en 1791 ses propriétés à Barthélémy-Pierre Le Couteulx de Verclives, demi-frère de sa première épouse et fils de sa sœur, qui en fit sa résidence principale et fut son successeur à la tête de la maison de commerce de Rouen. Il eût ainsi la satisfaction, avant de disparaître, de constater la poursuite de

ses activités d'armement. Ce n'est que plus tard, à la suite du décès prématuré de son filleul, que l'épouse de ce dernier, née Foache, d'une famille d'armateurs havrais liée aux Begouen, désireuse d'assurer elle-même l'exploitation de l'entreprise, la conduira, par sa témérité, à la faillite.

Les événements multiples qui jalonnent la vie de Jean-Barthélémy autorise à esquisser un portrait qui révèle la complexité du personnage. L'aspect physique avec sa haute taille est marqué par la séduction qui émane de lui, faite d'élégance, de courtoisie tels que le XVIII^{ème} siècle en fournira de nombreux exemples, où l'éducation raffinée du grand bourgeois transparaît dans son style de vie, dans les rapports humains fréquents qui furent les siens et que soutenait une culture de qualité dont témoigne la bibliothèque décrite dans l'inventaire dressé à son décès et qui, détail significatif, révèle un très grand nombre de livres en espagnol. N'avait-il pas publié en 1810, à titre personnel, l'ouvrage d'un certain de Malmontet sous le titre «Essai sur la littérature espagnole ?»

L'exceptionnelle diversité de ses relations, dont toute rancune paraît absente - ses rapports avec Dupont de Nemours son adversaire de naguère en témoignent mais aussi sa réaction dépourvue d'amertume vis-à-vis de ses geôliers, exprimée dans son testament : « Soyons sûrs, écrivait-il, que des temps plus heureux de reconnaissance dédommageront ma mémoire » - ne peut s'expliquer que par sa singulière aménité mais aussi par sa fréquentation assidue des salons de la Noraye et du Molay, de celui organisé chez lui à Auteuil, mais aussi, partout, dans les cercles nombreux et successifs où les notables aimaient à se rencontrer.

Il ne pratique pas l'affrontement à une époque où cette attitude constitue le fondement dominant des rapports politiques. Son registre est de l'ordre de la persuasion, ou de l'influence, amplifiée certes, par le poids reconnu de ses capacités financières mais aussi par une réputation d'honnêteté, bien que non dépourvu d'habileté, qui inspire confiance²¹. Il n'en développera pas moins, une pensée rigoureuse et s'affirme fortement dans ses convictions mais son intelligence souple et son tempérament subtil refusent les positions extrêmes.

Homme davantage de concertation que de pouvoir - il refusera par deux fois le ministère des Finances -, il a le profil du modérateur. Ainsi s'explique l'importance et le nombre de concours que l'on sollicite de lui et souvent d'origines opposées, bien qu'il sache à

l'occasion, se montrer déterminé, capable de prendre des risques pour les causes qu'il défend et invariable dans son choix. C'est celui de l'ordre qui prévaut pour lui alors que sévit l'anarchie et qui inspirera ses options successives, paraissant opportuniste alors que sa ligne de conduite ne dévie pas.

Le surnom de Le Couteulx le Canteleux dont il fut méchamment affublé, caricature son comportement profond dont le désir permanent est de surmonter les conflits.

Faut-il voir dans cette recherche de l'apaisement l'influence qu'exercera sur lui l'Église Théophilantropique dont il fut un ardent promoteur et un généreux soutien ? Cette société, créée par Valentin Haüy, le sauveteur des aveugles, va connaître, au moment du Directoire, une certaine faveur. Elle prône, alors que les mœurs se dissolvent et en suivant des rites inspirés par la nature et influencés par la vocation du vicaire savoyard cher à Jean-Jacques Rousseau, le recours à l'Être Suprême, la pratique des exhortations morales, une constante référence à la conscience.

« Cette institution sage, écrira-t-il, qui ne s'attaque à aucun système, exclut toute controverse, qui tend à attacher par la religion tous les hommes à leurs devoirs domestiques et sociaux, qui consiste à adorer le premier Être qui a créé et conserve toute chose par sa Providence, à chérir ses semblables, à se rendre utile à sa patrie...²²»

Jean-Barthélémy qui, comme la plupart des notables de son temps avait adhéré à la franc-maçonnerie - il appartenait, semble-t-il au Club des Bons Amis de Rouen - avait trouvé dans ce climat spirituel, dans cet appel à une religion naturelle, selon le modèle développé par Rousseau dans « l'Emile », une sorte de compensation au recul de la foi qui marque l'époque.

Cette floraison sympathique mais quelque peu utopique ne résista pas au retour, avec le Concordat élaboré par Bonaparte, de rapports plus institutionnels avec l'église catholique qui dès lors, s'imposa à nouveau dans l'unité retrouvée de son clergé.

Etant donné cet humanisme militant, on peut s'étonner, et aujourd'hui peut-être s'indigner, de la position de commodité qu'a inspiré chez lui le débat sur la question de " la traite des noirs " que ses activités commerciales utilisaient. Force est de constater que les milieux révolutionnaires les plus actifs et les courants philosophiques qui les inspiraient, sauf quelques notables, exception comme celle de

Rousseau exprimée dans son " Contrat Social " et à laquelle adhéraient Condorcet et Brissot, s'ils ont une position de principe hostile à l'esclavage, ont longtemps reculé à en faire un problème prioritaire, faute, notamment, d'une solution de rechange convaincante et capable de relayer les modes d'exploitation pratiqués outre-atlantique. On le voit donc, en 1789, adhérer, sans s'afficher personnellement, à la Société Correspondante des Colons Français avec comme figure de proue l'armateur Begouen du Havre qui s'attache à faire valoir les avantages du statu quo.

C'est la révolte des noirs à Saint-Domingue qui tranchera le différend, sans éliminer pour autant le problème, (notamment celui de leur émancipation) et que sanctionnera la Convention en février 1794 avec l'abolition solennelle de l'esclavage que Napoléon remettra en cause. Mais n'est ce pas l'illustration des contradictions que chacun porte en soi sous l'influence du milieu qui l'inspire, des concepts, des idées, des intérêts dont il est le siège ?

Ses tendances culturelles qui l'orientent vers le théâtre - en tous cas selon une chronique malicieuse, dans les dernières années de sa vie, vers les artistes qui l'animent - le rapprochent aussi des poètes, des peintres, des écrivains, des savants, des inspiratrices qui appartiennent à la cohorte des fréquentations multiples qui sont les siennes ; André Chénier, Benjamin Constant, Bernardin de Saint Pierre, Choderlos de Laclos, Condorcet, Madame Vigée-Lebrun, Isabey, Lavoisier, La Pérouse, Madame de Staël, Madame Récamier font ou ont fait partie de ses familiers.

Est-ce ce penchant mondain qui l'a fait qualifier " d'homme assez superficiel " par l'un de ses commis qui deviendra le banquier Hottinguer et qui l'accompagna dans l'exercice de sa profession, ou plutôt une appréciation de ce dernier sur la qualité de ses interventions financières ?²³ Il n'altère, en tout cas, ni sa curiosité vis-à-vis des aventures scientifiques de son temps lorsqu'il soutient Robert Fulton dans sa tentative de mettre au point en 1798, un sous-marin à hélices, ni son intérêt sur les questions géopolitiques lorsqu'il publie en 1796 une brochure sur le percement de l'isthme de Suez, et sur les avantages qui en résulteraient pour le commerce avec les Indes. Bonaparte en avait pris connaissance avant son expédition en Egypte,

Peut-on conclure comme l'a écrit l'un de ses biographes :

« Les notions morales et philosophiques que sa propre réflexion aidée par une éducation rousseauiste appropriée

développera naturellement, en feront un homme droit et généreux, honnête sans effort, religieux sans trop de pratique, noble sans morgue, possédant sans ladrerie, progressiste sans précipitation, équilibré sans chaleur ».

Quoiqu'il en soit, avec l'apport depuis une génération de plusieurs historiens attentifs : Léopold Soublin qui s'est penché sur la représentation des populations de la région lors des premiers votes des Normands à l'occasion des Etats généraux, Geneviève Daridan, née Le Couteux qui a enrichi son vaste panorama du clan familial en puisant aux sources de ses archives privées, Romuald Sramkiewicz qui s'est intéressé au fondateur et au régent de la Banque de France, Michel Bruguière qui a mené des analyses approfondies sur le spécialiste des budgets, Michel Sylberberg qui s'est livré, il y a peu, à une analyse exhaustive des multiples opérations commerciales et bancaires menée depuis leur origine par les générations successives de la dynastie, Albert Cortes qui a suivi les démarches du député à la Constituante, Jean-Barthélemy Le Couteux de Canteleu n'est plus désormais l'inconnu qu'ignoraient hier encore, les principaux narrateurs des événements exceptionnels qui, en vingt ans, ont bouleversé la France, l'Europe et le monde.

A travers lui, nous disposons d'une illustration significative des opinions développées et du rôle joué par le représentant d'une bourgeoisie éclairée, de confession catholique, acquise au système capitaliste, confrontée au mercantilisme des règlements et à l'absolutisme de l'Etat alors en vigueur ainsi que des options qu'il a prises en faveur d'une part d'un libéralisme économique qui ne s'exonère ni de la rigueur ni du pragmatisme, et d'autre part d'un humanisme ouvert à tous les horizons au service du développement et qui se veut régénérateur.

N'est-il pas, pour finir, cet honnête homme que décrit Philinte dans le *Misanthrope* dont :

« La parfaite raison fuit toute extrémité
Et veut que l'on soit sage avec sobriété ? »

Notes bibliographiques

1- «Après le passage du monarque et pour conserver le souvenir de la bonté toute particulière avec laquelle il accueillit les représentant du commerce, la Chambre de Commerce arrêta de faire à ses frais, un tableau dont le sujet serait l'audience accordée par le roi Louis XVI à la Chambre de Commerce et à la Juridiction Consulaire» rappelle le 27 avril 1814 une délibération de la Chambre de Commerce reconstituée. C'est à Lemonnier (Anicet-Gabriel), peintre rouennais de renom que fut confié le soin de restituer l'événement. Achevé en 1789, le tableau fut lacéré sous la Révolution, récupéré par l'auteur et reconstitué par Lemonnier lui-même qui le remit à la Chambre après le temps de l'Empire. La Compagnie l'installa en bonne place dans la " Salle des Tableaux " puis dans la bibliothèque du Palais des Consuls. Il fut détruit en 1944 lors du bombardement de l'édifice mais des reproductions photographiques permettent d'en restituer la facture et de garder la mémoire des visages des personnes qu'il met en scène.

D'après " le tableau de Louis XVI au Palais des Consuls " de Henri Wallon (Cagniard, 1907) - Discours de réception à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

2 - G.H. Faucon - *La Juridiction Consulaire à Rouen (1556-1905)*, Imprimerie Hérissey, 1905.

3 - Henri Wallon - *La Chambre de Commerce de la Province de Normandie de 1703 à 1791*. Cagnard, 1903.

4 - Michel Zylberberg - *Capitalisme et catholicisme dans la France moderne. La dynastie Le Couteulx*. Publications de la Sorbonne, 2001.

5 - Fonds Vanier - *La famille Le Couteulx*. Archives départementales, 8 F7.

6 - Ch. Demeulenaere-Douyère. *Le commerce espagnol à Rouen au XVIème siècle*. Etudes Normandes, n°2, 1981.

7 - A. Montier, *Recherches sur le commerce et la fabrication dans le Lieuvin au XVIIIème siècle des toiles de lin dites Rouens, fleurets - blancards*. Imp. Dugas, Pont-Audemer, 1874.

8 - Guy Richard, *La fonderie de Romilly-sur-Andelle et les débuts de la métallurgie non ferreuse en Haute-Normandie, (1782-1850)*.

9 - Jacques Delécluse, *John Holker, l'éminence grise de l'industrie textile rouennaise au XVIIIème siècle*. Précis de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, année 2001.

10 - Jacques Delécluse. *Polémique industrielle à Rouen à la veille de la Révolution*, Publications de l'Université de Rouen, N° 152, 1989.

11 - Geneviève Daridan. *MMrs Le Couteulx et Cie, banquiers à Paris*, p. 192, archives de famille.

12 - Jacques Delécluse - *Roland de la Platière, homme des "Lumières", rouennais de circonstance*, Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Précis de l'année 1996.

13 - Geneviève Daridan, op. cité, p. 212.

14 - André Chénier. *Poésies*. Gallimard, 1993.

15 - Tallien, (1757-1820), député montagnard, membre du Comité de Sûreté Générale, représentant en mission à Bordeaux (septembre 93). Il abandonna bientôt sa dureté à l'égard de la contre-révolution en tombant sous le charme de Térésa Cabanus, alors arrêtée dans la prison de la ville. La mise en accusation de cette dernière à Paris est une cause déterminante du 9 thermidor dont Tallien fut l'un des principaux instigateurs.

16 - Fonds Vanier, source citée.

17 - Léopold Soublin, *Le premier vote des Normands en 1789*. EMTM. Fécamp, 1981. pages 211 et suiv

18 - Romuald Szramkiewicz, *Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, pages 213 et suiv. Librairie Droz, Genève, 1974.

19 - Michel Bruguière, *La première Restauration et son budget*, Librairie Droz, Genève.

20 - Genviève Daridan, op. cité.

21 - Moniteur du 20 Prairial An V, *Manifeste annonçant l'ouverture d'une Ecole Théophilantropique*.

22 - Romuald Szramkiewicz, op. cité.

23 - *Souvenirs de Le Couteulx de Canteleu*, Biblioth. des Mémoires relatifs à l'histoire de France au XVIIIe siècle, Paris, 1875.

24 - Léopold Soublin, op. cité.

Autres sources

- Madame A. Le Couteulx, archives personnelles.

- *Histoire de France, Les débuts de l'Epoque Contemporaine*, H. Méthivier, L. Genet, Hatier, 1945.

- *Histoire de France* de Georges Duby, Larousse, 1977.

- Un Rouennais, ministre du Trésor impérial : le comte Mollien, discours de réception de M. Bernard Vaudour à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 8 juin 1963.

- Un Rouennais, précepteur financier de Napoléon : Jean-Barthélémy Le Couteulx de Canteleu. Discours en réponse de M. René Herval, Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, Précis de l'année 1963.

- Œuvres de J.J. Rousseau : *Le Contrat Social*. Ed. Hatier - l'Emile, Ed. Larousse.

- *Histoire économique et sociale de la France* - tome II : 1660-1789, de Fernand Braudel et Ernest Labrousse. PUF, 1970.

- Exemo Ayuntamiento de Cadix, Archivo historico municipal.

- Jean-Barthélémy Le Couteulx de Canteleu, Banquier et député à la Constituante - Albert Cortes. Mémoire de maîtrise, 1989.

- Mémorial d'une famille du Havre - Les Fondateurs - Jean-François Bégouen (1743-1831), Société française d'histoire d'Outre-Mer, 1982.

- *L'aventure consulaire et ses hommes, Pierre-Samuel du Pont de Nemours (1739-1817)* par André Conquet, APCCI, 1988.
- *Les négociants normands et l'Espagne*, Michel Zylberberg, Société Libre d'Emulation de Seine-Maritime, 1996.
- *Histoire de Rouen*. Ed. Privat, 1979.

DU PARFUM AUX NUISANCES

par M. Jean-Noël JAUBERT

Directeur d' «Industrie Arôme Promotion»

(Séance du 20 mars 2004)

C'est à environ 300.000 m³ que nous pouvons estimer le volume d'air qui traverse nos poumons au cours de notre vie. Ce flux est constant et ne saurait être interrompu bien longtemps. Avec l'azote, l'oxygène, l'eau et quelques gaz rares, il véhicule, outre quelques particules, des molécules de natures et de concentrations bien variables. Parmi elles, certaines ont la propriété particulière d'être odorantes. Cette constatation permet d'assurer, sans prendre trop de risques de se tromper, que notre nez est en permanence sollicité par des substances odorantes tantôt à l'inspiration, tantôt à l'expiration.

Lors des mouvements respiratoires, l'air constitue le véhicule impératif de ces molécules du fait de l'implantation des capteurs olfactifs au sommet des fosses nasales, ce qui leur confère une activité de surveillance des échanges gazeux de notre organisme. A ce propos, il convient de rappeler que cette veille s'étend à la sphère buccale et permet de reconnaître, contrôler et apprécier aliments et boissons au titre de ce que le public (largement encouragé par toute forme de média et même quelques formateurs) appelle, à tort, le "goût"¹.

¹ De fait il s'agit de l'olfaction rétro-nasale : lorsqu'une substance capable de libérer des composés odorants est mise dans la bouche, les mouvements respiratoires continuent. Les flux de l'expiration par le nez, croisant le circuit digestif au niveau du pharynx, créent, à la manière d'une trompe à vide, une légère dépression dans la bouche qui suffit à y prélever les molécules volatiles. Celles-ci sont alors expédiées sur les capteurs de la fosse nasale. La confusion avec le goût vient du fait que le sujet sait parfaitement que le produit est dans sa bouche et n'imagine pas la circulation de molécules volatiles échappées des aliments. Du point de vue de la physiologie, il s'agit bien d'olfaction, le goût proprement dit correspond aux perceptions que l'on a d'un produit mis dans la bouche en gardant le nez pincé pour ne pas y laisser circuler d'air. Le goût perçoit des saveurs telles que salée, sucrée, acide, amère... Quelques exercices simples permettent de faire comprendre le phénomène même à de très jeunes enfants (J. Duchesne, J.N. JAUBERT : Découvrons les odeurs, Nathan, Paris, Juin 1989).

Avant d'avancer cette présentation, il convient de préciser clairement le contenu que nous entendons utiliser pour le mot *odeur* : *L'odeur est l'interprétation faite par le cerveau, des signaux fournis par les récepteurs olfactifs lors de leur stimulation par des substances potentiellement odorantes.*

Dans cette présentation, nous n'utilisons ce mot que pour désigner la perception afin d'éviter toutes les confusions, les incompréhensions et les échecs d'études qui utilisent d'autres acceptions comme la désinence des causes matérielles de l'odeur à savoir les molécules odorantes (stimuli)².

Ces molécules odorantes sont d'ailleurs de nature très variées ; dans nos professions, nous pouvons dégager cinq grandes familles non exhaustives de la chimie organique :

- des chaînes aliphatiques plus ou moins fonctionnalisées
- des terpénoïdes : terpènes, sesquiterpènes, diterpènes avec différentes fonctions
- des molécules aromatiques : phénols, éthers de phénols
- des molécules soufrées : thiols, sulfures, thiazoles, thiophènes
- des molécules azotées : amines, nitriles, pyrazines, pyrroles, indole, quinoléines...

Mais leur connaissance, leur structure ne suffisent pas à définir les odeurs qu'elles peuvent engendrer même si nos approches sur la relation entre la structure et le caractère odorant permettent de limiter le champ des probabilités³.

La nature des stimuli confère à l'olfaction son statut de sens chimique qu'il partage avec divers autres⁴. Comme pour tous les sens sa spécificité vient, à la fois, de la configuration des capteurs et de leur implantation : dans le cas présent, des récepteurs (bio)chimiquement réactifs sont localisés au sommet de la fosse nasale, sur les flux d'air respiratoire.

2 - Une telle considération matérielle de l'odeur a pu sembler, à certains, plus commode à manipuler et offrir des possibilités de mesures autres que le passage par le nez humain et, donc, posséder apparemment un aspect objectif. Mais cela traduit, en fait, une grande confusion entre des caractéristiques chimiques et des caractéristiques organoleptiques d'un objet : les unes ne pouvant pas se substituer aux autres comme nous le verrons plus loin.

3 - J.Ch. DORÉ, G. GORDON, J.N. JAUBERT : *Approche factorielle des relations entre structure chimique et note odorante*, C.R. Acad Sc., Paris, T299, série II, N°7, juin 1984, p315.

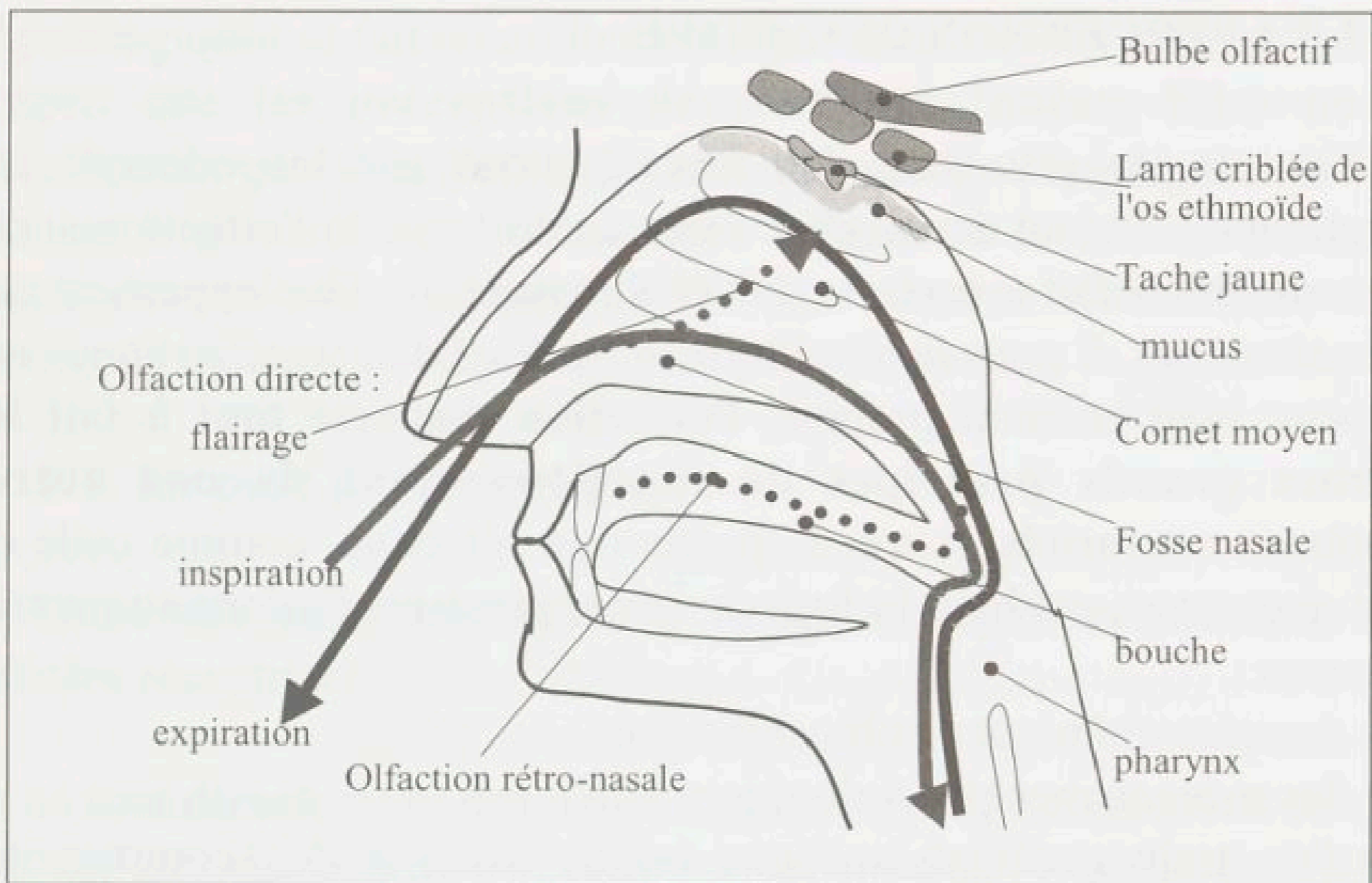


Fig. 1 : Les circuits d'air sur les capteurs

Précisons qu'une perception se situe au niveau du cortex et se définit, selon le Petit Larousse, comme "*représentation consciente à partir des sensations, conscience d'une ou des sensations*". Dans notre esprit, l'odeur ayant été définie comme une perception, il n'y a pas d'odeur sans un minimum de conscience, ce qui évitera bien des confusions qui troublent largement les esprits (notamment avec différentes chimioréceptions⁵ d'êtres divers comme cela se fait avec les phéromones, par exemple).

4 - Outre l'olfaction, la perception trigéminal, le système voméro-nasal, la perception chimique indifférenciée, le goût, un certain nombre de nocicepteurs .. relèvent de sens chimiques. A ce propos, il convient de souligner que le concept des cinq sens (vue, ouïe, toucher, goût et odorat) qui remonte, sans doute, aux programmes de l'école de Jules Ferry est certainement largement dépassé par l'identification de plus d'une cinquantaine de types de capteurs. Un certain nombre très distincts se trouvent dans la peau et permettent d'apprécier les contacts (statiques ou dynamiques) mais beaucoup d'autres se trouvent dans différents éléments (tendons, muscles de tout type, articulations...). Par exemple, il suffit de s'interroger sur les renseignements dont a besoin notre cerveau pour que nous puissions rester debout ou à la manière dont nous sommes capables d'apprécier le poids d'un objet, pour comprendre que les cinq sens ne peuvent suffire à la réponse.

5 - La chimioréception, au sens large du terme, est une aptitude partagée par pratiquement tous les êtres vivants et constitue donc une donnée très primaire (nous pourrions pratiquement la rapprocher du chimiotropisme des plantes). L'olfaction débute bien par une chimioréception mais le signal créé reçoit un traitement très élaboré, donnant à ce sens un caractère très évolué.

1. LA PERCEPTION OLFACTIVE

Les retards pris dans les investigations sur les odeurs⁶, ont longtemps laissé se développer l'idée selon laquelle l'olfaction serait un sens tout à fait à part. Au fur et à mesure du développement des connaissances, il nous apparaît que, en dehors de caractéristiques qui lui sont bien entendu propres, **l'olfaction respecte tout à fait les mêmes grands principes de fonctionnement de nos autres systèmes sensoriels**. Ainsi, la perception olfactive, comme celle de tout autre sens, est bien le fruit de la conjugaison d'informations très diverses :

des données chimiques et biochimiques ;

- des mécanismes physiologiques ;
- d'un traitement laissant une bonne place à des composantes psychologiques ;
- de l'intervention de paramètres socioculturels.

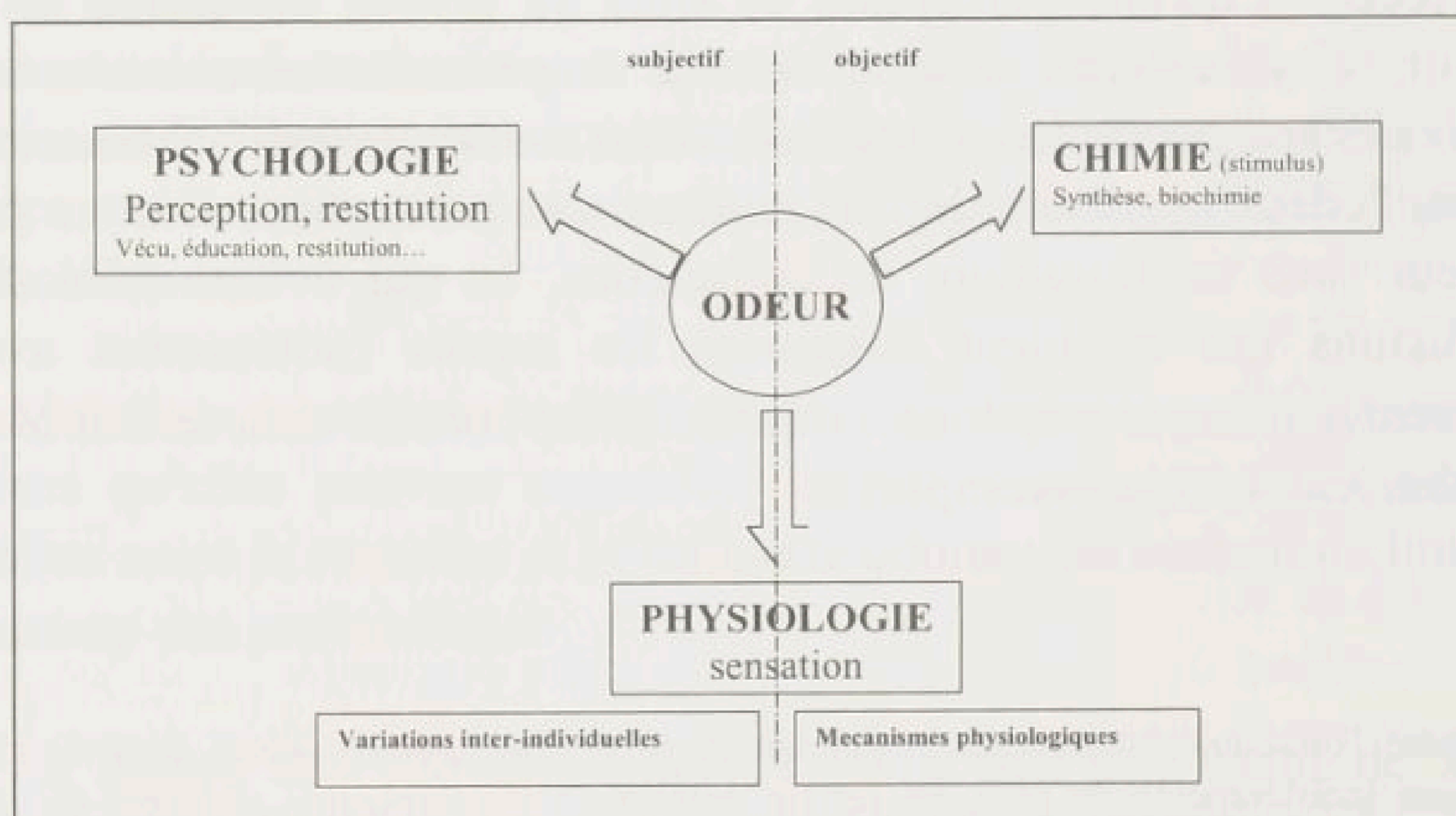


Fig. 2 : Les différentes incidences de l'odeur

Egalement, comme pour toutes les autres perceptions, et cela est souvent oublié car se passant, pour une bonne part, dans la plus tendre enfance, celles-ci ne prennent corps qu'après un délicat **apprentissage** (identification des circuits nerveux). L'activation des mécanismes

6 - Le XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème}, par une sorte de pudibonderie (flaier relevait du comportement animal), n'ont que très peu investi le monde des odeurs, même si la parfumerie développait alors ses activités. La recherche sur ce sujet a d'ailleurs mis longtemps à trouver sa place et à être reconnue par les commissions scientifiques.

physiologiques se fait naturellement mais nous devons avoir présent à l'esprit que **les perceptions ne sont pas innées**. Elles ne se développent que sous l'effet des mécanismes de l'imprégnation⁷ en mettant largement à contribution les différentes formes de mémoire. Nous devons reconsidérer un certain nombre d'assertions très ambiguës ou malentendus largement distribués dans le public.

1-1. La part physiologique

L'une des caractéristiques du système olfactif réside dans ses cellules réceptrices :

- ce sont **directement des neurones**. Leur fonctionnement ne semble pas différer des autres neurones en dehors du fait qu'au lieu d'être excités par une substance chimique particulière (neurotrans-metteur), ils le sont par des molécules diversifiées⁸. De ce fait ils sont les seuls à assurer un contact direct entre le monde extérieur et l'intérieur de la boîte crânienne.
- **leur diversification est très importante** : il a été dénombré environ mille types de ces neurones soit un nombre plus élevé que celui de tous les autres types de capteurs que nous possédons avec tous les autres sens confondus. Chacun de ces types correspond à une protéine réceptrice définie. Selon les auteurs leur nombre varie de 6 à 25 millions par fosse nasale.
- **les protéines réceptrices appartiennent à la famille heptahélicale** largement répandue dans nos cellules, couplées à la protéine G. Nous retrouvons des protéines analogues dans la vision (rhodopsine) ou le

7 - L'imprégnation est le mécanisme d'apprentissage premier. Il consiste à stocker en mémoire de petites expériences élémentaires vécues à chaque instant par un sujet en toute indépendance. Cette information est constituée d'un couple de signaux sensoriels liés par leur simple concomitance. Ces expériences restent totalement personnelles donc peu communicables mais essentielles non seulement pour que le sujet se reconnaisse dans son espace mais aussi pour que le sujet identifie la topographie de son système nerveux. Ce relevé topographique est un long travail complexe qui commencerait dès le cinquième mois du fœtus; il va permettre au sujet de trier des informations qui sont pourtant toutes de même nature (influx nerveux) puis de trouver un contenu à chaque groupe de signaux. L'imprégnation est par la suite complétée par la "transmission" par laquelle le sujet complète son apprentissage par mimétisme des autres êtres vivants qui lui sont proches.

8 - Ces neurones se différencient aussi des autres par leur capacité à être remplacés tous les 2 à 3 mois. Ils renouvellent leurs cils olfactifs sur lesquels sont enchâssées les protéines réceptrices toutes les 24 heures.

goût. Parmi ces protéines, celles qui constituent les récepteurs olfactifs ont une extrémité N-terminale relativement courte (25 acides aminés). L'ensemble est parmi les plus petits avec un peu plus de 300 résidus amino-acetyls.

- **la transduction se fait par deux voies** à partir des protéines réceptrices :

- la voie AMP cyclique
- la voie IP_3 , dite membranaire

- **Les récepteurs ne semblent pas avoir une très grande spécificité** : chacun répond plus ou moins à un nombre élevé de composés odorants de natures très différentes sans qu'aucune règle bien claire ne puisse être établie⁹.

Une autre caractéristique vient de la construction de l'enchaînement qui conduira au cortex :

- **Le circuit de l'olfaction**, du capteur au cortex, est **le plus court** de tous les circuits sensoriels.

- Comme pour tous les montages de ce type, le système est convergent, répondant en cela aux impératifs d'augmentation du contraste conjugué à un accroissement du signal mais dans ce cas, **la convergence est particulièrement importante** (d'un facteur supérieur à 1.000). Cette convergence commence à la première synapse (glomérule) et voit se regrouper des neurones pas toujours du même type.

- **Cette chaîne reçoit très tôt les interférences provenant des étages supérieurs** par un axone centrifuge dans le bulbe olfactif. Nous sommes alors en droit de craindre que le signal physiologique brut soit modifié dès le départ et ne puisse pas avoir une existence bien figée dans les différents circuits nerveux.

1-2. Exploitation des signaux physiologiques

Les brèves rencontres entre les molécules odorantes et les protéines réceptrices conduiront, si elles sont en nombre suffisant, à la création d'un influx nerveux. Comme pour les autres sens, de cet influx nerveux premier à la prise de conscience d'une odeur (perception), le chemin est riche d'incidence. En outre notre cerveau

9 - A. HOLLEY, *Eloge de l'odorat*, Odile Jacob, Paris 1999, 272 p.

reçoit simultanément de nombreuses informations (internes ou externes) qu'il est incapable d'utiliser toutes ; il opère un arbitrage selon de nombreux facteurs difficiles à cerner¹⁰.

1-2-1. *Les composantes de l'odeur*

L'odeur, en tant que perception, s'avère être le mixe de données issues de différentes sources :

- des informations issues des simples mécanismes physiologiques qui conduiront à une sorte de carte du nerf olfactif montrant les neurones plus ou moins concernés. Cela traduit l'expression des caractéristiques qualitatives et intensitives. A noter que dans ce cas il faudrait considérer à part des stimulations très importantes¹¹ ou trop faibles qui ne laissent pas la possibilité d'interpréter la qualité ;
- les données apportées par les circonstances de la perception à savoir :
 - les paramètres temporels :
 - la durée (durée d'exposition, longueur et rémanence dans le nez, ténacité sur divers supports, vitesse de dilution dans les flux d'air...)
 - le moment auquel se fait la perception : incidence dans notre cycle et nos habitudes de vie (le matin ou le soir, à midi ou la nuit...) ;
 - la fréquence de la rencontre : de l'exception à la familiarité, la perception n'aura pas le même contenu ;
 - l'occupation du sujet au moment de l'olfaction lui demandera plus ou moins d'attention pour que son esprit puisse se tourner vers cette perception selon que cette occupation est en accord ou en désaccord avec les stimuli qui sont adressés. La sensibilité apparente change d'ailleurs avec cette synergie ;
 - l'espace dans lequel se trouve le sujet va aussi peser sur la position hiérarchique qu'il accordera à cette perception parmi toutes

10 - Une véritable lutte s'instaure entre les différentes informations, certaines s'imposent par l'importance ou la constance du signal : ainsi la préoccupation ou la maladie peuvent concentrer les ressentis du sujet qui ne peut plus recevoir d'informations autres.

11 - L'"éblouissement" ou même le phénomène de "saturation" que l'on rencontre dans différents sens ne sont pas évidents à réaliser dans le domaine olfactif pour des raisons pratiques et physico-chimiques.

les informations simultanées qu'il peut recevoir ;

- les autres perceptions qui interfèrent les unes sur les autres : les unes peuvent préparer les autres (par exemple un mot ou une image peut orienter les attentes olfactives d'un sujet et améliorer sa sensibilité apparente ou avoir l'effet inverse et le distraire) ;

- les informations acquises préalablement vont aussi conditionner la vigilance de la personne : en exemple un signal de danger lui fera rechercher une perception donnée qu'il a appris à lui lier.

- des éléments relevant strictement du niveau psychologique comme :
 - les associations¹² qui sont rappelées à partir du "stock-mémoire" et qui peuvent jouer un rôle avant la perception pour la préparer (présuppositions déclenchées par d'autres informations) mais qui interviendront aussi lors de la restitution pour communiquer ;

- les émotions qui constituent une autre forme d'association, localisées dans une zone plus profonde du cerveau ;

- toute l'histoire attachée à cette stimulation, par exemple : conflits environnementaux, intérêt particulier pour un sujet...

- et puis, bien sûr, l'éducation reçue à ce propos. Ses manifestations vont se retrouver tant au travers de l'acquisition d'une confiance (perception de l'odeur d'une fleur) que d'un danger (perception de l'"odeur"¹³ du gaz) ;

- la pénétration de l'espace du sujet : les molécules odorantes, en général en quantité très modeste, ne sont pas visibles et suivent les courants gazeux dont les mouvements ne sont pas maîtrisables et viennent à leur gré envahir l'espace de vie de chacun sans son autorisation. Le ressenti dépend de l'acceptation que le sujet a de la source qu'il attribue (à tort ou à raison)

- enfin des sensations olfactives peuvent être à l'origine de mécanismes réflexes qui seront relancés à chaque stimulation. Nous ignorons si le phénomène d'"intolérance aux odeurs" qui préoccupe actuellement une partie de la recherche médicale relève de ce mécanisme ou de phénomènes plus profonds.

12 - Base des mécanismes d'imprégnation, les associations vont pratiquement toujours intervenir. Elles concernent des objets, des circonstances ou des personnes. Elles peuvent aussi effectuer des transpositions à des perceptions d'autres sens ou encore traduire des acquis culturels (effets de mode).

13 - Le gaz de ville, le butane ou le propane sont en fait inodores mais ils sont odorisés par des composés soufrés (tetra hydrothiophène, ethyl mercaptan...) pour que les personnes éduquées dès leur enfance à ces notes, puissent détecter les fuites et prévenir un danger.

Il reste à comprendre comment ces ingrédients se conjuguent pour devenir une odeur.

1-2-2. Hypothèse sur la reconnaissance de la qualité odorante

Il semble bien qu'une perception conjugue habilement des informations extérieures et des données personnelles au niveau de présuppositions qui ont certainement une place plus grande dans le domaine olfactif (mal connu du sujet, celui-ci laisse une place importante aux autres sens).

L'hypothèse la mieux partagée pour l'identification d'un signal sensoriel est basée sur le principe de la "reconnaissance de formes".

La forme en question serait constituée par la répartition topographique des points excités du tractus arrivant au cortex avec leurs différents niveaux d'excitation. Ceci constitue un genre de code bidimensionnel très complexe. Dans le cas de l'olfaction, ce code résulte :

- du code qui se forme au niveau des glomérules : intégration déjà complexe des signaux formés par les neurorécepteurs et conjugués en fonction de la distribution des neurones de chaque type ;
- de la manipulation de ce premier code par les étages supérieurs via les axones centrifuges qui pourraient effectuer une opération de tri des signaux peut-être en dopant ceux qui correspondraient le mieux au code de l'odeur attendue ;
- de la sélection dans une forêt de données d'un nombre plus accessible au moyen notamment d'informations présupposées. **Le sujet va identifier quelques points de repère pour se définir une odeur particulière.**
- de la comparaison de ce code épuré (et en partie choisi) avec des codes stockés dans la partie de la mémoire qui fera surface à ce moment-là, par la méthode classique de travail du cerveau : la recherche des moindres distances ;
- du rappel de toutes les informations liées : souvenirs, vocabulaire... Ce rappel se fait de manière automatique pour les liens les plus proches puis avec réflexion pour des liens d'un degré plus élevé. Parmi ces liens, ceux qui existent avec les "centres du plaisirs" (eux-mêmes très mêlés aux souvenirs) jouent un rôle particulier qui l'emporte dans les réactions premières.

Cette approche traditionnelle (sans éducation) de la perception laisse une place importante à l'intervention personnelle. Cette intervention personnelle contient bien entendu beaucoup d'acquis faisant de la perception plus le fruit d'une culture personnelle que d'un mécanisme automatique et universel et, en tout cas, loin de l'inné. Elle est réductrice, le cerveau ne pouvant traiter instantanément des informations trop complexes, ce qui ouvre, dans le cas de l'olfaction, une bonne place aux erreurs que nous pouvons bien constater même chez les plus chevronnés¹⁴.

Pour résumer, nous avons l'habitude de donner l'image suivante : le stimulus est une clé qui ouvre le mécanisme physiologique d'une porte mais ne présage pas du contenu détecté à cet instant : celui-ci dépend de ce que chacun a mis et de la procédure de recherche que chacun opère dans la pièce alors ouverte. Ce regard fait écho au principe des tests de RORSCHART¹⁵. Cette manière d'aborder la perception olfactive se vérifie bien en observant le comportement de sujet vis-à-vis d'odorants et permettra de comprendre et de justifier les démarches que nous avons suivies par la suite.

1-2-3. Hypothèse sur la capacité à discriminer

Généralement l'"odeur" est multiforme au sens où les effluves odorantes sont toujours des mélanges complexes de molécules diverses. Cette observation peut également être transposée aux autres sens qui ne peuvent découvrir toutes les informations du premier coup : par exemple la vue instantanée d'un ensemble est très réductrice, avec du temps et de l'apprentissage de nouvelles informations seront perçues.

Ainsi, nous pouvons nous interroger sur la manière dont nous pouvons percevoir un mélange odorant :

- comme un tout : en fait cela semble peu réaliste, il semble plus judicieux de considérer que le sujet cumule toutes les informations

14 - Nous avons pu montrer qu'un sujet finissait par retrouver une image qu'on lui a soufflé dans un mélange d'odorants ; le même mélange pouvant changer de forme avec une autre suggestion. Nous pensons que, par rapport à d'autres sens, ces "erreurs" sont plus délicates à rattraper du fait que l'intervention de la pensée (par présupposition) se fait très tôt au niveau de la première synapse. Le signal n'a eu le temps ni de se consolider ni d'atteindre des "zones d'attente".

15 - Une image non représentative sert de déclencheur à une activité cérébrale qui conduit le sujet à exprimer son imaginaire qui est le fruit de ce qu'il a engrangé dans sa vie. Le sujet ne décrit pas l'image.

disparates et ne retient que celle qui domine pour lui. L'observation de groupes de sujets montre bien que tous ne retiennent pas la même facette de l'objet odorant. Cette approche reste celle qui est le plus communément utilisée, par des personnes n'ayant pas acquis une formation à l'analyse, les souvenirs stockés étant construits sur ce même modèle ;

- comme une mosaïque que le sujet formé deviendra apte à décrypter :

- en isolant les informations dans le temps soit, après une formation adéquate, au cours d'une olfaction (séquence que nous nommons le facteur-temps 1 (fT1) soit en suivant l'évolution des phases gazeuses selon le départ des composés en fonction de leur tensions de vapeur et de leur activité (fT3)

- en extrayant, pour chaque instant donné, les informations reconnues de la masse complexe à la manière dont nous sommes capable de reconnaître des silhouettes d'objets dans la superposition de leur projection ou à la manière dont des transformés de FOURIER sont capables de dégager les équations simples dans un chaos apparent.

Il est facile de comprendre que la capacité à discriminer les éléments odorants d'une effluve demande une éducation :

- pour apprendre les techniques de séparation
- pour apprendre les concepts à rechercher : il est difficile de voir ce que l'on ne connaît pas. Ceci étant valable pour les autres perceptions.

1-2-4. Hypothèse sur l'appréciation de l'intensité

Plusieurs écoles donnent une explication sur la prise de conscience de l'intensité d'une stimulation au-delà, bien entendu, de mesures de micro-électrophysiologie neuronales pour lesquelles la loi de STEVENS¹⁶ a été largement vérifiée. Il ne semble pas évident que le phénomène soit aussi simple dans l'intégration d'une perception¹⁷. Les

16 - S.S. STEVENS A scale for the measurement of a psychological magnitude loudness Psychol. Rev. 43 1936 p 405. La relation donnée est la suivante : le logarithme de l'intensité de la réponse enregistrée était proportionnel au logarithme de l'intensité de la stimulation.

17 - Il faudrait que la convergence, l'enchaînement de neurone à neurone et surtout les interférences de tous les phénomènes que nous avons vu plus haut, n'apportent aucune règle propre.

hypothèses qui sont avancées sont les suivantes :

- un groupe de récepteurs non spécifiques ne sont utilisés que comme indicateur de l'intensité selon l'importance de l'influx nerveux transmis ;
- l'intensité est appréciée en fonction du taux de neurones activés : surface des taches formées lors de la convergence mais du fait de la limite imposée par la saturation de chaque neurone sensible¹⁸ . Ceci n'empêche pas le sujet de garder les mêmes points de repères (le même code qualitatif).

Il est aussi pensable que les deux phénomènes fonctionnent simultanément.

Deux aspects sont à considérer vis-à-vis de la puissance d'un odorant pour un sujet :

- la concentration minimale à laquelle commence la perception (seuil de perception) ;
- l'équation de la réponse en fonction de la concentration du stimulus pour chaque sujet¹⁹

Signalons par ailleurs que notre observation d'un grand nombre de sujets, nous a révélé de grandes disparités entre eux. L'absence de sensibilité à certaines substances²⁰, la répartition des leurs sensibilités pour d'autres permet de confirmer qu'il ne saurait exister de sujet standard²¹ .

Une cartographie des sensibilités aux différentes substances peut ainsi être dressée pour chacun. Il n'est pas possible d'en trouver deux identiques. Cela se retrouve nécessairement dans la manière dont chaque personne perçoit un mélange avec la quasi-certitude que ce sera différemment du voisin.

18 - Arrivé à son seuil de saturation le neurone laisserait l'information qui lui était destinée, à son voisin, laissant ainsi apparaître deux points au lieu d'un au cortex et ainsi de suite la surface des taches s'agrandit.

19 - La mesure d'un point sur cette courbe peut être faite de deux manières différentes qui ne portent pas le même contenu : soit le positionnement de l'intensité de la perception sur une série rangée connue de concentrations d'un référent compatible, soit par la recherche du taux de dilution nécessaire pour descendre au seuil de perception.

20 - Des anosmies sont souvent mises en évidence pour des substances très diverses ; ces anosmies sont totales ou partielles, passagères ou permanentes, physiologiques ou culturelles.

21 - La distribution des niveaux limites des reconnaissances (NLR) va de 1 à 10 quand elle est serrée pour certaines substances (citral) à un ratio de 1 à 1.000 (voir 10.000) quand elle est large pour d'autres substances (vanilline).

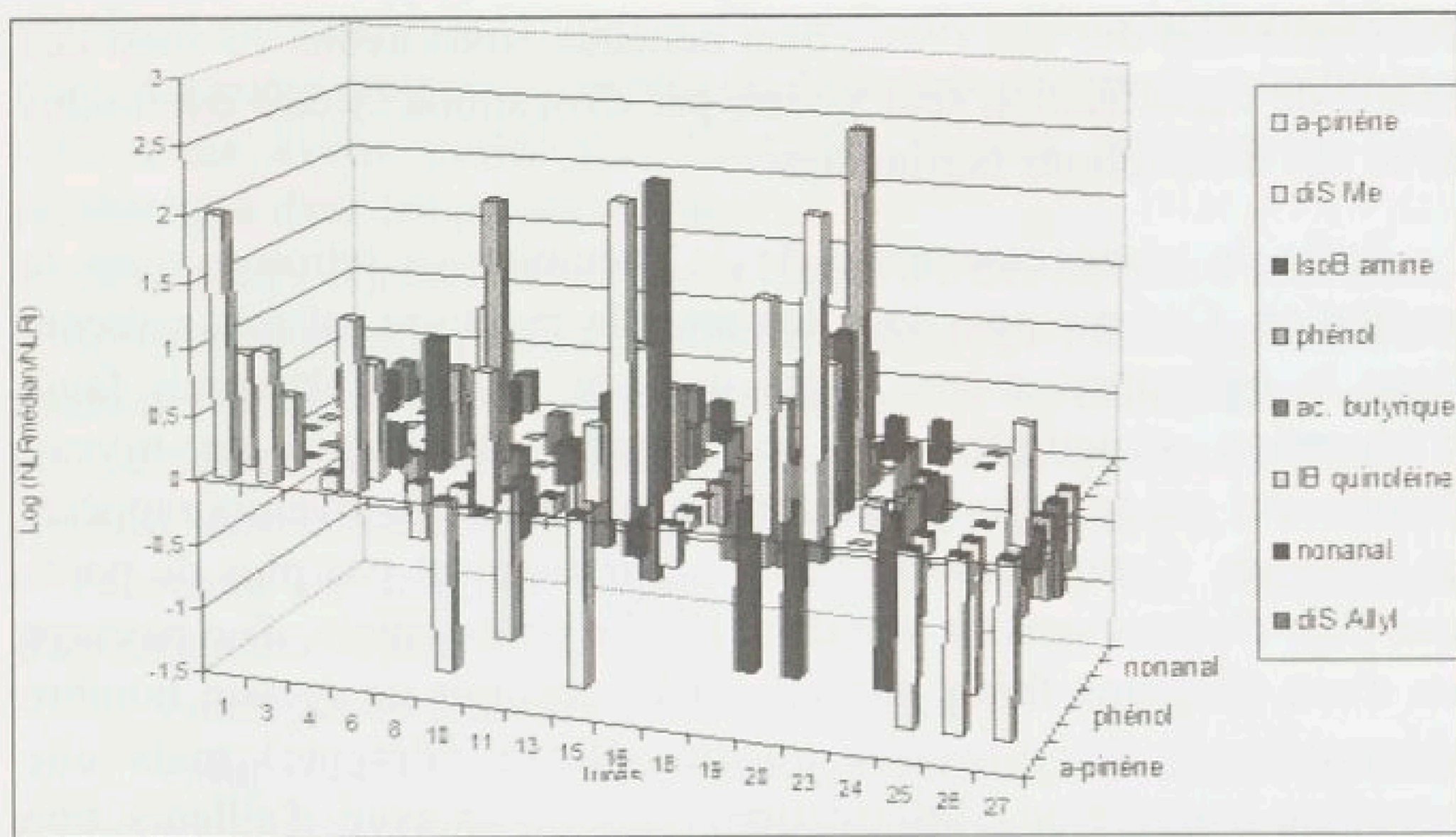


Fig. 3 : Distribution des sensibilités d'un groupe de sujets à huit notes odorantes

Le niveau zéro correspond à la sensibilité médiane du groupe par rapport à laquelle nous exprimons la sensibilité de chaque sujet. Les résultats sont exprimés en logarithmes décimaux et selon la méthode du Niveau Limite de Reconnaissance.

1-2-5. La restitution

Bien que ne faisant pas réellement partie de la perception, la restitution est néanmoins essentielle en tant que le seul moyen de manifester le ressenti, de faire passer à l'extérieur l'information parvenue au cortex.

Dans notre nature d'humain cette restitution se fait essentiellement par une verbalisation laissant à la linguistique toute sa place. Le principe le plus souvent adopté est de dénommer une odeur par le mot que le sujet a appris à accoler à l'association (ou l'émotion) qui lui est venue à l'esprit en piochant dans ses souvenirs. Ce mot est un moyen simple et commode car il est, par convention, le substitut du concept qu'il remplace : il évite, par exemple, de se déplacer constamment avec la collection du Pantone dans la poche pour désigner en la montrant la couleur que l'on perçoit.

Malheureusement, beaucoup de travaux sur les odeurs ont été construits sur une confusion entre signifiant et signifié entraînant des incohérences et ne permettant pas de progresser dans la connaissance de ce domaine. Le travail sur des mots (traduisant le vécu individuel) ne peut se substituer à celui sur des concepts clairement identifiés et

l'interprétation des dires reste bien délicate. Nous avons vu aussi des essais de classification (par genre, par évocations...) être confondus avec des descriptions pertinentes.

Enfin la place essentielle de la mémoire se retrouve dans la restitution. Comme pour tous les sens, la mémoire est très présente dans la perception même, mais dans le cas de l'olfaction, faute d'éducation structurée, elle se cantonne beaucoup au niveau émotionnel qui se retrouve naturellement dans les souvenirs rappelés et exprimés. Cette mémorisation n'a certainement pas plus de poids que pour d'autres sens (la vue d'une vieille photo jaunie, d'un paysage ou d'une personne ferait tout aussi bien resurgir un certain nombre d'émotions et de souvenirs qu'une effluve odorante) mais elle constitue le seul type d'informations disponibles avec, d'ailleurs, une précision qui se révèle souvent assez moyenne.

La complexité de la perception, la difficulté à la saisir et à l'exprimer, les malentendus de différents chercheurs, après le bridage hérité de la morale du XIX^{ème} siècle, ont fait prendre un certain retard à la recherche sur les odeurs. L'absence de moyens d'investigation basés sur un outil objectif n'avaient pas permis de dégager de vrais descripteurs ni même d'ouvrir la possibilité de trouver une variable auxiliaire qui offrirait la possibilité de faire correspondre des mesures physico-chimiques.

Enfin, il viendra donc, tout naturellement à l'esprit que la connaissance de l'odeur ne peut passer que par une totale multidisciplinarité. Malgré la tendance de chaque spécialiste à extrapoler sa part de savoir à l'ensemble, aucune science isolée (sciences exactes ou expérimentales, biologiques ou humaines) n'est capable, à elle seule, de comprendre ce concept quelle que soit la valeur de ses chercheurs. Il reste à prélever dans chaque discipline les progrès les plus récents et les mettre bout à bout pour pouvoir expliquer judicieusement chacune de nos familles de perception.

2. L'ANALYSE OLFACTIVE

Si depuis plusieurs décennies, l'analyse physico-chimique a fait un très important bond en avant et en particulier dans le domaine des odorants, depuis les années 50, avec l'arrivée de la chromatographie

en phase gazeuse²², les moyens d'investigation du caractère odorant n'avaient guère progressé. En plus du désintérêt du monde scientifique dont nous avons parlé plus haut, les raisons peuvent en être recherchées dans les points suivants :

- ce caractère organoleptique, pour lequel il n'existait pas d'éducation, n'offre pratiquement pas de possibilité d'échange ; toute information passant par l'hédonisme, des associations, la reconnaissance d'une source (objet ou résultat d'analyse) ou des transpositions libres à d'autres sens, laisse une part trop belle à la subjectivité.
- l'absence de langage organisé fermait toute les possibilités d'investigation objective :
 - manque de structure de l'espace odeur
 - impossibilité de rechercher une variable auxiliaire efficace (permettant une mesure par des méthodes physiques ou chimiques) ;
- l'impossibilité de transmettre une culture et d'enrichir les connaissances de génération en génération, chacun repartant au point zéro à la découverte des odeurs.

L'analyse olfactive cherche à combler, en partie, cette lacune.

2-1. Le "Champ des Odeurs"

Malgré toutes les disparités entre humains dans tous les espaces sensoriels, les sociétés ont su trouver des moyens d'échanger nos perceptions : un langage qui se met tout naturellement en place en obligeant tous les sujets à donner la même restitution lorsqu'ils reçoivent une même stimulation quels que soient les méandres intermédiaires individuels.

Cette approche a très bien fonctionné dans les espaces audiovisuels, elle peut être appliquée d'une manière analogue dans le domaine olfactif.

Nos travaux sur l'espace odorant en recherchant des relations entre la nature des composés et leur caractère odorant, nous ont montré qu'il fallait le considérer comme un continuum multidimensionnel. Nous avons pu y trouver une organisation et dégager un certain nombre de traits principaux.

22 - A.T. JAMES, A.J.P. MARTIN, Bioch Journal, 1952, p 679.

Très rapidement, en voulant nous inspirer de recherches antérieures, nous avons pris conscience que tous les travaux abordaient alors les odeurs au travers des évocations qu'elles suscitaient à tel ou tel groupe de sujets, nous avons, alors, rapidement ressenti la nécessité de disposer d'un véritable langage.

Notre approche²³ nous a permis de nous orienter vers un système, calqué sur nos autres langages, à savoir, l'utilisation de points de repère partagés parmi lesquels toute information nouvelle est positionnée selon la méthode de la recherche des moindres distances²⁴.

Notre étude nous a permis de trouver 45 référents constitués par l'odeur perçue de 45 molécules nettement définies. Dans un esprit de simplification, nous convenons de donner à ces "notes odorantes" le nom de la molécule porteuse²⁵. Ces référents satisfont parfaitement aux impératifs de leur fonction :

- Appartenir impérativement à l'espace que l'on désire étudier ;
- Etre appris en commun ;
- Etre indépendants du temps, de l'espace, des sujets.

De plus ils ont l'avantage de :

- Pouvoir se présenter parfaitement isolés ,
- Etre en nombre limité pour la clarté et la facilité des partages²⁶.

23 - J.N. JAUBERT, Cl. TAPIERO, J.-Ch. DORÉ, *The field of odors : toward a universal language for odor relationship*, *Perfumer & Flavorist*, vol 20, may-june 1995, p. 1.

24 - Par exemple la connaissance des couleurs commence par l'apprentissage dans la petite enfance de quatre référents de couleurs portées par des éléments de jouet que nous reconnaitrons par la suite sous les noms de : rouge, vert, jaune et bleu. Ces quatre couleurs suffisent en général à positionner toutes les autres couleurs. (le violet qui pourrait nous manquer est appris en même temps dans les pays d'Extrême-Orient). Ces couleurs apprises au départ ne se confondent pas avec la théorie de la trichromie que le jeune enfant ne peut saisir et qui n'a pu être mise en évidence que parce qu'une éducation standardisée avait pu aboutir à des informations homogènes sur la perception des couleurs.

25 - L'appellation n'a pas d'importance en soi, l'essentiel est que le groupe qui travaille ensemble utilise la même. Il faudra garder à l'esprit qu'une note odorante détectée ne saurait assurer de la présence de la molécule de dénomination. Il convient de ne pas utiliser les signifiants pour eux-mêmes et encore moins de mettre un contenu d'évocation à des terme triviaux qui sont toujours dangereux à utiliser pour cette raison.

26 - Le nombre de référents n'est pas un impératif immuable : il est toujours possible d'augmenter le nombre de référents pour améliorer la précision ou améliorer la discrimination dans des zones particulières et sous réserve de les positionner exactement par rapport aux référents de base. Mais il faut savoir que cela complique la communication jusqu'à tendre vers l'esotérisme nuisible à l'étendue d'une communication. La multiplication des référents va aussi rendre la lisibilité des résultats plus délicate car cela favorise la dispersion des réponses.

Enfin leur mode d'obtention leur garantit d'avoir des qualités supplémentaires très utiles :

- une bonne efficacité : significativement distincts, bien répartis dans l'espace étudié et si possible structurant cet espace (ces points ont été mis en évidence dans notre recherche) ;
- une commodité d'emploi : accessibilité (prix, disponibilité), manipulable (puissance, solubilité), facilité de mémorisation et de verbalisation.

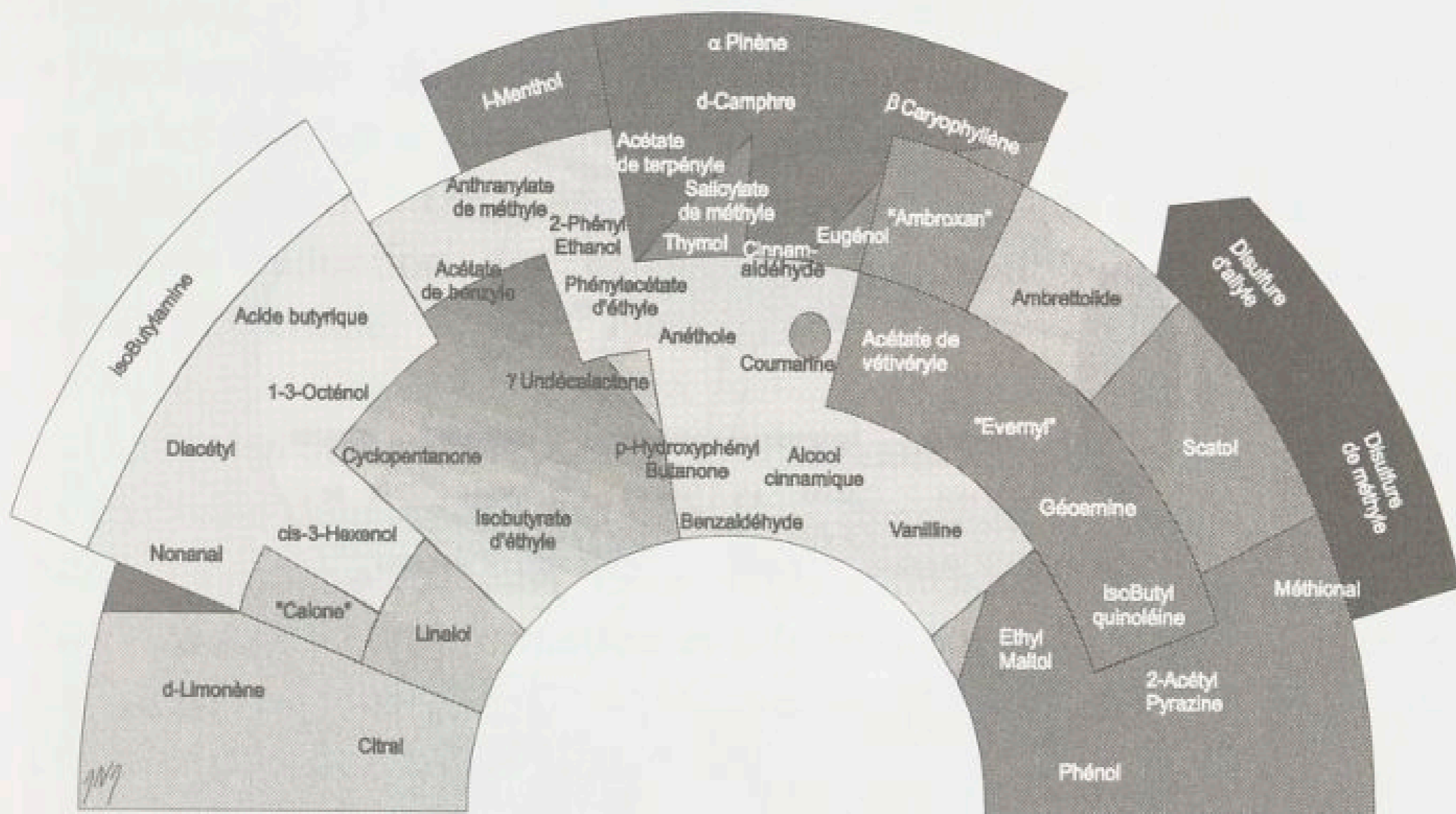


Fig. 4 : Représentation plane du "Champ des Odeurs" et ses 45 référents basiques.

Mais le "Champ des Odeurs" n'est pas une simple collection de points de repères. C'est aussi un certain nombre de procédures qui demandent des formations particulières aux sujets.

2-2. L'éducation des sujets

A la différence de quelques autres sens plus habituellement utilisés dans la communication, la connaissance de l'odorat s'arrête au tout premier stade de l'apprentissage individuel (imprégnation), faute de disposer d'un outil de communication pour les parents ou pour les enseignants.

Cependant le besoin de pousser, plus avant, les investigations va imposer une éducation ; cela sera d'autant plus important que l'on voudra s'orienter vers la connaissance des odorants ou des analyses de

ce caractère organoleptique. C'est pourquoi le concept du "Champ des Odeurs[®]" intègre aussi un programme de formation de juré (mais qui peut tout aussi bien s'appliquer au commun des mortels ou à des enfants²⁷).

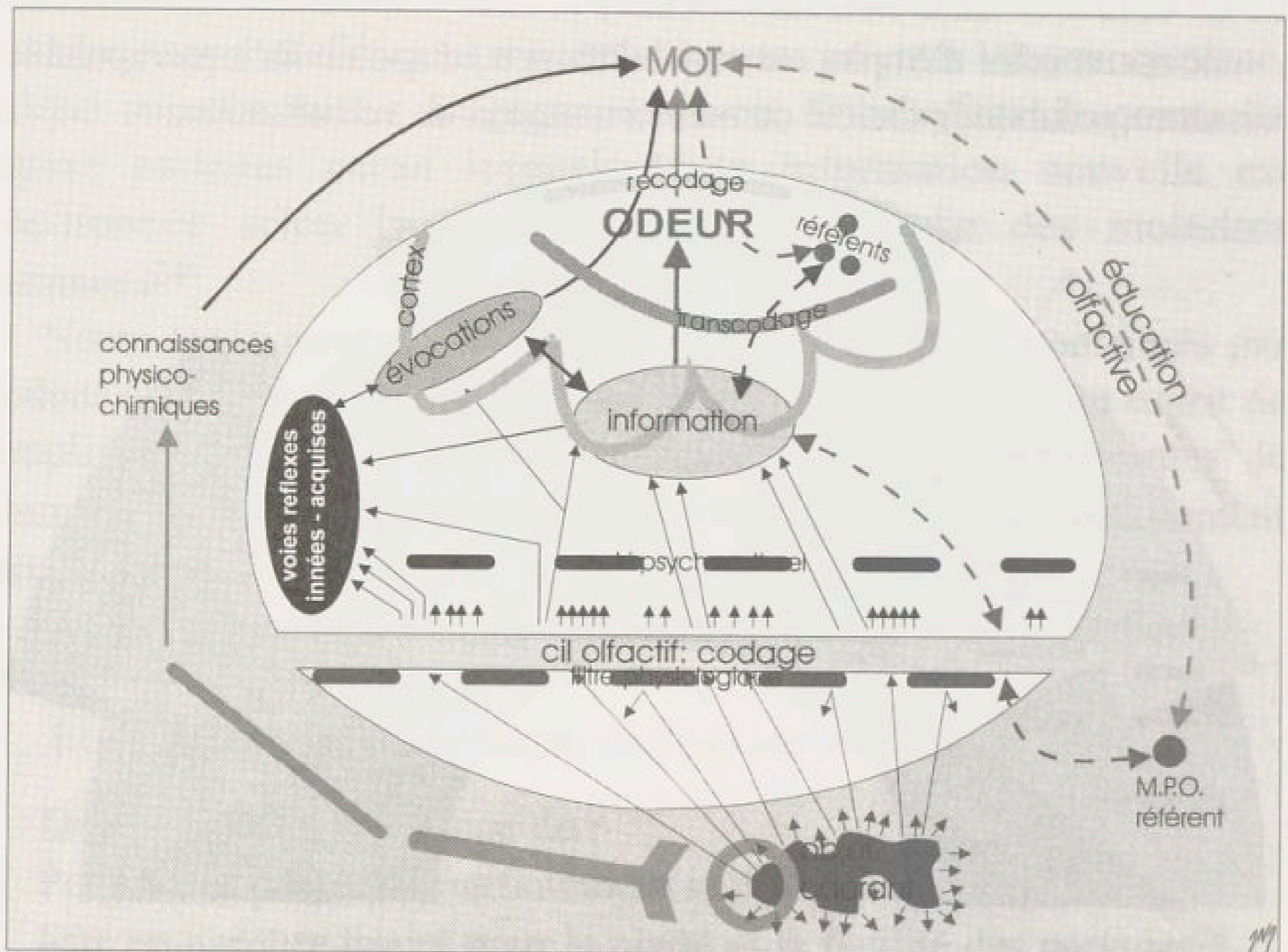


Fig. 5 : Les itinéraires disponibles entre le stimulus et la restitution

Ces chemins sont nombreux et plus ou moins complexes : à gauche la voie de l'analyse physico-chimique qui renseigne sur la composition qui peut éventuellement être rapprochée des aspects sanitaires ; au centre la voie psycho-physiologique qui, elle, renseigne sur le caractère odorant mais au travers des caractéristiques et du vécu de chacun ; à droite la voie éducative imposée qui décrit de manière systématique le caractère odorant.

Ce programme comprend les étapes suivantes :

- prise de conscience des perceptions : le sujet, à côté de procédures facilitant la saisie des signaux, apprend à les sortir du brouhaha sensoriel (reconnaissance des circuits nerveux de manière de plus en plus précise) ;
- apprentissage systématique des 45 référents en assimilant leur "structure odorante" et leur "forme olfactive"²⁸. Cet apprentissage est consolidé par la saisie de leur organisation ;
- assimilation de la procédure de recherche des moindres distances

27 - J.N. JAUBERT : *Découverte des odeurs par des populations enfantines*, Parf. Cosm. Ar., no 72, Déc 1986, p. 73.

par le positionnement de nouvelles substances, dans l'espace balisé par les référents. Le sujet apprendra ainsi à reconnaître ce que nous nommons l'"élasticité"²⁹ des référents ;

- formation à la discrimination : tri d'informations dans des mélanges de notes, tout d'abord de manière séquentielle (avec des produits qui se succèdent selon le fT3 puis le fT1) puis en effectuant le décryptage d'images superposées (avec une bonne maîtrise des différentes formes olfactives) ;
- apprentissage de la quantification par assimilation de la perception de séries rangées de concentrations dans chaque note et la pratique de la comparaison³⁰. Cette étape est souvent facilitée en la complétant par une traduction des niveaux de perception sur une échelle comportementale.

Selon les objectifs recherchés, le domaine où elle sera appliquée et la précision demandée cette formation demande de 36 à 72 heures³¹. Notre expérience, depuis 1983, nous a montré que tous les sujets étaient aptes à cette formation et à la pratique de l'analyse olfactive. La diversité des sensibilités peut apporter des informations complémentaires.

28 - Nous nommons "structure odorante" les éléments de la perception de la substance que l'on pourrait paramétrer par exemple le temps que la substance met à être perçue (fT1), sa longueur (durée pendant laquelle elle reste présente, sa rémanence dans le nez, sa ténacité sur un support...la forme n'est par nature pas définissable mais ressentie et seulement appréciable par comparaison à d'autres formes : il nous est impossible de définir notre perception d'une teinte qu'en la comparant à d'autres teintes et, si possible, des teintes de références apprises en commun.

29 - Assimilation de toutes les déformations que l'on peut accepter autour d'une note odorante, en acceptant de lui conserver la même appellation. Ceci est une étape essentielle dans l'apprentissage de tout langage.

30 - Nous définissons ainsi des niveaux d'odeur (Ni). L'étalonnage par rapport à des concentrations permet d'utiliser

31 - Dans les professions spécialisées, nous sommes amenés à modifier le nombre de référents. Un créateur de parfumerie apprendra plusieurs centaines de référents en facilitant sa mémorisation par une bonne organisation. Les capacités de mémorisation sont grandes mais ont des limites : les cerveaux feront un stock glissant (l'arrivée de nouvelles font mettre de côté des anciennes). Mais l'apprentissage qualitatif peut atteindre de hauts niveaux de précision (ce qui ne semble pas être le cas du quantitatif qui reste très approximatif et variable) : nous avons ainsi eu un jury capable non seulement de distinguer différentes origines de vanillines mais encore de trier des lots de vanillines obtenus selon le même processus avec les mêmes matières premières mais sur deux unités différentes.

2-3. Le protocole opératoire

L'absence de sujet standard dans ce domaine montre qu'a priori il ne faut pas rechercher de réponses moyennes ni de distribution gaussienne de réponses. Ceci écarte la majorité des approches habituelles de l'"analyse sensorielle" traditionnelle. Il faut ajouter à ce bilan l'impossibilité pratique d'effectuer un rinçage efficace de la muqueuse olfactive qui va poser un certain nombre de problèmes dans l'enchaînement d'olfactions. Dans la majorité des cas, un protocole adéquat doit être étudié pour chaque type d'observation. Sans assurance de la standardisation des mesures, le traitement des données doit s'orienter, en priorité, vers l'analyse des données (nous utilisons souvent l'AFCM en première approche).

Après nous être assuré de la validité de l'outil de mesure, soigneusement éduqué et connu dans ses sensibilités, nous pourrons nous tourner vers des analyses plus pertinentes. Pour des raisons évidentes, le travail est toujours effectué par un **groupe** d'experts ou de sujets qualifiés. Leur nombre dépend des impératifs et des attentes de la mesure (3 à 11 personnes sont le plus souvent sollicitées).

Lorsque nous commençons une étude olfactive, les étapes sont les suivantes :

- recherche des notes composant les effluves odorantes : travail, tout d'abord strictement individuel, suivi d'une mise en commun puis en accord des notes retenues ;
- rangement des notes dans l'ordre de perception pour s'assurer de la bonne convergence du groupe ;
- quantification de chaque note selon la procédure apprise.

L'ensemble des informations dont on doit s'assurer de la faible dispersion permet d'obtenir un "profil olfactif" à un instant donné³² qui répond bien au contenu d'un résultat analytique :

- Discrimination des items constituant un effluve odorant ;
- Identification des notes ;
- Dosage de l'intensité des perceptions.

Sur ces bases, l'"analyse olfactive" se rapproche d'une certaine objectivité qui permet de mettre en relation différents éléments concernant les odorants :

32 - Les molécules odorantes ayant par définition une bonne tension de vapeur mais différentes les unes des autres, il faudra toujours se méfier de la fugacité des analyses.

- la nature même des perceptions ;
- la composition et les données physico-chimiques pour comprendre le support matériel de la stimulation et leurs relations avec les perceptions ;
- le ressenti des personnes (évoquant de souvenirs et composantes hédoniques) pour interpréter le contenu de leurs émotions et donner des éléments tangibles au marketing des odeurs ;
- la recherche de sources émettrices, leur mode d'activité et leur nature, suivre le déplacement des "bulles" odorantes ;
- acquérir la connaissance des mélanges naturels ou inventés et gérer la composition d'odorants.

3. LA VIE PARMIS LES ODEURS

Trop souvent négligées par notre conscient pour des habitudes culturelles mais aussi par la faible importance que nous leur attachons et par la difficulté que nous avons à les nommer et les partager, les odeurs n'ont très certainement pas un rôle aussi mineur que le public peut le croire. Leur intervention dans notre vie est certainement beaucoup plus grande que nous ne le pensons et leur présence dans notre mémoire est bien loin d'être négligeable.

L'odeur est un véritable carrefour entre de nombreux éléments de notre vie.

3-1. Présence des odeurs

Non seulement les odeurs font partie de notre quotidien, mais elles sont bien présentes à chaque instant, à **chaque mouvement respiratoire**. Leur présence sera d'autant plus grande avec la disponibilité du sujet à les recevoir ou sa vigilance à les guetter.

Leurs sources sont généreusement réparties :

- la terre avec les productions telluriques ou celles des sols ;
- les microorganismes très actifs et si communément répandus ;
- le très étendu et très varié monde végétal, bien sûr, et celui de l'agriculture ;
- le monde animal et celui de l'élevage ;
- les activités humaines naturelles et toutes ses activités créatrices (industrie, chimie, composition...) ;
- et bien entendu l'air qui se chargera de véhiculer tous ces effluves.

Cette omniprésence n'a pas laissé l'homme indifférent et, contrairement aux idées reçues, il a su en tirer un large profit. Les avantages de l'olfaction se sont fait sentir d'autant que se développait l'intelligence des espèces. Cette dernière est, en effet, mise à contribution du fait que l'olfaction est le seul sens qui puisse relier des informations en acceptant un décalage dans le temps et dans l'espace³³, du moins vis-à-vis de la source émettrice (les molécules n'offrant aucun autre moyen de détection). La mémorisation et le traitement des informations demandent de réelles capacités intellectuelles mais apportent une remarquable capacité d'anticipation à son détenteur.

Les odeurs sont :

- Une composante de notre vie ;
- Un remarquable système relationnel avec l'espace qui nous entoure, les objets et les animaux que nous croisons ou que nous utilisons et les personnes que nous côtoyons. Nous savons que l'odeur pèse beaucoup dans la qualité et dans l'appréciation de ces relations ;
- Un outil de survie indispensable dans la mesure où, au niveau individuel, il permet d'apprendre, de reconnaître et de contrôler ce qui peut entrer dans notre alimentation (ainsi que l'air que nous respirons). C'est aussi un élément de survie quand nous avons appris les odeurs qui doivent nous alerter sur un danger (gaz). Mais l'odeur a permis, aussi, dans le passé, au groupe de se reconnaître et de garder une certaine cohésion, voir à identifier les sujets qui lui sont étrangers. Enfin, par sa place dans les attirances sexuelles, les odeurs interviennent dans la survie de l'espèce.

Aussi les métiers qui travaillent avec le nez sont-ils très nombreux allant du cuisinier au chimiste en passant par le parfumeur et l'environnementaliste. Leurs préoccupations se divisent en trois catégories :

- soit sélectionner, apporter ou diffuser des odorants qui apporteront du plaisir aux personnes (nous parlerons alors de bonnes odeurs) ;
- soit repérer, analyser, éliminer des odeurs qui provoquent de la gêne (il s'agira donc de mauvaises odeurs) ;
- soit encore les identifier et les utiliser pour comprendre et suivre des phénomènes de natures très diverses (approche très utilisée à

33 - R. JASTROW, *Au-delà du cerveau*, Pluriel, 1984, 234 p.

divers titres et sur laquelle l'étude de phénomènes environnementaux et la recherche médicale reviennent).

3-2. Les "bonnes odeurs"

Au préalable, nous pouvons nous demander si le partage entre bonnes et mauvaises odeurs est évident et s'impose à tous de manière telle.

Nos nombreuses approches sur des matières premières de parfumerie et d'aromatique, nous ont appris qu'il était impensable d'avoir une considération manichéenne de ce sujet³⁴. Ainsi, lors de la présentation d'une mouillette imprégnée d'une dilution de résine d'opopanax³⁵ à 28 sujets, 11 ont trouvé l'odeur très agréable tandis que 6 la considéraient comme franchement désagréable, les autres ne pouvant se prononcer.

De même, une molécule ne porte pas en elle-même les traits de bonne ou mauvaise odeur. Les nombreux composés qu'il est possible de retrouver dans les effluves d'une station d'épuration avec, pour pratiquement tout le monde, une connotation très négative ont tous d'autres sources où ils sont appréciés : l'indole que l'on retrouve dans le jasmin, la butyraldéhyde présente aussi dans le chocolat, l'acétylthiophène que l'on rencontrera aussi dans le café... et l'on peut aller jusqu'à l'hydrogène sulfuré sans lequel nos œufs durs nous paraîtraient bien fades. Il est même possible qu'une même substance ait, pour un même sujet, un contenu hédonique contraire selon les circonstances (des effluves de frites sont insupportables au lever, alors qu'elles sont bienvenues au déjeuner).

Alors, en dehors, sans doute, du cas des dosages très élevés, c'est dans le vécu de chacun qu'il faut rechercher le sens du tri entre bonnes et mauvaises odeurs. Ce vécu fait autant appel à l'instant (quelles informations parviennent au sujet en même temps que l'odeur ?) qu'au passé le plus lointain (à quel souvenir se rattache une odeur de ce type?). Ainsi se forment des liens hédoniques qui ne sont pas nécessairement d'une très grande précision quant à la définition de

34 - J.N. JAUBERT, *Quelle distance sépare les bonnes des mauvaises odeurs ?* Conf. eurodeur-biorodeur, Paris, 22-23 juin 2005.

35 - Extrait de la gomme-résine qui s'écoule des incisions pratiquées dans l'écorce d'un arbre l'*Opopanax chironium* Koch. Ou maintenant *Commiphora erythraea* en Somalie. L'huile essentielle est utilisée en parfumerie.

l'odeur perçue ni d'une grande fidélité (une nouvelle expérience peut remplacer la précédente à côté de l'odeur en question).

Tout un registre d'odorants sont présentés de manière favorable et n'ont pas auparavant acquis l'association à des expériences plutôt mal vécues,

3-2-1. le monde de l'alimentaire

La base de notre culture olfactive est fournie par les aliments depuis notre plus jeune âge (et même, avant, au stade fœtal). La satisfaction apportée par l'assouvissement de la faim donne obligatoirement une image positive à tout ce qui l'accompagne et en particulier les perceptions olfactives. Les entités odorantes enregistrées occuperont une grande place dans notre référentiel et dans nos centres du plaisir même si au cours de la vie, selon les expériences et les rencontres ce corpus se pétrit et évolue.

Dans ce contexte les arômes de nos aliments jouent un rôle essentiel dans notre éducation olfactive, il faudrait que les parents y attachent la grande importance qu'elle mérite. Ainsi, si nous souhaitons que, dans ce domaine, nos valeurs traditionnelles perdurent, il convient de les "apprendre" aux enfants. Cela est souvent possible par l'usage directe des productions agricoles mais pose un problème lorsque l'on doit se tourner vers les produits industriels pour lesquels l'aromatisation a été retravaillée. La fonction du créateur d'aromatisant est, à notre sens, de recréer exactement l'image correspondant à la dénomination affichée. La mission est, certes, délicate et demande des moyens et des connaissances pas toujours adaptés aux prix exigés. Toutefois il est regrettable que les surdosages que nous avons souvent et depuis longtemps, dénoncés³⁶ soient encore autant répandus.

Bien entendu, l'"analyse olfactive" telle que nous l'avons définie sur la base du "Champ des Odeurs", contribue au travail dans ce secteur à différents niveaux :

- qualification³⁷ et contrôle des matières premières tant naturelles que de synthèse ou de biosynthèse ;

36 - J.N. JAUBERT : Sur l'"inflation" des flaveurs, Ind. Agric. Alim., N° 4, Avr. 1984, p. 381.

37 - La qualification comprend bien entendu la possibilité de pouvoir mesurer l'intensité de chaque note. A cet effet nous disposons de différentes techniques comme la mesure du facteur d'odeur par note (fon) : volume exprime en litre que peut odoriser, avec une note donnée, 1g de la substance. Un fo maximum (toutes notes confondues) est aussi défini.

- la connaissance des images de référence que l'on cherche à reconstituer, l'élaboration des compositions et la vérification de leur ressemblance ;
- la correspondance avec des résultats d'analyses physico-chimiques et au delà une ouverture sur la recherche ;
- le suivi des compositions dans leurs applications (effets de matrice, effet de process) ainsi que les contrôles de fabrication ;
- l'appréhension des "goûts" des consommateurs : analyse du contenu organoleptique des réponses à un test consommateur.

L'importance du secteur de l'alimentation ne peut nous échapper au quotidien. Elle est encore plus grande dans des pays riches qui laissent au consommateur la possibilité de choisir sa nourriture. Il convient d'ajouter à ce domaine, que nous caractérisons par le fait que les perceptions olfactives sont dues, à la fois, à l'olfaction directe et à l'olfaction rétro-nasale, toutes les productions susceptibles de passer par la bouche comme la pharmacie, les cosmétiques et l'hygiène buccale, les tabacs.

3-2-2. *Le monde du parfumage*

Nous nous tournons maintenant vers le second groupe des odorants recherchés, volontairement ajoutés sur les personnes, les objets ou dans des ambiances extérieures ou intérieures.

Bien entendu, il vient immédiatement à l'esprit du lecteur l'image de la parfumerie de luxe qui est effectivement bien présente, non seulement dans les médias publicitaires mais aussi chez la grande majorité de nos concitoyens qui achètent quelques-uns de ces parfumants chaque année. Nous rencontrons ces odorants constamment au cours de la journée même si l'accoutumance nous gomme très rapidement l'odeur du parfum que nous portons. La parfumerie de luxe ne représente en fait qu'une petite part du monde des odorants. En effet nous recevons aussi des effluves qui s'échappent de nos vêtements (lessives) et d'autres objets parfumés, de diffuseurs d'ambiance (domicile, automobile, conditionnement d'air des lieux de travail ou des lieux de commerce) ou encore les émissions des végétaux (lors d'une promenade dans un jardin³⁸) ou du cadre de vie (domicile).

38 - J.Ch. DORÉ, J.N. JAUBERT : *Roses à parfum, parfums de roses* Rev. Soc. Nat. Horti. Fr. Juin 1988, p 12.

Les informations qui nous parviennent par l'olfaction directe seule sont ininterrompues. C'est dire l'activité cérébrale qui en découle !

En dehors des saisies spontanées, ces mélanges odorants peuvent subir les opérations analytiques que nous avons données ci-dessus au même titre et sur les mêmes points.

3-3. Les autres contextes

Nous mettons dans ce paragraphe toutes les perceptions dont l'objet n'est pas d'apporter du plaisir au sujet. Il y a dans ce cas deux considérations à avoir :

3-3-1. *Les nuisances odorantes*³⁹

La nuisance odorante se définit comme tout facteur agissant sur le système olfactif qui provoque une gêne. La gêne est elle-même complexe et laisse aux aspects psychologiques une place encore plus importante. Nous ne développerons pas ce point ici mais tout ce qui peut provoquer un inconfort (voir une intolérance quand ce n'est pas l'acquisition de réflexes de rejet) est le fruit, à côté de paramètres physiques (intensité, durée, fréquence), de tout un vécu et de tout un historique qui est personnel même si le groupe environnant ou la société ne sont pas étrangers aux items pris en compte⁴⁰.

Les nuisances dont nous ont fait part diverses populations, proviennent le plus souvent :

- de nos congénères isolés (odeur de sueur) ou de leur activité (cuisine, tabac) ;
- de groupes humains au niveau des habitations ou au travers des rejets (égouts) ;
- d'activités artisanales (restaurant, teinturerie...) ou industrielles (les exemples ne manquent pas) ;
- d'activités agricoles ou d'élevages ;
- des rejets des véhicules de transport ;
- de matériaux surtout lorsqu'ils se retrouvent dans des espaces confinés ;
- de sources diverses (sols, étangs, rivages...).

39 - J.N. JAUBERT *Les odeurs dans l'air : de la pollution osmique à la gêne olfactive* Environnement Risques et Santé, vol. 4, n° 1, janv-fév 2005, p 51.

40 - J.N. JAUBERT : *L'odeur : de l'émotif à l'objectif*, in Actes du colloque Eurodeur-Airodeur Evreux, 25-26 juin 2003.

C'est la nature même de ces sources qui dans un contexte culturel donné et notamment la crainte d'un danger⁴¹, va marquer leur caractère nuisant. Le mal-être exprimé par une personne ne peut pas et ne doit pas être contesté ; en revanche, il convient de le comprendre, de l'expliquer et de lui trouver une solution.

Les méthodes mises au point dans le cadre de l'"analyse olfactive" permettent de démêler cet écheveau⁴². Les centaines d'espaces étudiés par notre société depuis une vingtaine d'années ont permis de constituer une palette très vaste dont nous ressortirons quelques exemples :

- objectivation et pondération du contenu émotionnel de la gêne ressentie par des populations par une corrélation entre des résultats objectifs des caractères odorants de l'espace concernant ces personnes;
- recherche de sources en remontant la piste d'effluves clairement identifiées par leur profil odorant et, à l'inverse, observation de la portée d'une émission connue (impact) ;
- diagnostic et cartographie⁴³ d'un espace émetteur avec pondération et qualification des sources (profil et audit olfactif), appréciation de son potentiel d'émission et recherche de la projection de ce site à l'extérieur de ses limites (emprise) ;
- optimisation de la recherche de procédure d'abattement d'émission, test de dispositifs et mesure qualitative et quantitative de l'efficacité d'un dispositif de traitement⁴⁴;

41 - Notre déontologie nous fait laisser au monde médical le soin de traiter des aspects de toxicité ou d'allergie. Nos considérations ne touchent strictement que le caractère odorant qui a, certes, des implications psychologiques et peut conditionner des réflexes ayant une expression somatique ou encore entraîner des phénomènes d'intolérance (Idiopathic Environmental Intolerance). Nous laissons également ce volet aux compétences de la médecine.

42 - A côté de la qualification, nous effectuons la mesure de l'intensité des notes soit par le Ni (note n°32), plus précis que la méthode normalisée qui n'utilise qu'une échelle au n-butanol (NF X 43-403), soit par la mesure du nombre d'odeurs par note (non) selon une procédure de recherche de taux de dilution pour atteindre le NLR. Bien que pour l'instant effectuée en statique, cette approche apporte beaucoup plus d'information que la méthode normalisée (EN 13725).

43 - J.N. Jaubert, *The "cube method" on order to analyse odours in industrial area*, Odours and VOC's Journal vol 1 n°3 oct 1995 p 245

44 - J.N. JAUBERT, *Méthode d'appréciation de l'efficacité d'un dispositif d'abattement d'odeurs*, in Acte du Colloque Eurodeur, Paris, 25-26 juin 1997.

- surveillance de la qualité odorante de l'air dans un espace de vie⁴⁵ que ce soit en fonction d'un émetteur particulier ou pour un suivi plus général. Ceci peut être fait ponctuellement ou bien sur de longues périodes ou encore pour analyser profondément une situation lors d'une "veille olfactive externe"⁴⁶ ;
- identification des odorants pour en étudier les causes physiques ou chimiques de leur production avec le souci de restreindre ce phénomène ;
- analyse des produits et matériaux émetteurs ;
-

Dans tous les cas, l'"analyse olfactive" donne une base objective permettant de corréler des informations de nature différente venant des différentes manières dont est abordé le problème.

3-3-2. Les odeurs comme outil de connaissance et d'investigation

Les odeurs bien définies et paramétrées peuvent être un excellent outil lorsque les personnes qui l'utilisent ont acquis les capacités nécessaires. Cette information objectivée, grâce à la méthode du "Champ des Odeurs", permet de faire des observations pertinentes. Cette pratique reste rare mais ne demande qu'à se développer. Les applications sont les suivantes :

- L'odeur est le moyen de tracer les émissions d'un produit ou des filets de circulation d'air ; dans ce sens, l'odorisation du gaz pourrait être étendue à toute autre matière dangereuse en les triant suivant le type de danger, cela demandant toutefois une éducation du public⁴⁷ ;
- L'odeur reste un moyen de caractériser un objet grâce à l'emploi de véritables descripteurs et d'outils de mesure sur chacun de ces descripteurs ;
- L'odeur permet aussi de contrôler des articles même si le caractère odorant n'est pas recherché : le flairage de pièces a permis de suivre leur bon dégraissage (les démarches peuvent être facilitées en ajoutant un odorant à la substance que l'on veut éliminer) ;

45 - J.N. JAUBERT : *La qualité odorante de l'air dans une agglomération : mise en place d'un outil de surveillance* in Actes du Colloque Eurodeur-Bioodeur, Paris, 22-23 juin 2004

46 - C. LÉGER, J.N. JAUBERT, *Opération "Dis moi ce que tu sens". Veille olfactive en zone habitée* in Acte du Colloque Eurodeur - Airodeur, Paris, 17-18 juin 1999.

47 - Cette éducation n'est d'ailleurs par superflue même pour l'odeur du gaz quand on voit le nombre d'appels reçus par les SDIS pour fuites de gaz qui n'en sont pas, l'inverse étant malheureusement aussi vrai.

- La recherche sur les odeurs a longtemps buté sur la difficulté à cerner ce concept. Dans les autres espaces sensoriels des progrès n'ont pu être enregistrés que le jour où les restitutions aux stimulations devenaient indépendantes des sujets : explication des phénomènes, compréhension des mécanismes de biochimie moléculaire, découverte des caractères actifs de la molécule, amélioration de la connaissance de la relation entre les structures et l'activité des molécules, accession à une variable auxiliaire pertinente, recherche de couplage avec les réponses à des caractères d'adsorption (CPG)⁴⁸ ou oxydo-réducteurs de capteurs divers (oxydes métalliques, polymères conducteurs...)⁴⁹ ;
- Suivre le bon fonctionnement d'un outil de production : le suivi de l'odeur du site permet de détecter toute anomalie qui traduirait un dysfonctionnement ou une fuite : nous avons pu former des jurys sur des sites industriels dont l'action a été saluée par les responsables de l'entreprise pour avoir détecté une fuite qui aurait pu avoir de graves conséquences ;
- Identification d'objets intrus et toutes les investigations relevant d'une démarche policière.

Nous pensons que nous ne sommes qu'au début de l'exploitation de notre sens olfactif

En conclusion,
nous avons pu montrer que :

- Le sens olfactif ne saurait faire de l'homme un être microscopique, en effet, non seulement il est constamment sollicité mais il est très sophistiqué et performant, mais encore il occupe une place très importante de notre génome.
- L'espace odorant est omniprésent : les molécules odorantes véhiculées par l'air traduisent toujours des phénomènes ou trahissent des présences que d'autres moyens d'investigation omettraient. Cet espace intervient de manière sensible tant sur nos relations avec l'extérieur que sur notre état psychologique.
- Les odeurs constituent la base d'un bon nombre d'activités

48 - I. PONS, J.N. JAUBERT, J. MOREL and J.-Cl. FENYO : *Food Flavours: Synergia of coupling Instrumental and Sensorial Analysis*, Journal of Essential Oil research.

49 - J.N. JAUBERT : *Olfactory analysis and chemical sensors in Actes du Colloque Olfaction and electronic nose*, Toulouse, 2-3 oct 1995.

professionnelles et sont par elles-mêmes directement ou indirectement génératrices d'un chiffre d'affaire important.

- Sa mise de côté, pour des raisons socio-culturelles a été renforcée par l'absence de disponibilité d'un véritable outil de description : nous avons pu montrer à maintes reprises que le "Champ des Odeurs" pouvait tout à fait pallier cette déficience.
- L'absence d'éducation des populations à la perception olfactive qui fait cruellement défaut, peut être assez facilement comblée surtout si l'on commence à former des enfants dès l'école maternelle ; ceci est d'autant plus aisé que cet apprentissage garde toujours un aspect très ludique et un émerveillement par les découvertes qu'il apporte.
- L'"analyse olfactive" rassemble des méthodes d'investigation propres à décortiquer un certain nombre de problèmes relatifs aux odeurs dans tous les domaines et dans toutes les approches.
- Après les efforts que nous venons de mentionner, nul doute que l'olfaction apportera une aide importante dans de nombreux cas, au-delà du simple aspect hédonique.

Nous ne pouvons que recommander de vous intéresser aux odeurs et de miser sur leur connaissance.

Références :

Jean-Noël JAUBERT, Faculté des Sciences, Université du Havre, 25 rue Philippe Lebon F. 76600 Le Havre - jean-noel@univ-lehavre.fr

IAP-Sentic - «Le Fil d'Osmé», 8 ter de la Rochette F-27000 Evreux - iapsentic@tiscali.fr

HOMMAGE AUX ÉCRIVAINS HAUTS-NORMANDS DU XX^{ème} SIÈCLE

par M. Bernard BOULLARD

(Séance du 12 juin 2004)

La Haute-Normandie est une région riche en paysages somptueux, en monuments impressionnants, de la puissante muraille littorale aux vastes plaines du Neubourg ou de Saint André de l'Eure... Mais c'est aussi un territoire qu'occupèrent, et qu'occupent encore, des hommes de valeur, aux affinités maritimes ou terriennes, mais dont la puissance de travail, la finesse d'esprit, la saveur dans l'expression, ont su séduire, et depuis longtemps, les intellectuels les plus exigeants. Le monde des Lettres a prodigieusement contribué au renom de notre région.

Au crépuscule du XI^{ème} siècle, le moine Orderic Vital participa à la gloire de l'Abbaye d'Ouche, à Saint Evroult-Notre-Dame-des-Bois, et à celle de l'Histoire de Normandie, en rédigeant sa monumentale *Histoire de Normandie*. Par cette œuvre de plus de 1700 pages, le moine Vital se situa bien dans la lignée spirituelle de Geoffroy, Gilbert, Guillaume, Odon et Turique, lesquels partirent ensemble de l'Abbaye d'Ouche pour aller enseigner en Angleterre dans un hangar de Cottenham, fondant ainsi tout simplement, ce qui allait devenir l'Université de Cambridge.

Six siècles plus tard, deux frères connurent les honneurs et la gloire, Pierre et Thomas Corneille, dont il paraît absolument superflu de rappeler les mérites devant un auditoire rouennais de qualité. De la rue de la Pie à l'Académie Française (en 1647 pour Pierre, en 1685 pour Thomas), en passant par le Collège des Jésuites et la propriété de Petit-Couronne, le parcours de ces prestigieux écrivains fut remarquable.

Assurément, Thomas Corneille fut à la fois grandi et desservi par la gloire de son aîné, mais il sut faire son chemin en tirant parti de qualités propres, absolument complémentaires de celles de Pierre.

Et pendant un siècle (1657-1757), le centenaire de la rue des Bons-Enfants, Bernard le Bovier de Fontenelle fut un génial "touche-à-tout". Il devint, lui aussi, l'une des plus prestigieuses illustrations de la ville de Rouen. Nommé Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences en 1697, il sera l'âme de cette noble Compagnie durant des décennies ! Au-delà de ses célèbres *Entretiens sur la pluralité des Mondes*, Fontenelle se révéla brillant en maints domaines. Pourtant sa modestie l'incita à confesser : « Il y a trois choses que j'ai beaucoup aimées sans rien y comprendre : la musique, la peinture et les femmes ».

Nous n'ajouterons rien à tout ce qui a déjà été dit à propos du bourreau de travail que fut, au milieu du XIX^{ème} siècle, Gustave Flaubert... jeune témoin d'impressionnantes scènes à l'Hôtel-Dieu et bouillant occupant de la résidence de Croisset, entre deux escapades en Corse, en Égypte, à Paris bien sûr, ou sur la plage de Trouville ! « J'ai au fond de l'âme le brouillard du Nord ; je porte en moi la mélancolie des races barbares. Je suis un barbare ! Normands que nous sommes, nous avons quelque peu de cidre dans les veines : c'est une boisson qui, quelquefois, fait sauter la bonde ! »

En 1850, naquit un cauchois brillant, mais particulièrement remuant, Guy de Maupassant, qui bénéficia du monitorat de Flaubert. Son œuvre admirable retint l'attention sitôt que *Boule de Suif* le projeta sur la scène littéraire " comme un météore ". Pourquoi fallut-il qu'une vie archi-dissolue le conduisit jusqu'à la clinique du Docteur Blanche où il plantait des baguettes de bois dans les massifs de fleurs en prétendant que " cela ferait des petits Maupassant " ? Il n'empêche que tous ont reconnu en lui un Grand, un très Grand des Lettres Françaises.

On connaît surtout Hector Malot à travers le jeune Rémi, maman Barberin, le chien Capri, le singe Jolicœur ou la petite Perrine. Mais l'écrivain né à La Bouille fut un personnage en soi par sa rigueur absolue et son engagement social.

Même s'il n'enseigna à Rouen que de 1900 à 1903, le philosophe Émile Chartier, plus connu sous le nom d'Alain par ses subtils *Propos*, fut un maître à penser dont l'élève Herzog (André Maurois) reconnaitra que c'était « un grand diable à l'air jeune, belle-tête normande... Quand il enseignait, au bout de cinq minutes on se sentait

bousculé, réveillé. » C'est qu'il n'imposait pas « ce qu'il convient de penser, mais comment il faut penser ».

Si nous admirons l'œuvre d'André Gide, nous n'aimons pas André Gide, l'homme aux deux résidences majeures : La Roque-Baignard et Cuverville, mais à la vie singulière. La gloire de son prix Nobel, en 1947, a rejailli sur notre province, c'est indiscutable, mais c'était bien la première fois, dans l'histoire du Nobel, que l'on couronnait une œuvre « que l'on ne pouvait impunément mettre entre toutes les mains ».

Le vingtième siècle débutait lorsque naquit Marius Grout, en 1903, à Fauville-en-Caux. Sa courte vie allait le conduire dans le Pays de Bray, à l'École Normale d'Instituteurs de Rouen, dans plusieurs lycées normands où il enseigna les Lettres classiques... avant que le Goncourt 1943 lui soit décerné pour son ouvrage mystique *le Passage de l'Homme...* et que la mort ait raison de lui, dès 1946, après une pénible agonie aux confins de la forêt de Réno-Valdieu, dans l'Orne.

Non, Monsieur le Président, nous ne nous sommes pas égarés ! Nous n'avons pas quitté la Haute-Normandie... et nous voici maintenant au cœur du sujet qui nous réunit ce jour :

Les Écrivains hauts-normands du XX^{ème} siècle.

Louis Fabulet, pourtant très lu, est resté presque un inconnu ! Né à Rouen, élève du lycée Corneille où il eut pour camarade de classe un certain Maurice Leblanc, il obtint son baccalauréat et s'engagea dans des études de droit qui allaient le conduire, dans le département des Landes où il fut chef de cabinet du préfet, à Mont-de-Marsan. Mais il s'y ennuya, retourna à Rouen en 1893 et s'orienta vers le journalisme très engagé. Rapidement, il s'y sentit plus à l'aise.

Par chance, un exemplaire de *The Jungle Book* de Rudyard Kipling fut mis à sa disposition à la suite d'un dîner parisien. Il en entreprit sur le champ une excellente traduction en français et par ce moyen, entra dans le cercle des "auteurs" connus de l'époque. S'il communia intimement avec ce *Livre de la jungle*, c'est qu'il était foncièrement écologue ! Il mit d'ailleurs ses convictions en pratique en bâtissant, de ses mains, avec quelques maladresses, sa propre maison, sans eau courante, sans électricité, dans une clairière de la forêt de Roumare, au Génétay. André Renaudin soulignera : « Louis Fabulet s'était astreint au dépouillement le plus complet, dans la manière de vivre à

l'antique, tel un nouveau Mowgli, échappé cette fois de la concurrence fiévreuse de la jungle parisienne.» Et Jean de la Varende de surenchérir : « Insolite, dans un espace aride, sans vue, sa maison surprenait comme un champignon sur un roc ».

Depuis ce repaire, Fabulet correspondra avec d'excellentes Plumes et accueillera tour à tour, et à plusieurs reprises, hormis André Renaudin et la Varende : Camille Cé, Jacques de Lacretelle, Henry de Montherlant, René-Gustave Nobécourt. Tous se plièrent à ce régime rude dans une demeure d'homme des bois !

Hélas l'inconfort du lieu engendra la maladie qui mina Louis Fabulet. Il mourut en 1933 et repose à Saint Martin de Boscherville.

Permettez-nous de préciser que c'est grâce à la traduction du *Jungle Book* par Louis Fabulet que Rudyard Kipling obtint le prix Nobel de Littérature en 1907... car plusieurs membres du Jury lisaient mal l'anglais mais comprenaient bien le français !

Et nous n'allons pas nous écarter du "Nobel" avec cet autre normand... d'adoption : Maurice Maeterlinck.



L'aventure normande de Maurice Maeterlinck commença à... Bruxelles, un soir de 1889 où le poète (27 ans) et la toute jeune actrice Georgette Leblanc (16 ans seulement) se rencontrèrent. Sur le champ il fut décidé que Georgette allait donner à Maurice « tout ce qu'elle a dans le cerveau et dans le cœur ». Elle se mit, écrira-t-elle, en « jardinier d'une plante rare. »

En 1897, en cure de solitude, Georgette Leblanc découvre, à bicyclette, non loin de Dieppe, à Gruchet Saint Siméon, un ancien presbytère caché par de grands hêtres. Les deux amants s'y installeront pour neuf ans. Maeterlinck se plut là. L'aspect d'ensemble de la demeure n'a guère changé. Le couple se promena beaucoup aux alentours, à vélo ou en auto. Maurice écrivit là des poèmes, rédigea *Le Double Jardin*, *Ariane et Barbe-Bleue*, *La vie des abeilles* ou *L'intelligence des fleurs...* et d'autres superbes pages encore.

En 1907, changement de demeure, Maeterlinck et Georgette louent l'abbaye de Saint-Wandrille, rendue libre du fait de l'exode des moines à la suite de la loi de Séparation de l'Église et de l'État. Ils vivront là jusqu'à leur rupture en 1916. Georgette explique dans ses *Souvenirs* que : «... nous avons respecté la nudité des salles... on y trouvait seulement de grandes tables et quelques fauteuils »... « Nous étions

seuls dans un monde de ténèbres et de silence ! » C'est là que l'écrivain produisit *L'Oiseau Bleu*, une féerie en cinq actes, *Marie-Magdeleine*, *la Mort*, *L'Hôte inconnu*...

C'est là aussi que Georgette dirigea elle-même, le 28 août 1910, une représentation de *Pelléas et Mélisande*. Aux dires de spectateurs, cela toucha au sublime. De même fut donné, à Saint-Wandrille, *Macbeth*, pour soixante invités, payant chacun deux cents francs or pour les œuvres de la commune. Une sélection du tout Paris des Arts et des Lettres vint à l'Abbaye ce jour-là.

Et c'est dans ce prestigieux cadre que résidait Maeterlinck lorsqu'il apprit en 1911, que le prix Nobel lui était attribué. Il trouva une excuse pour ne pas se rendre à Stockholm. Présent, le ministre belge de la culture fut conduit à dire : « L'Académie suédoise, en décernant le prix Nobel à Maurice Maeterlinck n'a fait que récompenser la forme française d'une pensée flamande ». Notre Académie de Rouen élut Maeterlinck en qualité de membre correspondant en 1915.

En 1949, âgé de quatre-vingt-sept ans, l'illustre écrivain mourut à Nice. François-Albert Buisson, académicien français, résuma son existence : «... Vie sans nuages, sans secousses, pourtant aussi sans monotonie, vie totale, sans mutilations inutiles, sans ascèses superflues, et qui se termine un matin, comme une fleur dont s'envoleraient les chatoyants pétales ».

Oui, Maurice Maeterlinck fut un très grand poète, à l'âme douce et mélancolique, mais il ne fut pas que cela. On doit le tenir pour philosophe, pour naturaliste et là, il excella. Il s'est identifié au Symbolisme au sein duquel il a vécu... Toute son œuvre est marqué par l'attente de Dieu. D'ailleurs, il se pencha sur les abeilles, sur les fourmis, sur les termites... et sur mille fleurs... en cherchant, dans l'infiniment petit, la réponse à l'infiniment grand.

Et dans le *Double Jardin*, il interroge : « Savons-nous ce que serait une humanité qui ne connaîtrait pas la fleur ?... Notre caractère, notre morale, notre aptitude à la beauté, au bonheur, seraient-ils bien les mêmes ? »



Comme au théâtre, faisons entrer en scène un autre personnage, ô combien célèbre, ô combien lu, un autre Maurice, Leblanc celui-là. C'est le frère de Georgette - la fidèle compagne de Maeterlinck, et c'est aussi le père d'Arsène Lupin !

Il naquit en 1867, rue de Fontenelle, dans une famille d'armateurs rouennais très aisés. Les Leblanc n'avaient pas tardé à venir s'installer rue du Baillage, face au charme pyramidal du square Verdrel.

Maurice Leblanc ne fut pas un élève accrocheur : « Le lycée, ce fut plutôt pour moi de grands murs sombres, percés d'une porte basse par où l'on passait pour aller réciter des leçons que l'on ne savait pas ». Et pourtant, l'élève Leblanc raflait tous les prix !

Il aura bien du mal à percer ! Journaliste au *Figaro*, et ailleurs, il verra la chance lui sourire en 1904 : l'éditeur Lafitte lui demanda d'écrire une série policière. *L'Arrestation d'Arsène Lupin* sera la première des cinquante-sept œuvres publiées entre 1904 et 1939.

Maurice Leblanc fut un familier de Jumièges et de ses ruines. Il passa bien des vacances en face de l'Abbaye et y revint plus tard pour y trouver l'inspiration. Mais il fréquenta aussi la villa " Marie-Louise " à Vaucottes ; le château de Gueures, près de Dieppe ; celui de Tancarville, évoqué dans plusieurs récits palpitants... Et bien entendu, comme en famille, l'abbaye de Saint-Wandrille.

Pourtant c'est dans le site grandiose d'Étretat qu'il se fixera. Il y loua en 1915 la très belle villa, *le Sphinx*, qu'il acheta en 1918 ; avant de la rebaptiser " Le Clos Lupin ". Là, il connut Alphonse Karr, Offenbach, Massenet, Jules Renard, Alphonse Allais... et c'est dans la quiétude de cette spacieuse résidence que Maurice Leblanc écrivit la plupart des aventures du gentleman-cambrioleur, dont il disait : « Il me suit partout. Il n'est pas mon ombre, je suis son ombre. C'est lui qui s'assied à cette table quand j'écris, je lui obéis ».

Sites, villes et villages normands sont très présents dans l'œuvre de cet auteur, lequel avouait en 1931 dans *Notre vieux lycée* (Corneille bien entendu) : « Le bonheur que chacun de nous cherche éperdument, il n'existe nulle part avec plus de certitude et de sécurité qu'à l'ombre d'un pommier et en face d'une ondulation de terrain. En tout cas, c'est le bonheur inévitable de tout Normand qui a saisi la beauté de son pays. C'est le mien ». Diminué, Leblanc passera en 1939 son dernier été à Etretat, il rejoindra ses enfants à Perpignan où il mourra en novembre 1941. Ayant eu quelques démêlés avec la Gestapo, il fut inhumé, grâce à la compréhension du gardien du cimetière, de nuit (!) et dans la tombe d'une famille " Domenech " qui ne connaissait absolument pas l'écrivain !

Même s'il s'agit d'un genre littéraire particulier, Maurice Leblanc a su séduire, passionner, des milliers de lecteurs de tous âges, sinon des

millions ! Dans *Le Figaro* du 23 août 1986, Jean d'Ormesson prétendit que « Lupin semblait illustrer parfaitement la formule : ne rien prendre au sérieux, toujours tout prendre au tragique ». Mais tout cela n'était que l'expression d'une extraordinaire imagination.



André Siegfried vit le jour au Havre en 1875 dans « cette haute bourgeoisie libérale, comblée par la fortune. Tout jeune, il côtoiera déjà des parlementaires, des ministres, de grands manieurs de foules, venant s'asseoir à la table paternelle »... son père étant le Maire de la Ville du Havre. C'est ainsi qu'il comprit très tôt la complexité du vaste monde qui se déployait sous ses yeux.

Sous ses yeux, oui, car depuis le balcon du "Bosphore", la somptueuse résidence familiale, le jeune André voyait se développer tout l'estuaire. Dans le volume *Normandie* des Albums des Guides Bleus, il écrit : « Toute mon enfance s'est écoulée dans une maison de la côte d'Ingouville qui dominait de haut l'estuaire de la Seine. Le site était merveilleux : la vue embrassait la ville, le port, la rade... »

Élève à Condorcet, puis licencié en Droit et en Lettres, le brillant étudiant se voit offrir un "tour du monde" : Amérique du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande, Extrême-Orient. En 1904, sa thèse traitera de *La Démocratie en Nouvelle-Zélande*. Son ascension universitaire fut alors continue, régulière, ponctuée de titres de gloire :

- Professeur à l'École libre des Sciences politiques
- Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques
- Professeur au Collège de France
- Élection en 1944 à l'Académie française.

Ce brillant parcours dut beaucoup au rôle éminemment novateur d'André Siegfried en matière de géographie électorale et à son œuvre de promoteur de la Sociologie électorale.

Restant, ô combien, d'actualité près de cinquante ans après sa mort, il fut perpétuellement un défenseur de la tolérance, un partisan de l'ordre social et que nous soit pardonné le rapprochement à un apôtre de la laïcité.

Siegfried fut aussi l'un des précurseurs du mouvement écologique en se penchant attentivement sur la mer Méditerranée et son environnement.

Conférencier hors pair, il aimait relater la mésaventure qu'il prêtait à un ami de son grand-père : « Mon grand-père, pasteur,

recevait un jour la visite d'un collègue fort ennuyeux, répétant indéfiniment que l'Église était morte et qu'il fallait la ressusciter ». Il lui répondit : « Comment voulez-vous réveiller les morts si vous endormez les vivants ? »

L'article confié par André Siegfried, en 1955, à la revue *Études Normandes* et intitulé *Psychologie du Normand*, constitue un morceau d'anthologie : ... « Le Normand, c'est un homme qui a horreur des abstractions et qui a un sens extraordinaire des nuances... Il n'est jamais un incondtionnel, un fanatique... C'est un homme qui a le sens de la durée, qui aime la valeur du temps. »

Nous prendrons congé de cette impressionnante figure havraise, à laquelle nous devons, parmi tant d'autres écrits, un exceptionnel *Tableau politique de la France de l'Ouest*, en citant deux de ses nombreuses Maximes :

« Dans les sociétés cultivées, la conversation apporte autant que la lecture ».

« Il faut croire qu'il est difficile d'observer puisque si peu de gens le font ».



Comme le firent jadis les Vikings, remontons la Seine. Saluons Rouen, atteignons Elbeuf. C'est là que se fixa, à la fin du XIX^{ème} siècle, une famille alsacienne, industrielle dans la filature, comme les Siegfried, pareillement alsaciens, l'étaient dans le coton.

En juillet 1885 naîtra Émile Herzog, au n°1 de la rue Henry. Ce fils d'Alsaciens devint, en fait, un vrai normand. Scolarisé à Elbeuf, puis au lycée Corneille, il nous a laissé dans son *Rouen* de 1928 de précieux tableaux de la vie locale, de la ville, du lycée, de ses professeurs, dont Alain auquel écrit-il : « Je dois tout ». Certains diront que c'est « le Socrate de Mortagne (Alain) qui fit de son disciple (Herzog) le Platon d'Elbeuf ».

André Maurois se dépeint dans *Bernard Quesnay* et nous explique qu'il s'est construit son nom d'écrivain à partir de celui de deux cousins : l'un se prénomait André, l'autre fut fauché sur le champ de bataille à Maurois, village proche de Cambrai.

Sa notoriété fera de lui un Académicien français en 1939 et un Académicien rouennais en 1948. Sa double culture, française et anglaise (ne fut-il pas maître de Conférences à la Harvard University)

lui facilita l'entrée dans le cercle des auteurs anglo-saxons.... notamment à la faveur de la publication des *Silences du Colonel Bramble* et des *Discours du docteur O'Grady*. Tout au long d'une vie d'une parfaite droiture et d'une exemplaire simplicité, aimable et modéré en toute circonstance, André Maurois construisit une œuvre considérable d'essayiste, de romancier, de dramaturge, de critique, de mémorialiste, d'humaniste, de moraliste, et surtout d'incomparable biographe. René-Gustave Nobécourt écrira en 1928 : « Heureux deux fois les héros, les hommes illustres... qui ayant bien employé leur vie, trouvent un André Maurois pour la bien écrire ».

Maurois prétendait qu' « il ne suffit pas d'avoir de l'esprit. Il faut en avoir encore assez pour s'abstenir d'en avoir trop ». Son chef-d'œuvre fut peut-être *Climats*, mais qui bouderait *Le cercle de famille* ou les *Lettres à l'inconnue* ?

Cà et là dans son œuvre, la Normandie n'est pas oubliée. C'est dimanche aujourd'hui, partons en promenade avec la famille Herzog : « Bientôt on arrivait à la crête des coteaux qui bordaient la vallée de la Seine. Le fleuve dessinait une courbe large et lente. Une brume bleutée flottait sur les eaux »...

Le dernier ouvrage d'Émile Herzog, *l'Art de vivre* n'est pas le moins attachant ! Même si, ailleurs, sont proposées aussi de profondes réflexions faites sur le ton de la conversation : « N'écrasez pas, mon amie..., la pyramide des chagrins et ne mettez pas sur le même plan un soufflé brûlé, un bas démaillé, des innocents persécutés et une civilisation menacée ».

François Mauriac écrira en 1970 - trois ans après la mort de Maurois : « On m'assure que son maître Alain se souvient de notre ami commun, du lycéen le plus éblouissant entre tous ceux auxquels, pendant un demi-siècle, il crut apprendre à se passer de Dieu. »

Si Maurois ne demeura pas étranger à la religion, il sut aussi faire preuve de beaucoup d'humour ! Évoquant le Monsieur de Salvandy dont parla Victor Hugo, il rappelle qu'il « devint ministre, académicien, ambassadeur, Grand-Croix de la Légion d'Honneur »... et il ajoute « vous me direz que tout cela n'est pas grand chose, mais il eut aussi des succès de femmes, ce qui vaut mieux ».

Que voici une formule tout à l'honneur des « personnes du sexe ». Méditons-là, tout en nous rendant au Chamblac où une autre belle figure nous attend.

« En passant sur la route de l'Aigle, on rencontrera la façade de briques du Chamblac où j'aurai donc, vainement ou presque, consumé ma vie » avouait, avec un excès de modestie, Jean Balthazar Mallard, vicomte de La Varende. La grâce extérieure de ce château « tient à un heureux blocage si simple et à sa couleur, à son matériau, fait d'une brique à peine cuite ». L'édifice ressemble « à une Dame qui sort d'un institut de beauté », écrivit La Varende lui-même.

Une grande contrariété le frappa, jeune homme : l'empêchement, pour une raison de santé, d'entrer à l'École Navale ! Il ne tarda pas à tenter de compenser cette déconvenue (lui qui n'eut jamais de soucis d'argent) par la sculpture - et avec quelle habileté, de centaines d'admirables maquettes de bateaux. Mais il se sentait tenaillé par le souci de conter l'histoire de sa famille, de dire la beauté de son Pays d'Ouche et de la province tout entière, de glorifier les Chouans, en dévoilant, sans retenue, sa nostalgie des temps pré-révolutionnaires. Pour ce grand chrétien, deux valeurs dominèrent sa vie et ses écrits : Dieu et le Roi. Il ne fut d'ailleurs, jusqu'à son dernier souffle, qu'un " manant du Roi ".

Michel de Saint-Pierre nous présente l'homme : « Le visage, la stature de l'écrivain, étaient bien à la mesure littéraire, haute taille, vastes épaules..., œil noir et calvitie de corsaire magnanime ». Follement amoureux de la nature, de la nature normande, il le fut ! Il en aimait tout : la campagne et la mer, le soleil et la pluie ! « Je vous écris par une belle pluie normande, de ces averses matinales qui sont lentes et sûres et réunissent, aromatiquement, le ciel à la vaste terre. Une pluie d'argent, une pluie de soie... »

Et sa foi éclate (comme elle, éclatera chez Jean le Povremoyne) en cette veillée de Noël : « ... La vaste plaine neigeuse s'animait. On eût cru que les étoiles traînaient jusqu'à terre..., on aurait pu, semble-t-il, prendre les astres et les cueillir du bout des doigts... Les étoiles avaient-elles roulé sur les étendues neigeuses ? Non... c'étaient les lanternes des paysans en marche vers les églises. »

Les femmes, aussi, retinrent son attention. Mais il restait prudent : « Il est dangereux d'aimer sans savoir pourquoi, parce que sans savoir pourquoi on pourrait aussi ne plus aimer ».

En 1934, à 47 ans, La Varende cessa ses sculptures de maquettes pour passer à l'écriture ou, si vous préférez... « les bateaux jetèrent

l'ancre et l'encre de la plume succéda » comme le dit J.A. Boucher. En 25 ans, le gentilhomme du Chamblac allait produire une soixantaine de volumes, des centaines d'articles, et prononcer de brillantes conférences. Il est vrai que La Varende recourait à «... une véritable libation de mots qui chargeaient son style d'une sorte de magnétisme, d'une force peu usuelle. Lisez La Varende, il vous fera découvrir des valeurs véritables qui sont en vous, autour de vous, et que le monde moderne a tendance à vous habituer à ne plus voir ! »

Le hobereau du pays d'Ouche siégea au Goncourt, reçut le Grand Prix du Roman de l'Académie française, en 1938, pour *Nez de Cuir*, fut élu à l'Académie de Marine..., mais essuya deux échecs à l'Académie française.

Contesté de son vivant, surtout à cause de son intransigeance dans ses options idéologiques, presque oublié pendant plusieurs décennies, Jean de La Varende revient avec force. Notre confrère, l'universitaire Joseph-Marc Bailbé, le considère comme étant «un écrivain magistral, prince de la Normandie, qui demande à être vu de plus près, car il réserve aux lecteurs un réel pouvoir d'aimantation ».

Michel de Saint-Pierre, au pupitre de notre Académie, confiait en 1992 : « La Varende possédait, pour exposer un mot à la lumière, pour achever d'iriser une image, des secrets qui n'appartenaient qu'à lui... Je le revois, arrondissant la main quand il venait de trouver l'expression juste, et regardant, songeur, le creux de sa paume, comme s'il y faisait rouler un diamant. »

En 1958, en un temps record, il rédigea une biographie du curé d'Ars... et précisa, avec un excès d'humilité «... j'ai fait un service de presse presque uniquement ecclésiastique, pour racheter mes crimes et décanter mon âme ».

Les écrits de Jean de La Varende sont trop souvent, injustement sous-estimés. Ici même, en 1984, Léopold Sedar Senghor souligna que « Jean de La Varende, dans ses histoires et romans normands, se sert de toutes les ressources de la langue, voire de la ponctuation française, pour traduire rationnellement et poétiquement en même temps, une sensibilité frémissante ».

Manifestement, l'écrivain du château de Bonneville a voulu, et su, nous dire le bonheur d'être sur cette terre normande, si belle. Ah ! la Normandie !



La Normandie épique et monumentale fut le fil conducteur de l'œuvre de René Herval, poète et historien.

Du côté paternel, nombre de ses ancêtres avaient cultivé la terre des proches environs de Rouen, ce que rappellent ces vers introduisant *l'Histoire de Rouen* qu'il rédigea :

« Huit générations avaient à ce moment
Riches d'un long mirage et d'espérances bleues,
Cheminé trois cents ans pour courir quatre lieues
Mais Rouen était nôtre, indissolublement ».

Et pourtant, les hasards de la vie avaient contraint René Herval à s'installer à Lille près de sa belle-famille... avant de nous revenir ! A 20 ans, il était licencié ès lettres, licencié en droit. La guerre de 1914-1918 fit de lui un attaché à une mission française en Russie où il vécut, en direct, l'écroulement du régime tsariste. Après les hostilités, il ne rejoindra pas le Barreau, mais entrera à Rouen, dans le monde de la banque où il excella.

René Herval fut, parallèlement, un écrivain très fécond. En vers ou en prose, son œuvre embrasse un vaste éventail de sujets. Rappelons seulement :

- ses ouvrages descriptifs de la Province, de la Normandie unique, de ses multiples monuments,
- ses textes historiques ou légendaires liés à l'épopée normande,
- l'intérêt soutenu et fécond qu'il porta à l'histoire des Normands de Sicile, et à l'Italie en général dont il possédait excellemment la langue.

Le grand chrétien qu'il fut reçut le prix du concours des Palinods en 1920, quelques années avant de présenter à notre Académie un fort riche texte sur *Les Palinods et les Poètes de la Renaissance*.

C'est encore René Herval qui rédigea le livret de *La France au Calvaire*, oratorio de Marcel Dupré, œuvre qui fut chantée en 1954 lors de la cérémonie de réouverture du culte de la cathédrale de Rouen.

Tour à tour, René Herval résida :

- rue Saint Romain, dans une maison qui existe toujours, splendide, richement sculptée sur ses bois apparents,
- sur les pentes de Bihorel, pour prendre un peu de hauteur,
- mais surtout, et pour le reste de sa vie, rue Claude Groulard, au n° 6, où nous lui rendîmes notre visite académique statutaire.

Échelonnées de 1925 à 1941, les publications séparées de la Saga

normande, à savoir : *La saga de Rolf, Les Conquêteurs, les Siciliennes*, ont été heureusement, réunies en 1953 en un seul volume : *La Normandie épique*.

Les attaches de René Herval avec l'Italie, précédemment soulignées firent de lui un Membre correspondant de l'Académie de Palerme.

Il parcourut la Normandie en tous sens, incitant à faire comme lui : « Si ton âme est capable d'enthousiasme pour une noble terre et pour les glorieux fantômes dont une grande Race l'a peuplée, n'hésite pas, qui que tu sois : la Normandie t'appelle ! »

Poète, il le fut, vous le saviez déjà, mais nous vous en supplions, relisez *Le cheval ailé*, son dernier recueil, parut en 1966. Vous reconnaîtrez, avec Maurice Vaussard, qu'il procède «... pour la forme, des poètes de la Pléiade et de l'école parnassienne, pour l'inspiration, d'Horace, de Martial, de Dante, de l'Ancien Testament, mais aussi d'un moderne païen comme Pierre Louys ».

Fait unique dans l'histoire de notre Compagnie, c'est en lui remettant un prix pour l'une de ses œuvres, en 1928 (il avait 36 ans) que lui fut annoncée son élection en qualité de Membre Résident. Notre Compagnie avait bien choisi, René Herval ne fut-il pas Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, des Arts et des Lettres, lauréat de l'Académie Française, de l'Académie des sciences Morales et Politiques, de la Société des gens de lettres de France et de celle des Écrivains Normands qu'il présida !



Rouen désolée et autres terribles " déchirures " des deux Guerres sont au centre de l'œuvre de René-Gustave Nobécourt. Il était le cinquième enfant, et le seul garçon, d'un couple qui tenait un commerce de café-épicerie à Envermeu, avant de venir exercer la même profession à Rouen.

Dès 1933, la famille Nobécourt emménagea au n°15 de la route de Neufchâtel. Cette maison au fond d'un jardin deviendra la résidence du ménage fondé par René- Gustave. C'est là qu'à partir de 1946 vécut l'écrivain ; c'est là qu'il rendit son dernier soupir en 1989.

A l'issue d'études à l'Institution Saint-Romain, le jeune homme fut happé par la première Guerre Mondiale. Il montera très vite sur le front où il sera blessé à trois reprises. Lorsque cessera la tuerie qui l'a

profondément marqué, il acquerra une licence de philosophie en Sorbonne, parallèlement à des études de scolastique.

Au lendemain de la disparition de René-Gustave Nobécourt, notre confrère Joseph Lafond en a très remarquablement brossé les portraits physique, intellectuel et spirituel. « Sous un physique robuste et un abord souvent froid, parfois énigmatique, se dissimulait chez lui, une personnalité toute en nuances et hypersensible à laquelle une pudeur de sentiments... conférait cette manière de timidité »... « Abordant ensemble les sujets les plus divers..., il apparaissait tour à tour jovial et enthousiaste, tolérant et ouvert aux évolutions de la société, méditatif et inquiet ».

Manifestes étaient chez René-Gustave Nobécourt, la distinction, la sobriété de mise, le respect viscéral des usages et traditions... Les Académiciens rouennais le savent bien !

On imagine, pour lui, comme pour tous les jeunes " appelés " de la Grande Guerre, les inquiétudes, le sentiment d'une adolescence gâchée, et pour les moins solides le désarroi ! Les seules perspectives à court terme étant, en parlant crûment, « s'en sortir, ou y rester ».

Notre grand ancien a su, avec un tact infini et une plume d'une telle qualité qu'elle lui valut, à quatre reprises (!) d'être couronné par l'Académie française..., rendre compte des événements tragiques. *Les Fantassins du chemin des Dames*, *Jeunes fronts casqués*, *L'année du 11 novembre...* et d'autres pages sublimes, émouvantes, sont présents à l'esprit de tous ceux qui ont lu ces œuvres.

Une guerre n'ayant pas suffi, un nouveau cataclysme émergea en 1939. La même plume fidèle de Nobécourt (alors père de six enfants, capitaine de réserve, engagé à 42 ans pour la durée du conflit), cette plume rendra compte, à nouveau : de l'héroïsme des *Soldats de 40*, des opérations avortées de Dieppe en août 1942 ; de la défense des ponts de Rouen et de l'hallucinant spectacle de *Rouen désolée*, ouvrage fort délicatement préfacé par Jean de La Varende.

Mais René-Gustave Nobécourt, cela fut bien d'autres choses encore ! Et ce serait péché que de ne pas tout citer en cet instant, nous limitant à ses riches études concernant le "cas" André Gide. Outre de sublimes conférences données à La Roque-Baignard et à Cuverville, dans le cadre des activités de notre Compagnie, Nobécourt a produit de très riches *Nourritures normandes d'André Gide* (1949) préfacé par Thierry Maulnier.

Professionnellement, René-Gustave Nobécourt eut une intense activité journalistique régionale et nationale jusqu'en 1961.

C'est en mars 1938 qu'il fut élu Membre titulaire de notre Académie, le Président Herval l'accueillant en mai 1939 ! Il présida la Compagnie à son tour et exerça de 1962 à 1981, les fonctions de Secrétaire perpétuel pour la classe des Lettres avec un brio exceptionnel, un rayonnement prodigieux.

René-Gustave Nobécourt, par ses remarquables qualités humaines, par le caractère envoûtant de ses interventions, par la délicatesse de sa plume si féconde, fut et demeure une figure emblématique de la vie culturelle rouennaise au XX^{ème} siècle.



Fils d'un petit paysan devenu herboriste à Rouen, puis au Havre, et inventeur de produits d'hygiène, Armand Salacrou a su allier l'art au commerce sous une forme alors nouvelle la publicité ! Pour inciter à acheter les produits créés par son herboriste de père la " Marie-Rose ", le " Vermifuge lune ", le " thé des Familles " ou le " Vin de Frileuse ", il recourut d'abord à des insertions " bizarres " dans certains journaux. Puis, passant dans le monde de la radio, il associa des textes de Robert Desnos relatifs aux " inventions familiales " à des airs de Charles Trénet, pour composer de courts spots publicitaires. Ainsi se constitua, peu avant la Seconde Guerre Mondiale, la coquette fortune des Salacrou !

La maison natale d'Armand, rue Grand Pont à Rouen, fut détruite en 1944. Il n'avait que 2 ans et demi lorsque la famille Salacrou partit pour Le Havre, en 1902. Aisés, sans être riches encore, les parents firent suivre des études à Armand au lycée du Havre, puis en médecine à Paris. Cela tourna court. Armand s'engagea dans de petits métiers tous liés à la communication, à l'audiovisuel, pour financer des études de... philosophie ! Très vite le journalisme l'attira. Il entra à *L'Humanité* et à *L'Internationale*. Parallèlement, il commença à écrire des pièces (telle *Le Casseur d'Assiettes*) ou des romans (*Tour de terre*) et s'insurgeait, déjà, contre la " franglicisation " de notre langue.

Salacrou s'impliquait beaucoup dans la mise en scène de ses pièces. Il en était, en fait, l'acteur principal ! Alors que Paul Guth le tenait pour gai et volubile, Steve passeur le voyait en pleine détresse. En fait, Salacrou avoue qu'il a «... simplement découvert que nous sommes beaucoup plus malheureux dans le malheur, qu'heureux dans le bonheur».

Il en connut du bonheur : rencontre de Lucienne, au Havre, et mariage en 1920, puis paternité en 1925... entre autres !

La publicité chantée et le théâtre marchèrent excellemment. Salacrou décida d'acquérir la gigantesque "Villa maritime" du Boulevard Albert 1^{er}. Il y parvint en septembre 1944, après l'Occupation : 1200 mètres carrés habitables !

Dans son œuvre, il n'a pas oublié la Seine, l'estuaire, la ville... Cela nous a valu de très beaux textes, tel «... quand la terre, tournant vers l'est, abandonne lentement le soleil au-delà des chemins balisés de la rade, les galets de la plage sont déjà dans l'ombre, le sable encore mouillé a des reflets clairs, et la mer reste d'un vert si tendre que l'on attend, à l'intérieur de cet immense horizon silencieux, le fracassant surgissement d'une grande vérité. On attend... et lentement la Terre nous entraîne dans la nuit».

Bien entendu, Salacrou c'est aussi *Boulevard Durand*, pièce typiquement havraise qui n'est, écrit-il «... ni une comédie, ni un drame. C'est une chronique qui n'est pas romancée... J'ai connu plusieurs personnes de cette histoire». A la demande des Syndicats ouvriers qui avaient lu la pièce, celle-ci fut créée au Havre en 1961.

Qu'il s'agisse du *Casseur d'assiettes*, du *Pont de l'Europe*, d'*Atlas-Hôtel*, d'*Une Femme Libre*... ou d'autres encore, les pièces de Salacrou ont le grand mérite de se situer à un carrefour assez peu fréquenté : celui de la richesse d'invention et de la plaisante alliance du tragique et du Vaudeville.

Salacrou s'éteignit au Havre en 1989, à 90 ans. Il fut le dramaturge français le plus joué sur les scènes du monde entier. Ainsi que le souligna en 1940, Lucien Dubech dans *La Tribune de Genève* : « Style, vérité, invention, art du théâtre, aucun don ne manque à cet auteur dont on a si bien dit que s'il n'était pas français, on lui donnerait du génie ! »



Entre 1903 et 1979, de la petite chaumière de Robertot au sommet de la renommée régionale... quel chemin parcouru par Ernest Coquin ! Né au Havre, il devint très tôt orphelin et connut alors de pénibles années dont *Rose misère*, paru en 1931, n'est peut-être que l'écho pudique. Heureusement que sur son chemin caillouteux se trouvèrent ses grands-parents maternels qui l'accueillirent, le considérant comme "leur enfant". Oui, « ce sont eux, ma grand-mère tisserande et mon grand-père berquier (berger), qui m'ont appris ce

que je sais de profondément vrai de mon bien-aimé Pays de Caux ». Instruit en français et en latin par le curé de Robertot, l'homme que devint Ernest Coquin ne se départira jamais de sa souriante bonhomie et de son extrême finesse de jugement. C'est avec l'appui de son cher abbé Leprieur qu'il entrera à l'Institution Saint Romain de Rouen.

Sa profonde vénération de Saint François d'Assise sera à l'origine de son nom de plume : le "Poverello" lui inspirera "Le Pôvre Moyne". C'est à ce "Jehan Le Pôvre Moyne" - en quatre mots - que succédera en 1929, et définitivement, Jean Le Povremoyne - le tout en trois mots.

Peu après la mort de Marie Tiercelin, sa "plus que mère", il entrera dans la vie en qualité de journaliste et fera une brillante carrière au Havre, puis à Rouen. mais en dépit de sa prenante profession, Jean le Povremoyne resta fidèle à son cher Robertot, dont il fut maire de 1942 à 1970. En 1967, il sera accueilli au sein de notre Académie... et cela l'incita à prononcer un exceptionnel discours consacré à *Mon Pays de Caux*.

Excellent écrivain, conteur hors pair, il se révélait sensible envers les humbles. Il écoutait, il entendait mieux que quiconque les voix de la terre : « La maison que nous habitons avait été bâtie à mi-côte d'une cour qui dévale de la grand'route du village vers la vallée. En chaussant les bottes de l'Ogre, on eût pu passer de la porte de la maison dans la rue... dans la cour les pommiers dévalaient, tordus, crochus... Ma grand'mère m'avait appris à distinguer les variétés de pommes : « Tu veyes ben, ceusses-là ch'cot les heuribeles » (on dit à présent les précoses, moi je préfère les "heuribles", de beaucoup !) »

Hélas un mal surnois s'empara de Jean et, au matin du 10 avril 1970, il s'avança au bord de la haute falaise du Tréport... Depuis, il repose à jamais à Robertot, près de l'abbé Leprieur.

« L'œuvre de Jean Le Povremoyne est tout entière marquée du double sceau de la poésie et de la réalité. Qu'il fit œuvre de conteur, de romancier, d'historien, de journaliste même, partout l'une et l'autre se retrouvent intimement mêlées », écrivait notre confrère Bernard Courmontagne.

Jean Le Povremoyne n'ignorait rien des splendeurs de la Normandie. « Normandie flamboyante ! Oui, elle flamboie dans les grâces blanches et roses de ses pommiers en fleurs ; dans les rutilantes diaprées de ses étés où dansent les flammes vertes et ors de ses plaines ; dans les effervescences de ses couleurs d'automne ; dans les

scintillements de ses eaux de diamants en leurs givres d'hiver ».

Le grand croyant qu'il fut a su clamer sa foi avec une suprême élégance, en prose comme en poésie. Qui ne connaît les *Noëls* de l'écrivain cauchois, regroupés en un fort beau volume en 1935 ? Veuillez accepter ce court extrait du *Noëls des morts* : « Lourde, la neige s'appesantit sur le cimetière. Les tertres, les tombeaux, les grilles, les croix... sont blancs et noirs, sous l'épaisseur d'un linceul aussi lourd que l'oubli des hommes. Le cimetière est séparé du monde par un mur infranchissable : l'inconscience. Seuls y pénètrent les fous, ceux qui ne sont plus de ce monde, les saints et... les poètes. Je vous aime bien, les morts ! Je vous aime bien, surtout cette nuit, qui est la nuit de la Paix éternelle, promise par l'Enfant Dieu ! »

Son beau-frère, William Beaufils, a affirmé que ceux qui « voyaient en Jean Le Povremoyne un Maupassant des contes normands faisaient fausse route ». Chez lui, il n'y a pas de pessimisme permanent, mais de la sensibilité, de l'amour et de la confiance. De la confiance... malgré un peu d'amertume, de nostalgie : « ... Il avait autrefois du lin qui fleurissait bleu et s'offrait si bien... pour chanter l'azur du Ciel. On ne cultive plus que blanc à présent. Comment voudriez-vous que l'on restât poète ? »



Michel de Saint Pierre, qui nous quitta hier - 1987 - fut un remarquable témoin de son temps. Du caractère, il en avait ! Ne descendait-il pas de La Tour d'Auvergne, du naturaliste Buffon et du Maréchal Soult ?

Il aima profondément Saint-Pierre-du-Val où il passa l'essentiel de sa vie. Dans *La Côte Normande*, il confesse : « En dépit d'une grand-mère bretonne et de globules méridionaux, j'appartiens à cette Normandie. Je crois bien que j'y suis arrimé pour toujours ». Après quelques velléités d'études, à 19 ans, il déclara : « Je renonce aux examens, à leurs pompes et à leurs œuvres ». Son marquis de père lui rétorqua qu'il serait « le premier fruit sec de la famille ». Pour se pénétrer des "idées du peuple", il se fit alors manœuvre aux Chantiers de l'Atlantique en 1934. Puis, patriote, il s'engagea dans la Marine de Guerre et, au lendemain de la débâcle, il entra dans la Résistance qu'il quittera avec la Médaille Militaire, la Croix de Guerre, la Croix du Combattant Volontaire et la Médaille de la Résistance. 1945, la Victoire ! Enfin, il va pouvoir écrire ! Tout cela

avec une exceptionnelle distinction. A un journaliste de radio lui disant : «Alors, vous êtes tantôt aristocrate, tantôt prolétaire», il répond : «Cela est parfaitement conciliable, et je ne fais aucun effort pour cela... la vie s'est chargée, toute seule, de m'imposer ses apparentes contradictions».

La clé de voûte de la vie de l'écrivain fut sa foi inébranlable. Aucun contradicteur ne l'intimidait. Il avait été judoka, catcheur, boxeur, escrimeur... un débat idéologique ne l'impressionnait aucunement.

Le château de Saint-Pierre-du-Val, de 1721, jadis splendide, fut, selon les propres termes de l'écrivain, «cruellement amélioré» par un élève de Viollet-le-Duc. Michel et Jacqueline le firent raser après le décès du père, Louis de Saint Pierre, chevalier de Malte. Sur des plans établis par Madame Jacqueline de Saint Pierre elle-même, ils firent aménager les écuries du XVIII^{ème} siècle... où réside toujours la marquise de Saint Pierre.

Quel passionné ! Guy de Fronteville, un cousin, lui reconnaît une «passion de la vie sous toutes ses formes ; passion des êtres, des choses ; passion de son pays, de sa province ; de Dieu, de son épouse, de ses enfants ; de la justice, de la liberté, de la musique, de la chasse, de l'automobile et ... de la Femme !» N'écrivit-il pas *L'Accusée* en 1971, proclamant : «Je suis féministe avant tout. De la femme peut venir, je le crois, notre salut !» Et quel travailleur ! Même en séjour sur la Côte d'Azur (nous a confié son épouse, la marquise de Saint Pierre) il ne sortait guère, travaillait beaucoup.

Dans plusieurs textes, Michel de Saint Pierre évoque joliment notre province, qu'il parle des hommes eux-mêmes, de leurs demeures typiques, de leurs églises, du pont de Tancarville dont il fut très amoureux, de Honfleur... ou d'ailleurs.

Mais le remuant essayiste, romancier, journaliste même, puisa l'essentiel de son inspiration dans les faits d'actualité, dans ses multiples expériences de jeunesse et dans l'évolution de l'Église.

Faute d'être devenu enseignant, il fut un remarquable conférencier. Le 26 juin 1976, alors que nous présidions la Compagnie, il vint, à ce pupitre, rendre *Hommage aux maîtres normands de la Littérature*. Et c'est à ce pupitre encore, que trois mois avant sa mort - en 1987 - il parla magnifiquement de *L'Écrivain face à ses personnages*.

Michel de Saint Pierre, vous aussi êtes devenu un Maître normand de la Littérature. Ne reçûtes-vous point le Grand Prix de la Société des Gens de Lettres pour *La mer à boire*, le Grand Prix du Roman de

l'Académie française pour *les Aristocrates*, le Grand Prix de la Nouvelle pour *Dieu vous garde des Femmes*, le Grand Prix de Poésie Alfred de Vigny pour l'ensemble de vos poèmes !

Ce n'est qu'après votre disparition que parut : *Le Milieu de l'Été* dans lequel vous apparaissez sous les traits de Louis-René Marin (vous avez noté "Marin") auquel vous faites dire - alors que vous vous saviez déjà condamné - ... « J'ai si agréablement vécu que je n'ai pas peur de la mort ». Elle devait vous faucher le 19 juin 1987 et, depuis, vous reposez dans le petit cimetière fleuri de Saint-Pierre-du-Val.

Monsieur le Président, mes chers Confrères,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous venons d'évoquer la personnalité, les mérites, d'une dizaine d'écrivains hauts-normands du XX^{ème} siècle. Qu'il nous soit pardonné de n'avoir, pour rester dans des limites décentes de durée, pu citer nombre d'autres Plumes, elles aussi de qualité, qui ont pareillement contribué à la renommée intellectuelle de notre Région au cours du siècle dernier.

Nous avons la faiblesse d'espérer que cette présentation a suffisamment répondu à votre attente pour que vous ne considériez pas cette fin d'après-midi comme une soirée "perdue".

D'Orderic Vital à Marius Grout jadis, de Fabulet à Michel de Saint Pierre naguère, la Haute-Normandie a déjà porté très haut la bannière des Lettres Françaises.

Puisse-t-elle proposer encore, sur les rayons des librairies de demain, aux générations montantes et à celles qui suivront, - dangereusement, voire inconditionnellement sensibles aux moyens dits "modernes" de communication, d'aussi précieux Écrits, vecteurs irremplaçables de Culture durable.

Vœu pieux, penseront certains... oui, c'est exact, vœu "pieux", nous tenons à ce qualificatif parce que, de notre part, il a valeur de prière.

LA MAIN DANS L'ART

PROMENADE DANS LES MUSEES DE ROUEN

par M. le docteur Jean-François SCHUHL

(Séance du 16 octobre 2004)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de venir vous entretenir en cette fin d'après-midi de cet admirable organe qui a occupé et qui occupe toujours une grande partie de ma vie, je veux parler de la main. Cette main, je l'ai parfois remodelée, souvent remise au travail et j'ai tenté de la soigner, comme chez ce jeune enfant qui avait posé sa menotte sur un poêle en fonte. Et puis surtout, je l'ai observée. Focillon nous dit que « l'art se fait avec la main » et pour Cyrulnik, « l'Homme a toujours parlé avec les mains et fait parler ses mains », alors comment l'artiste voit-il ces mains ? Très tôt, dès son origine, l'homme préhistorique a essayé d'imager cette main, seule partie du corps que l'on peut aisément observer sans aide aucune, et ce sont les fameuses mains positives ou négatives dont on peut admirer les représentations à Lascaux.

Certaines de ces représentations sont célèbres, et tout au long de mes pérégrinations, j'ai eu l'occasion d'en observer un certain nombre, telle cette toile de Botticelli, seul portrait de la main du peintre conservé aux Etats-Unis. Vous remarquerez la position un petit peu particulière des troisième et quatrième doigts, et surtout la position du cinquième doigt qui évoque une déformation connue sous le nom de camptodactylie que l'on retrouve très souvent représentée sur les toiles maniéristes et des contemporains de cet artiste, comme ce portrait de Bellini (Sao Paulo).

Cette femme, Mona Lisa, ne vous est certainement pas inconnue, toutefois on parle plutôt de son regard que de ses mains légèrement potelées et tranquillement posées et qui n'en sont pas moins admirables. Parfois c'est l'absence qui rend célèbre, croyez-vous que la Vénus de Milo aurait eu le succès mérité qui est le sien si elle avait conservé ses mains ? Et puis un jour, devant le Démocrite de Velázquez, aux Beaux-Arts, je me suis dit qu'il y avait à Rouen une riche iconographie à exploiter, voilà pourquoi je vous propose de vous parler de la main tout en nous promenant dans nos divers musées.

L'anatomie d'abord, car la main est un assemblage extraordinaire de structures qui glissent les unes avec les autres. Je dois à la gentillesse de Mme Dubois, conservateur du musée d'Histoire de la Médecine d'avoir pu feuilleter les grands livres d'anatomie. Hélas ! pas notre Vesale, le *De Humani Corporis Fabrica* qui a disparu. Vous voyez sur cette image la mise en scène due au génie de Calcar, l'illustrateur qui, vous le savez sans doute, appartenait à l'école du Titien. L'ouvrage de Govard Bidloo (Amsterdam, 1640) nous montre le jeu des tendons, les extenseurs des doigts et les fléchisseurs qui se croisent. Au musée des Antiquités est conservé un vitrail dû à un atelier rouennais du XVI^{ème} siècle, on y voit le jeu du fléchisseur propre du pouce qui entraîne la seconde phalange sur la première. Les doigts longs possèdent deux tendons fléchisseurs, le superficiel assure la flexion de la seconde phalange sur la première, comme sur le vitrail de Saint Sébastien et le profond qui fléchit la troisième phalange du doigt.

La main, bien sûr, est vascularisée et innervée, un exemple de paralysie radiale peut être observé dans la toile des Beaux-Arts d'Evariste Lerminais, « les Enervés de Jumièges ». Observez la position tombante de la main, l'absence d'extension du poignet qui signent la paralysie radiale.

Quand l'homme s'est redressé sur ses membres inférieurs, il a libéré sa main et c'est ainsi qu'a pu se développer la fonction de préhension, c'est en effet la première à laquelle on pense quand on parle de la main, il s'agit bien d'un outil de préhension. Comment mieux illustrer ces fonctions que par cette enseigne de drapier conservée au Musée Le Secq des Tournelles. Observez l'enroulement des doigts sur la poignée. Ils se crispent, du reste poignée ne vient-il pas de la poigne que l'on appelle aussi prise cylindrique de force. Le pouce est au-dessus du doigt et bloque la fermeture, voyez comme

cette main est forte. Crispée également la main de Saint Jérôme pénitent qui agrippe la pierre dont il va se frapper la poitrine en contemplant le Crucifié dont il espère partager les souffrances. Comment ne pas être attiré par cette main posée au milieu de la verticale qui va du crâne vivant, les yeux déjà levés au ciel, au crâne squelette, symbole bien sûr de la mort. Puis sont aussi ces mains dont on se demande quels supplices elles accomplissent sur cette représentation espagnole de Sainte Catherine, fin du XV^{ème} siècle et dont on voit bien ici qu'elle peut être considérée comme la patronne des anorexiques, avec le rameau d'olivier qu'elle tient entre trois doigts. Ceci nous permet donc une transition avec différentes autres prises.

Grâce aux systèmes sensitifs et aux arcs réflexes, prendre ne signifie pas écraser. François-Edouard Picot a peint le duc de Bordeaux au château de Vionmeneve l'Etang, cette toile du Musée des Beaux-Arts montre bien la subtilité de la prise qui n'écrase pas l'oiseau, de même la célèbre Rigolette de Joseph-Désiré Court qui tient avec élégance son aiguille illustre ce que l'on nomme la pince pulpo-pulpaire pollicidigitale. Il s'agit de tenir sans serrer, c'est une prise sans force. Cette façon également de tenir le jeton du jeu de loto, mais que fait donc cette jeune enfant peinte par Charles Chaplin avec sa main gauche, ne triche-t-elle pas ?

De prendre à apprendre, il n'y a qu'un pas. La main sert à tenir le livre et nous voilà arrivé à la lecture, introduite par la main. Observez, ces mains qui témoignent déjà d'un certain âge, l'alliance à gauche est assez inhabituelle dans les représentations hollandaises du début du XVII^{ème} siècle, ces mains tiennent un bel exemplaire de musique dont on distingue bien la notation ancienne. Ce tableau était attribué à Jean Claeys mais François Bergot a aussi cité Pieter Pietersz pour ce portrait de femme sur bois qui date de 1603. Aurons-nous une réponse plus précise, toujours est-il que le peintre nous montre les effets de l'âge sur le visage mais également sur les mains fort bien imagées ici.

L'artiste a souvent présenté son personnage avec un livre ou un instrument de musique comme chez Gérard David et sa « Vierge entre les Vierges ». Les personnages de gauche évoquent plutôt la recherche, le médus de la vierge en rouge isole quelques pages, la vierge en noir semble au contraire lui montrer quelque chose, les personnages de droite semblent quant à eux plonger dans la lecture alors que ceux de gauche laissent voir une certaine inattention, le regard légèrement relevé.

On trouve au musée des Antiquités une bonne illustration des différentes forces de préhension. Regardez le vitrail de l'église Saint-Godard qui illustre la vie de Saint Nicolas, un enfant s'approche du Saint, or Nicolas est le Saint Patron des enfants, est-ce cela que désigne le vieillard, l'index droit orienté vers l'enfant ? Mais regardez plutôt le jeu des mains, la jeune femme à sa droite saisit son foulard sans doute, la main est refermée en position d'extension du poignet, ce qui témoigne d'une bonne fonction des tendons fléchisseurs. Ceci s'oppose au contraire à la main ouverte en rectitude du vieillard. Notez maintenant qu'il y a plus de tendresse dans la main droite de Saint Nicolas qui semble soutenir le bras gauche de l'enfant, les doigts ne sont pas complètement refermés sur le bras, le pouce reste en l'air tout juste posé, il n'y a donc aucune force qui s'exerce dans cette prise, tout est subtilité.

Prendre, apprendre, mais dérober aussi. Dans une scène champêtre que vous pouvez aller observer au musée de la Céramique, le guerrier noir vêtu de bleu avance sa main pour subtiliser un fruit, que fait donc l'autre guerrier, celui qui est derrière, casqué, avec sa main droite, cherche-t-il à menacer alors que manifestement les voisins ne pensent qu'à des choses agréables, les femmes apportent boissons et délasséments. Nous nous rapprochons doucement des scènes courtoises que nous détaillerons plus loin.

Encore quelques mains qui tiennent. « Le joueur de dés » de Jean Lasne a longtemps servi pour illustrer la prise pulpo-pulpaire à l'occasion de cours ou de formations dont j'ai été chargé. La finesse de cette prise m'a toujours étonné, tout comme le regard du jeune homme qui semble cligner de l'œil vers le spectateur. Dans « L'heure du bain » d'Ernest Durez, voici deux jeunes femmes contemplant l'horizon. On imagine quand même assez mal l'utilité de ce face-à-main pour observer un tel paysage. Je voulais vous montrer la pince dite pulpo-latérale (pulpe du pouce et bord latéral de l'index). La main gauche de la femme au premier plan semble retenir la robe avant que l'eau ne la mouille.

Il nous faut maintenant introduire l'usage de l'outil. Pour l'illustrer, je vous invite à regarder « La descente de croix » de La Hyre. François Bergot dit que le corps rigide du Christ est abandonné aux mains respectueuses des disciples, encore une affaire de mains. Moi, je

voudrais surtout attirer votre attention sur le bras droit du Christ qui est encore fixé, l'instrument que vous voyez là existe sûrement dans tous les foyers, c'est une tenaille. En revanche, ce qui surprend un petit peu, c'est la façon de tenir cette tenaille. Qui, un jour, a retiré un clou ou une pointe comprendra qu'il n'est guère aisé de le faire ainsi en tenant l'instrument entre l'index et le médius d'une part, et le pouce d'autre part, ce d'autant que les clous sont probablement enfoncés avec beaucoup de force. Cette force est donnée par l'auriculaire, doigt indispensable à la bonne efficacité de la prise cylindrique. Son amputation rend moins puissante cette prise, car l'annulaire ne peut compenser la perte de cet auriculaire. A propos de crucifixion, savez-vous que les chirurgiens de la main s'interrogent beaucoup sur les représentations de la crucifixion. Fixez la main comme ici en pleine paume, elle va se déchirer. D'aucun pense donc que le Christ a dû être cloué, excusez l'expression, au poignet, il existe quelques toiles qui l'illustrent, je n'en ai vu aucune à Rouen.

Outil de préhension, la main est également instrument de violence. Je vous montrais tout à l'heure Saint Jérôme qui se meurtrissait le thorax avec une pierre, voici au musée de la Céramique, « Deucalion et Pipa repeuplant la terre après le Déluge », ce travail d'Urbino du XVI^{ème} nous laisse rêveur. Que fait cette femme avec cette pierre tenue à bout de bras, est-ce un architecte ou un soldat ? Le doute n'est plus permis devant Antoine qui cherche à se donner la mort, Anicet Charles Lemonnier a cependant pris quelques libertés avec le texte de Plutarque. Antoine désespéré croyant Cléopâtre morte veut se suicider, sa main droite saisit curieusement l'épée qu'il a pris des mains de son ami Eros, or l'histoire rapporte qu'Eros chargé par Antoine de le tuer quand l'heure serait venue, a préféré retourner l'arme contre lui-même. Alors qui est donc le personnage dont les deux mains se dressent devant l'horreur de la scène au lieu de se précipiter sur le manche encore saisissable de l'épée, Antoine ou Eros ?

Violentes également, les mains du bourreau de Jean-Baptiste Deshayes lorsqu'elles lèvent le fouet sur Saint André pendant que l'on tente de saisir André et de le porter sur la croix.

La main peut également devenir symbole de la force armée, Delacroix a illustré « La Justice de Trajan ». Ne nous attardons pas sur la mère suppliante qui vient implorer l'empereur après que son enfant ait été tué par le jeune prince, mais regardez bien en haut et à droite.

L'enseigne d'une légion est surmontée d'une main ouverte qui n'est pas ici main de justice mais bien symbole de la puissance guerrière.

La main n'a pas besoin de porter une arme pour exprimer la violence, vous voyez ici Nabal qui repousse les envoyés de David, l'homme est riche et le futur roi affamé. Mais Nabal veut protéger ses richesses. Sur ce panneau de stuc du XVI^{ème}, nous le voyons représenté debout la main gauche grande ouverte se projetant en avant comme un obstacle infranchissable alors que les envoyés de David se saisissent déjà des moutons, objet du litige. Nabal, de la main, manifeste un interdit, la main est donc un organe de communication et d'ordre.

Que veut dire cette main de Saint Jean-Baptiste de Bernardo San Rozzi ? La main gauche indique le ciel ; qu'implore le Saint ? Vient-il de parler aux fidèles de Jésus ou craint-il déjà de perdre sa tête ? Mais cette main attire l'attention par ses proportions surprenantes, le pouce ne dépasse pas la base de l'index, or si vous observez bien votre propre main dans une position identique, vous noterez que la pulpe de votre pouce se projette à peu près en regard de l'articulation interphalangienne proximale, c'est-à-dire entre la première et la seconde phalange.

Communication toujours, cet index levé de Saint Eloi que l'on peut voir aux Antiquités. Ce notable, richement vêtu, n'oublions pas que notre saint était archevêque de Noyon, invoque la sagesse et nous invite sûrement à la prudence. L'index a donc ce rôle d'appel et de désignant. Je n'ai pas résisté à l'envie de vous montrer une toile qui aurait pu appartenir à l'une de nos collections et qui entre dans mon « musée imaginaire » comme dirait Malraux. Regardez « Jeanne » de Bernard Buffet. Devant ces douze juges écarlates et manchots, que veut-elle leur dire à ces personnages, l'index désignant la croix, seule la justice de Dieu lui importe et elle n'a que faire de la justice des hommes.

Autre index accusateur, mais celui-ci vous ne le verrez pas à Rouen, celui de l'« Ecce Homo » de Daumier, Pilate présente Jésus à la vindicte populaire. Et puis voici encore un index désignant, celui de « Jean-Baptiste » ici représenté par Matthias Grünwald dans son retable d'Issenheim que vous pouvez voir à Colmar. Deux époques se croisent, Jean-Baptiste montrant le Christ en croix déclare « *Il faut qu'il croisse et que je diminue* ». Le Docteur Kapandji a bien étudié cet index de Jean-Baptiste. Vous voyez ici le jeu de l'extenseur et des muscles lumbricaux.

Cet index directeur on le retrouve sur un plat de céramique rouennais de 1720, «L'éducation de la Vierge» qui découvre les Tables de la Loi.

Mais la communication n'est pas le fait du seul index. On a longtemps discuté pour savoir si la main avait fait le cerveau ou l'inverse. Ce qui est certain, c'est que la main occupe dans le cerveau une place très importante, vous voyez ici un curieux homoncule, c'est la représentation du corps dans le cortex cérébral. Observez la place importante de la main et du pouce. Paul Valéry dans son très beau «Discours aux Chirurgiens», lors du Congrès de Chirurgie de 1938, disait en parlant de la main : «*Un organe extraordinaire en quoi réside presque toute la puissance de l'humanité...*».

«Le livre des Vierges» de David est également le véhicule de la pensée. C'est ainsi que se transmet le savoir de l'homme. La main, organe de communication et de connaissance a plus d'importance que la main organe de préhension et de puissance. «*L'épée ne vaut rien contre l'esprit.*» disait Michel de l'Hôpital.

La main nous a différenciés de l'animal car elle sait écrire. Focillon disait : «*L'Homme a fait la main, je veux dire qu'il l'a dégagée peu à peu du monde animal, qu'il l'a libérée d'une antique et naturelle servitude mais la main a fait l'Homme.*»

A propos d'écriture, on ne peut pas, chez nous, ignorer le grand Corneille, Jean-Jacques Caffieri nous montre le poète, la plume en suspens, la main appuyée sur le genou, l'index prêt à la diriger lorsque l'inspiration sera là et, comme la plume ne va pas sans artifice, je vous invite à contempler ce bel écritoire à Rouen de 1720, conservé à l'hôtel de Hocqueville.

Je ne ferais pas un mauvais jeu de mots en disant que les hommes de loi devenaient des hommes de main, mais regardez l'enseigne de notaire du XVIII^{ème} conservée au musée Le Secq des Tournelles, dite «Au roi de la basoche». N'a-t-on pas l'impression que le personnage s'agrippe aux outils de sa charge ? A ce propos, la basoche était une juridiction tenue par les anciens clercs des procureurs du parlement de Paris, on y jugeait des conflits entre clercs ou bien entre ceux-ci et les marchands.

Des conflits, on glisse facilement à la communication entre individus. Main, outil bien sûr, véhicule de la pensée, elle est aussi communication entre les êtres et l'artiste ne s'y est pas trompé. La

poignée de main témoigne de l'amitié et du respect. Là encore, il s'agit d'une fonction ignorée des autres mammifères. Dans la merveilleuse suite de Martin de Vos, nous voyons Laban présenter Eliezer à son père. Les deux mains se tiennent fortement, celle du père de Rébecca qui accueille, domine totalement la main droite d'Eliezer en position de soumission. N'oublions pas que ce dernier souhaite conduire à son maître Isaac, la fille de Bethuel. Il n'y a pas la même soumission dans la poignée de main de Rébecca à son futur beau-père. Laban tient la jeune femme par le bras, qui n'a d'autre solution que de confier sa main au vieillard, cette main semble sans vie, les doigts ne sont ni fléchis ni tendus, comme paralysés, Rébecca a le regard vague, pense-t-elle déjà à sa destinée future ? Elle ignore encore qu'elle donnera au monde Jacob et Esaü.

Nous commençons à percevoir que la main traduit les mouvements de l'âme, alors commençons fort. Souvenez-vous de la main de « Saint Jérôme » se meurtrissant le thorax. Quentin Massys nous le représente dans sa lecture sacrée, est-ce la Vierge qu'il contemple sur la page de droite de son livre ou ce que nous ne voyons pas et qui semble écrit à gauche. La main droite est proche du cœur, semblant témoigner de sa dévotion alors que la main gauche posée sur le crâne évoque la mort prochaine, « *Vanité, vanité, tout est vanité* » nous dit l'Ecclésiaste.

Instrument de l'âme qu'est la main ! Comment ne pas y penser devant cette mise en tombeau du XVI^{ème}, cette œuvre admirable se trouve au musée des Antiquités. Quel désespoir que celui de Marie-Madeleine dont la main droite essuie les larmes ! Quelle douceur et quelle tendresse irradient de cette main de pierre ! Et serait-ce ici la Vierge qui implore Dieu, les mains fortement pressées l'une contre l'autre ? « *O douceur, pure douceur des mains qui ne tiennent plus rien* », disait André Suarès.

L'étude monothématique des œuvres d'art fait parfois découvrir certaines curiosités. Je suis certain que peu d'entre vous ont remarqué, sur cette « Adoration des Bergers » de 1636, le stigmatisme de la main droite du religieux.

La main, organe de l'expression, permet d'exhorter. En vous promenant au musée des Beaux-Arts, vous ne pouvez manquer cette belle main en plâtre dressée vers le ciel, les doigts en extension. Remarquez comme elle diffère de celle de Nabal arrêtant les envoyés de David. La main était dressée, doigts écartés, puissante, véritable mur infranchissable. Celle-ci, au contraire, inspire le respect, elle

demande le silence, prête à bénir. Vous aurez reconnu le vendéen « Bonchamps » ainsi représenté par David d'Angers qui, au moment de mourir, réclame la grâce des prisonniers républicains, les yeux implorent le ciel et la main s'élève dans un dernier mouvement pour demander le pardon avant de s'effondrer.

La voici cette main, traduisant le doute dans cette vie de Saint Nicolas conservée au musée des Antiquités. L'artiste a représenté la tendresse, les deux mains des personnages au premier plan s'unissent. Mais la force de ce vitrail dans cet espèce de triangle formé par les mains et les visages, c'est l'interrogation qui émane du personnage à l'arrière-plan, celle-ci se lit sur le visage du personnage central, l'index caresse le menton dans un mouvement dubitatif, l'œil, très interrogateur, observe le couple.

Après le doute et le questionnement, voici le désespoir qu'évoquent ces deux mains jointes vers le ciel, c'est « L'esclave » de Félix Lecompte, le jeune homme ondule dans un gracieux mouvement curviligne très symétrique, les pieds sont en mouvement et propulsent tout le corps vers le ciel. Ces deux mains pressées l'une contre l'autre implorent les divinités.

Point de supplication dans la main droite de la « Jeanne d'Arc » de Eugène Romain Thirion, le point est fermé, décidé. Regardez le dessin des articulations, cette poigne est puissante, les doigts sont serrés avec force. Oui, Jeanne est décidée, le regard nous le confirme s'il en était besoin. Tout au contraire, la « Jeanne » de Paul de Laroche est désespérée, regardant vers le ciel, les mains jointes sans conviction, souffrant leur emprisonnement, quel contraste avec l'index gauche du cardinal de Winchester qui désigne l'enfer auquel est promise l'Hérétique. Encore un homme tout de pourpre vêtu, dont les deux index levés contrastent avec la molle attitude de la Pucelle. François Bergot compare Jeanne au Bien et le cardinal au Mal.

Cette puissance de la mort, on la retrouve dans la toile de Claudius Jacquard, « La réprimande ». Elle tranche à droite par l'ouverture et le mouvement du bras qui désignent le Christ en croix sur les deux mains refermées et immobiles qui cache le visage du moine coupable. Autre expression, cette main gantée de rouge qui capte le regard. Dans cette toile, Mattia Pretti nous montre « Saint Nicolas de Bari » une main offerte à l'extase à droite, parallèle à son regard qui va vers le ciel, mais la main gauche maintient la crosse dans une position assez

curieuse car le bois est enserré par les trois derniers doigts cubitiaux et l'index se lève dans une position inconfortable. Ce qui frappe bien sûr dans cette toile, c'est la force, voire la violence de cette main rouge.

A l'opposée de la violence, la main transmet aussi les sentiments de douceur et de tendresse comme dans le marbre d'Albert Bartholome, « Femme à la loge », la main est posée sur l'épaule et évoque affection et sérénité malgré le regard un peu espiègle de la jeune fille en retrait, les yeux fermés. Observez comment cette main épouse parfaitement la courbe de l'épaule sur laquelle elle se pose sans force, malgré le menton qui s'appuie sur la face dorsale des doigts. Calme et sérénité aussi dans la main de Madame Blanche, la main droite est posée sur le manche de l'ombrelle mais c'est la gauche qui retient l'attention. Elle semble soutenir le visage de la mère de l'artiste dans un mouvement de repos et d'attente, l'auriculaire qui se détache pour se placer sous le nez ajoute une dimension différente, quelle lassitude dans cette attitude, le visage reposant sur la main, les yeux dans le vide alors que tout autour resplendit la jeunesse et la vie, matérialisées par les pivoines ouvertes.

Et s'il fallait une transition vers d'autres fonctions de la main, voici le « Bâton de vieillesse », de Jean-Alphonse Roche. Bien sûr l'image est un peu commune, passage du temps et des générations, aide de la jeunesse, mais j'aime cette main posée sur la frêle épaule, elle porte son âge, ce qui n'est pas toujours le cas en peinture, les articulations métacarpo-phalangiennes semblent gonflées, arthrite rhumatoïde peut-être, en tous les cas elles nous emmènent vers d'autres horizons.

Changeons de sujet. On associe volontiers la main à la beauté, je vous présente « La Vénitienne au Bal Masqué » de Joseph-Désiré Court, véritable symphonie en noir et en rose. Mais occupons-nous de ces mains un peu potelées. Les doigts sont soulignés par la manchette en dentelles, l'annulaire porte un triple anneau dont chacune des ciselures diffère, elles sont précieuses et délicates. La main attire le bijou, l'homme n'y échappe du reste pas. Observez la chevalière de « Paul Valéry » sous la patte de Jacques-Emile Blanche, toute l'éloquence de la Belle Epoque est dans cette toile, comme on la retrouve dans ce portrait de la comtesse Bavarowska. Certes, la main se dissimule mais j'aime cette toile et je ne résiste pas au plaisir de vous la montrer.

Remontant le temps. Souvenez-vous du tableau de Gérard David, le personnage à l'extrême droite en robe rouge porte un anneau à l'index, ce qui semble inhabituel. Deux autres femmes de ce même tableau ont l'anneau au quatrième doigt.

Beauté des mains, véracité des mains, telle cette autre curiosité qui domine la toile de Théodore Van Loon, « Naissance de Saint Jean-Baptiste », les mains croisées de la jeune femme de droite sont immobiles, surplombées par la main droite de la vieille femme. Observez les mains en mouvement du personnage de gauche. Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est la main qui maintient l'enfant, regardez la différence de taille entre cette main âgée et la frêle main de Saint Jean-Baptiste disposée sur la colonne du pouce. Allons plus loin, cette main de travailleuse aux ongles noircis ne peut nous échapper, extraordinaire détail de réalisme sur cette toile qui date du XVII^{ème} siècle. De là à vous montrer un nécessaire à manucure français du XVI^{ème}, il n'y avait qu'un pas, ces instruments chargés de redonner beauté et vigueur aux mains sont conservés au musée des Beaux-Arts.

« *De la musique avant toute chose* », disait le poète, la main en est le serviteur principal, bien qu'Alain considère que le chant est le premier art musical. Seule la voix serait nécessaire mais la main a permis à l'homme d'accompagner le chant, voici les anges musiciens du cloître de Saint Martin de Boscherville, les originaux de ces chapiteaux datant de 1170 sont conservés au musée des Antiquités. On distingue à droite probablement une flûte de pan tenue à pleine main et à gauche une autre flûte plus curieuse. Au centre, les deux mains tiennent probablement un tambourin, quel est l'instrument à côté ? Ici à gauche, c'est une vielle à trois cordes, vous voyez l'index et le médius qui forment la note.

A droite, une cithare ou petite harpe et là, au centre, un organistrum, sorte de vielle où l'archer est remplacé par une roue animée à la main par une manivelle qui frotte les cordes. Plus tard on a parlé de vielle à roue.

Accompagnant Orphée, la lyre est un instrument dont les cordes sont grattées par les doigts. Cette mosaïque occupe tout le mur d'une pièce du musée des Antiquités. On y voit la main droite d'Orphée posée sur les cordes qui curieusement ne sont plus que six comme sur la lyre d'Apollon. Or, c'est une cithare à neuf cordes, si l'on en croit Ovide, qui permit à Orphée de surpasser le chant des Sirènes et chasser les divinités infernales.

La main permet la tenue d'une flûte et va donc libérer le son. Voici un bien curieux instrument tenu par un des deux satyres du «Bain de Diane». C'est une toile de François Clouet. Voici d'autres trompettes avec « Les Sonneurs de Cors de la chapelle du palais, Paris XIV^{ème} ». Serait-ce des "busines", longues trompes en métal, sans doute, sarrasines ou bien des lituus au pavillon recourbé ? En tout cas, une telle trompe est suffisamment lourde pour nécessiter d'être soutenu également de la main gauche. Ces instruments tenus à pleine main étaient l'apanage de la noblesse car de vocation guerrière. Souvenez-vous de L'Olifant de Roland. D'autres trompettes sur cette faïence de Sienne qui illustre la difficulté de représenter mains et doigts sur un tel support.

Mais le cor n'est pas l'apanage du militaire, ici, il est tenu d'une seule main, et salue, sur ce plat de Vieux Rouen du XVIII^{ème}, le triomphe de Neptune. Là, des trompettes qui ne sont pas guerrières non plus, en voilà encore tenues avec légèreté par un Puto réveillant Vénus et l'Amour.

La musique nécessite une bonne indépendance des mains. Tous les pianistes ici me comprendront. Regardez chez David, le luth, la main droite saisit l'archer, sa fermeté fera l'intensité du son, la main gauche tient et forme la note. Parfois la main droite sert directement à former le son, c'est la guitare toujours représentée dans les « Vierges » de David.

Faisons maintenant un grand saut dans le temps et passons de David à nos contemporains. Voilà le guitariste de Jacques Lipchitz conservé aux Beaux-Arts, l'artiste s'est libéré de la représentation pure et dure mais c'est toujours la même guitare. Instrument de notre époque aussi, l'accordéon sollicite les deux mains, ici illustrées par Jean et Joël Martel.

La musique nous conduit à la danse. Voici sur un Petit Feu de Levavasseur de Rouen en 1780, une belle représentation de cette activité. Observez la diagonale des mains qui illustrent la fluidité du geste avec la main gauche aérienne du danseur, l'union des deux mains du couple qui se touchent à peine et la main gauche de la jeune femme qui soulève avec élégance un pan de sa robe. On pourrait faire les mêmes réflexions devant cette illustration de deux personnages japonais sur un secrétaire également conservée au musée de la Céramique.

Nous arrivons doucement à l'association main et plaisir, en effet, une fonction importante de notre main touche à la sexualité. Sur une coupe qui date du début du XVII^{ème} conservée au même musée de la Céramique, Jupiter caresse la nymphe Callisto dont on sait qu'il lui fit un enfant, probablement, un des premiers viols de l'histoire. Voyez la main droite retournée de la compagne d'Artémis, c'est assez inhabituel, vous ne vous appuyez pas ainsi, on retrouve souvent ce geste dans les représentations artistiques de la main. Regardez la main gauche de Zeus, elle laisse peu de doutes sur ses intentions. Sensuelle encore, la main est au premier plan de la demande amoureuse comme dans cette toile de Tilborch. Elle apparaît à la pointe d'un triangle évasé dont les deux autres angles sont formés par les deux visages, parfaitement symétriques. Il y a beaucoup de douceur dans cette main qui effleure le menton de la jeune femme.

La main, instrument de plaisir, les anciens n'hésitaient pas à représenter leurs pulsions. Observez cette Hidrié, il s'agit d'une vaisselle miniature à figure rouge, visible au musée des Antiquités et datant de 500 ans avant Jésus-Christ dûe au peintre Kleophrades. L'intention du satyre vis-à-vis de la Menade ne fait pas de doute, la main est bien l'instrument du plaisir. Que dire de ce pilastre d'une maison de la rue Grand Pont conservé au musée des Antiquités ? Est-ce une simple attitude ou déjà l'évocation de la masturbation ? L'artiste n'a pas attendu Freud pour percevoir le lien qui existait entre main et sexe et ce, dès le plus jeune âge. J'ai envie de vous montrer cet enfant de Botticelli, extrait d'une Vierge en Adoration avec le petit Saint Jean et qui figurait parmi les premières toiles à la récente exposition du musée du Luxembourg. S'il y a un échange de regard entre la mère et l'enfant, il n'y a aucun doute sur la gestuelle du bambin qui découvre son sexe de la main droite. Voilà bien une toile qui aurait mérité de figurer en illustration des œuvres de Freud ou de Marie Bonaparte.

Revenons chez nous, du sexe à l'argent vous savez que la voie est souvent directe. La main est en effet aussi un instrument de commerce. Elle se tend chez le mendiant, ouverte comme chez Lambert Jacobsz, c'est la parabole des ouvriers de la quinzième heure ou bien ici chez cette femme mettant en gage son manteau et que vous pouvez voir à quelques mètres d'ici.

Je pourrais vous montrer encore beaucoup d'autres mains mais il faut bien avancer, et c'est ce que nous allons faire avec « André Gide ». Que de choses dans ce portrait dû à Pierre Albert Laurens, l'index gauche allongé témoigne de la réflexion, la main droite posée est prête à l'action. La main est bien le reflet de la vie intime de l'homme, la voilà ouverte, permettant le repos chez Jacques-Emile Blanche et Francis Jammes ou la pensée profonde chez Raphaël et Jean-Jacques Feuchert.

La main est donc irremplaçable. Voire, car le génie de l'Homme a tenté de pallier son absence. Cette main conservée au musée Le Secq des Tournelles, nous invite à évoquer la prothèse de main, celle-ci est rudimentaire. D'autres créent l'illusion de l'apparence, d'autres encore peuvent privilégier la fonction grâce aux apports de la microélectronique, d'autres enfin sont de véritables objets d'art que l'on expose comme cette main de Monestier. Michel Lantelme et Malraux pensent que les mains sont ce par quoi les personnages se trahissent, l'artiste a toujours su exprimer les mouvements de l'âme, c'est pourquoi, pour terminer, je voudrais vous montrer ces mains qui appartiennent à une collection personnelle. Regardez celles peintes par Vilošević, artiste serbe, et qui semblent résumer ce que je viens de vous dire. C'est le mouvement qui est au centre de cette lithographie, mais quelle force émane de ces mains, quelle puissance, quelle crispation aussi, et finalement peut-être une certaine angoisse ! Cette œuvre a servi à illustrer le programme d'un récent congrès national de la Société Française de Chirurgie de la Main.

Et puis celles qui aveuglent le poète Orphée qui a désobéi aux injonctions des Dieux. Il a alors vu l'image d'Eurydice disparaître, ce sont ses yeux qui, une seconde fois, ont tué son aimée. Ainsi Jean-Paul Chambas illustre le livret de l'« Orfeo » de Monteverdi dû à Alessandro Stricchio dans la livraison des Amis du Livre Contemporain.

Alors, comment ne pas penser à Œdipe qui, de ses mains, s'est aveuglé pour se punir de son double crime. Mais comment ne pas penser encore que ce sont ses mains qui l'ont conduit jusqu'à Colone, sculptant en chemin, dans la pierre, cette merveilleuse vague si l'on en croit Henri Bauchau dans son beau roman « Œdipe sur la route » ?

LE STATUT DES ENFANTS NATURELS EN NORMANDIE ET SON ÉVOLUTION JUSQU'À LA RÉVOLUTION

par Mme Jacqueline MUSSET

Professeur émérite à l'Université de Caen

Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Caen

Membre correspondant de l'Académie des Sciences,

Belles-Lettres et Arts de Rouen

(Séance du 6 novembre 2004)

Cela fait déjà quelques années que je m'intéresse aux enfants illégitimes en Normandie, auxquels, curieusement, aucune étude n'avait jamais été consacrée jusque là, sur le plan juridique, pour la période des trois derniers siècles de l'Ancien Régime.

Dans un premier temps, il s'est agi de connaître le sort réservé à ces enfants à leur naissance puis durant la petite enfance et, pour ce faire, des recherches approfondies dans les riches archives de l'Administration provinciale de la Monarchie ont été indispensables.

Dans une société dont l'assise était la famille issue du mariage religieux, il est évident que le fait pour une femme, non mariée, d'attendre un enfant, constituait une faute impardonnable la faisant considérer comme perverse, la livrant à la réprobation de son entourage, même familial, qui lui retirait souvent aide et soutien. Les fautives étaient, pour beaucoup, de jeunes, voire très jeunes filles, travaillant chez les autres, en général inexpérimentées et plus ou moins naïves qui n'avaient pas su, voulu, ou pire se soustraire aux assiduités de maîtres, clients ou compagnons de travail et qui se trouvaient acculées à résoudre seules un problème personnel angoissant.

Si la fille-mère renonçait à se suicider - ce qui était plus fréquent qu'on ne pourrait le croire ; si elle ne voulait pas recourir à l'avortement aux suites souvent fatales pour elle-même ; si elle se refusait à affronter la honte attachée à la déclaration légale de grossesse, rendue obligatoire par un édit de Henri II en février 1556, il ne lui restait plus qu'à dissimuler le plus possible son état puis à accoucher en secret.

Malheureusement pour elle, s'il arrivait qu'on découvrit le cadavre du nouveau-né (décédé pourtant naturellement, bien souvent, mais sans qu'il fût possible d'en fournir la preuve), elle était alors présumée coupable et condamnée non seulement pour crime d'infanticide mais aussi pour avoir privé son enfant de baptême et de sépulture chrétienne, contraignant ainsi la petite âme à errer éternellement dans les limbes. Cependant, le plus souvent, l'instinct maternel inné empêchait la jeune mère d'agir de la sorte et elle recourait bien plutôt au désolant procédé de l'"exposition" qui consistait, aussitôt ou quelques heures seulement après l'accouchement, à déposer nuitamment l'enfant dans un panier, pour le protéger du froid, dans un endroit fréquenté dès l'aube au sein de la paroisse, comme la porte de l'église, en espérant qu'il serait vite découvert et recueilli. La fille-mère croyait lui donner ainsi une chance auprès d'une âme compatissante sans se douter qu'elle se vouait, à plus ou moins brève échéance, à des souffrances physiques inutiles puis à la mort en raison des procédés inhumains auxquels recourait le "général" des habitants pour s'en débarrasser, peu soucieux qu'ils étaient tous de s'imposer des dépenses supplémentaires pour la vie de cet "étranger" à leur communauté¹.

Je voudrais évoquer ici un tout autre aspect de l'illégitimité, objet de mes recherches actuelles. Il s'agit d'envisager le statut des enfants naturels nés et vivant dans le royaume en tant que sujet du roi comme les autres mais qui, dans le domaine du droit privé, n'avaient pas les mêmes droits puisqu'ils étaient frappés par la Coutume elle-même d'incapacités particulières jusqu'à leur mort. Or, lorsqu'on examine celles-ci de façon approfondie, on est frappé par l'assouplissement apporté à l'application des articles concernés et ce grâce aux efforts de la Jurisprudence, soutenue du reste par la Doctrine, aux XVII^e et XVIII^e siècles, animées toutes deux de sentiments nouveaux d'équité et de bienfaisance sans pour autant chercher à trahir l'esprit propre, très particulier, des règles juridiques normandes.

Il convient, semble-t-il, de préciser dès l'abord que l'expression "enfant naturel" n'a été vraiment employée qu'à partir du début de la Révolution, d'ailleurs d'abord par les juristes et les hommes politiques, dans leurs écrits et discours. Cette expression n'était certes pas totalement ignorée dans l'Ancien Régime mais elle semble être utilisée par inadvertance et trahit le caractère souvent de l'écrit ou elle est employée, en fait, pendant toute la durée de la Monarchie, donc pendant plusieurs siècles, tous les enfants nés qualifiés de *bâtards*, terme déplaisant en soi, désagréable et pénible à porter parce que chargé de tout le mépris et l'opprobre que suscitait alors leur existence même, dans toutes les couches de la société.

Dès le deuxième quart du XIII^{ème} siècle, la *Summa de legibus Normanniae in curia laicali*, déclarait dans son chapitre XXV : «Tous ceux sont bastards qui sont engendrés hors mariage». En 1583, la Coutume, rédigée officiellement sous la sanction royale, s'abstient pour sa part d'une définition estimée évidente donc inutile.

Cependant les commentateurs du texte jugent néanmoins nécessaire de rappeler que sont communément considérés comme bâtards les enfants issus de «ces conjonctions qui, hors du mariage légitime c'est-à-dire authentique, sont toutes réprouvées». Ils ne manquent pas d'ajouter, surtout au XVIII^{ème} siècle, que ces bâtards tout en étant soumis aux mêmes règles juridiques, sont divisés par leur droit en deux classes en fonction de la gravité des conditions de leur procréation : d'une part ceux qui sont dits simples ou ordinaires, nés "*ex soluto et soluta*", c'est-à-dire de deux personnes libres de liens matrimoniaux, qui eussent donc pu se marier ensemble, d'autre part ceux appelés adultérins, nés d'une conjonction criminelle - très nombreux - auxquels sont joints ceux qualifiés d'incestueux dont «l'existence insupportable aux âmes chrétiennes» est considérée comme étant particulièrement odieuse puisque contre-nature. On notera qu'on adjoignait, à ces deux sortes de bâtards, les enfants de prêtres et ceux issus de la pratique de la prostitution. Houard, à la fin du XVIII^{ème} siècle, remarque : «Nous comprenons depuis toujours sous le nom de bâtards, ceux qui ne sont pas nés d'un mariage religieux valide, indistinctement avec tous ceux qui sont le fruit d'un commerce illicite c'est-à-dire d'un rapport charnel détestable». Tous les jurisconsultes normands aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles sont unanimes à prôner que la «vile tache de bâtardise» qui marque tout au long de leur existence «ces fruits des élans méprisables de ceux qui

leur ont donné l'être », ne doit pourtant pas empêcher quiconque de les considérer comme des personnes ordinaires, des citoyens libres, sujets du roi, pouvant tout naturellement contracter biens meubles ou immeubles, fonder une famille par loyal mariage, enfin transmettre leur patrimoine à leurs descendants légitimes (leurs seuls héritiers) et éventuellement hériter de leurs biens quand ceux-ci meurent avant eux.

Pourtant, ce sont ces mêmes juristes qui, après avoir complaisamment énuméré et fait ressortir les droits multiples accordés aux bâtards par le droit normand, ne manquent pas d'approuver hautement l'attitude rigoureuse de leur coutume à l'égard de « ces infortunés qui subissent les conséquences des passions futiles ou monstrueuses de ceux qui les ont engendrés ». Se faisant, soulignent-ils, les interprètes de la société, ils expliquent que la morale chrétienne et l'honnêteté publique réclament que les bâtards, dont la naissance est en soi un outrage aux bonnes mœurs et aux préceptes de la religion, ne soient pas traités sur un pied d'égalité avec des enfants légitimes aux intérêts desquels ils pourraient nuire et qu'en conséquence ils soient impérativement considérés comme des étrangers par rapport à leurs père, mère, et tout parent de l'un et de l'autre.

Les enfants naturels étaient, en effet, depuis toujours, réputés dépourvus de famille du chef de père et mère. Ils étaient en conséquence soustraits à l'autorité paternelle, si lourde parfois à supporter par les enfants légitimes et pouvaient se marier comme ils le voulaient, sans être astreints à obtenir le consentement de leurs parents, source habituelle et fréquente de difficultés et tensions au sein de la cellule familiale. Il est vrai, cependant, que cette liberté, qu'auraient pu leur envier les légitimes, était la conséquence même de leur rejet du lignage et qu'elle était en quelque sorte le "stigmatisme de la réprobation sociale" dont ils étaient l'objet.

Ainsi, l'enfant naturel était bien "interdit de famille", isolé dans une société qui le méprisait, le privant même de la soumission à une autorité peut-être parfois trop rigoureuse mais conçue toutefois comme protectrice pour ceux qui, en tant que légitimes, devaient y obéir.

Or, c'est à partir du XVII^{ème} siècle que commença à se manifester au profit des bâtards une certaine sollicitude, voire une manifeste compassion jurisprudentielle pour des êtres qui avaient jusque là payé lourdement les erreurs, l'irresponsabilité et l'inconscience de ceux qui les avaient conçus, alors qu'ils auraient dû être soutenus, secourus en tant qu'innocentes victimes des excès parentaux.

Il convient de considérer en premier lieu les efforts soutenus de la Justice pour contraindre le père présumé (c'est-à-dire le vrai père) à assumer l'obligation, considérée comme lui étant personnelle, de fournir un nécessaire secours alimentaire à son bâtard. Il faut préciser en effet que quel que soit l'enfant naturel - simple, adultérin ou incestueux -, il était permis à celui-ci d'entreprendre au cours de sa vie une recherche de filiation paternelle, celle-ci étant du reste presque toujours déclenchée en son nom par sa mère naturelle qui avait fait sa déclaration légale de grossesse avant l'accouchement et qui jouissait du droit, en conséquence, au nom du nouveau-né, de dénoncer, spontanément ou non, au procureur du roi, celui qu'elle considérait comme responsable de son état et donc le père présumé. Le juge ouvrait alors une procédure civile de recherche de paternité dans le but premier et immédiat, très clairement exprimé d'obtenir le paiement par le fautif, dénoncé comme tel par la demanderesse, et sur-le-champ, des frais de couche dits frais de gésine ; l'urgence passée, la procédure continuait son cours et si l'accusation de la mère était corroborée par des preuves évidentes qu'elle fournissait, l'accusé était alors condamné à assumer, jusqu'à l'adolescence de son bâtard, les dépenses de nourriture, entretien, formation manuelle d'un métier lui permettant ensuite de vivre par lui-même de son travail. Cet octroi judiciaire d'un droit essentiel dit "droit aux aliments" n'avait nullement été prévu par la Coutume demeurée silencieuse à cet égard mais, comme le remarque Basnage, pour lequel, il s'agit là d'une regrettable lacune, « par un tempérament équitable les décisions du Parlement pallient ce mutisme en obligeant le père ou la mère si le père n'existe pas ou plus, à donner quelque chose à leur enfant sous forme de pension alimentaire », surtout s'il n'a appris aucun métier, ajoutera Pesuelle au XVIII^{ème} siècle. Le montant de la pension annuelle, qui était versée en général par trimestre, était souverainement déterminée par le juge en fonction de la situation sociale et du montant des revenus du père débiteur. Il faut souligner que, si celui-ci décédait, la charge du paiement retombait sur ses héritiers aux immeubles alors tenus d'en prélever le montant en proportion de la part successorale qui était la leur. Ce pouvait être des descendants légitimes du *de enjus* qui, du reste, faisaient preuve le plus souvent d'une réticence certaine à payer dû mais, en leur absence, ce pouvait être des collatéraux qui n'acceptaient que très difficilement de se laisser convaincre de cette obligation inévitable à leur charge¹.

Deux arrêts rendus au XVII^{ème} par le Parlement de Rouen (1611 et 1658) firent jurisprudence à cet égard mais la résistance des héritiers fut telle qu'elle suscita de toute nécessité un troisième arrêt fort sévère et confirmatif au XVIII^{ème} siècle. Ainsi ni le père naturel, ni, à son défaut, ses héritiers ne pouvaient en aucun cas se soustraire à la dette alimentaire au profit du bâtard².

Faisant d'ailleurs preuve en la matière d'une certaine audace, les magistrats d'appel allèrent à cet égard encore plus loin ! Il s'agissait, en effet, de déterminer si la veuve du père d'un bâtard (né bien sûr, d'une autre femme qu'elle pendant leur mariage) pouvait être contrainte à participer au paiement de la pension alimentaire. Au XVIII^{ème} siècle, les jurisconsultes louent la jurisprudence établie en la matière par un arrêt rendu au cours du siècle précédent (1621) qui les dispensa jusqu'à la Révolution car, dit Houard : « Il n'y a rien de plus odieux et intolérable à une femme mariée et chaste que l'incontinence de son mari ; les enfants qui naissent de cet infâme commerce avec des femmes impudiques ne pouvant être qu'un juste et perpétuel objet de haine et d'indignation à l'épouse ». Par contre, à la suite de réclamations insistantes d'héritiers estimant injuste de payer seuls la pension du bâtard, la veuve en étant exemptée, le Parlement rendit un arrêt en 1641, à la fois précis et très explicite, dont bien des veuves eurent toujours du mal à accepter la teneur. En effet, les magistrats décidèrent que la veuve ne pourrait être dispensée de contribuer, avec les co-héritiers, à la nourriture et l'entretien de l'enfant naturel de son mari si ce bâtard était né d'une autre femme qu'elle avant son mariage avec lui car, dans ce cas, « le mari n'avait pas malmené son affection envers elle et n'avait pas porté atteinte à l'honneur du lit conjugal » !³

Par ailleurs, les juges bailliagers faisaient preuve, surtout au XVIII^{ème} siècle, d'une indéniable mansuétude en évaluant largement, le plus souvent, le montant de la pension alimentaire, comme le prouvent les jugements nombreux rendus sur ce point. Ils allaient même parfois jusqu'à décider de combien celle-ci devrait être augmentée à l'avenir en fonction de l'accroissement normal des dépenses provoquées par "l'avancée en âge" du bâtard.

Cette évidente bienveillance jurisprudentielle attestée en permanence, ne pouvait cependant atténuer et encore moins effacer l'incapacité successorale générale de base dont les enfants naturels étaient frappés par la Coutume dans son article 275 selon lequel « bâtard ne peut succéder à père, mère ou aucun... » ; incapacité

péniblement ressentie par ces illégitimes qui souffraient d'être rejetés pour toujours de la famille dont, du reste, très souvent, la plupart des membres ignoraient qu'ils puissent exister. De surcroît, la Coutume, se méfiant de l'éventuelle générosité de certains pères, susceptibles d'être poursuivis par le remords et désireux, quand ils vieillissaient, de réparer les torts qui étaient les leurs envers ce descendant naturel, refusait que le bâtard puisse bénéficier de dons trop importants d'origine paternelle, nécessairement atteinte aux intérêts des enfants légitimes et, en leur absence, des collatéraux. Basnage souligne à cette occasion la "sagesse" de la Coutume normande « qui a prévu que les pères, par une sorte de dérèglement d'esprit pourraient même avoir des affections plus fortes pour leurs bâtards que pour leurs enfants légitimes et qu'il ne serait pas juste, à cause de cela, de les laisser leur faire tels avantages qu'il leur plairait ».

Les articles 426 et 437 traduisent parfaitement cette suspicion coutumière, exprimée par les rédacteurs en 1583. En vertu du premier de ces deux articles essentiels, « le père peut donner par son testament à son enfant naturel avoué (reconnu par lui) telle part de son meuble que la Coutume lui permet de donner à un étranger », c'est-à-dire que si le père est célibataire ou veuf sans enfant, il peut disposer au profit de son bâtard de tous ses biens mobiliers mais que, marié avec, le cas échéant, même un seul descendant légitime, il ne peut tester à son bénéfice que du tiers de ses biens mobiliers. Cependant Pesnelle puis Mupied, tous deux au XVIII^{ème} siècle, remarquent à peu près dans les mêmes termes, que le contenu de cet article ne s'applique pas - ce qui est inéquitable pensent-ils - uniformément à tous les bâtards car « ou ne confirme jamais en justice, précise Mupied, les legs faits par un père ou une mère à son bâtard, même reconnu, s'il est adultérin, né en violation de la fidélité conjugale, ou incestueux, ce qui est pire encore; tout seuls confirmés des legs d'aliments et en usufruit seulement et non en propriété ; encore faut-il que ces legs soient modiques et appréciés en fonction des circonstances qui varient à l'infini ».

L'article 437, quant à lui, concerne les immeubles et précise que « nul ne peut donner à son fils naturel partie de son héritage, ni le faire tomber en ses mains directement ou indirectement, que les héritiers ne le puissent révoquer dans l'an et jour du décès du donateur ». Le Royer de la Tournerie dit bien qu'il faut entendre que, quoique père ou mère ne puisse faire passer directement ou par une voie oblique, aucune portion d'immeubles, propres ou acquêts, dans les mains de l'enfant

naturel, il existe tout de même quelque tempérament à cette disposition : en effet, la jurisprudence avait commencé, dès le cours du XVII^{ème} siècle, à considérer cette interdiction comme excessive. Les commentateurs furent les premiers à estimer que l'on pouvait "après réflexion" accepter que tous les bâtards ne soient pas soumis à un tel régime drastique et qu'y échappent ceux dont la naissance était la moins odieuse c'est-à-dire les bâtards simples « parce que leur père lors de leur conception et naissance n'était pas engagé alors dans des liens matrimoniaux ».

Plusieurs arrêts, dont les derniers dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle, prouvent de plus que malgré la résistance des héritiers légitimes, les donations de biens immeubles dits propres ou héritages, étaient volontiers acceptées par les juges, quitte pour eux à en réduire le montant, moins d'ailleurs en présence de collatéraux que de descendants légitimes. Ces décisions prouvent que la justice confirmait volontiers les donations dites "raisonnables" surtout si de surcroît, le donateur avait pris la précaution de faire approuver celle-ci, devant témoins, par son ou ses héritiers en exigeant, de leur part, de faire un serment.

De toute façon, les jurisconsultes remarquent, semble-t-il avec satisfaction, que si les héritiers aux propres sont désireux de faire révoquer une telle donation du *de enjus*, ils doivent se montrer très vigilants, n'ayant pour agir en justice qu'un court délai d'un an et un jour qui, une fois passé, leur vaudra d'être sensés avoir approuvé l'acte de générosité considéré pourtant par eux comme critiquable et contraire, à la fois, à leurs intérêts et au principe fondamental du droit normand de la conservation des biens de valeur dans la famille.

Ainsi donc, si la Coutume édicte bien l'interdiction de donation immobilière par le père naturel à son bâtard, celle-ci est en fait déjouée par le père naturel à son bâtard, celle-ci est en fait déjouée par la jurisprudence au nom d'un principe de droit naturel qui est le droit moral imposant au parent de faire vivre et protéger l'enfant qu'il a engendré, fût-ce au détriment de successeurs légitimes auxquels il appartient de défendre eux-mêmes leurs intérêts par une attention soutenue.

Par opposition aux articles qui viennent d'être examinés, l'article 438 contient une disposition nettement favorable aux bâtards. Il prévoit en effet que « les bâtards sont capables de recevoir toutes donations d'autres personnes que leur père et mère ». Il faut entendre

par là, disent les juristes, «qui que ce soit faisant partie ou non de la famille respective de l'un ou de l'autre». Il est certain qu'au début du XVII^{ème} siècle, on eût voulu que la possibilité de donner à un enfant naturel fût interdit aux personnes, par le sang, les plus proches des père et mère, c'est-à-dire les grands-parents d'un côté et de l'autre mais cette impossibilité fut toujours rejetée tant par la Doctrine que par la jurisprudence, les juges bailliagers et les magistrats d'appel estimant impensable d'aller à l'encontre de l'expression imprécise utilisée volontairement par le texte coutumier. Celui-ci fut donc appliqué littéralement au plus grand avantage des bâtards.

On constate du reste que la justice n'hésitait pas à aller très loin dans l'application laxiste de l'article 438. Soulignant que l'incapacité des enfants naturels à recevoir des donations entre vifs, de propres ou acquêts, c'était non pas absolue mais relative puisque bornée à leurs père et mère naturels, Flaust et Mupied, au cours du XVIII^{ème} siècle, rapportent qu'en leur temps, s'est instaurée une pratique, d'utilisation fréquente, à laquelle recourent les parents naturels eux-mêmes lorsqu'ils désirent transmettre secrètement à leur bâtard tels biens qu'ils soustraient ainsi, en fait, à leurs héritiers présomptifs, ce qui explique qu'ils tiennent à ce que leur nom n'apparaisse pas dans le document afférent. Mupied, qui s'intéresse particulièrement à ce procédé, laisse entendre que l'enfant naturel pouvant recevoir des donations de personnes étrangères à ses père et mère, il suffisait pour celui-ci ou celle-la de recourir à un prête-nom. Or, ce juriste remarque, non sans malignité, qu'une telle donation faite au bâtard par un étranger est valable «pourvu qu'il n'y aît ni dol, ni fraude, et que cette donation ne soit pas un fideicommiss fait en réalité à charge de remettre les biens donnés au bâtard», car ajoute-t-il «s'il y en avait preuve, la donation serait nulle mais la difficulté est précisément d'en avoir la preuve : en cas de soupçon l'on peut faire affirmer au donateur qu'il ne prête pas son nom, mais l'on est souvent bien trompé à ces sortes d'affirmations même jurées»! On constate qu'au XVIII^{ème} siècle on utilisait souvent ce procédé au profit d'enfants illégitimes qui recevraient ainsi, de façon tout à fait illégale mais facile, des biens qu'ils n'auraient jamais dû avoir entre les mains puisque ne devant pas sortir de la famille à l'assise immobilière de laquelle ils contribuaient.

Tout ce qui précède permet de faire une évidente constatation : le bâtard n'était plus, en fait dès le début du XVIII^{ème} siècle, sur le plan juridique, aussi totalement rejeté de la famille, aussi radicalement

coupé d'antécédents lignagers à lui légués lors de sa conception par l'un ou/et l'autre de ses parents, ni aussi démunie de moyens susceptibles, tant sur le plan moral que matériel, de lui permettre de trouver sa place dans la société. Banni de lignage, privé de protection immédiate, souvent laissé volontairement dans l'ignorance de ses ancêtres ou même de ses vrais père ou mère, il pouvait pourtant parvenir à devenir un sujet du roi comme n'importe qui d'autre, se marier, fonder une famille, travailler, acquérir des biens et les transmettre à ses descendants légitimes qui seuls pouvaient être ses héritiers et auxquels il succédait normalement lorsque ceux-ci disparaissaient avant lui. Par contre, sa situation à l'approche de la mort, devenait fort pénible, lorsqu'il était sans enfants ou descendants de ceux-ci, car dans ce cas, le "vice" de sa naissance, qui l'avait marqué aussitôt de la tache humiliante de la bâtardise, se manifestait de façon choquante, lui interdisant de disposer avant de mourir de *tous* les biens immobiliers qu'il possédait et qui se trouvaient obligatoirement réservés au seigneur concédant. L'article 147 de la Coutume normande, au chapitre concernant les fiefs et droits féodaux, précise bien en effet que « les héritages ayant appartenu aux bâtards, reviennent aux seigneurs en pure propriété après leur décès ». C'est ce qui s'appelait le droit de bâtardise qui, en Normandie, et contrairement au droit commun coutumier ordonné autour de la "douce" coutume de Paris, appartenait non pas aux seigneurs hauts-justiciers mais, au titre des profits de fief, aux seuls seigneurs fonciers ou bas justiciers (les deux termes étaient synonymes dans cette province). Un tel sort inéluctable de ses biens immobiliers qui avaient par nature même, une valeur certaine, ne pouvait qu'inciter le bâtard à tenter de les soustraire au seigneur dont ils étaient mouvants, en les donnant à un tiers.

Le Parlement, dont il a été dit précédemment qu'il cherchait à adoucir la condition juridique si pénible de l'enfant naturel, crut pouvoir se rallier à cette bien humaine préoccupation, pourtant contraire au droit et intérêt du seigneur, par un arrêt du 8 août 1753 qui invoquait à ce propos le caractère de bienfaisance de cette solution parisienne. Malheureusement, sous la pression des féodaux et de la Doctrine, fidèle gardienne de l'esprit de la Coutume normande, les mêmes magistrats furent presque contraints, par arrêt du 8 février 1757, de se plier au contenu de l'article 147 et de décider que le bâtard sans descendance ne pouvait, en aucun cas, disposer au détriment de son seigneur féodal de la portion de biens appartenant à celui-ci au

titre de son droit de bâtardise. Cette décision, conforme à la lettre et à l'esprit du texte coutumier, devint d'ailleurs, en 1666, l'article 94 du grand arrêt interprétatif appelé " Articles Placités ".

Il est aisé de constater, en dehors de l'échec de cette méritoire Jurisprudence que louables efforts furent couronnés de succès, au cours des deux derniers siècles de l'Ancien Régime pour desserrer le carcan de l'incapacité successorale isolant le bâtard de sa famille de sang.

En dépit cependant de l'adoucissement sensible de l'application des mesures drastiques qui le frappaient, celui-ci n'en était pas moins un être esseulé, livré à lui-même au sein d'une société largement méprisante à son endroit, un être souvent profondément frustré, dépourvu de racines faute de liens familiaux.

Pourtant certains enfants naturels pouvaient avoir la chance de voir effacer le vice de leur naissance et perdre par là-même le statut humiliant qui avait été, jusqu'à présent, le leur. C'était le cas lorsque père et mère se mariaient enfin ensemble quel que fût du reste l'âge du bâtard concerné. Encore fallait-il toutefois, pour qu'il puisse profiter de cette chance, qu'il fût bien un bâtard *simple*, né par conséquent " *ex soluto et soluta* ". il s'agissait d'une légitimation de droit, parfaite, permettant à l'intéressé d'entrer dans la famille dont il avait été évincé depuis sa naissance, de prendre le patronyme paternel, d'acquérir le cas échéant la noblesse héréditaire, de jouir du droit d'aînesse par rapport à ses frères nés depuis le mariage subséquent, donc d'acquérir tous les droits successoraux dont il avait été précédemment privé. Encore fallait-il, bien sûr, pour obtenir cette légitimation, prouver sa filiation paternelle et maternelle, l'aveu des deux parents ou leur reconnaissance mentionnée sur les registres paroissiaux et dans le contrat de mariage.

Ce mariage religieux " à la face de la Sainte-Eglise " et remplissant les conditions de validité requises avait donc, au profit de l'ex-bâtard, un effet complètement salvateur.

Le bâtard adultérin, quant à lui, nécessairement évincé d'une telle légitimation, pouvait tout de même obtenir - éventuellement - une légitimation dite par Lettres du Prince ou légitimation de Grâce, accordée dans certains cas par le Roi pour permettre à l'intéressé d'aspirer aux dignités et hauts offices temporels. Encore fallait-il que celui-ci sollicitât cette grâce exceptionnelle par une supplique circonstanciée détaillée, contenant l'approbation des parents. Les

lettres délivrées devaient être entérinées par les Parlements, Chambres des Comptes, avec consentement exprimé oralement et par écrit de tous les héritiers présomptifs des parents jusqu'au septième degré.

En ce qui concernent les enfants incestueux, bien entendu, il n'y avait aucun espoir de ce genre.

En conclusion, il convient de rendre hommage aux magistrats du Parlement de Rouen qui, animés de sentiments humanitaires certains, eurent le mérite, dans un domaine délicat où s'entremêlaient des sentiments contradictoires, de lutter contre la dureté de la Coutume Normande connue pour sa particulière rigueur. Sans s'en douter, ils avaient préparé assez bien la quasi-égalité entre les enfants qui fut momentanément établie par la loi du 12 Brumaire an II, (2 novembre 1793), égalité qui, malheureusement, devait être abandonnée par le Code Civil^{4.5.6.7.}

Notes :

¹ J. MUSSET, *La charge des frais de subsistance des enfants " exposés " dans les campagnes de la Généralité de Caen au XVIIIe siècle*, Cahiers des Annales de Normandie, n°24, 1992, p. 347-360.

J. MUSSET, *La prise en charges des enfants " exposés ", par l'hôpital de Montebourg au XVIIIe siècle*, Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. LXI, 1998, p. 177-192.

² « Les héritiers ne paient pas au bâtard des aliments comme parents, bien sûr, puisqu'un bâtard n'a point de parents ; ce qu'ils donnent est par forme de réparation du tort que le défunt a fait à son fils naturel en lui donnant une existence déshonorante et qui le prive de toute considération dans la société ». HOUARD, *Dictionnaire analytique... de la Coutume de Normandie*, Rouen, 4 vol. in 4°, 1780, t. I, p.65.

³ H. BASNAGE, *Œuvres*, Rouen, 1778 (4e ed.), 2vol. in folio, t.I, p.482.

⁴ MUPIED, *Texte de la Coutume de Normandie avec des notes sur chaque article*, Rouen, in 12°, 1765, p.257.

⁵ MUPIED, *op.cit*, p. 265.

⁶ J. MUSSET, un brusque revirement de Jurisprudence du Parlement de Rouen en matière de droit de bâtardise dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, *Les Parlements et la vie de la cité (XVIe - XVIIIe siècle)* Rouen, 2004, in 8°, p. 201-208.

⁷ HOUARD, *op.cit*, t.III, p. 105-108.

ÉLOGE DE LA VERTU
LA VERTU DE L'ACADÉMIE

par M. Henry DECAËNS
Vice-président de l'Académie

(Séance des Prix du 11 décembre 2004)

Au moment où il accède à la présidence, le vice-président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen est chargé de prononcer un *Éloge de la Vertu*. Ce n'est pas une obligation statutaire, c'est une tradition qui remonte à l'année 1971. Ne sachant comment m'acquitter de cette mission pour la seconde fois, car j'ai déjà été président en 2001, j'ai consulté les *Précis* des années précédentes pour voir comment mes confrères ont traité cet exercice académique qui peut sembler un peu désuet aujourd'hui. Depuis 1971, tout a été dit sur le sujet et je ne vois guère ce que je pourrais ajouter de nouveau. Le mot «*vertu*» recouvre pourtant une diversité de sens qui devrait m'inspirer.

Tout le monde connaît bien sûr les trois *vertus théologiques* - la Foi, l'Espérance et la Charité - et les quatre *vertus cardinales* - la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance. Sept *vertus* auxquelles s'opposent sept péchés capitaux : l'avarice, la colère, l'envie, la gourmandise, la luxure, l'orgueil et la paresse. De nos jours, on met en

avant d'autres vertus comme les *vertus familiales*, les *vertus civiques* ou les *vertus républicaines*. On a sans doute oublié que les vertus sont aussi une catégorie d'anges : le premier chœur des anges se compose des Séraphins, des Chérubins et des Trônes ; le troisième chœur des Principautés, des Archanges et des Anges ; le deuxième chœur des *Vertus*, des Puissances et des Dominations. Les *Vertus angéliques*, selon le pseudo-Denys qui écrivait à la fin du V^{ème} siècle, reçoivent la lumière de Dieu pour la transmettre à l'âme humaine. Pour Grégoire le Grand, pape de la fin du VI^{ème} siècle, les hommes qui accomplissent des actions marquées par l'excellence morale peuvent être comparés aux anges du chœur des *Vertus*. Mais dans le monde contemporain, en dehors de Michel Serres, auteur d'un livre peu orthodoxe sur le sujet, qui s'intéresse encore aux anges ? On retrouve pourtant ces esprits dans les trois grandes religions monothéistes de l'Occident : le judaïsme, le christianisme et l'islam ; ils pourraient donc servir de lien entre des hommes et des femmes qui ont parfois un peu de mal à se comprendre.

Mais je sens un peu d'incrédulité dans vos regards. Je redescends donc sur terre. Au singulier, le mot *vertu* est synonyme de courage, de force morale. La racine du mot est le latin *vir* qui signifie « homme ». La *vertu* caractérise l'homme courageux, c'est-à-dire l'homme parfait. Le mot a pris une connotation chrétienne au début du III^{ème} siècle avec Tertullien. Au Moyen Âge, on appelait *échelle de la vertu*, l'échelle symbolique qui, par référence à celle de Jacob, est dressée entre la terre et le ciel pour conduire jusqu'à Dieu les hommes dont la vie a été guidée par cette force morale. En choisissant sa devise, *Fide ac virtute*, « par la foi et la vertu », devise toujours inscrite sur l'une des verrières de la salle des Etats de l'Archevêché, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen de 1858 à 1883, ne donnait pas à ce mot une autre signification. Au cours des années, le sens du mot a pris des directions très variées. N'affirmait-on pas au Moyen Âge que les reliques d'un saint, si petites soient-elles, gardaient la même *vertu*, c'est-à-dire le même pouvoir, que le corps tout entier ? Avec le même sens, on pouvait affirmer que la vertu des simples, ces plantes médicinales que l'on trouvait dans les jardins monastiques, permettait de guérir les malades. Plus tard, aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la *vertu* a souvent pris une signification qui n'a plus rien à voir avec son étymologie latine. Elle est en effet désormais liée à la virginité des

filles et à la fidélité conjugale des femmes. Dans une société marquée par la phallocratie, cette *vertu*, semble-t-il, ne concernait plus que les femmes ; celles qui, faisant le commerce de leur corps, étaient dépourvues de cette *vertu*, étaient même qualifiées de "dames de petite vertu" !

Voilà donc un mot dont la richesse sémantique est immense. A chaque époque, il continue à s'enrichir de significations nouvelles. Aujourd'hui, il se confond souvent avec la solidarité et l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen n'a pas de mal à décerner chaque année un prix du dévouement pour récompenser les hommes et les femmes qui consacrent tout ou partie de leur vie au service des autres :

- en 2000, l'*Armée du salut*,
- en 1998, l'Association *Orphelins sans frontières*,
- en 1997, l'Association *Arc en ciel* qui assure la scolarisation de jeunes enfants handicapés,
- en 1996, l'Association *A bras ouverts* pour son action en faveur des familles de jeunes handicapés,
- en 1995, Mme Josette Vieuxbled, présidente de l'*Association amicale des insuffisants respiratoires de Normandie*.

Ces quelques exemples récents illustrent les différents secteurs où se manifeste la solidarité qui, pour nous, s'apparente aujourd'hui à la vertu. Dans la société contemporaine, où l'individualisme est si puissant, il est important que des personnes soient au service de ceux qui sont plus fragiles sur le plan physique ou sur le plan psychologique. La *vertu* n'est donc pas une notion démodée ; les *Prix de vertu* décernés par notre Académie non plus.

Et maintenant, en *vertu* de la tradition de notre Académie, je redonne la parole à notre Président, Gérard Angoustures, qui va vous présenter l'Association lauréate du Prix du dévouement pour l'année 2004.

... la philosophie est une science qui se propose de découvrir les lois générales de l'être et de l'existence. Elle se divise en plusieurs branches, dont les principales sont la métaphysique, la physique, la morale et la politique. La métaphysique est la science de l'être en général, de son essence, de ses attributs, de ses relations. La physique est la science de l'être en particulier, de son développement, de son mouvement, de son changement. La morale est la science de l'être en tant qu'il est lié à la vie humaine, de ses devoirs, de ses obligations, de ses droits. La politique est la science de l'être en tant qu'il est lié à la vie sociale, de son organisation, de son gouvernement, de ses lois.

Mais ce n'est pas tout. La philosophie est aussi une science qui se propose de découvrir les lois générales de la connaissance et de la vérité. Elle se divise en plusieurs branches, dont les principales sont la logique, l'épistémologie et la philosophie de la langue. La logique est la science de la connaissance en général, de ses lois, de ses principes, de ses méthodes. L'épistémologie est la science de la connaissance en particulier, de son origine, de son développement, de son mouvement, de son changement. La philosophie de la langue est la science de la connaissance en tant qu'elle est liée à la langue, de son essence, de ses attributs, de ses relations.

La philosophie est donc une science qui se propose de découvrir les lois générales de l'être et de l'existence, de la connaissance et de la vérité. Elle est une science qui se propose de découvrir les lois générales de l'être et de l'existence, de la connaissance et de la vérité. Elle est une science qui se propose de découvrir les lois générales de l'être et de l'existence, de la connaissance et de la vérité.

La philosophie est donc une science qui se propose de découvrir les lois générales de l'être et de l'existence, de la connaissance et de la vérité. Elle est une science qui se propose de découvrir les lois générales de l'être et de l'existence, de la connaissance et de la vérité. Elle est une science qui se propose de découvrir les lois générales de l'être et de l'existence, de la connaissance et de la vérité.

La philosophie est donc une science qui se propose de découvrir les lois générales de l'être et de l'existence, de la connaissance et de la vérité. Elle est une science qui se propose de découvrir les lois générales de l'être et de l'existence, de la connaissance et de la vérité. Elle est une science qui se propose de découvrir les lois générales de l'être et de l'existence, de la connaissance et de la vérité.

DISCOURS
DE
RÉCEPTION
ANNÉE 2005

1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

DISCOURS

DE

RECEPTION

ANNÉE 1897

**LA THÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET LES RELIGIONS DU MONDE D'AUJOURD'HUI**

DISCOURS DE RÉCEPTION
du Très Révérend Père dom Pierre MASSEIN
Abbé de Saint-Wandrille de Fontenelle
Membre associé de l'Académie

(21 mai 2005)

Présentation par M. Henry DECAËNS
Président de l'Académie

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie vivement d'être venus si nombreux pour écouter le Très Révérend Père dom Pierre Massein, Abbé de Saint-Wandrille.

Révérendissime Père,

La réception d'un nouveau membre est en général l'occasion de faire son éloge. Je vais aujourd'hui déroger à cette tradition afin de ne pas vous mettre en porte à faux avec le chapitre VII de la règle de saint Benoît, intitulé *De l'humilité*, qui commence par une citation de l'évangéliste Luc : « *Quiconque s'élève sera humilié, et quiconque s'humilie sera élevé* ».

Je vous rassure, mon Père, je ne vais pas avoir l'audace de commenter ce texte devant vous qui avez l'habitude de le faire lorsque les moines sont réunis dans la salle capitulaire de votre monastère.

Je voudrais tout simplement vous rappeler que d'autres bénédictins ont déjà siégé parmi nous :

Dom François-Philippe Gourdin, moine de Saint-Ouen, élu membre de notre Académie en 1771. Il était bibliothécaire de son abbaye. Après la suppression des vœux monastiques en 1790, il resta dans son monastère, étant chargé du classement des livres qu'il avait contribué à sauver ; ainsi est-il devenu le premier bibliothécaire municipal de Rouen.

Dom Labbé, élu membre de notre Académie en 1772 ; je ne sais à quelle abbaye il était rattaché.

Plus récemment, dom Lucien David, moine de Saint-Wandrille, élu membre titulaire de notre Académie en 1942 ; il était un ardent défenseur du chant grégorien.

Dom René-Jean Hesbert, moine de Solesmes résidant à Saint-Wandrille, élu membre titulaire de notre Académie en 1962 ; lui aussi était un grand spécialiste de la musique sacrée à laquelle il a consacré de très savants volumes.

Dom Paul Grammont, abbé du Bec-Hellouin, élu membre associé de notre Académie en 1971.

Enfin Dom Jean Laporte, moine de Saint-Wandrille, élu membre correspondant de notre Académie en 1973. Ce grand érudit a parcouru la Normandie en vélo pour visiter les centres d'archives et les bibliothèques. Il a consacré d'excellents articles à l'histoire de son abbaye et il a également participé à toutes les savantes recherches historiques menées lors du millénaire monastique du Mont-Saint-Michel en 1966.

Vous êtes ainsi le septième moine bénédictin à siéger parmi nous. Nous vous sommes très reconnaissants d'avoir accepté cette proposition de nous rejoindre. Aujourd'hui, ce n'est pas vous qui êtes honoré, mais c'est nous qui le sommes, de compter parmi nous l'abbé du grand monastère qu'a fondé en 649 Saint Wandrille dont vous êtes le 80^{ème} successeur. Parmi vos prédécesseurs, certains sont célèbres, tel Eginhard, le biographe de Charlemagne, 17^{ème} abbé de Saint-Wandrille.

Depuis treize siècles, les moines mènent leur vie de prière et de travail sur les rives de la Fontenelle ; trente-sept d'entre eux ont été canonisés. Les moines ont dû abandonner leur monastère à cause des invasions vikings, de 858 à 960. L'abbaye a également été fermée de 1790 à 1894, du fait de la suppression des vœux monastiques et de la nationalisation des biens de l'Eglise par la Constituante, et entre 1901 et 1931, à la suite du vote de la loi sur les associations dont le régime

ne s'est pas appliqué aux congrégations durant quelques décennies. Mais les moines sont toujours revenus sur le site de leur abbaye qui a célébré son treizième centenaire en 1949, sous la présidence du nonce Mgr Roncalli, le futur Jean XXIII. Je fréquentais alors l'abbaye car mes parents, qui habitaient Caudebec-en-Caux, étaient de grands amis de dom Gabriel Gontard, abbé de 1943 à 1962. Je me souviens bien sûr des cérémonies grandioses du treizième centenaire, célébrées au milieu des ruines de l'église abbatiale ; mais ce qui avait surtout frappé le petit garçon que j'étais alors, c'était la grande voiture noire du nonce franchissant la porte de Jarente !

Quelques années plus tard, en 1965-1966, les moines de Saint-Wandrille ont participé, avec ceux du Bec, aux fêtes du millénaire monastique du Mont-Saint-Michel ; c'est en effet l'un de vos prédécesseurs, Maynard, qui a fondé une abbaye bénédictine sur le rocher de l'Archange en 965 ou 966, à la demande du duc de Normandie Richard I^{er}. Je venais d'être recruté comme conférencier des Monuments historiques au Mont-Saint-Michel et ce furent pour moi des moments extraordinaires partagés avec des moines de Saint-Wandrille, comme le très cher père Antoine Levasseur, qui a été élu abbé en 1969 et a été votre prédécesseur direct, le père abbé de l'époque, dom Ignace Dalle, mais aussi le père François de Nolhac, le père Hervant et le très cher frère Wandrille Cotard, boulanger à Saint-Wandrille devenu cuisinier au Mont-Saint-Michel.

Avec l'abbaye de Saint-Wandrille, je pourrais évoquer bien d'autres souvenirs car beaucoup de fêtes familiales commençaient souvent par une messe célébrée dans la chapelle Saint-Saturnin, petit chef-d'œuvre de l'architecture romane qui se trouve dans les bois surmontant l'abbaye ; ces cérémonies étaient organisées avec la complicité du frère Wandrille Cotard que l'on considérait comme un membre de notre famille. Je pourrais aussi rappeler qu'il y avait dans les années cinquante à Saint-Wandrille une meute de louveteaux, sous la responsabilité de dom Pierre Donaint qui consacrait son temps libre du jeudi après-midi à organiser pour nous divers jeux comme des chasses au trésor ; l'une de ces chasses, à laquelle participaient deux de mes frères, s'est terminée par la trouvaille d'un véritable trésor, des pièces d'or, dans l'un des murs de l'abbaye !

Tous ces souvenirs font, mon Père, que je suis très heureux aujourd'hui de présider cette séance et de vous accueillir parmi nous. Sans plus tarder, je vous laisse maintenant la parole.

**LA THÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET LES RELIGIONS DU MONDE D'AUJOURD'HUI**

DISCOURS DE RÉCEPTION

du Très Révérend Père dom Pierre MASSEIN,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers Amis.

Permettez-moi tout d'abord de remercier le président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, M. Henry Decaëns, pour son invitation à entrer dans votre savante et aimable Compagnie ; à travers moi, l'abbaye de Saint-Wandrille s'en trouve honorée.

Le titre que j'ai proposé pour mon discours a pu surprendre certains d'entre vous. « La théologie chrétienne et les religions du monde aujourd'hui ». Pourquoi ce thème, et pourquoi ce titre ?

Il me faut commencer par vous faire une confidence : diverses circonstances m'ont amené à me spécialiser dans l'étude de la théologie des religions non-chrétiennes en général, et dans l'étude du bouddhisme en particulier. Tout cela a commencé en 1969, quand j'ai lu les Actes d'un congrès qui s'était tenu à Bangkok en décembre 1968, et qui avait rassemblé pour la première fois des représentants et des représentantes des monastères chrétiens implantés en Asie.

Parmi les problèmes évoqués lors de ce congrès, il y eut celui de l'inculturation. On ne peut pas reprocher aux missionnaires et aux pionniers du monachisme en Asie de ne pas avoir eu suffisamment le souci de l'inculturation : la mentalité du temps n'y portait pas ; et il faut éviter les anachronismes psychologiques.

Les fondateurs venus d'Occident avaient donc apporté en Asie, en même temps que l'Évangile et la règle monastique qui les avaient formés, tous les usages qui structurent et rythment la vie quotidienne des monastères occidentaux. Pensez par exemple à ce monastère trappiste, fondé dans cette partie du Vietnam qu'on appelait alors la Cochinchine, et qui correspond au delta du Mékong - où la base de l'alimentation est le riz et le poisson - et qui avait planté des champs de pommes de terre : parce qu'un trappiste, ça mange des pommes de terre ! Il en allait de même pour la manière de construire, la manière de s'habiller, la manière de chanter... Les jeunes asiatiques qui entraient dans ces monastères devaient donc s'occidentaliser pour devenir moines chrétiens ; on peut deviner les difficultés d'adaptation qu'ils rencontraient. Mais il y avait plus grave encore : aux yeux des non-chrétiens, qui sont l'immense majorité dans ces pays, ils apparaissaient comme des transfuges, voire comme des traîtres : ils passaient à la religion de l'étranger.

Or, dans ces mêmes pays d'Asie, il existe une forme de vie monastique plus que deux fois millénaire, celle des moines bouddhistes, qui constitue justement l'un des éléments de la culture de ces pays. Une des questions posées au congrès de Bangkok était donc celle-ci : comment et jusqu'à quel point les moines chrétiens implantés en Asie pourraient-ils s'inspirer des modes de vie et même de la spiritualité des moines bouddhistes, de manière à développer un monachisme qui soit à la fois vraiment chrétien et vraiment asiatique ? L'idée m'est donc venue de comparer la vie du moine bouddhiste avec celle du moine chrétien.

Vous le voyez, dès le début, ma recherche voulait être à la fois monastique, théologique et missionnaire. Mon but était en effet de proposer des critères théologiques de discernement aux moines chrétiens « sur le terrain » désireux de développer une vie monastique chrétienne qui soit en harmonie avec les cultures extrême-orientales.

Pour mener à bien ce projet, il me fallait évidemment étudier le bouddhisme ; mais il me fallait aussi rencontrer des moines bouddhistes et vivre chez eux un temps suffisamment prolongé, de manière à rejoindre, comme par l'intérieur, les intuitions spirituelles dont ils vivaient. Il me fallait encore élargir la recherche au plan

théologique, pour essayer de préciser comment la foi chrétienne se situe par rapport aux grandes traditions religieuses de l'humanité.

Ce que je voudrais vous présenter ce soir, c'est justement la façon dont la théologie chrétienne - qui est l'approfondissement intellectuel de la foi - apprécie aujourd'hui les grandes traditions religieuses de l'humanité. Mais ce que je vous ai confié vous laisse déjà deviner que je prendrai mes exemples principalement dans le bouddhisme : exemples concrets nourris par mon dialogue avec des bouddhistes.

Je viens de nommer la théologie et le dialogue : voilà deux approches différentes du phénomène religieux et des traditions religieuses. Mais il en est d'autres, et il convient de les repérer, avant de décrire ce qu'est - ou ce que devrait être - le dialogue interreligieux, et d'explorer les questions auxquelles le théologien se trouve confronté. D'où les trois parties de mon exposé :

1. Les différentes approches du phénomène religieux et des traditions religieuses
2. Le dialogue interreligieux
3. La théologie des religions

1 . Les différentes approches du phénomène religieux et des traditions religieuses

J'en vois quatre : l'histoire des religions, la théologie des religions, le dialogue interreligieux et la mission.

L'histoire des religions

A vrai dire, cette expression paraît aujourd'hui ambiguë, et elle est progressivement remplacée par l'expression «la science des religions» ou «les sciences des religions». En effet, le mot «histoire» revêt ici un sens qui tombe en désuétude. Quand nous étions enfants, nous avons étudié «l'histoire naturelle» : la géologie ou la botanique, par exemple, faisaient partie de «l'histoire naturelle» ; on a ensuite parlé des «sciences naturelles». De nos jours, cette expression a été à son tour remplacée, dans les manuels scolaires, par le titre de «Sciences de la vie et de la terre» (S. V. T.). Ce qui montre bien que, dans ce contexte, le mot «histoire» signifie : science descriptive.

C'est bien ce sens que le mot «histoire» revêt dans l'expression «histoire des religions» : il s'agit d'une science descriptive, et non pas d'une science normative. Dans cette ligne de pensée, aucune religion n'est privilégiée : toutes les traditions religieuses de l'humanité sont traitées de la même manière. Cela ne signifie pas que toutes les religions se valent ; mais le jugement de valeur n'est pas du ressort de la science des religions. Son idéal est seulement de manifester la cohérence interne de chaque religion ; elle est ainsi amenée à montrer qu'aucun terme employé dans le contexte d'une religion donnée ne peut avoir le même sens dans le contexte des autres religions. Par exemple, la notion de salut, dans le christianisme, ne peut pas être dissociée de la foi chrétienne. Impossible de parler du salut sans parler de Jésus, le Christ, de la grâce, de la vie trinitaire, de la communion avec Dieu et avec tous les hommes. La voie proposée par le christianisme permet à l'homme de faire l'expérience de ce salut : elle ne conduit pas au salut ou à la libération promise par une autre tradition. Au niveau de la science des religions, la proposition «Jésus-Christ est l'unique sauveur» ne fait pas difficulté, car le salut en question présuppose une relation avec lui. De même, il est clair que la seule voie qui conduise à l'Eveil promis par le Bouddha est celle que propose le bouddhisme.

Il en va différemment, quand nous nous plaçons du point de vue de la **théologie des religions**. Comme je l'ai dit déjà : la théologie est l'approfondissement intellectuel de la foi. La foi est donc la source de la théologie. Or cette foi contient deux affirmations qu'il faut tenir ensemble : Jésus, le Christ, vrai Dieu et vrai homme, est l'unique médiateur entre Dieu et les hommes, et il est l'unique sauveur ; mais d'autre part, Dieu aime sérieusement tous les hommes, et il offre à tous les hommes le salut réalisé une fois pour toutes par son Fils Jésus : la volonté salvifique de Dieu est universelle. Comment concilier ces deux affirmations ? Il revient à la théologie des religions d'essayer de le préciser. Nous allons y revenir dans la troisième partie ; mais nous pouvons déjà constater que la théologie des religions va plus loin que la science des religions : elle se pose le problème de l'accès à l'unique salut de ceux qui appartiennent à d'autres traditions religieuses.

Venons-en maintenant au **dialogue interreligieux**. D'entrée de jeu, il faut souligner que ce ne sont pas les religions qui dialoguent entre

elles : ce sont les hommes, et les hommes religieux. Et ce dialogue est exigeant, car il s'agit de rencontrer l'autre pour essayer de le reconnaître tel qu'il est, et non pas tel qu'on se l'imagine. Le premier fruit d'un vrai dialogue est de faire tomber les caricatures, les préjugés, et de dissiper la peur de l'autre. La peur est toujours mauvaise conseillère ! Nous verrons dans la deuxième partie quels sont les fruits que l'on peut espérer d'un vrai dialogue entre hommes religieux, mais aussi quels sont les obstacles au dialogue.

C'est le concile Vatican II qui a pris l'initiative d'encourager, non seulement tous les catholiques, mais encore tous les hommes de bonne volonté à ce dialogue : la déclaration *Nostra aetate* sur les relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes entend bien s'adresser à tous, avec respect et ouverture d'esprit. Pour autant, l'encouragement au dialogue ne supprime pas le devoir de la **mission**. Après avoir manifesté l'attitude positive que l'Eglise catholique adoptait envers les grandes traditions religieuses de l'humanité, le texte conciliaire ajoute : « Toutefois, elle (l'Eglise) annonce, et elle est tenue d'annoncer sans cesse, le Christ, qui est " la voie, la vérité et la vie " (Jn 14, 6), dans lequel les hommes doivent trouver la plénitude de la vie religieuse, et dans lequel Dieu s'est réconcilié toutes choses » (*Nostra aetate* n°2). Le Pape Jean-Paul II reviendra magistralement sur ce lien qui doit exister entre le dialogue et la mission dans son Encyclique *Redemptoris missio* promulguée le 7 décembre 1990.

2. Le dialogue interreligieux

Il nous faut prendre conscience de l'actualité de ce dialogue, en France, aujourd'hui. Il n'est plus nécessaire de faire de longs voyages pour rencontrer des adeptes des religions non-chrétiennes : plusieurs de ces religions sont implantées chez nous. S'il est vrai que le catholicisme reste largement majoritaire, l'Islam est présent de façon visible, et souvent revendicative ; l'immigration de populations venant de pays musulmans est un fait déjà ancien, mais des évolutions considérables se sont produites au cours de ces dernières décennies. L'expansion du bouddhisme, surtout sous sa forme tibétaine, est sans nul doute l'un des traits marquants de la situation religieuse française, depuis une vingtaine d'années.

D'autre part, les célébrations interreligieuses se multiplient à l'occasion de guerres, de catastrophes, de deuils collectifs. Dans un

passé encore récent, c'est l'Eglise catholique qui prenait l'initiative de ces célébrations, pour transformer un moment d'émotion en moment de communion, favoriser une attitude de prière devant Dieu, exprimer un désir de vivre en paix sous son regard. Mais aujourd'hui la demande vient souvent des autorités publiques, qu'il s'agisse d'une commune, d'une ville ou du gouvernement : comment alors préparer ces célébrations, pour que leur caractère d'abord religieux soit respecté et que les récupérations politiques soient évitées, et pour que, dans la célébration elle-même, la participation de chaque groupe religieux soit intégrée de façon harmonieuse et équitable ?

Ces questions nouvelles nous montrent bien que la présence et l'action des religions non-chrétiennes constituent un défi pour les chrétiens et pour la théologie chrétienne.

Un défi positif

Peut-on dire qu'il s'agit d'un défi positif ? L'expression est du pape Jean-Paul II lui-même. Il l'a employée notamment dans l'Encyclique *Redemptoris missio*, que j'ai déjà mentionnée, dans son enseignement sur le dialogue avec les frères d'autres religions. Il écrit : « Les autres religions constituent un défi positif pour l'Eglise d'aujourd'hui ». Pour être bien comprise, cette affirmation doit être replacée dans son contexte. Voici donc le début du paragraphe, dans lequel elle se trouve insérée :

« Le dialogue n'est pas la conséquence d'une stratégie ou d'un intérêt, mais c'est une activité qui a ses motivations, ses exigences et sa dignité propres : il est demandé par le profond respect qu'on doit avoir envers tout ce que l'Esprit, qui « souffle où il veut », a opéré en l'homme. Grâce au dialogue, l'Eglise entend découvrir les « semences du Verbe », les « rayons de la vérité qui illumine tous les hommes », semences et rayons qui se trouvent dans les personnes et dans les traditions religieuses de l'humanité. Le dialogue est fondé sur l'espérance et la charité, et il portera des fruits dans l'Esprit. Les autres religions constituent un défi positif pour l'Eglise d'aujourd'hui ; en effet, elles l'incitent à découvrir et à reconnaître les signes de la présence du Christ et l'action de l'Esprit, et aussi à approfondir son identité et à témoigner de l'intégrité de la Révélation dont elle est dépositaire pour le bien de tous » (*Redemptoris Missio*, n°56).

Ce paragraphe de l'Encyclique *Redemptoris Missio* peut être considéré comme un commentaire authentique du n°2 de *Nostra*

aetate, la déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes, auquel il se réfère d'ailleurs explicitement. Ce n°2 commence par donner une description panoramique des différentes traditions religieuses de l'humanité. Après quoi vient un passage-clé, sur lequel il vaut la peine de réfléchir ; le voici :

«L'Eglise catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent en beaucoup de points de ce qu'elle-même tient et propose, cependant apportent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes».

Puisque l'Eglise catholique «ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions», c'est qu'elle reconnaît que, dans les traditions religieuses non-chrétiennes, il y a des choses qui sont vraies et qui sont saintes ; et nous savons que tout ce qui est vrai et saint vient de Dieu. L'affirmation suivante va plus loin encore : car elle nous vaccine, pour ainsi dire, contre la tentation d'un comparatisme facile et superficiel, selon lequel nous considérerions comme vrai et saint dans les traditions religieuses non-chrétiennes tout ce qui est identique ou semblable à ce que nous trouvons dans notre propre tradition, et erroné tout ce que nous y découvririons comme différent. Le texte conciliaire affirme en effet que ces manières d'agir, de vivre et de penser - que l'Eglise respecte sincèrement - apportent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes, quoiqu'elles diffèrent en beaucoup de points de ce qu'elle-même tient et propose. L'Eglise nous invite donc à considérer avec attention, respect et objectivité - mais bien sûr aussi sans faux irénisme et sans relativisme - ces aspects différents qui peuvent nous apporter, à nous aussi, un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes. Autrement dit encore, un chrétien peut réellement apprendre quelque chose en étudiant de façon sérieuse une autre tradition religieuse. Sans doute cette recherche n'est-elle pas sans risque : mais si elle est bien menée, intellectuellement et vitalement, elle aboutira, non pas à l'affaiblissement de la foi chrétienne, mais à son enrichissement et à son approfondissement.

Dès lors, nous comprenons mieux le dynamisme et l'optimisme que l'Eglise nous demande de développer dans nos relations avec les non-chrétiens. Le texte conciliaire ajoute en effet :

«Elle (l'Eglise) exhorte donc ses fils pour que, avec prudence et charité, par le dialogue et par la collaboration avec ceux qui suivent d'autres religions, et tout en témoignant de la foi et de la vie chrétiennes, ils reconnaissent, préservent et fassent progresser les valeurs spirituelles, morales et socio-culturelles qui se trouvent en eux.»

Le Royaume de Dieu ne se construit donc pas sur les ruines des autres religions : car ce que celles-ci contiennent de vrai et de saint lui appartient déjà en quelque manière, et constitue l'amorce d'un progrès possible dans la connaissance de Dieu et du mystère du salut, dont le chrétien a la révélation plénière en Jésus-Christ. On entrevoit donc comment se concilient la nécessité du dialogue et l'exigence de la mission : c'est en apprenant à connaître en profondeur les non-chrétiens avec lesquels il se trouve appelé à vivre et à travailler, que le chrétien pourra s'appuyer sur les valeurs authentiques découvertes en eux, pour les accompagner dans un cheminement spirituel que la grâce de Dieu peut faire déboucher sur la foi chrétienne, à condition que celle-ci soit proposée de façon intelligente et adaptée.

Les difficultés du dialogue

Voilà un idéal difficile à réaliser. La tension constante entre le dialogue, qui ne doit pas être «la conséquence d'une stratégie ou d'un intérêt», et la mission, dont la nécessité s'impose à tout chrétien qui vit vraiment de sa foi, nous laisse pressentir les difficultés et les exigences d'un dialogue équilibré. Le pape Jean-Paul II, de vénérée mémoire, nous décrit lui-même ces exigences en poursuivant sa réflexion sur le dialogue :

«L'interlocuteur, écrit-il, doit être cohérent avec ses traditions et ses convictions religieuses, et ouvert à celles de l'autre pour les comprendre, sans dissimulation ni fermeture, mais dans la vérité, l'humilité, la loyauté, en sachant bien que le dialogue peut être une source d'enrichissement pour chacun. Il ne doit y avoir ni capitulation, ni irénisme, mais témoignage réciproque en vue d'un progrès des uns et des autres sur le chemin de la recherche et de l'expérience religieuses, et aussi en vue de surmonter les préjugés, l'intolérance et les malentendus. Le dialogue tend à la purification et à la conversion intérieure qui, si elles se font dans la docilité à l'Esprit, seront spirituellement fructueuses». (*Redemptoris Missio* n°56, *in fine*).

Mais il y a plusieurs manières possibles de s'engager dans le

dialogue. Le dialogue interreligieux peut se pratiquer à quatre niveaux différents :

- Il y a d'abord le dialogue de la vie : il s'agit du partage des joies et des peines, entre chrétiens et non-chrétiens, dans la convivialité d'une vie quotidienne où la dimension religieuse est présente.

- Mais le dialogue peut aller plus loin : les chrétiens et les non-chrétiens peuvent se rencontrer pour collaborer à la construction de la cité terrestre, pour promouvoir le développement et l'humanisation, pour se mobiliser en faveur de la liberté et de la paix dans le monde : il s'agit alors du dialogue des œuvres.

- Le dialogue peut encore s'approfondir et se situer au niveau de l'expérience religieuse elle-même. Il s'agit alors d'un partage d'expériences spirituelles entre hommes religieux appartenant à des traditions différentes, et vivant un engagement total dans la ligne de leur foi propre. Loin d'être un obstacle à l'objectivité dans la connaissance de l'autre, le fait de vivre une expérience religieuse authentique dans la ligne de sa propre tradition permet de saisir par connaturalité quelque chose de l'expérience de l'interlocuteur : car l'expérience religieuse se rejoint par l'intérieur. Lorsqu'elle est bien conduite, cette forme d'échange spirituel permet de passer du dialogue interreligieux au dialogue intra-religieux. Il est évident que ce type de dialogue est très exigeant, et exclut toute forme de dilettantisme ou de «tourisme spirituel».

- Quelles que soient l'importance et la valeur de ces échanges au plan de l'expérience spirituelle, il est nécessaire d'en venir au quatrième niveau : celui de la confrontation des doctrines. Car une expérience doit pouvoir s'exprimer, au moins jusqu'à un certain point, et l'analyse critique de cette expression doit permettre de préciser le contenu de l'expérience et d'en apprécier la valeur : nous sommes ici au niveau de la recherche théologique.

S'il est vrai que le dialogue au plan théologique n'exclut pas, mais implique au contraire l'engagement personnel du croyant, il exige en outre une connaissance précise, scientifique, tant de l'histoire des religions que de la théologie chrétienne ; et comme il n'est pas possible de dialoguer «tous azimuts», il est également indispensable d'acquérir une connaissance à la fois théorique et concrète d'une tradition religieuse déterminée : ce qui demande des années de préparation.

A toutes ces difficultés s'en ajoute encore une autre : d'une façon générale, les non-chrétiens sont encore moins préparés au dialogue que les chrétiens. Il est possible de trouver des théologiens chrétiens capables de présenter une religion non-chrétienne de telle manière que ses adeptes s'y reconnaissent ; mais jusqu'à présent, il ne s'est pas trouvé - du moins à ma connaissance - de penseur non-chrétien qui soit en mesure d'exposer le christianisme avec une pareille objectivité : comment alors réaliser la réciprocité dans le dialogue ?

Il y a pire encore : la notion même de dialogue est souvent suspecte chez les non-chrétiens. Je voudrais illustrer cette affirmation par un exemple. Entre les années 1975 et 1986, s'est développé en Thaïlande - pays où le bouddhisme est religion d'état et où la population est bouddhiste à 98% - un mouvement «pour la défense du bouddhisme» : ce qui est tout de même étonnant ! En fait, il s'agissait, pour les adeptes de ce mouvement, de défendre le bouddhisme contre le christianisme.

Et leur thèse principale était celle-ci : «Attention ! Vatican II a forgé une arme secrète pour détruire les autres religions par l'intérieur : c'est le dialogue. Vous allez voir des missionnaires, des religieux et des religieuses venir faire des stages dans des monastères bouddhistes et s'initier à la pratique bouddhiste ; mais c'est pour mieux combattre le bouddhisme : le dialogue est le cheval de Troie de l'Eglise catholique !»

Or, c'est dans ce climat tendu qu'un moine bouddhiste de premier plan, Buddhadasa, se décida à prendre la défense du christianisme : il fit une série de douze conférences à ses coreligionnaires, pour leur exposer les valeurs contenues dans le christianisme et les raisons pour lesquelles il convenait de respecter les chrétiens. Mais ce qui apparaît à la lecture de ces conférences, qui furent ensuite publiées, c'est que leur auteur, pourtant rempli de bonnes intentions et préparé par une pratique déjà longue du dialogue interreligieux tant avec les chrétiens qu'avec les musulmans, «récupère» le christianisme en le réinterprétant à la lumière de ses catégories bouddhiques.

C'est dire que le dialogue théologique en est à un stade inchoatif, et qu'un long chemin reste à parcourir pour parvenir à l'élaboration d'une théologie dialogale. Et j'en viens maintenant à la troisième partie : la théologie des religions.

3 . La théologie des religions

Dans ce grand chantier ouvert qu'est la théologie des religions aujourd'hui, une tâche importante est la prise en compte du phénomène religieux dans son ensemble. Pour ce faire, le théologien doit s'informer sérieusement sur les progrès de l'histoire des religions considérée sous tous ses aspects : historique, phénoménologique, sociologique, psychologique, linguistique. La science des religions se donne aujourd'hui pour objet, l'élaboration d'une anthropologie religieuse qui tente d'analyser ces différents aspects, puis d'en faire la synthèse. De nos jours, l'interdisciplinarité est une grande richesse ; la théologie se doit d'en profiter, sans quitter son domaine propre, pour enrichir et réactualiser la problématique qui sous-tend le développement de chaque traité de théologie.

Dans son domaine propre, le théologien doit s'interroger sur la place et le rôle des grandes traditions religieuses de l'humanité dans l'Histoire du salut. Reprenons l'exemple du bouddhisme. Le Bouddha a vécu il y a plus de vingt-cinq siècles, et il a enseigné un chemin sur lequel des millions d'hommes se sont engagés à sa suite, considérant ce chemin comme une voix de libération, comme une voie de salut. Ce fait massif peut-il être étranger à l'Histoire du salut ?

Une autre difficulté surgit alors. En terminant sa description rapide des traditions religieuses principales de l'humanité, la déclaration *Nostra aetate* conclut ainsi :

« De même, les autres religions qu'on trouve de par le monde s'efforcent d'aller de façons diverses au-devant de l'inquiétude du cœur humain, en proposant des voies, c'est-à-dire des doctrines, des règles de vie et des rites sacrés » (*Nostra aetate* n°2).

Ce texte conciliaire nous invite donc bien à considérer toute religion comme une voie de salut, mais en soulignant que chacune l'est à sa manière, en fonction de la conception qu'elle se fait du salut : autant de religions, autant de notions différentes du salut. Nous devons donc éviter de plaquer la conception chrétienne du salut sur les autres religions.

Mais alors, comment admettre ce pluralisme au niveau de la conception du salut, alors que nous, chrétiens, professons que Jésus est l'unique Sauveur des hommes, l'unique médiateur entre Dieu et les hommes, et que, de ce fait, l'Histoire du salut est une ? Cela revient à

poser la question - théologique - de la place des religions du monde dans l'unique Histoire du salut.

Il convient de remarquer dès l'abord que cette question est distincte de celle du «salut des infidèles» : la réponse classique étant que tout homme de bonne volonté, obéissant à Dieu qui lui parle au plus intime de sa conscience, peut être sauvé par la grâce de Dieu, et que cette grâce lui vient par le Christ, même s'il l'ignore. Et il est vrai que tout homme qui naît en ce monde, naît dans l'économie de la grâce et du péché, et se trouve donc inséré dans un ordre surnaturel : c'est pourquoi, subjectivement, il n'existe pas de religion qui soit purement naturelle.

Mais la question ultérieure est celle-ci : le non-chrétien, qui est sauvé par la grâce du Christ, l'est-il *indépendamment* de la religion à laquelle il appartient, ou bien malgré cette religion, ou encore *à travers* cette religion ? Il me semble que l'on peut proposer une amorce de réponse à cette question en énonçant quatre affirmations.

La première, c'est «qu'il ne nous est pas donné d'autre nom, au ciel ou sur la terre, que celui de Jésus, pour être sauvé» : nous trouvons cette affirmation de foi dans les Actes des Apôtres (Ac 4, 12).

La deuxième, c'est que Dieu veut le salut de tous les hommes : nous trouvons l'affirmation explicite de la volonté salvifique universelle de Dieu dans la première lettre de saint Paul à Timothée (2, 4).

La troisième affirmation me paraît décisive. L'être humain est fait pour vivre en société ; et nous sommes conditionnés par notre vie en société à un point dont nous n'avons généralement pas conscience. Or, s'il est vrai que l'homme est un «animal social», il est non moins vrai qu'il est aussi un «animal religieux» : l'homme, par nature, a une dimension religieuse qui ne peut se développer qu'en société. La vie religieuse de l'homme a donc nécessairement une dimension communautaire. Et c'est pourquoi l'aspect communautaire est un élément constitutif de toute religion.

Par conséquent, une manière pour le Christ d'être présent à tout homme venant en ce monde pour le sauver, c'est d'utiliser les aspects positifs que comporte la religion à laquelle il appartient - et qui, de fait, est la seule qui puisse contribuer à sa formation religieuse et spirituelle, étant donné les conditionnements historiques et culturels auquel l'homme est nécessairement soumis - comme des canaux de la grâce divine, et donc comme des «instruments» du salut. Il faut

reconnaître aussi que les religions constituent des ensembles ambigus, où le meilleur et le pire se conjuguent parfois de façon très complexe : un discernement et une purification des valeurs qu'elles comportent sont donc nécessaires ; mais, ce discernement et cette purification étant opérés, il me semble raisonnable de penser que ces valeurs sont assumables par le Christ pour atteindre les hommes là où ils sont. Dans cette hypothèse, le Christ serait ainsi mystérieusement présent au sein des religions du monde.

Il est clair que le fondement ultime de cette hypothèse se trouve dans la foi au Christ, considéré en même temps comme rédempteur historique et comme Fils unique de Dieu, seconde personne de la sainte Trinité, lien temporel et éternel entre Dieu et le monde.

La quatrième affirmation, enfin, porte sur la manière dont Dieu se révèle aux hommes. Les juifs et les chrétiens ont en commun de croire en un Dieu qui intervient dans l'Histoire : et c'est pourquoi rien de ce qui apparaît dans l'histoire des hommes ne peut être *a priori* considéré comme étranger à Dieu et à la révélation qu'il fait de lui-même. D'autant que la notion de révélation ne peut être arbitrairement limitée à la révélation par la parole. L'expression «la Parole de Dieu» est très employée de nos jours, et elle est certes légitime ; mais elle ne doit pas nous faire oublier qu'à côté de la révélation faite de vive voix, la révélation verbale - *die Wortoffenbarung*, disent les théologiens allemands - il faut considérer aussi la révélation faite par des actes : *die Tatoffenbarung* : par exemple, la vie et les miracles du Christ. Il faut tenir compte également de la révélation que comportent ces manifestations spéciales de la présence de Dieu que sont les théophanies : *die Schauoffenbarung*. On pourrait même élargir encore la notion de révélation, en disant que tout ce qui est créé pourrait être assumé par Dieu comme moyen ou instrument de sa révélation.

Mais quel que soit le mode selon lequel la révélation de Dieu parvient à l'homme, il faut encore que celui-ci la perçoive et la reçoive : ce qui ne peut se réaliser sans une illumination intérieure et spirituelle. Même ce qu'on appelle «la Parole de Dieu» ne s'exprime pas nécessairement en signes matériels utilisés par les hommes pour transmettre leur pensée. Prise en elle-même, elle est absolument spirituelle, donc simple ; et l'intelligence humaine peut la recevoir dans un acte de connaissance simple, de type intuitif, qui est de l'ordre de l'expérience spirituelle.

En disant cela, je n'ai pas pour autant l'intention de minimiser la révélation faite dans et par la parole, car, en un sens, cette forme de révélation reste première, et il est assez naturel que l'on ait ramené les autres formes à celle-là : et cela d'autant plus facilement que le message que comportent les autres formes de révélation doit pouvoir être dit pour pouvoir être *interprété et transmis*.

Ainsi donc, si la tradition judéo-chrétienne telle qu'elle nous est transmise par l'Eglise est pour nous l'unique norme de la révélation, elle n'en est pas l'unique source ; les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament nous invitent eux-mêmes à rechercher les éléments de révélation que les autres traditions religieuses contiennent : et c'est la révélation plénière que Dieu nous fait de lui-même, d'abord par son Fils, qui est le Verbe incarné, et à travers ces écrits qui nous parlent de lui, qui nous servira de critère dans la découverte et l'interprétation de ce qui, dans les grandes religions du monde, est manifestation, peut-être partielle, voire déformée, mais tout de même manifestation authentique de Dieu.

Entendons-nous bien : je ne veux pas dire que les bribes de révélation ainsi découvertes dans les traditions religieuses non-chrétiennes ajoutent objectivement quelque chose à la révélation plénière que Dieu fait de lui-même en son Fils, Jésus, le Christ. L'apôtre saint Paul, au début de son épître aux Colossiens, nous dit qu'il est (je le cite d'abord en grec) : *ho eikôn tou Theou tou aoratou* : «Il est l'icône du Dieu invisible» (Col 1, 15). Ce qui signifie qu'il est le sacrement de Dieu le Père ; il manifeste ce qu'il contient réellement et corporellement : la plénitude de la vie divine. Rappelons-nous cette réponse stupéfiante faite par Jésus à l'apôtre Philippe, qui lui avait dit «Seigneur, montre-nous le Père et cela nous suffit. - Il y a si longtemps que je suis avec vous, et tu ne me connais pas, Philippe ? Qui me voit, voit le Père !» (Jn 14, 8-9).

Nous connaissons aussi cette affirmation classique de la théologie : la révélation est close à la mort du dernier apôtre. Il ne peut donc s'agir d'une croissance objective de la révélation. Mais ce qui peut et doit se développer, à la faveur d'une rencontre en profondeur d'une autre tradition religieuse, c'est la découverte et l'approfondissement subjectifs de certains aspects de la Révélation que nous n'avions pas suffisamment perçus et explorés.

Il n'en est pas moins vrai que, pour les non-chrétiens qui ont été les bénéficiaires de ces révélations partielles, celles-ci ont constitué des avances providentielles faites par Dieu pour les inviter à s'engager sur la voie du salut. Cette thèse était déjà proposée prudemment par Etienne Cornelis en 1965, dans son ouvrage intitulé *Valeurs chrétiennes des religions non-chrétiennes* ; je le cite en terminant.

S'il est bien difficile d'arriver à des conclusions fermement établies touchant l'existence d'une révélation primitive, on admettra néanmoins sans peine que Dieu n'a sans doute pas totalement privé de lumière l'immense masse de l'humanité que n'a pu toucher la Parole dite à Abraham et transmise à ses descendants. Cette position est celle de saint Thomas, et rien dans les faits ne vient la contredire. Des «révélations», qui auraient gardé un caractère semi-privé, puisqu'elles ne s'inscrivaient pas dans une tradition qui possédât les «promesses», avec leur garantie d'inerrance, n'en devaient pas moins avoir un retentissement durable sur la vie des communautés humaines et leurs institutions ; elles n'étaient pas, en effet, limitées au bénéfice d'un seul. Voici comment s'exprime saint Thomas :

« A bien des Gentils, une révélation a été faite à propos du Christ. La Sybille, par exemple, comme le dit saint Augustin, a prédit certaines choses de lui. S'il en est cependant qui furent sauvés sans qu'une révélation leur fût faite, ils ne le furent cependant pas sans la foi au médiateur, parce que, même s'ils n'eurent pas une foi explicite, ils eurent cependant une foi implicite en la divine Providence, croyant que Dieu se ferait le libérateur des hommes, selon des modes de son choix, et selon que l'Esprit le révélerait à certains, appelés à connaître la Vérité» (*S. Th.* II^a-II^{ae}, q. 7, a. 1, ad 3^{um}).

Ces vues optimistes du grand docteur doivent suffire à nous permettre de considérer avec respect l'éventualité d'avances providentielles sur la Révélation, accordées en dehors de la tradition judéo-chrétienne, et nous interroger sur la manière dont ils y ont répondu. Il est même à penser qu'aucun homme n'a été sans quelque lumière venant de Dieu, puisque Job, que saint Thomas cite comme un exemple de Gentil éclairé par Dieu, sait que Dieu *docet nos super jumenta terrae*, et qu'il parle donc aux hommes, simplement parce qu'ils sont des hommes, des hommes qu'il a créés tels pour que, précisément, ils soient capables d'entendre sa voix.» (Coll. *Cogitatio fidei* n°12, éd. du Cerf, 1965, p. 20-21).

DE LA VALEUR, MONNAIE ET COMPTABILITE

DISCOURS DE RÉCEPTION

de Mme Anne-Marie LETHUILLIER - FLORENTIN

(7 mai 2005)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Comme il est impressionnant de vivre cette cérémonie grave et solennelle !

Est-ce une intronisation ? Une investiture ? Une installation ?

Ma gratitude est immense et sincère alors que la qualité et la richesse de vie de votre Académie ne peuvent que susciter mon enthousiasme. Veuillez le recevoir en considérant l'indignité de l'impétrant dans l'expression de son admiration pour siéger aux côtés de membres si éminents qui incarnent le nectar des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. J'en ressens toutefois une certaine fierté.

Dès l'âge de 12 ans quand je rêvais et souhaitais faire des études commerciales pour devenir expert-comptable, je ne pouvais réaliser ce que serait ce parcours professionnel et extra-professionnel couronné par mon admission dans votre docte société ; vous pouvez imaginer ma surprise lorsque que j'appris votre imprévisible décision par la lecture de la lettre relatant le "vote de félicitations", alors que je croyais être sollicitée pour la révision des comptes financiers ! Vous avez perçu là que l'esprit cartésien qui habite en moi ne me fait

toujours réagir qu'en pensant chiffres et méthodes.

Je voudrais vous faire partager cette passion qui m'anime et qui paraît rebuter certains esprits chagrins ; après avoir décrit ce qu'on entend de nos jours par comptabilité, je me propose de vous entretenir de l'évolution de la *comptabilité* qui recèle tant de secrets à partir de la notion de *valeur* et voir comment elle s'intègre dans les fonctions que j'ai eu à assumer en tant qu'expert-comptable, commissaire aux comptes, femme chef d'entreprise, adjoint aux finances ou expert judiciaire.

*

Comme Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, les hommes ont de tout temps fait de la *comptabilité* et vous-même, chacun de vous aujourd'hui, utilisez ces méthodes.

Il y a à la base une notion d'échange égalitaire : objet contre objet, objet contre argent. Ce fait existe dès la plus haute antiquité, depuis le jour où les hommes ont obtenu ce qu'ils n'avaient pas en l'échangeant contre ce qu'ils possédaient. Cette notion d'échange de valeur est le fruit d'une longue histoire qui a les marchands pour héros, les marchés pour théâtre.

On connaît des siècles d'échanges, de porte à porte ou de continent à continent : le parfum des îles et la poussière des arrière-boutiques, le sang et la sueur des hommes, l'or et le papier, en fin de compte, un bien-être accru. Le commerce crée sans cesse de la richesse par le seul fait qu'il transporte des produits d'un endroit où ils surabondent dans un autre endroit où ils font défaut en conférant une valeur nouvelle. Il est régulé par les règles de la comptabilité.

Par sa rigueur et son sens de l'équilibre toujours respecté et admis, on peut voir que rien n'est plus important qu'une *comptabilité régulière*.

Comme le disait Napoléon I^{er} : « mon seul code par sa simplicité a fait plus de bien en France que toutes les lois qui m'ont précédé », une comptabilité régulière par sa simplicité fait plus de bien à une entreprise que toutes les manigances qui ne peuvent engendrer à terme que des malversations matérielles ou morales. Une *comptabilité vicieuse* a les conséquences les plus graves et il en est de même d'une *comptabilité fictive*.

On peut et doit donc analyser la *comptabilité* comme la traduction chiffrée de l'activité économique. C'est que la comptabilité, trop souvent qualifiée de technique, a un rôle significatif dans la répartition des richesses.

Si la première forme connue de la comptabilité est la *comptabilité simple* qui reste à la base de la comptabilité publique dans laquelle les dépenses et les recettes sont enregistrées chronologiquement sur un même registre, dès le Moyen Âge existe le principe de la *comptabilité à partie double*, c'est-à-dire qu'on enregistre le doit et l'avoir de chacun et je vous entretiendrai plus loin de la formulation introduite au XV^{ème} siècle par un moine franciscain. Ensuite, pendant longtemps cette forme de comptabilité a constitué pour les entreprises un instrument de contrôle a posteriori.

Dans la conception moderne la comptabilité n'a plus seulement une fonction financière statique, elle a un objectif dynamique. On prête souvent à la *comptabilité financière* des qualités nombreuses : objectivité, impartialité, exactitude, précision... C'est oublier que, comme tout modèle, elle est conçue selon un point de vue déterminé. C'est pourquoi la comptabilité ne donne pas la description de la réalité, mais une interprétation. Le rôle des théories comptables est justement de préciser l'interprétation et de participer à la définition explicite de la visée de la réalité. C'est donc l'art d'établir, de rendre des comptes.

La *comptabilité* est avant tout simple et logique.

L'échange de valeur a commencé avec le troc.

Une valeur d'échange a été déterminée et a servi de base.

Des coutumes se sont établies, plus tard, des normes ; il s'est produit une évolution en spirale, fait que l'on trouve fréquemment en matière d'institution sociale ou économique. Aujourd'hui la notion de *juste valeur* doit l'emporter dans le cadre des normes internationales qui utilisent le terme " fair value ".

Pour faire ressortir à quel point la recherche de cet équilibre de forces a toujours régi le monde, je me propose de reprendre les méthodes, les moyens et l'évolution au cours des siècles en analysant :

- les sociétés primitives
- la création de la monnaie
- le Moyen Âge
- la Renaissance

- les Temps modernes pour mieux justifier l'utilité des normes internationales des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles avec leurs acteurs, les professionnels de la comptabilité,
- l'incidence dans l'expertise judiciaire.

LES SOCIÉTÉS PRIMITIVES

Dès la plus lointaine préhistoire, on note des échanges pratiqués sur une grande échelle. Ainsi au Danemark, 4000 ans avant J.C., de grands ateliers auraient préparé des outils de silex exportés vers l'Europe du Nord.

Dans les sociétés primitives les échanges restent entravés par des rites minutieux et des formalités compliquées.

Dans le cadre du "commerce intérieur", la première forme est l'"échange cérémoniel" entre membres de la même tribu. La coutume oblige le bénéficiaire du cadeau à l'accepter et à en faire à son tour un de valeur au moins égale. Ces cadeaux ne portent pas sur des objets de première nécessité, mais sur des objets de luxe comme les armes ou des éléments de prestige comme les bijoux.

Les hommes de la préhistoire passent par ces phases cérémonieuses et adoptent des formes plus dépouillées en prenant un contact direct.

Chez les indigènes des Nouvelles-Hébrides, lorsqu'une tribu de l'intérieur remet des ignames à une tribu de la côte, celle-ci rendra des poissons une dizaine de jours plus tard. Paysans et pêcheurs ont arrêté ainsi le terme de l'échange. Ce troc différé conduit au troc simultané. Ces échanges qui ne répondent pas à des préoccupations utilitaires jouent un rôle important dans l'éveil de la vie économique en habituant les hommes à apprécier la valeur relative des produits.

Chez les Egyptiens, la fonction la plus importante est la "fonction économique" : contrôle de la production, perception des taxes, emmagasinage des biens, organisation des paiements, le tout sans l'aide de la monnaie que les égyptiens ne connaissaient pas. Cette notion de *valeur* se retrouve aussi dans les tablettes cunéiformes, appelées "Lettres de Tell-el-Amarna" écrites en akkadien, langue couramment utilisée au XIV^{ème} siècle avant J.C. Si certaines sont de simples lettres de courtoisie, d'autres sont des demandes d'échange de produits prisés, les transactions commerciales étant conclues dans la

plus grande franchise et en parfaite connaissance des avantages qui s'ensuivent pour chaque partie.

On trouve plus tard des tablettes cunéiformes pour les archives d'Ebla, une ville à une cinquantaine de kilomètres au sud-est d'Alep en Syrie. Ces tablettes au nombre de 17.000 sont en grande majorité des enregistrements comptables d'entrées et sorties de biens du palais qui s'effectuaient sous le contrôle de l'administration centrale. Il s'agit de céréales (blé et orge) et de boissons (vin et bière) attribuées comme rations alimentaires ou données en guise de paiements à des messagers, des ambassadeurs, des fonctionnaires ou même des employés du palais (3^{ème} siècle avant J.C.)

La base du système (le karoum) ressemble plutôt à ce que seront plus tard les comptoirs que Gênes et Venise créeront dans les principales villes du Proche-Orient médiéval. Il s'agit de simples éléments commerciaux dont le but premier était de contrôler les "échanges" d'or et d'argent contre l'étain et les étoffes.

LA CREATION DE LA MONNAIE

Pour concrétiser ces échanges, il fallait imaginer un étalon permettant d'estimer selon le désir et le besoin qu'on en a. Si le mérite des choses en lui-même en fait la *valeur*, l'estimation en fait le prix. «La valeur est la règle du prix».

Au VII^{ème} siècle avant J.C., les affaires ne sont plus aussi florissantes dans les colonies grecques ; les commerçants étrangers préfèrent échanger leurs marchandises contre celles de la Lydie. Les relations commerciales se font plus vite et plus facilement en Lydie depuis que le roi Gyges a eu l'idée de génie de mettre en usage des pièces de monnaie pour les paiements. Il a donné aux négociants des morceaux de métal précieux sur lesquels figure son sceau et désormais ils ne troquent plus des marchandises parfois encombrantes. Tout le monde accepte en échange d'autres produits, petits objets très maniables.

Un siècle environ après, un souverain dont les fabuleuses richesses sont restées proverbiales, Crésus (560-546 avant J.C.) régnait sur la Lydie et il doit sa légendaire richesse au trafic commercial et aux mines d'or de son royaume. De là est certainement née la monnaie-symbole.

Il s'est ensuite révélé utile de choisir pour échelle un bien concret,

que l'on puisse transmettre, entreposer, conserver. On passe là du troc au commerce avec la "monnaie-marchandise". Au long des âges, on verra retenir pour monnaie des objets fort variés ; il faut toutefois que l'objet en question soit sur place, assez abondant pour être adopté, assez rare pour être recherché.

Certains peuples d'Asie choisiront le thé ou le riz.

Au Mexique, les Aztèques utiliseront des grains de cacao.

Pour tenir le compte de leurs transactions, les anciens Péruviens nouent de façon conventionnelle les brins de laine de leurs quipus : chaque nœud correspond à une opération, chaque couleur à un produit.

Les peuples chasseurs trouvent dans les animaux qu'ils abattent ou domestiquent la mesure et la contrepartie de tous les biens qu'ils peuvent échanger : «ce collier équivaut à un cerf pris au piège ; ce char, à 3 têtes de mon troupeau»

Les dents de chien dans les atolls du Pacifique, les peaux d'ours dans la prairie américaine, les peaux d'écureuil en Russie, après avoir servi de parure, finissent par servir de monnaie sur les marchés. On passe sans effort de l'idée d'ornement à l'idée de valeur, de la notion de valeur à la notion de la monnaie.

Pour un peuple pêcheur, chacun compte par rapport aux poissons.

Chez les Indo-Européens, le bœuf, qui n'est pas un bien durable, ni maniable, mais divisible, joue toutefois le même rôle.

Les Aryens dans l'Inde, nomades et pasteurs, évaluent d'après l'importance de leurs troupeaux et le bœuf restera unité de compte.

Les Grecs eux aussi commencent par compter en bestiaux. Selon Homère, un grand trépied de bronze vaut 12 bœufs, une bonne esclave 4.

Rome passe par la même phase de monnaie animale. Rappelons que pecus donnera pecunia, le troupeau se confond avec la fortune.

En certaines régions, le sel revêt une importance particulière. Le sel est indispensable à la vie de l'homme et prend une signification religieuse : il y a le dieu du sel en Chine et au Mexique, la Bible célèbre l'alliance du sel, les Grecs assureront que «manquer au sel, c'est se parjurer», les catholiques baptiseront avec le sel.

Le sel a aussi la particularité fort pratique de préserver et conserver, mais le sel a contre lui de fondre dans l'eau et n'a de valeur que sous forme de blocs encombrants. Il ne peut alors tenir lieu de monnaie pratique et le coquillage ramassé sur la grève semble séduisant.

C'est une matière minérale et les coquillages élus doivent être assez solides pour passer de main en main, assez petits et légers pour circuler aisément, assez nombreux pour répondre à de vastes besoins, assez rares pour ne pas succomber au discrédit.

Citons la fortune du Cauri qui sera presque planétaire. Qu'est-ce que le Cauri ? Un coquillage blanc-jaune clair, du genre porcelaine, que recueillent, avant et après les grandes marées, les indigènes des îles Maldives, dans l'Océan Indien. La circulation du Cauri ne se cantonne pas à ses atolls d'origine et s'évade vers d'autres cieux. De la Polynésie à la Mauritanie, le Cauri embrasse la moitié du tour de la terre. Le Cauri est bon à tout : joyau pour les dames et les princes, fétiche pour les sorciers, il sert à payer l'impôt au Dahomey, les esclaves et les denrées de l'Afrique à l'Asie. Pendant des siècles, le Cauri sera le coquillage-roi, la monnaie-reine.

On réalise alors que la pierre s'effrite et que le coquillage se brise. Une monnaie de métal serait plus robuste. Les métaux entrent tour à tour dans la vie des hommes : le cuivre qu'on voit se marier avec l'étain pour donner le bronze, le fer que des montagnards caucasiens, les Chalybes, découvrent et apprennent à travailler. Toutefois ces métaux communs ont le défaut de s'avilir au contact de l'air ou de l'eau : le fer est rongé par la rouille, le cuivre par le vert-de-gris. Chaque peuple utilise le métal à sa portée : le fer à Sparte ou en Chine, le cuivre et le bronze à Rome, l'étain à Sumatra et dans l'Inde, le plomb au Siam.

Partout s'impose la nécessité de recourir à des métaux plus rares et plus nobles : l'argent, l'or et le platine. Seule la Russie fera usage de ce dernier et très tard.

L'argent semble le reflet du ciel. En grec, l'adjectif « argos » qualifiera ce qui brille.

L'or aux yeux des hommes et surtout des hommes blancs est ce métal jaune qui a toutes les vertus : il a l'éclat du soleil, il envoûte, il ensorcelle. Avant d'être un métal, l'or est une passion née du jour où l'homme l'a connu. On retrouvera des bijoux d'or dans les tombes du néolithique, des parures d'or dans les ruines d'Our, des perles d'or en Egypte. Les Cauris d'or peuvent ébaucher un glissement du métal vers la monnaie. De même à Mycènes on découvrira des bijoux d'or en forme de peau de bœuf, sans tête ni queue ; c'est la transition naturelle entre la monnaie animale et la monnaie métallique.

Toute cette monnaie doit pouvoir être recensée et quantifiée.

L'essor du commerce a été associé à la diffusion de la monnaie métallique et sa régression procède de la disparition du métal monétaire. L'Europe se contente alors de pièces d'argent, deniers et semi-deniers, qu'on appelle mailles ou oboles : en Angleterre, Sceattes, d'un mot où figure la racine de l'allemand Schatz (trésor).

Le troc se substitue au règlement en espèces, les marchandises se comparent ; on revient aux pratiques d'avant la monnaie.

Dans la pratique, Rome abandonne le commerce de détail aux esclaves et le commerce international aux étrangers. Un dédain qui ne prend guère la peine de se dissimuler s'exprime dans les mots latins qui désignent le commerce et le négoce : mercatus, mercatura. Le radical du mot est "merx" (marchandise) qu'on retrouve aussi bien dans les mots commerce ou marchand que dans le nom Mercure, dieu du commerce, dieu des beaux parleurs et des larrons, ce Mercure qui, dès l'enfance, a volé le trident de Neptune, les flèches d'Apollon, l'épée de Mars et la ceinture de Vénus.

On repère des vestiges du troc dans le droit romain ; "*un cadeau donné attend toujours un cadeau en retour*" dira une strophe de l'havassal, poème islandais.

De surcroît, à cette époque, un nouveau concept se fait jour : l'acquisition du bien auquel on attribue une certaine *valeur* en confère la propriété.

LE MOYEN ÂGE

A partir du XI^{ème} siècle, les échanges s'intensifient sur le plan local, puis national et même international.

Sur le plan local les villes deviennent des foyers de commerces actifs avec les marchés sur lesquels les artisans vendent leurs produits et les paysans leurs denrées.

Sur le plan national et international, les grandes foires des XII^{ème} et XIII^{ème} siècles vont prendre leur essor ; citons les Foires de Champagne (Troyes, Provins, Bar-sur-Aube et Lagny) au point de jonction des routes de Venise et des Flandres ; elles durent 48 jours et attirent des marchands depuis l'Asie Mineure.

D'autres villes moins importantes, sans atteindre la classe internationale veulent leurs foires. Citons alors la doyenne qui est peut-être celle que le roi Dagobert a autorisée au profit de l'Abbaye de Saint-Denis et qui, sous le nom de Foire du Lendit, se consacre aux

produits agricoles avant d'attirer en juin les étudiants de Paris en quête de parchemin. Paris est encore sur l'un des chemins qui vont des Flandres à l'Italie.

Les foires ne sont que l'expression et la conséquence du renouveau économique ; elles n'en sont point la cause. Tous les échanges se font sur un équilibre de *valeur* attribuée à chaque marchand.

C'est aussi d'initiatives chrétiennes que procède l'essor de l'économie : avec les pèlerinages et les croisades, la religion ouvre les voies au commerce. Cela permet aux marchands d'accompagner les dévots, aux marchés de compléter les sanctuaires. Le premier marchand, dira Henri Pirenne, a dû être un vendeur de chandelles à quelque pèlerinage : «un gars qui, partant de chez lui, n'a rien à perdre et que tente l'aventure, il parle plusieurs langues et fait le change de ses deniers ; sur les chemins de la foi, il gagne tout ensemble sa vie et le paradis».

Cela est vrai aussi avec le pèlerinage de La Mecque, entreprise commerciale autant qu'un rite pieux.

Le plus fameux des pèlerinages conduit à Jérusalem : les marchands se mêlent aux conquérants et dans ses résultats, la Croisade transforme l'économie. L'objet nouveau, c'est tout le trésor des produits qui viennent de l'Orient et dont l'Occident est servi depuis des siècles. Le trafic n'est pas à sens unique et toujours, avec la notion de *valeur* que chaque partie estime, les marchandises s'échangent.

Dans les pays nordiques, on voit se constituer des associations de marchands, les Hanses. Ce terme vient du germanique " hansa " qui désigne une troupe d'ambulants. Certaines comme la Hanse Flamande de Londres ou la Ligue Hanséatique parviendront à assurer le quasi-monopole du commerce dans la mer du Nord et les mers Baltiques. Les villes allemandes collaborent, tandis que les villes italiennes s'entredéchirent.

Dans les pays méridionaux, à tous ces échanges, les Italiens s'enrichissent ; ils se font courtiers de l'Europe. Sous le soleil de la Méditerranée s'ébauche un droit commercial maritime : les tables d'Amalfi, les Assises de Jérusalem, le Code de Montpellier.

Les bénéfices du commerce et les revenus du fret donnent à ces "hommes d'affaires" de l'époque le goût et la science des problèmes de l'argent ; leur technique sûre évince la plupart de leurs rivaux ; ils mettent au point les recettes d'une *comptabilité* déjà savante qu'enseignent des écoles de calcul et que diffusent les premiers traités

pratiques : traités d'abaques, manuels de commerce.

Des dynasties de marchands, comme celle des Médicis, acquerront une puissance économique et politique considérable, pour le plus grand profit des Lettres et des Arts et pour la gloire de Florence.

Les Médicis mènent de front leur fortune financière, leur fortune politique et la gloire de leur cité, «la plus grande maison de marchandises que je crois qui jamais ait été au monde», dit Commynes. Les Médicis sont les plus riches et deviennent les plus puissants. Ils prêtent aux papes et aux rois. Avec eux le commerce mène au pouvoir.

Ce n'est pas un cas unique. En France, un marchand de Bourges fait une démonstration parallèle. Il s'agit de Jacques Cœur (1395-1456) qui achète et vend des épices, des draps, des métaux, qui a une flotte et des comptoirs, qui conseille le roi Charles VII et bat monnaie en son nom. Les moyens auxquels ces gens recourent (entendons les Médicis ou Jacques Cœur) ne sont pas toujours exemplaires : un Médicis ne répugne pas à noyer dans le sang un complot, un Jacques Cœur ne recule ni devant la contrebande d'armes, ni devant la fausse monnaie. Dans leur réussite, ces marchands mécènes ne manquent pas d'allure. Des historiens verront là les premiers capitalistes. C'est que le capitalisme n'est rien d'autre que la mobilisation des capitaux.

Le commerce de l'argent se développe alors et les Juifs qui en détenaient le monopole devront le partager avec les Lombards et les Cahorsins. En effet les Vénitiens, les Génois, les gens de Lucques, de Sienne, de Florence sont experts à ces jeux fructueux et pour beaucoup ont transité par la Lombardie. De ces Lombards qui évincent les prêteurs locaux, la rumeur publique dit qu'ils arrivent sans un ducat avec une feuille de papier dans une main, une plume dans l'autre ; ce qui ne les empêche pas de prêter l'argent qui ne leur appartient pas et de faire fortune.

Le nom des Lombards restera dans la topographie des villes : Paris gardera sa rue des Lombards, Bruxelles sa rue du Lombard, Londres sa Lombard Street. La langue allemande conservera les expressions Lombardbank pour désigner une banque de prêts sur gages, Lombard-derlehen pour désigner une avance sur titres.

Ainsi vers les XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, voit-on apparaître la création de banques privées ainsi que de grands financiers qui tiendront une place de premier plan dans la vie des Etats et dans la

politique internationale.

Quelques siècles plus tard apparaissent les banques publiques dont on sait le rôle dans la monnaie de papier et enfin les bourses qui deviendront très vite des centres actifs de transactions sur les monnaies et sur les *valeurs*.

LA RENAISSANCE

La seconde moitié du XV^{ème} siècle est encadrée par deux dates symboliques :

- la prise de Constantinople, en 1453, ferme aux Européens les chemins de l'est,
- la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb en 1492 ouvre les chemins de l'ouest.

L'Europe alors bouillonne, elle ne demande que des exutoires pour se répandre sur le monde. Sous tous les cieux, l'afflux du métal de l'Amérique pose de nouveaux problèmes : il pousse les prix à une hausse générale.

Le polonais Copernic (1473-1543), entre deux observations d'astres, conseille de maintenir la monnaie «d'une façon inviolable, immuable et d'éviter que ne soit excessive la quantité de monnaie».

Nous savons alors qu'au Moyen Âge, deux méthodes de calcul existent en arithmétique :

- le calcul à la plume sur chiffres arabes
- le calcul avec des jetons sur chiffres romains également appelés "chiffres de finance".

Au XV^{ème} siècle, alors que les "mathématiques" et la *comptabilité* constituent pour la société influente de l'époque, nobles, clercs et marchands, une pure abstraction, un érudit italien, Luca Pacioli, tente de réconcilier ce monde en évolution rapide avec ces deux disciplines nécessaires au développement déjà amorcé. L'histoire de Pacioli, en religion Fra Luca, reste mémorable et exemplaire.

Dès ses premières années, cet enfant né en 1445 dans un obscur petit bourg de Toscane surprend sa famille et ses professeurs par sa vive intelligence et sa prodigieuse mémoire. Il calcule avec une grande virtuosité, presque naturellement avec ses doigts, ce qui le conduit à écrire un jour, «l'amour de la mathématique grandit en moi en même temps que mes ongles tendres».

C'est l'époque où le monde luit de tous côtés : progrès de

l'imprimerie avec Gutenberg, préparation des grands voyages avec Christophe Colomb ou Magellan qui effectuera le 1^{er} tour du monde.

Comme beaucoup de garçons de son âge et de condition roturière, Luca Pacioli devient très tôt le commis affairé d'un riche marchand de Borgo. Il part pour Venise et est fasciné par cette cité oligarchique où abondent les épices et les étoffes en provenance du monde entier. Il se met au service d'un célèbre marchand-armateur ; ce dernier, convaincu du talent de calculateur du jeune homme, l'envoie avec ses propres fils à la Scuola de Venise où il apprend "l'arithmétique appliquée au commerce" et parallèlement Luca Pacioli s'initie aux techniques de la *comptabilité vénitienne*.

En 1470, Luca Pacioli âgé de 25 ans, après avoir écrit un petit traité d'algèbre, quitte Venise pour Rome où il est engagé comme secrétaire par le grand humaniste Léon Battista Alberti. Il s'ouvre à la culture grecque ; il lit Platon et Aristote ; il étudie le pythagorisme et sa métaphysique des nombres. Comme le dit Pythagore de Samos « les nombres sont le principe et la clef de l'univers tout entier ».

Affecté par le décès de son maître Alberti, Luca Pacioli revêt la robe de bure des Franciscains en 1472 ; il a 27 ans et se fait désormais appeler Fra Luca. Il s'oriente vers une carrière professorale et étudie les arts libéraux : grammaire, dialectique, rhétorique, géométrie, arithmétique, astronomie, musique. Il poursuit sa vie itinérante qui le conduit à Pérouse où il enseigne, entre autres, l'abaque dont la pratique était déjà utilisée chez les Incas et les Chinois, puis chez les Grecs et les Romains ; c'est une machine à calculer sous forme de boulier ou de tablettes.

Son enseignement constitue une synthèse des trois courants :

- la culture latine
- la tradition chrétienne
- la pensée grecque

Cette synthèse participe ainsi au mouvement d'assimilation de la culture grecque par l'occident latin.

En 1494, Luca Pacioli, âgé de 49 ans, achève la « Summa » de *Arithmetica, Geometria, Proportioni et Proportionalita* qui lui a demandé près de 20 ans de travaux. C'est le premier grand ouvrage d'algèbre imprimé, mais aussi le premier texte de comptabilité jamais publié. Il y est décrit les pratiques de comptabilité vénitienne et toscane et Fra Luca préconise aux marchands l'adoption systématique

des principaux livres comptables. Il énonce surtout le principe fondamental de la *comptabilité par parties doubles*.

La Summa connaît un vif succès dès sa parution et sera rééditée en 1504 et 1523.

Fra Luca décède en 1517 à l'âge de 72 ans.

De son enseignement les acteurs de la vie économique moderne retiendront cette maxime toujours actuelle «soyez comme le plus vigilant des animaux, le coq» (SUMMA, chapitre 4).

Le marchand, hiver comme été, doit passer des nuits de veille sans aucun répit. A l'époque, les statuts municipaux des villes de marchés comme Venise, Florence, Gênes, Naples, Milan, proclamaient «vigilantibus et non domientibus Jura subveniunt» (les lois viennent en aide à ceux qui sont vigilants et ne s'endorment pas).

La Summa est un gigantesque ouvrage qu'on peut diviser en deux parties principales : l'arithmétique et la géométrie. La troisième partie de l'arithmétique est consacrée à la *comptabilité* et porte en latin le titre «Tractatus XI particularis de computus et scripturis» (Traité particulier des comptes et des écritures).

Les caractéristiques principales peuvent se résumer ainsi :

- c'est une comptabilité essentiellement analytique où chacun des comptes reflète les éléments du patrimoine
- les livres sont " arrêtés "
- seules les opérations de gestion sont enregistrées.

A qui veut se consacrer au commerce avec toute la diligence requise, la première chose principale, la plus utile est l'argent ou tout autre élément de fortune personnelle.

Après l'argent la seconde chose nécessaire est de savoir calculer rapidement.

Le troisième et dernier principe est de bien disposer toutes les transactions pour permettre de savoir ce que chacune coûte ou rapporte.

Pour comprendre la méthode, Fra Luca prend le cas d'un marchand qui débute dans les affaires et doit procéder par ordre pour retrouver aisément chaque chose. Comme le dit le proverbe «là où il n'y a pas d'ordre, tout est confusion».

Luca Pacioli part du principe que tout argent déploie des efforts pour atteindre une fin. La fin poursuivie par tout marchand est de

réaliser un légitime profit lui permettant de satisfaire ses besoins. Le marchand doit tout d'abord inscrire tout ce qu'il possède en commençant par les biens les plus précieux et qu'on risque de perdre facilement : espèces, bijoux, argenterie, puis les immeubles, maisons, terres, étangs, marais, viviers et autres.

Il faut mettre en œuvre une équivalence : l'actif égale le passif, il y a un débit et un crédit.

Cette *comptabilité* en "partie double" implique l'équilibre de sommes inscrites deux fois, l'une pour celui qui doit, l'autre pour celui qui reçoit, et cela doit toujours être respecté. Quant à la phase finale, la liste doit être établie et chacune des colonnes doit être égale à l'autre. Si l'une des " *summae summarum* " est différente de l'autre, il y a erreur et Luca Pacioli rappelle qu'il faudra «s'appliquer à la trouver en mettant en œuvre les ressources de l'intelligence que Dieu t'a données et des techniques du calcul et des comptes que tu auras bien apprises» .

Les opérations financières se développent alors au sein des Foires qui, au XV^{ème} siècle, supplantent celles de Champagne, en particulier Lyon et Genève.

Après Luther, encore hostile aux sortilèges du crédit, Calvin admet un intérêt de taux modéré, si c'est un riche qui le subit. «Pourquoi, demande-t-il, ne permettrait-on pas aux possesseurs d'une somme d'argent d'en retirer une somme quelconque, quand on permet aux propriétaires d'un champ stérile de le donner à bail moyennant un fermage ?» Le raisonnement est subtil ; auparavant on opposait l'argent à la terre, puisque l'argent ne produit rien de lui-même, tandis que le champ est fécond.

Les calvinistes vont donc admettre le loyer de l'argent, s'il n'est pas excessif. Pas plus de 5% ! recommande Genève. 20 ans plus tard, ce sera 10%. Ce même taux est reconnu par les Tudor en Angleterre, par François I^{er} en France, puis on trouvera Charles Quint et Philippe II qui admettent 12%, tandis que Lyon pratiquera le taux de 4% de foire à foire, c'est-à-dire 4% pour un trimestre, ce qui fait 16% l'an. Anvers note des taux de 16% à 20%. Peu importe : les richesses, si elles proviennent du travail et de l'esprit d'entreprise, sont bénies par le Seigneur.

A cette époque également, Ambroise Höchstetter, banquier d'Augsbourg, imagine de solliciter, non plus simplement sa famille et ses proches, mais les nobles, les bourgeois, les valets peuvent faire des

dépôts à sa banque moyennant intérêts. Si le prêt est effectué dans une intention précise, le prêteur détient une action de la société qui est en formation. La langue italienne qui engendre le vocabulaire de la finance nomme cette action "parte". La langue française du XVI^{ème} siècle traduit cette formule en "part".

Les sociétés par actions commencent à surgir.

A partir du XVI^{ème} siècle, les Foires déclineront au profit de bourses permanentes dans lesquelles les transactions porteront non seulement sur des marchandises, mais sur des valeurs mobilières (Anvers, Londres, Lyon).

Ce sera la création aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles des grandes banques publiques (Amsterdam, Stockholm) qui joueront un rôle décisif dans la "monnaie de papier".

On entrevoit là le début des "réglementations".

LES TEMPS MODERNES

Le système capitaliste des sociétés occidentales contemporaines est le produit d'une évolution qui, d'abord lente, se précipite au XVIII^{ème} siècle pour lui donner sa forme la plus achevée à la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle.

Dans l'économie collectiviste, il n'y a plus de marché au sens classique du terme. C'est une économie d'échange en ce sens que les individus sont toujours spécialisés dans une seule catégorie de marchandises qu'ils échangent contre les biens qu'ils ont renoncé à produire.

L'équilibre entre production et consommation est différent : il peut y avoir un prix ou on peut estimer en unités monétaires la valeur de bons de travail ou de marchandises, mais ce prix est dépourvu de toute action économique. Toutefois ce prix constitue un procédé commode de *comptabilité*. Cela démontre, que dans tous les systèmes, on a eu besoin de "repères". Il faut donc donner et faire reconnaître une *valeur* aux biens et aux services.

Les produits offerts aux consommateurs ont changé. La valeur des produits offerts est fonction des moyens de production dans ce monde industriel, la valeur reconnue par le consommateur est différenciée, par exemple dans les pays évolués par rapport aux époques précédentes, on consacre aujourd'hui plus aux loisirs qu'à la nourriture. Comme l'écrit Arthur Schopenhauer « rien n'est immortel, ni

la nature, ni l'homme. Le seul élément permanent, c'est le changement».

Dans les 20 dernières années, le monde des affaires a changé plus vite qu'au cours du dernier demi-siècle :

- vitesse des changements dans la nature de l'entreprise
- vitesse de traitement des affaires
- vitesse à laquelle l'accès à l'information modifie le mode de vie des consommateurs et leurs attentes vis-à-vis de l'entreprise.

On travaille en "temps réel".

Quand Bill Gates déclarait, il y a 20 ans, qu'il fallait se préparer à l'avenir numérique, il ajoutait «chaque changement est une chance en puissance». Des difficultés surgissent aujourd'hui pour appréhender les transactions, les contrats et leur interconnection dans la macro-économie.

On est parti de régimes dans lesquels n'existaient ni liberté de choix, ni liberté d'exercer des professions pour arriver à la situation opposée de liberté incontrôlée et revenir de nos jours à un régime intermédiaire de liberté réglementée.

Oserai-je reprendre une citation de Le Bon, médecin et conseiller de Clémenceau, qui établit un parallèle entre le dressage des chevaux et le gouvernement des hommes : les uns et les autres ont besoin à la fois de liberté et de maîtres avec des règles.

La *comptabilité*, système d'organisation de l'information financière, permet donc d'enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine de l'entité à une certaine date et tout cela à sa "juste valeur".

La fiabilité de l'instrument d'information que constitue la comptabilité moderne repose sur un ensemble de quatre critères simples :

- des règles du langage claires et sans ambiguïté,
- un mode de normalisation transparent avec des organismes compétents sur l'environnement économique concret,
- une éthique de comportement des parties concernées,
- un ensemble cohérent et lisible.

La mondialisation a imposé aux entreprises européennes de recourir au marché américain et elles se retrouvent bon gré, mal gré, happées par des concepts de droit américain, soit parce que le législateur les reprend comme la loi française de sécurité financière, soit parce qu'elles les adoptent volontairement à titre de "bonnes

pratiques". Ce sont des réformes qui trouvent leur justification dans la crise de confiance que subit l'ensemble des intervenants dans la chaîne de production de l'information financière suite aux récents scandales Enron, Parmalat, etc...

L'affaire Executive Life a rappelé s'il en était besoin la "judiciarisation" du monde des affaires.

Dans ces conditions, la *comptabilité* peut-elle dire le vrai ? «Les entreprises qui pratiquent l'optimisation comptable mentent-elles ?» se demandent Mathieu Autret, expert auprès de la Commission Européenne et Alfred Galichon, doctorant en économie à l'Université de Harvard.

Il y a dans ce domaine deux approches :

- soit on attend beaucoup de la règle, car on charge celle-ci de prévoir tous les cas à l'avance,
- soit on responsabilise davantage l'exécutant en lui laissant une plus grande marge d'interprétation.

On attend alors moins de la règle et plus de celui qui l'applique. Ces deux approches fondamentalement différentes en comptabilité s'apprêtent à coexister de part et d'autre de l'Atlantique : une "approche juridique" aux U.S.A., une "approche économique" en Europe.

Aux U.S.A. des normes exhaustives ont produit d'impressionnants volumes de règles qu'ont su pourtant détourner certaines entreprises comme Enron.

En Europe, des normes comptables privilégient la nature économique des transactions. Ces normes bouleversent nos références en les rendant incertaines, car elles privilégient l'image à l'objet, l'éclairage à son sujet. Aujourd'hui c'est donc la prééminence de la réalité qui prime sur l'apparence et il y a toujours une part de subjectivité.

L'image fidèle vaut par son actualisation (valeur d'usage), son coût historique et sa valeur vénale (valeur du marché) ; c'est un compromis des 3 éléments. La notion de juste valeur avec le recours à l'actualisation engendre diverses interprétations. Si une trop grande disparité apparaît d'une entreprise à une autre, il ne faudrait pas transposer le fait à ce qu'écrivait en 1763, Voltaire : «en France on change de lois en voyageant aussi souvent que de chevaux».

Aujourd'hui il y a un tournant dans l'histoire comptable pour

maîtriser les changements en cours. Il faut passer d'une vision rétrospective, c'est-à-dire uniquement axée sur les comptes annuels, à une vision prospective, beaucoup plus tournée vers l'avenir. Il faut passer d'une vision réactive à une attitude pro-active.

Avec la mondialisation des échanges, la nécessité de normes apparaît. Pour limiter les dérapages incontrôlés du monde de l'économie, il faut appliquer des règles et les faire respecter.

C'est la raison pour laquelle les Commissaires aux Comptes, acteurs incontournables de la régulation économique, se voient contraints d'appliquer les normes I.F.R.S.* pour rayonner dans l'hexagone et à l'international en apportant leur contribution, leur réflexion et leur expérience.

C'est une information financière plus économique :

- l'information est orientée vers la mesure de la performance de l'entreprise
- l'information vise à améliorer la fiabilité des prévisions des investisseurs avec une information sectorielle

plus transparente :

- l'information est plus détaillée avec une utilisation par secteurs d'activité et par zone géographique
- les délais de diffusion sont traduits avec une publicité trimestrielle préconisée.

Dans l'Union Européenne, il y a en effet 7 000 sociétés cotées dont 1 100 en France. Il faut un cadre conceptuel qui donne la prééminence de la réalité sur l'apparence juridique.

Un exemple pour des éléments d'actif dit "incorporel" : la *valeur* d'une clientèle, d'une marque n'est plus son prix d'achat, elle doit s'apprécier par la probabilité que cet actif concourt à produire des avantages économiques futurs ; c'est l'abandon de la "vision patrimoniale". La "valeur d'usage" est la "valeur des avantages" économiques futurs attendus de l'utilisation.

Cet exposé ne serait pas complet sans une allusion à la comptabilité publique où l'on emploie pour l'équilibre des comptes le terme de budget et non de bilan. Les comptes nationaux ne font pas

* I.F.R.S. International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)

l'inventaire d'une situation à un moment donné, mais décrivent les modifications qui ont affecté cette situation au cours de la période considérée.

Le fond du problème reste toutefois identique : une *valeur* est attribuée, c'est le prix de revient, et il faut en effectuer une répartition que chacun doit juger équitable.

Il faut pouvoir faire régner la justice en faisant régler le prix du service par le contribuable ou par le consommateur. Dans des structures comme les piscines, les crèches, les cantines des écoles, pour ne citer que quelques exemples, si le prix offert au consommateur est inférieur au prix de revient, c'est le contribuable qui paie la différence. De la même manière que toute peine mérite salaire, il ne peut y avoir jouissance de biens sans que le coût ne soit supporté de quelque manière.

L'EXPERTISE JUDICIAIRE

Après vous avoir démontré comment un expert-comptable ou un commissaire aux comptes se doit d'appréhender et respecter les règles comptables, il vous est aisé de comprendre la responsabilité engagée dans une mission d'expertise judiciaire. Un magistrat commet l'"homme de l'art" non pas pour dire le droit, mais pour l'éclairer sur l'élément technique qui lui permettra de fonder son opinion. L'expert doit simplifier le travail du juge et donner réponse à ses questions.

Comme l'écrit Poincaré dans « *La science et l'hypothèse* » : « On fait la science avec des faits et on fait une maison avec des pierres, mais une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de pierres n'est une maison ».

L'expert-comptable judiciaire, par la technique qu'il connaît et s'efforce de maîtriser, doit :

- retrouver la causalité des opérations traitées et leur traduction chiffrée ; cela est rendu d'autant plus difficile que son intervention apparaît quelquefois de 2 à 5 ou 6 années plus tard après que le désastre, conséquence du litige, soit arrivé,
- rechercher la raison pour laquelle des dirigeants d'entreprises ou des plaignants ont agi d'une certaine manière à une certaine époque,
- tenter d'expliquer à la justice comment la notion de *valeur* a été

transposée en comptabilité.

Si nous avons une comparaison avec la nature comme l'écrit Heisenberg dans *La nature dans la physique contemporaine* : « pour les sciences, le sujet de la recherche n'est plus la recherche en soi, mais la nature livrée à l'interrogation humaine et, dans cette mesure, l'homme de nouveau ne rencontre ici que lui-même ».

L'expertise doit répondre aux exigences d'un procès équitable. Comme le décrit le philosophe André Comte Sponville, l'expert doit faire preuve de probité, d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité. L'expert doit déterminer " le possiblement vrai - le certainement faux ".

La notion de *valeur*, comme j'ai pu le démontrer, reste l'élément prédominant. De plus, la contradiction, tout particulièrement dans l'expertise civile, mène à la vérité et la polémique à la victoire.

En définitive, le vrai conduit à la justice, l'utile à la victoire.

Tout ceci prouve que la *comptabilité* pourrait être considérée comme un art ; à ce titre le FENG SHUI, art chinois qui recherche l'harmonie par l'équilibre des énergies qui nous entourent, pourrait apporter des éléments de construction raisonnable et de développement durable.

En conclusion,

je souhaite que ce propos vous ait éclairés sur les raisons de mes engagements. Vous aurez compris que la place de ces professionnels, experts-comptables et commissaires aux comptes, dans le tissu économique est naturelle et importante. Nous sommes les conseils privilégiés des activités économiques privées ou publiques dans leur propre périmètre.

Si nous sommes les conseils des plus grands capitaines d'industrie en tant qu'acteurs innovants et privilégiés du droit des affaires, c'est toujours dans le respect du caractère libéral de la profession et surtout du libre épanouissement de chacun dans un environnement qui mêle, pour les affaires économiques, la technicité et les rapports humains.

Sécuriser l'information, renforcer la transparence, valoriser atouts et compétences, tel est le mot d'ordre de la profession qui veut que soit

reconnu son savoir-faire. Notre doctrine doit être de

- savoir par nos connaissances,
- savoir faire par nos travaux,
- savoir être compris par la communication.

Vous aurai-je convaincus que la comptabilité n'est pas un phénomène rébarbatif, mais au contraire peut engendrer une soif d'apprendre toujours renouvelée ?

Puis-je nourrir le vœu que s'achève ce propos avec, de votre part, le sentiment de regretter de n'avoir pu approcher cette " science " car, ainsi que l'exprimait Claudel dans « Le Soulier de Satin » :

*" C'est ce que vous ne comprenez pas qui est le plus beau,
c'est ce qui est le plus long qui est le plus intéressant, et
c'est ce que vous ne trouvez pas amusant qui est le plus drôle".*

LES FEMMES À L'ACADÉMIE

DISCOURS EN RÉPONSE

par Me Renaud DELUBAC

(7 mai 2005)

Madame,

Si Alexandre Dumas fils vous avait connue, il n'aurait pas écrit : « La femme est, selon la Bible, la dernière chose que Dieu a faite. Il a dû la faire le samedi soir. On sent la fatigue. »

La prétendue lassitude du Créateur ne se remarque absolument pas en votre personne qui se distingue par d'éminentes qualités auxquelles notre Compagnie a été sensible et auxquelles je me plais à rendre hommage.

Votre rigueur intellectuelle, votre énergie, votre persévérance, mais aussi votre dévouement et votre gentillesse vous ont permis d'entreprendre des études difficiles et de mener, ensuite, de front, de nombreuses activités professionnelles ou bénévoles tout en ayant une vie d'épouse et de mère de famille épanouie.

Après vos études secondaires à l'Institution Saint-Dominique à Rouen et l'obtention du Baccalauréat mathématiques avec mention, vous êtes entrée à HEC Jeunes Filles avant d'obtenir les diplômes d'Expert-Comptable et de Commissaire aux comptes. Quelques stages et séjours linguistiques aux Etats-Unis, en Allemagne et en Autriche vous permettaient de combler votre goût des langues et cultures étrangères.

Dès 1963, vous fûtes nommée Expert près le Tribunal de Commerce de Rouen, l'année suivante près la Cour d'Appel de Rouen et en 1990, la Cour de Cassation vous fit l'honneur de vous nommer Expert à son tour. Cette consécration par la juridiction suprême explique sans doute qu'en 1999, la Compagnie nationale des Experts-Comptables judiciaires vous ait placée à sa tête.

Vos multiples tâches professionnelles ne vous empêchèrent pas d'accéder en 1986 à la présidence des femmes chefs d'entreprises et d'occuper d'importantes fonctions politiques. De 1983 à 1995 vous avez assumé les fonctions de Conseiller municipal de Rouen puis de Maire - Adjoint chargé des finances et du budget.

Vos journées étant sans doute extensibles, vous participez aux Comités de jumelage de Norwich, Hanovre et Salerne, sans négliger pour autant quelques loisirs tels que l'équitation, le piano et les voyages culturels de préférence en compagnie de vos petits-enfants.

Cette activité débordante a été récompensée par votre nomination dans l'Ordre national du Mérite, et aujourd'hui par votre entrée à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Vous devenez la douzième académicienne. Je dis bien la douzième et non pas la treizième car, contrairement à ce qu'ont affirmé nos prédécesseurs le chanoine Prudent et René-Gustave Nobécourt, la poétesse Anne-Marie Dubocage n'a jamais, contrairement à vous, siégé à l'Académie parmi les membres titulaires ou résidants : elle eut seulement le titre d'Associé (au masculin) libre créé en sa faveur à la grande satisfaction de Cideville qui en fit part à Voltaire.

Vous êtes donc notre douzième " représentante du sexe " comme on disait au XVIII^{ème} siècle.

Cette douzième élection en deux-cent soixante et un ans pouvait-elle fournir la matière de mon discours de préférence à une réflexion sur « l'Expertise judiciaire » à laquelle j'avais pensé dans un premier temps ?

« L'Expertise judiciaire » après « De la valeur, monnaie et comptabilité » vous conviendrez que l'après-midi eut sans doute été un peu technique sinon aride pour la nombreuse assistance venue à cette réception. J'ai donc opté pour quelques propos sur « Les Femmes à l'Académie ».

Curieusement, ce sujet n'a jamais été véritablement traité dans les précédents discours en réponse aux discours de remerciement des onze premières académiciennes de Rouen.

Pendant la première moitié du XX^{ème} siècle, lorsque

- Germaine Lefrançois-Pillion, critique d'art, fut reçue en 1919,
 - Jeanne Dupic, Directrice des bibliothèques de la ville de Rouen en 1946,
 - Marie-Josèphe Lecacheux, archiviste adjointe en 1947,
- jamais le sexe des nouvelles Académiciennes ne fut évoqué ne fût-ce que d'une phrase.

Au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, lors des réceptions :

- de Madame Elisabeth Chirol, conservateur (l'affreux conservatrice n'existait pas encore) du musée départemental des Antiquités en 1955,
- de Chantal Lemercier-Quelquejay, orientaliste, en 1971,
- de Germaine Ricou, écologiste, en 1973,
- de Odile Le Bertre-Turban, membre de la Commission départementale des Antiquités, en 1987,
- de Armelle Sentilhes, directrice des archives de la Seine Maritime, en avril 2000
- de Claude Petry, directrice des Musées de Rouen, en décembre 2000,

aucune allusion ne fut faite au sexe des récipiendaires, cela permet après tout de penser que leur élection était allée de soi.

En fait, deux réponses seulement saluèrent l'entrée d'une femme dans notre Compagnie. La première fut celle du chanoine Prudent qui accueillit Colette Yver le 20 décembre 1917 :

« Vous ne vous êtes pas trompée lorsque vous avez dit tout à l'heure que l'Académie de Rouen avait pensé [...] à glorifier, pour autant qu'elle le peut, la femme française. Celle d'hier qui ne fut pas seulement la grâce, l'intelligence ailée, le goût, le tact, la vivacité et l'activité, mais aussi le don de soi généreux, avec, seulement, un peu de mousse légère pour faire pétiller le bon sens dans la coupe sans la laisser déborder [...] Comment n'aurions-nous pas, pour vous, soudain compris que nos règlements pouvaient se lire au féminin, et notre vieil écusson, une fois par hasard, s'agrémenter sur ses bords

d'un point de dentelle ? Si votre entrée ici est un miracle, vous-même l'avez fait»

Le 23 octobre 1976, répondant au Discours en remerciement à deux voix de Monsieur et Madame Jean-Pierre Chaline, René-Gustave Nobécourt n'évoqua que très brièvement les "élections" d'Anne-Marie Dubocage et de Colette Yver pour souligner que «les rédacteurs de nos premiers statuts, n'imaginant sans doute pas que l'élection d'une femme pût être jamais justifiée, n'avaient pas cru devoir l'exclure formellement» et qu'un en «interprétation misogyne de ce silence» n'était pas possible. Mais il releva plutôt la nouveauté du jour, la réception d'un couple d'Académiciens : «rien non plus, dans les textes qui nous régissent, ne s'opposait à ce que nous les lisions "au conjugal" si je puis dire.»

A compter d'aujourd'hui, siégeront six femmes pour quarante titulaires ou résidants de l'Académie de Rouen. C'est peu, mais nous sommes bien en avance sur l'Académie française qui en trois cent soixante-huit ans n'a élu que quatre femmes, dont trois siègent actuellement sous la Coupole du Quai Conti, la première "Immortelle", Marguerite Yourcenar, étant malheureusement décédée en 1987. Elle avait été complimentée avec beaucoup d'esprit par Monsieur Jean d'Ormesson le 22 janvier 1981 :

«C'est une grande joie pour moi de vous souhaiter la bienvenue dans cette vieille et illustre maison où vous êtes, non pas certes le premier venu, mais enfin la première venue, une espèce d'apax du vocabulaire académique, une révolution pacifique et vivante, et où vous constituez peut-être, à vous toute seule, un des événements les plus considérables d'une longue et glorieuse histoire.

Je ne vous cacherai pas, Madame, que ce n'est pas parce que vous êtes une femme que vous êtes ici aujourd'hui : c'est parce que vous êtes un grand écrivain. Etre une femme ne suffit toujours pas pour s'asseoir sous la Coupole. Mais être une femme ne suffit plus pour être empêchée de s'y asseoir. Nous vous aurions élue aussi - et peut-être, je l'avoue, plus aisément et plus vite - si vous étiez un homme. Plût au ciel que les hommes que nous avons choisis depuis trois cent cinquante ans eussent tous l'immense talent de la femme que vous

êtes ! Ne voyez dans votre élection, qui n'est pas une mode de la tribu, aucun tribut à la mode : ce serait faire hommage en vous au hasard de la naissance, ce serait faire injure en vous au mérite de l'écrivain. Nous n'avons pas voulu nous plier à je ne sais quelle vogue ou vague du féminisme régnant.

Nous avons simplement cherché à être fidèles à notre vocation traditionnelle qui est de trouver - si faire se peut - dans les lettres françaises ce qu'il y a de meilleur, de plus digne, de plus durable. Avec vous, Madame, nous y avons réussi. Votre discours, dans notre jargon, porte le nom de *remerciement*. C'est plutôt à nous de vous remercier, non pas de l'accident de votre sexe, mais de la fermeté de votre écriture et de la hauteur de votre pensée. Vous êtes un écrivain et, comme quelques autres substantifs ou adjectifs de la langue française - *ministre, mannequin, sage-femme* qui hier encore n'avaient pas de masculin, *cocu* qui, en dépit de trop d'abus, n'a pas de féminin, ou *grognon* -, le mot écrivain ne connaît pas de distinction de genre : il ne connaît, hélas ! ou peut-être heureusement, que des différences de force, de talent et de style.»

Le 26 octobre 1989, Madame Jacqueline de Romilly, entrant à son tour à l'Académie française, était reçue par Alain Peyrefitte :

«Notre Compagnie, qui n'aime guère innover, a sa façon à elle d'aborder les nouveautés nécessaires : elle les transforme vite en traditions. Nous accélérons l'histoire. L'élection de Marguerite Yourcenar fut, parmi nous, un séisme. Pensez donc ! Nous n'avions jamais élu de femme, depuis trois cent quarante-quatre années que nous existions. Dix ans à peine ont fini leur carrière... et vous entrez ici tout naturellement, sans que votre féminité ait constitué ni un inconvénient, ni un avantage.

Notre première dame ne pouvait pas être l'unique. Vous ne serez pas la seconde, mais la deuxième, dans une théorie (j'allais parler de panathénées) d'académiciennes françaises qui viendront, à leur tour, honorer notre Compagnie - et y ajouter quelque grâce.

Simplement, nous avons adopté entre nous, et nous vous avons déjà appliqué, une loi non écrite (qui pourra durer, en tout cas, tant que l'Académie sera majoritairement mâle) ! Quand nous souhaiterons élire une consœur, c'est nous qui ferons les premiers pas ; puisqu'il n'est pas convenable qu'une dame fasse la cour à des hommes.»

Par la suite, Mesdames Hélène Carrère d'Encausse et Florence Delay devenaient Académiciennes respectivement en novembre 1991 et novembre 2001.

Cette statistique comparée de la représentation féminine à l'Académie française et à l'Académie de Rouen permet de décerner un satisfecit à notre Compagnie qui, si elle continue sur sa lancée, deviendra à coup sûr en 2852 la première académie française "majoritairement femelle", pour reprendre, en l'adaptant, l'expression d'Alain Peyrefitte. Le contraire serait étonnant puisque les hommes, sans doute parce qu'ils ont été créés les premiers, sont épuisés par de longs siècles de domination sur leurs compagnes. Ces dernières, dotées d'une volonté nouvelle de réussir, obtiennent de plus en plus souvent les meilleurs résultats scolaires et universitaires avant de partir à l'assaut des plus hautes places et positions sociales. Vous venez, encore, Madame, d'en faire la démonstration par votre brillante élection dont je vous félicite.

CONFÉRENCES
DE
COMMUNICATIONS
ANNÉE 2005

LA MISE EN VALEUR

DU CENTRE HISTORIQUE DE ROUEN DE 1962 A 1994

par M. Alain GASPERINI

(Séance du 29 janvier 2005)

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une réelle émotion que je prends la parole aujourd'hui, car c'est ma vie professionnelle, dans ce qui m'a le plus passionné que je vais vous conter. Ce récit puise sa source, bien sûr, dans ma vocation d'architecte, mais aussi dans mon amour d'un matériau, le bois.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES :

L'action que je dois décrire est très complexe, car elle s'applique à un centre-ville marqué par l'histoire, mais aussi riche de multiples fonctions toujours actuelles. Elle s'est développée sur une période d'environ trente ans au cours de laquelle les doctrines officielles, les conditions sociales et économiques se sont profondément modifiées. En revanche, Rouen a bénéficié d'une grande stabilité politique : Jean Lecanuet a été maire de 1968 à 1993 et Bernard Canu, adjoint chargé de l'urbanisme, de 1965 à 1989. J'ai pu m'entourer de collaborateurs compétents et enthousiastes.

Enfin, il y a eu le rôle d'une association chère à mon cœur, les «Amis des Monuments rouennais», animée par deux personnalités exceptionnelles, Elisabeth Chirol et Daniel Lavallée.

Pour mener une telle action, il a fallu dialoguer avec de nombreux acteurs, propriétaires et habitants, professionnels du bâtiment et de l'immobilier. Il est essentiel aussi de pouvoir appliquer des lois adéquates et des décisions municipales favorables.

Le centre historique de Rouen couvre un peu moins de 200 ha délimités par la Seine et les boulevards. Un tiers en a été détruit par la guerre et reconstruit de 1945 à 1962.

La reconstruction achevée, c'étaient les théories du «mouvement moderne» qui avaient force de loi, ayant reçu la caution du ministre Claudius Petit et de ses successeurs. Non seulement on avait entrepris de construire des quartiers périphériques, mais encore les ordonnances de 1959 prescrivaient la «rénovation» c'est-à-dire la démolition des centres anciens.

L'excès même de cette doctrine provoqua une réaction salutaire : création d'associations comme "Civitas nostra" ou la "Renaissance du Vieux Lyon", et la promulgation d'une loi sur les «secteurs sauvegardés», le 4 août 1962.

J'ai indiqué, dans la revue «Etudes normandes», dans quelles conditions le maire Bernard Tissot avait choisi Louis Arretche comme architecte conseil de la ville, chargé d'élaborer un plan directeur général d'urbanisme pour Rouen et un programme de rénovation-démolition de l'est du centre sur environ 30 ha. C'est cependant ce même architecte qui, trois ans plus tard, en 1963, proposa au Ministre de la Culture, un Secteur sauvegardé à Rouen dont il sera chargé de mission.

LA «RENOVATION» DU «SECTEUR EST»

Cet espace est délimité par les boulevards au nord et à l'est, la rue d'Amiens (approximativement) au sud, l'Hôtel de Ville et le Lycée Corneille à l'ouest. Les maisons anciennes y sont construites en pans de bois et avaient souffert du manque d'entretien depuis la guerre de 1914-1918 ; à la vétusté s'ajoutait l'insalubrité. Un îlot, laissé à l'abandon à l'extrémité de la rue Martainville, avait été remplacé par des immeubles H.L.M., achevés vers 1960 (groupe Marin-le Pigny).

Pour résoudre les problèmes, il suffisait de continuer : le " secteur est " tout entier devait disparaître, malgré la population très modeste, les maisons vieilles de plusieurs siècles et des monuments dont un seul état protégé, l'église Saint-Vivien.

Le plan d'urbanisme de détail présenté par Louis Arretche et son collaborateur Gérard Thurnauer était ambitieux et irréaliste. Un premier îlot dit "A 1" fut rasé entre la rue d'Amiens et la rue Eau-de-Robec, où subsiste, à proximité, la splendide maison du XV^{ème} siècle

dite « Salle des Mariages ». Soixante-dix logements furent construits. Le permis de construire avait été délivré en 1967.

Un îlot "B " plus vaste (4 ha) fut mis à l'étude en 1963, délimité par le jardin de l'Hôtel de Ville, la rue Orbe et la rue Saint Vivien. A l'est, une voie nouvelle devait prolonger la rue Armand-Carrel jusqu'au boulevard ; elle fut ouverte à la circulation en 1973 sous le nom d'avenue de la Porte des Champs.

Les acquisitions et les démolitions dans l'îlot " B " se heurtèrent à de nombreuses difficultés. De belles maisons furent sacrifiées, mais il fut possible d'en démonter plusieurs qui furent réédifiées ailleurs en fonction des opportunités. Ceux qui, aujourd'hui, critiquent ces transferts, n'ont pas connu cette période. Le concours de conception-réalisation fut remporté en 1972 par le promoteur PROGESSEC et le cabinet d'architecture ATAUB (Atelier d'Architecture et d'Urbanisme de la Brétèque). Le permis de construire pour 500 logements fut accordé en 1974 et les premiers occupants emménagèrent en 1979.

Le jardin de l'Hôtel de Ville fut remodelé et agrandi de 1977 à 1980 selon un projet commun de l'Atelier d'urbanisme et du service des Espaces verts.

Avant d'aller plus loin, je dois mentionner les opérations importantes qui ont modifié le centre et la périphérie du secteur :

Le centre hospitalier universitaire, autour du vieil hospice général ; le plan d'ensemble conçu par l'architecte Billard avait été approuvé par Bernard Tissot malgré l'opposition de Louis Arretche ; le permis de construire du pavillon Dévé est de décembre 1969.

Le lycée Jeanne d'Arc, à l'emplacement des couvents de la Visitation et du Bon Pasteur ; la salle de sports a été achevée en 1977.

La caserne Hatry, place du 39^{ème} Régiment d'Infanterie reconstruite en Gendarmerie (le permis de construire octobre 1973).

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique qui a nécessité la démolition du couvent des Ursulines, en dépit d'une contestation publique organisée par les Amis des Monuments rouennais en février 1974 (bulletin A.M.R. 1971-75).

Plusieurs opérations ponctuelles : îlots Legouy-Capucins et Edouard-Adam Mollien principalement.

REHABILITATION DU «SECTEUR EST»

Pendant tout ce temps, le sort de l'ensemble du «Secteur est» restait en suspens, les plans d'urbanisme en gestation y interdisant toute autorisation de travaux. Un événement inattendu se produisit aux élections cantonales de 1973 : c'est un candidat d'opposition à la Municipalité qui fut élu. Face à cette situation, révélatrice d'un malaise, l'Atelier d'urbanisme reçut aussitôt pour instruction de modifier la réglementation, en clair d'élaborer un Plan d'Occupation des Sols. Ce P.O.S. fut approuvé en 1976.

La politique de la table rase avait enfin été rejetée (d'où le terme nouveau de réhabilitation). Le long des artères principales anciennes (rues Saint-Vivien, Saint-Hilaire, Eau-de-Robec) et dans le «village» Saint-Nicaise, des procédures opérationnelles restaient à définir. Le gouvernement avait infléchi sa politique et une équipe dirigée par le Secrétaire d'Etat Jacques Barrot avait élaboré de nouveaux textes réglementaires, élargissant, en particulier, le rôle de l'A.N.A.H. (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). Un haut fonctionnaire de cette équipe, Georges Crepey, avait été nommé à la Direction Départementale de l'Équipement de Rouen ; nous étions en avril 1979 ; il fallait saisir ces opportunités.

Trois actions devaient être conduites :

- définir un périmètre assez vaste de 1 500 logements environ,
- établir une convention Ville-Etat-A.N.A.H. pour créer une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de 400 logements,
- concevoir un nouveau mode opératoire, la Ville dirigeant elle-même l'opération, assurant les relogements, planifiant les financements et les actions d'accompagnement.

Une de mes collaboratrices, Martine Leherpeur, architecte, fut chargée de mission, les propriétaires-bailleurs choisissant eux-mêmes leurs maîtres d'œuvre.

Les objectifs furent atteints en quatre ans : un succès.

Il serait trop long de décrire comment nous avons guidé et surveillé tous ces travaux, entre autres ceux de petits entrepreneurs-promoteurs qui travaillèrent dans ces quartiers en un temps où aucun investisseur "sérieux" n'acceptait d'y "mettre les pieds".

Spectaculaires furent au centre du quartier, le sauvetage de "l'Elbeuvienne" (ancien hôpital Saint-François) et l'ancien couvent des Pénitents, tous deux rue Saint-Hilaire.

LES VOIES PIÉTONNES

En évoquant maintenant la mise en voies piétonnes de trois kilomètres d'artères séculaires du centre-ville, je ne respecte pas la chronologie, mais ce fut un événement-choc. J'avais appris, lorsque je participais aux travaux d'un groupe d'ingénieurs, que le rapport "Buchanan" du Ministère britannique des Transports, avait choisi Norwich comme exemple de ville historique, avec une proposition de voies piétonnes, mais ce fut Bernard Canu, après un voyage en Scandinavie, qui jugea indispensable de prendre cette mesure à Rouen et réussit à en convaincre Jean Lecanuet, en dépit de l'hostilité de nombreux commerçants. Dominique Getti, directeur général des services techniques de la ville, récemment nommé, décida de mener lui-même à bien ce dossier et, précisons-le, sans l'aide de l'État.

En juin 1970, la rue du Gros-Horloge, de la place de la Cathédrale à la rue Jeanne d'Arc, fut interdite à la circulation des voitures.

Les travaux de transformation du sol (suppression des trottoirs et création d'un fil d'eau central) furent réalisés en octobre-novembre. Ce fut, à Noël, un succès considérable.

Après les élections municipales de mars 1971, les chantiers reprirent, rue du Gros-Horloge, vers le Vieux-Marché et ensuite rue Saint-Romain, place Barthélemy, rue Damiette, affirmant la volonté de la Ville de valoriser ces quartiers.

Plus ambitieuse fut la mise en voies piétonnes du Carrefour de la Crosse et des rues adjacentes. Dominique Getti dut apporter sa caution solennelle quant au bon fonctionnement de la circulation générale. Ces aménagements eurent lieu dans les années 1971-1975.

Ces mesures innovantes furent accompagnées de la création de parkings à étages, au sud de la place de la Pucelle, place de la Haute-Vieille-Tour et place du Vieux Marché, plus tard place du Général de Gaulle.

La municipalité décida également de percer un tunnel routier reliant la rue Socrate à la rue Grand Pont, passant sous le magasin «Le Printemps» et sous la place de la Cathédrale, ainsi libérée des voitures.

La rue Eau-de-Robec nous posa un problème particulier : le Robec avait disparu en 1939 ; la rue était donc large et inutilisée ; sa vocation de voie piétonne paraissait évidente jusqu'à la place Saint-Vivien ; nous fîmes plus, un faux Robec peu profond, mais avec du courant, juste assez pour se mouiller les pieds. Les travaux furent réalisés en 1983 ; l'inauguration fut consensuelle.

Il y eut un ultime développement avec la mise en voie piétonne de la rue Cauchoise en 1990. Bernard Canu et Dominique Getti étaient partis. C'est Serge Huguerre, conseiller général, qui emporta la décision.

LE CENTRE HISTORIQUE, ANALYSES

Au sein de ces quartiers historiques s'élèvent des monuments de pierre, cathédrale, églises, palais de justice, hôtels ; les simples maisons, jusqu'au XIX^{ème} siècle, sont à ossature de bois, communément appelé «pans de bois». Plus de 200 édifices, maisons comprises, sont protégées au titre de la législation sur les Monuments historiques, engendrant chacun des périmètres réglementés appelés «abords», qui se recoupent évidemment. Une étendue importante des quartiers anciens, très intéressants, avait été détruite par la guerre. C'est un jeune professeur, Daniel Lavallée, nommé à Rouen, qui, à l'époque même de la Reconstruction, se fit l'apôtre de la restauration des vieilles maisons et obtint pour nombre d'entre elles, l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

La protection globale du centre historique appelait des études approfondies. Certes, nous disposons d'un guide d'une exceptionnelle valeur, la thèse du Commandant Quenedey «L'habitation rouennaise», publiée en 1926, qui reste irremplaçable. Mais il fallait aussi examiner le tissu urbain le plus ancien, caractérisé par sa voirie, son parcellaire et l'organisation interne des îlots ; leur structure est d'origine médiévale, même si elle a été, en plusieurs endroits, modifiée au cours des siècles.

Les travaux effectués sous notre surveillance ont apporté des indications précieuses dont le souvenir se perdra sans doute. Plusieurs maisons ont été identifiées comme étant des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles, au plus tard du début du XV^{ème} siècle.

LE SECTEUR SAUVEGARDÉ ET L'ILOT DAMIETTE

Le 4 août 1962 fut promulguée la loi permettant de créer des Secteurs sauvegardés dans beaucoup de villes françaises : ce fut comme un coup de tonnerre. A Rouen, il fallait délimiter un secteur, étude dont me chargea aussitôt Louis Arretche ; je fus aidé dans cette démarche par l'inspecteur des Monuments historiques Sorlin, et par Daniel Lavallée. La municipalité, hésitante, accepta quand même la création de ce secteur et l'arrêté ministériel de délimitation fut pris le 4 septembre 1964 pour une surface de 35 ha, donc assez réduite.

L'étude du P.S.M.V. (Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur) s'avéra longue et difficile : quelles enquêtes fallait-il réaliser et quels critères adopter pour choisir les immeubles à conserver et ceux à démolir ? J'ai assisté à cette époque, à Paris, à plusieurs réunions des chargés de mission qui cherchaient, comme nous, les voies à suivre. Je proposai alors à Louis Arretche de recruter deux architectes et plusieurs étudiants dont je connaissais les aptitudes.

Le plan de Sauvegarde fut prêt en 1968 et, après avoir été assimilé à un Plan d'Occupation des Sols, il fut approuvé par décret en 1974.

Cette nouvelle réglementation fut longue à être admise par les professionnels comme par la population, surtout en raison des démolitions imposées (environs 123 000 m² de plancher). Les Architectes des Bâtiments de France, chargés de l'application et nous-mêmes étions conscients de ces difficultés.

La loi fut modifiée, autorisant la révision ; dès 1978, je jugeai celle-ci indispensable et je la proposai à la Municipalité. Nous sommes alors passés devant la Commission nationale où nous fûmes mal accueillis. Nous pûmes quand même engager les études sous le patronage de Louis Arretche, avec une nouvelle équipe d'étudiants que je plaçai sous la direction de Nelly Chaplain, jeune architecte récemment recrutée par la Ville.

Notre expérience nous amena à reprendre les analyses, notre objectif étant de réduire l'ampleur des démolitions et de limiter les constructions obligatoires au seul "colmatage" des "dents creuses". Lorsque nous fûmes obligés de repasser devant la Commission nationale, j'obtins de Jean Lecanuet qu'il vienne lui-même présenter le dossier : le climat fut tout autre et nos propositions furent adoptées. Il fut possible, aussitôt après, de les « publier », c'est-à-dire de les

appliquer. Le nouveau Plan ne fut approuvé définitivement qu'en novembre 1986, 22 ans après la délimitation du secteur.

Les Architectes des Bâtiments de France qui se sont succédé nous ont apporté leur précieuse collaboration. Bernard Canu en a remercié l'un d'eux, Bruno Stalhy, qui en fut agréablement surpris.

Un épisode important, long de 17 ans, doit être évoqué : l'îlot opérationnel de "restauration lourde" prévu par les textes. Je proposai le quartier de la rue Damiette et la rive nord de la rue Martainville, le long de Saint-Maclou. L'opérateur choisi par la Ville fut la Société d'Aménagement de la Région de Rouen qui réalisa de 1977 à 1980, huit petites opérations totalisant 30 logements réhabilités et plusieurs curetages grâce à une subvention de l'État. La dernière réalisation importante, l'hôtel d'Aligre et les maisons voisines, fut l'œuvre du promoteur NORDIM et de son architecte Alain Élie. Entre la rue de la République et la rue Damiette, un passage public fut aménagé à l'emplacement de l'ancien lit du Robec.

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS DANS L'ENSEMBLE DU SECTEUR SAUVEGARDE

Contrôler les travaux de toute nature, importants ou mineurs, conseiller les propriétaires, guider les entreprises exigeaient que notre équipe ait une doctrine claire et une approche technique satisfaisante ; un collaborateur assermenté pouvait dresser des procès-verbaux. Nous agissions en secteur sauvegardé et ailleurs, aux abords des édifices protégés. Nous avons porté une part de nos efforts sur les maisons les plus anciennes, à encorbellement, d'avant 1520, environ une cinquantaine. Nous avons bénéficié pour cela de la très efficace collaboration d'un jeune architecte, Rémy Baudru, qui fut aussi un partisan de la couleur, de 1980 à 1989.

Reste une question importante à évoquer : les financements.

Voici les principaux mécanismes :

- les déductions fiscales pour les propriétaires groupés en A.F.U.L. (Associations Foncières Urbaines Libres)
- les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat que nous avons poursuivies dans plusieurs quartiers (Beauvoisine, Cauchoise, Saint-Gervais).

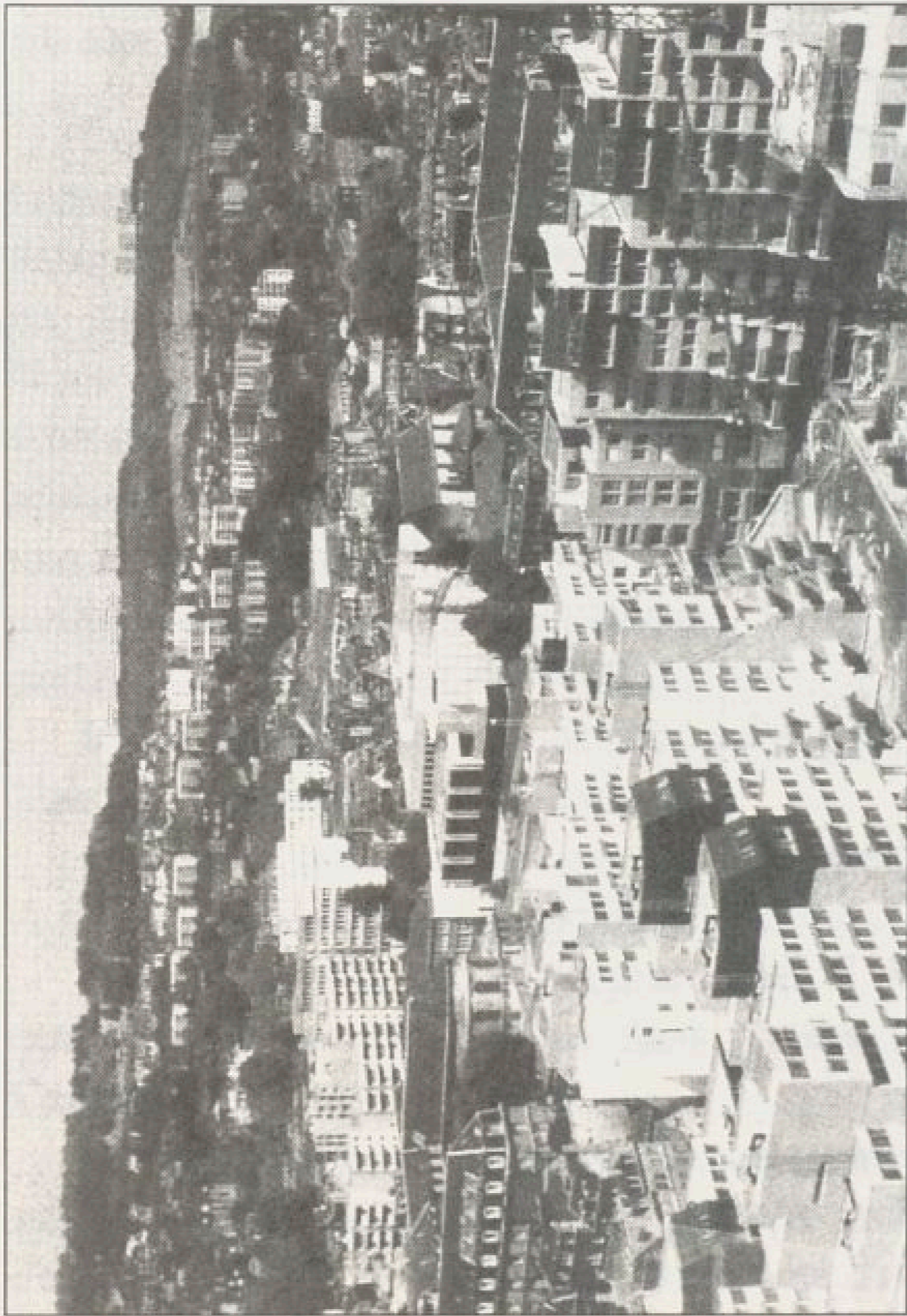
Daniel Lavallée avait obtenu, dans les années cinquante, une modeste subvention municipale pour le surcoût architectural qui, reconduite d'année en année et revalorisée, nous a été d'un grand secours.

Après cette longue promenade à travers nos quartiers, que conclure ?

Les taudis ont été résorbés, le patrimoine vernaculaire consolidé et rajeuni, soit environ 600 chantiers en trente ans. Non seulement nous avons eu, pour nous soutenir, l'opinion publique et la presse, mais aussi la collaboration efficace des fonctionnaires de l'État, Monuments historiques, Équipement et Architectes des Bâtiments de France déjà cités. Je renouvelle l'expression de ma reconnaissance à Messieurs Bernard Canu et Dominique Getti.

Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Les propriétaires et copropriétaires entretiendront-ils leurs immeubles ? Les travaux seront-ils bien surveillés ?

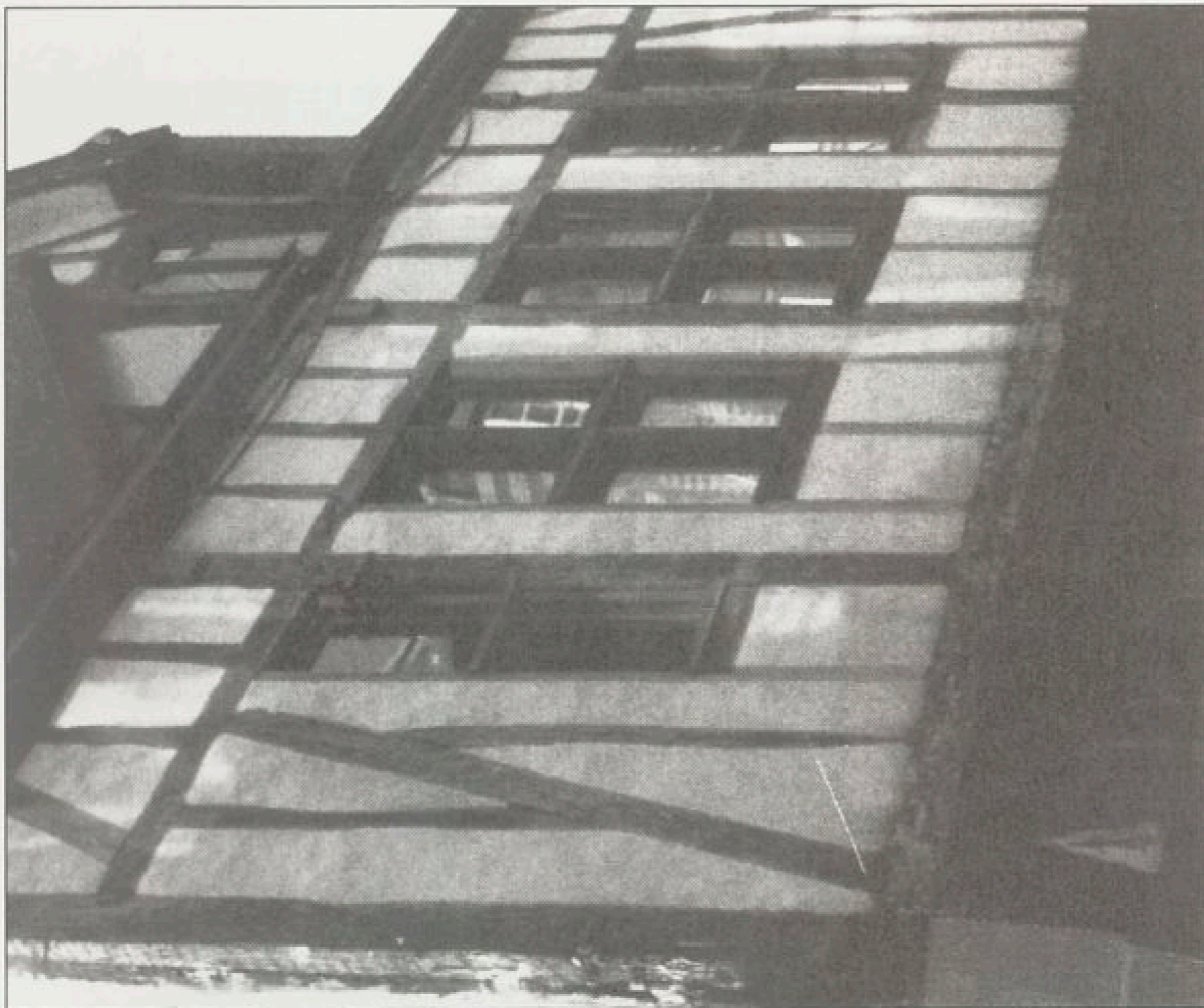
Rouen méritera-t-elle toujours son surnom de "Ville-musée" ?



Au premier plan : îlot B vu de l'église Saint-Ouen.



Maison des Quatre fils Aymon dite «salle des Mariages».
Milieu ou fin du XVème siècle, restaurée en 1978-1981.
Aménagée en musée de l'Education.



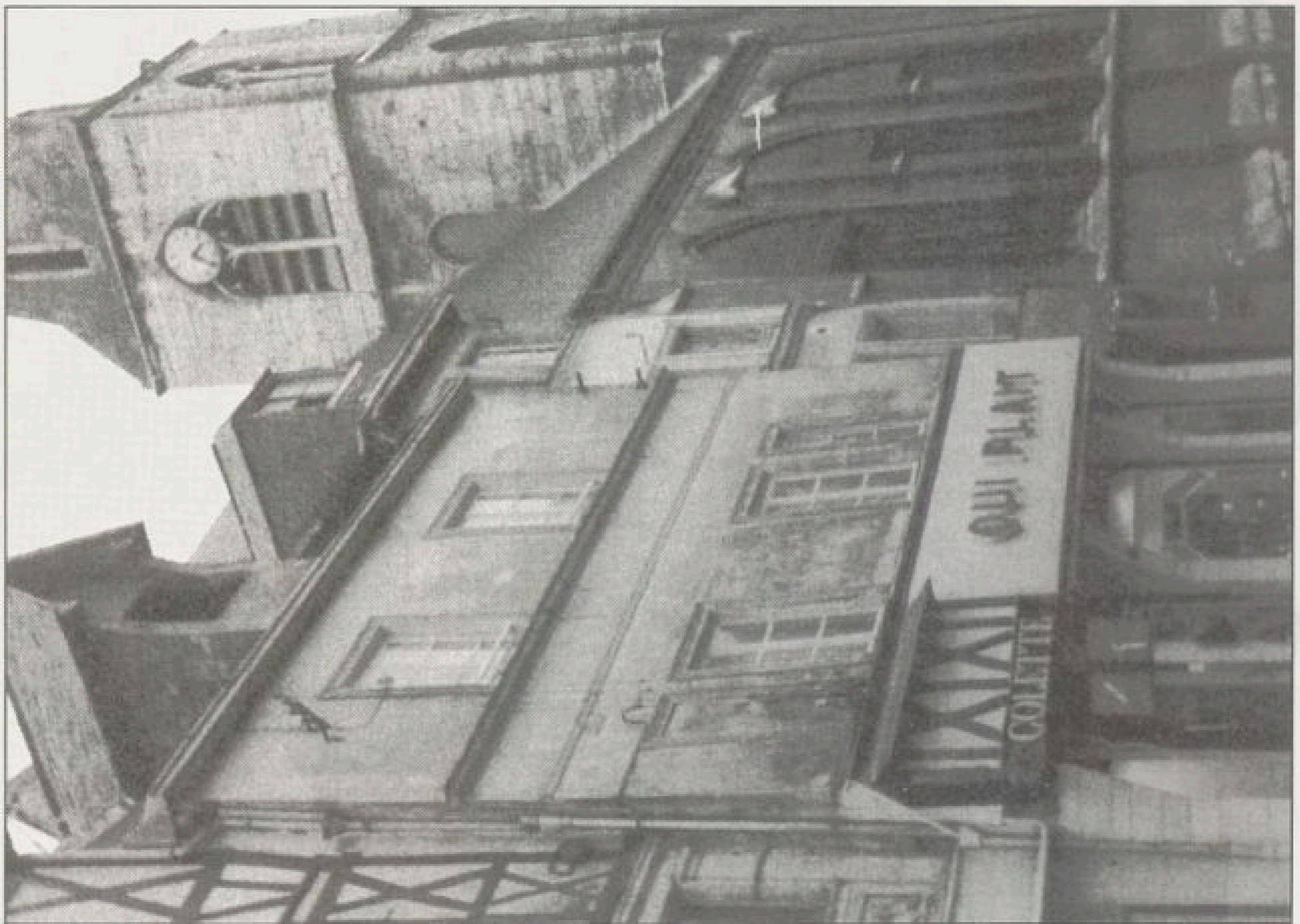
Maison du XIV^{ème} s. au 85, rue Saint-Hilaire
restaurée en 1979



Etat ancien



Détail de la construction
découvert
pendant les travaux

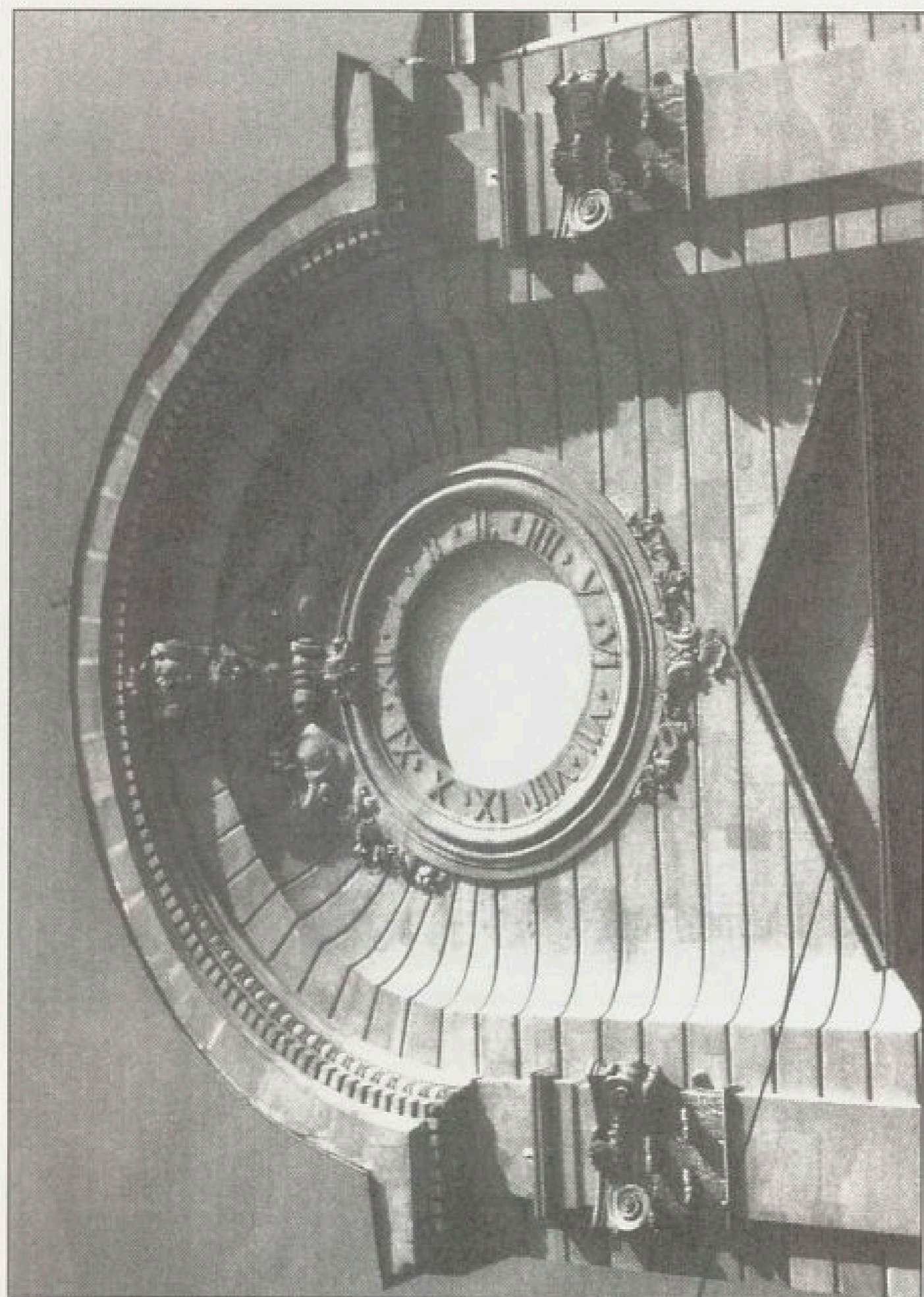
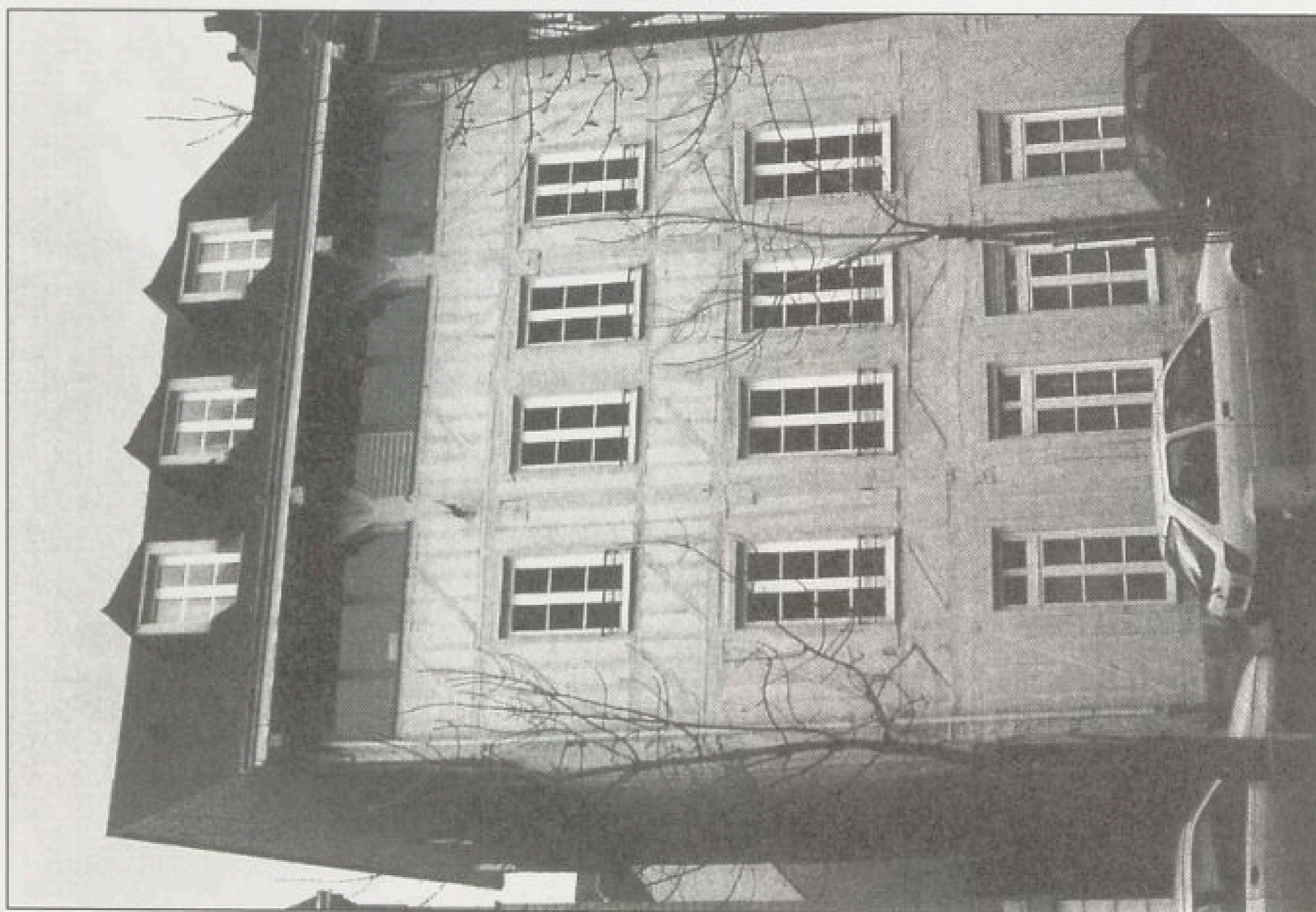


Avant



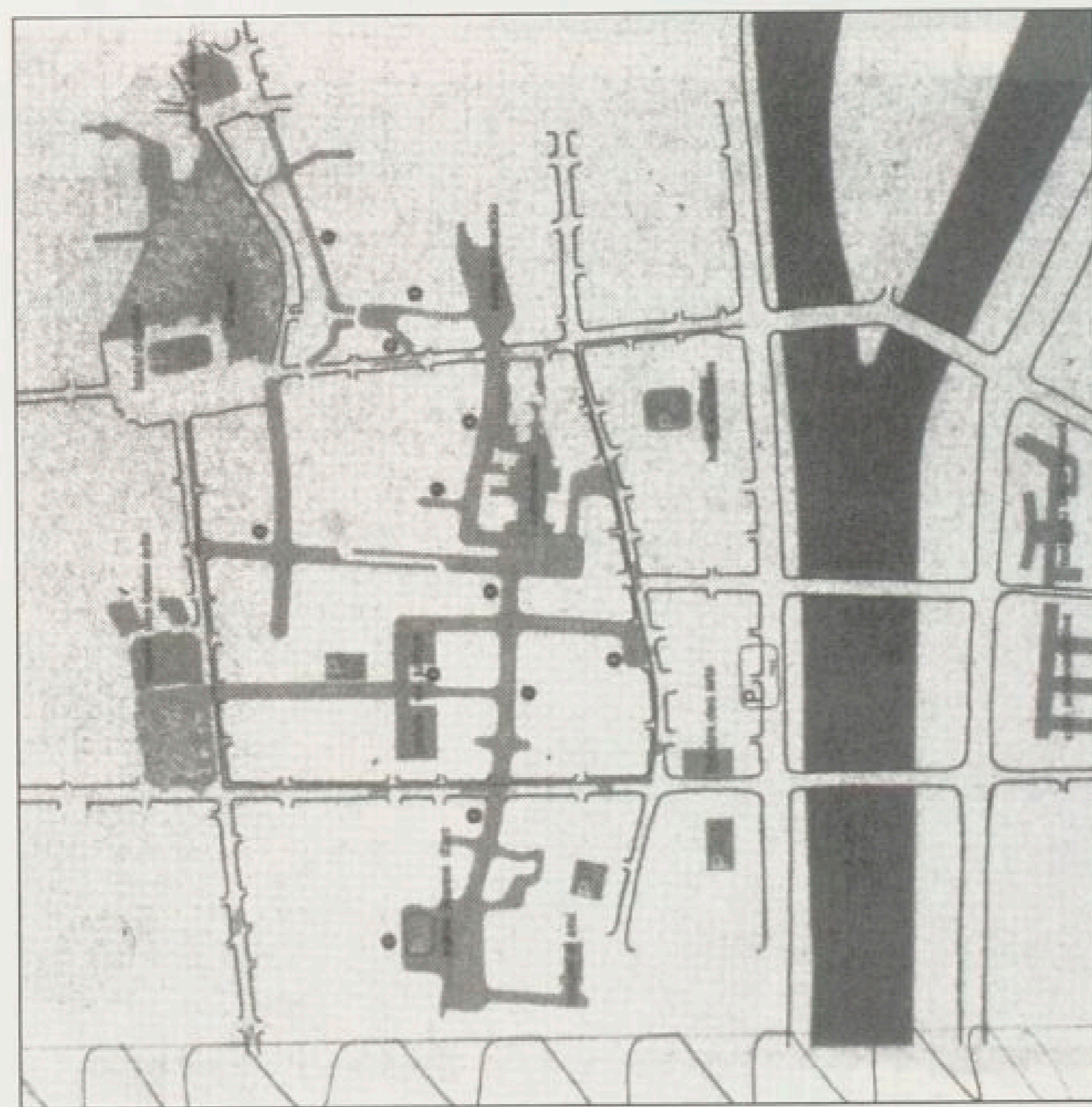
Après

Maison de la fin du XIVème s. ou du début du XVème s., au 61 rue Saint-Vivien, restaurée en 1976-1977

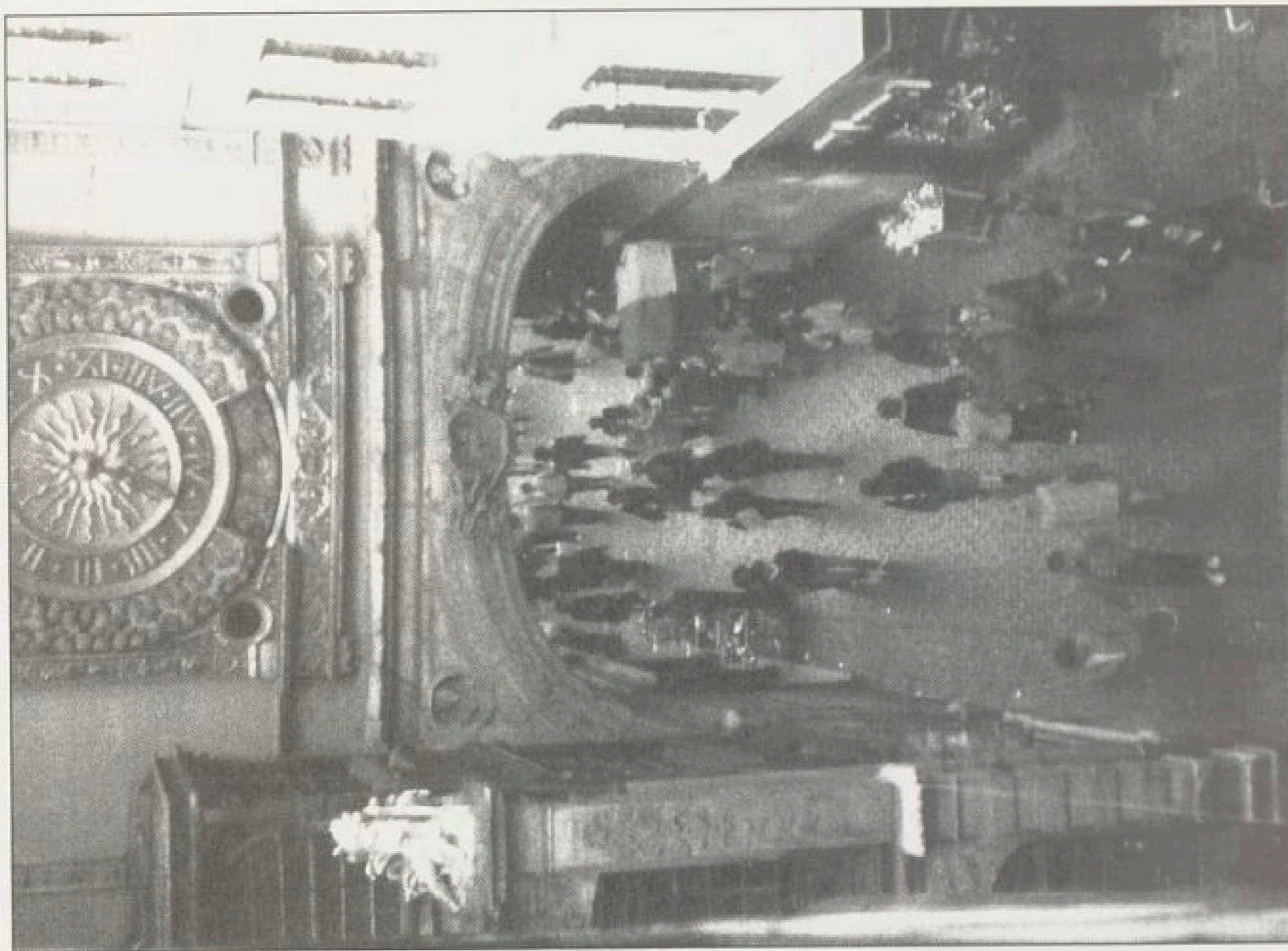


Hôpital St François, 124, rue Saint-Hilaire, construit vers 1710.
Transformé au XIXème s. en atelier de confection dit
«l'Elbeuvienne», réhabilité en 1983 et aménagé en 17 logements

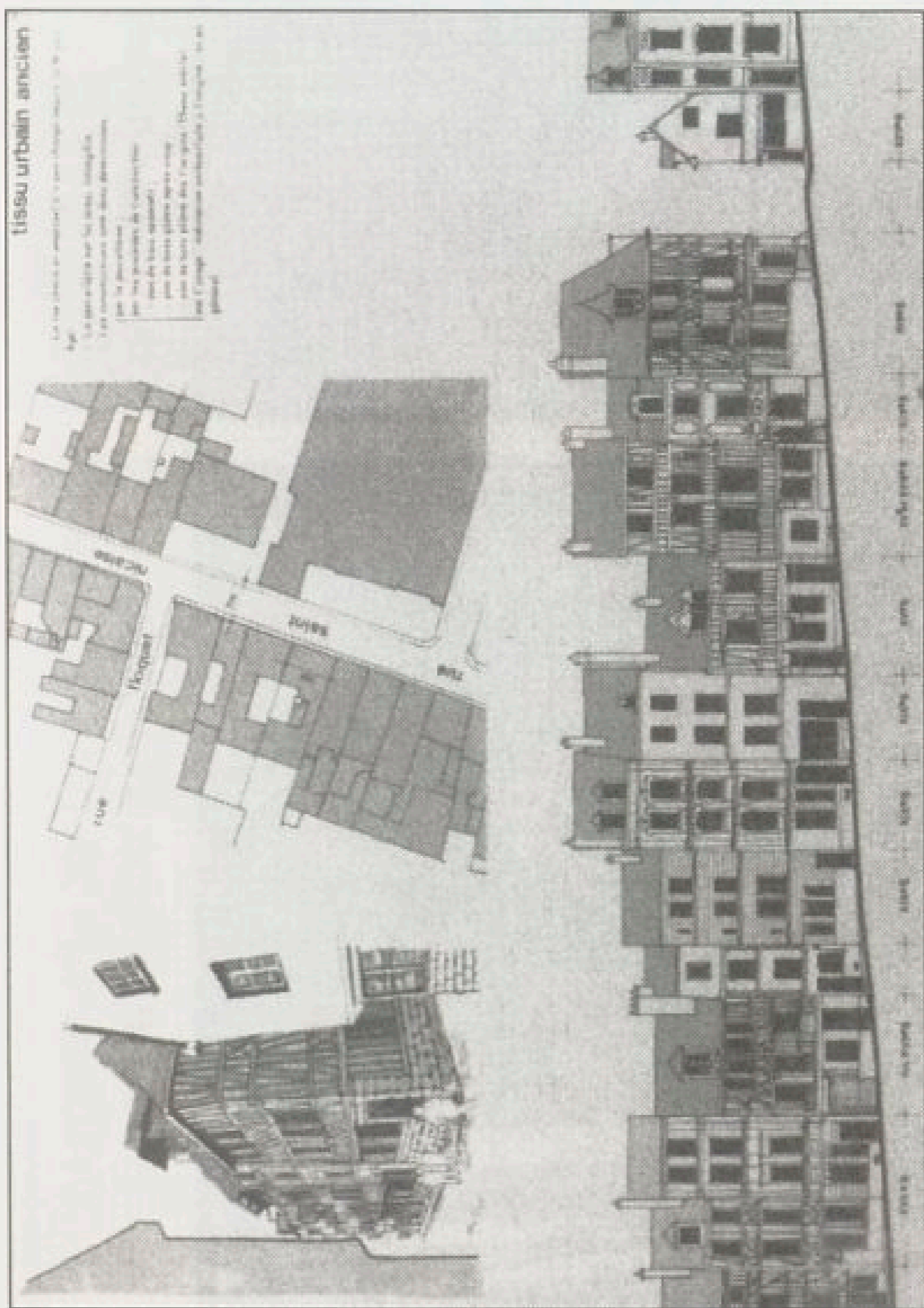
A gauche : maison à grenier-séchoirs du XVIIIème s.,
rue Eau-de-Robec, réhabilitée en 1980.



Plan des voies piétonnes prévues en 1970

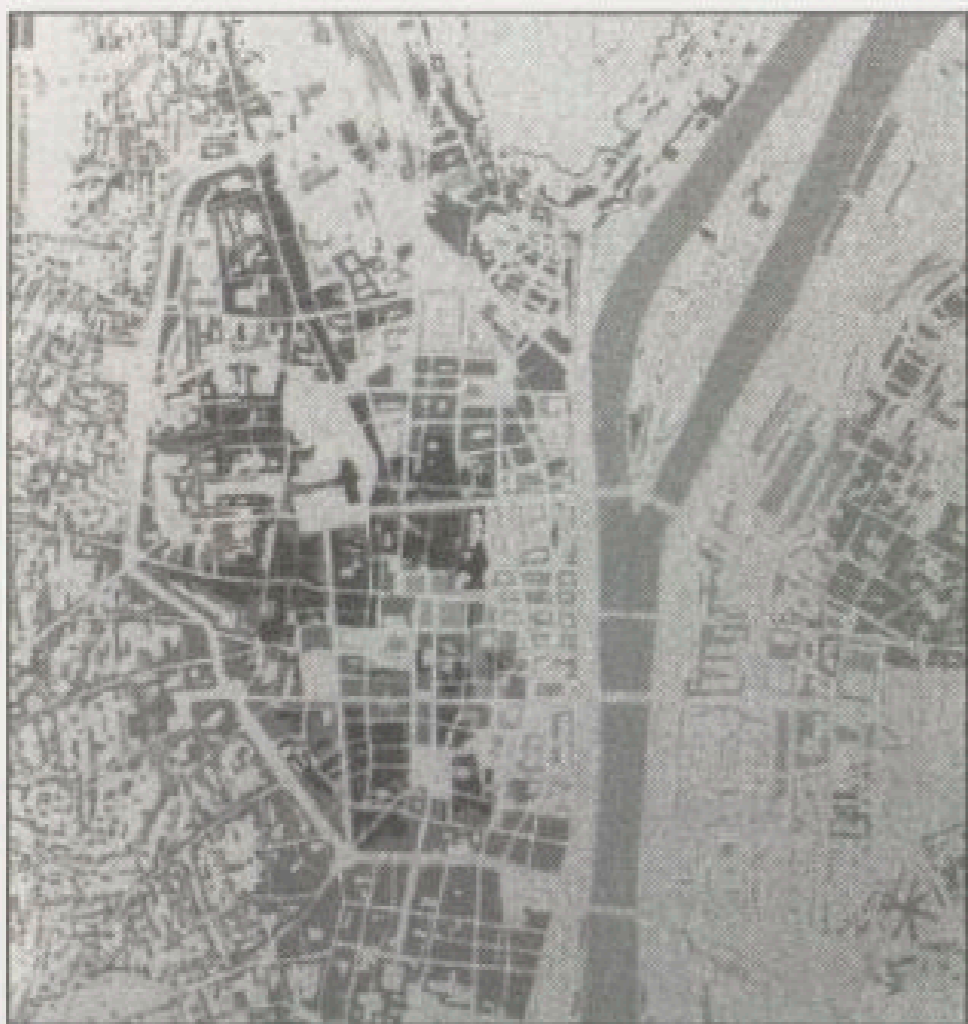


La rue du Gros-Horloge

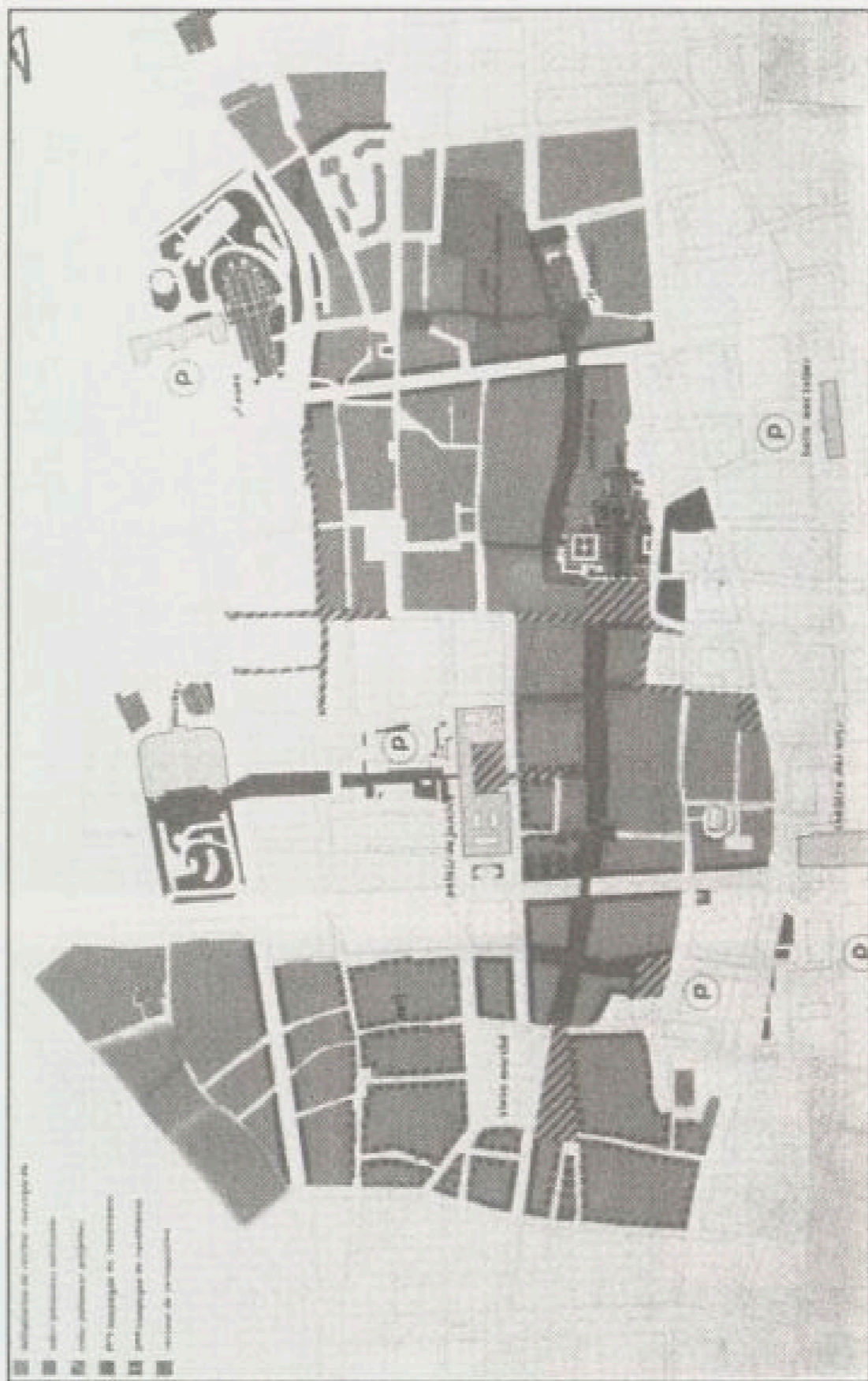


Façades rue Saint-Nicaise

Plan du secteur sauvegardé avec indication des voies piétonnes et des projets de ravalement



Analyse du tissu urbain ancien

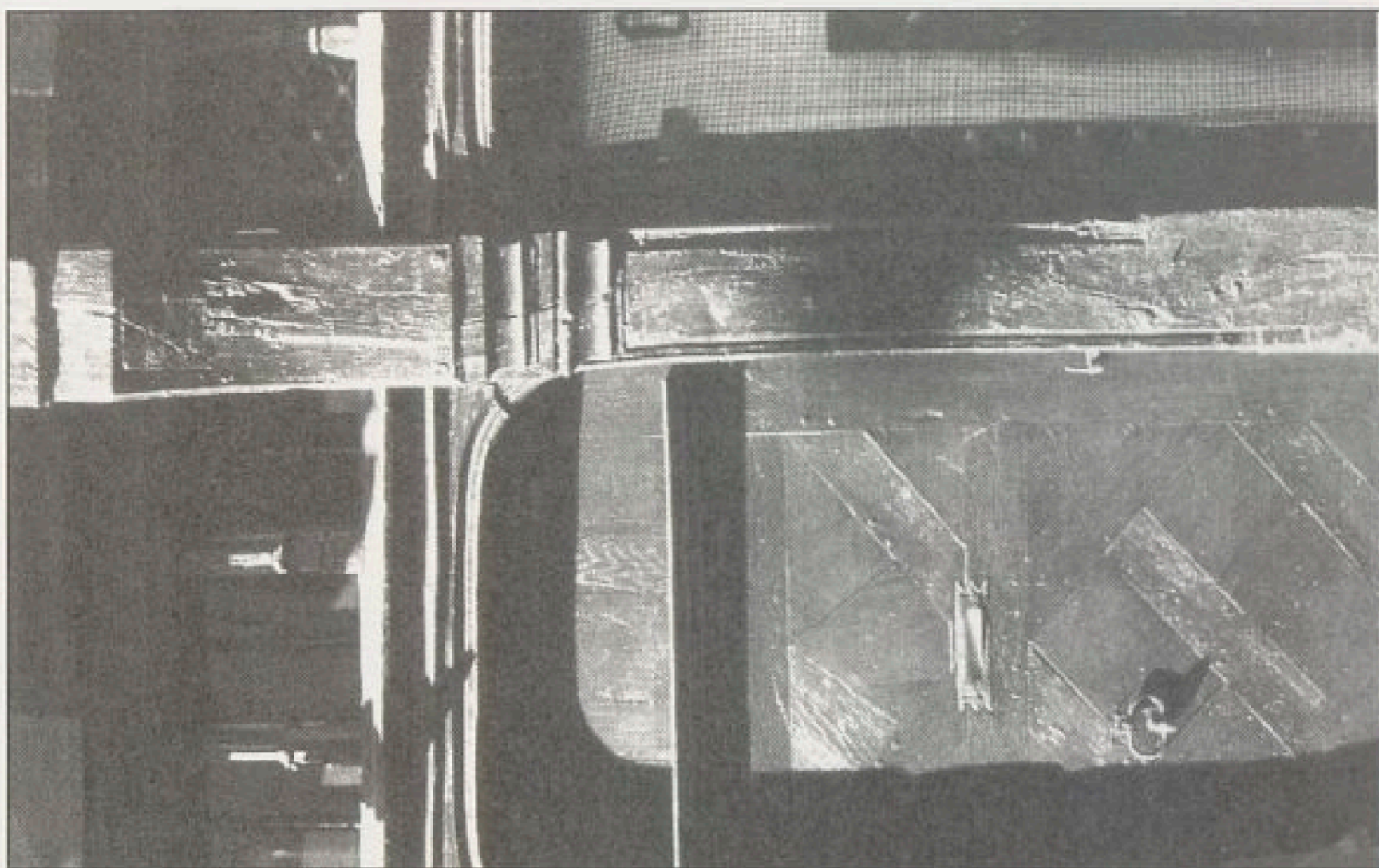




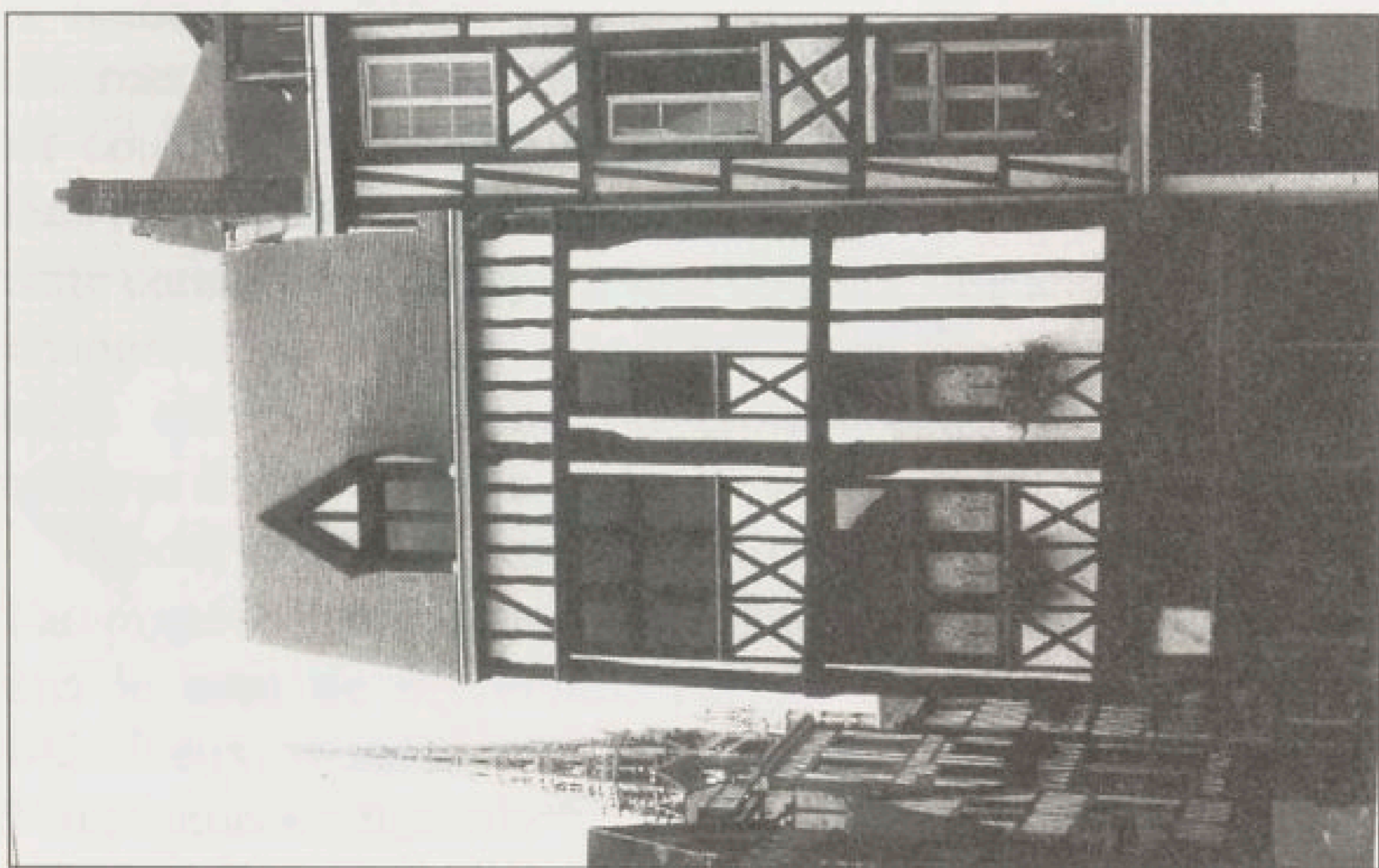
Maison de type archaïque
(XVIIIème s.) - 39, rue Damiette



Maison de type gothique
fin du XVème s. - 16, rue Damiette



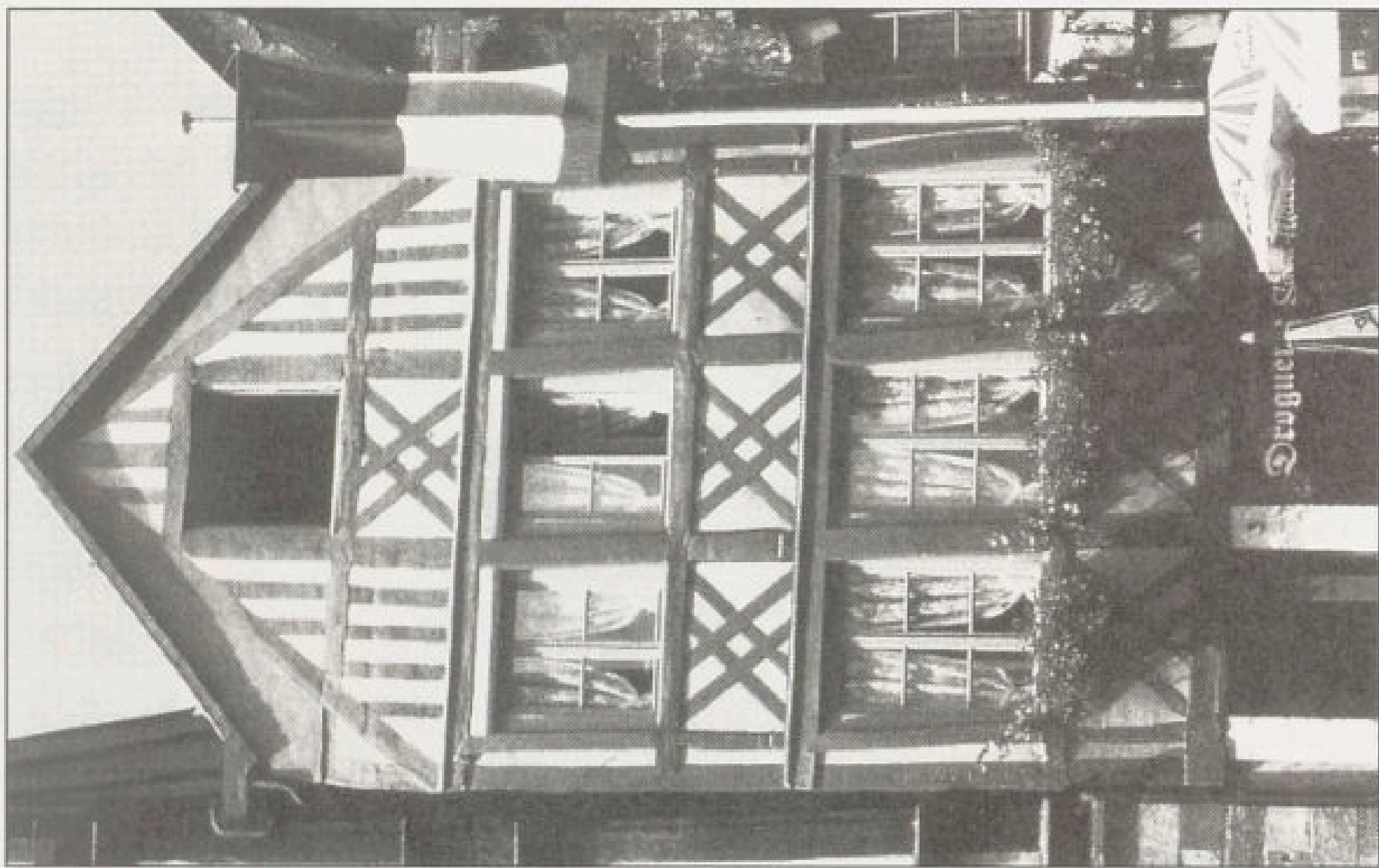
Boutique gothique fin XVème s.
en parfait état - 7, rue de la Pie



Maison gothique de la fin du XV^{ème} s.
place du Lieutenant Aubert



Maison datée de 1602
70, rue Cauchoise



Maison du début du XVIII^{ème} s.
3, rue Damiette

1. The first part of the paper is devoted to a general discussion of the problem of the existence of solutions of the system of equations (1) under the conditions (2). It is shown that the system (1) has a solution if and only if the conditions (3) are satisfied.

2. In the second part of the paper the question of the uniqueness of the solution of the system (1) is considered. It is shown that the system (1) has a unique solution if the conditions (4) are satisfied.

3. In the third part of the paper the question of the stability of the solution of the system (1) is considered. It is shown that the solution of the system (1) is stable if the conditions (5) are satisfied.

Moscow, U.S.S.R.
 Institute of Mathematics
 Academy of Sciences of the U.S.S.R.

LES REMARQUABLES PROPRIÉTÉS

DES CHAMPIGNONS

par M. Bernard BOULLARD

(Séance du 11 mars 2005)

D'où vient l'attraction vers le monde des champignons ? Très souvent elle est liée à la gourmandise. Mais une telle réponse reste un peu « courte ». En effet, s'il existe environ 4.000 espèces de gros champignons en France, il n'en est que 100 qui soient mangeables, au grand maximum, et seulement deux douzaines dignes d'être cuisinées. Autre chose nous pousse à connaître, à rechercher ces êtres vivants multiformes. Il peut s'agir :

- de l'apparition subite de délicats Coprins chevelus sur la pelouse,
- sinon de la rencontre en sous-bois de maintes silhouettes fragiles, fugitives, aux nuances multiples de tailles et de tons.

Si vous êtes sensible à de tels spectacles, vous ne tarderez guère à visiter des expositions mycologiques, vous achèterez une loupe puis un manuel de détermination. Devenu un passionné, vous saurez discerner dans chaque champignon, une personnalité, une forme et des couleurs significatives, une architecture à nulle autre pareille. Vous resterez béat devant *l'Anthurus archeri*, nauséabonde étoile d'un rouge corail. Chaque espèce sera devenue une amie avec laquelle vous échangerez un langage silencieux. Vous ferez partie, désormais, des initiés qui comprennent, ou croient comprendre, une partie des mystères de la vie sur le globe !

Dépourvus de tiges, de feuilles, de racines, de fleurs, les champignons n'élaborent qu'un thalle, ensemble filamenteux connu sous le nom de mycélium. Parfois ce mycélium forme des âma volumineux, massifs, et l'on a coutume de dire, à tort (!) que le champignon a " fructifié ".

Bien entendu, les champignons sont dépourvus de chlorophylle, même chez le *Chlorociboria* que singularise la couleur verte de son mycélium qui teinte ainsi le bois mort qu'il colonise. Non chlorophylliens donc, les champignons doivent s'approvisionner directement en aliments organiques préfabriqués. Aussi croissent-ils sur le bois, la confiture, le fromage, le cuir, le papier, les fruits...

Quant à l'origine des champignons, étant donné, chez eux, l'absence de squelette, de structures résistantes, on ne peut rien affirmer de précis, faute de fossiles en nombre suffisant et d'une haute ancienneté. On sait toutefois que les divers grands groupes fongiques existaient déjà en fin d'Ère primaire et que les premières formes, les plus simples, vécurent au Silurien !

Les champignons appartiennent vraiment à un règne à part. Ils sont, redisons-le, inféodés à un absolu besoin de matière carbonée préfabriquée... qu'ils commencent par digérer (en excréant des enzymes dans le milieu où ils vivent), et ce n'est qu'après cette digestion externe qu'ils ingèrent les nutriments simplifiés pour élaborer leur propre matière vivante.

A travers les siècles, les champignons ont reçu de multiples noms locaux. Ainsi en est-il de la banale Amanite-tue-mouches ! Rien qu'en France, on l'appelle : Agarie aux-mouches, Fausse-Oronge, Tue-mouche, Amanite mouchetée, Faux-cocon, Grapaudin roux, Royal picotât... On imagine, en parcourant l'Europe, l'avalanche de noms populaires pour chaque sorte de champignon ! S'est imposée, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, la désignation de toute espèce en usant seulement de deux mots : l'un pour le genre, l'autre pour l'espèce.

Ainsi est né, simple exemple, le duo *Amanita muscaria* pour désigner notre Amanite. Mais pourquoi ce latin ?

- parce qu'à l'époque de la mycologie naissante, tout scientifique utilisait le latin,

- parce que c'est une langue morte et qu'aucune susceptibilité nationale actuelle ne peut se manifester.

Pour se nourrir, trois modalités se partagent les aptitudes respectives des champignons.

Les espèces saprotrophes tirent parti de restes d'organismes morts ou de produits organiques nés de l'activité de ces organismes lorsqu'ils vivaient encore, tels des produits manufacturés, des substances alimentaires appréciées par l'homme, des semences, du papier, des textiles, du cuir, des bois, exploités...

La plupart des champignons massifs sont ainsi saprotrophes et les espèces de champignons microscopiques pareillement saprotrophes abondent.

Le rôle de ces dégradateurs, de ces décomposeurs, dans le recyclage, dans le démantèlement de mille résidus, est capital. Ils contribuent puissamment au maintien de la fertilité des sols, ceux de nos forêts en sont particulièrement riches.

On qualifie, en fonction de leur habitat :

- de fimicoles, ceux des champignons qui croissent sur les excréments,
- d'humicoles, ceux qui prospèrent dans l'humus,
- de lignicoles, ceux qui affectionnent le bois qu'ils altèrent,
- de terricoles, ceux qui acceptent le sol nu, comme la Pézize orangée,
- de foliocolles, ceux qui prospèrent sur des feuilles mortes, tel le Marasme à odeur d'ail.

En forêt certes, mais de façon spectaculaire encore en prairies ou au sein des pelouses, peuvent s'élaborer de curieux Ronds de Sorcières. En effet, nombre d'espèces sont franchement " vivaces " sous leur forme dilamanteuse, subsistant pendant maintes années et produisant, à chaque automne, des chapeaux massifs. Ces Ronds de Sorcières nous en apportent la belle illustration, révélant la croissance centrifuge du mycélium à partir d'un point initial central d'ensemencement. Chaque année, à la saison de la "sortie" des chapeaux, ceux-ci s'étalent en périphérie de la plage mycélienne en un cercle presque parfait. Les Anciens croyaient que des sorcières contribuaient à la mise en place de tels cercles de champignons. Chaque année, le mycélium souterrain ayant crû, le cercle accroît son rayon de 40 cm à 1 m ! Dans les états du centre des U.S.A., on a pu, par avion, détecter l'existence de Ronds de Sorcières de 600 m à 1 km de diamètre... ce qui en dit long sur leur âge !

Un champignon parasite s'alimente aux dépens de tissus vivants de l'organisme attaqué et déformé, défiguré. Souvent la victime est un sujet déjà affaibli par une autre cause. Le parasite peut alors accélérer sa marche vers la mort de l'hôte ou vers un piètre rendement, comme chez ce pêcher victime de la Cloque qui déforme ses feuilles.

Une forte proportion des champignons parasites correspond à des formes ténues, limitées à des filaments infestants microscopiques et à des spores propagatrices.

Ainsi peuvent être victimes de champignons :

- des animaux, comme c'est le cas lorsque des *Saprolegnia* malmènent des poissons rouges, vite décolorés et condamnés à mourir en quelques jours dans le bassin.

- ou encore avec les champignons capteurs de Mémâtoles ou de Rotifères, immobilisant leurs proies par la mise en œuvre d'organes adaptés : proéminences adhésives à valeur de mortelles " sucettes " ou anneaux contractiles jouant le rôle de " collets ". Chez les humains, on parle de mycoses pour désigner les affections dues à des champignons (mukès, en grec). Ces mycoses frappent surtout les hommes ayant eu recours à des corticoïdes, des antibiotiques ou à des radiothérapies. Les organes les plus divers peuvent être atteints : ongles, peau, poumon, cavité buccale, voire même organes génitaux. Qui ne connaît les dangers d'infection pulmonaire par *l'Aspergillus fumigatus* colonisant alors les alvéoles et conduisant si souvent à la mort du patient ?

Parfois tel champignon s'en prend à une autre espèce de champignon ! C'est ainsi que le Bolet parasite (*Xerocomus parasiticus*) malmène les Sclérodermes. Nombre de cultures sylvicoles ou agricoles essentielles sont, hélas, victimes d'attaques de parasites. Tel est le cas du *Collybia fusipes* qui précipite la fin de chênes affaiblis ; ce fut, en 1976, le sort de géants en forêt de Tronçais, souffrant déjà de la sécheresse. Quant au Polypore soufré (*Laetiporus sulfureus*), il s'attaque indifféremment à divers feuillus.

Le seigle, entre autres Graminées, est parfois victime d'attaques de *Claviceps purpurea*, agent de l'Ergot, entraînant la toxicité de la farine « ergotée », causant alors le « mal des Ardents » ou « Feu de Saint-Antoine » qui sévit si rudement au Moyen Âge... et vers 1950 dans la vallée du Rhône, vers Pont-Saint-Esprit.

Les méfaits du Mildiou sur la Pomme de terre sont toujours à redouter. Ils entraînèrent famine, morts et exil (dont celui des Kennedy) vers 1845, en Irlande.

La symbiose est une union dans laquelle l'un des deux associés est un champignon. Celui-ci prélève des nutriments sur son hôte mais, en contre-partie, le fait bénéficiaire de services aussi variés que précieux : abri, eau, sels minéraux, voire substances de croissance qu'il synthétise et rétrocède à son associé. C'est donc une association à bénéfices réciproques, c'est un échange permanent.

Tel est le cas des Lichens où une Algue Verte ou une

Cyanobactérie - jadis appelée Algue Bleue - est associée à un champignon. Les échanges y sont indiscutables. Le Lichen est un défi aux lois de la mathématique puisque $1+1 = 1$ (un partenaire chlorophyllien + un Champignon = un organisme nouveau aux aptitudes inconnues des deux associés lorsqu'ils vivent isolément ! Les Lichens peuvent coloniser des laves encore chaudes, des moraines glaciaires, des vitraux d'églises, ou des lentilles de télescopes !... mais tout ceci avec une lenteur de croissance qui impressionne : parfois 1/10 de mm par an !

La notion de mycorhize (du grec *mukès* = champignon et *rhiza* = racine) correspond à un phénomène très ancien, contemporain de la colonisation de la terre ferme par les premières plantes, comme en témoignent ces sections de *Rhynia*, fossiles du Dévonien que nous avons personnellement étudiés. Il s'agit là de l'union d'un Champignon et d'une Plante archaïque.

Mais pareillement, de nos jours, des champignons encoonnent les fines racines de maints arbres et créent d'aussi intimes unions harmonieuses avec des services réciproques ! C'est d'un intérêt majeur en sylviculture ! Maintes espèces de ces « gros » Champignons associés à des racines d'essences ligneuses, résineuses aussi bien que feuillues, ne sont guère « fidèles » et contractent indifféremment des unions symbiotiques avec de nombreux arbres d'espèces différentes. C'est, par exemple, le cas de l'Amanite citrine. Cependant existent des associés très « vertueux » qui ne réalisent leurs unions intimes qu'avec un seul et même hôte !

Le *Terfezia leonis* est une truffe du Maghreb que nous avons récoltée dans le sud-oranais, là où commence à onduler à perte de vue la "mer d'Alfa". C'est un champignon souterrain mais très peu profondément enterré. Il est là, au contact direct, intime, par de multiples filaments, avec les racines d'un petit Hélianthème à fleurs jaune d'or ponctuées de brun à l'onglet de chacun des pétales. Cet Hélianthème, ce *Tuberaria guttata*, est bien petit (15 cm de hauteur) mais ligneux cependant. La Truffe du Maghreb n'accepte aucun autre associé que lui !

Quant au *Suillus grevillei*, le Bolet élégant, champignon à tubes, de 10 cm de diamètre, d'un jaune vif un peu teinté d'orangé, il n'accepte, lui, aucun autre Hôte que le Mélèze. On a dit de ce Bolet élégant « qu'il suit le Mélèze comme le dauphin suit le navire ».

Chez les *Atta*, des Fourmis d'Amérique du Sud, on a affaire à une

culture de Champignon en vue de son utilisation alimentaire par les larves des Fourmis. Les *Atta* sont en effet des coupeuses de feuilles, dévastatrices de forêts. Elles découpent inlassablement des rondelles de limbes foliaires et reviennent, en processions, vers la fourmilière en les tenant, chacune, érigée comme un bouclier brandi au-dessus de leur tête. Dans les galeries de la fourmilière, elles mâchent ces rondelles, en font une pâtée dont elles tapissent les parois sur lesquelles croit alors le *Rozites gongylophora*... et pas un autre Champignon ! Chaque jour les Fourmis tondent les pelouses mycéliennes pour alimenter leurs larves. Lorsqu'une partie de la population de la fourmilière quitte la colonie pour fonder plus loin, une nouvelle fourmilière, les Fourmis migratrices emportent chacune, dans une excavation appropriée de leur tête, un peu de mycélium, un peu de « blanc » de Champignon pour ensemercer la nouvelle fourmilière. Symbiose continue, symbiose parfaite, n'est-ce pas ?

La distinction entre saprotrophe, parasite et symbiote est parfois fragile ! Prenons seulement l'exemple de l'Armillaire couleur miel, une banalité dans nos forêts. Biologiquement cette espèce est fort curieuse, jugez-en : parasite à l'encontre d'une foule de plantes (on en connaît plus de 150 !), l'Armillaire sitôt qu'elle a tué sa victime poursuit sa besogne comme un bienfaisant saprotrophe, dégradateur de restes encombrants. Cependant qu'en Extrême-Orient on lui connaît des liaisons symbiotiques intimes avec de curieuses Orchidées dont elle conditionne la croissance et la floraison en transférant vers elles des aliments puisés dans les litières en voie de dégradation. Ces Orchidées sont sauvées par l'Armillaire associée ! Le voilà bien, convenez-en, ce Champignon caméléon qui sait se conduire en saprotrophe, en parasite ou en associé symbiotique.

Au-delà de Champignons immangeables parce qu'ils sont coriaces, ou nauséabonds, ou archi-ténus, on considère qu'il est des espèces fongiques :

- délicieuses ;
- d'autres quelconques, sans intérêt gastronomique ;
- certaines responsables de quelques troubles légers et fugaces ;
- d'autres encore provoquant de sérieux ennuis, plus ou moins durables ;
- puis voici des espèces dangereuses mais exceptionnellement mortelles, comme l'Amanite panthère ou l'Entolome livide ;
- enfin sont toujours mortelles (sauf en recourant à des traitements

d'urgence parfois salvateurs ?) les *Amanita phalloïdes*, *verna* et *virosa*, la *Cepiota helveola* et quelques autres espèces maudites !

L'engouement actuel pour la Nature fait consommer de nos jours des espèces jadis dédaignées... et les risques d'accidents se multiplient. En outre, des espèces que l'on croyait inoffensives, comme le Paxille enroulé, se sont révélées plus ou moins dangereuses, voire mortelles (c'est le cas du Paxille) ! Si l'on peut consommer crue la Pézize orangée et se régaler avec des Champignons à la grecque, il faut redouter les Morilles, les Helvelles, les Pieds bleus ou les Golmotes insuffisamment cuits. Faut-il rappeler une fois encore l'extrême gravité des intoxications phalloïdiennes, l'Amanite phalloïde est responsable de plus de 95 % des empoisonnements mortels.

En parlant d'intoxication muscarinienne (à cause de la toxicité de la muscarine), on souligne les dangers de la consommation d'*Amanita muscaria*, causant des troubles nerveux. Pourtant, les Vikings qui n'ignoraient pas les propriétés hallucinogènes de ce Champignon, le faisaient sécher et en faisait consommer à leurs vigies pour améliorer leur acuité visuelle nocturne. On connaît, en effet, les qualités hallucinogènes de quelques espèces (sources de délire visuel, d'ivresse, de dérèglements de la personnalité. On se méfiera aussi du Clitocybe de l'olivier, peu commun dans la moitié nord de la France, bien qu'il ne soit aucunement lié à l'olivier. En Normandie on peut, très rarement, le trouver sur des souches de chênes où il croît en touffes. Chaque chapeau, jaune-orangé vif, mime une robuste Girolle. C'est une espèce redoutable causant des douleurs abdominales, des sueurs, des vomissements, des vertiges. Mais la confusion avec les délicieuses Girolles, jamais en touffes et à plis épais et non à fines lamelles, est impardonnable.

La plus grande prudence s'impose aussi en présence du Cortinaire "des montagnes" (qui se rencontre pourtant en plaine). Heureusement, il reste rare et les cueilleurs amateurs le négligent généralement. Il est mortel ! Mais c'est un Champignon perfide : les symptômes mortels peuvent n'apparaître que deux semaines après le repas fatal ! Moins dramatiques sont les conséquences de l'ingestion du Coprin noir d'encre... si on consomme en même temps de l'alcool au cours du repas. Apparaissent alors des troubles marqués : rougeurs sur le visage, vertiges, bourdonnements d'oreilles, tachycardie... comme si l'on était ivre ! Le composé responsable, synthétisé par ce Coprin, paraît

analogue à l'Antabus utilisé en médecine pour combattre l'ivrognerie.

Les retombées d'éléments radio-actifs sont encore un motif de préoccupation, même à des milliers de kilomètres du site d'émission. Cependant les teneurs en éléments redoutés restent généralement trop faibles pour entraîner des troubles.

Les peuples d'Asie et d'Europe de l'Est sont résolument mycophages. Les Français se situent dans la moyenne. Quant aux Britanniques, ils restent très distants, "étudiant" mais ne mangeant pas ces Champignons qu'ils appellent dédaigneusement toadstools = tabourets de crapauds !

Avec leurs 70 à 90 % d'eau, les Champignons n'ont qu'une faible valeur alimentaire, pourtant leurs apports en glucides, en protides et en vitamines sont intéressants. C'est cependant l'éventail de leurs saveurs qui les rend gastronomiquement attractifs !

La palme revient à l'Amanite des Césars, ou oronge... même si les Truffes sont fort estimées, notamment la Truffe noire associée au Chêne pubescent, au Noisetier, au Tilleul.

La production industrielle d'une trentaine d'espèces de Champignons comestibles est parfaitement maîtrisée. Citons seulement :

- le Champignon de Paris,
- le Pleurote en huître,
- l'Oreille de Judas,
- le Shii-také, ou
- la Pholiote du Peuplier.

De prometteuses tentatives d'obtention de Cèpes de Bordeaux ont été conduites en symbiose avec des essences forestières cultivées en pépinières. Il en est de même pour le Lactaire délicieux associé à des Pins.

Par leur teneur élevée en protides, les Levures permettent de grands espoirs de production d'aliments à l'échelle industrielle... en sus de leur rôle capital dans la fermentation de moûts sucrés et donc dans la genèse des meilleurs alcools. D'ailleurs l'obtention en Australie d'une nouvelle Levure " génétiquement modifiée " autorise de plus fabuleux espoirs encore en matière de vins somptueux.

Lors de l'Exode, de la sortie d'Egypte des Hébreux sous la conduite de Moïse, la nourriture «tomba du ciel», la célèbre manne...

Manbru ? (qu'est-ce que c'est) s'écrièrent les pauvres affamés ! Il

est fort possible qu'il se soit agi d'une pluie de Lichen comestible, connu dans ces contrées, et appelé *Lecanora exulenta*. Les vents violents auraient arraché les thalles du rocher pour les laisser choir loin de là. En 1845, une telle "pluie" miraculeuse de Lichens se produisit dans le Sud-Algérien aux dires des soldats du duc d'Aumale dont les chameaux se rassasièrent.

Le volet "Champignons et Médecine" s'ouvre, bien sûr, en évoquant les Penicillium de Sir Alexander Fleming ! La réputation de la pénicilline n'est plus à faire, même si d'autres antibiotiques ont « pris la relève » pour rester pleinement efficaces. Ainsi, des dizaines d'espèces de Lichens producteurs de précieux antibiotiques sont encore en réserve !

La médecine fait appel à maintes espèces dont : un Polypore tropical qu'utilisent des ethnies guyanaises comme antalgique auriculaire ; d'autres Polypores d'Asie et d'Afrique utilisés par les praticiens locaux ; diverses espèces, dont le *Ganoderma lucidum* que Russes et Asiatiques tiennent pour anti-cancéreuses ; le *Lentinula edodes* - ou shii také - qui pourrait jouer un rôle important dans la lutte contre le sida ; l'*Aspergillus oryzae*, une moisissure source d'un complexe de diastases qui se retrouve dans plusieurs médicaments ; le *Cetrovria islandica*, quoiqu'il ne figure pas dans la pharmacopée officielle, qui est un lichen de Scandinavie très apprécié des Lapons et autres peuples nordiques comme rempart, en infusions, contre la tuberculose.

Manifestement, pour soigner, les champignons ont leur place dans de multiples affections. Et parfois on sait reconvertir des espèces redoutables pour en tirer parti en matière de soins.

Ainsi, en neuropsychiatrie, on a recours à des espèces réputées hallucinogènes comme notre *Psilocybe semilanceata*, espèce tenue à très grêle pied blanc soutenant un chapeau conique mamelonné, le tout de couleur brun noisette. C'est une espèce hautement toxique, proche des espèces hallucinogènes mexicaines connues là-bas sous le nom de teonanacatl (ou chair des dieux), et faisant l'objet de cérémonies rituelles conduites par des curanderos !

En France, ce *Psilocybe* est interdit de récolte, de transport et de vente. Il est redoutable par les puissants dérèglements visuels et nerveux qu'il entraîne. C'est un fléau ! Et pourtant, on apprend de New York que des patients atteints d'un cancer généralisé, anxieux et déprimés sont invités à participer à une étude pour évaluer le rôle

thérapeutique de la psilocybine, principal composé actif de ce champignon hallucinogène... agent apaisant en fin de vie.

Les Champignons ont retenu l'attention des hommes dès la plus haute antiquité pour leur alimentation ou dans un but criminel. Les Anciens Grecs pensaient que les Champignons se développaient là où tombait la foudre. Les empereurs romains se faisaient servir des plats savoureux dont l'Amanite des Césars. Cela permit, vers l'an 50 après Jésus-Christ, à Agrippine, épouse de l'empereur Claude, d'ajouter quelques phalloïdes dans le plat afin d'empoisonner Claude et de faire monter son propre fils Néron sur le trône, alors que Britannicus, prétendant légitime, était né d'un premier mariage de l'empereur.

Les Anciens ne rédigèrent aucun ouvrage de Mycologie et le Moyen Âge ne fut guère plus fécond. L'avènement de l'imprimerie facilita les échanges de connaissances... Mais ce ne sera que plus tard, au cours du XVII^{ème} siècle, que la Mycologie progressa nettement, avant les avancées décisives du XVIII^{ème} siècle.

Au XIX^{ème} siècle entra en scène l'immense savant suédois Elias Fries décrivant à lui seul près de 3000 espèces. La mycologie actuelle est devenue très complexe, bénéficiant du fabuleux progrès des techniques. La statistique, la génétique, la biochimie ont fait une entrée remarquable.

Il est devenu quasiment impossible de demeurer un mycologue isolé. La spécialité est désormais entre les mains d'Equipes de Recherche.

Mais l'attrait des Champignons n'en demeure pas moins puissant sous de multiples facettes : gastronomiques, folkloriques, artistiques, religieuses, médicales, environnementales. Les Champignons restent présents partout ! Un amateur récemment disparu, quincaillier de son état, n'a-t-il pas découvert une espèce nouvelle pour l'Europe sur les pelouses de l'Hôpital de Chartres en l'an 2000 : le *Galeropsis aporos* !

Le monde des Champignons, c'est réellement un Règne à part qui méritait bien cette approche quelque peu détaillée. Un Règne qui n'a pas fini de nous étonner, de nous inquiéter, de nous faire vibrer, mais aussi de nous rendre mille services.

**POUR SALUER LE CINQUANTENAIRE DE
LA COLLECTION TERRE HUMAINE,
LOUONS MAINTENANT LES GRANDS HOMMES :**

M. Jean MALAURIE

Membre de l'Académie

(Séance du 28 mai 2005)

Présentation par M. Henry DECAËNS

Président de l'Académie

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas besoin d'accueillir Jean Malaurie car il est chez lui ici, autant que moi-même, dans cette Académie dont il est membre depuis 1982.

Pour ceux qui ne vous connaissent pas encore, Monsieur, il ne doit pas y en avoir beaucoup dans cette salle, je rappelle que vous êtes :

- directeur de recherche émérite au CNRS,
- directeur d'études émérite à l'Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales, où vous avez fondé en 1957 avec Fernand Braudel le Centre d'Études arctiques. Vous êtes également président de l'Académie polaire que vous avez créée en 1994 à Saint-Pétersbourg, à la demande des autorités russes.

Vous avez d'abord étudié la géomorphologie, notamment au Sahara, avant de vous joindre, à l'âge de vingt-six ans, à une expédition conduite par Paul-Emile Victor dans le Grand Nord, espace qui est devenu votre domaine d'étude.

Vous êtes le premier européen à avoir atteint en traîneau à chiens le pôle géomagnétique. Toujours avec des chiens comme seuls compagnons, par des températures frôlant les moins 40°, vous avez mené pas moins de 31 expéditions dans les pays du Grand Nord : en Alaska, en Sibérie et au Groënland.

Depuis 1947, le catalogue de la Bibliothèque Nationale de France en fait foi, vous avez écrit ou participé à 110 ouvrages.

Votre livre le plus célèbre, *Les Derniers rois de Thulé*, a été traduit en 23 langues.

Vous avez rédigé quelque 1300 articles scientifiques.

Vous avez réalisé neuf films.

Vous avez constitué un immense fonds documentaire consacré à l'Arctique et à l'Antarctique; ce fonds polaire est déposé à la Bibliothèque centrale du Muséum national d'histoire naturelle. Il comprend aujourd'hui 40.000 titres, ce qui est vraiment remarquable.

Enfin, c'est pour cela que vous êtes ici aujourd'hui, vous avez obtenu en 1954, il y a cinquante ans, la création chez Plon d'une collection «d'études et de témoignages» à laquelle vous avez donné le nom de *Terre humaine*; vous avez inauguré la collection avec l'un de vos livres, *Les derniers rois de Thulé*.

Cette collection rassemble des livres aussi éloignés que *Tristes tropiques* de Claude Lévi-Strauss, *Le cheval d'orgueil* du breton Pierre Jakez Helias, *Le grand métier* du Fécampois Jean Recher ou *Le horsain* du père Alexandre.

La collection compte aujourd'hui 86 ouvrages.

Et près de dix millions de livres vendus en France et à l'étranger.

Quatre livres, cinq documentaires de télévision et un colloque organisé par la Bibliothèque Nationale de France ont rendu hommage à votre travail d'éditeur.

Le président de la République lui-même s'est associé à cet hommage en vous remettant le 18 avril dernier la cravate de commandeur de la Légion d'honneur !

Et le 6 juin, la reine d'Angleterre vous remettra, à la Royal Society of London, la Patrons Metal, distinction qu'elle attribue aux plus grands scientifiques; le seul Français à l'avoir reçue jusqu'alors est Charcot.

Que puis-je ajouter d'autre, si ce n'est vous donner la parole pour que vous nous parliez de cette aventure éditoriale extraordinaire.

**POUR SALUER LE CINQUANTENAIRE
DE LA COLLECTION TERRE HUMAINE :
LOUONS MAINTENANT LES GRANDS HOMMES**

par M. Jean MALAURIE

Monsieur le Président,
Mes chers confrères et consoeurs,
Très chers amis de Rouen,

Je suis très attaché, dans ces temps de crise intellectuelle, à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Rouen ; elle représente l'un de ces pôles de liberté et de réflexion, qui rassemble (depuis sa fondation, il y a presque 270 ans, à la requête de Bernard Le Bovier de Fontenelle et sur les recommandations de Voltaire), à côté des Universités, des grands organismes institutionnels (mais résolument indépendante d'eux), une élite, dans un de ces Cercles dont nous avons absolument besoin en ce monde nouveau où nous nous engageons, monde réducteur et de culture de masse.

Nous sommes réunis pour que nous nous interrogiions sur un courant de pensée singulier, né à Paris il y a cinquante ans - à l'écart des grands courants qui s'affirmaient brillamment à Saint-Germain-des-Prés - un mouvement qui se construit, et qui a suscité assez vite l'adhésion de l'opinion, du lecteur, arbitre essentiel. J'aimerais que nous nous interrogiions, ensemble, ce soir, sur cette communauté de réflexion, avec moi qui en suis le fondateur et le directeur, mais aussi avec l'un des cent auteurs que vous avez lus, en particulier avec l'un d'entre eux, Dominique Sewane, auteur du *Souffle du Mort, la tragédie de la mort chez les Batãmmariba* (Togo, Bénin) - (2003), qui parlera après moi de ce que nous avons réalisé : une œuvre collective.

Monsieur le Président,

Je voudrais vous remercier pour les mots avec lesquels vous m'avez accueilli, pour cette mémoire que vous avez de l'année déjà lointaine de mon élection dans votre illustre Académie, mais je voudrais aussi saluer Monsieur et Madame Xavier Le Bertre, qui ont constitué un Pôle de lecture de Terre Humaine à la mairie de Blainville-Crevon (où est né Marcel Duchamp), un de ces Pôles Terre Humaine que je souhaite créer dans divers hauts lieux de mémoire de la nation ; et je salue un maire visionnaire qui a mis en valeur, à l'échelle de sa commune, cette idée que Terre Humaine est destinée à tous, en haut et en bas.

Cette collection, éditée par les éditions Plon à Paris, a été nimbée, par la Bibliothèque Nationale de France, d'une aura exceptionnelle ; car il est vrai qu'il est très rare qu'une exposition sur une collection soit cautionnée avec un tel faste : c'était en effet la première fois, de février à avril 2005, que la Bibliothèque Nationale de France consacrait une exposition à un mouvement de pensée, qui a rassemblé 40.000 visiteurs. Il est aussi assez extraordinaire que le chef de l'Etat, M. Jacques Chirac, ait réuni le 15 février 2005, à l'Elysée, tous les auteurs vivants de Terre Humaine, venus de la France entière et de l'étranger, Etats-Unis, Russie, Allemagne, Belgique, Grèce, Groenland, Brésil, Tunisie, Togo, Australie, Vietnam...

«Terre Humaine représente pour moi, dit Jean-Marie Le Clézio, ce qu'il y a de plus précieux dans les livres, un voyage, un enseignement, une aventure idéale à laquelle miraculeusement, l'on est admis à participer, un voyage absolu qui change la vie et l'âme de ceux qui l'entreprennent.»

Terre Humaine a été créée en 1954, aux éditions Plon à Paris, au retour de mon expédition solitaire en 1950-51, à Thulé. Thulé, dans le Nord-Ouest du Groenland, qui a changé ma vie. Je suis Français ; très tôt, j'ai été convaincu que notre Occident était peut-être, au moins pour un temps, à bout de course. Je suis un homme de la guerre et j'ai eu l'intuition qu'il y avait un ressourcement pour moi. *Gebörgeren*, je dirais presque une re-naissance au sein d'un peuple que je souhaitais aussi "premier", aussi traditionnel que possible : c'est le groupe esquimau le plus au nord du monde, les Inughuit. J'ai réalisé cette mission (CNRS) dans des conditions extraordinairement sévères, puisque j'étais seul et que, du fait de problèmes administratifs, je

n'avais que la moitié des crédits qui m'étaient nécessaires pour assurer une mission d'une année. J'ai vécu quatorze mois avec six mois de crédits, dans une région très hostile. Je me déplaçais sans boussole - le secteur est d'un magnétisme majeur, sans radio et naturellement sans GPS, alors inconnu. Je suis aussi sans équipement d'hiver et sans vivres. Il y fait nuit pendant quatre mois d'affilée ; les hommes sont rudes ; ils ne vous aident jamais sur le plan technique ; vous avez à vous assumer en tant qu'homme, à vous construire, et c'est alors que tout le groupe anarcho-communaliste vous soutient.

M'étant mis au service de ce peuple éminemment polaire, très vite nous nous sommes reconnus ; pragmatiques, ils se sont demandé à quoi ce jeune homme de 27 ans pourrait bien leur servir, à eux, les 302 Esquimaux aux ressources très limitées, alors que moi, je cherchais à m'insérer dans cette petite société pour poursuivre des études qui étaient volontairement arides - arides, je suis dans un désert, mais arides en ce sens que j'excluais les hommes. Je suis géomorphologue - j'allais dire géocryologue -, je m'intéresse à des problèmes très complexes de variations de température des roches en surface et à l'intérieur, d'écosystème ; je lève la carte, une carte difficile puisqu'elle est au 1/100.000^e, dans des espaces très mal connus : les nervures de la terre, les éboulis, les topographies par des relevés planimétriques... C'était une volonté. Je souhaitais ne pas succomber à la rhétorique des mots, aux dialectiques vaines parce que mal informées de géohistoriens en ces sociétés conservatrices au rythme lent, mais m'attacher par discipline d'esprit à la nature et à ses systèmes d'organisation. Les hommes qui m'entouraient m'en ont été reconnaissants ; ils avaient une détestation naturelle et quasi instinctive de l'exploration de leur pensée, qui pouvait paraître une sorte d'espionnage. Ils ont été volontaires pour participer à mon expédition cartographique et géomorphologique de printemps, qui a, en effet, et encore davantage, changé l'homme que j'étais, un jeune universitaire, et m'a entraîné dans un parcours très différent de celui qu'on pouvait escompter. Ce parcours a été précipité au bout de quatorze mois en découvrant, du haut d'un glacier, des Martiens qui venaient en toute hâte construire une base nucléaire : l'US Air Force. Cependant qu'un convoi maritime de cent navires - je l'ai appris par la suite - était bloqué dans les glaces de la baie de Melville à 600 kms au sud. Dans le plus grand secret - nous sommes le 16 juin 1951, c'est la guerre de Corée, nous sommes à la veille de ce qui aurait pu être la

troisième guerre mondiale -, les Américains construisent une piste à longue portée pour avions chargés de bombes atomiques, destinées à Moscou ou Pékin, au cas où la Guerre de Corée deviendrait pire encore qu'elle n'était. Une intervention massive de l'armée chinoise, son appui éventuel par l'Armée Rouge, face à l'armée des Nations-Unies, reculant jusqu'au bout de la péninsule, et qui risquait d'être condamnée à capituler, à moins d'être jetée à la mer. Telle est la réalité géopolitique. Lorsque je vois cette base, seul étranger, en ce lieu qui est devenu hautement stratégique, je n'interviens pas - sans radio, hors du monde, je suis du reste tout à fait à l'écart de toutes ces péripéties, mais lorsque le général en chef américain, un aviateur, m'interpelle en me disant : « Vous êtes sur un territoire américain, militaire, et strictement interdit ! », je me tourne vers lui : « Mon général, mais qui vous autorise à être sur un territoire inuit ? Où est votre autorisation ? » Et c'était bien là le défi qui se présentait à mon esprit : les minorités ont autant d'importance que les peuples qui veulent, au nom de la civilisation, se développer, s'affirmer et défendre les démocraties. Et c'est ainsi que je me suis rangé du côté des minorités, de toute minorité, sel de la Terre, en particulier des minorités inuit, et que Terre Humaine s'est créée avec *Les Derniers Rois de Thulé*. Cette collection a pour vocation de s'interroger sur la condition humaine.

"Terre Humaine" ? Ce n'est pas *Terre des hommes* de Saint-Exupéry, c'est une terre qui se veut humaine, et l'adjectif connote cette terre ; l'une n'est pas sans l'autre, car si cette terre n'est plus humaine, elle est appelée à disparaître. Il y a donc une pensée éthique, et peut-être politique, dans cette volonté de réflexion sur l'injustice sociale et le pouvoir de l'Argent. Cette collection a une dramaturgie, et presque tous les titres - *Tristes Tropiques*, *Les Immémoriaux*, *Les Derniers Rois de Thulé*, *Rêves en colère*, *Le Quêteur de mémoire*, *Le vinaigre et le fiel* - sont une interrogation sur l'avenir de l'homme.

Récemment, dans *Catalunia*, mon ami Claude Lévi-Strauss s'interrogeait sur le sort non pas de l'homme, mais de l'espèce humaine. Nous sommes comme ces aveugles qui se bouchent aussi les oreilles en se ruant vers le précipice. Ce sont donc bien souvent des tocsins que je fais entendre avec Terre Humaine mais, et ce n'est pas une clause de style, cette collection se veut optimiste ; elle perçoit, dans un esprit évolutionniste, que l'homme se construit et avance dans la longue marche de l'humanité. Les auteurs répondent à cette phrase admirable d'André Malraux : « Rechercher en l'homme la grandeur

qu'il y a en lui», mais cette grandeur ne peut être perçue que si les auteurs ont la volonté de transmettre la vérité, toute la vérité. Et nous sommes ici devant le grand dilemme des sciences humaines, qui se sont perdues en se voulant "scientifiques". Et il est urgent de rétablir, dans un dialogue constructif, comme au Siècle des Lumières, une réflexion intégrée entre scientifiques des sciences dures et ceux des sciences humaines. Ce sont des approches complexes qui cherchent, dans un échange de regards entre l'observateur et l'observé, à comprendre l'homme, ce levier de l'histoire - un inconnu à lui-même, et qui demeure imprévisible avec sa part d'ombre que nous cherchons à débusquer. Et c'est ce défi que veulent relever ces 85 livres qui seront bientôt 100 auteurs.

C'est aussi une collection qui cherche à réconcilier l'anthropologie avec la littérature. L'un n'a pas de sens sans l'autre. Dickens, Balzac, quand ils écrivent, font aussi oeuvre d'anthropologues, de sociologues. Ce qui est important, ce n'est pas la discipline que l'opinion vous accorde ou dont on se prévaut, c'est l'oeuvre et, incontestablement, Terre Humaine, au fil des livres, a créé un style, un courant que tous reconnaissent et vers lequel tendent les nouveaux auteurs - qui, parfois, ont des difficultés à violenter eux-mêmes leur personnalité pour se glisser dans cette mouvance. C'est cette littérature du réel, avec des auteurs de tous milieux sociaux et intellectuels, qui crée sans doute, à côté du roman, à côté de la littérature de voyage, un courant de pensée tout à fait nouveau.

Cette collection a été fondée en 1954, dans un climat de turbulences - c'est l'existentialisme, le marxisme, le communisme appuyé sur le courage de l'Armée Rouge dans son combat résolu contre le nazisme, c'est le déconstructionnisme ; bref, il semble que l'on ne puisse avancer en sociologie, en ethnologie, en géographie humaine, que dans la mesure où l'on se rattache à une thématique, et je pourrais ainsi poursuivre... Les Inuit, eux, qui ne savent ni lire ni écrire, m'avaient révélé que mes maîtres m'avaient mal enseigné. Ils m'ont appris à désapprendre. On m'avait dit qu'ils étaient "primitifs", et ils m'ont fait découvrir, au fil des jours et de nos épreuves, une pensée savante, très complexe. J'ai compris que nous étions bien mal informés sur le monde, considérant que les peuples premiers n'étaient que des scories de l'histoire, tout juste bons pour le Musée de l'Homme. J'ai donc souhaité qu'il y ait un espace de liberté, et c'est la

première caractéristique de la collection, que l'on soit communiste, dominicain, jésuite, anthropologue, de quelque bord que l'on soit, dans la mesure où l'on respecte ce que Paul Ricœur admirait : le devoir d'honnêteté. Il n'est possible d'avancer dans le dialogue que dans la mesure où celui avec lequel vous allez discuter est convaincu que ce devoir d'honnêteté est en effet respecté. C'est l'éloignement de ce que j'appellerai le scientisme, qui ravage nos universités ; le scientisme, c'est-à-dire la fausse science qui s'appuie sur une modélisation du groupe humain considéré et cautionné par une communauté scientifique autoproclamée, avec des complices répartis dans différents pays et se soutenant pour construire leur carrière, à l'instar de la vie des politiciens ou des pratiques du monde des médias. Les sciences sociales devraient se méfier : elles risquent, si elles n'y prennent garde, dans leurs méthodes d'observation, d'être tout autant discréditées que la justice française dans l'affaire Outreau, ou les biologistes avec le Coréen Hwang Woo-Suk et le médecin norvégien Jon Sudboe.

Ce qui importe : l'œuvre. Et je me reporte à un texte admirable de celui qui fut l'un de mes maîtres, et qui a lutté toute sa vie contre l'esprit de spécialité, le grand Lucien Febvre, qui écrit, en 1933 :

« C'est le vif même du débat entre nous : brisez les cadres abstraits, allez droit aux problèmes que l'homme non spécialisé porte en lui, se pose pour lui-même et pour les autres en dehors de tout souci d'école [...]. Par là, l'unité de l'esprit humain, l'unité de l'inquiétude humaine devant l'inconnu sera rendue sensible à tous : cette unité que masque le pullulement des petites disciplines jalouses de leur autonomie et se raccrochant désespérément elles aussi à une autarcie aussi vaine dans le domaine intellectuel et aussi funeste que dans le domaine économique. »¹

Terre Humaine a donc une vocation de regards croisés, de doubles miroirs, de miroirs se renvoyant - une famille d'esprit qui fait appel à toutes les disciplines.

C'est aussi une collection qui est révolutionnaire au sens noble du terme. La parole, l'écrit, ne sont pas réservés à ceux qui savent ou qui peuvent écrire. L'histoire est faite par *tous* les hommes. Une paria de l'Inde, *Viramma*, dans le beau et poignant récit rapporté par Jean-Luc et Josiane Racine, des Indiens qui ne savent pas écrire, comme Don C. Talayesva dans le grand classique *Soleil hopi*, font l'histoire, puisqu'ils sont acteurs de celle-ci. Mais on y trouve aussi bien de grands

écrivains, Emile Zola, Charles-Ferdinand Ramuz, Claude Lévi-Strauss, et ils ne se sentent pas déroger en ayant à leurs côtés un braqueur de banque (*Suerte*, de Claude Lucas), ou des hommes, issus de la base, comme un *Mineur de fond* (Augustin Viseux), *Toinou* d'Antoine Sylvère, ou un sourd-muet, *Moi, Armand, né sourd et muet* d'Armand Pelletier et Yves Delaporte, tous livres qui luttent contre le corporatisme des disciplines. Oui, une collection de cent auteurs, inclassable, s'interrogeant, dans le cours de leurs vies, sur les "fondamentaux" de notre pensée, ce code mental qui nous construit.

Enfin, les auteurs sont des caractères. Claude Lévi-Strauss s'affirme devant l'opinion, devant la communauté scientifique, en disant : «Je hais les explorateurs et les voyages». Il n'hésite pas, en tant qu'ethnologue, à se placer dans une situation bien particulière en se définissant dans une provocation ; mais rien n'aurait été possible s'il n'y avait pas eu l'écrivain. L'écriture, c'est-à-dire le moyen de transmettre l'expérience d'une vie, mais aussi la passion, la sensibilité. Je songe à cette phrase de Braque : «Peindre, ce n'est pas dépeindre ; écrire, ce n'est pas décrire». Il y a une volonté de dialoguer avec le lecteur, donc de le séduire, le retenir, d'avoir le lecteur en compagnon de la recherche entreprise, de la quête de pensée ; car écrire, c'est philosopher avec soi-même et devant tous.

Le problème : bien prendre conscience que, quand on rencontre l'autre, il est masqué, et que nous-mêmes, nous ne sommes pas innocents. Chrétien, musulman, agnostique, athée ; rapide ou partial dans le jugement... Bref, dans le regard que l'un porte sur l'autre, il y a déjà une connotation ; mais l'autre, l'interrogé, puisqu'il s'agit d'un regard sur sa société, voudrait bien savoir où il est entraîné : et de se masquer aussitôt. Tel est le problème de l'observation. Problème important - je me reporte à l'expérience des médecins qui sont dans la salle : quel est le souhait secret du malade ? Avant que ne soit établi un diagnostic, il aimerait bien être attentivement écouté, ausculté, et pas trop vite... C'est ce qu'on appelle l'observation. Observer, encore observer, avant le diagnostic.

Quand je parlais avec des Inuit, je me doutais bien qu'ils cherchaient à composer, à m'orienter ou me désorienter. Les péripéties de l'enquête doivent donc être consignées dans le moindre détail. Un long cheminement, à l'image de Jean-Jacques Rousseau qui, dans ses *Confessions*, note, en les traquant, ses états d'âme, ses pensées, ses

mouvements, ses incertitudes... Se souvenir de la remarque de Paul Celan, qui va loin : «Personne ne témoigne pour le témoin», et c'est ainsi que Terre Humaine s'affirme dans une volonté résolue d'anthropologie narrative et réflexive.

L'enquête avance, une interprétation est donnée, mais tout le problème est celui des mots, ces mots tels qu'ils sont traduits, dans la mesure où l'auteur sait les traduire ; et si ce n'est pas l'auteur, c'est l'interprète qui, par définition, interprète... Cependant, en anthropologie, en sociologie, l'interprète a disparu ; or il est le personnage manquant, le grand absent ; et qui ne sait que ce personnage est essentiel : il faut donc qu'il figure dans le récit de l'enquête.

Que l'âme, l'esprit ou le souffle soient évoqués, il est absolument nécessaire de replacer ce mot dans la culture de la personne interrogée. Dans sa culture et dans sa conviction. De façon telle que l'auteur puisse en quelque sorte le déconstruire. Je pense notamment aux travaux du regretté Jacques Derrida. Et avant Derrida, Socrate. Vous avez un mot, eh bien, vous le cassez, vous le scrutez, et vous gardez ce qui importe.

L'essentiel, dans l'écriture, c'est bien de philosopher, simplement, avec le lecteur ; c'est de lui montrer cet itinéraire d'écriture, ce travail ingrat et passionnant de critique interne des mots et du texte (un travail appris dans nos lycées, nos facultés, ce qu'on appelle, de longue date, la critique littéraire). Mais pour que le lecteur comprenne, il faut tout lui dire, toute la vérité, rien que la vérité, et avec talent et simplicité pour retenir son attention et gagner son amitié.

Je me suis demandé quelles raisons attachaient le lecteur à Terre Humaine - 11 millions de lecteurs - et j'en vois deux. Tout d'abord, le souci d'ouvrir la réflexion occidentale au monde entier et de percevoir avec quels yeux d'autres hommes lisaient le monde et organisaient leur destin. Voyager en pensée... la Chine, les Aborigènes d'Australie, une coiffeuse japonaise, avec Laurence Caillet, les Jivaros avec Philippe Descola, les Tambermas du Togo avec Dominique Sewane, Ramuz, Zola... Cette recherche singulière de ce qui est autour de nous et qui fait vibrer l'air. Terre Humaine a fait le tour du monde et, incontestablement, cette oxygénation de la pensée française a été salutaire. Il y a aussi un souci de s'attacher particulièrement aux hauts lieux de notre histoire. Nous avons évoqué Fécamp, ses ports d'armement qui sont au cœur de

notre histoire maritime, les voyages en mer de Terre-Neuve et du Grand Nord, avec *Le Grand Métier* ; je pourrais aussi évoquer le confesseur des âmes, le curé de campagne, le Père Alexandre, avec *Le Horsain*, ou encore, de Pierre-Jakez Hélias, *Le Cheval d'Orgueil* qui a fait caracoler la France, *Le Village métamorphosé* de Pascal Dibie, qui invite à réfléchir sur la révolution de la France profonde de nos campagnes cybernétisées. Autant de hauts lieux ; mais il y a aussi des "micro-lieux", non moins essentiels, ceux des exclus : le *Quartier de la mort* des condamnés à mort aux Etats-Unis, de Bruce Jackson, les clochards de Paris avec *Les Naufragés* de Patrick Declerck, les *Perpétuités* d'Anne-Marie Marchetti...

Cette collection n'a pas été simplement un voyage de par le monde. Elle a été animée par des volontés. On parle toujours du racisme, qui n'est pas seulement ethnique ; il est aussi culturel. On peut être couvert de titres et sans culture. Cela se voit et cela s'entend. Et l'on peut être sans titre, analphabète, et être un sage. Il a été très difficile pour moi de faire comprendre au CNRS, à l'Université, que les peuples premiers avaient une civilisation, une histoire, un avenir, et qu'ils seraient peut-être le second souffle de l'humanité. C'est évidemment difficile, quand on est à un poste élevé de responsabilité après de difficiles concours, de se dire que ceux qui sont en Afrique centrale, qui, nus, paraissent si démunis, sont porteurs d'une pensée savante. Rappeler ici, devant vous, le travail admirable du grand sociologue français méconnu, Roger Bastide ; avec le *Candomblé de Bahia* (Brésil), il a communiqué avec la pensée si complexe des Afro-Brésiens, et a mis en valeur l'universalité d'une irrationalité religieuse africaine et amérindienne, d'une philosophie dont notre ignorance nous a empêchés de saisir la profondeur.

Autre souci de Terre Humaine : c'est que l'auteur parle en son nom propre, qu'il se compromette. J'ai évoqué Claude Lévi-Strauss, mais je rappelle à nouveau ici, à Rouen, ce curé de campagne de Haute-Normandie, le regretté curé Alexandre, qui a su faire rire ses paroissiens cauchois de leurs travers. Quel talent !

Il y a en effet l'ego qui se rétracte, qui, dans l'objectivité, ne peut pas permettre d'aller très loin. Il faut au contraire qu'il se libère, qu'il s'affirme, que le lecteur sache qui est l'auteur.

Enfin, la liberté. Il n'y a pas d'argument d'autorité. Nous sommes ouverts à toutes les approches, mais sans s'engager sur le terrain de la

politique politicienne : cette collection est a-politique. Il y a volonté de lutter contre toutes les pollutions, pollution de l'air et pollution de l'esprit. Avec René Dumont, qui a dénoncé la politique funeste de l'Occident : *Pour l'Afrique, j'accuse*. Je pourrais également citer un livre extraordinaire que l'ordre de Saint Dominique m'a demandé de faire publier sur l'affaire très grave des huit cents prêtres ouvriers, à propos desquels il y eut un vaste et houleux débat en France, et qui furent interdits par le Vatican. L'ordre dominicain, en France, n'a en effet jamais accepté cette décision papale, et a voulu que les archives de l'affaire soient révélées dans *Terre Humaine : Quand Rome condamne*, de François Leprieur. Et je pourrais continuer avec *Sachso*, le premier camp de concentration nazi découvert par les témoignages d'un collectif de trois cents détenus français, l'horreur du ghetto de Varsovie relatée par son archiviste, Hillel Seidman - *Au fond de l'abîme* - cette montée effroyable du nazisme, cette philosophie de mépris des forts à l'égard des faibles, des peuples aryens pour les *Untermenschen*, toujours souterraine et qu'on ne saurait jamais assez dénoncer.

Terre Humaine s'est inscrite dans une autre orientation, car les sciences humaines ont peu à peu, dans leur volonté de tout modéliser, oublié que l'homme s'interroge sur la mort, et que cet homme a une dimension spirituelle. Il est un livre emblématique qui a été lié au logo de l'exposition de la Bibliothèque Nationale de France, *Louons maintenant les grands hommes*, titre tiré d'une phrase de l'*Ecclésiaste*. Dans la connotation des auteurs, James Agee et Walker Evans, ce sont les hommes des champs de coton de l'Alabama, humiliés par le jeu des marchés, vaincus par l'histoire, mais qui restent debout.

J'ai souvent été interrogé par ceux qui m'ont lu et qui ont suivi mon itinéraire de pensée. Je suis en fait un chercheur qui a voulu étudier les pierres, et l'un de mes livres les plus importants est un livre de géomorphologue, de géocryologue : *Thèmes de recherche géomorphologique dans le nord-ouest du Groenland*. Par volonté, pendant quatorze ans, j'ai travaillé sur ces problèmes complexes, les canalicules, les labyrinthes... Et ma grande passion était d'écrire des notes pour l'*Académie des Sciences*, pour le *Bulletin de la Société géologique de France*. Restait aussi l'ordre des possibles, l'économie des mots permettant de faire vivre ma propension aux songes. Quand

j'ai commencé à écrire *Les Derniers Rois de Thulé*, non loin d'ici, au Mesnil-Godefroi, près de Cailly, puis dans ma maison de campagne de Saint-Aubin-Vieux-Manoir, vieille demeure de famille, je voulais témoigner à propos du drame que vivait ce peuple esquimau de Thulé, au territoire occupé par l'*U.S. Air Force* - désastre qui allait devenir encore plus dramatique lorsqu'un bombardier B52 porteur de quatre bombes H s'y est écrasé le 21 janvier 1968, en pleine nuit polaire, la quatrième des bombes étant toujours sous les eaux. Nous sommes dans une région militaire où par conséquent tout est sous le signe du secret.

C'est le visuel qui m'a encouragé à écrire. J'ai repensé les scènes extraordinaires que j'avais vécues. Mais ce livre s'interroge aussi sur l'imaginaire de la matière. Je vous l'ai dit, je suis un homme de la pierre, et c'est la pierre qui m'a construit, et la pierre est vive, la pierre parle... Uumma, l'énergie principielle. Comment vous cacher que je suis bachelardien ?

J'ai dialogué avec des hommes qui parlent avec les éléments, les pierres, avec les corbeaux, les baleines, le vent. Ils ont cet imaginaire de la matière qui, peu à peu, m'a emporté et m'a donné plus de force pour écrire. Et j'ai poursuivi ma route, refaisant à l'envers celle de la grande migration inuit, en cinquante ans au cours de 31 missions, pour la plupart solitaire, avec mes compagnons Inuit. Je me trouvais dans une iglou de neige dans l'Arctique central canadien, chez les Utkuhikhalingmiut, une iglou très froide, car leur règle était de ne pas se chauffer. Ce peuple avait vécu durant les années précédentes une terrible famine qui avait décimé le groupe. Et c'était l'une des raisons confidentielles de ma mission officielle : tenter d'encourager ce peuple à se rapprocher d'un comptoir gouvernemental². J'ai fait mon enquête, pris des mesures, rédigé des notes sur ce qu'ils mangent, où ils vivent, où ils chassent, leurs rituels, lorsqu'un chasseur - l'un de mes petits-fils porte désormais son nom, Akitok - me prend par la manche (je suis habillé comme eux) : « Petit blanc, tu viens de si loin pour poser des questions si médiocres ! Peut-être que nous pensons ? » Je l'invite à sortir avec moi de l'iglou, pour que nous soyons en tête à tête et non sous la surveillance du groupe dont je partage la vie. L'iglou de neige que j'occupe, qui est de double alvéole, est habitée par une famille de six personnes et tout ce que je fais, ce que je dis, le moindre de mes gestes, ce qui m'est répondu ou opposé est immédiatement transmis à toutes les iglous³ : « A quoi penses-tu ? »,

dis-je à Akitok - «Mais à la mort ! Nous avons une vision verticale. Ils nous entourent, les morts, c'est notre pensée, c'est notre souci principal : être en accord avec eux, et nos chamans interrogent ces morts.»

Un jour, je leur ai fait entendre un long enregistrement que j'avais réalisé avec l'un d'eux, une déclaration sur les grandes forces de l'espace invisible. «Mais nous n'avons jamais dit cela ! Cet appareil est mauvais ! Au moment où je pensais, dix idées jaillissaient ! La parole, la langue gèlent ma sensibilité», (naturellement, je *rewrite* devant vous ce qu'il me disait). Après vingt ans de pérégrinations chez les Inuit, j'avais enfin compris (une réalité à propos des peuples primitifs qu'avait superbement perçue Jean-Jacques Rousseau dans son *Essai (inachevé) sur l'origine des langues*) qu'ils «sentaient avant de penser», qu'ils étaient encore, malgré les apparences, à l'âge pré-linguistique, que les mots étaient réducteurs de l'extraordinaire sensibilité qui est la leur, et j'en eus la preuve lors d'une mission où j'étais en mer de Béring, avec des chasseurs baleiniers. Dans ma guérite de poète de Savoonga - île Saint-Laurent - face à la côte sibérienne de Tchoukotka, tous les soirs, j'entendais résonner le grand tambour. Je me joignis à eux. C'était le tambour sacré qui leur permettait de communiquer avec l'indicible et, tous les soirs, ils étaient en communication avec l'au-delà non seulement par le son, mais par les gestes, car le son est allié à la danse. Voilà leur vecteur de communication, qu'il me fallait comprendre et relater par le texte. Grâce aux autorités du Parti Communiste, le Nord de la Sibérie, pendant trente ans, m'avait été interdit comme à tout occidental. J'étais donc en prière intérieure pour me préparer à une rencontre qui a été décisive dans le berceau des Inuit, en Sibérie nord-orientale. En août-septembre 1990, chef d'une mission scientifique soviéto-française, mission qui m'a été personnellement accordée par les autorités proches du Président Mikhaïl Gorbatchev, dans l'esprit de la Perestroïka, je suis allé en Tchoukotka où, pendant cent cinquante ans, les expéditions russes n'avaient pas perçu, dans une île sacrée, un haut lieu chamanique extraordinaire, l'Allée des Baleines. Ce sont les grandes mâchoires inférieures des grandes baleines mysticètes - 20 mètres de long, quatre-vingts tonnes -, une centaine de baleines sacrifiées pour constituer un sanctuaire : un cercle de pierres où, depuis le XIV^{ème} siècle se pratiquait un rite autour de la flamme, flamme d'os de baleine enrobés de graisse. Lorsqu'on a une pensée

orientée, on risque de ne voir que ce que l'on cherche... Les officiers du tsar étaient chrétiens, de lignée aristocratique, et se montraient impitoyables et aveugles à l'égard des moujiks - dont la pensée populaire et le christianisme orthodoxe étaient pourtant l'expression même de l'âme russe -, et encore davantage à l'égard de ces peuples minoritaires du Grand Nord : «Archaïques, en arrière de l'histoire, ignorants, païens», ils n'existaient pas. Quant au Parti Communiste, sous l'autorité d'une pensée marxiste-dialectique-léniniste-athée, malgré la conviction qu'ils étaient à l'aube de l'histoire, il ne pouvait pas voir, pas discerner, cette pensée mystique, cette intelligence de l'horloge céleste, cette transgression de l'esprit par le pouvoir des sons et de la danse, soutenu par une foi animiste pré-adamique : «Bouillie de pensée métaphysique et de sorcellerie», pense l'apparatchik du Parti chargé de la Culture. Et d'humilier le chaman, voire l'interdire et l'emprisonner.

Les travaux que j'ai pu entreprendre ont fait saisir que la répartition des mâchoires qui sont en bordure du littoral de part et d'autre du détroit de Seniavine, qui est le miroir de leur pensée divinatoire, est peut-être inspirée par la pensée chinoise de Lao-Tseu, par le Yi-King et la fonction des rapports pair/impair ; il y a chez tous ces peuples sibériens une connaissance des nombres. Les nombres sont sacrés. Les rituels associent la femme, gantée, la lune dans ses différentes phases, la flamme, qui est particulièrement décisive lors de la préparation à la rencontre de la baleine qui vient visiter les humains, ses cousins ; des rites complexes se déroulent dans les iglous, de février à avril, je les ai décrits dans *Hummocks*. La baleine est invitée à venir coïter avec la femme de celui qui va la tuer. Ce sont d'immenses métaphores nées de leur code mental, soutenu par une structure mathématique naturelle, et plus on avance, plus on s'aperçoit que ces pensées, qui sont le résultat de mythes qui se sont emboîtés au fil des siècles, relèvent d'une intelligence perceptive des rapports de l'homme avec l'environnement, et d'une compréhension de l'ordre caché de la nature, dont la généalogie remonte à la paléohistoire.

C'est en effet ce sur quoi j'ai essayé de réfléchir dans *Hummocks*, ce livre écrit dans une guérite de poète où les Inuit m'avaient installé dans l'Ile Saint-Laurent, à Savoonga en août 1965 ; j'avais sur ma table les trois livres de ceux qui m'avaient précédé, l'un d'un Américain,

Edward William Nelson (*The Eskimo about the Behring Strait*, 1899), le second du Russe Vladimir Bogoraz (en anglais : *The Chukchee*, 1913), et le troisième de mon collègue et ami soviétique, le linguiste G.A. Menoschikov (*Les Esquimaux*, en russe, 1959). Un matin, avec deux chasseurs de l'île qui étaient mes informateurs, Amos et Nicky Wangittilin, de bonne humeur, on tournait les pages et ils me demandaient : « Qu'est-ce qu'ils disent ?... » Et je leur répondais en lisant les pages principales. « Mais quelle science ils ont pu acquérir en écoutant les légendes de nos grands-parents ! » ; ils ajoutaient : « et quels remarquables dessins des parures, des tatouages, des harpons !... Mais c'est à nous !... Et on pourrait... »

Ces hommes, depuis des semaines, me racontaient leurs rites actuels, toujours dans la tradition, et d'extraordinaires légendes faisant parler l'ours, l'araignée, le loup, les monstres qui sont sous la terre... Nous commençons aussi à élargir le programme, à talmudiser, oserais-je dire, les faits et pensées de leurs ancêtres qui avaient été consignées par mes collègues russes et américains...

Cette approche devenait si passionnante pour eux et pour moi que, quinze jours plus tard, ils sont revenus me rencontrer solennellement : « Nous avons à te parler. Le Grand Conseil s'est réuni, nous avons décidé de créer, nous aussi, notre université. Donc, tu vas venir l'hiver avec ces trois gros livres et devant tous, avec tes propres observations, nos commentaires, devant tous, les femmes, les enfants, nous allons nous aussi la faire ton, notre université inuit, car nous sommes las de voir arriver les archéologues et, sous leurs ordres, de prendre des pelles et des pioches, de sortir nos squelettes, et de les voir repartir vers des musées où nous ne figurons qu'avec nos morts, sans notre intelligence à nous hommes vivants ? Jamais, nous ne nous laisserons dérober ainsi nos âmes et les squelettes de nos pères ! »

Et c'est ainsi, dans un savoir partagé, que j'ai rédigé ce livre, *Hummocks*, et je n'avais plus vingt ans ; et j'ai revécu ma jeunesse. « C'est en vieillissant que parfois l'on se découvre jeune » (Picasso). Ce sont eux, les Inuit, qui m'ont permis de comprendre qui j'étais. D'abord géomorphologue, parfois géocryologue, je suis devenu, en passant de la pierre à l'homme, ethnologue et géo-historien de leur histoire, mais aussi de mes collègues, explorateurs et scientifiques, passés et présents ; puis, à l'écoute des mythes de ces peuples du Grand Nord, me voici paléoanthropologue, dans le sillage de Stephen

Jay Gould et des évolutionnistes, Lamarck, Darwin, Geoffroy Saint-Hilaire... Comment commencent leurs mythes ? Toujours au début de l'histoire du monde - «*Adglané, Adglané...* il y avait de l'eau, partout de l'eau, puis quelques herbes, puis le corbeau arrive, picore quelques herbes, puis les assemble en une petite île, fertilisant les eaux et puis approchent des nains : ce sont les premiers humains...»

C'est pour moi un grand bonheur quand je dédicace mes livres de parler avec celui qui me remercie. A la Bibliothèque Nationale, j'ai vu un homme très simple qui m'a dit : «Vous savez, j'ai deux Terre Humaine. Ils sont dans ma cuisine, et ils m'aident à vivre». Ces propos-là m'aident à aller de l'avant. L'exposition Terre Humaine de la B.N.F. va se poursuivre à Londres, à Berlin, Mayence, Saint-Petersbourg et Moscou.

Il y a dans cette collection un courant très ancien, que je ne peux que saluer ici même à Rouen, ville à laquelle je suis très attaché, car j'y ai créé en 1964, sous le patronage du Centre d'Etudes Arctiques, ce qui devait devenir la célèbre Fondation Française d'Etudes Nordiques (1964-1975), une fondation qui a réalisé d'importants forums internationaux d'études arctiques comme, en novembre 1969, la Première Rencontre internationale de leur histoire où se sont retrouvés des représentants inuit venus de Sibérie, d'Alaska, du Canada, du Groenland, des Inuit qui ne s'étaient pas rencontrés depuis 10.000 ans ; ou encore, en 1973, le Premier Congrès international sur le Pétrole et le Gaz dans les régions arctiques, avec le concours de l'Institut Français du Pétrole. Le Quinzième congrès International doit se tenir, à Paris, sous ma présidence, au Museum National d'histoire Naturelle, pour ouvrir l'*Année Polaire Internationale*. Sous l'égide, désormais, du Centre d'Etudes Arctiques, à Paris. Le secrétariat de cette fondation siégeait ici même, dans cet Hôtel des Sociétés Savantes.

Je salue aussi dans l'enceinte de cette assemblée d'hommes et de femmes dévoués aux lettres, aux arts et à la science, cette ville qui a été au cœur même du naturalisme avec Flaubert et Maupassant, c'est-à-dire les maîtres de l'observation de détail dans un récit qui brasse nos vies ; le détail qui fait basculer le regard et nous fait plonger plus avant dans d'inquiétantes histoires souterraines. Ce détail qui fait basculer une vie. Mais ce sont aussi bien souvent de tristes existences,

anonymes, angoissées, comme celle de Gaston Lucas, cet artisan serrurier de l'entre-deux guerres publié par Terre Humaine, qui a voulu témoigner ; ce qui l'a tenu debout, c'est l'honneur du travail bien fait. La condition humaine est trop souvent malheureuse, mais héroïque est la volonté de l'homme, puissant ou humble, qui avance, avancera...

Il progressera d'autant plus loin, en lui et avec les autres, s'il «trouve sa base en s'élevant.»

28 mai 2005, 28 janvier 2006

P.S. Après son exposé, Jean MALAURIE a donné la parole à l'un des auteurs de *Terre humaine*, Mme Dominique SEWANE, anthropologue, qui a présenté son livre, *Le souffle du mort. Avec les Batammariba (Togo-Bénin)*, publié en 2003.

¹ Lucien FEBVRE.- *Lettre de 1933*, rééditée dans *Combats pour l'histoire*, Armand Colin, Paris, 1992.

² Je relate dans *Hummocks* pourquoi ce peuple extraordinaire de courage a refusé cette proposition.

³ Le lecteur peut se reporter à de telles scènes en consultant l'album de mes photographies, du Groenland à la Sibérie, sur cinquante ans, *L'Appel du Nord*, éd. La Martinière, 2001.

⁴ Patrice de LA TOUR DU PIN.

Rappel bibliographique

- *Les Derniers Rois de Thulé*, 1955 - 5^{ème} éd. augmentée et définitive, Paris, Plon, Coll. Terre Humaine, 1989, 846 p.
- *Thèmes de recherche géomorphologique dans le Nord-Ouest du Groenland*, Paris, éd. du CNRS, 1968, 495 p.
- *Hummocks I. Nord-Groenland, Arctique central canadien*, Paris, Plon, coll. 'Terre Humaine', 1999, 554 p.
- *Hummocks II. Alaska, Tchoukotka sibérienne*, Paris, Plon, coll. 'Terre Humaine', 1999, 703 p.
- *Ultima Thulé*, 2^{ème} éd., Paris, Le Chêne, 2000, 400 p.
- *L'Appel du Nord*, Paris, éd. de La Martinière, 352 p.
- *Hummocks*, en 4 vol., éd. augmentée, Pocket, 2003 et 2005.
- *L'Allée des Baleines*, Paris, édit. Mille et une nuits, 2003, 159 p.
- *La Sagesse des Peuples Premiers. Avec les Hyperboréens*, Paris, édit. Mille et une nuits, 2007.

A paraître en 2008 :

- *Uummaa. Du Rhin englacé à l'Allée des baleines*. Paris, Plon.

Dans le cadre de l'exposition du *Cinquantenaire de Terre Humaine* à la Bibliothèque Nationale de France :

- *Terre Humaine. Cinquante ans d'une collection*, Hommages (29 auteurs), éd. Bibliothèque Nationale de France, 2005, 211 p.
- *Terre Humaine. Cinquante ans d'une collection. Entretien avec Jean Malaurie*, propos recueillis par Mauricette BERNE et Pierrette CROUZET, préfaces de Jacques Chirac et de Jean-Noël Jeanneney, Paris, Éd. Bibliothèque Nationale de France, 2005, 136 p.

Parmi les Congrès internationaux du Centre d'Etudes Arctiques (EHES, CNRS) :

- *Développement économique de l'Arctique et avenir des sociétés esquimaudes* (avec René CASSIN). Le Havre-Rouen, 24-27 novembre 1969 : Premier Congrès international de l'histoire inuit, édité par la Fondation Française d'Etudes Nordiques, Actes et Documents n° 4, Le Havre - Rouen, 1972.
- *Le pétrole et le gaz arctiques : problèmes et perspectives / Arctic oil and gas, problems and possibilities*. Le Havre, 2-5 mai 1973 : Premier Congrès de l'histoire du pétrole arctique. Rapports scientifiques du 5^{ème} Congrès international de la Fondation Française d'Etudes Arctiques, Paris - La Haye, éd. Mouton, EHES (2 vol.), coll. Contributions du Centre d'Etudes Arctiques, n° 12.

- *Environnement, patrimoine et Sociétés*, sous la Présidence du Professeur Jean MALAURIE et la direction du Professeur Jan BORM, Année Polaire Internationale 2007-2008, 15^e Congrès international, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 8-10 mars 2007.

Disques

- *Les Esquimaux Netsiligmiut et Outkoukiksarlormiout, Arctique central canadien*, Chants du Monde, 1964 (épuisé).
- *Chants et tambours inuit de Thulé au détroit de Béring*, Ocora, 1988.
- *Jean Malaurie, de la pierre à l'homme*, INA/Radio-France, coll. Les grandes Heures, 2004.

Films

Sur la collection *TERRE HUMAINE*

- Olivier BARROT et François CHAYÉ - *Terre Humaine, une collection*, Paris, France 5, 52', 2004.
- Michel VIOTTE, *Louons maintenant les grands hommes : James Agee, Walker Evans*. Paris, France 5, 52', 2004.

Sur les Inuit : films de Jean MALAURIE :

- *Les Derniers Rois de Thulé (Nord Groenland)*. Réalisation et commentaire. Film 16 mm couleur de 120'. ORTF (Télévision Paris), 1970 :
 - 1^{ère} partie : *L'Esquimau polaire, le chasseur*.
 - 2^{ème} partie : *L'Esquimau chômeur et imprévisible*.
- Film remonté, 52', et restauré avec les couleurs originales, sous la direction de Jean MALAURIE réalisateur, production des Films Village et France 5, en 2002. D.V.D. : Film Zaraffa 2007.
- *Inuit (Groenland, Canada, Alaska, Sibérie)* :
 - Sept films 16 mm couleur. Tournage 1974, 1976. Antenne 2 (TV Paris), 1980. Réalisation et commentaire de Jean MALAURIE, INA, Paris :
 - *Le Cri universel du peuple esquimau*. 87'
 - *Les Groenlandais et le Danemark. Nunarput (Notre Terre)*. 55'
 - *Les Groenlandais et le Danemark : le Groenland se lève*. 55'
 - *Les Esquimaux et le Canada : l'incommunicabilité*. 55'
 - *Les Esquimaux alaskiens et les Etats-Unis d'Amérique : les fils de la baleine*. 55'
 - *Les Esquimaux alaskiens et les Etats-Unis d'Amérique : pétro-dollars et pouvoir*. 55'
 - *Les Esquimaux d'Asie et l'Union Soviétique : aux sources de l'histoire inuit*. 55'

- *Haïnak-Inuit, En hommage aux Inuit*. Nouvelle version à partir de l'émission de 1980. 52'. Réalisation, commentaire et images nouvelles actualisant les sept films de la série Inuit, INA, Antenne 2, 1993 (France 5 : diffusé en décembre 1995).

La Saga des Inuit (2007)

Les sept films de la Série Inuit (1980), restaurés et remontés sous la direction de Jean Malaurie, réalisateur, et Antonio Wagner, dans la nouvelle série : *La Saga des Inuit*. Paris, INA et France 5, 2007.

- *Un peuple légendaire*, 52'

- *Vers le meilleur des mondes : Groenland, Nord canadien*, 52'

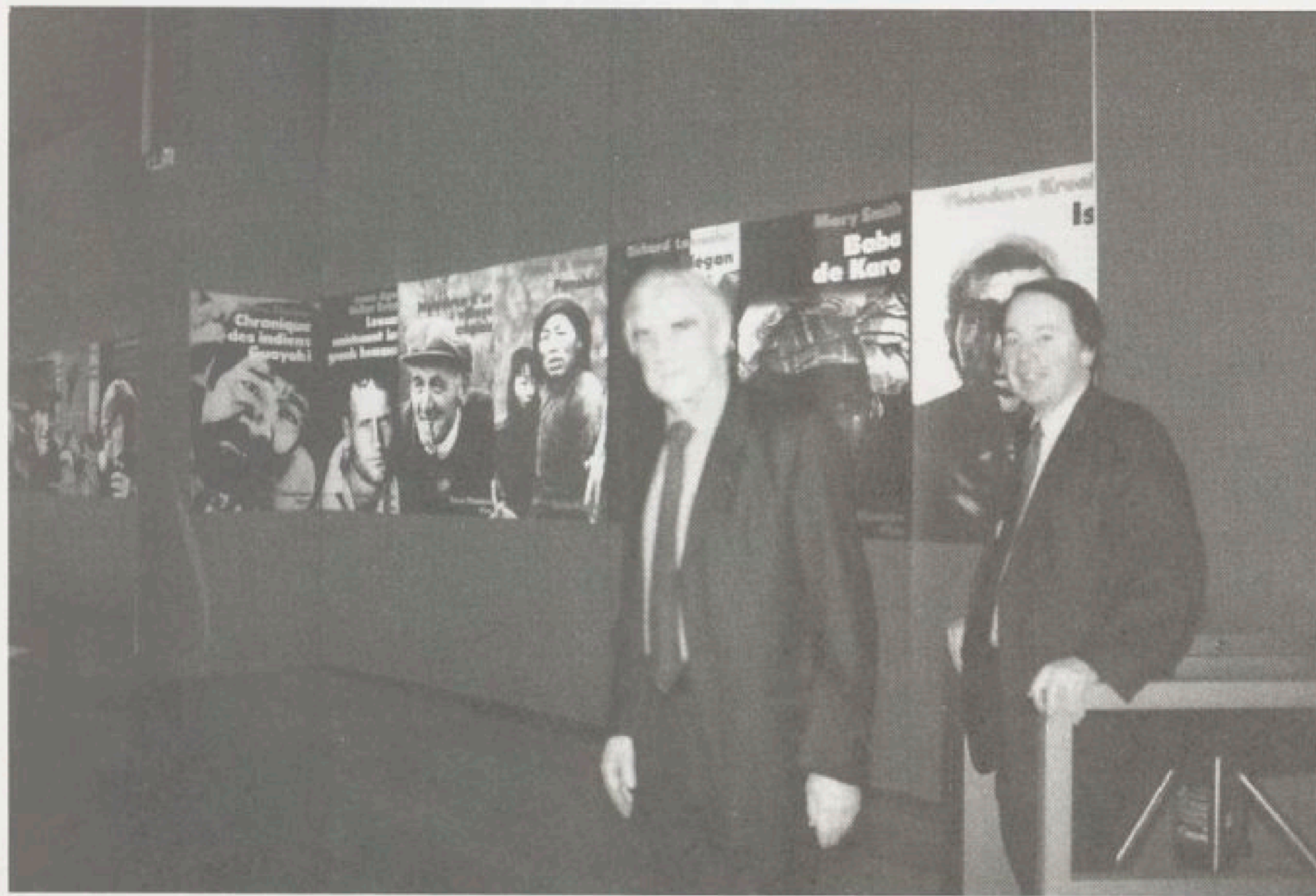
- *Le futur a déjà commencé : Alaska, Sibérie*, 52'

- *Etre et renaître Inuit*, 52'

Ouvrages récents sur Jean Malaurie :

Jan BORM, *Jean Malaurie, un homme singulier*. Paris, édit. Le Chêne, 2003.

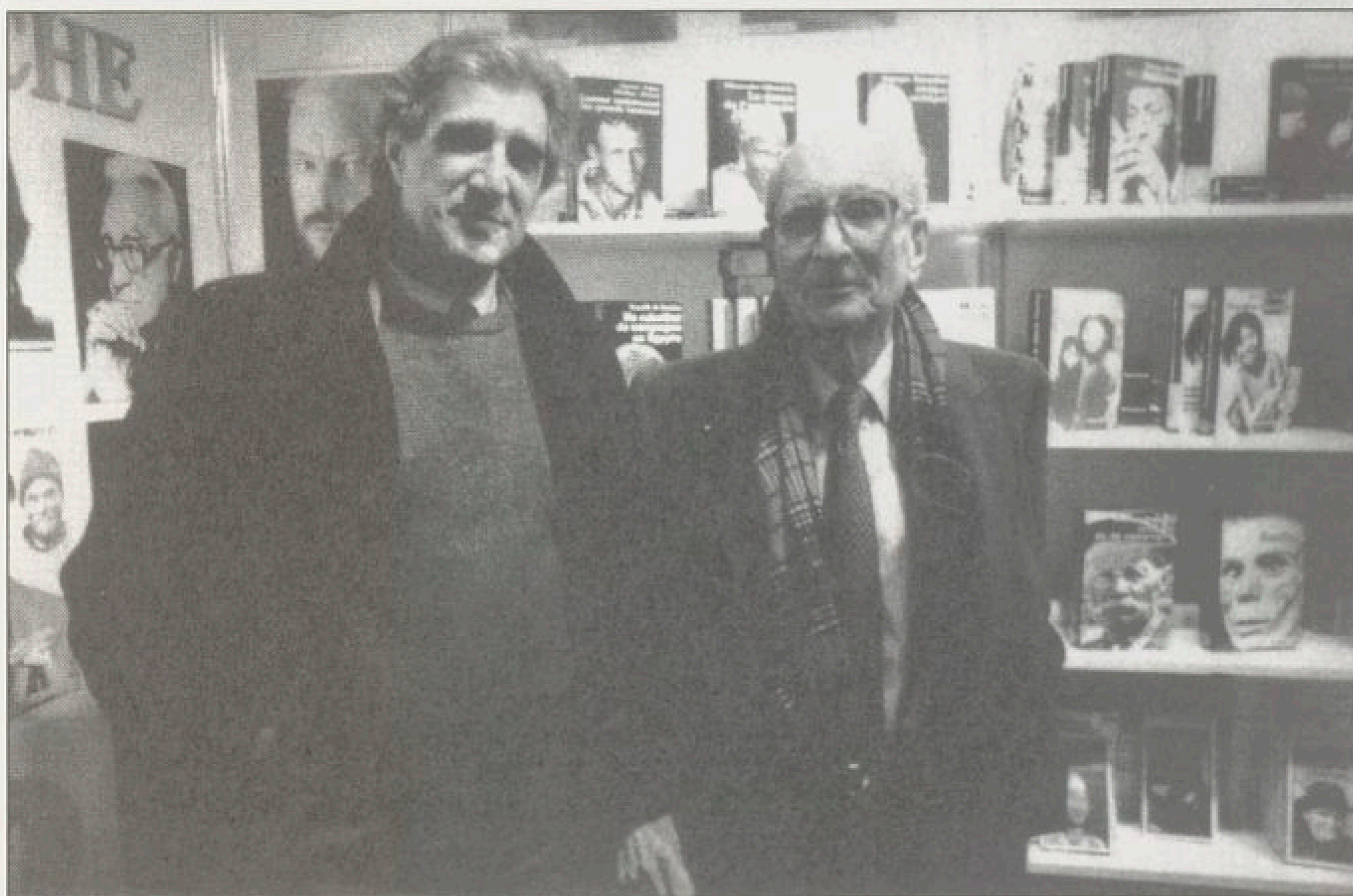
De la vérité en ethnologie... Séminaire de Jean MALAURIE, 2000-2001 (coordination : Dominique Sewane). Coll. Polaires. Economica, Paris, 2002, 417 p.



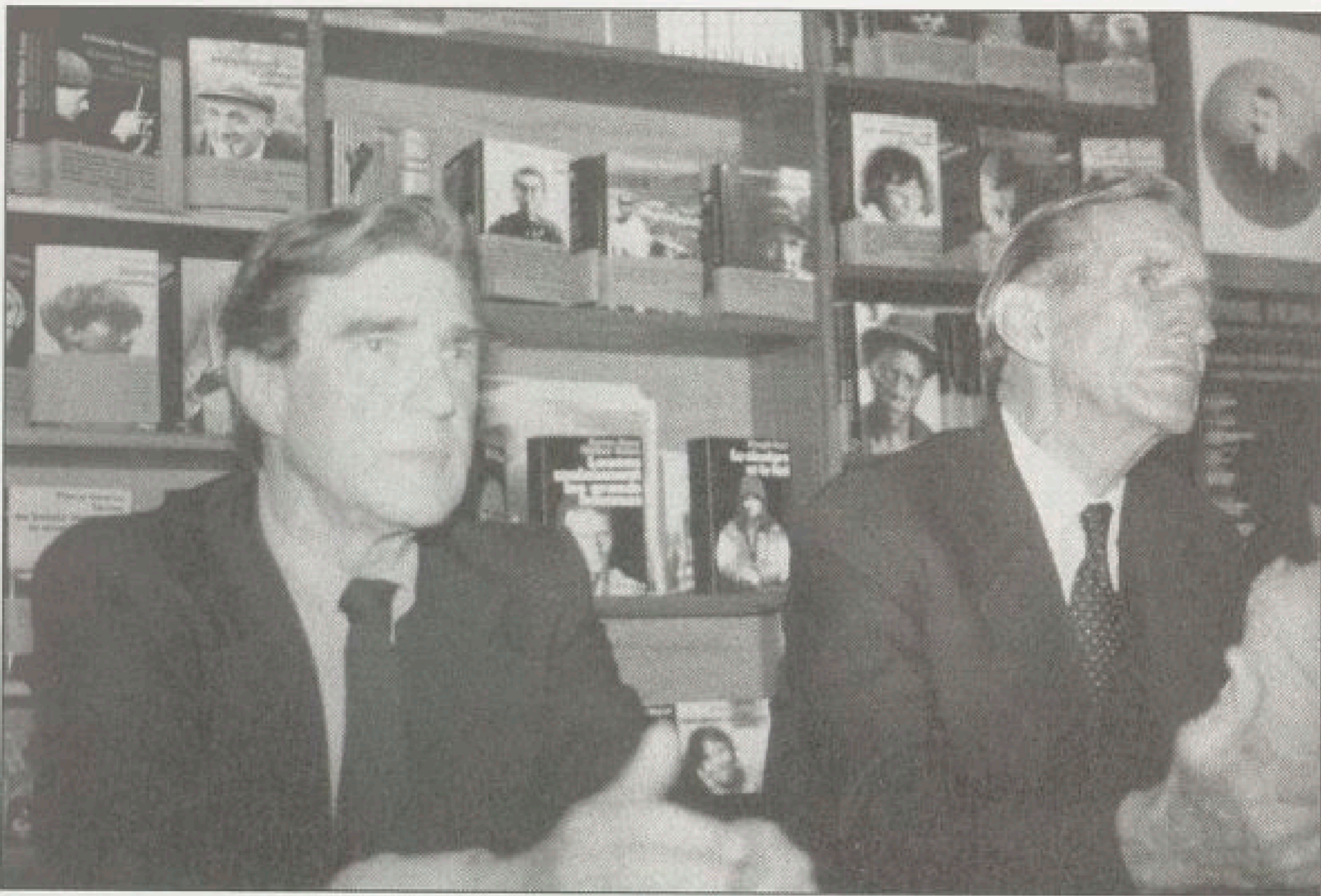
Jean Malaurie et Jean-Noël Jeanneney



Jean Malaurie en Sibérie centrale avec un Yakoute (décembre 1976)
cliché Jean Malaurie



Claude Lévi-Strauss et Jean Malaurie au Salon du Livre, Paris, mai 1986.



Jean Malaurie et Wilfred Thesiger (conférence de presse, Paris, avril 1978 - cliché Plon)



Les 20 ans de la collection «Terre Humaine» (juin 1975) - cliché Michel Szabo

Cérémonie aux éditions Plon, Paris - de droite à gauche :

l'Abbé Alexandre (de profil) - *Le Horsain* - Claude Lévi-Strauss - *Tristes Tropiques*

Jean Malaurie - *Les Derniers Rois de Thulé*

Tewfik El Hakim - *Un substitut de campagne en Egypte*

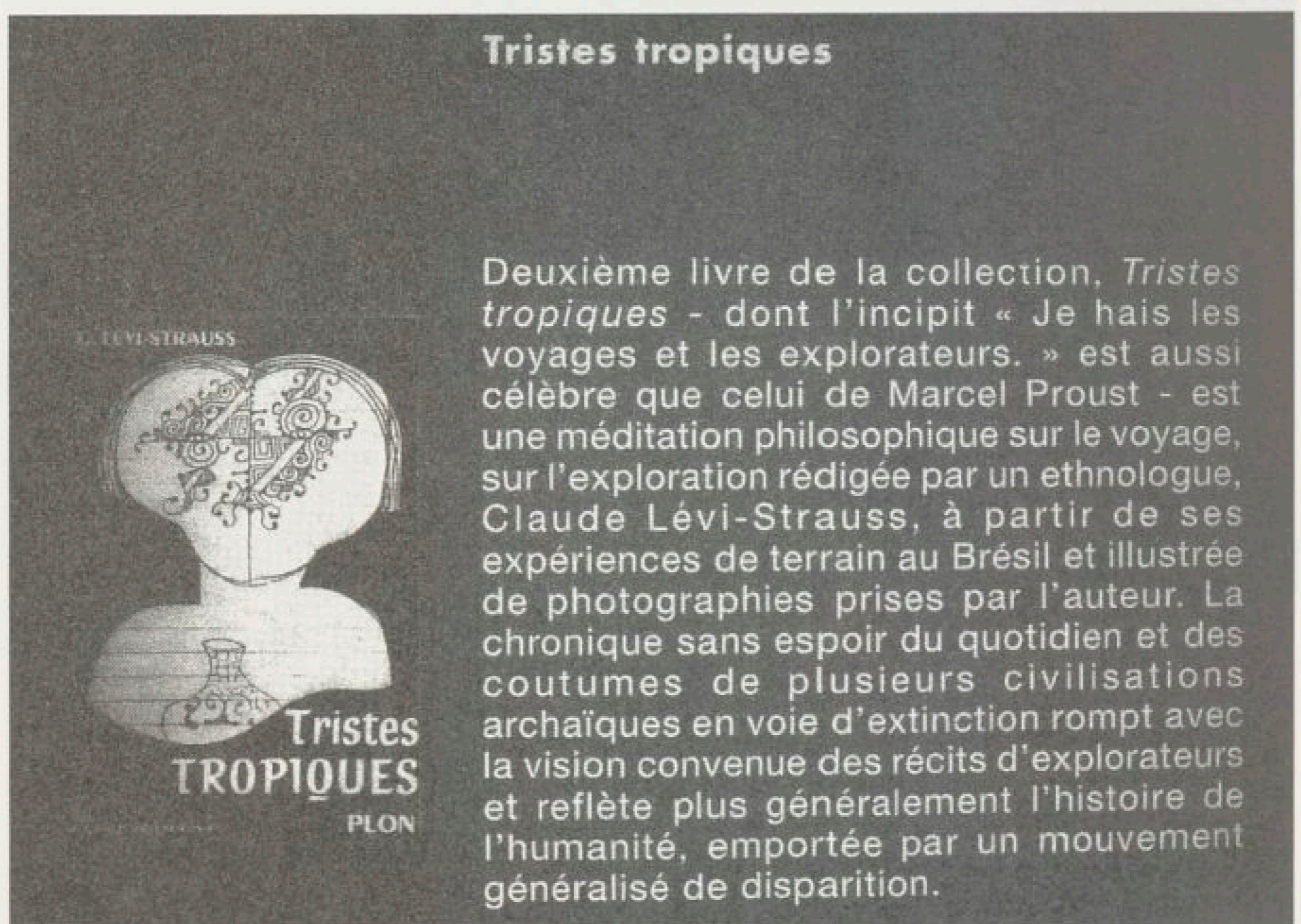
Per Jakez Hélias (qui parle) - *Le cheval d'Orgueil* - Jacques Lacarrière - *L'Eté grec*

Georges Condominas - *L'exotique est quotidien* - Jacques Soustelle - *Les Quatre Soleils*

Guzine Dino, traducteur de *Un village anatolien* (Mahmont Mahkal)



*Vitrine consacrée à Jean Malaurie à l'exposition de la BNF (février-avril 2005)
cliché BNF*



*Vitrine consacrée à Tristes Tropiques et à Claude Lévi-Strauss
à l'exposition de la BNF, Paris (février-avril 2005) - cliché BNF*

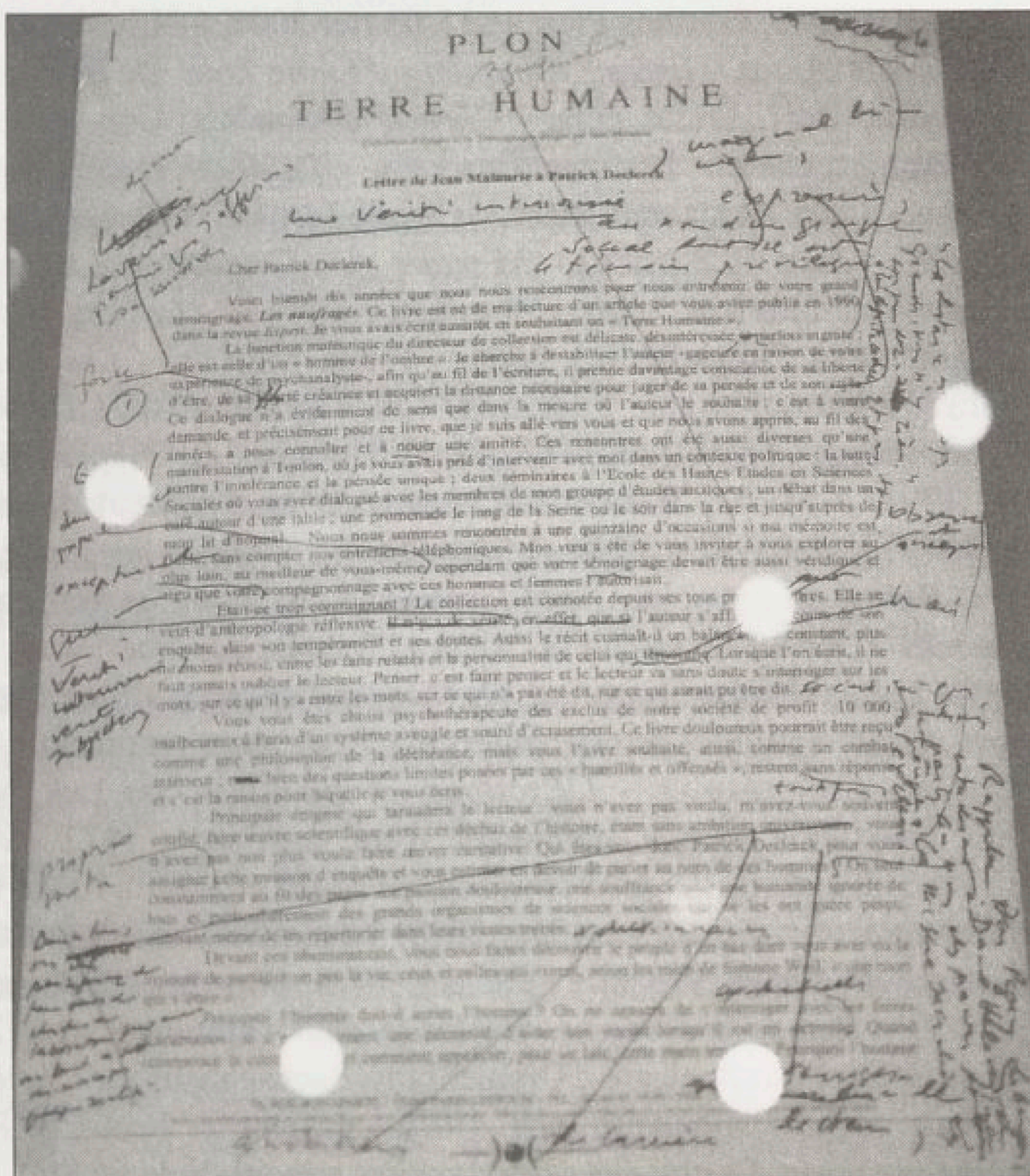


Dès 1952, le contrat signé entre Malaurie et les Éditions Plon est assorti d'une condition non écrite : la création de la collection Terre Humaine.

Dans le paysage éditorial de l'époque, elle doit occuper une place à part, très distincte des récits d'explorateurs ou des traités universitaires.

Jean Malaurie convoque, pour le plus grand bénéfice de la collection, les voix les plus originales et les plus fortes. Ainsi Claude Lévi-Strauss apporte-t-il son soutien amical et intellectuel en signant le deuxième titre de la collection, *Tristes tropiques*. Après Thulé et l'Amazonie, c'est au tour des Maoris, par la voix du poète Victor Segalen, de prendre une place dans ce concert mondial. Suivent l'Amérique avec le témoignage de l'Indien Talayesva puis l'Afrique avec Georges Balandier.

Le Cinquenaire de la collection Terre Humaine - Bibliothèque Nationale de France (février-avril 2005) - cliché BNF



Postface de Jean Malaurie (tapuscrit corrigé par l'auteur avant d'être envoyé à l'imprimerie) à l'ouvrage de Patrick Declerck, *Les Naufragés*, 2001, cliché B.N.F.



Les auteurs lors d'une réception offerte à l'occasion du Cinquantenaire de la collection Terre Humaine, Editions Plon, le 15 février 2005, à l'Élysée, de gauche à droite : Henri MITTERAND. - *Images d'enquêtes d'Emile Zola*. De la Goutte-d'Or à l'Affaire Dreyfus. 1987. Emile Zola. - *Carnets d'enquêtes*. Une ethnographie inédite de la France. 1986. - Philippe DESCOLA. - *Les Lances du crépuscule*. Relations jivaros. Haute-Amazonie. 1994. - Claude LUCAS. - *Suerte*. L'exclusion volontaire. 1996. - Jean CUISENIER. - *Mémoire des Carpathes*, La Roumanie millénaire : un regard intérieur. 2000. - Dominique SEWANE - *Le Souffle du mort*. Avec les Batâmmariba (Togo-Bénin), 2003. - Pierre MIQUEL. - *Les Poilus*, La France sacrifiée. 2000. - Ferrante FERRANTI. - Photographies de *La Perle et le Croissant*. Dominique FERNANDEZ. L'Europe baroque de Naples à Saint-Petersbourg. 1995. - Michel RAGON. - *L'Accent de ma mère*. Une mémoire vendéenne. 1989. - Jean MALAURIE. - *Les Derniers Rois de Thulé*, 1955. *Hummocks 1*, Relief de mémoire. Nord-Groenland, Arctique central canadien. 1999. *Hummocks 2*, Relief de mémoire. Alaska, Tchoukotka sibérienne, 1999. - Le Président de la République Française, Mr Jacques CHIRAC. - Bruce JACKSON. - *Leurs prisons*. Autobiographies de prisonniers et d'ex-détenus américains. 1975. - (derrière) Georges CONDOMINAS. - *L'Exotique au quotidien*. Sar Luk, Vietnam central. 1966. Deuxième édition augmentée d'une postface : 1977 - Armand PELLETIER, Yves DELAPORTE. - " *Moi, Armand, né sourd et muet...* ", Au nom de la science, la langue des signes sacrifiée. 2002. - Jacques LACARRIÈRE. - *L'Été grec*. Une Grèce quotidienne de quatre mille ans. 1976. *Chemins d'écriture*. 1988. Jacques BROSE. - *Retour à l'origine*. Itinéraire d'un naturaliste zen. 2002. - (derrière) Charles DÉSIRAT. Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen. - *Sachso*. Au cœur du système concentrationnaire nazi. 1982. - Josiane et Jean-Luc RACINE. Viramma - *Une vie paria*. Le rire des asservis. Pays tamoul, Inde du Sud. 1995. - Le Ministre de la Culture et de la Communication, Renaud DONNEDIEU DE VABRES.

DÉMOCRITE, ÉPICURE, LUCRÈCE :
PHILOSOPHIE DES ATOMES
ET PENSÉE DU PLAISIR

par M. Jean SALEM

Professeur à l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)

Membre correspondant de l'Académie

(Séance du 11 juin 2005)

Démocrite¹, Épicure et Lucrèce ont enseigné que tout dans l'univers est fait d'atomes et de vide. En prêtant notre attention à l'agitation désordonnée des grains de poussière dans un rayon de soleil, déclare Démocrite,

- nous pouvons observer l'effet visible des collisions qui interviennent sans cesse entre les atomes (*atomoi* = indivisibles) dont ces poussières elles-mêmes sont formées ;

- nous avons une image sensible des mouvements invisibles dont sont éternellement animés les corpuscules élémentaires.

Comme l'a écrit Jostein Gaarder dans son « Monde de Sophie » (Éd. du Seuil, 1995), les atomistes de l'Antiquité ont eu le génie de professer que l'univers entier est une sorte d'immense Lego. Démocrite (V^{ème} s. av. J.-C.), Épicure (III^{ème} s. av. J.-C.), Lucrèce (I^{er} s. av. J.-C.) disent tous trois que l'univers est comparable à un tel jeu ; que l'être est un et, tout à la fois, sporadique ; que la naissance est

¹ Les fragments de Démocrite sont accessibles dans l'édition de J.-P. DUMONT : *Les écoles présocratiques*, Gallimard / Folio, 1991 et les *Lettres d'ÉPICURE* dans la coll. 'Les Intégrales de Philo' / Nathan, 1998, avec des notes et commentaires de Jean SALEM ; le poème de LUCRÈCE, *De rerum natura (De la nature des choses)* est accessible dans l'édition GF-Flammarion, 1999 (*De la nature*, éd. bilingue, traduction José Kany-Turpin).

composition et la mort désagrégation ; que d'imperceptibles éléments de construction, éternels et immuables, se combinent puis se dissocient au gré de leur agitation incessante dans le vide immense. Il serait bien sûr imprudent de céder sans discernement aux illusions rétrospectives. Mais cette conception fascinante n'a-t-elle pas, à l'évidence, *quelque chose à voir* avec la microphysique des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ? L'atomisme philosophique ne fut d'ailleurs pas l'apanage des matérialistes grecs ou romains. En tant qu'explication rationnelle des phénomènes qu'il nous est donné d'observer, l'atomisme apparut également en Inde (V^{ème} s. av. J.-C.) et s'est développé en terre d'Islam (VIII^{ème}-XII^{ème} s. de notre ère) : preuve que cette intuition de l'essentielle *discontinuité* de tout ce qui est ne fut pas une simple rêverie philosophique parmi d'autres. Qu'à des époques si différentes et que sous des latitudes si diverses, on ait pu se réclamer de l'atomisme, voilà qui atteste que *l'expérience* fournit en fait à tout instant de nombreux indices semblant confirmer que la nature accomplit son œuvre au moyen de corpuscules invisibles.

Épicure, ainsi que Lucrèce, son plus grand disciple romain (lequel déclare vouloir rester strictement fidèle à la doctrine de son maître) ont été, en outre, des « maîtres de volupté » (Sénèque). Beaucoup plus que chez Démocrite, l'atomisme a chez eux partie liée avec la recherche du *plaisir* qu'ils identifient au *souverain bien*, identification qui a un parfum sulfureux. Selon les épicuriens, explique Cicéron, le plaisir est recherché par les animaux et les hommes pour la seule raison qu'il est le plaisir ; et c'est du seul fait que la douleur est douleur que nous l'évitons. Les petits enfants et les animaux, qui sont comme des « miroirs de la nature », nous montrent surabondamment que le plaisir est le but de toutes nos actions.

Attention, toutefois, aux contrefaçons ! Il ne s'agit pas, d'après les épicuriens, d'imiter ces *voluptueux inquiets* (Anacréon, Horace, ou - plus tard - Omar Khayyam² et les poètes de la Pléiade comme Ronsard), ces *faux* épicuriens qui nous disent : "Hâte-toi de jouir avant de devenir trop vieux, avant que d'être mort". Le plaisir épicurien se présente de manière plus sereine, plus étale, et peut-être plus lumineuse. La connaissance de la physique atomique a pour principal but, en effet, de purger le désir de toute frénésie : ainsi notre âme sera-t-elle exemptée de tout trouble.

2 Poète persan du XII^{ème} siècle

I. Démocrite

De Leucippe, le premier atomiste, qui fut probablement le maître de Démocrite, ne demeure qu'un unique fragment auquel s'ajoutent quelques témoignages assez maigres.

Démocrite naquit à Abdère, en Ionie, et vécut entre 450 et 360 av. J.-C. On le classe généralement parmi les "Présocratiques", mais il est mort... quarante années *après* Socrate ! Il est vrai que pour beaucoup (et notamment pour Aristote) la vraie philosophie n'a commencé qu'avec Socrate. Or Démocrite n'est ni un "présocratique" parmi d'autres ni même un pré-socratique tout court : c'est un géant de la pensée que de nombreux anciens considérèrent comme l'égal d'un Platon ou d'un Aristote. La liste des *titres* des ouvrages (perdus) qu'il avait écrits occupe quatre pages dans les témoignages dont nous disposons ! Son savoir fut véritablement encyclopédique. Ce fut, déclare Sénèque, « le plus subtil de tous les Anciens ». « Il n'est rien dont il ne traite », écrit Cicéron. Platon, qui ne le *nomme* jamais, aurait paraît-il voulu faire brûler ses livres parce qu'il avait peur de se confronter à lui (il s'agit là d'une anecdote rapportée par Diogène Laërce). Quant à Aristote, il consacre à la philosophie démocritéenne de longs exposés et de minutieuses objections.

Pour étudier le corpus démocritéen, j'ai particulièrement tenu compte :

- des fragments concernant Démocrite qui furent réunis tout d'abord par H. Diels et W. Kranz (1934-1937), puis par le philologue russe S. Luria (1970), ainsi que des fragments des autres "présocratiques" ;

- des textes du *Corpus hippocratique*, qui furent rédigés par divers médecins entre 500 et 350 av. J.-C. ;

- de la quasi-totalité des œuvres d'Aristote ;

- et de la littérature érudite qui a eu pour objet Démocrite depuis une centaine d'années environ.

Il est à noter que jusque dans des temps très récents (jusqu'à la fin des années 80), très peu d'études avaient été consacrées à Démocrite comparativement au très grand nombre de celles qui ont pu porter sur tel ou tel autre "présocratique" - par exemple Héraclite ou bien Parménide.

Physique

D'après ce qu'en dit Aristote, Leucippe et Démocrite considéraient que les atomes se distinguent par leur *forme* (comme A diffère de N), par leur *ordre* (comme AN diffère de NA) ou par leur position (comme un H debout, qui en grec se lit È, diffère d'un H couché, c'est-à-dire d'un signe que les anciens Grecs lisaient Z). Voyez à ce propos : Aristote, « Métaphysique », I, 4, 984 b 4. Tous les atomistes anciens reprendront la comparaison entre l'"écriture" fine de l'être lui-même, "écriture" qui serait le fait des atomes, et la véritable écriture, celle qui résulte de l'usage que nous faisons des lettres de notre alphabet. À plusieurs reprises Lucrèce souligne que des substitutions et des déplacements d'atomes produisent des modifications dans les choses, de même que des substitutions et des déplacements de lettres de l'alphabet produisent des modifications dans le sens et dans les sons des mots que nous employons (voyez : « De la nature », chant I, vers 911-912).

Démocrite, à mon sens, n'est pas cet héritier de Parménide dont ont parlé certains manuels : il ne s'est pas borné à émettre, à monnayer l'être un, immobile, compact et sphérique des philosophes éléatiques. La généalogie de l'atomisme serait plutôt, selon moi, la suivante :

- les premiers physiologues (VI^{ème}/V^{ème} s. av. J.-C.) s'étaient demandé si l'élément primordial, le *principe* de tout ce qui apparaît est l'eau (Thalès, Anaximandre) ou bien l'air (Anaximène), ou bien la terre (Phérécyde) ou encore le feu (Héraclite) ;

- Anaxagore et Empédocle avaient tous deux avancé l'idée que ce qui nous semble plein et compact est en fait constitué de parcelles - comme l'or est fait de paillettes d'or (Anaxagore), ou comme un mur est fait de briques (Empédocle) ;

- L'atomisme n'avait donc plus, si l'on ose ainsi s'exprimer, qu'à rendre raison du mouvement en affirmant que le vide en est la condition *sine qua non*. Pour Démocrite, on peut comparer l'ensemble de tout ce qui est à un tas de pièces d'or éternellement en mouvement dans le vide infini. Tout ce qui n'est pas le plein des atomes est du vide : il y a comme une complémentarité de l'être plein des atomes et de ce non-être qu'est le vide intangible. De façon très légèrement différente, Épicure semblera parfois considérer l'espace vide comme une sorte d'immense *contenant*, qui envelopperait les particules de matière en son sein. Mais il n'y a là qu'une nuance.

Il faut en outre souligner que le vide des anciens atomistes est bien la condition de possibilité mais non pas la cause du mouvement des atomes. Car les atomes se meuvent de toute éternité dans toutes les directions de l'espace, *depuis toujours*. Ce vide est enfin - est-il besoin de le préciser ? - un vide *absolu* (alors que le vide intergalactique des physiciens contemporains est un espace où la matière est très *rare*). Voilà pour ces quelques thèses fort impressionnantes à nos yeux, mais qui furent tenues pour très fantaisistes par la plupart des physiciens jusque vers le milieu du XVII^{ème} siècle.

Démocrite est également le philosophe de la *nécessité* : tout est nécessaire dans son univers ; « nulle chose, disait Leucippe, ne se produit fortuitement, mais toutes choses procèdent de la raison et de la nécessité ». Si donc Démocrite en vient à parler de *hasard*, il ne peut s'agir que d'un sobriquet de l'universelle nécessité, que d'un nom que nous donnons parfois à notre ignorance des causes expliquant tel ou tel phénomène.

Les épicuriens feront valoir quant à eux qu'il existe néanmoins une marge d'*indétermination* dans le cours des choses. Ils expliqueront et conforteront le sentiment de liberté (que nous expérimentons, par exemple, lorsque nous résistons à la poussée qu'une foule exerce sur nous) en attribuant aux atomes eux-mêmes la possibilité de dévier spontanément de leur trajectoire, la possibilité autrement dit d'effectuer en un lieu indéterminé de leur course à travers l'espace un mouvement imprévisible et imperceptible de déclinaison (*clinamen*), un petit *saut* que même un observateur omniscient n'eût pas pu prévoir. Cette théorie qui parut fort étrange aux adversaires de l'épicurisme, et qui continue de nous intriguer, avait pour fonction de sauver le *fait* de la liberté : car si tout est absolument nécessaire, demandaient les épicuriens, comment pourrions-nous décerner des louanges ou des blâmes ? Comment pourrait-on fonder une éthique si *tout*, depuis toujours, était déjà déterminé d'une façon inexorable par quelque cause antécédente ?

Cosmologie

L'univers est infini. De deux choses l'une : la flèche lancée par un archer depuis ce que tu supposes constituer l'extrême bord de l'univers s'arrêtera dans son vol ou le poursuivra. S'arrête-t-elle, c'est qu'il y a un obstacle et que de l'espace doit nécessairement se trouver au-delà

de cette limite prétendue ; et si, tout au contraire, elle ne rencontre aucun obstacle, c'est qu'elle peut toujours aller plus avant (cet argument du pythagoricien Archytas de Tarente a été repris par les atomistes).

L'univers comporte une infinité de mondes - dont le nôtre qui, comme tous les autres, est appelé à périr. Un monde se constitue à partir de la réunion d'un assez grand nombre d'atomes dans une section de l'infini. Le mouvement de ces atomes prend la forme d'un *tourbillon* dans lequel ils s'ordonnent peu à peu : les plus gros tendent vers le centre qui est en train de se former, les plus petits vers la périphérie vers laquelle la force centrifuge les projette. Une ceinture de feu entoure notre monde. Quant à la terre, elle aurait la forme d'un cylindre plat, d'un tambour.

Théorie de la connaissance

La perception sensible est réception de *simulacres* (*eidôla* = répliques, effigies, membranes, écorces, dépouilles, enveloppes, pellicules, émanations, effluves), - lesquels simulacres se détachent continuellement des objets. Ces fines pellicules sont évidemment composées d'atomes (car, *tout* est composé d'atomes). Un grand nombre de ces simulacres nous impressionne (au sens strict) pendant le même instant sensible : autrement dit, de même que les images du cinéma défilent au rythme de vingt-quatre par seconde et forment l'image "globale" que le spectateur peut décrire, l'image que nous avons des objets est faite (selon Épicure, particulièrement) de *beaucoup* de simulacres, - de simulacres émanant de l'objet qu'on voit et s'accumulant sur nos yeux pendant le même instant sensible, durant le même et très bref laps de temps. Dans un "atome de temps", si l'on veut, il y a beaucoup d'instant plus petits, d'instant "logiques", imperceptibles certes mais néanmoins tout à fait *pensables*. - Pour Démocrite, l'affaire était un peu plus compliquée : en même temps que les objets émettent des simulacres, l'œil projetterait quant à lui des rayons (faits d'atomes) dans la direction des objets ; les images des objets sensibles seraient donc, selon Démocrite, des sortes de mixtes formés dans l'air au point de rencontre des simulacres et du flux visuel.

Tout, absolument *tout* chez ces philosophes, s'explique par des flux atomiques. Ainsi le rêve est-il une réverbération d'images qui nous frappent pendant que les sens sont assoupis. Pendant les spectacles du

cirque, déclare Lucrèce, je suis pénétré par des images de lions et de gladiateurs, par des images composées d'atomes anguleux qui modifient les minuscules pores de mon organisme (lequel n'est pas seulement fait de *plein*, mais comporte aussi des canaux, des lacunes, du *vide*). Aussi, rentré chez moi, vais-je par privilège être réceptif aux simulacres de spectacles du cirque qui continueront de planer dans l'air de la ville endormie : je rêverai probablement de ces jeux que j'ai observés le jour précédent, alors même que mes proches, s'ils ne m'ont pas accompagné au cirque, rêveront quant à eux de tout autre chose. Même explication en ce qui concerne les souvenirs : nous pensons encore aux défunts, mais leurs simulacres se font de plus en plus rares et s'abîment, ce qui fait que sans qu'on les oublie tout à fait, leur image devient de moins en moins obsédante.

On a rapproché abusivement Démocrite des sceptiques (philosophes du III^{ème} s. av. J. -C.) et des platoniciens tardifs de la Nouvelle Académie qui furent proches à certains égards des sceptiques. Il est vrai que Démocrite a eu *comme Platon* une postérité sceptique et qu'on ne peut, pour ce qui est de la théorie de la connaissance, confondre sa propre pensée avec celle d'Épicure. Épicure fera en effet de la sensation le premier *critère* de la vérité. Tandis que Démocrite avait très nettement distingué au contraire la connaissance «bâtarde» (par les sens) de la connaissance intellectuelle, laquelle était appelée par lui connaissance «bien née», «légitime». Mais Démocrite ne soutient nullement que rien n'est certain. Et il n'y a dans sa démarche aucun "indifférentisme" épistémologique. Ce qu'il dit, c'est que des informations nous sont données par les sens, mais qu'il faut à partir d'un certain moment les mettre de côté, ou du moins ne plus se fonder sur elles seules, car la connaissance supérieure est la connaissance d'entendement. Un scientifique contemporain ne penserait pas autrement : aussi s'agit-il ici d'une position rationaliste et non pas de ce qu'un auteur a appelé un "proto-scepticisme".

Psychologie

La théorie de l'âme, la psychologie, est chez les Anciens (et *a fortiori* chez les atomistes), une partie de la physique. L'âme est constituée d'atomes sphériques, extrêmement mobiles, analogues à ceux du feu sensible. Réapprovisionnement régénérateur et déperdition en chaleur vitale se font par la respiration (inspiration /

expiration). Des atomes de feu sont présents, un peu partout dans la nature. Et tout dans cette nature a une âme en quelque façon, ou du moins des éléments d'âme (Démocrite eut même une postérité *alchimique* qui put prendre prétexte de cette dernière théorie). L'organisme humain serait composé pour moitié de tels *sphéroïdes*, de tels atomes ignés, susceptibles de se faufiler partout à très grande vitesse, l'autre part étant celle des atomes aux fonctions purement somatiques, c'est-à-dire des atomes qui ne président pas au fonctionnement de la pensée, de la sensibilité ou des émotions.

Lucrèce a rejeté cette théorie démocritéenne selon laquelle les atomes du corps alterneraient *un à un* avec ceux de l'âme (structure en damier). Selon les épicuriens, en effet, les éléments de l'âme, quoique disséminés dans l'ensemble de notre corps, sont en proportion nettement moindre (cf. *De la nature*, chant III, vers 370-395).

Médecine

Pour ce qui est de la médecine, les thèses démocritéennes recourent exactement celles de trois traités hippocratiques importants : «De la Génération, De la Nature de l'enfant, Maladies IV » : 1°/ Il existe une semence chez la femme ; 2°/ la semence provient de toutes les parties du corps (on parle ici de "pangenèse" du sperme) ; 3°/ les caractères du rejeton procèdent des deux parents et sont fixés au terme d'une lutte, qui intervient dans la matrice de la mère, entre des répliques miniaturisées provenant de chaque organe du père et des répliques analogues provenant de chaque organe de la mère (c'est là la théorie dite de l'*épicratie*). - Dans sa «Génération des Animaux», Aristote rejette d'ailleurs systématiquement toutes ces thèses, en les combattant une à une (la femme ne fournissant que la matière ne participe pas vraiment, selon lui, à la génération de son propre enfant ; et l'on sait que, si tout s'effectuait de façon optimale, l'homme engendrerait, d'après les principes d'Aristote, un rejeton mâle absolument identique à lui-même !).

Anthropologie

Il ne faut pas croire Hésiode ni les mythes lorsqu'ils prétendent que les premiers hommes ont vécu dans un "âge d'or" initial, âge d'or qu'aurait suivi une décadence continue. Il y a chez Démocrite, à l'inverse, les éléments d'une théorie du *progrès* : les hommes ont commencé par vivre dispersés et à la manière des bêtes fauves ; peu à

peu, en reconnaissant qu'ils avaient une même forme, en entrevoyant que l'union fait la force, ils ont formé des sociétés politiques.

De manière plus générale, *la ressemblance qui est dans les choses inanimées ou dans les êtres animés est au principe de leur rassemblement provisoire*. Si vous remuez légèrement un tamis dans lequel vous aurez d'abord laissé tomber quelques graines au hasard (grains de blé, lentilles, etc.) ou si vous observez la disposition des galets sur une plage, vous constaterez que dans la nature, en vertu d'un principe purement mécanique, *tout ce qui se ressemble s'assemble* : les graines de même forme rejoindront les graines de forme identique ; les galets ronds - du fait du mouvement toujours recommencé de la vague - se retrouveront disposés sur une même ligne que les galets ronds, et ainsi pour les autres formes (galets allongés, etc.). Il en va de même, on l'a vu, au sein du tourbillon constitutif de chaque monde : les petits atomes se rejoignent et tendent vers la périphérie du monde qui se forme ; les plus gros vont au contraire vers le centre et y forment une terre solide et compacte. Or une société humaine ne s'agrège ni ne s'organise autrement. Là encore, comme c'est aussi le cas chez les animaux sociaux (grues, colombes, etc.) : qui se ressemble s'assemble. Aucune téléologie, aucune providence, aucun dieu bienveillant n'intervient dans ces processus (voyez le fragment Diels B 164).

Démocrite était-il donc athée ? Oui, serait-on tenté de répondre. Un de ses disciples fut d'ailleurs surnommé Diagoras l'Athée. Certains fragments font état d' "images" des dieux. S'agit-il d'images de la *réalité* divine ou d'images dont les hommes ont *cru* qu'elles émanent des dieux ? Il semble bien que les images (simulacres) des dieux constituent chez Démocrite *toute* la réalité des dieux. La croyance religieuse et l'inspiration poétique peuvent être expliquées en effet par la seule théorie des images. Les hommes ont placé un dieu derrière chacun des phénomènes naturels qui les effrayaient ou les fascinaient (Diels A 75). Et comme tout est plein d'images, le poète peut être défini comme un homme particulièrement *sensible*, hyper-esthésique, qui est *impressionné*, visité, ballotté et beaucoup plus vite "chaviré" que ses congénères par l'incessant afflux des simulacres dont, tous, nous sommes environnés. Aussi, comme en écho, le poète restitue-t-il par des mots harmonieusement assemblés, cette foule d'images qui viennent le frapper et résonnent en lui plus aisément que chez tous les autres.

Éthique

On connaît beaucoup mieux l'éthique épicurienne que celle de Démocrite, et il est extrêmement difficile de déterminer exactement la valeur des témoignages qui nous restent sur ce sujet. L'"euthymie" (*eu* = bien ; *thumos* = le cœur) est en tous les cas le concept central des pensées morales de Démocrite : ce mot désigne la tranquillité de l'âme qui est associée à un état stable et resserré des atomes composant celle-ci. Cet état de bien-être (*eu-estô*) a pour corollaire une fermeté (*athambiè*) affranchie de toute crainte. Démocrite enseignait probablement que le plaisir est le signe du bien, mais non pas nécessairement *le* bien, et il professait sans doute une éthique fondant principalement la sagesse sur la compréhension de la nécessité de toutes choses. Sur ces deux chapitres, les épicuriens - qui soutiendront que le plaisir est *le* critère absolu du bien et qui tenteront de faire une beaucoup plus grande place à la liberté - s'opposent nettement à Démocrite³.

Légendes

Certaines des lettres fictives de la *Pseudepigrapha* hippocratique (Ier s. après J.-C.) rapportent que le médecin Hippocrate se rendit à Abdère afin d'y soigner le sage Démocrite. Car ses concitoyens, les Abdéritains, le tenaient pour fou : Démocrite riait en effet des choses joyeuses et des choses tristes *indifféremment*. Lorsque le médecin se présente à lui, Démocrite lui explique qu'il ne rit pas de *deux* sortes d'événements, mais d'une seule réalité qui est... la folie humaine. Hippocrate comprend alors que Démocrite n'est pas fou, mais manifeste un excès de science : il devient en quelque façon le patient de son patient, et Démocrite devient médecin de l'âme d'Hippocrate... *Ce Democritus ridens* (le "Démocrite rieur") est sans nul doute une création de l'école cynique, car on lui fait revisiter, dans ces curieuses lettres, bien des thèmes issus de l'enseignement des Cyniques.

Un *topos*, un cliché associera par la suite ce Démocrite qui rit de la folie des hommes à Héraclite qui, lui, aurait eu coutume de la déplorer, et même d'en pleurer.

³ Sur tous ces points, voir Jean SALEM : Démocrite. *Grains de poussière dans un rayon de soleil*, Paris, Vrin, 1996, p. 301-350.

II. Épicure - Lucrèce.

Une éthique d'extrême urgence

Épicure, qui fonda l'École du Jardin (en 306 av. J.-C.) et Lucrèce (environ 95-50 av. J.-C., ont tous deux vécu durant des époques de crises et de bouleversements qui font penser par beaucoup d'aspects à la nôtre. Philippe de Macédoine, un "barbare", domine la Grèce à dater de 338 av. J.-C. Alexandre, son fils, conquiert à peu près tout le monde connu, Chine exceptée. Mille ans après, le *Coran* (chapitre 18) évoquera encore cette invraisemblable conquête en affirmant qu'Alexandre a reçu d'Allah le pouvoir d'atteindre aux limites du monde. La mort de ce même Alexandre et la rapide désagrégation de son empire éphémère provoquèrent un effondrement, une *katastroïka* dont Épicure a été le témoin. Les anciens généraux d'Alexandre se disputaient les immenses dépouilles (Perse, Égypte, Grèce, etc.) de l'empire "mondial" qu'avait édifié leur chef. Ce fut à Athènes une époque bénie pour les soudards, les imposteurs, les démagogues⁴.

Rome, dans la première moitié du Ier s. av. J.-C. fut, elle aussi, agitée de violentes convulsions : soulèvements en Italie (guerre dite "sociale"), guerre en Asie, coups de force de Marius, tyrannie de Sylla, révolte de Spartacus, agitation de Catilina, rivalités entre *triumvirs*. La République sera bientôt définitivement abattue : dès 31 av. J.-C., Octave, de fait, sera le seul maître⁵.

Aussi, dès le III^{ème} s. av. J.-C., la philosophie (celle des Cyniques, des Cyrénaïques, des Sceptiques, des Stoïciens, des Épicuriens) devint-elle l'*art de vivre* - de vivre heureux malgré les coups du sort et l'incertitude du lendemain. Et l'éthique passa du même coup au premier plan des préoccupations des philosophes : on ne se soucia plus guère d'encyclopédisme. Il ne s'agissait plus de philosopher après avoir parcouru un long cursus d'études érudites tel que Platon l'avait décrit dans sa « République » (géométrie, astronomie, etc.). Pour Épicure, il faut philosopher toutes affaires cessantes, car c'est une question d'extrême urgence que celle de la santé de l'âme. Or nous sommes taraudés par la peur de la mort, la peur des dieux, etc.

⁴ Cf. Jean SALEM : *Tel un dieu parmi les hommes. L'Éthique d'Épicure*, Paris, Vrin, 1989, p. 65-69.

⁵ Cf. Jean SALEM : *La Mort n'est rien pour nous. Lucrèce et l'éthique*, Paris, Vrin, 1990, p. 109-112.

La physique des atomes est, selon les épicuriens, absolument vraie (elle n'est pas vraie *parce que* libératrice : elle est au contraire libératrice *parce que* vraie). Son principal intérêt n'en réside pas moins dans ce fait qu'elle est une connaissance qui procure la paix de l'âme, l'ataraxie. A l'écart de l'agitation politique, le sage a la satisfaction, non pas de voir souffrir ses semblables, mais, *par comparaison*, de ne pas souffrir de leurs maux (cf. Lucrèce, «De la nature», début du Chant II). Les épicuriens font ainsi du désengagement une vertu (« Vis caché »), et de la vertu l'objet d'un très prudent calcul (voyez le début de la «Maxime fondamentale V» d'Épicure : « Il n'est pas possible de vivre heureux sans être sage, honnête et juste... »).

Hédonisme

Dans la doctrine épicurienne, la notion chrétienne ou, plus généralement, religieuse de *péché*, paraît strictement impensable. Si les débauchés n'étaient pas inquiets au sujet de la mort et des dieux, s'ils n'avaient pas des *petits matins* tristes, s'ils connaissaient la limite des désirs, il conviendrait de vivre comme eux, déclarait Épicure. La "dynamite théorique" que renferme l'épicurisme, sa dimension blasphématoire, réside précisément dans cette simple tautologie : *le plaisir, c'est toujours du plaisir !* Et il n'est pas de bien ni de bonheur possibles en dehors du plaisir. Un calcul rationnel, une prévision métriopathique (*métriopathie* = calcul des plaisirs et des peines) fait cependant comprendre à tout homme prudent qu'il sera plus en sécurité dans l'amitié que dans l'amour-passion (l'amour exclusif entraîne en effet jalousie, suspicion et souffrance). Autre exemple : un calcul somme toute analogue aura tôt fait de nous faire entendre qu'une vie simple, à l'écart de la foule, est au bout du compte plus plaisante que la course aux honneurs (car si l'exercice du pouvoir procure incontestablement du plaisir, ce plaisir n'est toutefois jamais sûr et il est sans cesse entrecoupé par des craintes et par des incertitudes très cruelles touchant les intentions véritables de ceux qui passent pour être nos meilleurs amis). - Ainsi certains types de plaisir et certains *rythmes* du plaisir sont-ils préférables à d'autres, mais *le* plaisir n'est jamais condamné.

Lucrèce ou la "vie cachée"

Lucrèce se dit strictement fidèle à la doctrine d'Épicure (le début de son Chant III vous le confirmera). On ne sait quasiment rien de sa

vie. Cicéron ne le mentionne jamais dans les textes destinés à la publication, mais - fait étrange - il en parle avec admiration dans une lettre privée, destinée à son frère Quintus. Une notice tardive nous dit que le même Cicéron aurait corrigé, ou peut-être même édité (?) le poème de Lucrèce. Selon saint Jérôme, Lucrèce se serait suicidé après avoir avalé un philtre d'amour et aurait écrit son poème pendant ses « intervalles de lucidité » (autre anecdote fort discutable : Démocrite, prétend un autre Père de l'Église, se serait crevé les yeux afin d'échapper à la concupiscence que les femmes éveillaient en lui...).

Avant Lucrèce, il n'y eut guère en Italie que des épicuriens assez obscurs. Mais à l'époque même de Lucrèce, durant la première moitié du I^{er} s. av. J.-C., le philosophe épicurien Philodème vivait dans le Sud de l'Italie, écrivait comme tous les lettrés en grec et faisait partie de la "clientèle" du beau-père de César. Et il semble que les épicuriens, quoique apolitiques en Grèce, eurent à Rome des représentants assez proches des *populares* (c.-à-d. de la "gauche" aristocratique). Mais la doctrine se diffusa bien au-delà de ce cercle étroit : Cicéron va jusqu'à dire qu'au I^{er} ou II^{ème} s. av. J.-C., les épicuriens occupèrent toute l'Italie ! Lactance, Père de l'Église, assure qu'ils avaient même converti des ouvriers et des paysans. Un culte d'Épicure, dieu-sauveur qui guérit les maux de l'âme tout comme Esculape guérit ceux du corps, connut même un certain succès aux derniers temps de la République.

« De rerum natura » (De la nature des choses) : le poème de Lucrèce

Il faut entendre la technicité philosophique de Lucrèce *sous* la beauté de sa poésie.

Les Chants I et II de son poème exposent les thèses majeures de l'atomisme épicurien et ils fourmillent d'exemples ou d'arguments très évocateurs et très convaincants. Ainsi, pour mieux établir l'existence des atomes insécables et imperceptibles, Lucrèce invoque-t-il ces statues de dieux, dont le pied a été usé peu à peu, car chaque fidèle, en y déposant un baiser, a érodé, usé leur matière. Sur le linge qui sèche au bord de la mer se déposent d'infimes grains de sel. Mille autres vérités, tirées de l'expérience commune, suggèrent et confirment que le réel est constitué d'atomes se mouvant dans le vide immense. Comme Épicure, Lucrèce procède presque invariablement par *modus tollens* (raisonnements de la forme : "si non-A, alors non-B ; or B ; donc A") : ainsi, s'il n'y avait pas de vide, il n'y aurait pas de mouvement

(imaginer avec Aristote ce que pourrait être le mouvement dans un univers plein est, on s'en doute, particulièrement difficile) ; or l'*expérience* atteste qu'il y a du mouvement ; donc il y a du vide.

Les Chants III et IV traitent de l'âme. Elle est corporelle : elle est constituée, comme chez Démocrite et chez Épicure, de particules matérielles différant par leur finesse et leur forme presque sphérique de celles du corps organique qui l'abrite. Puisqu'elle est un corps juxtaposé au reste du corps, puisqu'elle est une *partie* du corps, l'âme, nécessairement, est mortelle. Le poète romain, ici comme ailleurs, est strictement fidèle à Épicure : toute sensation et toute douleur disparaissant dans la mort, la mort ne serait pas à craindre. À ce sujet, Lucrèce fait intervenir des arguments complémentaires : 1°/ le passé est le miroir de l'avenir (rien ne nous a touché de ce qui est arrivé avant notre naissance ; pourquoi donc serions-nous affectés par ce qui surviendra après notre mort ?) ; 2°/ s'il y a renaissance et recombinaison des atomes constituant notre corps, nous ne nous souviendrons de rien car il y aura eu rupture dans la chaîne de nos souvenirs ; 3°/ les craintes touchant la privation de sépulture sont absurdes : celui qui tremble en se représentant déjà le démembrement de son cadavre par les bêtes fauves se projette en imagination à côté de son propre corps mort ; il se dédouble et il suppose à son insu (*in scius ipse*), non sans une certaine *mauvaise foi*, qu'il survivra quelque chose de lui dans la mort ; etc.

Le Chant IV porte d'abord sur la perception visuelle, sur les simulacres en tant que transferts partiels et instantanés des objets en moi. Les sensations sont toujours vraies, donc incontestables (Lucrèce tente assez péniblement d'expliquer comment et pourquoi une même tour *est* carrée vue de près et ronde vue de loin, l'erreur pouvant se loger dans le jugement que l'on porte sur la sensation mais *jamais*, selon les épicuriens, dans la sensation elle-même). En vérité, tous les sens, chez ces philosophes, sont des modalités du *toucher*. - Le Chant IV examine ensuite le rêve et l'illusion et en vient assez subtilement à rendre compte des rêves érotiques des adolescents et des illusions de l'amour-passion (l'amour de l'*amoureux transi* étant, tout compte fait, un *rêve éveillé*). L'épicurien cultivera plutôt la Vénus des rencontres (*volgiva Venus*) et prendra les plaisirs de l'amour "charnel" sans en payer par surcroît la rançon, autrement dit les soucis qu'engendre la passion amoureuse.

Les Chants V et VI, enfin, portent sur la formation de notre monde et proposent une histoire des débuts de l'humanité fort proche de celle de Démocrite. Les premiers hommes vivaient comme des bêtes sauvages. Grâce aux techniques qu'ils mirent en œuvre - agriculture, métallurgie, etc. -, ils acquièrent peu à peu des commodités nouvelles. Mais tout progrès fait faire à celui qui en jouit un pas en avant dans le bien et, tout en même temps, un pas en avant dans le mal : ainsi le travail du fer servit-il à forger les outils du temps de paix mais aussi à accélérer les carnages. Les hommes n'inventent jamais qu'en imitant ce qu'ils découvrent (le tissage et l'architecture imitent respectivement les opérations de l'araignée et de l'hirondelle ; le feu reproduit l'effet de l'éclair ou bien celui qui résulte du frottement des branches sous l'effet du vent). Il est à noter que Lucrèce, s'il ne contredit *jamais* son modèle, exprime tout de même parfois - et notamment dans ces deux derniers chants - une tristesse, une mélancolie ignorées d'Épicure.

Le Chant VI, qui termine l'ouvrage, explique la production des *météores*, c'est-à-dire de phénomènes particulièrement inquiétants, qui favorisent aisément la superstition : tonnerre, foudre, tremblements de terre, etc. Selon les épicuriens, il suffit dans ce genre de recherches de disposer d'hypothèses plausibles et compatibles avec l'atomistique. Point n'est besoin de parvenir à l'explication dans ce genre de questions de détail : UNE explication suffira, pourvu que le mythe et l'intervention des dieux soient exclus. - Le poème eût dû probablement se terminer d'une autre façon. Mais à la fin de ce Chant VI, Lucrèce se livre alors à une description apocalyptique d'une épidémie de peste qui avait sévi à Athènes, dans les années 430 avant J.-C. Même s'il s'inspire de l'historien grec Thucydide qui avait déjà décrit ce fléau dans son « Histoire de la guerre du Péloponnèse », Lucrèce (non sans noircir d'ailleurs systématiquement le tableau) surprend donc passablement son lecteur, puisqu'il avait promis en commençant son poème de nous conduire, à l'imitation d'Épicure, vers un bonheur comparable à celui des dieux...

Il faudrait enfin préciser que les épicuriens (et cela les distingue encore une fois de Démocrite) ont professé une assez bizarre *théologie matérialiste*. Les dieux existent, d'après eux, dans les « intermondes », sont faits d'atomes, ont forme humaine et ne s'occupent pas de nous. Ces dieux sont les parfaits modèles du bonheur : et c'est sans doute ce qui rendit leur présence nécessaire

dans le système épicurien. Selon les épicuriens, aucune idée ne peut "germer", en effet, à partir de rien, sans quelque base matérielle : ainsi, comme on l'a dit, pour découvrir le feu, nos lointains ancêtres ont-ils dû observer qu'un coup de foudre avait embrasé la campagne ; ou bien ils auront assisté à un incendie provoqué par le frottement de branches balancées sous l'effort des vents. Comment donc concevoir le bonheur si l'on ne peut jamais concevoir que ce qui existe déjà ? - Réponse épicurienne : le bonheur existe déjà, et c'est celui des dieux. Épicure, selon ses disciples, a mieux que tout autre décrit et commenté la condition de ces dieux que la religion populaire défigure, mais qui sont en fait des dieux *fainéants*, - qui sont, si l'on veut, trop *épicuriens* pour nous distribuer des bienfaits ou des châtements.

Principaux ouvrages de Jean SALEM :

- *L'Atomisme antique. Démocrite, Épicure, Lucrèce*, Hachette, (Le Livre de Poche / Références), 1997.
- *Cinq variations sur la sagesse, le plaisir et la mort*, Encre Marine, 1999.
- *Démocrite. Grains de poussière dans un rayon de soleil*, Vrin, 1996.
- *Tel un dieu parmi les hommes. L'Éthique d'Épicure*, Vrin, 1989.
- *La Mort n'est rien pour nous. Lucrèce et l'éthique*, Vrin, 1990.
- *Philosophie de Maupassant*, Ellipses, 2000.
- *Le Bonheur ou L'Art d'être heureux par gros temps*, Bordas, 2006.

**LA LOI DE SÉPARATION DE 1905
DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT**

I

**LE CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL ET RÉGIONAL
DE LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT**

par M. Jean-Pierre CHALINE

Membre de l'Académie

II

**MONSEIGNEUR FUZET, ARCHEVÊQUE DE ROUEN,
ET LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT**

par Mme Nadine-Josette CHALINE

Membre de l'Académie

III

LES CONSÉQUENCES DE LA SÉPARATION

par M. Yves-Marie HILAIRE

Professeur émérite d'histoire contemporaine

à l'Université de Lille III

(Séance du 23 septembre 2005)

I

LE CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL ET RÉGIONAL DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

par M. Jean-Pierre CHALINE

La juste compréhension d'un fait historique exige que celui-ci soit replacé sans son contexte. De même qu'un membre de phrase isolé de ce qui l'accompagne risque fort d'être interprété - ou utilisé- à l'inverse de ce qu'il voulait dire, un événement perd une partie de son sens et se prêtera à bien des erreurs d'analyse dès lors qu'on le sépare de tout ce qui constituait son environnement politique, social, intellectuel. Tel est précisément le cas avec cette loi de Séparation des Eglises et de l'Etat dont on commémore le centenaire et fait, dans l'absolu, une sorte de modèle de laïcité sereine et consensuelle en oubliant dans quel climat de passion anticléricale elle fut en réalité débattue et votée ; en oubliant aussi son décalage avec l'application beaucoup plus mesurée qui devait prévaloir après la guerre de 1914-18, en dépit des velléités contraires du gouvernement Herriot, et qui fait qu'aujourd'hui nul ne voudrait revenir à un système concordataire dont, avec le recul, on mesure surtout les inconvénients. Qui n'a, d'ailleurs, entendu de nos jours quelque membre du clergé bénir plaisamment le « petit père Combes » grâce auquel les réparations de son église, antérieure à 1905, incombent aux pouvoirs publics propriétaires de l'édifice ? Si tel est en définitive un des résultats de la loi, soyons bien persuadés que ce n'en était pas le but ; ce n'était pas du tout l'état d'esprit il y a cent ans, et c'est donc ce contexte, à la fois national et régional, de la Séparation que je voudrais rappeler.

Ce contexte, hautement conflictuel, s'avère d'abord l'héritage d'un très vieux contentieux Eglise-Etat brutalement ouvert en France par la

Révolution mais qui trouve ses racines beaucoup plus loin encore, dans la tradition gallicane et aussi les ressentiments d'une minorité protestante persécutée. La vieille devise « Un roi, une foi, une loi », propice aux nostalgies rétrospectives des catholiques monarchistes du XIX^{ème} siècle, dissimulait en fait bien des oppositions, notamment entre le pape et le roi Très chrétien. Mais au moins doit-on reconnaître que cet idéal d'unité religieuse autour du souverain était général en Europe, exprimé dans le monde germanique par le principe « *Cujus regio, ejus religio* », les princes catholiques précisant en outre avec Rome leur autorité respective sur le clergé par quelque concordat comme celui de Bologne conclu au temps de François Ier. Or c'est la France révolutionnaire qui va se singulariser en rompant ces liens jugés alors normaux et, pis encore, en associant son projet de bouleversement politique et social à une entreprise de déchristianisation poussée à son paroxysme sous la Terreur. D'où cette fracture profonde et durable de l'opinion, d'où ces « deux France » qui pendant plus d'un siècle vont se déchirer, gauche anticléricale d'un côté, catholiques conservateurs de l'autre. Il y aurait à dire aussi sur les avatars d'un clergé largement gagné aux idées nouvelles en 1789 et qui se voit pourtant successivement privé de ses biens, mis en demeure de se plier à une « Constitution civile » récusée par le pape et finalement, « jureur » ou pas, interdit de culte, beaucoup de ses membres ayant dû se cacher, s'exiler, se séculariser quand ils n'étaient pas massacrés ou guillotins. De quoi, quand même, expliquer certaine réticence, désormais, envers une République assimilée dans le souvenir aux persécutions jacobines, et une tendance majoritaire à chercher l'appui d'un pouvoir protecteur.

Bonaparte, désireux de paix civile, allait, comme on sait, négocier avec Rome un nouveau concordat en 1801 permettant le rétablissement du culte, non sans l'assortir l'année suivante d'Articles organiques d'esprit très gallican visant à placer le clergé catholique sous la tutelle de l'Etat, régime étendu d'ailleurs aux protestants. Ce sont ces deux textes, rassemblés en 1802 dans la loi du 18 germinal an X, qui devaient régir pendant plus de cent ans les rapports entre l'Etat et les Eglises, puisqu'à la religion catholique reconnue comme celle de la « grande majorité des Français » étaient jointes les confessions luthérienne, calviniste et enfin, à partir de 1808, israélite, toutes bénéficiant d'un statut officiel et d'un budget assurant le traitement de

leurs ministres sous le contrôle d'un directeur des Cultes.

Ce régime concordataire, dont on trouverait l'équivalent en d'autres pays catholiques, allait résister à deux empires, deux monarchies et, jusqu'en 1905, deux républiques. C'est bien la preuve qu'en dépit d'inconvénients certains - liens trop étroits avec des pouvoirs contestés comme la Restauration ou le Second Empire, frictions parfois avec leurs successeurs...-, il satisfaisait dans l'ensemble les deux parties, les Eglises appréciant leur reconnaissance officielle assortie d'un non négligeable budget des Cultes, et l'Etat tenant de la sorte les clercs sous tutelle. La contestation va venir parfois de libéraux allant jusqu'au bout de leurs principes, une totale liberté religieuse hors du cadre étatique, mais surtout d'une gauche républicaine cultivant le souvenir révolutionnaire et trouvant dans l'anticléricalisme un argumentaire efficace pour sa propagande. La séparation de l'Eglise et de l'Etat est un des objectifs du Programme de Belleville présenté par Gambetta en 1869 ; elle sera décrétée deux ans plus tard à Paris par les Communards, avant qu'ils ne fusillent comme otage l'archevêque Mgr Darboy, deux mesures au rapprochement inquiétant. Estompée ensuite par des esprits plus modérés comme Jules Ferry, laïques convaincus mais conscients, une fois au pouvoir, des possibilités grâce au système concordataire de tenir en main le clergé et, peu à peu, d'y nommer des prélats favorables à la République - songeons pour Rouen à Mgr Fuzet (1) -, l'idée de séparation Eglise-Etat oppose à la fin du siècle deux camps : d'une part les républicains de gouvernement dits « progressistes », tels Méline, président du Conseil, ou Spuller, ministre des Cultes, tous deux francs-maçons mais par raison concordataires, avec lesquels semble possible, sur cette base, le ralliement préconisé par le pape Léon XIII des catholiques au régime en place ; de l'autre une gauche radicale sinon socialiste qui fait de la dénonciation du vieil accord Eglise-Etat une de ses priorités.

Or, contrecoup de l'affaire Dreyfus où trop de catholiques ont soutenu l'agitation nationaliste, les élections législatives de 1898 voient la victoire d'une coalition marquée nettement à gauche, avec à son programme la reprise d'une politique anticléricale. Waldeck-Rousseau, chef d'un nouveau gouvernement dit de « Défense républicaine », entend ainsi chasser des congrégations non autorisées comme les jésuites ou les assumptionnistes, accusées de menées

subversives contre le régime. Il ne vise cependant qu'un contrôle des autres communautés religieuses et reste par ailleurs partisan d'un maintien du concordat. C'est avec son successeur Emile Combes, ancien séminariste devenu très hostile à l'Eglise, que le processus va s'emballer. Fort d'un nouveau succès électoral des radicaux, Combes fait de la loi de 1901 sur les associations un instrument de proscription pour les congrégations, renforcé par la loi de 1904 interdisant l'enseignement à leurs membres. Tout ceci dans un climat passionnel où la brutalité des expulsions et la violence des polémiques antireligieuses font craindre aux catholiques un retour aux excès de la Terreur jacobine.

C'est dans ce contexte d'excitation qu'on va en venir à une Séparation pas vraiment voulue par Combes au départ mais très violemment réclamée par d'autres, tel Jaurès. Le grossissement d'un incident diplomatique avec le Vatican en offre le prétexte en 1904 : rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège dès juillet, puis dépôt d'un projet de loi que Combes, obligé de démissionner vu le scandale de l'affaire des fiches, n'aura plus l'occasion de défendre en 1905, le rapporteur en étant alors Aristide Briand.

Un aperçu, facilité par leur publication dans un ouvrage de Jean-Marie Mayeur (2), des arguments développés alors à l'appui ou à l'encontre du projet éclaire les positions mutuelles lors de ce grand débat. Avant même que ne s'engage la discussion au Parlement, des libres penseurs militants comme Marcel Sembat, Viviani appellent à « relever le défi des moines et des évêques ». Opposant « aux paroles de mensonge et de domination proférées du haut des chaires » celles de la « raison affranchie », ils proclament : « Nous voulons que le concordat soit dénoncé. Nous exigeons que la République soit définitivement débarrassée des dogmes et des superstitions » (3). Pour viser spécialement l'Eglise catholique, de tels propos en viennent à inquiéter aussi les protestants qui, bien que favorables - sauf les luthériens - à l'idée de séparation, soulignent qu'« en la faisant, on peut poursuivre deux buts différents : ou bien vouloir laïciser l'Etat, ou bien vouloir détruire la religion ». Favorables au premier de ces objectifs, propre, écrit le pasteur Lafon, de Montauban, à « briser le joug que l'Eglise romaine fait encore peser sur la France » - toujours les vieilles hantises...-, les réformés condamnent fermement le second, « rêve criminel et insensé » (4).

Chez les catholiques, le sentiment d'un mauvais coup porté à l'Eglise par ses adversaires est très général (5) : aussi bien chez le démocrate Marc Sangnier, pour qui la loi de Séparation est un acte de guerre et non point de pacification religieuse comme certains le prétendent, que dans un évêché attaché au système concordataire et qui redoute que la dénonciation du Concordat, après les lois anti-congréganistes, ouvre une nouvelle ère de persécution. « Ce qu'on veut, déclare le vicaire général de l'archevêché de Paris, c'est déchristianiser la France »(6). Et l'archevêque d'Albi, Mgr Mignot de récuser l'exemple cher aux libéraux des Etats-Unis : il y a là-bas séparation des multiples Eglises et de l'Etat, mais dans un climat de respect, de totale liberté et de profonde religiosité. N'est-ce pas, de fait, sur la Bible que le Président, aujourd'hui encore, y prête serment ? En France au contraire, la loi qu'on prépare en 1905 est perçue comme indissociable de celle de 1901, c'est-à-dire d'une loi d'exclusion qui accorde la liberté d'association à tous sauf aux congrégations religieuses dont les membres deviennent, comme sous la Révolution, des sortes de proscrits voués à l'exil ou à la sécularisation...

Face au rapport présenté par Briand, la discussion s'ouvre à la Chambre le 21 mars 1905. Le débat n'occupera pas moins de 50 séances, marquées par des discours enflammés. Projet de loi inacceptable pour les catholiques, projet trop conciliant envers l'Eglise pour leurs adversaires, les arguments s'opposent avec violence. Pour Léonce de Castelnau, député de l'Aveyron, c'est « la violation flagrante d'engagements solennels pris avec le Saint-Siège..., la spoliation certaine des établissements publics du culte, (privés du)... patrimoine qui leur avait été légitimement restitué avec ses charges pieuses au début du siècle dernier »(7). Pour le député du Nord Groussau, professeur de droit à la faculté catholique de Lille, la séparation « voulue et préparée principalement par les ennemis de l'Eglise... risquerait de n'être qu'une persécution religieuse mieux organisée »(8). A l'opposé, le socialiste Maurice Allard, député du Var, rédacteur du journal anticlérical *La Lanterne*, réclame une loi beaucoup plus dure grâce à laquelle « le bloc romain, dégagé de la hiérarchie..., brisé et émietté, ne serait plus qu'à l'état de croyances religieuses individuelles,... de petites chapelles sans lien ni ciment... ». Et d'ajouter sans équivoque : « Il faut le dire très haut, il y

a incompatibilité entre l'Eglise, le catholicisme ou même le christianisme et tout régime républicain. Le christianisme est un outrage à la raison... Je veux poursuivre l'idée de la Convention et achever l'œuvre de déchristianisation de la France». Il faut donc confisquer les édifices cultuels pour y installer des bibliothèques, des centres sociaux, ou y célébrer des fêtes civiques, l'orateur, dans son élan, invitant à «prendre d'assaut s'il le fallait églises et chapelles... comme les révolutionnaires de 92 et 93 ont pris d'assaut les châteaux et les forteresses de la noblesse»(9).

Face à ces débordements de tribune, révélateurs du poids de la mémoire dans le débat politique mais propres aussi à confirmer les craintes de l'adversaire, Briand, avec habileté, défend un projet de loi plutôt modéré, acceptable à terme par les catholiques, tout en assurant la gauche de son laïcisme. «Si la vie de l'Eglise, déclare-t-il, dépend du maintien du Concordat, c'est que cette vie est factice, c'est qu'en réalité l'Eglise catholique est déjà morte»(10). De quoi plaire aux radicaux d'après lesquels les vocations religieuses ne seraient que l'effet du budget des Cultes... Mais lors des discussions acerbes sur l'article 4 de la loi, relatif à l'attribution des biens d'Eglise à des associations cultuelles, Briand sait s'élever au-dessus du sectarisme de beaucoup - parmi lesquels Jaurès, et certains protestants aussi - qui voyaient dans ces associations de laïcs un agent de dislocation de l'autorité cléricale au sein du catholicisme et s'en réjouissaient un peu trop. Au libre penseur Dumont, député du Doubs, qui proclamait «Ce n'est pas avec l'Eglise de Rome dont nous devons ignorer la hiérarchie que nous traitons, mais avec les communautés de fidèles qui se formeront en France pour pratiquer la religion à leur manière», Briand rétorque : «Il y a des curés dans l'Eglise catholique, il y a aussi des évêques, il y a même un pape... Ce sont là des mots qui peuvent écorcher les lèvres de certains d'entre vous, mais ils correspondent à des réalités...»(11).

Le vote final eut lieu à la Chambre le 3 juillet : 341 députés contre 233 se prononcèrent pour la Séparation, que le Sénat devait entériner à son tour le 6 décembre, la loi pouvant ainsi être publiée le 11 décembre 1905 au *Journal officiel*. Or dans ce vote du 3 juillet, un fait notable apparaît, que l'on n'a pas assez remarqué : dans une France

dont les élus du Centre et du Midi ont massivement dit oui à la Séparation hors de quelques bastions catholiques comme l'Aveyron ou les Basses-Pyrénées, ce ne sont pas la Bretagne ou l'Anjou, certes en majorité hostiles à la loi, qui se distinguent par leur refus ; c'est un bloc de départements normands, accru seulement de la Mayenne. La totalité des élus de la Basse-Normandie et de la Seine-Inférieure - deux députés de l'Eure sur cinq font défaut(12) pour qu'on ait unanimité provinciale - se sont prononcés contre. S'agit-il d'élus « cléricaux » comme on disait alors, de conservateurs, de monarchistes nostalgiques ? S'il y en a parmi eux sans doute, tels le marquis de Boury ou le comte d'Osmoy sans l'Eure, le marquis de Pomereu dans la circonscription de Rouen - extra muros, ou encore André Suchetet, grand propriétaire de la région havraise, grand défenseur de l'Eglise et des écoles catholiques, l'étude des parlementaires haut-normands, pour ne parler que de ceux-là dont j'ai eu l'occasion de publier le dictionnaire(13), montre en réalité qu'il s'agit bien souvent de républicains, modérés certes, mais pas « modérément républicains » selon une formule célèbre. Plus d'un avait soutenu les lois laïques de Jules Ferry et fait montre, dans leur programme, de quelque anticléricalisme tel Richard Waddington (désormais sénateur) contribuant en son temps à lancer le *Petit Rouennais*. Citons en Seine-Inférieure le député de Rouen Ernest Borgnet, qui venait de battre en 1902 l'ancien maire Louis Ricard ; Georges Bouctot, Louis Brindeau maire du Havre ou mieux encore Jules Siegfried, vieux républicain aux idées très sociales(14) mais qualifié de « clérical huguenot » par ses collègues radicaux agacés de le voir invoquer la Bible... Beaucoup d'entre eux se rattachent à l'Alliance démocratique, parti de centre-gauche. Et pourtant ils votent contre la loi de 1905. Etonnant comportement qu'André Siegfried s'attachera à expliquer dans son fameux *Tableau politique de la France de l'Ouest*, publié en 1913. Le Normand, dira-t-il, est un *whig*, c'est-à-dire une sorte de libéral à l'anglaise. Siegfried songe-t-il qu'en Grande-Bretagne les libéraux d'alors, tel un Gladstone, étaient souvent d'une grande piété ? De ce côté-ci de la Manche, en tout cas, il est clair que le « whig » normand, religieux ou pas, refuse les idéologies extrêmes, de gauche comme de droite. Comme Paul Bignon, député du Tréport, qui a voté contre la Séparation, ils souhaitent l'apaisement et préconisent une soumission à la loi que faciliterait, espèrent-ils, « une application animée d'esprit de tolérance ». Voilà le mot-clé pour ces républicains fondamen-

talement libéraux. A l'aise dans une République modérée qui a laïcisé l'Etat tout en maintenant le compromis des liens concordataires, nos élus normands récusent la dérive que leur semble être une surenchère radicale menant, depuis 1901, à une réduction de fait de la liberté religieuse en France. S'ils n'ont peut-être pas perçu les opportunités qu'ouvrait, pour l'avenir, une application non-sectaire de la loi de Séparation, ils n'ont que trop compris, et c'est leur mérite, qu'en 1905 celle-ci était loin encore d'être l'instrument de paix et de conciliation qu'elle allait effectivement devenir par la suite.

Notes :

1) *Histoire du diocèse de Rouen-Le Havre*, sous la dir. de N.J. CHALINE, Paris, Beauchesne, 1976, chap. VIII.

2) Jean-Marie MAYEUR, *La séparation des Eglises et de l'Etat*, Paris, Ed. de l'Atelier, 2005.

3) *L'Action*, 8 mai 1903 : « Aux libres penseurs. Aux républicains ».

4) J.M. MAYEUR, op. cit., p. 41-42.

5) C'est seulement chez certains monarchistes opposés au ralliement qu'apparaît alors l'idée qu'une séparation, malgré ses dangers, pourrait être profitable à l'Eglise en la libérant de toute dépendance envers un pouvoir honni.

6) J.M. MAYEUR, op. Cit., p. 46.

7) Ibidem p. 95.

8) Ibid. p. 56.

9) Discours du 10 avril 1905, cité ibid. p. 62-63.

10) J.M. MAYEUR, op. cit. p.93.

11) Débat du 22 avril, cité ibid. p 82.

12) Il s'agit de Modeste Leroy, avocat plutôt modéré mais profondément anticlérical, rêvant, dira-t-il, d'une religion « sans pratiques, sans temples et sans pasteurs », et d'Abel Lefèvre, un instituteur membre de la loge maçonnique de Pacy-sur-Eure et fondateur en 1899 du journal radical *Le Progrès de l'Eure*.

13) Jean-Pierre CHALINE, Anne-Marie SOHN, *Dictionnaire des parlementaires de Haute-Normandie, 1871-1940*, Publications de l'Université de Rouen, 2000.

14) Jules Siegfried fut, rappelons-le, le promoteur de la loi sur les Habitations à Bon Marché (H.B.M., ancêtres de nos H.L.M.).

II

MGR FUZET, ARCHEVÊQUE DE ROUEN, ET LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

par Mme Nadine-Josette CHALINE

Alors que le XIX^{ème} siècle finissant avait connu un net apaisement dans les relations difficiles entre l'Eglise et l'Etat républicain, grâce, tout à la fois, au ralliement à la République préconisé par Rome et à une incontestable bonne volonté des autorités civiles, les premières années du XX^{ème} siècle voient la reprise du conflit. A Rouen comme ailleurs, les lois contre les congrégations religieuses et la rupture du Concordat vont, bien sûr, agiter les esprits. Mais les événements y prennent un relief particulier en raison de la présence, sur le siège métropolitain, de Mgr Fuzet, prélat à la forte personnalité, très lié au monde républicain et dont l'influence dépasse largement le cadre diocésain.

Un archevêque républicain.

Personnalité originale dans l'épiscopat français de l'époque, Mgr Fuzet était très critiqué dans son diocèse de Beauvais et sa venue à Rouen en 1899, à la mort du cardinal Sourrieu, ne fut pas très bien accueillie. « Sa nomination... contrista tout le monde... *La Libre Parole* avait fait au prélat une réputation terrible... Il ne passait pas pour pieux ; les plus bienveillants concédaient seulement qu'il avait tout de même la foi, bien qu'il ne la manifestât point par des effusions publiques... » note avec humour dans ses *Souvenirs* le rouennais Edward Montier(1). Le fait est que Mgr Fuzet avait la réputation, justifiée, d'avoir un caractère peu facile et était redouté. Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris et séminariste à Rouen au début du siècle, en traça également un portrait terrible lors de son discours de réception dans notre Académie : « Un masque de consul romain... un regard que l'on sentait peser sur soi sans y percevoir une

chaleur humaine, les lèvres serrées sur de longs silences et d'où ne sortait d'ordinaire que le mot bref qui déconcertait ou l'ironie qu'on redoutait...» (2).

Né dans le Gard en 1839 et ordonné prêtre en 1867, l'abbé Fuzet avait été affecté, après un court passage comme vicaire à Nîmes, aux Facultés catholiques de Lille, qu'il quitte après un conflit avec ses supérieurs. Très vite il s'était affirmé républicain, notamment dans une brochure anonyme - dont on connut cependant rapidement l'auteur - *De l'attitude politique du clergé en face de la démocratie*, dans laquelle il attribuait l'anticléricalisme croissant à l'excessif attachement de l'Eglise à la monarchie. Une telle profession de foi lui valut de solides inimitiés dans le clergé et le monde catholique encore très liés aux milieux royalistes, mais lui permit de nouer d'utiles relations avec des personnalités républicaines comme Waldeck-Rousseau ou les préfets Girardin et Monod, qu'il sut utiliser pour faciliter sa carrière (3). N'écrit-il pas à ce dernier en 1882 son désir d'accéder à l'épiscopat, afin de voir avec lui «enfin un évêque donner ouvertement au clergé le signal d'une large adhésion aux idées démocratiques»... en ajoutant «une mitre ne me fera pas tourner la tête» (4). Ses vœux sont enfin exaucés en 1887 avec sa nomination à l'évêché de Saint-Denis de la Réunion. Ce n'est certainement pas le poste dont il rêvait, et, à peine installé dans l'île, il ne songe qu'à rentrer, surveillant toutes les vacances de sièges, vantant sa candidature auprès de ses amis politiques : «Les évêques dévoués au gouvernement sont assez rares pour qu'on fasse quelque chose pour eux», écrit-il à M. de Girardin (5). Des personnes dévouées lui signalent non seulement les diverses vacances mais aussi les santés fragiles de vénérables titulaires dont la fin semble proche ! L'équipée boulangiste l'inquiète (6) avant d'être rassuré par la fin du général Boulanger ; il applaudit au toast d'Alger prononcé par le cardinal Lavignerie et se réjouit de l'encyclique *Au milieu des sollicitudes* appelant les catholiques français à se rallier à la République, qui lui semble une éclatante confirmation de ses convictions. Peu de temps après, c'est le retour tant souhaité en métropole avec sa nomination à l'évêché de Beauvais.

Sa première instruction pastorale y est une invitation à accepter la démocratie : «Ne maudissons pas ses victoires...N'ayons ni exclusions systématiques ni rancunes obstinées...» conseille-t-il à ses

nouveaux diocésains (7). Ses initiatives sont loin d'être appréciées du clergé de l'Oise et des fidèles, notamment lorsque, contrairement à la plupart des autres évêques, il recommande en 1895 une attitude conciliante face à la « loi d'abonnement » qui frappe les congrégations d'une taxe annuelle sur leurs biens. Une « résistance bruyante » lui semble contraire à l'intérêt bien compris des congrégations. Une violente campagne de presse se déchaîne contre lui. Son tempérament autoritaire et ses décisions sans appel suscitent également de violentes réactions. Pamphlets et recueils de caricatures lui reprochent d'être « à plat ventre devant le gouvernement » (8). C'est donc précédé d'une telle réputation que Mgr Fuzet arrive à Rouen, où il va vivre les années de crise préluant à la fin du Concordat puis la mise en place de la Séparation de l'Église et de l'État.

Le nouvel archevêque de Rouen et les mesures anticongréganistes.

Depuis quelques années les problèmes se multiplient, relatifs surtout aux congrégations religieuses, particulièrement après le vote de la loi de 1901. On sait que cette loi sur les associations, qui dans l'esprit de Waldeck-Rousseau, ami personnel de Mgr Fuzet, devait être appliquée avec une grande souplesse, allait se transformer sous son successeur Emile Combes en instrument de lutte antireligieuse, et aboutir à la fermeture de nombreuses écoles tenues par des congrégations religieuses. Malgré cela, et comme en 1895, alors que tant d'évêques protestent et s'insurgent, le nouvel archevêque de Rouen préconise la soumission à la loi, préférant l'obéissance - en demandant dérogation si besoin - plutôt qu'un refus de principe. Déjà, au lendemain de son arrivée, il avait sollicité de Waldeck-Rousseau la possibilité pour les petites sœurs des pauvres de récupérer les legs destinés au secours des vieillards et, quelques mois plus tard, le conseil d'État avait décidé de « dégrever les petites sœurs des pauvres de toute taxe sur leurs biens, y compris les chapelles » (9).

Pour préserver, cette fois, l'avenir des congrégations religieuses et de leurs écoles nombreuses dans le département, Mgr Fuzet souhaiterait des négociations entre le gouvernement français et Rome et s'en ouvre au pape : « Un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra en venir à une entente des deux puissances. Plaise à Dieu que ce soit avant l'ère des conflits sans issue et des destructions irrémédiables » (10). En fait, son vœu serait un Concordat spécial pour

les congrégations, qui n'étaient pas concernées par celui de 1801, et il y fait allusion dans sa lettre pastorale du 15 janvier 1901 : « Puisse un concordat pour les ordres religieux inaugurer le nouveau siècle et lui apporter les bienfaits dont le concordat pour le clergé séculier a doté le siècle qui vient de se finir ! » La presse s'empare de la question et particulièrement Jean de Bonnefon qui, dans *Le Journal* du 7 février 1901, donne un article intitulé « Les associations et la médiation de Mgr Fuzet ». L'auteur, en relations suivies avec l'archevêque de Rouen qui a volontiers recours à lui pour faire passer une idée dans la presse, envisageait les modalités possibles. Force est de reconnaître que la plupart des journaux ne partagèrent pas l'enthousiasme de Bonnefon. *La Libre Parole* se déchaîne, dénonçant une nouvelle fois « le Fuzet à tout faire de la franc-maçonnerie » (11) et l'affublant du sobriquet de Cauchon II... Cassagnac, dans *L'Autorité*, trouve absurde, pour sa part, de proposer un second concordat alors que le premier subit bien des attaques (12). Le fait est que ni Rome ni Paris ne relèvent l'idée.

La loi est donc appliquée avec rigueur à l'encontre des congrégations. Les bénédictins à peine revenus à Saint-Wandrille prennent à nouveau le chemin de l'exil, suivis bientôt par les quelques jésuites du diocèse, puis par les franciscains et les dominicains. Malgré ces tracasseries, Mgr Fuzet refuse avec quatre autres évêques de signer la pétition de l'épiscopat français contre la politique anticléricale. Outre la réprobation de nombreux fidèles, cette abstention lui attire les sarcasmes de la presse : à la caricature de *L'Echo de Normandie* répondant l'article de *L'Autorité* accusant « cet archevêque par la grâce de la Gueuse... de payer sa mitre argent comptant » (13).

Ignorant ces attaques, Mgr Fuzet ne modifie pas sa ligne de conduite et se conforme en 1903 aux prescriptions gouvernementales exigeant la fermeture au public des chapelles congréganistes. A plusieurs reprises il recommande à son clergé de ne pas intervenir dans la vie politique, sans se faire toutefois beaucoup d'illusions sur l'accueil réservé à ses propos : « Les extrêmes des deux côtés s'en moqueront. Les fous feront comme Cassagnac, qu'on devrait bien envoyer à l'Institut Pasteur », écrit-il à Monod... Lors des mesures de laïcisation de l'enseignement, il invite son clergé « à ne pas prendre vis-à-vis des écoles publiques une attitude hostile aussi préjudiciable à la tranquillité des populations qu'à l'influence des religions » et à ne pas employer « en parlant des écoles laïques de désignations

outrageantes... (car) l'école communale a droit à (la) sollicitude et à (l')affection du prêtre» (14). Dans son Instruction pastorale pour le carême 1904, consacrée aux « Vertus chrétiennes de Prudence et de Justice », il résume son action dans les difficultés que traverse l'Église par cette phrase : « L'intelligence du présent est non moins nécessaire à la prudence chrétienne que le souvenir du passé ».

Mgr Fuzet et la loi de Séparation de L'Église et de l'État de 1905.

L'archevêque de Rouen est très attaché au Concordat, dont il apprécie les avantages avec, notamment, ce contrepois que représente le gouvernement français face à la curie romaine. Ne doit-il pas d'ailleurs son élévation à l'épiscopat au gouvernement plus qu'au nonce ! Cette appréhension de se retrouver seul face à la curie est d'ailleurs partagée par quelques évêques comme celui de Tarentaise, qui écrit à Mgr Fuzet le 7 octobre 1905 : « Que deviendront les évêques libéraux après la Séparation ? Ils seront tout à fait à la merci des janissaires et des policiers de la Curie. Et dans ce cas, comment pourront-ils administrer leur diocèse ? Il me serait agréable de savoir que Votre Grandeur est décidée à intervenir d'une façon quelconque ». Cependant, malgré cette crainte et voyant la Séparation inévitable, l'archevêque de Rouen juge préférable de se placer dans cette hypothèse : « Si cette législation néfaste était promulguée, nous ne serions pas de ceux qui se renfermeraient dans le désespoir du vaincu, n'ayant plus d'autre courage que de maudire les vainqueurs... Non, nous ne bouderons pas » (15). D'ailleurs, résister à la volonté de l'État risquerait fort, pense-t-il, de déboucher sur une crise dont les effets seraient peut-être encore plus dévastateurs. Il faut se garder de prêter à toute la société les sentiments que peut ressentir le clergé et ne pas se lancer dans une résistance, qui risquerait de se révéler très minoritaire (16). Mais il est un article du projet de loi - l'article 4 - sur lequel l'Église ne peut transiger : celui qui institue des associations cultuelles pour gérer les paroisses, car il les place en dehors de l'autorité des évêques, ouvrant ainsi « la porte au schisme et au désordre » (17). Il dénonce dans ces futurs organismes une « institution purement laïque » imposée à l'Église, dans laquelle n'importe qui se disant catholique pourrait se glisser et revendiquer des biens ecclésiastiques. Mgr Fuzet est prêt à accepter la Séparation, à condition cependant qu'elle soit assortie de conditions loyales et

équitables et que les pouvoirs des évêques soient garantis.

Aussi durant la discussion du projet de loi à la Chambre, il déploie une très grande activité, accordant de nombreux entretiens à la presse, multipliant les démarches auprès de ses amis ou de personnalités politiques influentes comme Briand, rapporteur de la loi.. Dans son *Bulletin religieux* du 4 novembre 1905, il relate avec satisfaction son entrevue avec le ministre au cours d'un dîner chez Jean de Bonnefon et commente, «dans une causerie charmante...(avec) un de nos adversaires les plus redoutables, mais qui est un esprit sincère et un causeur séduisant», il a pu exprimer certaines réserves, notamment à propos de l'article 4. «Il fallait qu'il n'y eût dans cette loi aucune disposition contraire aux principes fondamentaux de la religion catholique, comme des religions protestantes et juives», demanda l'archevêque (18). Aussi les modifications apportées par Briand, notamment à propos des associations cultuelles devant prendre la suite des fabriques chargées d'administrer les paroisses, rassurent l'archevêque, puisqu'il est précisé qu'elles devront se conformer «aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice» (19). L'autorité des évêques est ainsi sauvegardée.

Avant même le vote de la loi le 5 décembre 1905, Mgr Fuzet a donné à ses prêtres des consignes à propos des prochains inventaires des biens mobiliers et immobiliers des paroisses: «Si les inventaires ne sont pas faits, le conseil de fabrique et vous avez le devoir d'y procéder au plus tôt. Vous inviterez M. le Maire à assister à cette opération... Dans presque toutes nos paroisses, les municipalités et les conseils de fabrique entretiennent de bonnes relations qu'il importe de conserver avec soin... Si... la néfaste séparation s'accomplit, nous aurons besoin du concours bienveillant des municipalités pour résoudre les plus graves questions...»(20). A la différence de la majorité des évêques français, fort réservés sinon hostiles, l'archevêque de Rouen se montre donc favorable à une collaboration entre le curé, les fabriciens et les autorités municipales. Une telle position lui vaut les attaques d'une partie de la presse de droite: «Qu'il se trouve encore un prélat pour semer, pour afficher la division parmi nous, pour nous tirer dans le dos, l'exemple peut être si dangereux, si néfaste, qu'il ne saurait passer sans une énergique protestation», proclame *L'Autorité* le 16 juin. Les journaux de gauche ne sont toutefois pas plus aimables, à l'image du *Petit Rouennais* qui le traite de «faux républicain»....

Une fois la loi votée, le pape la condamne le 11 février 1906 mais réserve son jugement à propos des associations cultuelles. Mgr Fuzet s'estime alors autorisé à faire valoir son point de vue. Prenant le *Bulletin religieux* comme tribune, il avait déjà publié, signant «l'abbé X», un très long article intitulé «Lettre à un curé de campagne» (21), dans lequel il expose les raisons incitant à accepter ces associations cultuelles. La première est qu'une association sera nécessaire «pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte... dans l'intérêt suprême du salut des âmes». Il s'agit donc, tout simplement, de continuer «l'œuvre de sauvetage confiée par Jésus-Christ», mission la plus importante de l'Eglise. Pourquoi alors ne pas profiter de ce qui est permis ? «Refuser ce que... propose le législateur, ce n'est pas faire échec à la loi..., c'est simplement désarmer». Mieux même, une bonne utilisation de la loi peut la retourner contre ses auteurs, qui souhaitent la disparition de l'Eglise. Pourquoi ne pas profiter des diverses réunions pour se rapprocher des fidèles et parler de «beaucoup d'autres choses à l'occasion du compte rendu financier»... «L'Association sera ce que nous la ferons!» écrit l'archevêque. L'expérience doit donc être tentée, telle est la conclusion de l'abbé X.-Mgr Fuzet.

Dès l'été 1905, l'archevêque a étudié la situation des catholiques allemands, qui ont adopté le système des associations, avec l'accord de Rome, après les luttes du Kulturkampf. Pour se documenter, il envoie outre-Rhin l'abbé Mério, professeur d'allemand à l'Institution Join-Lambert de Rouen, et à partir des renseignements fournis par l'archevêque de Cologne, Mgr Fuzet rédige un long «mémoire confidentiel», anonyme, distribué aux évêques lors de leur réunion de mai 1906. Il met en garde contre l'illusion de croire qu'un «gouvernement réparateur» reviendra sur la loi, ou de prêter au peuple «nos saintes ardeurs de revanche», et conclue à la nécessité des associations cultuelles, comme Rome les avait autorisées en Allemagne il y a un quart de siècle «ad avertenda graviora mala», d'autant plus que l'article 4 présente toutes garanties. Ce mémoire, dont la presse eut connaissance, vaut à Mgr Fuzet un certain nombre de lettres. Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, lui dit son accord et lui demande de prendre la tête des «modérés». L'abbé Lemire, alors député, sollicite également son intervention : «Je supplie Votre Grandeur... d'user de son influence secrète, pénétrante, impérieuse s'il le faut, pour sauver notre pays d'une guerre religieuse, qui serait un

désastre» (22). Les divers courriers échangés avec Rome, les visites de diverses personnalités ne réussirent pourtant pas à modifier l'avis du pape, qui interdit de former des associations cultuelles. Bien plus, Pie X refuse même à Mgr Fuzet, en novembre 1906, l'autorisation de fonder une « Association de Saint-Romain » pour sauver les biens du séminaire de Rouen.

L'attitude conciliante de l'archevêque se retrouve encore lors de la réalisation des Inventaires, dont le déroulement dans le diocèse se fait sans incidents majeurs, alors qu'ils ont parfois suscité l'émeute dans certaines régions. Très tôt, on l'a vu, Mgr Fuzet enjoint à son clergé de procéder aussi rapidement et exactement que possible à ces inventaires prévus par la loi, et l'on sait le prix qu'il attachait aux bonnes relations avec les municipalités. Les premiers eurent lieu fin janvier 1906 dans les églises de Rouen. Bien des prêtres ont prié leurs fidèles de ne se livrer à aucune manifestation et se sont bornés à lire, ou faire lire, une protestation reprenant une formule souvent répétée : « Nous n'entendons en aucune manière donner une approbation quelconque à l'aliénation, même d'une partie si minime soit-elle, des biens de la fabrique »..., avant de laisser l'agent effectuer son travail. Mgr Fuzet n'hésite d'ailleurs pas à déplacer le prêtre qui résiste à ses injonctions. Des incidents, modestes, surviennent dans quelques paroisses du Pays de Caux et du littoral, où les marins-pêcheurs cherchent à empêcher l'agent des Domaines d'entrer dans l'église puis se calment à l'invitation du curé, qui fait entrer l'inspecteur par la sacristie ou une porte dérobée. Un seul fonctionnaire fut légèrement bousculé. Ce cas unique prend toute sa signification si on le compare aux 29 fonctionnaires malmenés à Angers, aux 151 de Rennes, aux 179 de Paris... Le procureur général de Rouen, dans son rapport, attribue cette grande modération au caractère de la population « nullement portée aux ardeurs et aux exagérations des luttes religieuses... et à l'influence de l'archevêque... dont les instructions ont généralement imposé au clergé une sage retenue » (23). Le préfet se félicite, lui aussi, de l'attitude « compréhensive » du prélat, qui « a su éviter de se jeter dans la lutte des partis avec l'ardeur hargneuse et l'ambitieuse opiniâtreté qu'y déploient les autres évêques ». Dans ces conditions, la notification faite à Mgr Fuzet, lors des fêtes de Noël 1906, de devoir quitter le palais épiscopal confisqué, suscita quelques remous...

La réorganisation du diocèse.

Une fois la Séparation votée et les Inventaires effectués, une lourde tâche attendait l'archevêque : la réorganisation du diocèse désormais privé du secours de l'État. Le problème financier est le principal, mais s'y ajoutent la question des locaux - il faut reloger les petit et grand séminaires et l'archevêque lui-même - et de multiples tracasseries administratives comme la déclaration à faire avant chaque messe, l'office étant désormais assimilé à une réunion publique.

Au bout de quelques mois qui virent des poursuites devant les tribunaux par suite du refus de se plier à des réglementations tatillonnes, la raison l'emporte et Mgr Fuzet fait tout son possible pour maintenir de bonnes relations avec les autorités tant municipales que départementales, même si, dans quelques communes rurales, on assiste parfois à des scènes dignes de comédie concernant les cloches ou la présence d'emblèmes religieux dans les salles de classe... La loi n'ayant pu tout prévoir suscite parfois des interprétations contradictoires et les décisions d'un sous-préfet peuvent être démenties par le préfet quelques semaines plus tard. Les maires de petites communes se trouvent souvent très embarrassés, tel celui de Mesnil-sous-Jumièges, qui adresse une véritable supplique au préfet en juillet 1906 : « Je voudrais, M. le Préfet, pouvoir sortir de ce dilemme le plus tôt possible afin de ne pas paraître plus longtemps ridicule... ».

Bien plus préoccupante est la question du traitement des ecclésiastiques. Avant la Séparation, quelque 600 prêtres du diocèse, exerçant le ministère paroissial, recevaient un salaire de l'État. Or la rupture du Concordat met fin à cette source de revenu, pas d'un seul coup sans doute, puisque des étapes sont prévues, mais toute rémunération provenant de l'État aura disparu en 1914. Dans l'immédiat, seuls 400 prêtres bénéficient d'une somme, qui ira en s'amenuisant, pendant quatre ou huit ans selon les cas. Assurer durablement la subsistance du clergé est le premier souci de l'archevêque, qui sait combien il est illusoire de compter sur le simple casuel et les honoraires de messes, dont le montant varie considérablement d'une région à l'autre du diocèse. Aussi par sa lettre du 29 janvier 1906, Mgr Fuzet institue un « Denier du culte » destiné à « fournir les subsides nécessaires... (à) l'exercice du culte avec l'existence matérielle du Clergé ». Désormais le conseil de fabrique,

tant qu'il restera en fonction, et le desservant perçoivent cet argent de la façon qu'ils jugent la mieux appropriée. De même pour venir en aide aux prêtres malades, le prélat organise la «Mutualité ecclésiastique normande», fonctionnant comme une société libre de secours mutuel, dont les statuts sont déposés à la préfecture en janvier 1907, car, écrit-il, «la situation pécuniaire faite au clergé par les lois actuelles rend plus que jamais nécessaires pour lui la prévoyance et la solidarité». Pie X condamnera les Mutualités en 1908, mais Mgr Fuzet n'en continue pas moins à développer celle de son diocèse, qui compte 568 membres en 1909.

Soucieux de l'administration des paroisses, il organise aussi des «conseils paroissiaux» pour seconder le curé et remplacer les fabriques appelées à disparaître. Il prépare ainsi l'avenir en espérant que, le jour où le pape finira par admettre les associations culturelles, il suffira de transformer ces conseils paroissiaux en associations sans la moindre rupture.

Dernière question urgente, la recherche de nouveaux locaux pour l'administration et l'enseignement ecclésiastiques. Dans l'immédiat, on a recours à des relogements provisoires ; mais pour l'avenir, il s'agit impérativement d'acheter ou de louer de nouveaux immeubles. C'est l'œuvre d'une «Société anonyme d'enseignement libre et de maisons de famille de la Seine-Inférieure», qui fait l'acquisition d'un ensemble d'immeubles dans le faubourg nord de Rouen. Le petit séminaire, devenu Institution Saint-Romain, s'installe route de Neufchâtel, le grand séminaire à côté, rue du Champ-des-Oiseaux, dans des locaux abandonnés par les sœurs de la Providence, et l'archevêque lui-même se loge également sur cette hauteur dominant Rouen, formant ainsi un véritable «quartier épiscopal»(24). La réorganisation du diocèse s'opère ainsi assez vite sous la forte impulsion de Mgr Fuzet, qui espère toujours l'instauration de nouveaux rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Le siège de Rouen fut donc occupé lors de ces années cruciales par une personnalité un peu atypique dans le monde épiscopal. Son caractère autoritaire, qui lui valut bien des inimitiés et fut parfois difficilement supportable pour son clergé, lui permit cependant de réagir rapidement ; ses relations avec des personnalités politiques, pas toujours très en cour chez les autres évêques, facilitèrent ses interventions auprès de certains membres du gouvernement comme Briand. Et dans les années qui suivent la Séparation, si son rôle ne fut

pas toujours très apprécié par Rome, qui ne lui accorda pas le chapeau de cardinal donné à quasiment tous ses prédécesseurs, il n'en continue pas moins à tenter de convaincre des personnalités de la Curie de la nécessité de renouer des relations diplomatiques avec Paris. A plusieurs reprises le curé de la Madeleine de Rouen fait vainement le voyage de Rome pour porter le message de son archevêque au cardinal Gasparri. Lorsque Mgr Fuzet disparaît en 1915, une guerre dévastatrice s'est abattue sur l'Europe, et l'absence de relations diplomatiques entre la papauté et la France se fait particulièrement sentir.

Notes :

1) Edward MONTIER : *Souvenirs* dactylographiés, p. 142.

2) Discours de réception de Mgr BLANCHET, *Précis de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1957-1959, p. 142.

3) Les papiers de Mgr FUZET sont conservés aux Archives diocésaines ou, pour les documents rassemblés par le chanoine CORDONNIER pour la rédaction de la biographie qu'il lui a consacrée, à la bibliothèque municipale de Rouen. Ces papiers contiennent plusieurs lettres de Mme Waldeck-Rousseau faisant allusion à l'amitié qui liait son mari à l'archevêque de Rouen.

4) Lettre du 23 octobre 1882. Archives diocésaines

5) Lettre à M. de Girardin, 30 octobre 1888. Archives diocésaines.

6) « Si vous passez à Paris de gauche à droite, pleurez votre pauvre évêque de la Réunion », écrit-il à Girardin le 24 août 1889. Archives diocésaines.

7) Texte publié dans Mgr Fuzet : *Dix ans d'épiscopat à Saint-Denis et à Beauvais*, Paris 1899, p.212.

8) Les démêlés de Mgr FUZET avec son clergé sont rapportés par BELLOVACUS dans *Premières notes d'un témoin*, Paris, 1895, 370 pages. Le pseudonyme Bellovacus cache l'abbé Fesch, ancien directeur du *Bulletin religieux de Beauvais* évincé de son poste par le nouvel évêque. Quant au livret de 18 caricatures intitulé *Quelques traits de la vie de Mgr Bibelot*, il est signé « Des diocésains reconnaissants... ». On y voit, entre autres, Mgr Fuzet se traînant aux pieds du président de la République lors de son passage à Beauvais, ou s'emparant de tableaux lors d'une visite chez un diocésain... De plus en 1895, *Le journal officiel de l'Empire des Bellovaques* publie plusieurs numéros portant en première page, sous forme de litanies, « De Mgr Fuzet, délivrez-nous Seigneur ! »...

9) Lettre de M. DUMAY à Mgr Fuzet du 22 mai 1900. Archives diocésaines.

- 10) Lettre à Sa Sainteté le pape Léon XIII citée dans Mgr Fuzet : *Dernières années concordataires*, Paris, 1906, p. 105.
- 11) *La libre Parole*, 9 mai 1901.
- 12) *L'Autorité*, 30 avril 1901.
- 13) *L'Autorité*, 8 novembre 1903.
- 14) «Les devoirs que les circonstances présentes imposent au clergé et aux fidèles», in *Dernières années concordataires*, p.226.
- 15) «Le projet d'organisation des associations cultuelles», lettre au clergé, *Ibidem*, p.337.
- 16) Voir l'ouvrage de Jean-Marie MAYEUR : *La séparation des Eglises et de l'Etat*, rééd. Paris, 2005, 255 p.
- 17) *Dernières années concordataires...*, op. cit., p.338.
- 18) *Bulletin religieux*, 4 novembre 1905. Lettre de l'archevêque à M. le Directeur du Bulletin religieux publiée sous le titre «M. Briand et Monseigneur l'Archevêque».
- 19) Le texte de la loi est publié par Jean-Marie MAYEUR : *op. cit.*, p.223-237.
- 20) *Bulletin religieux*, 10 juin 1905. L'archevêque rappelle qu'un tel inventaire est demandé chaque année depuis une circulaire de 1882, mais très rares étaient les prêtres qui s'y étaient pliés.
- 21) *Bulletin religieux*, 9 décembre 1905.
- 22) Lettre du 23 mai 1906, Archives diocésaines. Sur le «mémoire» voir J.M. MAYEUR : *op. cit.*, p. 172.
- 23) Rapport du procureur général du 28 mars 1906. Archives Nationales BB 18 2309(8).
- 24) Ce regroupement de bâtiments ecclésiastiques (aux 41, 43 et 45 route de Neufchâtel) rappelle quelque peu le quartier des couvents de la Réforme catholique que l'on trouve dans le nord-est de Rouen. Toutefois le successeur de Mgr Fuzet, le cardinal Dubois, récupéra le palais épiscopal proche de la cathédrale, qui n'avait pas reçu d'affectation ; le gouvernement acceptant de le lui rendre pour le remercier d'être allé plaider la cause de la France au Proche- Orient.

III

LES CONSÉQUENCES DE LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

par M. Yves-Marie HILAIRE

Professeur émérite d'histoire contemporaine
à l'Université de Lille III

Le 29 janvier 1907, répondant à une interpellation de l'extrême gauche à la Chambre sur l'application de la loi de Séparation, le président du Conseil Georges Clémenceau déclare : « Il fallait appliquer la loi qui avait tout prévu, hormis ce qui est arrivé », et il ajoute : « Nous sommes dans l'incohérence puisqu'on nous y a mis. J'y suis, j'y reste ». La commémoration apaisée du centenaire de la loi de 1905, illustrée par la Lettre du pape Jean-Paul II à Mgr Ricard président de la Conférence des évêques de France, 99 ans après, jour pour jour, l'encyclique *Vehementer nos* (11-2-1906/11-2-2005) condamnant la Séparation ne doit pas faire illusion. Comme le dit pudiquement la Lettre du pape, la séparation fut un « événement douloureux et traumatisant pour l'Église en France ». Après l'expulsion des congréganistes, les troubles des inventaires, la succession des condamnations romaines, la mainmise de l'État sur les biens de l'Église créent une situation conflictuelle qui fait craindre l'éradication du catholicisme annoncée par René Viviani et souhaitée par les radicaux les plus anticléricaux qui veulent imposer le monopole d'une école laïciste.

A première vue les craintes des contemporains étaient justifiées si l'on tente d'évaluer les pertes des Églises. On prendra en compte d'abord les pertes financières très lourdes : le budget des cultes, en diminution depuis 1880, atteignait encore 40 millions 900.000 francs-or en 1905 auxquels s'ajoutaient des crédits départementaux et municipaux. Le patrimoine des églises, évalué à 411 millions de

francs-or par Caillaux en 1911, revient à l'État : il inclut les biens des fabriques, des diocèses, notamment les évêchés et les séminaires, et ceux des fondations religieuses pour lesquels il viole la volonté des testateurs. C'est la deuxième grande confiscation des biens d'église après celle de 1790. Un coup très grave est porté aux fondations que les Français n'utilisent pas assez pour faire vivre un certain nombre d'institutions et d'associations. La perte des biens des fabriques provoque « La grande pitié des églises de France », dénoncée par Maurice Barrès en 1910 dans *l'Écho de Paris*. D'après l'enquête partielle effectuée par Barrès, 6 diocèses possèdent au moins 40 églises menacées de délabrement ; 3 d'entre eux se trouvent dans des régions très pauvres.

| | | | | | |
|------|--------|--------|---------|-------|-------|
| Sens | Troyes | Evreux | Ajaccio | Rodez | Mende |
| 116 | 40 | 40 | 98 | 94 | 59 |

Discrédit moral ensuite. Le clergé, qui considérait que son traitement représentait les intérêts d'une dette nationale reconnue par la Constituante et par Bonaparte, se trouve spolié de ses ressources. Dans les régions pauvres, les vieux prêtres pardonneront difficilement au régime de les avoir réduits à la misère et son effondrement en 1940 ne sera pas regretté dans beaucoup de presbytères de la « zone sud ». En Corse, le denier du culte mis en place produit 53.000 francs au lieu des 300.000 francs nécessaires et beaucoup de prêtres se livrent à de petits métiers pour subsister. Globalement on peut considérer que le clergé français est trop pauvre pour son action d'utilité publique dans une France de plus en plus riche. Le clergé, qui n'est plus protégé par l'État, n'a plus de statut légal et son recrutement s'en ressent : au niveau national, les ordinations de prêtres séculiers au nombre de 1733 en 1901 déclinent de plus de moitié en douze ans pour atteindre 825 en 1913. Cependant de 1913 à 1956, excepté pendant les guerres, il y aura toujours plus de 800 ordinations de prêtres séculiers. Les étudiants en théologie protestante diminuent de plus de moitié entre 1904 et 1911 et les vocations rabbiniques sont également menacées. Les populations sensibles à l'influence de l'administration, notamment dans le Centre et le Sud-Ouest, sont tentées de se détacher de l'Église. L'idéologie officielle étant souvent dominée par un laïcisme soupçonneux, les fonctionnaires croyants n'osent plus assister à la messe de peur d'être mal notés. Des maires anticléricaux multiplient

les mesures de persécutions contre le clergé : procès-verbaux pour délits de mendicité infligés aux curés qui recueillent le denier du culte, interdiction des processions, réglementation stricte des sonneries de cloches, prohibition de toute manifestation extérieure. Les prêtres, insultés par la presse anticléricale, se groupent dans des ligues de défense religieuse et sacerdotale.

De nombreux croyants se posent des problèmes de conscience. Des officiers, des receveurs de l'enregistrement, des notaires, des maires, des acheteurs ou locataires de terres spoliés, consultent les évêchés pour leur demander des règles de conduite. A l'inverse quelques prêtres désorientés tentent de fonder des associations cultuelles, en accord avec la loi républicaine, mais ils deviennent schismatiques. Ces cultuelles sont relativement nombreuses dans le Sud-Ouest et dans l'Eure (17 cas) comme le montre une étude récente de Jean-Pierre Chantin. Finalement l'État qui les avait d'abord soutenues les abandonne. Quatre évêques, trop conciliants, doivent donner leur démission et d'autres, découragés, meurent prématurément. Parmi les démissionnaires, l'évêque de Tarentaise, Mgr Lacroix, qui «ne sera plus à la merci des janissaires de la curie». Les fidèles laïcs craignent l'affaiblissement de l'enseignement catholique du fait de l'expulsion des congrégations et s'inquiètent des menaces de monopole scolaire au profit d'une école tentée par le laïcisme.

Enfin la ruine d'un système politico-religieux, auquel beaucoup de catholiques étaient attachés, compromet l'adhésion de nombreux fidèles au régime républicain. La crise de la Séparation favorise la montée du mouvement d'extrême droite d'Action française dont les journaux polémiquent violemment contre les catholiques ralliés. L'Institut d'Action française est créé en 1906 et le journal parisien devient quotidien en 1908. Le clergé se trouve souvent obligé de ménager les milieux royalistes, car en beaucoup d'endroits, sa subsistance, ses œuvres et ses écoles dépendent de leur générosité.

Cependant la loi de Séparation présente des aspects positifs que plusieurs esprits lucides avaient pressentis, notamment les célèbres cardinaux verts, académiciens ou hommes de lettres, et qui apparaissent progressivement. D'abord certaines craintes vont se révéler vaines.

Les radicaux les plus anticléricaux «qui se trouvèrent fort dépourvus quand la Séparation fut venue», ne parviennent pas à

imposer le monopole scolaire, la Chambre restant en majorité libérale. Mieux, les évêques, soutenus par les parents d'élèves, engagent, à partir de 1908, une guerre contre les manuels scolaires laïcistes et anticléricaux au nom de la foi et du patriotisme, et ils la gagnent partiellement, le manuel d'histoire de Lavissee «irréprochable» remplaçant souvent des ouvrages accusés de «saboter l'histoire de France» et de dresser un «réquisitoire permanent» contre le catholicisme. C'est la fameuse «guerre des boutons» immortalisée par Louis Pergaud.

Autre crainte vaine, celle de la jurisprudence du Conseil d'État chargé d'interpréter la loi de Séparation. Le cardinal Merry del Val avait utilisé cette crainte pour faire refuser par la congrégation des Affaires extraordinaires les cultuelles. Les cultuelles étaient pour le cardinal Merry del Val une source possible d'une prolifération des sectes. Or, le 28 juillet 1911, le Conseil d'État rend un arrêt qui fait jurisprudence en constatant que la cultuelle de Sains-les-Fressin (Pas-de-Calais) n'est pas conforme aux règles générales du culte catholique auquel se réfère l'article 4 de la loi de Séparation : en fait, cette cultuelle schismatique n'est pas reconnue par son évêque, donc elle ne peut avoir d'existence légale. D'autres arrêts du Conseil d'État exigent le respect de la liberté religieuse et des cérémonies traditionnelles, ce qui montre que la religion ne doit pas être confinée au strict domaine privé.

D'autre part la loi du 2 janvier 1907, précisée par la loi du 13 avril 1908, maintient l'affectation cultuelle des églises et leur entretien reste à la charge des communes, l'État se réservant celui des cathédrales. Les protestants et les juifs ayant accepté les cultuelles doivent entretenir leurs lieux de culte. Malgré ces lois de 1907 et de 1908, «la grande pitié des églises de France» est réelle dans certaines régions, comme nous l'avons vu. Après une campagne de presse, Barrès obtient que les Beaux-Arts protègent les sanctuaires construits avant 1800 et que les départements viennent en aide aux communes pauvres pour l'entretien des églises, si nécessaire (loi du 31-12-1913). A cette occasion la notion de patrimoine national se précise. De même les biens des fabriques, dévolus aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance, contribuent à faire disparaître mendicité et extrême pauvreté dans les campagnes.

Cette perte des biens d'église et des traitements du clergé ôte un argument aux anticléricaux. Comme l'a fait remarquer Jean-Marie Mayeur, «le prêtre n'est plus ce petit notable à la vie facile, entretenu

par l'État, cible habituelle des anticléricaux ». Les prêtres qui doivent quêter auprès des fidèles sont obligés de les visiter et se rapprochent des populations : ils ne peuvent plus rester enfermés dans leurs presbytères et, réalisant le vœu de Léon XIII, « ils vont au peuple ». Les évêques modifient le style de leurs visites ; ils rencontrent moins les officiels, mais ont plus de contacts avec leurs diocésains à l'occasion de réunions, d'assemblées, de congrès.

Surtout la loi de Séparation apporte aux Églises la liberté : liberté de modifier les circonscriptions ecclésiastiques, utilisée en 1913 avec la création du diocèse de Lille ; liberté de construire des églises et des chapelles nouvelles - 24 à Paris entre 1906 et 1914 ; liberté de nomination des évêques dont bénéficie le Saint-Siège ; liberté de réunion sous les formes les plus diverses - assemblées d'évêques, synodes diocésains, multiples congrès extrêmement divers auxquels participent des laïcs, hommes et femmes ; liberté de parole et de plume des clercs qui n'est plus menacée par la procédure de l'appel comme d'abus. Enfin comme les catholiques libéraux l'avaient prévu, l'utilisation d'une législation libérale sur la presse, les réunions, les associations permet au mouvement catholique de s'organiser et facilite le sauvetage de l'enseignement libre gravement menacé par les lois sur les congrégations.

Dans cette atmosphère de liberté, deux faits marquent les années 1905-1914 : une grande générosité des fidèles qui réparent les pertes financières liées aux conséquences de la Séparation et un renouveau religieux qui se manifeste largement chez les femmes - les deux grandes ligues féminines, Ligue Patriotique des Françaises et Ligue des Femmes françaises, totalisent près d'un million d'adhérentes - et chez les jeunes - Sillon, ACJF avec 140.000 membres en 1913, jeunes des Grandes Écoles. Les convertis, étudiés par Frédéric Gugelot, se font connaître dans le monde de la culture : les Maritain en 1906, Péguy en 1908, Psichari, petit-fils de Renan en 1913. Péguy est « l'un des dix chrétiens essentiels depuis Jésus-Christ », selon Urs von Balthasar, et Paul Claudel, converti en 1886, poursuit sa carrière diplomatique et son œuvre poétique, la plus vaste depuis Victor Hugo. Une littérature à grand tirage exalte la famille et la patrie avec les 4 « B » : Bourget, Bordeaux, Barrès, Bazin.

Pourtant deux nuages subsistent qui vont s'épaissir durant la Grande Guerre : le culte catholique n'a pas de base financière légale :

propriétaires fictifs et sociétés civiles camouflées sont menacés, les uns par les décès entraînant des droits de succession, les autres par de lourds impôts ou des enquêtes fiscales. D'autre part, les relations de la France et du Saint-Siège ont été rompues et, pendant la guerre, la France n'est pas représentée auprès du Saint-Siège tandis que l'Allemagne, l'Autriche et la Grande-Bretagne le sont ; les intérêts français dans la catholicité ne peuvent être défendus efficacement. Après la publication en 1918 du livre du radical Anatole de Monzie au titre retentissant *Rome sans Canossa*, la France victorieuse renoue avec le Saint-Siège : échange d'ambassadeurs en 1921, règlement du statut du culte catholique dans le cadre de la loi de 1905, en 1924, les associations diocésaines qui sont des cultuelles aménagées étant acceptées par la France et par le pape Pie XI malgré les réticences d'une partie de l'épiscopat qui ne veut pas oublier la condamnation des associations cultuelles par le pape Pie X. Un normand a beaucoup travaillé à cette pacification des esprits : il s'agit de l'évêque d'Arras, Mgr Eugène Julien, ancien secrétaire du cardinal Thomas, archevêque «rallié» de Rouen, ami de Charles Jonnart, premier ambassadeur de France auprès du Saint-Siège lors du rétablissement des relations en 1921. Le compromis de 1924 «aussi peu cartésien que possible», selon André Latreille, s'est avéré durable puisqu'il permet depuis 80 ans à la France d'entretenir avec le Saint-Siège des rapports de «concorde sans concordat».

AUGUSTIN THOMAS POUYER-QUERTIER

HOMME D'ENTREPRISE, HOMME POLITIQUE,
RÉFÉRENCE NATIONALE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE ROUEN
AU XIX^{ÈME} SIÈCLE

1820-1891

par M. Jacques DELÉCLUSE

(Séance du 1^{er} Octobre 2005)

En ce 11 novembre 1894, Place Cauchoise, une foule se presse pour assister à l'inauguration de la statue érigée au centre de la place en l'honneur d'Augustin-Thomas Pouyer-Quertier. Patiente sous les parapluies, elle écoute les discours successifs que les personnalités prononcent en hommage à l'homme qui, des années durant, s'est signalé à l'attention de ses compatriotes et de ses concitoyens par l'importance de ses activités industrielles et la notoriété de ses fonctions publiques. Décédé trois ans auparavant, le 3 avril 1891, Pouyer-Quertier avait déjà fait l'objet, lors de son inhumation, d'un concert de louanges qui témoignait de ce qu'avait pu être l'éclat de son parcours. La souscription publique qui fut alors levée pour perpétuer son souvenir par un monument significatif, réunit rapidement les sommes nécessaires, les milieux économiques qui lui devaient tant, à commencer par la Chambre de Commerce de Rouen, n'ayant pas ménagé leur concours.

Confié aux talents respectifs et conjugués de deux artistes rouennais, l'architecte et lithographe Jules Adeline, pour la conception, et le sculpteur Alphonse Guilloux pour la réalisation, le monument, bientôt dévoilé, livra son message : la statue en bronze de



Augustin Thomas **POUYER-QUERTIER**
1820-1891

l'homme, debout, dans une pose vivante, la tête dressée, le bras droit étendu, illustrant l'orateur, le tribun qu'il fut sa vie durant, harangant l'assistance, édifiée sur un socle où figure un groupe allégorique de deux modèles féminins symbolisant l'un l'Agriculture et l'autre l'Industrie dont il fut, par ses campagnes d'opinion, parmi les plus ardents défenseurs.

Le maire Théophile-Auguste Laurent, le préfet Ernest Hendlé, qui comptaient, au demeurant, parmi ses adversaires politiques, s'attachèrent surtout à évoquer l'homme chaleureux, éloquent, empreint de simplicité et de bonhomie qu'il ne cessa d'être jusqu'au dernier jour. Son successeur à la présidence de la Chambre de Commerce, Emile Duchemin, rappela son engagement de longue date aux causes d'intérêt local, le port et sa renaissance, le chemin de fer et ses tentacules régionales au développement desquelles l'institution s'est consacrée, tandis que, successivement Emile Ferry, président du Lloyd rouennais évoqua le fondateur du club, sa convivialité communicative, sa fidélité en amitié et que le président du Conseil d'Administration des Filatures et Tissages Pouyer-Quertier, Lecoq, dépeignit l'industriel, son attachement viscéral à ses entreprises, la sympathie agissante qu'il n'avait cessé de manifester à son personnel.

Mais c'est l'intervention de Jules Méline, l'ancien ministre, qui marqua la cérémonie. Celui qui personnifia, aux yeux de l'histoire la politique protectionniste de la France et qui, peu de temps après cette manifestation, sera porté, pendant deux ans, à la Présidence du Conseil, saisit cette occasion pour rendre un hommage appuyé à Pouyer-Quertier qu'il honora, d'une part, comme un précurseur très tôt dressé contre les outrages de la politique de libre-échange et dont la clairvoyance, à ses yeux, avait puissamment contribué au relèvement économique du pays et d'autre part, pour le courage patriotique qu'il manifesterait aux heures les plus sombres de l'histoire nationale.

Les circonstances ne pouvaient qu'encourager l'expression de ce bouquet d'éloges. Elles taisaient bien des aspects d'une vie trépidante, menée au " pas de charge " par un personnage hors du commun dont la vitalité, la générosité, l'engagement personnel, la témérité parfois, la force de conviction toujours, imposent, aujourd'hui encore, le respect.

L'homme d'entreprise

L'homme d'entreprise qu'il demeura toute sa vie retient d'abord l'attention.

Auguste-Thomas Pouyer-Quertier est né le 3 septembre 1820 à Etoutteville-en-Caux, premier né - il eut une sœur - d'une famille jouissant d'une modeste aisance. Ses attaches étaient, d'une part, celles dites d'un " marchand- fabricant textile" du côté de son père Augustin-Florentin Pouyer, lui-même frère de fabricants déjà établis et d'autre part, d'une activité de propriétaire-cultivateur du côté de sa mère Euphrasie-Félicité Quertier, fille du maire de la commune.

Il porta toute sa vie - selon une pratique devenue moderne, voire actuelle - les deux noms accolés qui aident à le distinguer des autres membres collatéraux de sa famille œuvrant dans la même mouvance professionnelle, Pouyer-Helloin, Pouyer-Quesnel, Pouyer aîné

Déjà introduit dans le milieu textile foisonnant de cette époque, son père s'adonnait, si l'on définit sa profession d'alors, à une fonction d'intermédiaire entre les tisserands des fermes du Pays de Caux à qui il fournissait les fils de coton et qu'il faisait travailler à façon, et le marché, Halle aux Toiles aidant, au sein duquel il commercialisait ensuite la production de tissus ainsi obtenue gardant, tout au long de cette chaîne de production, la maîtrise financière du produit.

Eugène Noël, le chroniqueur rouennais de cette époque, a décrit l'effervescence qui régnait en ces derniers lieux aux meilleurs moments de leur notoriété avec «les entassements de toiles aux mille couleurs» mais aussi l'entassement de fabricants, venus pour la plupart du Pays de Caux" et parmi lesquels "les Pouyer" formaient une sorte de tribu, " d'étrange famille" où «tous étaient ensemble en bonnes et cordiales relations, tous s'aidaient et se soutenaient les uns les autres».

Ce mode de fonctionnement, très répandu en milieu rural car il apportait un complément de revenu, longtemps apprécié, aux ressources propres de l'activité agricole, occupait nombre d'acteurs au niveau de vie précaire et relevait de cette phase dite de proto-industrie dont, peu à peu, la production s'affranchissait pour développer des ateliers de filature et de tissage mécaniques que l'exemple anglais inspirait.

Pouyer père s'engagea lui-même dans cette voie lorsqu'en 1834, alors que son fils n'a encore que 14 ans, il installe à Sotteville un petit établissement qui faisait battre 50 métiers mécaniques à tisser.

L'engouement textile était alors exceptionnel et la région rouennaise faisait référence en France pour la quantité des productions cotonnières qu'elle fabriquait, retrouvant, après la longue parenthèse de la Révolution et de l'Empire, la prospérité qu'elle avait connue pendant la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle.

Augustin-Thomas se forme dans cette ambiance et ce contexte. Il suit de solides études au collège religieux d'Yvetot puis au collège royal de Rouen où il se distingue en 1837 en se voyant décerner le premier prix de mathématiques des classes préparatoires mais il n'ira pas jusqu'à intégrer Polytechnique comme l'hagiographie tentera de l'affirmer. Il consacre alors deux ans, de 1838 à 1840, pour effectuer deux séjours en Angleterre, dans les régions de Manchester et de Nottingham où il se forme aux techniques les plus récentes de l'industrie textile mécanique, et cet apprentissage complété par des séjours dans les grandes usines d'Allemagne et d'Alsace, marquera son futur parcours industriel. Il va analyser ce qui fait la supériorité de l'industrie textile anglaise et de celles qu'elle inspire à cette époque où elle poursuit une évolution et une modernisation déjà fortement engagée au siècle précédent et qui n'a cessé de progresser depuis. Elle s'appuie sur une innovation technique continue des procédés de fabrication et des équipements de production qui gagnent en rapidité et en fiabilité, sur une organisation interne des ateliers qui requiert des espaces de plus en plus importants, sur l'utilisation généralisée de la source d'énergie qu'est le charbon par l'usage de la machine à vapeur, sur la mobilisation d'imposants effectifs de main-d'oeuvre spécialisée solidement encadrée. Elle s'accomplit avec un accompagnement bancaire que le crédit amplifie, qui avive l'investissement, jette les bases d'un authentique capitalisme et livre une production abondante, diversifiée, bon marché et de qualité.

A son retour d'Angleterre, en 1841, le jeune Augustin-Thomas, qui n'a que 21 ans, trouve l'occasion - que lui fournit son père - d'exploiter, en partenariat avec un associé, un petit établissement de filature qui vient d'être construit à Fleury-sur-Andelle. C'est l'usine Saint Victor à la direction de laquelle il va tester ses connaissances et éprouver ses qualités, en particulier les relations humaines qu'il entretient avec ses salariés et qui resteront toujours confiantes. Bientôt il ajoute un tissage à la filature et fait venir, d'Alsace même, des ouvriers spécialisés, pareurs, monteurs de chaînes, ourdisseuses.

En 1843, déjà poussé par cet esprit d'entreprise qui est sa seconde nature, il crée, à l'emplacement de l'ancienne abbaye de l'Isle Dieu à Perruel une autre filature dont le bâtiment, tout de briques construit, lui vaudra l'appellation de "la Rouge" mais dont l'équipement est entièrement tourné vers une exploitation rationnelle de la fabrication et l'amélioration de son rendement. Il renouvellera l'expérience, peu de temps après en acquérant à Vascoeuil, une troisième filature qu'on appellera "la Blanche" en référence à ses galandages recouverts de plâtre et où il développera parallèlement une petite unité de peignage de laine.

En 1847, à 27 ans, il se marie avec une demoiselle Blanche Delamare résidant à Saint Germain des Essouts, fille de propriétaire rural dont, lorsqu'il la courtisait, il ralliait le domicile chaque jour en longues chevauchées de vingt kilomètres après la fermeture de ses ateliers pour revenir le soir même et se trouver le lendemain prêt à la besogne. Elle sera, pour lui, une partenaire de qualité. Installé, le voilà donc à la tête d'une capacité de production de quelques 35 000 broches qui le situe en bon rang parmi les industriels de la place. Pourtant il n'opère encore qu'à un stade traditionnel de la transformation industrielle : ses usines sont de dimension limitée et leur source d'énergie provient des chutes d'eau des rivières sur le cours desquelles elles ont été construites. Et cette pratique, il la prône encore, à cette époque, en faisant l'apologie de l'éparpillement des ateliers industriels sur toute la surface du département et souhaite, dit-il, «que l'on favorise par tous les moyens possibles, le développement économique des campagnes où l'industrie peut encore rencontrer de si grandes ressources dans la force hydraulique restée jusqu'à ce jour sans emploi» sans sous-estimer pour autant, la qualité des rapports sociaux qui résultent de cette proximité entretenue par le patron avec des salariés aux effectifs limités.

On touche là une caractéristique de ce qui constitue l'ensemble cotonnier regroupé autour de Rouen qui occupait alors, toutes activités confondues, 200 000 personnes sur les 800 000 répertoriés dans la région, et Pouyer-Quertier n'en souligne que les données positives mais il porte en lui de vrais handicaps qui lui seront, au fil du temps, préjudiciables. Ces unités de fabrication, modestes par leurs dimensions et dispersées géographiquement ne permettent d'atteindre ni les rendements, ni la qualité, ni les niveaux de prix obtenus à partir d'ensembles plus importants. Au surplus l'énergie qu'elles utilisent est

de puissance limitée, bon marché certes, et c'est leur atout principal mais qui n'autorise pas un déploiement significatif des capacités de production. Elle limite aussi le degré de qualité des fils et tissus en n'assurant que les fabrications les plus communes - moins exigeantes en la matière - au détriment de produits plus élaborés, pourtant moins concurrencés et plus rémunérateurs. «L'élégance, sans être complètement mise de côté est tout à fait subordonnée à la solidité et nos fabriques normandes ne connaissent pas le luxe mais seulement la fabrication économique et rapide qui seule peut s'appliquer à la grande consommation des classes laborieuses et intermédiaires» reconnaît un commentateur de l'époque. La Normandie détient, en effet, le monopole des étoffes ordinaires et son rythme de travail s'est adapté à cette production incertaine qui met l'industriel à la merci des conditions économiques et atmosphériques. La fabrique normande est, plus qu'une autre, soumise à ces fluctuations, Il existe un axiome "quand le pain est cher, la rouennerie ne va pas" qui traduit bien la situation ou, encore ce dicton que "Rouen est la manufacture du pauvre".

L'éloignement des gisements de houille n'encourage pas les mutations nécessaires alors qu'en Grande-Bretagne, dans le nord de la France, en Belgique, leur proximité constitue un avantage essentiel. La plupart des entrepreneurs normands hésiteront à franchir le pas au-delà de leur capacité financière propre et cette timidité, lorsque sonnera l'heure du déclin, leur sera reprochée. Trop d'entre eux auront privilégié le retour à des placements fonciers plutôt que l'engagement dans des investissements supplémentaires avec le soutien du crédit, pour dominer une évolution qu'ils pressentent contraire.

Mais Pouyer-Quertier n'appartient pas à cette catégorie d'industriels trop prudents même s'il a tendance, réussite aidant, à se faire leur porte-parole. Sa démarche, au contraire, va dans le sens de l'évolution dominante, celle qui s'exprime en Grande-Bretagne par l'utilisation des " machines à feu ", la mise en œuvre des grandes unités suburbaines, intégrant souvent toutes les phases de la fabrication, des filés aux tissus, dans des bâtiments d'une architecture adaptée et pourvue d'une main-d'œuvre nombreuse, certes génératrice de prolétariat mais mieux traitée, en définitive, que ces salariés ruraux aux prises avec des rémunérations médiocres et incertaines car constamment menacées par le chômage.

Et sa personnalité, qui n'a cessé de s'affirmer, va attirer bientôt l'attention des pouvoirs publics. C'est d'abord celle du préfet de l'Eure, habilité à pourvoir le Conseil municipal de Fleury-sur-Andelle d'un maire, pour conduire, à travers péripéties et vicissitudes, à l'élection en 1854 de Pouyer-Quertier à cette fonction alors qu'il appartient à l'équipe élue depuis 1847. Il y demeurera sa vie durant. Son accession au mandat de conseiller général du département de l'Eure suivra.

Ainsi commence-t-il à acquérir cette stature de notable qui va l'accompagner jusqu'à son décès et c'est à Rouen, dans la grande cité toute proche, que cette capacité va prendre son essor. En 1857 - il a alors 37 ans, il est élu à la Chambre de Commerce, sa candidature étant justifiée par les intérêts industriels qu'il détient sur la place. Il rejoint sur la liste où figure son nom quelques-uns de ceux qui, avec lui, seront les références de base de l'activité rouennaise à cette époque : Bertel, Cordier, manufacturiers cotonniers, Depeaux, agent maritime, Malétra, industriel chimique, pour rejoindre, au sein de l'Assemblée Consulaire les Bazille, armateur, Verdrel, négociant et bientôt maire de Rouen, Delafosse, Rondeaux, Pouchet, Levavasseur, Le Mire, négociant en bois, alors président en exercice. Dans le prolongement de cette élection, il est nommé administrateur de la Banque de France.

Acquis au nouveau régime né de la République du Prince-Président qui apporte au terme d'une période de troubles et d'incertitudes, l'ordre public, il est désigné la même année comme candidat officiel à la fonction de député de Rouen au Corps Législatif à Paris qui va lui offrir, comme assemblée à vocation nationale, un cadre favorable à sa volonté d'action. Définie par la Constitution adoptée en janvier 1852, au lendemain du Coup d'Etat, cette assemblée est élue au suffrage universel à raison d'un député pour 35 000 électeurs et pour un mandat d'une durée de 6 ans. Ses membres, s'ils votent les projets de loi et les impôts ne disposent ni du droit d'interpellation ni du droit d'adresse. Rien n'interdit pourtant, dans le cadre de Commissions d'Enquête de se faire entendre et Pouyer-Quertier ne sera pas le dernier à en user.

Comment ne pas observer qu'avec cette désignation, où il remplace Charles Levavasseur, représentant d'une ancienne famille textile, il élargit singulièrement le poids de sa représentation

géographique réussissant à réunir le département de l'Eure dont il va bientôt devenir le président du Conseil Général et la région rouennaise à travers ce nouveau mandat : une prouesse rendue possible par les règlements de l'époque, qui met à mal des frontières arbitrairement dessinées dont bien des hommes politiques de Rouen auraient aimé, de tout temps, s'affranchir !

Pourtant l'émergence rapide de l'homme politique ne masquera pas le coup d'éclat de l'homme d'entreprise qui va bientôt couronner son parcours industriel : le rachat en 1859 de l'usine dite " La Foudre " sise à Petit-Quevilly. Cette initiative, il la prend après avoir effectué, toujours en 1857, un nouveau voyage en Angleterre. Il y examine et vérifie sur les lieux, tout ce qui se rattache à la filature et au tissage du coton au zénith de son développement. Il en rapporte les échantillons et les prix qui pourraient servir de points de comparaison, de manière à déterminer la différence existante entre les deux industries rivales.

On ne peut pas dire qu'il s'occupe de l'industrie en amateur. « Il connaissait bien son métier », commente un historien peu enclin à le complimenter tandis que le Procureur Général de Rouen, chargé d'informer le Pouvoir, n'hésitait pas à voir en lui « le plus résolu, le plus habile et le plus intelligent de nos manufacturiers ». Et ces qualités il va les appliquer à son nouveau projet.

Les bâtiments dont il prend possession sont déjà auréolés de la visite qu'en 1857 Napoléon III et l'impératrice Eugénie lui avaient rendue pour illustrer l'intérêt porté par le pouvoir impérial aux initiatives magnifiant les réalisations françaises les plus avancées. Ils avaient été conçus dans toutes les règles de l'art industriel selon un procédé qui les mettait à l'abri du feu (fire-proof) par l'architecte écossais réputé dans ce domaine William Fairbairn qui comptait à son actif plusieurs édifices de cette nature en Grande-Bretagne

Il avait opéré, à l'origine - c'était en 1847- pour le compte de partenaires relevant de l'industrie linière, les sieurs Lebaudy et Peter de Paris, qui, propriétaires des lieux à Petit-Quevilly avaient décidé cette construction ambitieuse pour remplacer des installations précédentes, beaucoup plus modestes, détruites par un incendie. Les nouveaux bâtiments héritaient, en même temps, de leur appellation " La Foudre " du nom d'un remorqueur désaffecté dont le moteur avait servi à fournir l'énergie à la première génération des ateliers en cause.

La crise conjoncturelle qui intervint alors sur le marché du lin devait rapidement compromettre l'avenir de la filature projetée et rendre disponibles les immeubles récemment achevés.

Pouyer-Quertier releva le défi de leur utilisation et, avec une rapidité exceptionnelle, il convertit l'établissement en une filature de coton forte de 55 000 broches, un record à cette époque. Pour y parvenir, toute l'expérience accumulée dans ses activités précédentes fut mobilisée : le choix des matériels de production, inspirés de Grande-Bretagne et fabriqués en Alsace, l'organisation des ateliers déployés sur 4 niveaux et reliés par ascenseur, les procédés de fabrication utilisés en particulier en matière d'étirage (*self acting*), l'emploi de 700 salariés, tout concourait à faire de cette usine un temple industriel exemplaire. Un commentaire d'époque qui ne lésinait pas dans le compliment évoquait «ce monument essentiellement contemporain dont les lignes droites, longues, nerveuses et légères forment un ensemble parfait et représente la seconde moitié du XIX^{ème} siècle comme le Parthénon représente la Grèce antique et l'Alhambra, l'Espagne mauresque»!

En maîtrisant un outil de cette dimension, Pouyer-Quertier imposait au niveau national sa prééminence d'industriel de référence. En même temps il donnait du poids aux positions qu'il avait choisi de prendre pour assurer la défense des activités textiles et que ses récentes missions dans le domaine consulaire et politique lui donnaient l'occasion d'exprimer. L'ampleur nouvelle des enjeux économiques résultant de tels engagements personnels ne pouvait, en même temps, que le rendre plus vigilant au regard des données de la concurrence internationale. Au surplus il n'était pas le seul à poursuivre dans cette voie. L'évolution de l'activité textile conduisait, on l'a dit, à une certaine forme de gigantisme qui participait à l'âpre compétition se déroulant au niveau international. D'autres réalisations participaient à cette situation, dans la région rouennaise elle-même, (le baron Levavasseur construisait à son tour une filature de 30 000 broches) et ailleurs, sur les sites nationaux où l'activité textile se déployait prioritairement, à savoir dans la région de Lille et Roubaix, à Amiens, en Alsace, dans l'espace Roanne-Tarare.

On trouvera d'autres illustrations sur d'autres terrains que celui de l'industrie textile, de l'esprit d'entreprise de Pouyer-Quertier et de son attirance vers les technologies modernes de communications : comment ne pas noter, en effet, la fondation par ses soins, en 1879, de

la Compagnie Française du Télégraphe de Paris à New-York qui passa commande d'un câble reliant Paris à Saint Pierre et Miquelon avec des extensions à la fois vers Cap Cod dans le Massachusetts et vers Cap Breton à Terre-Neuve. Il récidivait en 1880 cette initiative en direction de la Grande-Bretagne pour récupérer le trafic venant de Londres. L'entreprise fut très tôt connue sous les initiales de son fondateur, PQ, dont l'appellation traversa les ans, les décennies et le siècle et servit de référence, malgré sa disparition, à toutes les Compagnies françaises s'occupant de câbles transatlantiques jusqu'à la dernière guerre.

L'homme politique

Lorsqu'il accède au Corps Législatif, Pouyer-Quertier mesure tout l'usage qu'il pourra faire de sa présence au sein d'une Assemblée qui, malgré des pouvoirs restreints, n'en recueille pas moins les données de la politique économique impériale lorsque, chaque année, Napoléon III y fait délivrer son message ou lorsque les députés sont invités à émettre des avis sur les grandes orientations qui leur sont proposées. Et l'actualité l'invite, très tôt, à prendre des positions significatives. La première n'est pas la moindre puisqu'il s'agit de la mise en œuvre du libéralisme.

Napoléon III durant son séjour de proscrit en Angleterre a été acquis aux idées que Cobden, en véritable prophète de cette politique économique, a fait prévaloir auprès du Premier Ministre Peel dans un pays dont l'inspiration depuis Adam Smith ne pouvait que lui prêter une oreille attentive malgré la résistance des milieux agricoles. N'avait-elle pas dans le passé su s'en servir comme arme de domination vis-à-vis de l'Europe, au Portugal en particulier. La polémique qui, à Rouen même, à l'initiative de la Chambre de Commerce, avait surgi à l'aube de la Révolution n'était pas oubliée.

Pourtant en France aussi, depuis la Monarchie de Juillet, les milieux économiques s'ouvrent aux sirènes du libre-échangisme. Au plan des idées, un courant de pensée qu'inspire Jean-Baptiste Say et qu'alimentera Frédéric Bastiat avec, autour de lui, Michel Chevalier et Gustave de Molinari, répand ses arguments, développe ses attentes, multiplie les analyses. Le grand mouvement qui va entraîner l'économie occidentale est en marche et il repose sur des concepts qui débordent les frontières puisque les principaux pays européens sont,

au même titre, concernés : le système bancaire s'installe et s'internationalise, les procédés techniques se diffusent, l'ère des grands travaux qui s'ouvre sollicite au sein de nations les plus évoluées, le recours à des milieux cosmopolites, font naître des ambitions géopolitiques à dimension universelle. Cette évolution inspire aussi des modes de pensée nouveaux où, comme chez Saint-Simon, en France, l'élitisme technicien s'assortit de préoccupations sociales nouvelles, où, plus généralement se développe les antagonismes entre le capital et le travail qui nourrissent théories, oppositions et conflits. C'est d'un grand brassage qu'il s'agit que les conformismes étroits du moment ne peuvent satisfaire et que les chaudes journées de 1848 ont démontré à l'envi.

C'est l'heure de la création des réseaux de chemin de fer qui mobilisent capitaux, ingénieurs, main-d'œuvre et étendent leurs tentacules à travers l'Europe, celle de la naissance d'une industrie métallurgique à même de les pourvoir en fournitures multiples et d'une industrie chimique qui libère des forces nouvelles. C'est l'heure, aussi, de ces grands projets qui, du percement du tunnel du Mont Cenis à celui de l'isthme de Suez, en attendant celui de Panama, associent des économies pourtant rivales et resserrent les solidarités intercontinentales. Et la petite musique libérale accompagne le tout. Le textile pour l'instant est à l'abri de ces tentations, tous les pays producteurs, même l'Angleterre, restant attachés aux assurances que leur procurent les droits de douane pour améliorer leur capacité et assurer le plein emploi.

C'est l'heure, enfin, de la naissance des nouvelles nations européennes et américaines attentives à susciter, en leur sein, le développement industriel, à l'abri d'une concurrence qui pourrait le détruire dans l'œuf quitte à se donner l'étendue géographique nécessaire.

Ainsi procède la Prusse qui prend la tête d'un regroupement économique, le Zollverein, rassemblant sous son égide, le puzzle politique que constitue l'Allemagne, fait de royaumes, de duchés, de principautés qui cohabitent et se concurrencent pour créer ensemble, derrière un cordon douanier unique, une sorte de marché commun avant la lettre où la liberté des échanges entre partenaires s'établit pour donner la dimension suffisante aux initiatives des uns et des autres, dans un espace élargi qui se veut protégé des pays tiers.

Mais en Belgique, en Suisse, au Piémont, en Espagne, dans la jeune démocratie américaine aussi, en particulier là où les activités industrielles et notamment textiles se sont développées, l'antagonisme des comportements demeure le même entre le libéralisme quand il est favorable et ouvre des débouchés, et le protectionnisme s'il assure la pérennité et le renforcement des activités en place, à commencer par le plein emploi.

Pour sa part, Napoléon III a opté. Il est favorable à une ouverture des frontières et il détient le pouvoir, par la procédure des traités de commerce, d'imposer ses choix. Déjà en 1856 il avait sondé les milieux économiques qui s'étaient révélés hostiles. Désormais il décide et le 23 janvier 1861, sans consultation préalable, il signe un Traité de Commerce avec l'Angleterre, arrivé à échéance, dont le contenu est sans ambiguïté. La Grande-Bretagne qui vient d'abandonner le protectionnisme exige de son partenaire la réciprocité et elle est prête à frapper de droits de douane élevés les produits d'exportation français, le vin en particulier. Les prohibitions sont supprimées, les droits de douane abaissés réciproquement. Ils ne peuvent excéder 30%, le taux précisément appliqué aux articles textiles. Et l'accord est assorti de "la clause de la nation la plus favorisée" qui va désormais inspirer les rapports commerciaux avec la plupart des autres partenaires européens au fur et à mesure du renouvellement des traités : Zollverein, Belgique, Espagne.

Cette décision subite mais longuement mûrie par des négociations menées secrètement par Michel Chevalier est perçue comme un coup de force et le monde industriel se mobilise. La voix de Pouyer-Quertier est parmi les plus fortes et les plus convaincantes. Elle s'exprime notamment dans l'enquête conduite au sein du Corps Législatif - dont la tutelle précédemment subie s'est allégée - où il s'oppose à Eugène Rouher, principal ministre du pouvoir impérial et metteur en scène talentueux de la politique libérale choisie. Ses talents oratoires font alors merveille servis par des qualités physiques impressionnantes : forte carrure, silhouette de poids, vitalité et réparties exceptionnelles, arguments nourris de données économiques et statistiques avec lesquelles il jongle avec maestria et que lui fournit son collègue Alphonse Cordier, référence reconnue en la matière. Pour couronner le tout, Pouyer-Quertier déploie toute la gamme des séductions du grand tribun qu'il devient, comme en témoigne l'un de

ses collègues du Corps Législatif qui le décrit ainsi : «un tempérament d'enfer, tous les dons de l'orateur sauf l'ordre et la méthode. De composition, point mais le geste, l'accent, la résistance, la chaleur, l'entrain, l'aplomb, l'aplomb surtout».

En fait la séduction qu'il exerçait est plus complexe : «ce qu'il possédait à un degré rare, confie l'un de ses historiographes, c'était le don précieux de vivifier les sujets trop austères et d'égayer les trop abstraites polémiques». La lecture attentive de ses interventions au sein de l'Assemblée témoigne d'une organisation de la pensée plus structurée que veut bien le dire son collègue impressionné par son style et ses attitudes. Il opère en effet comme rapporteur de commission mais son propos soigneusement préparé est entrecoupé d'incidents, enrichi de saillies, illustré d'exemples et de comparaisons quand il ne se livre pas à l'apostrophe directe et plaisante ou au questionnement habile de ses opposants.

Quel est donc ce discours qui convainc ?

Il est difficile à contredire dans sa simplicité. L'Etat se doit, pour protéger l'emploi dans ses industries, d'établir des droits compensateurs qui mettent les produits de fabrication étrangère à égalité de charges et de prix avec ceux subis par les produits de fabrication indigène. Et ces charges sont faites d'impôts, de taxes dont on n'imagine pas que les produits puissent être exemptés lorsqu'ils franchissent la frontière. La libre concurrence n'a de signification qu'à cette condition. Y faillir c'est encourager l'emploi dans les pays étrangers, c'est leur transférer sa propre richesse, c'est s'appauvrir à leur profit. Que cette analyse s'accompagne d'aménagements selon qu'il s'agit de matières premières ou de produits fabriqués, d'appréciations selon que l'on intègre ou pas des données spécifiques au pays fournisseur telles que l'approvisionnement en énergie ou en facilités de transport et de crédit, d'ajustements selon que l'on souhaite ou non maîtriser des flux à travers prohibitions ou quotas, ne concerne que les modalités d'application du principe qui doit, lui, rester intangible et qui est lié à la notion même de nation

Mais il est critiqué par les prophètes du libéralisme comme créateur d'une rente de situation pour ceux qui en bénéficient au détriment de l'investissement novateur, de la pression sur les prix à la consommation, faussant la concurrence active génératrice de progrès. Cette polémique aux accents très actuels reste difficile à trancher. Tout

est, en fait, matière à appréciation selon le secteur d'activité et les forces en présence. L'enjeu est cependant essentiel pour les industries de main-d'œuvre placées entre le maintien du niveau de l'emploi et les menaces de chômage.

Et ces craintes, les événements vont contribuer à les justifier. Le marché, longtemps en développement, tend à se resserrer et la pression exercée pour l'ouverture des frontières est le révélateur de cette stagnation, alors qu'une épreuve collective va en bousculer profondément les données : la Guerre de Sécession américaine éclate en 1862 mettant en péril les approvisionnements en coton dont les régions sud des Etats-Unis sont les principaux pourvoyeurs

Devant le Corps Législatif, Pouyer-Quertier, en 1863, va souligner la gravité du problème posé. «L'industrie cotonnière en Europe, dit-il, est arrivée, dans les dernières années, à manufacturer, chaque année, des produits pour une valeur d'au moins 4 milliards de francs/ or, ainsi répartis selon l'origine :

- l'Angleterre, pour 2 milliards
- la France pour 800 millions
- le reste du Continent pour 1 200 millions.

Sur ces sommes la matière brute, tirée pour les 4/5^{ème} des Etats-Unis, représente une valeur de seulement 1 200 millions. Les matières tinctoriales, les graisses, les huiles, les fers, etc. pour 800 millions, de sorte que la main-d'oeuvre payée en Europe pour le travail de cette industrie est de près de 2 milliards. Par ces chiffres sommaires vous comprendrez sans peine, Messieurs, quel trouble doit jeter dans les contrées qui manufacturent le coton, la disette de cette matière si précieuse pour le travail ».

La pénurie qui survient pèse sur les prix des matières premières qui quadruplent de valeur et met à l'épreuve les industries qui ne peuvent répercuter les hausses qui en résultent sur un marché devenu stable. Tous les pays producteurs s'attachent à trouver de nouvelles sources de matières premières (Inde, Egypte) ou des produits de remplacement.

Pouyer-Quertier, pour sa part, s'engage dans la création d'une société chargée d'introduire la production de coton en Algérie et, au sein de la Chambre de Commerce, il participe aux tentatives visant à tester les capacités de traitement des produits de substitution fibrilia, soie végétale, china grass. L'expérience algérienne, si elle apporte quelques satisfactions, notamment au plan technique, ne sera pas longtemps poursuivie non plus que les recherches visant d'autres

textiles car la Guerre de Sécession prend fin (en 1867) et met un terme à la pénurie. Pourtant la crise a été meurtrière pour l'ensemble cotonnier normand - le plus vulnérable au plan national - et le chômage a sévi, ouvrant le champ des initiatives permettant de fournir aux ouvriers des ressources de compensation. C'est dans cet esprit que Pouyer-Quertier suscite la création d'une Caisse de Secours dont il prend la tête en France car à Lille, en Alsace aussi, le chômage s'appesantit. Cette initiative, de sa part n'est pas une posture. Elle se place, au contraire, dans une continuité de préoccupations qui révèle une sensibilité sociale toujours en éveil. N'avait-il pas acquis, très vite, la réputation de philanthrope lorsqu'il fonda à Rouen, en 1847, une boulangerie économique qui, tant que dura la disette qui sévissait à l'époque, alimenta 4000 personnes ?

Les difficultés accrues nées de cette crise vont amplifier les critiques dont il se fait, à nouveau, l'écho au sein du Corps Législatif où son mandat de député a, entre temps, été renouvelé (en 1863). Il en élargit même le champ aux pratiques des grandes sociétés de chemin de fer dont il connaît et réproouve, à travers son expérience consulaire, le zèle dominateur ainsi qu'aux groupements bancaires et aux subventions publiques qui les soutiennent. C'est leur comportement autoritaire qu'il combat, l'abaissement de leurs tarifs qu'il réclame. Il est aussi le censeur des traités occultes de la Ville de Paris avec le Crédit Foncier qui met en cause les pratiques du Baron Haussmann et se veut le promoteur d'une nouvelle politique en matière de navigation intérieure du fait des monopoles qui y sévissent dont il souligne la pusillanimité alors qu'elle se déploie à l'étranger au détriment de nos échanges. Il prolonge aussi ses critiques à l'égard de la navigation maritime soumise aux mêmes dépendances et où la prééminence britannique est tolérée sinon encouragée au lieu d'être combattue. Mais n'est-ce pas, dans les deux derniers cas, l'observateur des activités du Port de Rouen, alors qu'il siège à la Chambre de Commerce, qui s'y exprime à bon escient ?

Cette opposition qui irrite va lui valoir l'hostilité masquée du pouvoir en place qui, sans l'affronter directement, s'interpose pour susciter à sa candidature de 1869 une alternative qu'il soutient en sous-main en la personne de Desseaux, avocat honorablement connu sur la place, lequel finit par l'emporter après un duel serré. Une

tentative de report sur Paris de sa candidature connaîtra le même insuccès. Ce contretemps ne va pas interrompre la campagne hostile qu'il continue à développer contre le libre-échange impérial d'autant qu'il sent la position officielle faiblir, prête à composer dans le cadre de consultations ouvertes au sein des Assemblées et que le Traité de Commerce avec l'Angleterre arrive précisément à échéance.

Bien qu'absent désormais du Corps Législatif, il est consulté par celui-ci pour apporter son concours au débat suscité par une Commission d'enquête qui s'est constituée à ce sujet sur l'état des douanes et le résultat du régime inauguré en 1860. Son propos se déroulera deux jours durant. Pour lui et ceux qui le soutiennent, la solution passe par l'élaboration d'un tarif général des douanes capable de définir, selon les produits, le taux à pratiquer et de le moduler, si possible, en fonction de l'origine. Il implique l'abandon de la procédure des traités de commerce et de son corollaire fréquent, la clause de la nation la plus favorisée qui paralyse les ajustements nécessaires. En outre, les arguments ne lui manquent pas pour souligner les effets nocifs de la politique pratiquée et il s'appuie sur le rapport que vient d'établir, au nom de la Chambre de Commerce, son collègue et ami Alphonse Cordier, qui demeure, encore aujourd'hui, le document de référence sur la situation de l'industrie textile à cette époque. Et il est lourd de signification.

Elle est intervenue, cette enquête, alors que les Chambres consultatives d'Arts et Manufactures de Roubaix et de Tourcoing ont lancé un signal d'alerte devant l'état désastreux des entreprises de leur ressort. L'ampleur même donnée à cette investigation, sa précision, sa rigueur, l'autorité qui s'en dégage, font impression. Elle situe le contexte international agressif et incertain dans lequel se meut l'industrie cotonnière normande. Elle pose, avec pertinence, le problème des débouchés. Elle intervient aussi opportunément pour contrer la démarche parallèle qu'engage la Chambre de Commerce de Manchester qui réclame à son gouvernement un nouvel abaissement des droits et une amplification des exportations.

Que révèle-t-elle dans le champ de recherche qu'elle s'est choisie de 1859 à 1869 et dont Pouyer-Quertier, dans ses interventions antérieures a relevé, au fur et à mesure, les données principales ?

Ainsi :

au plan général

- des mutations multiples liées aux événements internationaux (l'ouverture des frontières, la Guerre de Sécession américaine...) et à l'évolution technologique qu'ils ont encouragée (mécanisation, investissements, extraction du charbon, prolétarisation des emplois),
- une pression forte de la concurrence (accroissement du nombre des pays producteurs, tendance à la surproduction, montée du protectionnisme)

au plan français

- une évolution respective des zones de production françaises où la région du Nord tend à prendre une réelle prééminence, la région alsacienne à accaparer les produits hauts de gamme, la région normande à souffrir d'une spécialisation dans les productions plus courantes,

au plan régional

- une analyse chiffrée des fabrications réalisées en Haute-Normandie au fur et à mesure de l'écoulement de la décennie et dont Pouyer-Quertier, dans ses interventions n'a cessé de révéler les menaces qu'elle recèle

- chaque épreuve a conduit à la disparition des petites unités de fabrication, au recul préoccupant de la main-d'œuvre rurale, à la fragilisation de l'emploi salarié, à la montée du chômage

- chaque étape justifie l'attitude défensive dont il s'est fait le promoteur.

Les productions en cause, Pouyer-Quertier, vulgarisateur-né, les avait clairement définies devant ses auditoires non spécialisés

- «il y a d'abord, disait-il, la rouennerie qui est un tissu de coton fabriqué d'une façon particulière, et emploie du coton filé et surtout du coton filé teint ou blanchi avant d'être tissé ; c'est là que se fait la grande différence avec les fabrications de l'indienne qui consiste à prendre des tissus achevés, à les blanchir et, ensuite, à les imprimer;

- puis il y a l'industrie de toiles peintes qui prend le tissu fini et le passe dans la teinture ».

Et chacun de ces secteurs va connaître une évolution spécifique:

- la rouennerie, de caractère artisanal, réalisée en milieu rural, utilise des métiers à bras, tarde à se mécaniser et voit sa situation se fragiliser,

- l'indienne a reculé, à son tour, au profit des productions alsaciennes Rouen, confiait un rapport de 1860, confirmé en 1868 « ne fait que le calicot imprimé et s'attache peu à la perfection du dessin, de la gravure, des couleurs, le bon marché domine, les fabricants cherchent à faire au plus bas prix possible. La perfection ne vient qu'après ».

- les toiles peintes, appuyées sur une activité de tissage où la mécanisation avance à grands pas, connaîtront un développement continue,

- quant à la filature qui les alimente toutes et qui fournit aussi l'Alsace et la région Roanne-Tarare, sa production évolue en fonction des numéros de filés qu'elle produit, des plus grossiers destinés aux fabrications ordinaires aux plus fins réservés aux tissus recherchés.

Appuyé sur ces éléments, tout est en place pour procéder à une nouvelle offensive dans un climat plus propice, au sein d'un régime en pleine mutation qui cherche à libéraliser son fonctionnement, à se donner un visage moins autoritaire que va concrétiser le sénatus-consulte du 11 septembre 1869 accordant au Corps Législatif des capacités d'intervention élargies, tandis qu'un plébiscite qui ratifie ces évolutions conforte, à nouveau, le pouvoir de l'Empereur.

C'est alors que survient, comme un coup de tonnerre, la déclaration de guerre franco-prussienne, interrompant un processus qui ne demandait qu'à s'épanouir. En quelques semaines les événements vont se précipiter et tout bouleverser.

La guerre est déclarée le 16 juillet 1870. Le 2 septembre, la capitulation de Napoléon III à Sedan met fin au Second Empire. A Paris la République est proclamée. Le Gouvernement Provisoire qu'anime Gambetta va tenter, en vain, par la mission confiée à Thiers, d'obtenir d'abord une médiation des pays européens. Il va ensuite, après la capitulation de Bazaine à Metz, susciter la poursuite de la guerre en province afin de libérer Paris. La capitale étant bientôt assiégée, il doit la quitter pour Bordeaux et se résigne enfin à demander l'armistice. Sa proclamation, le 28 janvier 1871, arrête les combats. Des élections législatives, organisées à la hâte donnent naissance à une nouvelle Assemblée Nationale - où Pouyer-Quertier retrouve brillamment un siège de député - qui nomme Adolphe Thiers, président du Gouvernement.

Le choix a porté sur celui dont l'opposition à l'Empire s'est révélée constante, qui avait mis en garde contre l'impréparation militaire et s'était opposé à la déclaration de guerre.

Un nouveau chapitre va s'ouvrir dans le parcours politique de Pouyer-Quertier.

Le ministre des Finances

Le conflit qui survient entre la France et la Prusse, autour de laquelle se rallient les Etats allemands, s'il se déclenche à partir d'un incident mineur, ne manque pas de références prémonitoires.

Emporté par sa politique de nationalités et les complications italiennes qu'elle suscite, par ses ambitions américaines manifestées par la Guerre du Mexique et son issue malheureuse, Napoléon III a sous-estimé gravement la montée en puissance de la Prusse dans l'espace européen, la capacité économique dont elle s'est dotée à travers le Zollverein et surtout, sous l'impulsion de Bismarck, la prédominance politique sur la Confédération Germanique qu'elle s'est acquise en s'imposant contre l'Autriche à la bataille de Sadowa en 1866.

Pouyer-Quertier, plus que d'autres, n'était pas sans clairvoyance à l'égard de cette nouvelle menace. Les relations qu'il entretenait avec des milieux français en contact avec la Prusse d'une part, la tournée d'enquête industrielle qu'il entreprit lui-même en 1867 dans ces régions, d'autre part, l'avaient alerté.

Il faut faire, sur ce terrain, une place à part aux rapports qu'il avait noué avec la famille de Valon qui résidait au château de Rosay près de Lyons-la-Forêt. Le comte Léon de Valon, chef de cette famille, qui fut député sous la Monarchie de Juillet, exerçait les fonctions de maire de sa commune. Il devint conseiller général du canton de Lyons puis vice-président du Conseil Général de l'Eure et donc proche collègue de Pouyer-Quertier. Il avait pour épouse Apollonie de La Rochelambert appartenant à une noblesse de haute lignée dont la jeunesse s'était écoulée à Berlin où elle approchait la famille royale de Prusse, les princes Hohenzollern. Ayant gardé des relations régulières avec ces milieux, parlant couramment l'allemand, dotée d'une séduisante et forte personnalité qui se manifestait dans le salon littéraire qu'elle animait à Paris et à Rosay et que fréquentaient Flaubert et Prosper

Mérimée, elle devint bientôt une familière de Pouyer-Quertier à l'occasion des réunions communes qui rapprochaient les deux conseillers généraux voisins dans le cadre de l'exercice de leurs responsabilités politiques. Elle devint une précieuse informatrice des idées et des projets que nourrissait le pouvoir prussien avec certains membres duquel elle entretenait une correspondance suivie. A travers elle, Pouyer-Quertier était à même de bien connaître le dessein pangermanique de la Prusse et sa volonté de l'accomplir au détriment de la France. Un lien familial va, au surplus, les rapprocher : la fille aînée de Pouyer-Quertier, Hélène, épousera en 1868, le frère d'Apollonie, le marquis Auguste de La Rochelambert.

Ensemble, durant la courte campagne qui mettra fin au conflit, alors que les troupes prussiennes envahissent le Vexin, ils se concerteront, elle comme responsable toute récente de la Croix-Rouge locale pour y déployer une activité exemplaire auprès des victimes des combats, lui, comme président du département pour faire face aux événements créés par l'invasion et tempérer les exigences des vainqueurs dont celles du général Von Manteuffel qui avait fait partie des relations de jeunesse de la comtesse..

C'est fort de cette intimité, de cette alliance et de la connaissance qu'il en dégagait mais aussi du réflexe patriotique qui inspira souvent ses comportements - il utilisa ses relations en Angleterre pour procurer à l'armée française des pièces d'artillerie qui lui faisait défaut - que Pouyer-Quertier répondra favorablement à la sollicitation de Thiers de participer, comme Ministre des Finances, au Gouvernement en constitution à Bordeaux où l'Assemblée s'était retirée et d'accepter de jouer un rôle dans les tractations engagées avec l'occupant. Leur adhésion commune aux thèses protectionnistes, la distance qu'avait prise Pouyer-Quertier vis-à-vis du conflit pesèrent aussi dans le choix effectué par le chef du gouvernement qui s'était tourné, en vain, vers d'autres partenaires.

Le 19 février 1871, c'est chose faite. Réinstallée à Paris, l'équipe gouvernementale est bientôt contrainte de quitter la capitale qui tombe entre les mains de l'insurrection de la Commune. Le 19 mars, elle se retire à Versailles et c'est alors que Thiers confie à Pouyer-Quertier la négociation de paix avec la Prusse en soutien à Jules Favre, ministre des Affaires Etrangères. Celui-ci a déjà négocié l'armistice et, accompagné de Thiers, les Préliminaires de Paix au cours desquels Bismarck a imposé ses conditions : les cessions territoriales portant

sur l'Alsace-Lorraine, le montant de 5 milliards de francs de l'indemnité due au vainqueur, les phases de la libération du territoire au fur et à mesure des versements effectués. Il restait à préciser le contenu exact de ces obligations et à en fixer les modalités.

Pour ce faire Pouyer-Quertier s'attache les services du lieutenant Bertrand de Valon, fils de la comtesse, comme secrétaire particulier et interprète qui va l'accompagner dans toutes les démarches qu'il mènera à Francfort et à Berlin et qui lui fera bénéficier des nombreuses relations que sa mère entretenait sur place. Les négociations de Francfort débutent le 6 mai. Le Traité est signé le 10, pourtant pendant plusieurs mois encore les entretiens se poursuivront pour procéder à des mises au point, à des ajustements, à des interprétations nécessaires. La marge de manoeuvre dont dispose Pouyer-Quertier est étroite mais dans tous les domaines où il intervient, il obtient des résultats convaincants.

Bismarck qui, dans les phases précédentes, s'était révélé intraitable comme en témoigna Thiers, trouve en Pouyer-Quertier un interlocuteur qui sait l'apprivoiser. Sa bonhomie, son humour, son optimisme, sa convivialité séduisent le Chancelier et quand la discussion butera, le recours direct que Pouyer-Quertier obtiendra de l'Empereur Guillaume Ier, par l'entremise de Mme de Valon, permettra d'aboutir.

La chronique n'a pas été avare d'anecdotes montrant Pouyer-Quertier et Bismarck poursuivant en tête-à-tête des repas interminables alors que Jules Favre, au tempérament plus introverti, a quitté depuis longtemps le lieu des rencontres. Et c'est dans ces entretiens, à bâtons rompus, hors négociations officielles, que Pouyer-Quertier obtient, ici et là, des concessions, certes mineures mais significatives de son efficacité et de son opportunisme. Il utilise même un événement familial - le mariage de sa seconde fille Marguerite avec le comte de Lambertye - pour obtenir de son interlocuteur le maintien à la France du territoire de Villerupt, en frange de la nouvelle frontière, en arguant que la famille de son gendre y réside et qu'il y détient des intérêts industriels !

Jules Favre reconnaissait lui-même que « Bismarck témoignait à son collègue une véritable sympathie. Celui-ci le devait à la rondeur de ses manières, à l'abondance et la dextérité de son argumentation. La vive familiarité, le naturel qui lui faisait mêler la plaisanterie aux

choses sérieuses et donner à sa pensée une forme, à la fois incisive et substantielle, l'avaient charmé. Il lui fit plusieurs concessions précieuses». C'est aussi dans ces circonstances qu'il convaincra le Chancelier pourtant acquis aux thèses libre-échangistes d'avoir recours, le moment venu à la logique protectionniste et celui-ci saura, quelques années plus tard, le reconnaître. Car c'est dans le domaine économique que Pouyer-Quertier apporte sa principale contribution.

Sa mission est d'obtenir le retrait le plus rapide possible des troupes allemandes en procédant au remboursement accéléré des indemnités dues à la Prusse puisque Thiers avait obtenu que l'exécution de l'un soit soumis au versement de l'autre. En levant un emprunt ouvert à la souscription populaire, il parviendra à réunir - et au-delà - les fonds nécessaires au départ des armées d'occupation. En fixant les modalités de levée de cet emprunt, il s'est d'ailleurs attaché à se dispenser des services des grandes compagnies financières avec lesquelles il n'entretient pas des rapports confiants. Le rythme de remboursement des indemnités dues anticipe sur les engagements pris par le Traité qui stipulait que la somme de 5 milliards de francs devait être payée dans un délai de 3 ans dont 1 milliard dans le courant de l'année 1871.

Pouyer-Quertier, convaincu que le crédit de la France n'avait pas été atteint par cette défaite surprise, prépara et émit un emprunt de 2 milliards 500 millions de francs dont le succès dépassa toutes les opérations de ce genre. La France, à elle seule, souscrivit 5 milliards et l'ensemble des souscriptions avec l'apport de l'étranger atteignit plus de 8 milliards. Cette réussite lui permit d'obtenir plus rapidement que prévu l'évacuation en première phase des départements de la Somme, de la Seine Inférieure et de l'Eure, premiers servis, qui s'opéra dès juin 1871 puis de l'ensemble du territoire.

Mais l'homme savait affronter les décisions impopulaires et face à cet engagement, il fera voter une série d'impôts susceptibles d'assurer une recette annuelle de 600 millions nécessaires à l'équilibre du budget grossi des charges nouvelles dues à l'emprunt, car tel était, en ces temps, la conception financière classique, gage de stabilité monétaire et de défense du franc/or. Se trouvant dans l'impossibilité vu les traités de commerce en vigueur d'avoir recours à une augmentation des droits de douane, il opta pour des impôts indirects sur le sucre, le tabac, les

postes, l'enregistrement, les débits de boissons, les alcools, le thé, le café, les cartes à jouer, les allumettes, le papier timbré, de rendement immédiat et aux résultats assurés. Il aurait voulu élargir cette assiette aux matières premières industrielles mais ce projet fut différé et souleva de nombreuses objections, amenant même une crise gouvernementale vite surmontée en janvier 1872.

La négociation du Traité de Paix fut aussi l'occasion pour Pouyer-Quertier, soutenu par Thiers, d'introduire une clause visant la nature des rapports commerciaux entre les deux pays.

Il s'agissait de lier la nouvelle Allemagne à ses engagements du moment et d'empêcher que les facilités qui lui étaient ainsi accordées ne s'étendent, selon sa volonté, à d'autres pays d'Europe centrale. Certains assimileront ces dispositions à un " Sedan économique " dans la mesure où elles fourniront à l'Allemagne des moyens lui permettant de soutenir sur une longue durée son développement économique et, en particulier, ses exportations, certes, la clause de la nation la plus favorisée, insérée dans le Traité de Paix ne pourra plus être reconsidérée alors que les traités de commerce le permettaient au moment de leur renouvellement régulier mais ces dispositions s'imposeront, par contre, lorsque l'Empire Allemand cherchera à élargir à l'Empire Autrichien et aux Etats qui le composaient, l'espace douanier du Zollverein, limitant ainsi de manière expresse sa propension expansionniste.

Alors que se déroulaient les étapes de l'application du Traité, la position personnelle de Pouyer-Quertier fut mise en cause, en février 1872, à l'occasion d'un procès concernant l'un de ses amis, l'ancien préfet Janvier de La Motte accusé d'avoir eu recours, dans l'exercice de ses fonctions, à de fausses factures. Cité comme témoin à décharge, Pouyer-Quertier intervint et par une improvisation véhémement, emporta l'acquiescement. Ce faux-pas qui, selon ses censeurs, consistait à faire l'apologie de la concussion, lui fut immédiatement reproché dans les milieux politiques, voire au gouvernement où il ne comptait pas que des amis. Dufaure, Garde des Sceaux et Casimir-Périer ancien Ministre de l'Intérieur orchestrèrent une protestation qui suscita une agitation extrême de l'Assemblée et ils obtinrent de Thiers de sacrifier le Ministre des Finances. Pouyer-Quertier, sans convaincre, chercha à se justifier mais fut contraint à la démission. Thiers pourtant, lui maintint sa confiance, le confirma dans les missions dont il était

encore chargé - notamment en Autriche et en Italie pour y préparer le remaniement des traités de commerce - et compensa son départ du ministère par une promotion exceptionnelle au grade de Grand Officier de la Légion d'Honneur pour services rendus à la Nation. Il fut aussi désigné pour occuper le poste de vice-président du Conseil Supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, dont il saura, dans son activité ultérieure, exploiter toutes les potentialités. Dans les explications qu'il donna de l'événement Pouyer-Quertier n'excluait pas l'influence qu'auraient exercé ces milieux bancaires qu'il avait écartés de l'Emprunt libérateur et dont il combattait l'hégémonie dans le financement des sociétés de chemin de fer.

Pouyer-Quertier prit alors place au centre droit de l'Assemblée dont il avait partagé les votes favorables à la mise en place des nouvelles institutions mais défavorables d'une part aux propositions différant l'impôt sur les matières premières et d'autre part au maintien des traités de commerce ; alors que Thiers s'orienta vers l'installation définitive de la République restée en suspens, il contribua à sa chute en 1873, appuya le Gouvernement dit " de l'ordre moral " d'inspiration conservatrice qui lui succéda et que conduisait le duc de Broglie ; il combattit en 1875 les nouvelles lois constitutionnelles à connotations républicaines. Son influence restait grande au sein du personnel politique, en particulier auprès du parti légitimiste vers lequel penchaient désormais ses opinions. Il opta pour un mandat de sénateur de la Seine-Inférieure quand se constitua cette deuxième Assemblée.

En 1877, une crise institutionnelle qui couvait survint entre Mac Mahon, élu Président de la République après le départ de Thiers et la majorité désormais républicaine de l'Assemblée. Celle-ci, dissoute, les républicains furent réélus et confortèrent leur majorité s'opposant au ministère constitué autour du maréchal. Le doute subsistait encore sur l'avenir du régime, république virtuelle que d'aucuns voulaient faire basculer vers la monarchie, à commencer par Mac Mahon lui-même.

C'est alors que Pouyer-Quertier fut sollicité de manière pressante par ce dernier avec l'appui du duc de Broglie, alors ministre de la Justice et chef du parti légitimiste, et le soutien du Comte de Chambord, prétendant au Trône, pour prendre la tête d'un nouveau gouvernement dont la mission aurait été de consolider les aspirations monarchistes des assemblées élues, en particulier du Sénat où elles restaient majoritaires. Il y renonça, convaincu qu'une telle mission

était, devant l'évolution à laquelle était parvenu le climat politique, devenue impossible. Les événements lui donnèrent rapidement raison qui confirmeront la République et pousseront Mac Mahon à démissionner. Pour autant, Pouyer-Quertier restera très circonspect vis-à-vis de premiers pas d'un régime aux majorités changeantes et au pouvoir instable et il fut de ceux qui soutinrent, un moment, la tentative du Général Boulanger, dont les projets épris d'ordre, firent long feu. A côté d'une participation parlementaire effective mais devenue marginale - avec, malgré tout, le renouvellement de son siège de sénateur en 1881 mais aussi l'aventureuse tentative de reconquérir en 1885 un siège de député en accordant son crédit et son nom à une liste légitimiste qui manqua son objectif -, il se consacra surtout à deux tâches qui le solliciteront et seront en mesure de l'absorber tout entier :

- l'exercice de son mandat de président de la Chambre de Commerce de Rouen, au moment où l'institution voit s'accroître son rôle de promotion économique de la région rouennaise,
- le lancement d'une campagne d'opinion en faveur de l'option protectionniste dont il sent la nécessité impérieuse l'exprimer tant dans l'industrie que dans l'agriculture.

Le combat du développement régional et de la prospérité nationale

Est-ce une coïncidence si l'essor de la Chambre de Commerce, son épanouissement institutionnel, correspondent avec la période pendant laquelle Pouyer-Quertier a exercé la fonction présidentielle ?

Certes, la montée en puissance de l'établissement consulaire était inscrite dans les premières initiatives qu'elle avait prises sous la Monarchie de Juillet et que le régime impérial avait consolidé : c'était essentiellement le défi du redéploiement portuaire laborieusement lancé sous la Deuxième République avec le soutien, dans les assemblés parlementaires de l'époque, de Lamartine et de Victor Hugo qui s'accomplit pendant le mandat de longue durée que le président Amand Le Mire assura de 1850 à 1870.

Supprimées sous la Révolution, reconstituées sous le Premier Empire, les Chambres de Commerce mirent un certain temps à retrouver l'influence que les plus importantes d'entre elles exercèrent

tout au long du XVIII^{ème} siècle, à Rouen en particulier. Lorsqu'il accède à la présidence en 1870, Pouyer-Quertier siège dans l'institution depuis 13 ans déjà. Il s'est déjà signalé à l'attention de la Compagnie en apportant son patronage personnel, en 1859, à la première exposition industrielle rouennaise organisée sous l'égide de la Société d'Emulation au moment où s'ouvrait l'ère de ces grands rassemblements qui seront l'une des vitrines du régime impérial. Ce fut un événement marquant réunissant sur le Champ de Mars 1400 exposants regroupés sous des bâtiments d'un hectare de superficie. D'autres suivront, à Rouen même, en 1884 mais aussi à Paris et l'industrie de la région rouennaise prendra l'habitude de participer régulièrement à des expositions organisées dans plusieurs pays étrangers.

Cependant, le grand enjeu à gagner est alors celui de l'accomplissement du renouveau du Port de Rouen. A l'aube du XIX^{ème} siècle, celui-ci voyait son avenir fortement compromis. La dimension croissante des navires n'était plus compatible avec l'utilisation du cours maritime du fleuve dont le chenal naturel se frayait difficilement un chemin au sein d'alluvions instables ; le trafic désertait les quais et tendait à se fixer au Havre qui disposait des profondeurs d'eau suffisantes.

C'est à la Chambre de Commerce renaissante, alors que Jean Rondeaux préside à ses destinées, qu'il revient d'avoir tenté de s'opposer à cette évolution contraire en alertant l'opinion et en obtenant des pouvoirs publics le financement des travaux visant à canaliser peu à peu le fleuve et à stabiliser son cours. Progressivement, le trafic qui l'a quitté tend à revenir pour profiter à nouveau de cette rente de situation qu'il procure à l'acheminement des marchandises tandis que l'usage accru de la vapeur accélère et garantit mieux que la navigation à voile, la circulation des navires entre Rouen et la mer.

La présidence de Pouyer-Quertier intervient au moment où ce processus apporte les premières récompenses des efforts entrepris : de 540 000 tonnes en 1869, le trafic se hausse à 700 000 en 1875, 840 000 en 1877; le seuil de 1 million de tonnes est franchi en 1880, celui de 2 millions en 1888 pour le dépasser aussitôt. C'est essentiellement l'importation des trafics lourds qui constitue la base de l'activité : houilles anglaises, céréales américaines, vins algériens, mais aussi et déjà pétrole et engrais.

Cet accroissement considérable va poser, au fur et à mesure de son déroulement tous les problèmes inhérents à l'accueil des navires et des marchandises et c'est à ce moment que sont prises les décisions qui vont établir, pour plusieurs décennies, les structures financières, d'équipement, d'organisation, de collaboration d'un grand port moderne. Les capacités de Pouyer-Quertier en ces matières vont pouvoir être mises à l'épreuve : voyages d'enquête dans les ports étrangers, réception de ministres et de parlementaires, interventions législatives et réglementaires sont le lot de cette active mise en place, et son président - il est vrai assisté d'une équipe particulièrement compétente qu'il anime avec brio - est à la fois au four lorsqu'il est reçu ou accueille Jules Ferry et Freycinet, présidents du Conseil et autres décideurs républicains tels Gambetta et Sadi-Carnot, et au moulin des Assemblées Parlementaires où se jouent la législation portuaire des droits de quai et de péage, la politique des investissements maritimes, la prise en charge financière des travaux d'aménagement des hangars et des quais, sans compter au plan pratique la mise en place et le recrutement d'un service d'outillage et l'acquisition d'engins de levage appropriés.

Il lui faut aussi intervenir pour résoudre le problème devenu aigu de la compétition engagée avec le Havre, initier la réflexion sur les travaux à mener dans l'Estuaire, tandis que les améliorations apportées en Seine fluviale jusqu'à Paris conforte le président dans l'option naguère défendue en faveur de la navigation intérieure.

Il voit ainsi le champ de ses préoccupations s'élargir singulièrement au service d'un équipement dont la prospérité naît du développement des échanges et d'une cité dont il sert le rayonnement, et cette activité promotionnelle que le libéralisme encourage ne lui paraît incompatible, car il se veut pragmatique, avec ses prises de position protectionnistes.

Le combat mené pour la création, à partir de Rouen, d'un faisceau de lignes ferroviaires secondaires illustre ce dessein. Contre l'emprise de la C^{ie} de l'Ouest qui entend régenter les liaisons régionales et au besoin les geler comme l'expérience portuaire l'a souligné amplement, la Chambre de Commerce sous l'impulsion de son président, qui s'est déjà manifesté sur le sujet au Conseil Général de l'Eure, tente de susciter autant de tentacules que nécessaires qui relieraient la cité à son environnement proche, qui combattraient la relation exclusive

avec Paris et le Havre, qui éviteraient le passage obligé par la capitale. Tout l'effort mobilisé pour constituer une liaison avec Orléans participe notamment de cette intention. Il n'obtiendra que des résultats mitigés - une bonne liaison avec Elbeuf, par exemple - faute de capitaux suffisants. Du moins la tentative sera-t-elle révélatrice d'une volonté de désenclavement par le développement des relations inter-régionales que seul le chemin de fer est, à cette époque en mesure d'assurer et des résistances que lui opposera, longtemps, une inspiration demeurée jacobine et centralisatrice.

On trouve cette même préoccupation liée à la modernisation des communications lorsque la Compagnie Consulaire apporte son concours financier à la création des liaisons téléphoniques tant avec la capitale qu'avec les principales villes de la région. Les avances qu'elle consent à l'Administration des Postes permettent, en effet, d'anticiper l'investissement et d'accélérer la mise en place de l'équipement. Mais son président ne s'était-il pas déjà impliqué personnellement en la matière par la création d'une société appelée à poser des câbles transatlantiques ?

C'est encore sous la présidence de Pouyer-Quertier que la Chambre de Commerce s'intéresse à la création d'une Ecole Supérieure de Commerce à Rouen, la première du genre installée en province sitôt après le conflit, à l'image de celle créée à Mulhouse en 1866 et confisquée par l'annexion allemande. Les frères Siegfried, fils d'industriels textiles alsaciens et eux-mêmes importateurs de coton installés au Havre, sont à l'origine de cette initiative qui s'ouvre au développement de l'enseignement commercial et industriel rendu nécessaire pour l'encadrement des affaires lorsqu'elles s'opèrent au niveau international.

Deux ans plus tard, une deuxième école est regroupée avec la première, qui forme aux technologies des industries textiles (filature, tissage), chimiques (teinture, impression, arts chimiques) et mécaniques (construction de machines) et prendra ultérieurement le profil d'une école professionnelle.

Lorsqu'il s'attache à ces projets, tournés vers la jeunesse et lourds de sens au lendemain de la défaite, Pouyer-Quertier se meut dans un domaine qu'il connaît bien et où les intérêts qu'il défend au plan professionnel se recoupent avec les capacités de plus en plus larges que se découvre la Chambre de Commerce.

Dans la campagne d'opinion qu'il a décidé d'entreprendre en s'appuyant sur le précédent de la Ligue animée par Cobden et que va légitimer le renouvellement de sa représentation parlementaire, l'institution consulaire, avec ses multiples relais au plan national, va lui servir d'instrument pour donner de l'ampleur à son mouvement et il n'a pas de difficulté à lui faire partager ses positions et à l'associer à son action.

Dès 1871, il reprend avec davantage de crédibilité l'offensive menée antérieurement contre les traités de commerce ; elle prônait deux modifications essentielles aux tarifs douaniers pratiqués depuis le traité de 1860 :

- 1- une surélévation générale des tarifs
- 2 - une plus grande division des classes de produits afin de mieux ajuster les droits aux situations réelles de la concurrence.

Depuis, la position s'est aggravée des nouveaux impôts appliqués à l'industrie pour payer la dette allemande, et le rattachement de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne a fait perdre aux filés normands l'important débouché des tissages alsaciens concentrés autour de Mulhouse. Mais la résistance à cette révision déchirante reste vive et le Traité avec l'Angleterre, arrivé à échéance, est renouvelé en 1873 sans que la protection demandée soit obtenue.

Cette persévérance de Pouyer-Quertier, en dépit des rebuffades qu'il subit, n'est pas obstination de sa part. Elle s'appuie sur deux constats :

- l'industrie textile dont il est le porte-parole officieux est fragilisée, en particulier en Normandie, où la production stagne, notamment en filature. Mais les autres régions de production où l'évolution est plus avancée sont également atteintes et elles répondent, par Chambres de Commerce interposées, à la mobilisation de l'opinion qu'a choisie Pouyer-Quertier à l'occasion des tournées de conférences à travers la France qu'il organise inlassablement en faveur de ses idées. On note ainsi sa présence dans les principales villes de France, à Lille, Bordeaux, Saint Etienne.

- le deuxième constat relève d'une analyse plus générale qui renforce le premier. Une crise internationale s'installe qu'on appellera " la grande dépression ", laquelle succède à la période euphorique du développement permanent. Elle est, sans conteste, de surproduction et elle fait naître puis généralise bientôt les réflexes de défense des

nations les plus avancées. Or la France n'est pas en pointe dans ce mouvement, au contraire elle tarde à l'emprunter alors que l'Allemagne s'y rallie spectaculairement au nom de la " *real politik* " que justifie Bismarck, - lequel manifeste, à cette occasion à Pouyer-Quertier, le témoignage de sa clairvoyance passée - que les Etats-Unis ne l'ont jamais renié et que l'Italie et la Suisse y adhèrent à nouveau pour protéger leur industrie naissante. Il n'est pas jusqu'à l'Angleterre qui ne consente à s'y rallier dans le cadre du pacte qui la lie à ses nombreuses colonies afin d'assurer, tant pour ses produits industriels qu'agricoles, des marchés captifs.

Cette poussée protectionniste s'élargit à l'agriculture par souci de sécurité et pour soutenir le niveau de vie des paysans menacé par l'abaissement significatif des coûts de transport qui rend plus compétitive les productions des pays à culture dominante.

Comme l'exposa Jules Méline lui-même lors de l'hommage rendu à Pouyer-Quertier « l'agriculture qui n'avait pas été touchée au début par le Traité de 1860 s'était d'abord désintéressée de notre régime économique et endormie dans une trompeuse sécurité. Elle fut bientôt réveillée de son sommeil par un véritable coup de tonnerre. Des peuples neufs et vigoureux arrivaient brusquement à la vie agricole, d'immenses territoires étaient défrichés et livrés à la culture dans des conditions de bon marché invraisemblables. La seule barrière qui nous avait, pendant longtemps, servi de rempart, la distance, s'abaissait chaque jour davantage par le développement des moyens de communications, la diminution constante des frets, si bien qu'un jour vint où il en coûta moins de transporter une tonne de blé de New-York au Havre que de Lille à Paris. Alors éclata une crise agricole sans précédent, entraînant l'avalanche générale des cours de tous les produits et la dépréciation de la terre dont la valeur tomba de 40% en quelques années. Quand l'agriculture vit le gouffre béant dans lequel elle menaçait de tomber, elle fut prise d'une véritable panique et un cri s'éleva de toutes parts réclamant des mesures de défense énergiques contre la concurrence étrangère qui menaçait de tout engloutir ».

Pouyer-Quertier ne se trompa pas sur la nature et la gravité du danger et avec une sûreté de coup d'oeil admirable il fit rapidement volte-face pour voler au secours de l'agriculture avant même de sauver l'industrie. Il savait trop bien que dans notre pays de France,

l'agriculture est la première, la meilleure cliente de l'industrie, que quand elle souffre, tout souffre et qu'aucune branche de production ne peut prospérer quand elle est malheureuse .

«C'est ainsi», poursuivit Jules Méline, «qu'il entama cette mémorable campagne qui eût un si grand retentissement et qu'on le vit, nouveau Pierre L'Hermite, prêcher haut et partout l'union indissoluble de l'agriculture et de l'industrie pour la défense du travail national. C'est là son plus beau titre à la reconnaissance de la postérité. Ce n'est pas le seul. Pouyer-Quertier n'était pas seulement un puissant orateur, un ardent propagandiste, c'était aussi un organisateur, un esprit prévoyant qui voyait loin dans l'avenir, qui savait par expérience que toutes les victoires sont éphémères quand on ne fait rien pour en garder le fruit».

Il se rendait bien compte que pour tenir l'opinion dans ces matières complexes et délicates, il ne suffirait pas de quelques discours isolés, qu'il fallait sans cesse agir sur l'esprit public en éclairant par la parole, par les écrits en ne laissant passer aucune erreur, aucun mensonge, en se tenant en communication constante avec les pouvoirs publics ».

«Depuis longtemps, observait Jules Méline, il était frappé sous ce rapport, de la déplorable infériorité des défenseurs du travail national en face de leurs adversaires, pendant que ceux-ci marchaient la tête haute et la main dans la main, puissamment unis et syndiqués, soutenus par la finance et le commerce, appuyé sur la presse et le gouvernement, la masse immense des producteurs français s'en allait la tête basse, sans liens et sans cohésion, incapables de résister et ne sachant que se lamenter sans agir».

Pouyer-Quertier entreprit de mettre un terme à cette impuissance désolante en organisant un Centre d'Action autour duquel toutes les forces de la production française pourraient se réunir et qui serait comme un foyer de lumière et de vérité rayonnant partout. Aidé par des hommes de foi, robustes comme lui, il fit appel à toutes les bonnes volontés et, grâce à son nom, à sa grande autorité, cet appel fut entendu.

« C'est de cette conception qu'est sortie cette grande Association de l'Industrie et de l'Agriculture Française qui embrasse aujourd'hui la France entière et, il me sera permis d'ajouter, moi qui l'ai vu à l'œuvre depuis bientôt vingt ans, et bien avant d'être à sa tête, que sans elle plus d'une bataille que nous avons gagnée aurait été infailliblement perdue »... « Il le fut aussi, exemplaire, dans la conception même qu'il

se faisait de son rôle de chef d'entreprise». Et Jules Méline pour conclure son propos tint à souligner la dimension de l'homme à qui il rendait hommage : « Sa vie offre aux générations futures le type et le modèle de l'industriel accompli. Le véritable industriel dans le sens élevé du mot n'est pas celui qui se borne à bien gérer les affaires de sa maison et qui se désintéresse de ce qui ne le touche pas directement. C'est, au contraire, celui qui s'intéresse à tout, qui a les yeux toujours fixés sur la marche de son industrie dans ses rapports avec le mouvement économique du monde et qui est prêt à tous les efforts, à tous les sacrifices pour la défendre, qui se préoccupe sans cesse de ses ouvriers pour leur procurer du travail et améliorer leur sort. Pouyer-Quertier était cet industriel là. Il fut l'homme d'une idée et le défenseur le plus convaincu du travail français». Ainsi, et ce commentaire convaincant le prouve, dans un contexte économique international devenu plus difficile, le protectionnisme s'installe et le réveil des nationalismes l'encourage.

Pouyer-Quertier, dans la campagne de sensibilisation qu'il a engagé aux quatre coins de la France collectionne les ralliements et, progressivement, acquiert des motifs de satisfaction. En 1881, une loi du 7 juillet établit un nouveau tarif douanier : aux droits ad valorem sont substitués des taxes spécifiques et si la pratique des traités de commerce perdure, le gouvernement s'engage au moment où il procède à leur renouvellement, à considérer le régime économique choisi comme définitif. En 1890, le Conseil Supérieur du Commerce consulte à nouveau. Les Chambres de Commerce, derrière celle de Rouen, se rallient majoritairement (62 contre 35) au protectionnisme. Le Gouvernement, dès lors, emboîte le pas et sous l'autorité de Freycinet fait voter la loi du 11 janvier 1892 dénonçant tous les traités de commerce ; la France redevient maîtresse de ses tarifs de douanes et sept cent vingt-cinq articles du taux sont rehaussés. Le système mis en œuvre prévoit un double tarif : maximum, applicable aux pays ne voulant pas traiter avec la France, minimum applicable aux pays offrant des avantages correspondants, en particulier le traitement de la nation la plus favorisée. Le protectionnisme de la Métropole s'étend aux colonies où s'achève le régime de la "porte ouverte" pratiqué jusqu'alors.

Mais Pouyer-Quertier, s'il l'a pressenti, ne verra pas le succès de ses entreprises, il meurt, 9 mois avant, le 3 avril 1891.

Ainsi prenait fin le parcours de celui qui fut un combattant intraitable au service de sa profession, de sa région, de son pays.

L'oubli

Mais ses dernières années avaient été aussi marquées par une série d'épreuves qui le frappèrent douloureusement, dans sa vie familiale d'abord, avec les décès concomitants, en pleine fleur de l'âge, de ses deux filles, Hélène et Marguerite, en 1884, dans sa vie professionnelle ensuite, avec les difficultés rencontrées par ses entreprises, leur reprise en main ayant appelé une nécessaire recapitalisation, dans sa vie politique enfin, avec les échecs successifs de sa candidature aux élections législatives de 1886 afin de retrouver un siège de député et, surtout, de son mandat de sénateur en 1891, lequel ne précèdera que de 15 jours son propre décès

Les funérailles officielles qui furent célébrées avec pompe, rallièrent en foule une population marquée par l'émotion et une théorie de notables soucieux de flatter son image. Elles effacèrent l'effet de rupture intervenu entre un public longtemps acquis à ses causes et un élu davantage préoccupé de façonner une opinion au risque de la lasser plutôt qu'à la suivre docilement. Quoi qu'il en soit, derrière les éloges énoncés en grappe ce jour-là - c'était le 5 avril 1891 - on ne pouvait oublier les commentaires dépourvus d'aménité, les pamphlets brandis avec sévérité contre sa personne, les propos acerbes ridiculisant ses attitudes tout au long de son parcours public par une presse acide, ironique, à l'affût de ses faits et gestes et où perçaient, parfois, la jalousie et l'envie. Comment oublier les caricatures qui le fustigent comme l'"Hercule de Martainville" jonglant avec les millions et les balles de coton, qui le stigmatisent pour son célèbre appétit, tel un "Gargantua" menant ripailles, qui le décrivent «parleur fier à bras, capitaine de tribune, toujours prêt à houspiller, estourbir, éreinter les ennemis du précieux textile», et qui décortiquent sévèrement ses envolées oratoires jugées par certains bouffonnes, spécieuses, ampoulées.

On ne pouvait aussi que se remémorer les nombreuses anecdotes qui ont émaillées sa vie, rapportées plus ou moins fidèlement par une chronique avide, pas toujours objective mais inspirées par ses comportements hors du commun, bien que les unes et les autres

fussent accueillies impassiblement par leur victime qui était d'un tempérament bienveillant, d'une humeur égale et peu sensible à la critique. J'en recueille une pour illustrer combien pouvait apparaître comme insolite et imprévisible le personnage qui s'exposait ainsi au regard de tous. Voici ce qu'un journaliste relate :

« M. Pouyer-Quertier qui ne sacrifie ni la politique aux affaires, ni les affaires à la politique est, continuellement par voies et chemins et il faut sa puissante constitution pour résister à ce métier de "juif errant". Dernièrement il arrive à la gare du Havre en retard de quelques minutes ; on l'attendait à Rouen. L'horloge extérieure étant toujours de cinq minutes en avance sur l'horloge intérieure, le train, se dit-il, doit être encore en gare, j'arriverai. Il se précipite, bouscule les employés qui lui demandent son billet, arrive au train au moment du coup de sifflet, ouvre un compartiment, se hisse sur le marche-pied. Mais il sent une résistance, un employé s'accrochant à son habit voulait l'empêcher de monter. Il se retourne, saisit l'obstacle au collet, le soulève, le dépose délicatement sur la banquette du wagon et ferme la portière. Le train était parti. L'employé d'abord furieux finit par s'amadouer lorsqu'il sut à qui il avait affaire ; il alla jusqu'à Mantes en fumant les cigares de son ravisseur » et, ajoute le journaliste perfide qui l'écrit à tout hasard, « depuis il a eu de l'avancement ».

On a ironisé sur son attitude de parvenu, de nouveau " bourgeois gentilhomme ", fasciné par sa propension à fréquenter l'aristocratie au risque de s'y ruiner par le truchement de ses gendres. Outre ce que l'on sait de l'origine de ses relations avec ce milieu, il n'était pas dupe de ce penchant et il parlait lui-même, parodiant Emile Augier " des gendres de Mr Poirier-Quertier " !

Certes il a manqué de cette prudence, de cette réserve, de cette retenue propre à son environnement normand dont il était issu et que pourtant il représentait mais c'est précisément dans ces excès que sa personnalité s'exprimait et se distinguait.

Il a surtout été perçu comme un symbole et il n'est guère de récits ou d'analyse historique de cette époque qui n'évoquent sa silhouette généreuse, ses propos hauts en couleurs, sa détermination, son rôle prééminent dans l'expression du monde patronal.

Là littérature s'en est emparé. Flaubert, son contemporain, dans sa correspondance se satisfait sobrement et benoîtement de ses échecs

électoraux et Maupassant, selon certains, se serait saisi de son personnage dans sa nouvelle de " Boule de suif " et l'aurait converti, sous le nom de "Carré Lamandou", en un partenaire patelin de l'équipée en Pays de Caux de son héroïne.

Mais derrière cette physionomie construite par la chronique, on ne doit pas oublier la cohérence de sa trajectoire, la constance de ses convictions, la pertinence de ses positions qu'ont toujours accompagnées une aménité et une convivialité sans faille. Souvent figuré comme l'image d'un capitaliste brutal, il s'est pourtant dressé contre ses excès dominateurs. En fait ses opinions nationales s'accommodaient mal du cosmopolitisme des affaires et il s'opposa sévèrement aux consortiums qui, en France, agissaient dans cet esprit.

L'entreprise productrice industrielle et agricole, plutôt que commerciale et financière était, pour lui, le levier du développement et méritait toutes les attentions, tous les soutiens de la nation. Source de l'emploi, elle devait être défendue pour assurer son maintien et lorsqu'il était menacé la solidarité devait s'exercer en faveur de ceux que le chômage avait atteint. A ce titre, il acquit très vite la réputation de philanthrope lorsqu'il fonda, dès 1847 à Rouen, une boulangerie économique qui, tant que dura la disette, alimenta 4000 personnes. Dans une période où d'importants conflits sociaux agitèrent toute la société, il sut les anticiper et faire partager ses choix économiques à ses ouvriers en les associant au mouvement d'opinion qu'il animait et, pourtant, il put, sans complexe, indiquer les résultats financiers qu'il tirait de ses entreprises pratiquant, pour l'époque, une logique de transparence qui choqua mais qui participait à sa force démonstrative. A bien des égards sa réflexion sur l'ensemble de ces sujets lui fit prendre des positions qui le situent comme un précurseur.

On s'est gaussé d'un parcours politique, en apparence, incertain mais il faut replacer sa vie dans l'agenda tourmenté des six régimes successifs qu'il a connus : une enfance vécue sous la Restauration, une jeunesse et une adolescence passée sous la Monarchie de Juillet, un entrée dans le monde des adultes sous la III^{ème} République, la maturité acquise tout au long du Second Empire, les responsabilités ministérielles assumées sous un régime de transition, le dernier versant de sa vie écoulé sous l'ombre monarchique et l'emprise républicaine ! Quel homme politique, parmi ses contemporains, qui ne s'est trouvé placé devant les difficultés d'un choix, devant les

opportunités des circonstances, devant les contraintes institutionnelles face au souci de participer à la vie publique, d'y exprimer ses convictions, de peser sur les événements ?

D'une position de centre-droit, dans un contexte républicain précaire qui est la sienne à ses débuts, il évolue vers une adhésion critique au régime impérial, se nourrit avec Adolphe Thiers de sympathies orléanistes et adopte, in fine - sans renier une inclination laïque influencée par ses liens avec la franc-maçonnerie -, une attitude légitimiste, ayant couvert avec modération l'éventail des grands courants du moment mais poursuivant à travers des institutions sans cesse renouvelées le même et nécessaire combat. Non, l'homme qui incarna l'opposition à Rouher, qui inspira confiance à Thiers, qui séduisit Bismarck, qui impressionna Jules Favre, qui convainquit Méline et dont Karl Marx, lui-même, dans son ouvrage sur *La Guerre Civile en France* en fit sa cible favorite, n'était pas ce politicien arriviste, cet ambitieux populiste, ce tribun démagogue qu'ont voulu dépeindre certains mais bien l'homme de persuasion, de conviction et d'abnégation que nous avons accompagné dans son parcours industriel et politique.

Il ne méritait pas, non plus, le qualificatif excessif "d'ultra et farouche protectionniste" dont on l'affuble, aujourd'hui encore. Il était, certes, pour une démarche rigoureuse de protection dont le bon sens et la logique s'imposaient à lui, mais il n'était pas hostile à des ouvertures libérales lorsque l'expérience et la pratique démontraient leur utilité. La philosophie même du tarif douanier qu'il préconisait en est la meilleure démonstration.

Et c'est sur ce grand défi que je souhaiterais pouvoir conclure. L'actualité du XXI^{ème} siècle y convie sous l'égide des politiques qui concernent si étroitement l'avenir de notre pays. Lorsque l'Union Européenne est confrontée à ses perspectives industrielles, qu'elle s'interroge sur les voies et moyens de son développement, sur les risques de délocalisation qu'elle affronte, la concurrence des pays à bas salaires qu'elle subit, le syndrome chinois ou indien qu'elle pressent, la persistance d'un chômage qui l'inquiète et dégrade le consensus national, il est des accents "pouyer-quertiens" dont j'entends les échos, ici et là, alors que le magistère libre-échangiste

des grandes sociétés internationales tente d'imposer sa logique et fait entendre son chant libérateur. La suppression récente des quotas textiles et des articles chaussants vis-à-vis de la Chine et sa pesée sur l'emploi dont on attend des ouvertures compensatrices en matière de services (banque, assurances, ingénierie, haute technologie, informatique) qu'elles soient réelles, aléatoires ou problématiques, en est le plus récent avatar. Mais ce n'est pas la fin de l'histoire. Globalisation, mondialisation, qui paraissent la réponse à toutes les interrogations, intègrent, sans le dire, sous des modalités différentes, avec des vocabulaires renouvelés (clauses de sauvegarde, régulations, arbitrages, compromis, exceptions stratégiques) avec des partenaires désormais composites (Union Européenne, Organisation Mondiale du Commerce), les mêmes antagonismes, les mêmes perplexités, les mêmes incertitudes, les mêmes remises en cause qu'il y a plus d'un siècle. Un article très récent, paru dans la presse nationale titrait « la tentation protectionniste relance le débat sur le patriotisme économique ». Rien n'est définitivement acquis en ces matières et les résignés si nombreux devraient se rappeler que des opinions dominantes peuvent être contestées, bousculées, inversées, comme a su le faire, en son temps, Pouyer-Quertier, seul contre tous.

L'opinion publique de l'époque, en remerciement, lui dressa le monument à sa mémoire que j'évoquais en commençant. Puis, elle en oublia la signification. D'autres conflits effacèrent les traces du précédent dont le poids, aujourd'hui, apparaît si léger par rapport aux catastrophes qui lui ont succédées. Les raisons de son édification furent pratiquement oubliées et lorsqu'il fut abattu en 1942 pour les raisons prosaïques que l'on sait, sa disparition souleva peu de réactions et l'idée de le rétablir, à la Libération, ne suscita guère de ralliements, les milieux économiques étant alors assaillis par d'autres urgences. Et son souvenir quitta cette ville qu'il avait si bien servie et où rien désormais ne rappelle plus son existence alors que dans la vallée de l'Andelle, on garde encore quelques traces de son puissant sillage.

Ce propos avait pour but d'extraire sa mémoire du silence dans lequel elle est tombée et d'évoquer, à grands traits, le partenaire d'une grande cause qu'il servit avec fougue et talent. Les circonstances d'aujourd'hui qui présentent tant de similitudes avec les situations d'hier nous invitaient à lui rendre cet hommage posthume.

Bibliographie :

- Claude FOHLEN - *L'industrie textile au temps du Second Empire*. Payot
- Serge CHASSAGNE - *Le coton et ses patrons*. Ed. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Paris 1991 : p.466, 584, 585.
- Journal de Rouen* - N° des 6 et 9 avril 1891 et du 12 novembre 1894.
- Le Poirier*, journal de Perruel-Animation N° 23, juin 2005.
- TURGAN - *Les grandes usines* - vol 3 : La Foudre. Librairie Nouvelle - 1870
- Denis Guibert - *Pouyer-Quertier, sa vie, son oeuvre*. E. Dentu éditeur, Paris, 1871.
- A. de FOVILLE - *Pouyer-Quertier - souvenirs et documents*. L. de Soyer, imprimeur - 1911.
- Henri LAFOSSE - *Pouyer-Quertier - Précis de l'Académie de Rouen*. 1918.
- Pouyer-Quertier - *Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi contenant les tarifs des laines, des cotons et autres matières premières* - Discours du 1er mai 1860, imp. de Rivière - 1860.
- Pouyer-Quertier - *Crédit de 5 millions en faveur des ouvriers sans travail de l'industrie cotonnière*. Rouen, impr. Ch. Lapiere et Cie, 1863.
- Pouyer-Quertier - *Vérités parlementaires. Le fonds des choses*, Paris 1869.
- Pouyer-Quertier - *Meetings agricoles, industriels et maritimes*. Paris - 1870.
- Pouyer-Quertier - *Divers rapports de commissions*. Bibliothèque Nationale.
- Jean-Pierre CHALINE et A.M. SOHN - *Dictionnaire des Parlementaires de Haute-Normandie*.
- Jean-Pierre Chaline - *Les bourgeois de Rouen*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982.
- G. VAPEREAU - *Dictionnaire universel des contemporains*. Hachette 1870 et 1880.
- Le Trombinoscope* par Touchatout, dessins de G. Lafosse.
- Mairie de Petit-Quevilly - *Caserne Taillandier - histoire du site. Filature rouennaise de lin et de chanvre* - Rapport de Mr Fairbarn de Manchester
- Eugène NOËL - *Rouen, rouennais, rouenneries*. Les éditions du Bastion.
- Jacques DELÉCLUSE - *Les Consuls de Rouen*. Edition CCIR. 2003.
- Les câbles sous-marins dans l'avant-port de Brest - archivnaval.org
- La famille de Valon (1845-1938)* perso.wanadoo.fr/serge.ollivier/valon.htm

l 9e.org/ documents/ guerrel870/ traitefrancfort.htm. Commentaires de Marc Nadaux.

Paul REBOUD et Henri GUILLON - *Précis d'économie politique*. Librairie Dalloz 1951.

Raymond BARRE et Frédéric TEULON - *Economie politique*. Collection Thémis/économie. PUF 1997

Pierre GUIRAL - *La vie quotidienne en France à l'âge d'or du capitalisme. (1852-1879)* Hachette 1980.

Jacques LACOURT-GAYET - *Histoire du Commerce. Tome V: le commerce depuis le milieu du XIXème siècle*. Editions SPID 1952.

Octave GELINIER - *Morale de l'entreprise et destin de la nation*. Plon 1965

David S. LANDES - *L'Europe technicienne ou le Prométhée libéré*. NRF 1980.

L. GENET - *L'époque contemporaine (1848-1919)*. Librairie Hatier 1945.

Alain ROQUELET - *Textile et Révolution industrielle en Seine-Inférieure (1780-1900)* - Catalogue de l'exposition 1982.

LOUIS XIV ET LE MÉTIER DE ROI

par M. Olivier CHALINE

Professeur à l'Université de Paris-Sorbonne
Membre correspondant de l'Académie de Rouen

(Séance du 22 octobre 2005)

En 1679, après la disgrâce du secrétaire d'Etat Arnauld de Pomponne, Louis XIV a rédigé de courtes *Réflexions sur le métier de roi* destinées, comme ses *Mémoires*, à son fils. Il y exprime toute la joie qui est la sienne d'être roi : « Le métier de roi est noble, grand, délicieux, quand on se sent digne de bien s'acquitter de toutes les choses auxquelles il engage ; mais il n'est pas exempt de peines, de fatigues et d'inquiétudes ». Que le roi parle de métier à propos de sa tâche peut nous surprendre, car nous ne voyons peut-être ce terme qu'associé aux gens et aux corps de métier, les artisans et les commerçants qui, précisément, ne sont pas nobles et ne prétendent guère à la grandeur. Pourtant, Louis XIV qui a utilisé ce mot à plusieurs reprises n'est pas le premier à le faire. Son arrière-grand-père, Philippe II d'Espagne, avec qui il a plus de traits communs qu'on ne penserait, parlait déjà de son métier de roi.

Que ce métier soit noble et grand ne saurait surprendre, qu'il soit chargé de « peines, de fatigues et d'inquiétudes » n'étonnera pas non plus. Mais qu'il soit « délicieux » est plus inattendu et c'est justement là que nous trouvons la marque de Louis XIV, dans cette jubilation qui n'est pas seulement celle de commander au plus puissant royaume du temps, mais aussi de savoir qu'il est à la hauteur de sa tâche. Le métier de roi est pour Louis XIV inséparable de la vertu de magnanimité : il se reconnaît digne des grandes choses qu'il entreprend. C'est ce que

signifie l'éclatante et sibylline devise latine qu'il choisit avec l'emblème du soleil : «Nec pluribus impar», il suffirait à gouverner plusieurs royaumes.

Le métier de roi emplit toute la vie du monarque. Il y a du théâtre dans la fonction royale, mais régner va bien au-delà des apparences scéniques. Il n'y a pas un homme public doublé d'un autre qui serait privé. Louis est roi et né pour l'être. Il ne dépose donc pas le masque au moment de mourir en disant «*acta est fabula*». Il est pleinement roi jusque dans les adieux à ceux qui l'ont servi et à celui qui va lui succéder. Le métier de roi, ce fut le quotidien de 72 années de règne qui virent le roi gouverner par lui-même à partir de 1661, remplir d'exigeants devoirs et, dans un règne d'une durée inouïe, faire preuve d'une stupéfiante vitalité.

Le roi gouverne par lui-même

Tel est le titre d'une des scènes peintes par Lebrun à la voûte de la Galerie des Glaces à Versailles. A partir de la mort de Mazarin, le 9 mars 1661, Louis XIV a résolu de se passer de premier ministre et de gouverner par lui-même. Cette résolution surprit et laissa la cour incrédule. Fouquet qui n'avait pas pris au sérieux la décision royale paya cette erreur de la disgrâce et d'un procès retentissant. Pourtant, il fallut bien admettre que Louis XIV n'avait pas agi sur un coup de tête et que sa volonté prenait une singulière durée. Son règne n'a pas commencé en 1661 et ce qui se produit à la mort de Mazarin n'est que l'aboutissement d'une longue préparation au métier de roi, celle même que le défunt cardinal et la reine mère Anne d'Autriche avaient longuement organisée depuis 1643 pour l'enfant devenu monarque.

Le cœur silencieux de la monarchie

Il est aisé d'imaginer Louis XIV environné de sa cour, donnant audience aux ambassadeurs, européens ou exotiques ou se déplaçant dans les jardins de Versailles, dans le tapage et la presse d'un grand concours de peuple. Mais ce serait passer à côté du métier de roi dans ce qu'il a de plus silencieux et de plus solitaire. Du monarque, nous connaissons le visage, le port majestueux, la dignité naturelle acquise dès l'enfance, nous saisissons pourtant plus rarement sa réserve et la profonde solitude qui est la sienne.

Louis XIV a été un enfant à nul autre pareil : le dauphin appelé à monter sur le trône à la mort de son père, puis le roi. Le 14 mai 1643, devant un petit garçon de 4 ans et 8 mois, Anne d'Autriche, sa mère s'agenouille et lui prête hommage, renouvelant le geste séculaire du vassal plaçant ses mains dans celles de son suzerain. Qui dira ce que peut être désormais sa vie destinée à se confondre avec le métier de roi ? En dessous de lui, la France, sa France. Au-dessus de lui, Dieu seul dont il est le lieutenant sur la terre. Dès lors, il est clair que les normes communes de l'existence ne s'appliquent plus à lui que la providence vient de placer à la tête du royaume le plus peuplé d'Europe.

Très tôt, sous les regards de ses sujets, Louis XIV a appris qu'il fallait se protéger en se rendant à la fois visible et impénétrable. Le silence environne tout ce qu'il pense, prépare et exécute. Tout au long de sa vie, sentiments, craintes, espoirs, remords, hésitations et résolutions demeurent enveloppés d'un mystère d'autant plus persistant que le roi vit presque constamment en public, à la différence de son parent le monarque espagnol. Le portrait de cire d'Antoine Benoist réalisé en 1706 suggère par-delà presque trois siècles une formidable présence. Il n'y manque que le son de la voix. Tous les témoins l'ont dit : le roi était impressionnant et l'âge ne fit que renforcer ce trait. Il n'avait besoin que de paraître pour que tout se tût et que son autorité parût évidente. La princesse des Ursins n'a-t-elle pas parlé d'«une certaine manière de commander qui fait apercevoir sans peine aux autres puissances qu'elles doivent lui obéir et qu'il est le maître» ?

Les apparences successives, celle du petit garçon, celle du jeune roi, celle de l'imposant vieillard nous dissimulent une autre réalité, celle du silencieux monologue intérieur qui fait le vécu de conscience du roi. C'est là que tout se joue dans une monarchie qui dit absolue et plus qu'un autre, le confesseur jésuite le sait fort bien. Louis XIV n'a ni confident ni favori. Ses amis ne peuvent être que d'un rang inférieur au sien. Le roi se livre très peu, sauf à son fils dont il dira sobrement : « Je le regardais comme un ami à qui je pouvais ouvrir mon cœur et donner toute ma confiance ». Ce qu'il pensait nous échappe largement, mais nous pouvons l'entrevoir pour le début et la fin du règne personnel : les *Mémoires* inachevés rédigés pour son fils et les centaines de lettres écrites pour son petit-fils Philippe V. Le premier texte nous fait comprendre un roi avide de régner, mais inquiet de ne

pas être à la hauteur, timide, conscient qu'il ne maîtrise pas toutes les parties de l'Etat. Les *Mémoires* nous livrent l'extraordinaire témoignage - qui ne nous était pas destiné - d'une véritable épiphanie intime quand Louis XIV prit conscience qu'il y avait en lui un grand roi : «Je commençai à jeter les yeux sur les diverses parties de l'Etat, et non pas des yeux indifférents mais des yeux de maître, sensiblement touché de n'en voir pas une qui ne m'invitât et ne me pressât d'y porter la main. Je me sentis comme élever l'esprit et le courage, je me trouvai tout autre, je découvris en moi ce que je n'y connaissais pas, et je me reprochai avec joie de l'avoir trop longtemps ignoré. Cette première timidité qu'un peu de jugement donne toujours, et qui d'abord me faisait peine, surtout quand il fallait parler quelque temps en public, se dissipa en moins de rien. Il me sembla seulement alors que j'étais roi, et né pour l'être».

Cette révélation s'est faite dans le silence, à l'insu de tous, dans une secrète et frémissante jubilation. Mais comme pour toutes les décisions importantes du règne personnel, les sujets en verront les puissants effets sans en connaître l'origine et les raisons.

A l'autre extrémité du règne, Louis XIV chargé d'ans et d'expérience, ne cesse de conseiller et d'instruire son petit fils devenu le monarque espagnol au métier de roi qui est désormais le sien. «Faites voir qu'il y a un roi et un conseil en Espagne, que vous y commandez et que des particuliers qui ont abusé de votre confiance ne sont pas les maîtres de la monarchie».

Le roi et ses ministres

Le métier de roi ne souffre pas la précipitation et la négligence, Louis XIV en est fermement persuadé. La régularité est essentielle.

A-t-on remarqué que l'accroissement du pouvoir royal est contemporain des progrès de l'horlogerie ? Philippe II d'Espagne, son arrière-grand père maternel, avait deux horloges dans sa chambre. La journée, la semaine de Louis XIV sont bien réglées. A distance de Versailles, il suffisait de tirer sa montre pour savoir ce que faisait le roi, devait écrire le duc de Saint-Simon.

L'envoyé vénitien Primi Visconti qui connut la cour au début des années 1670 nous rapporte :

«... dans les actes de la vie, il est très réglé ; il se lève toujours à huit heures, reste au conseil jusqu'à midi et demi, moment où il va à

la messe toujours en famille avec la reine (...) A une heure de l'après midi, après avoir entendu la messe, il visite les favorites jusqu'à deux heures, heure à laquelle il dîne toujours avec la reine et en public. Dans la suite de la journée, il va à la chasse ou à la promenade ; le plus souvent il tient encore un conseil. Depuis la tombée de la nuit jusqu'à dix heures, il converse avec les dames, ou joue, ou va à la comédie ou aux bals. A onze heures, après le souper, il descend de nouveau à l'appartement des favorites. Il couche toujours avec la reine. Il a réparti les heures du jour et de la nuit entre ses affaires, ses plaisirs, ses dévotions et ses devoirs, de telle sorte que l'on sait par les courtisans à quoi il est occupé et où on peut lui faire sa cour». La régularité est à la fois une sécurité pour le roi et une garantie pour les courtisans.

Le travail même du gouvernement prend place dans cette répartition du temps que la mort de la reine en 1683, les événements modifiant la famille royale, les déplacements annuels, voire les campagnes militaires, ne modifièrent pas fondamentalement.

Chaque jour, entre 9 h 30 et midi et demi, le roi tient une des sections de son conseil. Le dimanche : conseil d'Etat ou d'en haut, le plus important. Lundi : même conseil ou bien celui des dépêches qui reçoit la correspondance des intendants dans les provinces. Mardi : conseil royal des finances. Mercredi : Conseil d'Etat. Jeudi : idem. Vendredi : affaires ecclésiastiques. Samedi : Conseil royal des finances. Aux autres séances du Conseil du roi, celles qui traitent le contentieux, le roi n'est pas là, mais son fauteuil vide indique bien que c'est en son nom que la justice est rendue. Depuis 1658, le roi a participé à toutes les séances de gouvernement du Conseil, Mazarin ayant ainsi achevé de le former aux affaires.

Louis XIV est le maître de son Conseil. A la différence des règnes précédents, peu de gens y viennent parce que peu y sont appelés. Les ministres, entre 3 et 5, ne sont là que par la grâce du roi. Le titre de ministre d'Etat est réservé à ceux qui ont accès au Conseil d'en haut. Ils ont à donner leur avis au monarque qui écoute leurs arguments et attend qu'ils donnent leur opinion en toute franchise. Il y a parfois des désaccords entre eux, mais c'est lui qui décide, même contre la majorité d'entre eux. Une fois la décision prise, il n'y a plus à y revenir, l'exécution ne pouvant souffrir de délais ni de réserves. Le contenu des discussions nous demeure le plus souvent inconnu. Aucun procès-verbal ne nous en est parvenu, tout juste quelques indications

pour les années 1709-1711 dans les *Mémoires* de Colbert de Torcy, le Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères.

Le même silence enveloppe les heures de travail en tête à tête du roi et de ses ministres, « la liasse », comme on disait alors. Un ministre est d'abord un serviteur et un conseiller et non pas le chef d'un département administratif. Il n'est pas non plus auprès du roi par sa naissance, mais par la confiance, révocable, que celui-ci lui accorde. C'est justement ce qui a provoqué l'ire de M. de Saint-Simon qui rêvait d'un roi entouré par les ducs et pairs et non par ces gens qu'il jugeait « de vile bourgeoisie ». Le métier de roi, ce sont ces longues heures passées sur les dossiers, ce travail acharné, ce face-à-face pas toujours paisible entre un monarque qui aime être obéi mais qui sait davantage écouter qu'on ne l'a dit et un ministre tout aussi obstiné qui tâche de le convaincre. Ni Colbert ni Louvois ne manquaient de caractère et il arriva qu'ils se heurtassent avec le roi. Louis XIV ne travaille pas avec des hommes prêts à se plier sans discussion à sa volonté. Il suffit d'ouvrir la correspondance de Colbert ou de regarder Louvois. On ne trouvera pas des esprits dociles et admiratifs mais des hommes au dévouement âpre et sans limites, décidés à convaincre et peu enclins à se taire.

Le roi veut qu'on parle librement devant lui. Imagine-t-on la connaissance des affaires jusque souvent dans leur détail qu'il faut avoir pour être servi par de tels hommes et, parfois, décider contre leurs avis ? Au long de son règne, Louis XIV a d'abord gouverné avec des ministres hérités de son père et de Richelieu. La mort de Mazarin et la chute de Fouquet en 1661 ont fait oublier que tous les autres sont restés en place : Lionne, Le Tellier père. Louis XIV hérite de Colbert, intendant de Mazarin. Mais il établit Louvois, fils de Le Tellier, Barbezieux, fils de Louvois, Colbert de Seignelay, fils de Colbert, les Colbert de Croissy et de Torcy, les Pontchartrain père et fils. Peu de disgrâces au total chez un monarque qui n'aime guère les têtes nouvelles. Ce qui compte, ce sont de véritables lignées à son service : les fils, voire les petits-fils des ministres de 1661. Le Tellier avait 35 ans de plus que le roi, Jérôme de Pontchartrain 36 de moins.

Ne pas être dominé

Louis XIV a voulu gouverner lui-même, rompant avec l'usage alors fréquent en Europe d'avoir un principal ministre. Tout au long de

son règne, il fait preuve d'un souci constant : ne pas être dominé, être ainsi vraiment le maître de son royaume.

Il n'y a plus de ministre désormais faisant écran avec son autorité, sa famille et ses clients. Au contraire, explique Louis à son fils : « s'il y a quelque caractère singulier dans cette monarchie, c'est l'accès libre et facile des sujets au prince. C'est une égalité de justice entre lui et eux, qui les tient pour ainsi dire dans une société douce et honnête, nonobstant la différence presque infinie de la naissance, du rang et du pouvoir ». Jamais encore l'astre royal ne s'est élevé aussi haut au-dessus des sujets, même des plus éminents. C'est ainsi qu'il peut espérer être à tous. Et comme plus personne n'est censé gouverner le roi, il devient impossible de justifier un départ de la cour ou une révolte au nom du roi devenu esclave des favoris. La cour devient plus calme et ne connaît plus les conspirations.

Une fois encore Primi Visconti est bon juge : « Le Roi fait (...) ce qu'il peut pour montrer qu'il n'est nullement dominé par les ministres et jamais aucun prince ne fut moins gouverné. Il veut tout savoir : par les ministres, les affaires d'Etat, par les présidents, celles des parlements, par les juges, les moindres choses, par les dames favorites, les galanteries ; en somme, dans une journée, il arrive peu d'événements dont il ne soit informé, et il y a peu d'événements dont il ne soit informé, et il y a peu de personnes dont il ne sait le nom et les habitudes ».

En 1700, les instructions au duc d'Anjou devenu roi s'achèvent ainsi : « Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : ne vous laissez pas gouverner ; soyez le maître ; n'ayez jamais de favoris ni de premier ministre ; écoutez, consultez votre Conseil, mais décidez : Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera les lumières qui vous sont nécessaires tant que vous aurez de bonnes intentions ».

Les décisions du roi doivent être les siennes, non celles de ses ministres, de ses amis ou de sa favorite du moment. Contrairement à des légendes hostiles, jamais il n'a laissé Mme de Maintenon intervenir dans les affaires de l'Etat. Pour ne pas se laisser influencer, ou pire encore tromper, il faut travailler et connaître les affaires dans le détail. Louis XIV enfant se mettait en colère quand on lui disait qu'il serait appelé « Louis le Fainéant ». Aucun monarque français ne s'était à ce point plongé dans les dossiers. Comme Philippe II d'Espagne au siècle précédent, le roi de France vit environné d'un

fleuve de papier. Le détail n'est pas indigne de l'attention royale. Car rien ne doit être laissé au hasard, sous peine de laisser advenir une catastrophe par négligence. Le roi doit tout voir afin d'être sûr qu'on ne le manipule pas. Le pouvoir est ainsi une constante inquiétude. Digne héritier de Mazarin son parrain et mentor, Louis est persuadé qu'il faut savoir pour agir et, à force de travail et de mémoire, contrôler tous les détails de l'action de manière à ce que le soin et le secret garantissent la célérité et le succès de l'entreprise. Il ne fait point de doute pour le roi que le travail est récompensé car il permet de clarifier les affaires et de se déterminer. Louis XIV, lorsque les choses ont pu prendre une tournure défavorable ou que ses décisions se sont avérées mauvaises, n'a jamais éludé ses responsabilités en attribuant erreurs et échecs à autrui. Il est le roi, jusque dans les mauvais jours, et il ne se dérobe pas à ses devoirs.

Les devoirs du roi de France

Le métier de roi n'est pas tout entier renfermé dans les tâches de gouvernement au sens où nous pourrions l'entendre aujourd'hui encore. Il va bien au-delà et englobe tous les aspects de la vie de Louis XIV.

Le roi très chrétien

«Et à vous dire la vérité, mon fils, nous ne manquons pas seulement de reconnaissance et de justice, mais de prudence et de bon sens, quand nous manquons de vénération pour celui dont nous ne sommes que les lieutenants. Notre soumission pour lui est la règle et l'exemple de celle qui nous est due. Les armées, les conseils, toute l'industrie humaine seraient de faibles moyens de nous maintenir sur le trône, si chacun croyait avoir le même droit que nous, et ne révérait pas une puissance supérieure dont la nôtre est une partie». Le roi de France est nimbé d'une aura religieuse. Il est le lieutenant de Dieu sur la terre et, comme Bourbon, le «fils de Saint Louis». Cette sacralisation de sa personne et de sa fonction a été d'autant plus accrue au cours du XVII^{ème} siècle que deux de ces prédécesseurs, dont son grand père Henri IV, ont péri sous le poignard des régicides. Mais la vénération du roi est désormais telle en France qu'un pareil sort ne menace plus le Très Chrétien. Si le sacre, au XVII^{ème} siècle, ne fait plus le roi, il demeure un moment important. Louis a reçu l'onction

divine, à Reims le 7 juin 1654. Il n'a pas seulement été couronné. C'est pour cela qu'on parle de sacre, comme pour un évêque. A certains égards, il peut être comparé à un évêque. Ne dit-on pas de lui qu'il est «l'évêque du dehors», le protecteur de l'Eglise gallicane ? La liturgie lui reconnaît des prérogatives quasi étonnantes pour un laïc : il baise l'Évangile comme le célébrant, reçoit l'inclination profonde du prêtre qui monte ou redescend de l'autel, est encensé. Devant lui, les évêques portent le mantelet en signe de subordination, comme s'ils étaient en présence du pape ou de son légat. Mort, le roi de France est exposé publiquement comme un évêque. L'onction reçue à Reims lui permet de toucher les écrouelles dès le lendemain du sacre et de manière régulière chaque année à cinq reprises, lors des «beaux jours», ceux où il communique. Un tableau de Jouvenet conservé à l'abbatiale de Saint-Riquier montre le roi touchant les écrouelles et prononçant les paroles : «Le roi te touche, Dieu te guérit».

Chaque jour le Très Chrétien honore Dieu qui l'a placé sur le trône. Au début de la journée, encore dans son lit, il prend de l'eau bénite, fait son signe de croix et dit des prières. Aucun repas ne commence sans le *Benedicite* et ne s'achève sans les grâces. Chaque jour, le roi entend la messe, dans la liturgie romaine qui est celle de la Chapelle.

Le métier de roi, pour le Très Chrétien, c'est aussi nommer les évêques, en vertu des dispositions du concordat de Bologne (1516). La France des mitres gallicanes compte 15 archidiocèses et 118 diocèses en 1643, 18 et 125 en 1715. Le choix d'un évêque est une décision politique qui tient compte des bonnes mœurs et de la science mais aussi de l'autorité naturelle de celui que le roi propose au pape. Louis XIV a nommé 261 évêques au long de son règne, 250 à partir de 1661. Ainsi, dès 1685, il avait renouvelé tout l'épiscopat français. Il fait lui-même le choix, conseillé par son confesseur et, selon l'époque, par l'archevêque de Paris puis par Mme de Maintenon. Si le roi nomme des pasteurs qui sont aussi des relais de son autorité, il sait qu'il doit avoir le souci du salut de ses sujets. Veillant au temporel sur l'Eglise, il est établi aux frontières des deux royaumes, celui de la terre et celui du ciel. C'est pour cette raison qu'il se préoccupe de réunir les chrétiens divisés, ce qui aboutira - d'une manière qui n'était pas prévisible encore quelques années auparavant - à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, et qu'il entend mettre hors d'état de nuire les jansénistes qui troublent la vie de l'Eglise et bientôt celle de l'Etat. Dans les deux cas, le résultat sera bien en-deçà des espérances.

Mais Louis XIV qui doit faire honorer Dieu dans tout son royaume est aussi le roi pécheur. Dans une France en pleine Réforme catholique, il exhibe ses maîtresses et même, avec Mme de Montespan, un double adultère qui fait scandale en laissant planer la menace du châtimement divin sur le royaume. Pourtant, celui qui, très vite, entend Bossuet lui dire en face publiquement ses vérités ne retire pas son estime à ce prélat si peu accommodant. Le roi, tout comme ses maîtresses, se sait pécheur. En 1675, on le voit vaciller sous les remords et les exhortations de Bossuet. Mme de Montespan l'emporte finalement, mais l'affaire des poisons, en révélant au roi des cloaques, dans son entourage même, vient bientôt compromettre le règne impérieux de la favorite. Apparaît ainsi la paisible et spirituelle présence de Françoise d'Aubigné, «Mme de Maintenant» comme l'a écrit son amie Mme de Sévigné. La nouvelle favorite commence par rapprocher le roi de la reine. Celle-ci morte, elle devient l'épouse secrète, installée malgré la vertigineuse inégalité de naissance avec son royal époux, au cœur de la famille des Bourbons.

Le chef de famille

Mauvais époux du vivant de Marie-Thérèse, Louis XIV fut un excellent père pour sa progéniture légitime ou légitimée et un grand père attentionné. Il était le chef de la Maison de Bourbon qui pouvait s'enorgueillir de descendre de Saint-Louis. L'iconographie des Grands Appartements de Versailles qui ne nous montre que le roi seul, sans évoquer ses ancêtres ni sa parenté, ne doit pas nous faire oublier cette dimension essentielle de son existence. Elle commande, pour une large part, sa politique étrangère : qu'est-ce que la succession d'Espagne sinon la revendication des droits qui lui viennent de sa mère et plus encore de son épouse, les deux Infantes tour à tour reines de France ? Les guerres sont aux rois ce que bagarres et procès sont aux sujets. La guerre de dévolution est une affaire d'héritage dont les Pays-Bas espagnols sont l'enjeu, avec, du côté français, une insigne mauvaise foi juridique. La guerre de Succession d'Espagne, bien mieux fondée, est un affrontement gigantesque à l'échelle du monde pendant 12 à 13 ans.

Le résultat, obtenu à si grands frais, est d'un point de vue familial une indéniable réussite : il y a un Bourbon à Madrid. Avec deux branches désormais une en France, une en Espagne, la Maison de

Bourbon a pris le pas sur les Habsbourg réduits à la seule branche autrichienne.

Toute la puissance de la France est au service des intérêts dynastiques. Mais le monarque a des devoirs très clairs envers ses ancêtres comme envers la France. A une lignée de rois et à 20 millions de Français, il doit une reine et une postérité. Le mariage est, sur le plan des sentiments, rapidement un échec, tant les deux époux ne sont assortis que par la naissance. En dépit de discrètes vertus, le manque d'une grande reine est rapidement béant dans un royaume qui voit disparaître en 1665 Anne d'Autriche à qui Louis XIV devait tant. Mais Mazarin, qui était parvenu non sans mal à évincer Marie Mancini, sa trop entreprenante nièce, n'a pas fait appel vainement au sens de la gloire du roi : « Souvenez-vous de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire plusieurs fois lorsque vous m'avez demandé le chemin qu'il fallait pour être un grand roi : qu'il fallait commencer par faire les derniers efforts afin de n'être pas dominé d'aucune passion ; car, quand ce malheur arrive, quelque bonne volonté qu'on ait, on est hors d'état de faire ce qu'il faut ». Le mariage espagnol était l'accomplissement de sa politique et le seul conforme au rang de la monarchie française. Il ne fut pas un échec du point de vue dynastique. Marie-Thérèse a donné naissance à six enfants. Si un seul parvint à l'âge adulte, ce fut justement le Grand Dauphin, personnage méconnu qui ne régna jamais, héritier du goût de son père pour la chasse mais aussi pour les arts. Louis XIV n'a découvert la fidélité conjugale qu'avec Mme de Maintenon dont la conversation et la stabilité affective l'avaient séduit. Il a connu de bien des manières les joies de la paternité, avec un nombre inconnu de bâtards, la plupart étant légitimés après coup. Il n'eut de cesse que de faire confluer ces familles parallèles, mariant sa remuante postérité illégitime dans les branches cadettes de la maison de Bourbon. Philippe d'Orléans, le futur Régent, dut se marier avec Mlle de Blois. Monsieur fut consentant, mais devant cette mésalliance avec une bâtarde la fureur de Madame Palatine fut telle qu'elle souffleta son fils en public.

Louis XIV, qui aimait beaucoup les enfants, fut immensément fier de sa famille. S'il n'eut qu'un fils parvenu à l'âge adulte, il eut trois petits-fils : Bourgogne, Anjou et Berry. La naissance du premier en 1682 déclencha dans le royaume un enthousiasme frénétique. Les gravures des Almanachs royaux ne manquent pas une occasion de nous montrer le roi entouré de sa prolifique famille, signe de la

fécondité du sang royal et gage d'un avenir dynastique assuré.

Pourtant en une année, de 1711 à 1712, Louis voit mourir les siens, épreuve terrible pour le vieux roi qui perd coup sur coup son fils, son petit-fils, le duc de Bourgogne, l'épouse de celui-ci et son arrière-petit-fils, le très jeune duc de Bretagne. Il y eut quatre dauphins entre avril 1711 et mars 1712. La Succession de France menace de s'ouvrir alors qu'on ne parvient pas à régler par les armes celle d'Espagne au profit de Philippe V. C'est dans ces moments terribles marqués par la hantise de l'invasion et de l'extinction biologique que le vieux roi qui se voit cerné par la défaite et la mort prononce à nouveau le vœu de son père consacrant la France à la Vierge puis fait orner le chœur de Notre-Dame de Paris des statues de ses parents et de la sienne propre, à genoux, de part et d'autre du maître-autel. Avec lui, la France tient bon et arrache une paix de compromis. Berry meurt encore en 1714. L'avenir, c'est ce tout jeune duc d'Anjou que les médecins, le croyant perdu, ont abandonné et ainsi sauvé... un enfant pris entre son grand oncle Orléans et son oncle Philippe V d'Espagne et bien jeune pour apprendre son métier de roi. Louis XV, celui qui fut, un temps, dit « Le bien aimé ».

Être aimé de ses sujets

La religion et la pérennité familiales ne sont pas les seuls devoirs du roi de France. Il doit aussi être aimé de ses sujets. Les violons qui jouent à Paris des airs guillerets à l'annonce de la mort du monarque le 1er septembre 1715, ne doivent pas faire oublier que le feu roi fut très soucieux d'être aimé et qu'il le fut avec passion. Jusque dans son plus grand âge, Louis XIV conserva, malgré la goutte et les marques des ans, une extraordinaire prestance dont témoigne le portrait en costume de sacre réalisé en 1701 par Hyacinthe Rigaud. Mais il faut remonter aux premiers temps du règne pour voir se nouer cette vénération du roi chez les Français. Le roi : ces deux syllabes ont fait durablement rêver. En 1650, à douze ans, Louis fit à Rouen en pleine Fronde son premier voyage officiel. Ce fut un succès. Partout où le roi passe dans ce pays si troublé, on se presse. Il est porteur de tant d'espairs. Ce n'est rien moins qu'un nouvel âge d'or qu'on attend de lui. Et il aime à plaire et à éblouir.

Louis XIV fut un danseur de talent possédant une exceptionnelle maîtrise de son corps et de ses mouvements. Pour la première fois en

1651, il prend place à un ballet. Il a alors treize ans. Entre 1655 et 1657, il danse à plusieurs reprises dans des rôles les plus variés, tantôt burlesques tantôt héroïques. 1661, l'année du début du règne personnel est aussi celle de la création de l'Académie royale de danse, trois semaines après la mort de Mazarin. Les lettres patentes expriment clairement que le roi aime danser et aussi qu'il est heureux de plaire à ses peuples « ravis de voir qu'on aime ce qu'ils aiment ». Car il ne s'agit pas que d'un divertissement réservés aux happy few. En 1654, Louis XIV danse dix soirs devant un public parisien qu'on a pu évaluer à 30 000 personnes... En même temps, c'est la cour qui monte sur la scène et se donne en spectacle à elle-même. Le roi danse environné de ses courtisans. Il retrouve dans l'univers imaginaire et féérique du ballet les demoiselles Mancini. En janvier 1665, le roi et sa cousine et belle-sœur Henriette d'Angleterre dansent ensemble dans le *Ballet de la naissance de Vénus*. Puis les courtisans quittent la scène. Ils ne sont plus de taille à danser avec le roi qui ne peut désormais avoir d'autres compagnons que les maîtres les plus renommés du temps. L'apogée de l'art royal est atteint en 1670, avec les Amants magnifiques, contemporains de la gloire de Mme de Montespan. Les séances du Conseil elles-mêmes sont suspendues pour laisser place aux répétitions. Celles-ci sont si acharnées que Louis en tombe malade. Pour la dernière fois, il danse. Car il quitte brutalement la scène. Est-ce parce que Racine, dans *Britannicus*, a associé le spectacle avec l'inquiétante figure de Néron ? N'est-ce pas plutôt parce qu'il sait avoir atteint les limites de ses possibilités ? Toute l'Europe sait désormais qu'aucun autre danseur ne peut, parmi les princes, être comparé au roi de France.

La même émulation et un semblable souci de plaire en émerveillant se retrouvent avec les fêtes dans les jardins de Versailles. Il ne s'agit pas de réjouissances d'un soir mais de véritables festivals. Les Plaisirs de l'Ile enchantée durent du 7 au 13 mai 1664 et réunissent le ballet, le carrousel, la comédie, les jeux, les promenades et les feux d'artifice. Dès ce moment les eaux vives et les bassins sont un élément important de l'univers merveilleux issu du romanesque et de l'épopée dans lequel le jeune roi entend entraîner sa cour. En 1668 est venu le temps du Grand Divertissement royal, véritable synthèse des arts et des plaisirs dont Félibien nous a laissé une relation qui, si elle est officielle, n'en est pas moins toute vibrante d'une profusion de perceptions raffinées.

La cour du roi doit être celle de toutes les merveilles. La beauté d'un visage féminin n'en a que plus de prix pour le roi. Des gravures le montrent entouré des plus belles personnes de la cour. « Il se croit redevable au public d'être aimé de la plus belle femme du royaume » expliqua, en toute modestie, Mme de Montespan qui espéra d'abord tenir le roi sans lui céder.

Plus simplement, cet émerveillement que suscite le roi ne se limite pas qu'à la cour et aux palais. Nous en avons un témoignage ébloui grâce à un curé des environs de Meaux, l'abbé Raveneau qui en 1683 voit passer dans son village le roi revenant d'Alsace : " L'on avait bien dit que le Roi avait fait de grandes libéralités dans tout son voyage, mais nous le reconnûmes par expérience. Jamais on ne se fut imaginé qu'un Roi si puissant et aussi fier et qui de son seul regard étonne, fût d'un aussi facile accès, surtout pour les pauvres ". Du roi, on attend qu'il soit pleinement roi, époux et père, victorieux et respecté des étrangers, juste, secourable et nourricier. Dans les années 1680, ce rêve semble largement réalité. C'est la conjonction d'une longue guerre et d'un désastre démographique en 1693-1694 (1 à 2 millions de morts) qui met à mal ces attentes. La lettre anonyme en forme de réquisitoire due à Fénelon et adressée au roi fin 1693 marque ce tournant. Avec les défaites de la guerre de Succession d'Espagne, la déception s'insinue et l'impatience d'un trop long règne. Mais au plus fort du péril, en 1709, les Français font bloc autour de leur roi qui envisage sérieusement de leur sacrifier les droits de sa maison sur l'Espagne. Seule l'intransigeance hollandaise relance la guerre. C'est dans ces années sombres que Louis XIV est le plus grand, pris entre la conscience des souffrances de son peuple et la nécessité de mener la lutte à outrance. Une dernière fois sa prodigieuse ténacité l'emporte.

Une épuisante vitalité

Une force de la nature

S'il y a en France une personne capable de mener de front plusieurs activités en étant la première dans chacune d'entre elles, c'est bien le roi. Il a eu un règne d'une exceptionnelle durée : 72 années d'une vie qui en compta 77. Jamais encore un roi de France n'avait régné aussi longtemps. Même si, dans les dernières années, l'impatience d'un nouveau règne est parfois clairement perceptible chez certains des

sujets, il n'en demeure pas moins que Louis XIV apparaissait comme une sorte de curiosité de la nature. Il n'était pas le seul à avoir vécu tant d'années. Deux autres Français illustres dans leur partie vécurent comme lui de 1638 à 1715 : Malebranche et Dom Pérignon. Mais ces deux ecclésiastiques voués à de patients et paisibles travaux n'eurent sans doute pas la même vie que celle de leur monarque. Régner dans la durée est un don du ciel mais aussi une redoutable épreuve : Louis XIV fût-il mort en 1711, il laissait une famille ébranlée et divisée dans un royaume épuisé au bord de la défaite. En septembre 1715, il meurt un peu trop tôt pour en finir avec le jansénisme épiscopal du cardinal de Noailles. Comme plus tard dans l'Autriche-Hongrie de François-Joseph ou la Grande-Bretagne de Victoria, des générations successives s'approchaient de la vieillesse en n'ayant connu que lui, formidable présence tutélaire semblant défier le temps à la manière des vieux chênes. Il n'avait pas manqué de gens bien plus jeunes pour préparer l'après Louis XIV, mais la plupart étaient morts avant lui. Il y avait un je ne sais quoi de désespérant pour ennemis et successeurs potentiels : Louis règne toujours et il va très bien. Certes, il finirait bien par mourir, mais quand donc ?

Ce n'était pourtant pas un colosse à la manière de Pierre le Grand. Il était de taille moyenne, mais bien proportionné, avec beaucoup plus d'allure que ses deux grands ennemis : Guillaume d'Orange qui était contrefait et l'empereur Léopold moins gâté par l'hérédité Habsbourg qu'Anne d'Autriche. Louis XIV vécut longtemps avec une mauvaise santé de fer. A plusieurs reprises, il fut près de mourir : en 1647, en 1658, en 1663. Il sait très bien ce que signifie le comportement des courtisans qui regardent déjà vers le successeur potentiel. Si dès 1662 il est tourmenté de migraines, de tristesses, d'insomnies et de faiblesses des jambes qui font partie du quotidien du « plus grand roi du monde », les plus gros soucis surviennent dans les années 1680 et 1690 : la goutte ne le quitte plus et les fièvres sont devenues habituelles. Dans le plus grand secret en 1686 le chirurgien Félix pratique avec succès l'opération de la fistule, puis dix ans après celle de l'anthrax de la nuque. La résistance du patient à la douleur stupéfie les rares personnes présentes. Le métier de roi c'est aussi un stoïcisme rarement en défaut : un roi de France ne se plaint pas. Pourtant les souffrances et les odeurs dues aux dents sont des plus pénibles et se donner bien malgré soi en spectacle quand la boisson jaillit du nez en fontaine est fort humiliant. Mais tant de gens sont morts bien plus

jeunes. Surtout, ces faiblesses du corps sont la contrepartie d'une vigueur hors du commun. N'oublions pas que les médecins successifs notent dans le Journal de santé surtout ce qui ne va pas. Il est assez rare que le roi soit vraiment empêché de faire son métier. Une formidable vitalité et une très grande maîtrise de soi permettent de faire face dans la plupart des circonstances.

«Toujours il fait quelque chose»

Louis XIV semble ignorer la fatigue. Il n'est pas exagéré de parler à son propos de «fureur de vivre». Aucun des monarques contemporains ne l'égale à ce propos. Sa vitalité est inouïe : il n'est pas seulement un travailleur acharné qui, en plus de son métier de roi, prend en charge en 1691 l'essentiel de la tâche de secrétaire d'Etat de la guerre en plein conflit européen le temps que se forme le fils de Louvois, il n'a pas été uniquement un danseur de talent se produisant avec les plus grands artistes, il est aussi un amant insatiable collectionnant les succès éclatants ou discrets avant d'être très assidu auprès de son épouse secrète, il est un mangeur pantagruélique qui stupéfie ses contemporains par la puissance de son appétit et se relève la nuit car il a faim, il est un chasseur infatigable que la goutte ne calme pas et qui garde une main sûre pour tirer de sa calèche, il est un «rural forcené» qui aime les forêts, fait ouvrir grand les fenêtres en plein hiver en réclamant de l'air et qui loge ses chiennes au plus près de sa chambre, c'est un guerrier qui se sent dans la plénitude de son métier de roi quand il est parmi ses soldats recevant la capitulation d'une place de Flandre ou les étendards ennemis dont le maréchal de Luxembourg tapisse ensuite Notre-Dame de Paris. Le métier de roi n'est pas seulement grand et noble, il est véritablement délicieux. Il n'y manque qu'une bataille gagnée. Mais en 1676, un an après la mort de Turenne décapité par un boulet, ni Louvois ni les généraux n'ont permis à Louis XIV de conduire ses troupes en nouvel Alexandre. «Les batailles ne sont pas le métier des rois», a décidé le maréchal de Luxembourg.

Jamais le roi n'est aussi content que quand il entraîne la France entière dans son mouvement presque perpétuel. Et, bon gré mal gré, 20 millions de Français sont pris dans ce tourbillon et courent derrière leur infatigable monarque, payant, combattant, bâtissant, navigant.... profitant plus ou moins de cette impérieuse frénésie, tâchant parfois

de s'y soustraire, mais sans révolte désormais. En 1715, pour beaucoup, ils aspirent au repos. Louis XIV veut avoir autour de sa personne une ruche bourdonnante. Une ultime fois, revenons à Primi Visconti qui a, bien mieux que Saint-Simon, compris à qui il avait affaire : «Toujours il fait quelque chose, passe des revues, fait marcher des soldats, élever des fortifications, remuer la terre ; il encourage la navigation, et par ses entreprises tient en continuel mouvement ses amis et ses ennemis et toute l'Europe. Une robuste constitution et une belle santé le favorisent, et la santé et la fortune paraissent concourir à l'envie pour faire en sorte qu'à lui tout seul il tienne tout le monde en haleine. C'est un beau spectacle de le voir sortir du château avec les gardes du corps, les carrosses, les chevaux, les courtisans, les valets et une multitude de gens tous en confusion, courant avec bruit autour de lui. Cela me rappelle la reine des abeilles, quand elle sort dans les champs avec son essaim ». Personne n'a mieux rendu ce mouvement que Le Bernin dans son buste de Louis XIV donnant au marbre la mobilité et le frémissement de la vie. Ce n'est pas dans une cour guindée qu'il faut imaginer le roi, mais à la chasse dans les forêts de Marly ou de Fontainebleau, dans le chatoiement des couleurs, les appels des cors et les abois des chiens.

La chasse a fait Versailles, le désir aussi d'une discrète résidence avec Mlle de La Vallière, mais plus encore le vif sentiment de manifester sa gloire. Celle-ci n'a rien de compassé. Elle est à l'image du roi, vive, merveilleuse, et surtout imprévisible. La fête est à l'origine de l'immense ensemble que nous connaissons. C'est parce qu'il y a les *Plaisirs de l'Île enchantée* en 1664 que les jardins du petit château de Louis XIII commencent à prendre une ampleur nouvelle. Quatre ans plus tard, pour le Grand Divertissement, ils sont tout différents. Le Grand canal est esquissé. Puis, de 1668 à 1672, le château paternel est englobé par Le Vau dans des bâtiments plus imposants ouvrant sur le parc par une vaste terrasse. La tension vers l'horizon est commencée. C'en est fait du jardin clos dont Le Nôtre a déjà forcé les limites à Vaux. Mais déjà, depuis 1670, la volonté de se ménager une poétique retraite a donné naissance au Trianon de porcelaine et à ses jardins odorants et colorés. Les 6 jours de Divertissement de 1674 préludent à l'extension du château qui survient à partir de 1678, avant même la fin victorieuse de la guerre de Hollande. Le château devient plus vaste que jamais, le programme apollinien des premiers temps est désormais dépassé. Dès 1679 un

nouveau petit monde enchanté sort de terre à quelque distance : Marly, une série de pavillons dans lesquels la symbiose des appartements et des jardins est poussée à son achèvement. Les pavillons sont dispersés dans la verdure parmi les eaux vives, tandis que les bosquets sont appelés salons et cabinets. Trianon est alors reconstruit avec tout le faste de ses colonnes de marbre rose. Versailles et ses satellites sont issus d'une puissante et imprévisible dynamique faite de ricochets et née du désir royal d'une gloire jamais séparée du désir de créer et d'émerveiller. Le roi aime à montrer ce portrait en forme de paysage, avec fontaines, statues et bosquets, unissant les saisons et les éléments, tels naguère pour les empereurs Maximilien et Rodolphe les tableaux d'Arcimboldo. Aussi Louis XIV écrivit-il une *Manière de montrer les jardins de Versailles*, itinéraire de visite et d'admiration d'une impérieuse brièveté, laconique et suggestif témoignage de ce souci de faire partager des beautés dont il était si fier et parmi lesquelles il a installé sa cour.

Tenir sa cour

Tenir la cour et faire en sorte qu'elle soit brillante est déjà une manière de rivaliser avec les autres monarchies européennes et seule celle de Vienne, surtout dans les années 1660 avec les grandes fêtes organisées par Léopold pour l'Infante Marguerite-Thérèse, peut être comparée à celle de France. La cour est un spectacle permanent, mais elle est bien davantage, de même que Louis XIV est bien plus qu'un acteur né. Il est le roi et né pour l'être. Il rassemble autour de lui une cour brillante et remuante faite de la famille royale, de tous ceux et celles qui la servent, ainsi que du gouvernement et d'un grand nombre de gens de tous rangs formant comme une société en réduction. Dans ses *Mémoires* pour son fils, il a parlé de l'« accès libre et facile des sujets au prince ». Le roi est lui-même la source de toute grâce et il n'y a plus de monopole de la faveur. La cour est entre ses mains un subtil instrument de règne qu'il manie bientôt avec virtuosité. Saint-Simon a insisté sur les différentes manières de distinguer et de mortifier : justaucorps à brevet, paroles flatteuses ou silences lourds de disgrâce, appels aux levers et entrées, fauteuils ou tabourets, et, mieux que tout, invitations à Marly où comme chacun sait « la pluie ne mouille pas » tant on ne sent plus de joie d'y être convié. Mais la cour est autre chose que l'art de tenir les gens avec des riens dans une permanente et

ruineuse compétition. Il faut en finir une bonne fois pour toutes avec l'idée d'une «domestication de la noblesse». La cour n'est pas la ménagerie royale. Elle n'est pas destinée à détruire ou appauvrir les nobles dont le roi entend conforter la place dans la société tout en les mettant à son service. Contrairement à bien des idées reçues, on travaille à la cour, on s'y enrichit et on y fait sa carrière et l'avancement des siens. C'est ici qu'on obtient gouvernements, commandements, régiments, escadres, évêchés et abbayes, sans oublier de profitables participations dans les «affaires du roi», les finances. L'apparence de fête permanente et de brillantes mondanités enveloppe le cœur de l'Etat du plus riche et du plus puissant des pays européens. Fastueux et polis, les courtisans peuvent sembler serviles ou prudents. C'est précisément parce qu'ici les enjeux sont d'importance. C'est par la cour que Louis XIV tient son royaume. Il est entouré d'une foule qu'il n'a plus besoin de convaincre qu'on ne peut pas ne pas être à la cour. Il la tient sous son regard, servi par une prodigieuse mémoire des noms, des parentés et des états de service, comme aussi du comportement sous la Fronde. Il a autour de lui le vivier de ses gouverneurs, de ses généraux et de ses ambassadeurs, tous gens dont il ne peut se passer et dont la soif de places, d'honneurs et de richesses est à la mesure de son appétit à lui. Il faut le raffinement du cérémonial - ce qu'on n'appelle pas encore l'étiquette - pour interposer une digue contre la marée des désirs et des ambitions qui, autrement, submergerait le monarque livré en proie à ses courtisans. Et c'était bien ce qu'avait fâcheusement montré l'affaire des poisons, avec ces dames bien nées prêtes à tout pour se gagner sa faveur ou se la conserver : le roi, victorieux de l'Europe, mais devenu un gibier dont la chasse légitimait toutes les abominations.

Tenir la cour requiert une constante énergie. Il faut toute la maîtrise de soi du roi pour résister, jour après jour, à cette tâche surhumaine. Louis XIV a écrit à son fils que le métier de roi «n'est pas exempt de peines, de fatigues, d'inquiétudes», et que «l'incertitude désespère quelquefois». «Il faut se garder contre soi-même, prendre garde à son inclination et être toujours en garde contre son naturel». Le métier de roi, c'est donc aussi masquer ses joies, ses préoccupations, ses afflictions surtout. Dans la deuxième Fantaisie ou caprice de Delalande «que le roi demandait souvent», on peut entendre un *Doucement* d'une tristesse aussi puissante que majestueuse. On comprend mieux ses grandes promenades quasi

quotidiennes dans les jardins, ce besoin du grand air et de la chasse comme de la conversation de Mme de Maintenon, «Votre solidité» comme disait son époux. Louis XIV n'a pas ignoré l'égoïsme et il n'a jamais pardonné à Fouquet de ne pas l'avoir cru capable d'être un grand roi. Certains ont accusé le roi d'insensibilité, de froideur, de mépris. Mais il est le roi, dont tous guettent le moindre mouvement du visage, la plus simple parole pour la commenter et tenter d'en comprendre le sens. Il lui faut se protéger, d'où la réserve et la politesse : «je verrai», répond-il aux solliciteurs trop pressants. Il est rarissime qu'il se trouve publiquement submergé par l'émotion. Seule la mort du dauphin en 1711 lui arrache d'irrépressibles larmes en plein conseil des ministres. Le métier de roi deviendrait écrasant s'il n'y avait Marly où la société est choisie, le séjour délicieux, et le cérémonial allégé. Il n'y a ici que des invités et le roi apprécie d'y voir ses petits-enfants jouer au croquet ou dévaler les pentes dans un chariot guidé par des rails. Ici, dans son grand âge, il travaille mieux. Il y passe le tiers de l'année 1714. Mais quand il sent la mort venir, il regagne Versailles pour être au milieu de sa cour.

En soixante douze années du plus long règne de l'histoire de France, Louis XIV, malgré ses erreurs et ses échecs, a porté le métier de roi à un degré d'accomplissement inégalé. Il fallait pour cela une puissante vitalité doublée de qualités peu communes. La fonction royale s'en trouva paradoxalement affaiblie. Car, dans une monarchie qui se disait absolue, mais restait bien éloignée de l'absolutisme roide qu'on a trop souvent dépeint, trop de qualités étaient exigées de la personne même du roi pour ne pas à terme fragiliser l'Etat. Les successeurs, quelle que fussent leur bonne volonté et leur instruction, pourraient-ils être à la hauteur de celui qui avait tenu en haleine et la France et l'Europe ?

Le métier de roi, c'est enfin se préparer à mourir en laissant du monde derrière soi. C'est là que le vieux monarque chancelle : ayant vu disparaître fils et petits-fils, puis l'aîné de ses arrière-petits-fils, il viole lui-même cette loi fondamentale qu'est l'ordre successoral en y incluant, en juillet 1714, ses deux bâtards légitimés, le duc du Maine et le comte de Toulouse. Lorsqu'il remet son testament au premier président et au procureur général du parlement de Paris, il sait bien que, pas plus que celui de son père en 1643, ses dispositions ne seront exécutées, l'autorité d'un roi défunt ne s'imposant plus. Mais ses

adieux à ses proches et serviteurs sont ceux d'un grand homme d'Etat. Le 26 août 1715, le moribond dévoré par la gangrène n'a pas seulement exhorté le futur Louis XV à être soumis à Dieu et à soulager ses peuples en leur évitant autant que possible la guerre qu'il regrette d'avoir trop aimée. Celui à qui on a faussement fait dire «L'Etat, c'est moi», s'adresse ensuite à ses serviteurs au bord d'une Régence au cours incertain : «Je m'en vais, mais l'Etat demeurera toujours ; soyez-y fidèlement attachés, et que votre exemple en soit un pour tous mes autres sujets. Soyez tous unis et d'accord ; c'est l'union et la force d'un Etat ; et suivez les ordres que mon neveu vous donnera. Il va gouverner le royaume ; j'espère qu'il le fera bien. J'espère aussi que vous ferez votre devoir et que vous vous souviendrez quelquefois de moi».

ÉLOGE DE LA VERTU

DU SENTIMENT DE JUSTICE A LA VERTU DE JUSTICE

par M. Jean MORIN

Vice-président de l'Académie

(Séance des Prix du 17 décembre 2005)

Quelle noble mission que celle que s'est donnée notre Académie, non seulement en délivrant chaque année des " Prix de vertu " (dits également " du dévouement et de la vocation "), cérémonie à laquelle il va être procédé dans quelques instants, mais également d'honorer, en séance solennelle et à pareille époque, " Dame Vertu " dans sa grandeur et sa majesté, mais aussi sous ses multiples formes.

Et c'est ainsi qu'entre 1970 et aujourd'hui, quelque trente interventions d'académiciens ont été consacrées à louer et glorifier la Vertu au travers de ses différents caractères, représentations et manifestations multiples que sont, entre autres, le courage, la fraternité, l'amitié, la patience, et en particulier la Justice, traitée à elle seule sept fois...

Vous imaginez aisément mon embarras à choisir un thème nouveau, original, pertinent, sauf à considérer que le champ des vertus est au moins aussi illimité que celui de son contraire ou antonyme, le vice qui, lui, bénéficie de suffisamment de porte-parole par médias interposés pour nous en révéler la richesse infinie.

Je ne manquais cependant pas de certaines idées mais, en définitive, j'ai arrêté mon choix sur un thème qui m'est particulièrement cher, à savoir celui de la justice, sans doute pour des raisons de formation et d'expérience judiciaire, mais principalement avec la conscience que parmi bien d'autres vertus individuelles ou normes sociales, la justice occupe une place de premier plan.

Le domaine de la justice est en outre si vaste qu'il permet d'être abordé sous de multiples angles et, qui plus est, dans une perspective en constante évolution.

Le simple titre de « La vertu de justice » se serait suffi à lui-même mais je m'en serais voulu de plagier mon prédécesseur, le président Henry Decaëns qui, il y a cinq ans, avait livré sous ce même titre et dans les mêmes circonstances que celles de ce jour, quelques réflexions fort intéressantes sur le sujet.

Aussi ai-je choisi pour ma part de traiter « Du sentiment de justice à la vertu de justice » qui permettra de mesurer la diversité, mais aussi la complexité du concept de justice, la place qu'il occupe ou devrait occuper au sein de notre société, et sans doute en chacun de nous.

Ce faisant, je n'aborderai pas le sujet également capital de la Justice avec un « J » majuscule, fonction juridictionnelle à caractère de service public, thème du discours de réception que j'avais eu l'honneur de prononcer ici même le 8 juin 2002 sous le titre « Justice et société ». Sans doute aurons-nous l'occasion ultérieurement de reparler de cette Justice, placée plus que jamais sur le devant de la scène par son actualité quotidienne.

C'est donc la justice, avec un « j » minuscule, justice au sens sociologique et quasi philosophique du terme, qu'il nous faut évoquer pour constater dans une première analyse que, de tous temps et encore de nos jours, règne dans l'esprit de chaque individu un sentiment personnel et profond d'injustice que nous tenterons d'expliquer. Nous nous interrogerons ensuite sur les réponses qui peuvent être proposées aux attentes de justice du citoyen, réponses parmi lesquelles figure au premier rang la Vertu de justice .

Le sentiment d'injustice et ses manifestations

L'homme, de par sa nature, est avant tout et en tout préoccupé et tourmenté par l'injustice écrit Raoul Beteille, haut magistrat, dans un ouvrage de 294 pages paru en 2001, intitulé, tout un programme ! « De l'injustice ». Il ajoute : *Avant de penser justice, (l'homme) ressent comme physiquement l'omniprésente et préalable injustice. Il souffre d'abord d'injustice, ou craint d'en souffrir, et il n'invite l'idée de justice, pour ainsi dire après coup, qu'à titre de défense contre ce mal, contre cette terreur.*

Le philosophe Paul Ricoeur, dans ses « Lectures I : Autour du politique » (1991), ne s'exprimait pas très différemment lorsqu'il disait : *Les hommes ont une vision plus claire de ce qui manque aux relations humaines que de les organiser. C'est pourquoi, même chez les philosophes, c'est l'injustice qui la première met en mouvement la pensée. En témoignent les Dialogues de Platon et l'éthique aristotélicienne...*

Qui n'a pas entendu également le simple cri scandalisé de l'enfant s'exclamant : *C'est pas juste !* Le temps n'est pas venu avant qu'il déclare : *C'est juste !*.

Et Raoul Beteille de conclure : *L'injustice est partout la même parce qu'elle est au centre de la société humaine... Nous vivons tous autour de l'injustice.*

Albert Camus, enfin, n'a-t-il pas fait dire à l'un de ses personnages de « Requiem pour une nonne » : *La mort n'est rien. Ce qui importe c'est l'injustice.*

A quoi tient donc ce sentiment d'injustice ancré si souvent dans nos esprits humains et nos réactions ? Les causes en sont très diverses et ses manifestations innombrables. Elles tiennent, selon nous, au sens que chacun attribue au terme même de justice, à ce que j'appellerais la "confusion sémantique" qui règne dans de nombreux esprits, involontairement ou non, et qui contribue à en pervertir le contenu.

En premier lieu, ce qui est désigné comme juste fait souvent référence à un critère qui s'y rattache, à savoir celui de « droit », au sens où les expressions invoquées sont : *C'est mon droit !*, ou encore plus fréquemment : *J'ai droit à..., J'ai le droit de...*, selon que l'on cherche à revendiquer une action déterminée ou l'obtention, voire la

possession de tel ou tel avantage. La liste de ces droits et de leur contenu se révèle d'une variété infinie, par exemple parmi tant d'autres : le droit à l'enseignement, à la santé, au travail, à la sécurité, le " droit au logement " ... le droit de propriété, le droit de grève, etc...

Il serait bien sûr inconsidéré de dénier la place essentielle occupée par le droit dans la vie de chaque individu s'agissant de *l'ensemble des règles de conduite socialement édictées et sanctionnées qui s'imposent aux membres de la société*, cité dans le « Vocabulaire juridique Cornu ».

Mais si le droit a bien pour objectif de tenter de répondre aux aspirations légitimes du corps social dans son ensemble et dans sa diversité, il lui est impossible de les satisfaire toutes en raison du fait que leurs limites sont infinies et que les moyens pour les mettre en œuvre ne le sont pas.

Le cas particulier du vaste domaine des « Droits de l'homme », expression de la volonté universelle de doter l'univers d'un mécanisme protecteur et de règles ou normes destinées à les garantir, appartient à la même problématique dans la mesure où l'ambition qui le soutient de parvenir à une réduction des inégalités et à une solidarité entre les hommes ne constitue, par la force des choses, qu'un idéal à atteindre par avancées et progrès successifs.

L'usage quelque peu excessif de la référence aux Droits de l'homme pour justifier toute revendication, critique, atteinte prétendument éprouvée, a conduit certains commentateurs à utiliser le terme de droit de l'hommisme pour décrire ce qui est devenu, pour certains, un véritable système de pensée.

Le régime des droits de l'homme n'en reste pas moins, comme pour bon nombre d'autres droits, de par leur immensité, soumis à la possibilité de trouver les moyens sans lesquels, dépourvus de règles positives d'application et de toute valeur contraignante, ils continuent d'exister en tant qu'idéal ou ambition, mais sans effets tangibles.

L'autre facteur de confusion à l'égard de l'idée de justice tient à un autre concept presque indissociable qui est celui du « désir d'égalité » qui remonte vraisemblablement à l'origine de l'homme et que Montesquieu, après bien d'autres philosophes, qualifiait de « passion générale et dominante » dans les sociétés démocratiques. Il n'y a rien

de changé de nos jours où l'égalitarisme fait partie de l'arsenal de quelques idéologies "bien pensantes".

Or cette égalité reste en grande partie une "chimère de philosophe" dans la mesure où l'homme individu est, par nature et dès son origine, unique, fondamentalement différent, donc inégal. Certes l'égalité devant la Loi est l'une de celles que l'on doit et que l'on puisse réaliser, et par ailleurs l'égalité devant la mort demeure une incontournable vérité. De même l'objectif de la fameuse "égalité des chances" doit-il être favorisé, renforcé par des mesures appropriées.

Et au travers de son antonyme, l'"inégalité", domine le sentiment banal et tellement courant de l'inégalité ordinaire, présente avec ses infinies variantes parmi lesquelles : l'expression vertueuse de la jalousie sociale, catégorielle ou individuelle, l'envie de "l'assiette du voisin", les petites frustrations de ne pas avoir ce que l'autre possède... et la réaction la plus fréquente se trouve alors dans la réflexion conclusive : « Ce n'est pas juste ! ».

Car la justice, instrument et domaine de l'État, est alors invoquée comme le protecteur absolu à l'égard de tout événement ou difficulté auquel l'individu se trouve confronté, le plus souvent par comparaison avec autrui, et sans souci de sa propre responsabilité ou de son mérite, sujet tabou.

Mais alors, dans ce champ illimité et quasi indéfinissable que constitue la justice, quelle réponse apporter aux interrogations et attentes légitimes du citoyen ?

De nombreuses théories ou analyses philosophiques se sont efforcées de dégager différentes conceptions présentes dans les mentalités contemporaines. Sans entrer dans un débat infini sur ces théories, citons en particulier :

- Le recours à la Providence, dans la mesure où la justice, comme l'égalité, est considérée comme « n'étant pas de ce monde », surtout si elle s'entend comme une justice parfaite et infaillible, capable de résoudre toutes les difficultés de l'existence.

- La méthode comparative ou de responsabilité partielle au terme de laquelle il existe des circonstances ou motifs tels (maladie, handicap, accident, changement de statut...) que la personne est fondée à obtenir réparation, compensation, voire exonération.

Au regard de ces propositions, assurément insuffisantes à répondre aux aspirations ou attentes du citoyen face à un besoin illimité et des

moyens qui ne le sont pas, il importe de trouver d'autres voies.

Ces voies, à la vérité, ont acquis une valeur morale universelle depuis la plus haute antiquité où elles ont servi de référence à la plupart des philosophies ou religions.

Ainsi Aristote qui dans son «*Éthique à Nicomaque*» proclame : *La justice est la base de la société.*

Le «*Talmud*» dans lequel il est écrit : *Le monde se maintient par trois choses : par la vérité, par la justice, et par la concorde... Toutes les trois ne sont qu'une seule et même chose.*

Pour Confucius, dans ses «*Entretiens*» : *L'équité est la substance même de l'homme de bien.*

Sans oublier le «*Nouveau Testament*» lorsqu'il énonce : *Heureux les affamés et assoiffés de justice, car ils seront rassasiés !*

Ces préceptes s'inscrivent donc bien, dans la notion d'idéal humanitaire dont le fondement se trouve dans la vertu de justice, vertu qui figure parmi les quatre vertus cardinales que sont le courage, la justice, la prudence et la tempérance, comme le rappelait notre confrère, Gérard Hurpin, dans le discours prononcé en 2001 sous le titre : «*Au jardin des vertus cardinales*».

Les vertus qualifiées de «*théologiques*» par Saint Thomas d'Aquin comprennent pour leur part la charité, l'espérance et la foi, ce qui est conforme à leur vocation, mais on pourrait cependant regretter que la justice n'y figurât pas.

De même l'emblème de la République Française : «*Liberté, Égalité, Fraternité*» eut été, à notre humble avis, plus approprié s'il avait été composé du triptyque : «*Liberté, Fraternité, Justice*», l'égalité, si respectable soit-elle, comportant intrinsèquement une grande part de relativité, ce qui n'est pas le cas de la justice dont la dimension est illimitée et qui de surcroît renferme en elle-même la recherche d'égalité.

Ainsi la notion de vertu rattachée à l'exigence de justice ne peut se concevoir sans une «*reconnaissance*» de la personne dont l'enjeu est le respect, l'identité de sa nature ou de son statut, sans l'effort incessant que doivent entreprendre les sociétés pour reconnaître, confirmer, renforcer et, autant que faire se peut, concrétiser l'idéal de justice auquel aspire l'individu, en fonction de sa personnalité propre, donc dans sa différence.

C'est à cet individu qu'il incombe de transformer la recherche de justice en réalité par l'exercice de cette « vertu suprême qu'est la justice », valeur d'idéal mais aussi de volonté et de courage qui transcende la réalité et la norme humaine et qui rejoint fréquemment le spirituel... Justice qui, à la différence de l'égalité, dépend de chacun de nous en toutes circonstances, suivant le principe trop souvent délaissé de responsabilité.

Oui, comme l'exprimait Theognis de Mégare, poète grec du VI^e siècle avant J.C, dans ses « Élégies » :

Toutes les vertus sont comprises dans la justice ; si tu es juste, tu es homme de bien.

... la notion de vérité n'est pas à l'origine de la justice, mais elle est en fait le résultat de la justice. La justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice. C'est pourquoi la justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice.

... la notion de vérité n'est pas à l'origine de la justice, mais elle est en fait le résultat de la justice. La justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice. C'est pourquoi la justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice.

... la notion de vérité n'est pas à l'origine de la justice, mais elle est en fait le résultat de la justice. La justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice. C'est pourquoi la justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice.

... la notion de vérité n'est pas à l'origine de la justice, mais elle est en fait le résultat de la justice. La justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice. C'est pourquoi la justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice.

... la notion de vérité n'est pas à l'origine de la justice, mais elle est en fait le résultat de la justice. La justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice. C'est pourquoi la justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice.

... la notion de vérité n'est pas à l'origine de la justice, mais elle est en fait le résultat de la justice. La justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice. C'est pourquoi la justice est la condition de la vérité, et la vérité est la condition de la justice.

**HOMMAGE
DE LA COMPAGNIE
À SES MEMBRES DÉCÉDÉS**

1921

The first part of the report deals with the general situation of the company and the results of the work done during the year. It then goes on to discuss the various projects which have been undertaken and the progress made on each of them. The report concludes with a summary of the work done and a statement of the company's position at the end of the year.

HONORABLE

MEMBERS OF THE BOARD

AND THEIR MEMBERS

The following are the names of the members of the Board and their respective positions:

| | |
|--------------|-----------|
| Mr. A. B. C. | Chairman |
| Mr. D. E. F. | President |
| Mr. G. H. I. | Secretary |
| Mr. J. K. L. | Treasurer |
| Mr. M. N. O. | Director |
| Mr. P. Q. R. | Director |
| Mr. S. T. U. | Director |
| Mr. V. W. X. | Director |
| Mr. Y. Z. A. | Director |

The following are the names of the members of the various committees and their respective positions:

| | |
|--------------|----------|
| Mr. B. C. D. | Chairman |
| Mr. E. F. G. | Member |
| Mr. H. I. J. | Member |
| Mr. K. L. M. | Member |
| Mr. N. O. P. | Member |
| Mr. Q. R. S. | Member |
| Mr. T. U. V. | Member |
| Mr. W. X. Y. | Member |
| Mr. Z. A. B. | Member |

The following are the names of the members of the various departments and their respective positions:

| | |
|--------------|----------|
| Mr. C. D. E. | Chairman |
| Mr. F. G. H. | Member |
| Mr. I. J. K. | Member |
| Mr. L. M. N. | Member |
| Mr. O. P. Q. | Member |
| Mr. R. S. T. | Member |
| Mr. U. V. W. | Member |
| Mr. X. Y. Z. | Member |
| Mr. A. B. C. | Member |

JACQUES BRENNER

1925 - 2001

Romancier classique (*Les amis de jeunesse*), critique avisé, conseiller littéraire des Editions de Minuit, puis de Julliard et de Grasset, Jacques Brenner a occupé pendant plus de quatre décennies une place stratégique dans la République des gens de lettres. Ce solitaire maussade, ami des chiens, offrait une sorte de pendant à l'atrabilaire Léautaud, ami des chats. Il avait voué sa vie à la littérature contemporaine dont il était devenu l'historien clairvoyant et le guide le mieux informé. Ses ouvrages en la matière font autorité, notamment son *Tableau de la vie littéraire en France, d'avant-guerre à nos jours*, publié en 1982. Brenner, qui avait été élu membre du jury Renaudot en 1986, obtint le Grand Prix de littérature de l'Académie française en 1995. La publication à venir de son *Journal* est attendue avec une extrême curiosité par tous ceux que passionnent la vie éditoriale et les coulisses des prix littéraires.

Jacques Brenner appartenait à notre Académie, en qualité de membre correspondant, depuis 1992. Il est décédé à Paris, le 21 février 2001, à l'âge de 76 ans.

François BERGOT

JACQUES DREYFUS

1912-1914

Le livre de Jacques Dreyfus sur le rôle de la presse dans la vie intellectuelle de la France est un ouvrage de haute tenue. Il est écrit avec une lucidité et une impartialité qui ne se trouvent pas souvent dans les ouvrages de ce genre. L'auteur a su saisir les grandes lignes de l'évolution de la presse française depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, et il a su en faire une synthèse claire et concise. Son ouvrage est une véritable œuvre de synthèse, qui mérite d'être lue par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la France et à la vie intellectuelle de ce pays.

Le livre de Jacques Dreyfus sur le rôle de la presse dans la vie intellectuelle de la France est un ouvrage de haute tenue. Il est écrit avec une lucidité et une impartialité qui ne se trouvent pas souvent dans les ouvrages de ce genre. L'auteur a su saisir les grandes lignes de l'évolution de la presse française depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours, et il a su en faire une synthèse claire et concise. Son ouvrage est une véritable œuvre de synthèse, qui mérite d'être lue par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la France et à la vie intellectuelle de ce pays.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Tableau de l'Académie. Liste des membres au 31 décembre 2005 | 7 |
| Bureau de l'Académie - Années 2004 et 2005..... | 16 |
| Chronique des séances de l'Académie - Années 2004 et 2005..... | 17 |
| Prix de l'Académie - Années 2004 et 2005..... | 27 |

ANNÉE 2004

| | |
|--|----|
| Discours du Prince Gabriel de BROGLIE, Président des cérémonies des Fêtes de Jeanne d'Arc (23 mai 2004)..... | 31 |
|--|----|

DISCOURS DE RÉCEPTION

| | |
|---|----|
| Discours de réception de M. le Président ABDOU DIOUF comme membre associé (9 octobre 2004) <i>Léopold Sédar Senghor, chantre de la négritude, pionnier de la francophonie</i> | 45 |
|---|----|

| | |
|---|----|
| Discours de réception de M. Alain BÉZU (26 juin 2004) <i>Corneille, poète : la liberté ou l'amour</i> | 53 |
| Discours en réponse de M. Philippe DAVENET..... | 77 |

| | |
|--|-----|
| Discours de réception de M. l'abbé WINTZER (27 novembre 2004) <i>Génie catholique et laïcité en France</i> | 81 |
| Discours en réponse de Mgr Bernard MORIN <i>Le diocèse de Rouen et la vie publique en 1914</i> | 109 |

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

La vie et l'œuvre de Jean-Barthélémy Le Coulteux de Canteleu 131
par M. Jacques DELÉCLUSE

Du parfum aux nuisances..... 171
par M. Jean-Noël JAUBERT

Ecrivains hauts-normands du XXe siècle..... 201
par M. Bernard BOULLARD

La main dans l'art..... 221
par M. le docteur SCHUHL

*Le statut des enfants naturels en Normandie et son évolution
au XVIIIème siècle*..... 235
par Mme Jacqueline MUSSET

Éloge de la Vertu
La vertu de l'Académie..... 247
par M. Henry DECAËNS

ANNÉE 2005

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de réception de dom Pierre MASSEIN
comme membre associé
(21 mai 2005)

La théologie chrétienne et les religions du monde d'aujourd'hui.253
Présentation de M. Henry DECAËNS

Discours de réception de Mme Anne-Marie LETHUILLIER-FROMENTIN
(7 mai 2005)

De la valeur, monnaie et comptabilité..... 271

| | |
|--|-----|
| Discours en réponse de Me Renaud DELUBAC | |
| <i>Les femmes à l'Académie</i> | 293 |

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

| | |
|---|-----|
| <i>Mise en valeur du centre historique de Rouen (1962-1994)</i> ... | 301 |
| par M. Alain GASPERINI | |

| | |
|--|-----|
| <i>Les remarquables propriétés des champignons</i> | 319 |
| par M. Bernard BOULLARD | |

| | |
|---|-----|
| <i>Le cinquantenaire de la collection «Terre Humaine» :</i> <i>louons maintenant les grands hommes</i> | 329 |
| par M. Jean MALAURIE | |

Présentation de M. Henry DECAËNS

| | |
|--|-----|
| <i>Démocrite, Epicure, Lucrèce : philosophie des atomes</i> <i>et pensée du plaisir</i> | 355 |
| par Jean SALEM | |

La Loi de Séparation des Églises et de l'État

| | |
|--|-----|
| I - <i>Le contexte politique national et régional</i> | 373 |
| par M. Jean-Pierre CHALINE..... | |
| II - <i>Mgr Fuzet, archevêque de Rouen et la séparation</i> | 381 |
| par Mme Nadine-Josette CHALINE | |
| III - <i>Les conséquences de la séparation</i> | 393 |
| par M. Yves-Marie HILAIRE | |

| | |
|--|-----|
| <i>Augustin-Thomas Pouyer-Quertier (1820-1891)</i> | 399 |
| par M. Jacques DELÉCLUSE | |

| | |
|--|-----|
| <i>Louis XIV et le métier de roi</i> | 439 |
| par M. Olivier CHALINE | |

Éloge de la Vertu

Du sentiment de justice à la vertu de justice..... 461
par M. Jean MORIN

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE À SES MEMBRES DÉCÉDÉS

M. Jacques BRENNER, membre correspondant..... 471

*Achévé d'imprimer
décembre 2007*

Imprimerie Corlet - Condé-sur-Noireau - N° 106531

Extrait de la notice à la vertu de justice...
par M. Jean-Baptiste CIRIGNONI

LA VERTU DE LA BIEN COÛTEUSE À SES MEMBRES

On trouve dans l'ouvrage de M. de la Roche...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...

La vertu de la bien coûteuse à ses membres...





